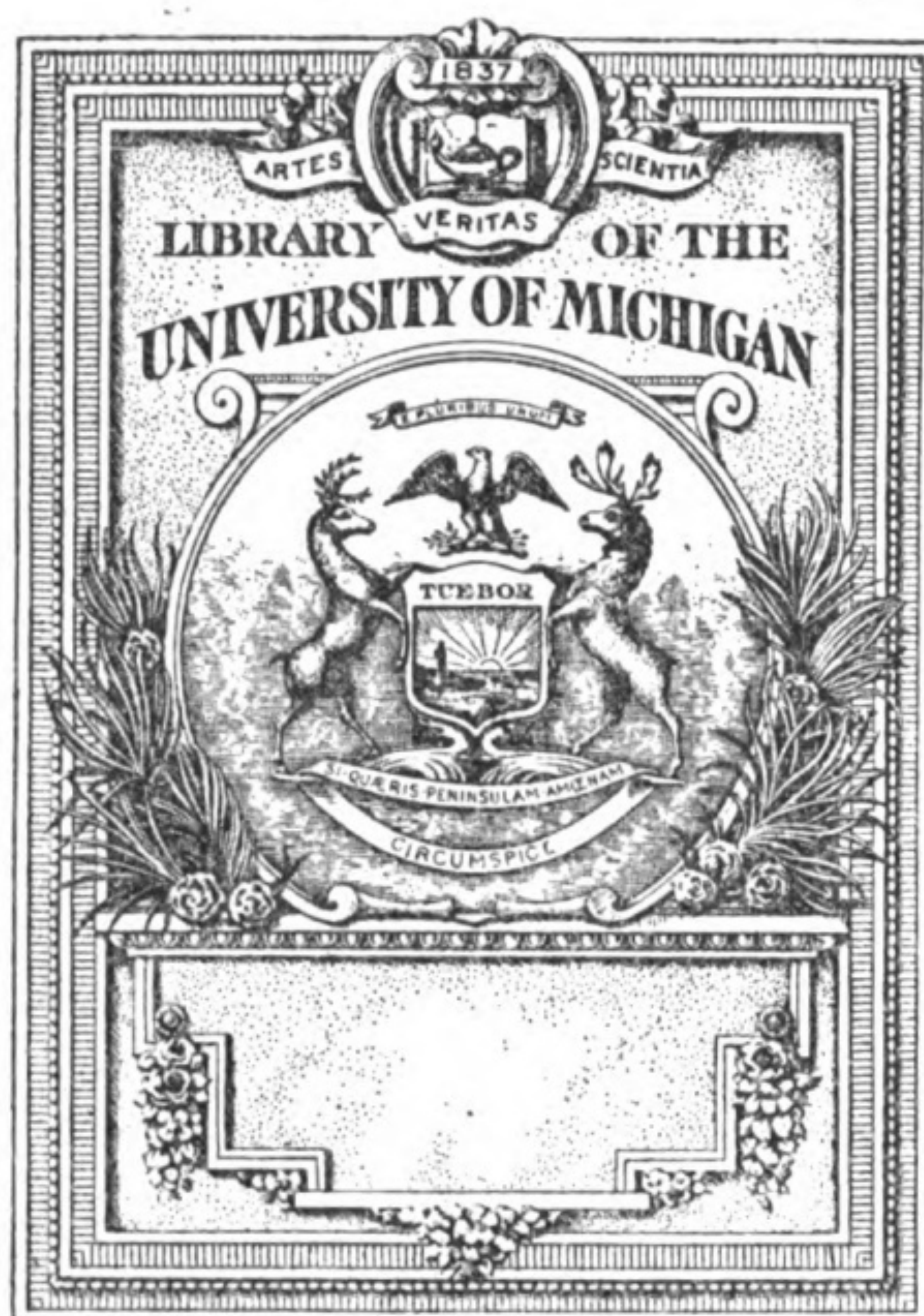

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

ROMANIA

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

TOME XLV

47e ET 48e ANNÉES. — 1918-1919



PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

N° 177 **Janvier 1918 — Janvier 1919**

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE

Tome XLV



PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

Les prochains numéros contiendront :

J. Anglade, La rédaction rimée des *Leys d'Amors*.
E. Faral, *Les 23 manières de vilains*.
L. Foulet, Études de syntaxe française.
J. Haust, Etymologies françaises et wallonnes.
R. T. Holbrook, Le plus ancien manuscrit de *Maître Pathelin*.
G. Huet, La légende de la Montagne d'aimant.
A. Jeanroy et A. Långfors, Chansons inédites du ms. 24406.
A. Långfors, *Dou chiment d'Amors*.
E. Langlois, Recherches sur les chansonniers français.
F. Lot, Nouvelles études sur le cycle arthurien (*suite*).
A. Piaget, Les *Princes* de Georges Chastellain.
P. Rajna, L'*Attila*, di N[illegible]ola (*suite*)
C. Salvioni, Centuria d[illegible]sicali (*suite*).
A. Thomas, Opuscules [illegible]

PAUL MEYER

(17 janvier 1840 — 8 septembre 1917).

Paul Meyer est mort à Saint-Mandé le 8 septembre 1917. Il était dans sa soixante-dix-huitième année.

Il avait, en janvier 1917, abandonné la direction de l'École des Chartes ; depuis de longs mois déjà l'état de sa santé ne lui permettait plus ni enseignement, ni travail scientifique.

Il a gardé, devant la fin qui s'approchait, l'énergie simple et le courage un peu dédaigneux qu'il avait montré dans des circonstances graves de sa vie de fonctionnaire et de citoyen.

Paul Meyer avait fondé la *Romania*, avec Gaston Paris, au lendemain des événements de 1870-71. Il l'a dirigée avec Gaston Paris de 1872 à 1903, avec M. Antoine Thomas jusqu'en 1906, seul jusqu'en 1911, et pendant quarante ans il lui a donné le meilleur de son temps.

A la fin de 1911, il m'avait fait l'honneur de me remettre une charge qu'il jugeait désormais trop lourde ; j'ai pu craindre dès ce moment d'avoir bientôt à remplir le pénible devoir d'annoncer sa mort. Mais c'est une tristesse imprévue et plus douloureuse que Paul Meyer soit mort sans avoir vu se dissiper toute inquiétude sur l'issue de la guerre, sans assister à la reprise de l'effort d'équilibre critique, de vérité, d'activité scientifique et de renouvellement national auquel il avait consacré toute sa vie.

Dans le prospectus de la *Romania*, il avait écrit avec Gaston Paris :

« L'œuvre que nous voulons entreprendre, si elle est avant tout scientifique, est en même temps nationale..... Ce n'est pas que nous ayons l'intention de faire une œuvre de tendance : nous nous maintiendrons avec un soin rigoureux dans la plus pure région de la science impartiale ; mais c'est précisément cette habitude d'impartialité et d'étude méthodique qu'il faudrait substituer pour toujours à la légèreté superficielle, aux vaines préventions qui nous ont fait tant de tort. Pour les peuples comme pour les individus, le premier mot de la sagesse, la première condition de toute activité raisonnée, la base de la vraie dignité et du développement normal, c'est encore le vieil axiome : *Connais-toi toi-même.* »

Cette préoccupation constante de la vérité était sans doute, avec l'absolu désintéressement, le trait le plus profond du caractère de Paul Meyer ; « l'œil de lynx le plus perçant, la plume la plus exigeante d'exactitude et qui ne laisse rien passer », disait de lui Sainte-Beuve dès 1867.

Le besoin de vérité avait chez Paul Meyer une allure nette et tranchée qui paraissait exclure toute sentimentalité. Plusieurs ont pu éprouver, comme nous, en des circonstances émouvantes, qu'il y avait là surtout une apparence, et peut-être une attitude, qui ne réussissait pas toujours à déguiser une bonté foncière.

M. R.

NOUVELLES ÉTUDES
SUR
LE CYCLE ARTHURIEN

I

UNE SOURCE DE LA *VITA MERLINI*:

Les *Etymologiae* d'Isidore de Séville.

Dans mes *Études sur Merlin* où j'ai étudié les *Sources de la* Vita Merlini *de Gaufrei de Monmouth*[1], j'ai indiqué, à la suite de San-Marte[2], l'*Histoire Naturelle* de Pline comme source des vers 737-940 (description de l'univers) et des v. 1292-1385 (« dit » des oiseaux). Le traité des fontaines et des lacs célèbres (v. 1156-1253) me paraissait l'écho d'un genre littéraire d'origine grecque passé de l'antiquité au moyen âge[3].

La vérité est que ces passages, et d'autres encore, ne remontent à Pline et à l'antiquité que par l'intermédiaire d'Isidore de Séville dont les *Etymologiae*, où il a « remisé la défroque de l'antiquité »[4], ont eu un immense succès. Gaufrei de Monmouth les a consciencieusement pillées[5]. La confrontation de ses vers et de la prose d'Isidore met ce fait hors de doute.

1. Elles ont paru dans les *Annales de Bretagne* d'avril et de juillet 1900. Tir. à part, Rennes, Oberthur, 55 pages.

2. San-Marte, *Die Sagen von Merlin*, 1853, p. 327 et 332.

3. Voy. p. 7, note 2 du tir. à part.

4. Selon l'expression de Dom H. Leclercq, *L'Espagne chrétienne*, p. 339.

5. On verra aussi qu'il a eu recours à plusieurs reprises à l'une des sources d'Isidore, les *Collectanea rerum memorabilium* de C. Julius Solinus, composés sans doute vers le milieu du IIIe siècle (édition Mommsen, Berlin, 1895). La popularité de cette compilation n'a pas été moindre que celle des *Etymologiae*. Elle est attestée par le nombre considérable de manuscrits qui nous l'ont transmise.

LES POISSONS [1]

. . . .
At qui nomen habet timeos de flore *timallus*,
Sic quoniam redolet, vescentem saepius illo
Protrahit, ut taleas oleat per flumina pisces [2].

Femineo sexu subtracto jure *muraenas*
Esse ferunt cunctas, coeunt tamen ac renovantur
Multiplicantque suos alieno germine foetus.
Conveniunt etenim per littora saepius angues
Quo degunt, faciuntque sonos et sibila grati,
Et sic eductis coeunt ex more muraenis [3].

Est quoque mirandum quod semipedalis *echinus*,
Haerens cui fuerit fixam quasi littore navem
Detinet in posito, nec eam permittet abire
Donec discedat ; tali virtute timendus [4].

Quemque vocant *gladium* quia rostro laedit acuto,
Saepius nunc nantem metuunt accedere navi ;
Nam si sumptus erit confestim perforat illam
Et mergit sectam subito cum gurgite navem [5].

---

1. *Galfridi de Monemuta Vita Merlini*, ed. Francisque Michel et Thomas Wright (Parisiis, 1837, in-8), p. 33. L'édition est procurée d'après l'unique ms. connu : British Museum, Cotton Vesp. E. IV, ms. du XIIIe siècle, rempli de fautes de tous genres.

2. *Isidori Hispalensis episcopi Etymologiarum sive Originum libri XX* recognovit... W. M. Lindsay (Oxonii, 1911, 2 vol.).

« *Thymallus* ex flore nomen accepit ; thymum quippe flos appellatur : nam dum sit specie gratus et sapore jucundus, tamen sicut flos flagrat et corpore odores aspirat » (lib. XII, VI, 29).

3. « *Muraenam* Graeci μύραιναν vocant eo quod conplicet se in circulos. Hanc feminini tantum sexus esse tradunt et concipere a serpente : ob id a piscatoribus tamquam a serpente sibilo evocatur et capitur » (XII, VI, 43.)

4. « *Echinais*, parvus et semipedalis pisciculus, nomen sumpsit quod navem adhaerendo retineat. Ruant licet venti, saeviant procellae, navis tamen quasi radicata in mari stare videtur nec moveri, non retinendo, sed tantummodo adhaerendo. Hunc Latini moram appellaverunt eo quod cogat stare navigia » (XII, VI, 34). Gaufrei, pour les besoins de la versification, a substitué à *echinais* l'*echinus* poisson décrit plus loin chez Isidore (XII, VI, 57).

5. « *Gladius* dicitur eo quod rostro mucronato sit : ob hoc naves perfossas mergit » (XII, VI, 15).

Fitque suis cristis metuendus *serra* carinis,
Quas infigit eis dum subnatat atque secatas
Deicit in fluctus, crista velut ense timendus [1].

Aequoreusque draco qui fertur habere venenum
Sub pennis, metuendus erit capientibus illum,
Et quociens pungit, laedit, fundendo venenum [2].

Ast alias clades *torpedo* fertur habere ;
Nam qui tangit eam viventem, protinus illi
Brachia cum pedibus torpent et caetera membra,
Officioque suo quasi mortua destituuntur ;
Sic solet esse nocens illius corporis aura [3].

LES FONTAINES ET LES LACS

Telgesinus ait : « Rerum moderator opimus
Flumina per species divisit et addidit ultro
Cuique suas vires ut prosint saepius aegris.
Sunt etenim fontes fluviique lacusque per orbem,
Qui virtute sua multis et saepe medentur [4].
Albula namque rapax Romae fluit amne salubri,
Quem sanare ferunt certo medicamine vulnus [5].
Manat in Italia fons alter qui Ciceronis
Dicitur ; hic oculos ex omni vulnere curat [6].
Aethiopes etiam stagnum perhibentur habere
Quo velut ex oleo facies perfusa nitescit [7].

---

1. « *Serra* nuncupata quia serratam cristam habet et subternatam navem secat » (XII, VI, 16).

2. « *Draco marinus* aculeos in branchiis habet ad caudam spectantes, qui dum percusserit quaqua ferit venenum fundit » (XII, VI, 42).

3. « *Torpedo* vocata eo quod corpus torpescere faciat si eam quisque viventem tangat. Narrat Plinius secundus : « ex Indico mare torpedo etiam procul e longinquo vel si hasta virgaque adtingatur, quamvis praevalidos lacertos torpescere, quamlibet ad cursum veloces alligare pedes. » Tanta enim vis ejus est ut etiam aura corporis sui adficiat membra » (XII, VI, 45).

4. *De diversitate aquarum* : « Aquarum naturae diversitas multa est : aliae enim salis, aliae nitri, aliae aluminis, aliae sulphuris, aliae bituminis, aliae curam morborum adhibentes » (XIII, XIII, 1).

5. « Nam juxta Romam Albulae aquae vulneribus medentur » (*ib.* 2).

6. « In Italia fons Ciceronis oculorum vulnera curat » (*ib.* 2).

7. « In Aethiopia lacus est quo perfusa corpora velut oleo nitescunt » (*ib.*, 2).

Affrica fert fontem qui vulgo Zema vocatur :
Potus dat voces subita virtute canoras [1].
Dat lacus Italiae Dictonus taedia vini [2],
Qui de fonte Chios potant perhibentur habere [3].
Fertur habere duos tellus Boetica fontes :
Hic facit immemores, memores facit ille bibentes.
Continet ipsa lacum tam dira peste nocivum
Ut generet furias nimiaeque libidinis aestum [4].
Fons Syticus venerem venerisque repellit amorem [5].
Campana regione fluunt, ut dicitur, amnes
Qui faciunt steriles foecundas flumine poto ;
Idem dicuntur furias abolere virorum [6].
Aethiopum tellus fert rubro flumine fontem :
Qui bibit ex illo limphaticus inde redibit [7].
Fons Lentus fieri numquam permittit abortum [8].
Sunt duo Syciliae fontes ; steriles facit alter
Alter foecundans geniali lege puellas [9].
Flumina Thessaliae duo sunt virtutis opimae :
Hoc potans nigrescit ovis, candescit ab illo ;
Ast ab utroque bibens variato vellere degit [10].
Clitumnus lacus est quem continet Umbrica tellus ;

---

1. « Zamae fons in Africa canoras voces facit. » (*ib.*).

2. « Ex Clitorio lacu Italiae qui biberint vini taedium habent » (*ib.*). La leçon du ms. Cotton (Dictonus) est naturellement à corriger en *Clitorius*.

3. In Chio insula fontem esse quo hebetes fiant (*ib.*, 3). Les éditeurs supposaient après ce vers une lacune, supposition toute gratuite.

4. « In Boeotia duo fontes, alter memoriam, alter oblivionem adfert. Cyzici fons amorem Veneris tollit. Boeotiae lacus furialis est; de quo qui biberit ardore libidinis exardescit » (*ib.*, 3, 4).

5. Ce « fons Syticus » est le « Cyzici fons » de la note précédente.

6. « In Campania sunt aquae quae sterilitatem feminarum et virorum insaniam abolere dicuntur » (*ib.*, 4).

7. « In Aethiopiae fonte Rubro qui biberit lymphaticus fit » (*ib.*). Gautrei n'a pas compris.

8. « Leinus fons Arcadiae abortus fieri non patitur »(*ib.* 5). La leçon *Lentus* de Gaufrei est appuyée par certains mss. d'Isidore : Lethnus, Lethinus, Lethanus.

9. « In Sicilia fontes sunt duo, quorum unus sterilem fecundat, alter fecundam sterilem facit » (*ib.*).

10. « In Thessalia duo sunt flumina : ex uno bibentes oves nigras fieri, ex altero albas, ex utroque varias » (*ib.*, 5).

Hic aliquando boves fertur producere magnos [1].
Inque Reatina fit equorum dura palude
Ungula confestim dum progrediuntur arenas [2].
Asphaltite lacu Judaeae corpore mergi
Nequaquam possunt, vegetat dum spiritus illa [3].
At contra stagnum Sygen fert India tellus,
Quo res nulla natat, set mergitur ilico fundo [4].
Et lacus est Aloe quo res non mergitur ulla,
Omnia set fluitant quamvis sint plumbea saxa [5],
Fons quoque Marsidiae compellit saxa natare [6].
Stix fluvius de rupe fluit perimitque bidentes ;
Hac clades ejus testatur Achadia tellus [7].
Fons Ydumeus quater inmutando diebus
Mira lege suos fertur variare colores ;
Pulverulentus enim viridisque fit, ordine verso,
Fit quoque sanguineus, fit limpidus amne decoro :
Ex hiis per ternos unum retinere colorem
Asseritur menses, semper volventibus annis [8].
Rogotis (*sic*) lacus est, ejus quoque profluit unda :
Ter fit amara die, ter dulci grata sapore [9].

---

1. « Clitumnus lacus in Umbria maximos boves gignit » (XIII, XIII, 6).

2. « Reatinis paludis aquis jumentorum ungulas indurari » (*ib.*).

3. « In Asphaltite lacu Judaeae nihil mergi potest quidquid animam habet » (*ib.*).

4. « In Indis Siden vocari stagnum in quo nihil innatat sed omnia merguntur » (*ib.*, 7).

5. « At contra in Africae lacu Apuscidamo omnia fluitant, nihil mergitur » (*ib.*). Aloe est une graphie de fantaisie nécessitée par la versification.

6. « Marsidae fons in Phrygia saxa egerit » (*ib.*).

7. « In Achaia aqua profluit e saxis Stix appellata, quae ilico potata (*sic*) interficit » (*ib.*). A la suite, il y a ici probablement dans le ms. une lacune. Le texte d'Isidore poursuit en ces termes : « Gelonium stagnum Siciliae tetro odore abigit proximantes. Fons est in Africa circa templum Ammonis qui humoris nexibus humum stringit : favillas etiam in cespitem solidat » (*ib.*, 8).

8. « Fons Job in Idumaea quater in anno colorem mutare dicitur, id est pulverulentem, sanguineum, viridem et limpidum ; ternis mensibus in anno tenens ex his unum colorem » (*ib.*, 8).

9. « In Trogodytis lacus est : ter [in] die fit amarus et deinde totiens dulcis » (*ib.*, 9). Le ms. de la *Vita Merlini* a probablement ici une lacune correspondant au passage suivant d'Isidore :

« Fons Siloa ad radicem montis Sion non jugibus aquis, sed in certis horis

Epiri de fonte faces ardere feruntur
Extinctae rursusque suum deponere lumen [1].
Sic algere die perhibetur fons Garamantum
Et vice transversa tota fervescere nocte,
Ut neget accessum prae frigore praeque calore [2].
Sunt et aquae calidae multos fervore minantes,
Fervoremque trahunt dum perlabuntur alumen
Aut sulphur quibus est vis ignea grata medendi [3].
His aliisque Deus ditavit viribus amnes,
Ut fierent aegris subitae medicina salutis
Et manifestarent quanta virtute Creator
Praemineat rebus dum sic operatur in illis. »

LES OISEAUX[4]

Mox Merlinus eis : « volucres, ut caetera plura,
Natura propria ditavit Conditor orbis ;
Sic didici multis silvis habitando diebus [5].
Est igitur natura *gruum*, dum celsa pererrant
Si plures assint, ut earum saepe volatu
Aut hanc aut aliam videamus inesse figuram
Una modo clamando monet servare volando,
Turbatus solitis ne discrepet ordo figuris,
Aut dum raucescit subit altera deficienti.
Excubias noctis faciunt custosque lapillum

---

diebusque ebullit. In Judaea quondam rivus sabbatis omnibus siccabatur. In Sardinia fontes calidi oculis medentur, fures arguunt, nam caecitate detegitur eorum facinus » (*ib.*, 10).

1. « In Epiro esse fontem in quo faces extinguntur accensae et accenduntur extinctae » (*ib.*, 10).

2. « Apud Garamantes fontem esse ita algentem die ut non bibatur, ita ardentem nocte ut non tangatur » (*ib.*).

3. « Jam vero in multis locis aquae manant perpetim ferventes, tanta vi ut balnea calefaciant. Quaedam enim terrae sunt quae multum sulphuris et aluminis habent. Itaque cum per venas calentes aqua frigida venit, vicino sulphuris calore contacta excandescit nec talis ab origine effluit sed permutatur dum venit. Sulphur enim alumenque secum ferunt aquae ; utramque materiam igne plenam minimisque motibus incalescentem » (*ib.*, 11).

4. Ed. Francisque Michel et Thomas Wright, p. 51.

5. Merlin, on va le voir, a surtout employé ses loisirs à observer les *Etymologiae*.

Sustinet in digitis dum vult expellere sompnos,
Cumque vident aliquos, subito clamore citantur.
Pennae nigrescunt cunctarum quando senescunt [1].

Ast *aquilae* quae nomen habent ab acumine visus
Obtuitus tanti prae cunctis esse feruntur,
Ut perferre queant, non flexo lumine, solem ;
Ad radium pullos suspendunt, scire volentes
Illo vitato ne degener extet in illis.
In montis sublime manent super aequora pennis.
Aspirantque (*sic*) suas imo sub gurgite praedas,
Ilico descendunt rapido per inane volatu
Et rapiunt pisces ut poscit origo natantis (*sic*) [2].

Posposito coitu sine semine saepe mariti
Concipit et generat, dictu mirabile, *vultur*.
Haec per celsa volans aquilarum more cadaver
Naribus elatis longe trans aequora sentit,
Quod quamvis tardo non horret adire volatu,
Ut sese valeat praeda saciare cupita.
Idem centenis robustus vivit in annis [3].

Nuntia veris avis crepitante *ciconia* rostro,
Dicta fovere suos in tantum sedula natos,
Exuat ut proprias nudato pectore plumas.

---

1. « *Grues* nomen de propria voce sumpserunt ; tali enim sono susurrant. Haec autem dum properant unam sequuntur ordine litterato. De quibus Lucanus : « et turbata perit dispersit littera pennis. » Excelsa autem petunt quo facilius videant quas petant terras. Castigat autem voce quae cogit agmen ; at ubi raucescit succedit alia. Nocte autem excubias dividunt et ordinem vigiliarum per vices faciunt, tenentes lapillos suspensis digitis quibus somnos arguant ; quod cavendum erit clamor indicat. Aetatem in illis color prodit, nam senectute nigrescunt » (XII, VII, 14-15).

2. « *Aquila* ab acumine oculorum vocata. Tanti enim contuitus esse dicitur cum super maria inmobili pinna feratur nec humanis pateat obtutibus, de tanta sublimitate pisciculos natare videat ac, tormenti instar, descendens raptam praedam pinnis ad litus pertrahat », etc. (*ib.*, 10).

3. « *Vultur* a volatu tardo nominata putatur ; magnitudine quippe corporis praepetes volatus non habet. Harum quasdam dicunt concubitu non misceri et sine copula concipere et generare, natosque earum paene usque ad centum annos procedere. Vultures autem, sicut et aquilae, etiam ultra maria cadavera sentiunt ; altius quippe volantes multa quae montium obscuritate celantur ex alto illae conspiciunt » (*ib.*, 12).

Haec cum bruma venit, fertur vitare procellas
Et fines Asiae ductu cornicis adire
Pascit eam pullus senio cum deficit aetas,
Quod depavit eum jam debuit ipsa diebus [1].

Excedit volucres dulci modulamine cunctas
Cum moritur *cignus*, nautis gratissimus ales.
Hunc in Hiperboreo perhibent accedere tractu,
Ad cantum citharae per littora forte sonantis [2].

Strucio quae ponit sub pulvere deserit ova,
Ut foveantur ibi dum negligat ipsa fovere :
Inde creantur aves radio pro matre cubante [3].

Ardea, cum pluvias tempestatesque perhorret,
Evolat ad nubes ut tanta pericula vitet.
Hinc illam subito dicunt portendere nimbos
Sublimem quociens spectant super aethera nautae [4]

Unica semper avis divino munere *phœnix*
In terris Arabum redivivo corpore surgit.
Cumque senescit adit loca fervidiora calore
Solis et ingentes ab aromate jungit acervos

---

1. « *Ciconiae* vocatae a sono quo crepitant quasi cicaniae ; quem sonum oris potius esse quam vocis quia eum quatiente rostro faciunt. Hae veris nuntiae, societatis comites, serpentium hostes, maria transvolant, in Asiam collecto agmine pergunt. Cornices duces eas praecedunt et ipsae quasi exercitus prosequuntur. Eximia illis circa filios pietas ; nam adeo nidos inpensius fovent ut assiduo incubatu plumas exuant. Quantum autem tempus inpenderint in fetibus educandis, tantum et ipsae invicem a pullis suis aluntur » (*ib.*, 16-17).

2. « *Cygnus* autem a canendo est appellatus, eo quod carminis dulcedinem modulatis vocibus fundit. Ideo autem suaviter eum canere quia collum longum et inflexum habet et necesse est eluctantem vocem per longum et flexuosum iter varias reddere modulationes. Ferunt in Hyperboreis partibus precinentibus citharoedis olores plurimos advolare apteque admodum concinere, etc. » (*ib.*, 18-19).

3. « *Struthio* graeco nomine dicitur quod animal in similitudine avis pinnas habere videtur ; tamen de terra altius non elevatur. Ova sua fovere neglegit, sed projecta tantummodo fotu pulveris animantur » (*ib.* 20).

4. « *Ardea* vocata quasi ardua, id est propter altos volatus. Lucanus : « Quodque ausa volare Ardea. » Formidat enim imbres et supra nubes evolat, ut procellas nubium sentire non possit. Cum autem altius volaverit significat tempestatem » (*ib.*, 21).

Componitque rogum, quem crebris motibus alae
Succendit ferturque super penitusque crematur.
Producit volucrem pulvis de corpore facta
Et fit item phoenix hac lege novata per aevum [1].

Nidificare volens fert cinnom[on] *cinomolgus*
Aedificatque suum pro cero robore nidum.
Illinc pennatis homines abducere telis
Moverunt cumulum soliti transmittere venum [2].

Alcion avis est quae stagna marina frequentat
Aedificatque suos hiemali tempore nidos.
Dum cubat aequora sunt septem tranquilla diebus
Et venti cessant tempestatesque remissae
Inpendunt, placidam volucri famulando quietem [3].

Psitacus humanam propri[o] modulamine vocem
Dum non spectatur prorsus proferre putatur ;
Intermiscet « ave » verbis et « chaere » jocosis [4].

Est *pelicanus* avis pullos consueta necare
Et confusa tribus lugere dolore diebus.
Et scindens venas educit sanguinis undas

---

1. « *Phoenix*, Arabiae avis, dicta quod colorem phoeniceum habet vel quod sit in toto orbe singularis et unica. Nam Arabes singularem « phoenicem » vocant. Haec quingentis ultra annis vivens, dum se viderit senuisse, collectis aromatum virgulis, rogum sibi instruit et conversa ad radium solis alarum plausu voluntarium sibi incendium nutrit, sicque iterum de cineribus suis resurgit » (*ib.*, 22).

2. « *Cinnamolgus* et ipsa Arabiae avis proinde ita vocata quod in excelsis nemoribus texit nidos ex fruticibus cinnami. Et quoniam non possunt ibi homines conscendere propter ramorum altitudinem et fragilitatem eosdem nidos plumbatis appetunt jaculis, ac sic cinnama illa deponunt et pretiis amplioribus vendunt [eo] quod cinnamum magis quam alia mercatores probent » (*ib.*, 23).

3. « *Alcyon* pelagi volucris dicta, quasi ales oceanea, eo quod hieme in stagni oceani nidos facit pullosque educit ; qua excubante fertur extento aequore pelagus silentibus ventis continua septem dierum tranquillitate mitescere et ejus feti.us educandis obsequium ipsa rerum natura praebere » (*ib.*, 25).

4. « *Psittacus* Indiae litoribus gignitur, colore viridi, torque puniceo, grandi lingua et ceteris avibus latiore. Unde et articulata verba exprimit, ita ut si eam non videris hominem loqui putes. Ex natura autem salutat dicens « have » vel χαῖρε. Cetera nomina institutione dicit etc. » (*ib.*, 24).

Et vitae reduces redit rorando volucres [1].

Dum *diomedeae* lacrimosa voce resultant
Et faciunt planctus subitam portendere mortem
Dicentur regum vel magna pericula regni.
Cumque vident aliquem discernunt ilico quis sit,
Barbarus an Graecus ; nam Graecum plausibus alae
Et blandimentis adeunt laetaeque resultant ;
Circueunt alios pennisque feruntur iniquis
Horrentique sono velut hostes agrediuntur [2].

Mennonides quinto semper dicuntur in anno
Mennonis ad tumulum longo remeare volatu
Et deflere ducem Trojano marte peremptum [3].

Fert quoque mirandam splendens *circinea* (sic) pennam
Nocte sub obscura quae fulget ut ignea lampas
Atque ministrat iter si praeportetur eunti [4].

Quando nidificat devellit ab arbore *picus*
Claveos et cuneos non divelleret ullus ;
Cujus ab impulsu vicinia tota resultant [5]. »

---

1. « *Pelicanus*, avis Aegyptia habitans in solitudine Nili fluminis ; unde et nomen sumpsit, nam Canopos Aegyptus dicitur. Fertur, si verum sit, eam occidere natos suos eosque per triduum lugere, deinde se ipsam vulnerare et aspersione sui sanguinis vivificare filios » (*ib.* 26). Le § 27 concernant les oiseaux du lac Stymphale est omis par Gaufrei.

2. « *Diomedias* aves a sociis Diomedis appellatas, quos ferunt fabulae in easdem volucres fuisse conversos. . . Judicant inter suos et advenas ; nam si Graecus est propius accedunt et blandiunt ; si alienigena morsu inpugnant et vulnerant, lacrimosis quasi vocibus dolentes vel suam mutationem vel regis interitum, etc. » (*ib.*, 29).

3. « *Memnonides* aves Aegytiae appellatae a loco ubi Memnon periit. Nam catervatim advolare dicuntur ex Aegypto ad Ilium juxta Memnonis sepulchrum et proinde eas Ilienses Memnonias vocant. Quinto autem anno ad Ilium veniunt et cum biduo circumvolaverint tertia die ineunte pugnam vicissim se anguibus rostrisque dilacerant » (*ib.*, 30).

4. « Hercyniae aves dictae ab Hercynio saltu Germaniae, ubi nascuntur ; quarum pinnae adeo per obscurum emicant ut quamvis nox obtenta densis tenebris sit, ad praesidium itineris dirigendi praejactae interluceant cursusque viae pateat indicio plumarum fulgentium » (*ib.*, 31). — A la suite les § 32-46 sont omis par Gaufrei.

5. « Picus a Pico, Saturni filio nomen sumpsit, eo quod eam in auspiciis

LES ILES [1]

Quarum prima quidem meliorque Britannia fertur.
Ubertate sua producens singula rerum :
Fert enim segetes quae nobile munus odoris
Usibus humanis tribuunt, reddendo per annum ;
Silvas et saltus et ab hiis stillantia mella,
Aerios montes lateque virentia prata,
Fontes et fluvios, pisces, pecudesque, ferasque,
Arboreos, fructus, gemmas, preciosa metalla
Et quicquid praestare solet natura creatrix [2].
Praeterea fontes unda fervente salubres
Quae fovet aegrotos et balnea grata ministrat.
At subito sanos pellit, languore repulso.
Sic ac Blandus [Bladudis] eos regni dum sceptra teneret
Constituit nomenque suae consortis Alaron,
Utilis ad plures laticis medicamine morbos,
Set mage femineos, ut saepius unda probavit [3].

---

utebatur. Nam ferunt hanc avem quiddam habere divinum illo indicio quod in quacumque arbore nidificaverit clavum vel quidquid alium fixum diu haerere non potest quin statim excidat, ubi ea insederit » (*ib.*, 47).

1. Page 34.

2. « De insulis : Insulae dictae quod in salo sint, id est in mari. Ex his quoque notissimae et maximae, quas plurimi veterum sollerti studio indagaverunt notandae sunt. Brittania Oceani insula interfuso mari toto orbe divisa, a vocabulo suae gentis cognominata. Haec adversa Galliarum parte ad prospectum Hispaniae sita est. Circuitus ejus quadragies octies septuaginta quinque milia. Multa et magna flumina in ea, fontes calidi, metallorum larga et varia copia ; gagates lapis ibi plurimus et margaritae » (XIV, VI, 1-2). Gaufrei s'imite surtout lui-même et s'inspire du l. I, c. 2 de son *Historia regum Britanniae* où il s'inspire d'Isidore et surtout de Solin (XXII, 10, éd. Mommsen, p. 102).

3. *Hist. regum Brit.*, l. II, c. 10 : « Successit deinde Bladud filius tractavitque regnum viginti annis. Hic aedificavit urbem Kaerbadum, quae nunc Badus nuncupatur, fecitque in illa calida balnea ad usus mortalium apta, quibus praefecit numen Minervae, in cujus aede inextinguibiles posuit ignes qui nunquam deficiebant in favillas, sed ex quo tabescere incipiebant in saxeos globos vertebantur... Hic admodum ingeniosus homo fuit docuitque necromantiam per regnum Britanniae nec praesagia facere quievit, etc. » La source du « numen Minervae » et des « globos saxeos » est à chercher dans

Adjacet huic Thanatos, quae multis rebus habundat ;
Mortifero serpente caret tollitque venenum
Si sua cum vino tellus commixta bibatur [1].

Orchades a nobis nostrum quoque dividit aequor.
Hec [Hæ] tres ter denae sejuncto flumine fiunt.
Bis denae cultore carent aliaeque coluntur [2].

Ultima quae Ytilie [Thule] nomen de sole recepit
Propter solstitium quod sol aestivus ibidem
Dum facit, avertit radium nec luceat ultra,
Abducitque dies ut semper nocte perhenni
Aer agat tenebras faciat quoque frigore pontum
Concretum pigrumque simul ratibusque negatum [3].

Insula post nostram praestantior omnibus esse
Fertur *Hibernensis*, felici fertilitate.
Est etiam major, nec apes nec aves nisi raras
Educit, penitusque negat generare colubres.
Unde fit ut tellus illinc avecta lapisve
Si superaddatur serpentes tollat apesque [4].

Solin, XXII, 10 (éd. Mommsen, p. 102). Alaron était probablement le nom d'une des sources de Bath, réputée pour les maladies de femme. Ainsi s'explique sans doute que Gaufrei ait eu l'idée dans la *Vita Merlini* de donner ce nom à la femme du roi Bladud. Le personnage, porteur du nom gallois Bledydd, n'est mis en rapport avec Bade (Bath) qu'en vertu d'une vague ressemblance homophonique.

1. « Tanatos insula Oceani freto gallico, a Brittania aestuario tenui separata, frumentariis campis et gleba uberi. Dicta autem Tanatos a morte serpentum ; quos dum ipsa nesciat, asportata inde terra, quoquo gentium vecta sit, angues ilico perimit » (XIV, VI, 3). Il s'agit de l'île de Thanet, aujourd'hui réunie à l'Angleterre.

2. « *Orcades* insulae Oceani intra Britanniam positae, numero triginta tres, quarum viginti desertae sunt, tredecim coluntur » (*ib.*, 5).

3. « *Thyle* ultima insula Oceani inter septentrionalem et occidentalem plagam ultra Brittaniam, a sole nomen habens quia in ea aestivum solstitium sol facit et nullus ultra eam dies est ; unde et pigrum et concretum est ejus mare » (*ib.*, 4). Cette mer soi-disant immobile (l'Océan glacial) pourrait bien être la « mer betée » de nos poèmes français des XIIe et XIIIe siècles.

4. .....« Unde et *Hibernia* dicta ; Scotia autem quod ab Scotorum gentibus colitur appellata. Illic nulla anguis, avis rara, apis nulla, adeo ut advectos inde pulveres seu lapillos si quis alibi sparserit inter alvaria, examina favos deserant » (XIV, VI, 6).

Gadibus Herculeis adjungitur insula *Gades*.
Nascitur hic arbor cujus de cortice gummi
Stillat, quo gemmae fiunt super illita jura [1].

Hesperides vigilem perhibentur habere dracontem,
Quem servare ferunt sub frondibus aurea poma [2].

Gorgades habitant mulieres corporis hirci,
Quae celeri cursu lepores superare feruntur [3].

Argirae Crissaeque gerunt, ut dicitur, aurum,
Argentumque simul ceu vilia saxa Corinthus [4].

Taprobana viret foecunda cespite grata :
Bis etenim segetes anno producit in uno,
Bis gerit aestatem, bis ver, bis colligit uvas
Et fructus alios ; nitidis gratissima gemis.
Atilis aeterno producit vere virentes
Flores et frondes per tempora cuncta virendo [5].

Insula Pomorum quae *Fortunata* vocatur
Ex re nomen habet quia per se singula profert.
Non opus est illi sulcantibus arvo colonis,
Omnis abest cultus nisi quem natura ministrat.

---

1. « *Gadis* insula in fine Baeticae provinciae sita, quae dirimit Europam ab Africa, in qua Herculis columnae visuntur... Nascitur in ea arbor similis palmae, cujus gummis infectum vitrum ceraunium gemmam reddit » (*ib.*, 7).

2. « *Hesperidum* insulae vocatae a civitate Hesperide, quae fuit in fine Mauretaniae.Sunt enim ultra Gorgadas sitae sub Athlantum litus in intimos maris sinus. In quarum hortis fingunt fabulae draconem pervigilem aurea mala servantem » (*ib.* 10).

3. « *Gorgades* insulae Oceani obversae promontorio quod vocatur Hesperu Ceras, quas incoluerunt Gorgones feminae aliti pernicitate, hirsuto et aspero corpore ; et ex his insulae cognominatae ; distant autem a continenti terra bidui navigatione » (*ib.*, 9).

4. « Chryse et Argyre insulae, in Indico Oceano sitae, adeo fecundae copia metallorum ut plerique eas auream superficiem et argenteam habere prodiderint ; unde et vocabula sortitae sunt » (*ib.*, 11).

5. « Taprobane insulae Indiae... Scinditur amni interfluo ; tota margaritis repleta et gemmis ; pars eius bestiis et elephantis repleta est, partem vero homines tenent. In hac insula dicunt in uno anno duas esse aestates et duas hiemes et bis floribus vernare locum » (*ib.*, 12).

Ultro foecundas segetes et uvas
Nataque poma suis praetenso germine silvis.
Omnia gignit humus vice graminis ultro redundans [1].
Annis centenis aut ultra vivitur illic [2],
Illic jura novem geniali lege sorores
Dant his qui veniunt nostris ex partibus ad se.
Quarum quae prior est fit doctior arte medendi
Exceditque suas forma praestante sorores :
Morgen ei nomen, didicitque quid utilitatis
Gramina cuncta ferant, ut languida corpora curet [3].

1. « *Fortunatarum* insulae vocabulo suo significat omnia ferre bona, quasi felices et beatae fructuum ubertate. Sunt enim aptae natura pretiosarum poma silvarum parturiunt ; fortuitis vitibus juga collium vestiuntur ; ad herbarum vicem messis et holus vulgo est. Unde gentilium error et sæcularium carmina poetarum propter soli fecunditatem easdem esse Paradisum putaverunt. Sitae sunt in Oceano contra laevam Mauretaniae, occiduo proximae, et inter se interjecto mari discretae » (*ib.*, 8).

Ces îles sont les Canaries. Il suffit pour s'en persuader de recourir à la source d'Isidore, les *Collectanea rerum memorabilium* de Solin (LVI, 13-19, éd. Mommsen, 1895, p. 212-216). La description de cette région d'une fertilité extraordinaire, sorte de paradis terrestre, a conduit Gaufrei à l'assimiler à Avalon. Bien que ce mot ne soit pas écrit, il est certain que *Insula pomorum* désigne cette île mythique ; c'en est même une traduction (ou une étymologie, vraie ou fausse), *avall* signifiant « pomme » en celtique. Le séjour de Morgain (*Morgen* pour les besoins du vers) en cette île fortunée, où Arthur, blessé à la bataille de Camblan, est transporté pour y trouver une guérison surnaturelle, achève de nous en persuader. Cf. l'*Historia regum Britanniae* (l. XI, c 2) : sed et inclytus ille Arturus rex letaliter vulneratus est (sur le « flumen Cambula »), qui illinc ad sananda vulnera sua in insulam Avallonis advectus... » (éd. San-Marte, p. 157).

2. Ce trait, qui n'est pas chez Isidore, a été puisé par Gaufrei dans la description de l'île de Taprobane par Solin : « quibus inmatura mors in annos centum aevum trahunt : aliis omnibus annosa aetas et paene ultra humanam extensa fragilitatem » (LIII, 11, éd. Mommsen, p. 198). Il est nécessaire qu'Arthur, dont on attend le retour depuis des siècles, vive dans une île ayant la propriété de prolonger l'existence au delà du terme assigné à la vie humaine.

3. Gaufrei transforme Morgain et les fées ses sœurs en femmes médecins pour donner une interprétation évhémériste du séjour d'Arthur, blessé à mort, en Avalon. Remarquer que Morgain n'est pas encore considérée comme la sœur d'Arthur. Dans l'*Historia regum Britanniae* son nom n'est même pas prononcé.

Ars quoque nota sibi qua scit mutare figuram
Et resecare novis quasi Daedalus aera pennis [1].
Cum vult est Bristi, Carnoti, sive Papiae [2],
Cum vult in nostris ex aere labitur horis [3].
Hancque mathematicam dicunt didicisse sorores,
Moronoe, Mazoe, Gliten, Glitonea, Gliton,
Tyronoe, Thiten, cithara notissima Thiten [4].
Illuc post bellum Camblani [5], vulnere laesum,
Duximus Arcturum, nos conducente Barintho [6],
Aequora cui fuerant et caeli sydera nota.
Hoc rectore ratis cum principe venimus illuc,
Et nos quo decuit Morgen suscepit honore,
Inque suis talamis posint super aurea regem
Stulta [7], manuque sibi detexit vulnus honesta,
Inspexitque diu ; tandemque redire salutem
Posse sibi dixit, si secum tempore longo
Esset et ipsius vellet medicamine fungi.
Gaudentes igitur regem commisimus illi,
Et dedimus ventis redeundo vela secundis [8].

---

1. Morgain connaît l'art de la métamorphose comme Merlin. Elle sait aussi voler dans les airs, tout comme le roi Bladud, mais avec plus de bonheur que celui-ci qui tombe et se casse en morceaux à Londres, « sur le temple d'Apollon » (*Historia*, l. II, c. 10, p. 24).

2. Brest (?), Chartres, Pavie.

3. Corriger en *terris* ?

4. On n'a pu trouver jusqu'à présent à quelle source avait puisé Gautrei pour les noms des fées (nymphae, v. 1124), ou muses, sœur de Morgain. Il est possible qu'il ait simplement forgé ces noms. Remarquer qu'il manque le nom de la 8e sœur, à moins que la répétition du nom de Thiten ne soit le fait d'une dittographie du ms.

5. Sur la bataille de Camblan, voy. *Romania*, t. XXX, 1901, p. 16, et le mémoire suivant.

6. Barinthus n'est autre que l'abbé Barinthus de la *Navigatio Brendani*. Voy. San-Marte, *Die Sagen von Merlin*, p. 330 ; cf. mon étude sur Merlin, p. 52. On voit par ce trait avec quelle liberté Gaufrei entremêle ses sources.

7. Lire *strata*, comme l'ont bien vu Francisque Michel et Thomas Wright (p. 37).

8. Cf. vers 1122-1124 (p. 44) : « Illic rex etiam letali vulnere laesus — Deseruit regnum tecumque [Telge [peresin aequora vectus — Ut praedixisti nimpharum venit ad aulam. »

II

LA *VITA MERLINI* SOURCE DU *PERCEVAL* DE ROBERT DE BORON

Que le *Merlin* de Robert de Boron ait connu la *Vita Merlini* de Gaufrei de Monmouth, c'est ce que je crois avoir établi il y a déjà longtemps [1]. Il en va de même du *Perceval* en prose attribué au même auteur [2].

Le récit de la mort d'Arthur ne peut s'expliquer que si l'on a sous les yeux le poème de Gaufrei.

Dans le *Perceval*, après le récit d'un premier combat près de Winchester (Guincestre), on place la lutte suprême en Irlande :

Et Mordrès s'en torna, fuiant grant aleüre a tot le remanant de se gent, et s'enfuï en Yrlande, et passa le païs et tant qu'il vint en une ille o estoit uns rois paiens Saisnes, et estoit del parenté Engis ; et cil le retint volentiers et molt l'ama, por çou qu'il estoit buens cevaliers. Quant Artus sot que Mordrès estoit en Yrlande, si le sivi grant aleüre et tant cevauca qu'il vint en le terre u il estoit. Quand li rois qui Saisnes estoit sot se venue, si manda se gent et vint encontre lui, et lors s'entrecorurent sus. Et saciés que forment haïrent li Breton les Saisnes et li Saisne les Bretons, et por çou si en ot assés plus mors. Molt dura li bataille longement et molt i ot mort de buens chevaliers, mais de tous çaus qui i morurent ne parole pas li livres, mais tant vos puis je bien dire que Mordirs (*sic*) fu ocis, et li rois Saisnes qui l'avoit retenu. Et si fu li rois Artus navrés a mort, car il fu ferus d'une lance parmi le pis, et lors mena on grant duel entor Artu. Et Artus lor dist : « Laissiés ester le duel, car je ne morrai pas :

---

1. *Études sur Merlin*, p. 12, note 1 du tir. à part (Extr. des *Annales de Bretagne*, avril 1900).

2. L'attribution du *Perceval* en prose à Robert de Boron a été contestée, notamment par O. Sommer (dans *Beiheft XVII*, p. 10, de la *Zeitschrift für Romanische Philologie* et dans la *Romania*, XXXVI, 395). L'utilisation de la même source, la *Vita Merlini*, dans le *Merlin* et, on va le voir, dans le *Perceval* et aussi le *Joseph*, est un argument en faveur de la théorie qui attribue les trois parties de la « Trilogie » au même auteur. En tout cas le *Perceval* en prose, s'il n'est pas de Robert, est de très peu postérieur à son *Joseph* et à son *Merlin*.

je me ferai porter en Avalon por mes plaies meciner a Morghain me seror. » Ensi se fist Artus porter en Avalon et dist a ses gens qu'il l'atendissent et qu'il revenroit. Et li Breton revinrent à Carduel et l'atendirent plus de XL. ans ains qu'il fesissent roi, car il cuidoient tos dis qu'il revenist. Mais tant saciés vous que li auquant l'ont puis veü ès forès cacier et ont oï ses chiens avuec lui, et li auquant i ont eü esperance lonc tans qu'il revenist[1].

Les paroles placées dans la bouche d'Arthur prouvent à elles seules l'utilisation de la *Vita Merlini*[2], car le personnage de Morgain n'apparaît pas dans l'*Historia regum Britanniae*, ni, par suite, dans le *Brut* de Wace[3].

---

1. Texte du ms. de Modène, publié par miss. J. L. Weston, *The legend of sir Perceval*, vol. II. p. 111-112.

Voici le texte, inférieur et remanié, du ms. de Paris (Didot), publié par Eugène Hucher, *Le Saint-Graal*, tome I, p. 502 : « Et Mordret s'enfoï en Yrlande et à 1. roi qui le cognossoit et cil rois estoit fiz Angis. Si le retint et qant Artur l'oï, si ala a cele part ; et qant li rois sot sa venue, si manda sa gent et se combasti a Artus et fust desconfist. Et la fust mort Mordret, et fust ocis Key, quar il fu navré a mort. Et Artus fut feru d'une lance parmi le piz et dit a ses homes : « Seygnors, je me ferai porter en Avallon por garir ma plaie a Morguen ma suer. » Einsi se fist porter en Avallon. Et li Bretons demonstrerent que oncques puis n'en oïrent novelles, ne ne firent roi, quar il cuiderent que il deüst revenir ; mès il ne revint oncques puis, mès li Bretons ont oï dire que il ont oï corner en cest forest et ont oï ses cors et veü les plusor et ont veü son hernois, et encore quident li plusors qu'il doit venir. »

2. La graphie *Morguen* du ms. Didot s'inspire de celle de *Vita Merlini* qui change Morgain (lat. Morganis) en *Morgen* pour les besoins de la versification. Cf. plus haut page 14, note 1.

3. Le texte le plus ancien où apparaisse Morgain, après la *Vita Merlini*, est l'*Erec* de Chrétien de Troyes, écrit vers 1165. Chrétien, qui connaît « Morgain la fée » par un conte ou lai la montrant amie de Guigomar, sire de l'ile d'Avalon (vers 1954-57), lui attribue le pouvoir de composer des remèdes merveilleux (v. 4216-4228), certainement sous l'influence du vers 918 (rapportés plus haut, p. 14) de la *Vita Merlini* dépeignant la *Morgen* de l'*Insula pomorum* (Avalon), comme « doctior arte medendi ». Chrétien le premier a fait de Morgain une sœur d'Arthur. Voy. Lucy Allen Paton, *Studies on the fairy mythology of Arthurian romance* (Boston, 1903, p. 136-144, 164).

La localisation de la suprême bataille en Irlande, ou près de l'Irlande, — car la chose n'est pas claire — est provoquée par une fausse interprétation de la *Vita Merlini* :

> Coeperat interea nostrum sibi subdere regnum
> Infidus custos[1] Modredus desipiensque :
> Illicitam venerem cum conjuge regis agebat :
> Rex etenim transire volens, ut fertur, in hostes
> Reginam regnumque suum commiserat illi.
> Ast ut fama mali tanti sibi venit ad aures
> Distulit hanc belli curam patriamque revertens
> Applicuit multis cum milibus atque nepotem
> Obpugnans pepulit *trans aequora diffugientem.*
> Illic collectis vir plenus proditione
> Undique Saxonibus, coepit committere pugnam
> Cum duce, set cecidit, deceptus gente prophana
> In qua confisus tantos inceperat actus.
> O quantas hominum strages matrumque dolores,
> Quarum conciderant illic per praelia nati !
> Illic rex etiam letali vulnere laesus
> Deseruit regnum tecumque[2] per aequora vectus
> Ut praedixisti, nimpharum venit ad aulam[3].

Ces derniers vers renvoient au passage reproduit plus haut[4] où l'on voit Arthur, blessé, se faire conduire à l'*Insula Pomorum*, où Morgain et ses sœurs s'engagent à le guérir, « si secum tempore longo esset ». Impossible de ne pas identifier cette île à l'« Avalon » de l'*Historia*.

Par *trans aequora diffugientem* la *Vita* entend le *flumen Cambula*[5] de l'*Historia* sur la rive duquel Modred attend le choc d'Arthur. Le *Perceval*, qui ne sait ce qu'est ce fleuve, a compris que Modred prenait la fuite outre mer, et il a songé tout naturellement à l'Irlande et aux îles étranges dont parle la *Vita* avant d'entamer la description de l'*Insula Pomorum*. Les Saxons

1. Correction certaine des éditeurs (p. 44, note 2) au lieu de l'absurde leçon *justos* du ms.

2. « Avec toi, Telgesinus » (c'est Merlin qui parle).

3. V. 1107-1124 (p. 44).

4. Voy. page 15.

5. Voy. sur ce fleuve l'article suivant.

sont nommés à cette occasion dans la *Vita* comme se joignant à Modred contre le *dux*. Le *Perceval* ne pouvait deviner que, par ce terme, Gaufrei, sous l'influence de Nennius [1], entendait Arthur lui-même. Il s'est égaré et a pensé à un chef saxon : de là l'invention, si étrange au premier abord, d'un roi Saisne, parent de Hengist (naturellement), faisant bon accueil en Irlande, ou près de l'Irlande, au fugitif Modred.

La fin, la longue attente d'Arthur par ses gens, est de l'invention de l'auteur [2] et le passage sur la chasse d'Arthur montre que celui-ci faisait déjà concurrence à Hellequin et à sa « mesnie » au début du XIIIe siècle [3].

L'influence de ces mêmes passages de la *Vita Merlini* se manifeste dans la localisation « du roi pêcheur ». Conformément à l'ordre du Seigneur il a quitté la Judée pour « ces illes vers Occident ». Il « converse en *ces illes* d'Irlande (remarquer ce pluriel) en I. des plus biaus lius del monde, et sacés bien qu'il est a la gregnor mesaise que onques fust hom et est cheüs en grant maladie » [4].

---

1. *Historia Brittonum* § 56 : « Tunc Arthur pugnabat contra illos (Saxones) in illis diebus cum regibus Brittonum, sed ipse *dux* erat bellorum » (*Mon. Germ.*, *Auctores antiquissimi*, t. XIII, p. 199).

2. Chez Gaufrei, Arthur blessé à mort choisit son successeur, Constantin, fils de Cador.

3. Sur « Hellequin » et sa « mesnie », cf. notre mémoire de la *Romania*, t. XXXII, 1903, p. 423-441. Cf. Otto Driesen, *Der Ursprung des Harlekin* (Berlin, 1904), p. 64, 90. La mesnie Arthur (*familia Artburi*) est connue de Gervais de Tilbury, qui en parle dans ses *Otia imperialia* (ed. Liebrecht), vers 1211. Il n'est pas impossible que Gervais soit ici la source du *Perceval*.

4. Ms. de Modène : « Cil Alains est venus en [*corr.* de] ceste terre de Judée, si comme Nostre Sire l'a commandé, en ces illes vers Occidant et sont arrivé en cest païs ; et li rois peschieres [Brons] si converse en ces illes d'Irlande en j. des plus biaus lius del monde. Et sacés qu'il est a le gregnor mesaise que onques fust hom et est cheüs en grant maladie » (Weston, II, 12-13). — Le ms. Didot abrège : « Or sachez que li graaus qui fust bailliez a Joseph est en ce païs et en la guarde au riche roi pecheor » a qui Joseph le bailla par le comendement Nostre Seygnor qant il dut fenir. Et cil rois pecheors est en grant enfermetéz, quar il est veil home et plains de maladies... » (Hucher, I, 418-419).

Pourquoi en ces Iles d'Irlande ? C'est que Bron, le roi pêcheur, très malade [1], doit vivre cependant plusieurs siècles de manière que son descendant Perceval puisse être le contemporain du roi Arthur que Gaufrei fait mourir en 542 [2] : or l'*Insula pomorum*, voisine de l'Irlande et autres îles, jouit de la propriété de prolonger l'existence au delà des termes assignés à la vie humaine [3].

Il n'est pas douteux que pour l'auteur du *Perceval* cette île, où le gardien du Graal vit d'une existence surnaturelle, ne soit Avalon. L'oncle de Perceval en donne une étymologie de fantaisie :

Et li preudom respondi : « biaus niés, saciés que a la caisne, la u nous seÿmes, oïmes la vois del Saint Esperit qui nos cómanmda a aler en alienes terres vers Occident, et si commanda Bron le mien pere qu'il i venist en ceste partie la u li solaus *avaloit*, et si dist la vois que de Alain le Gros naisteroit uns oirs qui le graal aroit en se baillie, et dist que li rois pesciere ne poroit morir dusqu'atant que vous ariés esté a se cort. [4] »

Cette « partie » où le soleil « avale », c'est l'île d'Avalon, l'une de « ces illes d'Irlande », à l'Occident.

C'est en « Avalon » également qu'est emportée la femme-oiseau « navrée » par Perceval dans l'étrange épisode qui termine l' aventure du « gué périlleux [5] ».

---

1. Le *Perceval* fond en un seul personnage le « roi pêcheur » et le « roi mehaigné », son père, distingués dans le *Conte du Graal* de Chrétien de Troyes dont il s'inspire. Ce « mehaing » oblige aussi à placer l'existence du roi pêcheur dans l'ile (Avalon) où l'on guérit les maladies.

2. *Hist. regum Britanniae*, l. XI, c. 2, p. 157.

3. Voy. plus haut, p. 14, note 2.

4. Weston, II, 41. Ms. Didot : « Biaus niés, sachés que a la table la ou Joseph fust et je meïsmes, oïmes la voiz de Saint Esperit qui nos comenda venir en loingteines terres en Occident, et comenda le riche pecheor, mon pere, que il venist en cestes parties la ou li soleil *avaloit*. Et dit la voiz qu'il ne morroit duques le fiz Alein le Gros auroit tant fait d'armes et de chevaerie que il seroit le mieudre du monde » (Hucher, I, 449-450).

5. Perceval luttant contre Urbain, le chevalier du gué, est attaqué par une nuée d'oiseaux noirs. Il frappe de l'épée l'oiseau qui le serre de plus près et le jette à terre : « et au caïr qu'il fist si devint une feme morte, et ert de la plus bele faiture qu'il onques mais veïst ; et quant Percevaus le

A la fin du *Joseph*, un avis tombé du Ciel ordonne à Bron, le riche pêcheur, de se séparer de ses enfants qui seront sous le gouvernement du plus pur d'entre eux, Alain, et de partir

> Par devers Occident tout droit
> En quelque lieu que il vourra
> Et la u li cuers plus le treira,

après qu'il aura été « saisi » du Graal par Joseph, son beau-frère. Et là il attendra « seürement et sans peril » le fils de son fils Alain auquel il transmettra le saint Graal [1].

Le séjour de riche pêcheur en Avalon et l'arrivée finale de Perceval sont donc l'objet d'allusions certaines au moment où se termine le *Joseph* [2].

Quant aux *Vaux d'Avaron*, situés également en Occident,

---

vit si en ot molt grant duel de çou qu'il le vit morte ; et li oisel qui entor lui estoient se traisent arriere et corurent vers le cors et l'enporterent en l'air » (Weston, II, 54 ; cf. Hucher, I, 461). Urbain explique à Perceval que la « navrée » était sœur de l'« amie » qui le retenait dans un château invisible : « mais ele n'aura garde (*sic*) car or ces eures est ele en Avalon. »

Sur cet épisode singulier, qu'on ne trouve que dans le *Perceval* de Robert de Boron, voy. Alfred Nutt, *Studies on the legend of the holy Grail* (London, 1888), p. 128-129 ; Richard Heinzel, *Ueber die französischen Gralromane*, p. 25, note 1 (*Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften zu Wien, Philosophisch-historische Classe*, 1892) ; — et enfin Walther Hoffman, *Die Quellen des Didot Perceval* (diss. de Halle, 1905), p. 37-39.

1. *Le roman de saint Graal* publié par Francisque Michel (Bordeaux, 1841), v. 3358-36, p. 141. Cf. pour la mise en prose du *Joseph*, Hucher, t. I, p. 273 et 330-331.

2. Il est donc faux que le *Perceval* et le *Joseph* soient indépendants et n'aient aucun rapport l'un avec l'autre, comme plus d'un érudit l'a soutenu. Dans les vers, si gauches, qui terminent son *Joseph*, Robert de Boron avertit que au lieu de raconter les aventures d'Alain, fils de Bron, de Petrus, de Moïse, enfin du riche Pêcheur, il convient de laisser (provisoirement) de côté ces quatre histoires pour aborder auparavant « dou Graal la plus grant estoire » (p. 145-146). C'est l'annonce la plus évidente du *Perceval*, dont le *Merlin* n'est qu'une introduction.

où doit se rendre Petrus et où il attendra, lui aussi, l'arrivée du petit-fils de Bron, ils sont différents de l'Ile d'Avalon [1]. Peut-être doivent-ils leur existence aux fontaines et bains d'*Alaron* établis à Bath par le roi Bladud [2].

FERDINAND LOT.

(*A suivre.*)

---

1. Vers 3122-3140 (p. 131-132) :

Il (Petrus) te dira, n'en dute nus,
Qu'ès vaus d'Avaron s'en ira
Et en ce païs demourra.
Ces terres trestout vraiement
Se treient devers Occident.
Di li la u il s'arrestera,
Le fil Alein atendera
Ne il ne pourra devier
Ne de cest siecle trespasser
Devant le jour que il ara
Celui qui sen brief li lira :
Enseignera li [le] povoir
Que cis veissiaus ci puet avoir,
Dira li que est devenuz
Moyses qui estoit perduz.
Quant ces choses ares veües.
Et oies et perceües,
Adonques si trespassera,
En joie sanz faillir venra.

Et plus loin (v. 3219-3222, p. 135) :

En la terre, vers Occident,
Ki est sauvage durement,
Es vaus d'Avaron m'en irei,
La merci Dieu attenderei.

Cf. pour la mise en prose, Hucher, I, 267-268, 270; 327, 328.

La survie miraculeuse de Petrus jusqu'à l'arrivée de Perceval, implique que les « Vaux d'Avaron » sont, eux aussi, un séjour surnaturel. Hucher (I, 203, note 1) a remarqué que « ce passage semble plutôt s'adresser à Bron, qui, en effet, ne peut mourir avant d'avoir vu son petit-fils Perceval ». C'est très juste, mais nous ne pouvons savoir ce que Robert de Boron se proposait de faire du personnage de Petrus. L'auteur de l'*Estoire dou Graal* (*Grand Saint Graal*) en a fait une sorte de réplique de Tristan.

2. Cf. plus haut, p. 11. Le rapprochement a déjà été fait par Paulin Paris, *Les Romans de la Table ronde*, I, 149, note 1.

Il est possible qu'*Alaron* soit une cacographie du ms. unique, et très mauvais, de la *Vita Merlini*.

LE TRAITÉ DE GERSON CONTRE LE ROMAN DE LA ROSE

On connaît le débat sur le Roman de la Rose entre Christine de Pisan et Jean de Gerson, d'une part, Jean de Montreuil, Gontier Col et Pierre Col, d'autre part, débat très intéressant, non seulement pour l'histoire du Roman de la Rose, mais aussi pour celle des idées au seuil du xve siècle. Le bordereau de cette affaire comprend :

1° Une épître pour le roman, écrite en 1400 ou au début de 1401, par Jean de Montreuil, aujourd'hui perdue ;

2° une réponse de Christine à Jean de Montreuil, de 1401 ;

3° une lettre de Gontier Col à Christine, datée du 13 septembre 1401 ;

4° une seconde lettre du même à la même, datée du 15 septembre 1401 ;

5° la réponse de Christine à Gontier ;

6° une lettre de Christine à la reine Isabeau ;

7° une lettre de Christine à Guillaume de Tignonville ;

8° le « Traictié maistre Jehan Gerson contre le Roumant de la Rose », daté du 18 mai 1402 ;

8° bis une traduction latine de ce Traité ;

9° une lettre de Pierre Col à Christine, répondant aux attaques de celle-ci et à celles de Gerson ;

10° « Responsio ad scripta cujusdam errantis de Innocentia puerili », de Gerson ;

11° la réponse de Christine à Pierre Col, du 2 octobre 1402 ;

12° une seconde lettre, dont on n'a que le début, de Pierre Col à Christine ;

13°-15° trois lettres en latin, sans doute de Jean de Montreuil, à des anonymes.

La première de ces pièces n'est connue que par des allusions contenues dans plusieurs des suivantes ; les numéros 2 à 7 ont été publiés, d'après trois manuscrits, par M. F. Beck[1] ; les numéros 8 bis, 10 sont imprimés parmi les œuvres de Gerson[2] ; les numéros 13 à 15 dans l'*Amplissima Collectio* de dom Martène (II, p. 419-422). Enfin M. Ch. F. Ward a récemment, pour la plus grande commodité du lecteur, réuni ces documents en un recueil[3], où les nos 9, 11 et 12 ont été pour la première fois imprimés. Mais à cette collection manque le no 8, dont M. Ward semble avoir ignoré l'existence, dont en tout cas il ne dit mot, ce qui est d'autant plus étonnant que P. Paris dans l'*Histoire litteraire* (XXIII, p. 47) et M. Piaget dans *Martin le Franc* (p. 65-66) en ont fait des citations. Moi-même j'ai eu déjà l'occasion de le mentionner et G. Gröber donne une liste des mss. qui le contiennent dans son *Grundriss* (II, 1093).

Le no 8 bis n'est qu'une traduction latine du no 8, et cette traduction n'est pas du chancelier de Paris. Que Gerson ait écrit en français son Traité contre le Roman de la Rose, c'est lui-même qui le déclare dans sa *Responsio ad scripta cujusdam errantis de Innocentia puerili* : « que jam effecit ut sub involucro quodam nuper ediderim gallico sermone, quantum diei cursus tulit, orationem, non contra Insanum Amatorem, sed adversus scripta, verba et scripturas ad illicitos amores, amariores morte, sollicitantes, stimulantes et urgentes. » Et il ajoute qu'il ne traduira pas cet écrit en latin : « Porro neque repetiturus sum neque in latinum versurus eloquium ea que ibidem disputata legisti[4]. »

Pierre Col, dans sa première lettre à Christine, cite, en français, tels qu'on les retrouve dans les manuscrits, plusieurs

---

1. *Les Epistres sur le Roman de la Rose von Christine de Pizan*, nach drei Pariser Hss. bearbeitet und zum ersten Male veröffentlicht ; Neuburg, 1888.

2. *Johannis Gersonii... Opera omnia*, opera et studio M. Lud. Ellies du Pin ; Anvers, 1706, 5 vol. in-fo (III, p. 293).

3. *The Epistles on the Romance of the Rose and other Documents in the Debate* ; Université de Chicago, 1911, in-8o. Cette édition laisse à désirer.

4. Éd. d'Anvers, III, col. 293 ; réimpression de M. Ward, p. 77, l. 11-17.

des passages du Traité de Gerson (cf. ci-dessous, p. 30, 37, 47, les notes 1).

D'ailleurs le texte latin, comparé au texte français, contient de nombreux contresens qui excluent toute possibilité d'attribuer l'un et l'autre au même auteur; en voici deux échantillons, pris entre beaucoup d'autres :

Par ung matin, nagueres, en mon veillant, me fut aviz que mon cuer *isnel* s'envola.	Matutino quondam tempore, paulo antequam evigilassem[1], *igneum* meum cor mihi visum est volare.
soit... soit *neis*[2] mauvaise...	male aut illegitime *nata*...

Ces contresens dénotent chez le traducteur une certaine ignorance de la langue française : en voici un qui trahit une autre lacune dans ses connaissances :

ainsi que sont les diz de *Heloys* et de Pierre Abellart.	ut sunt dicta *Eligii* et Petri Arbellart (*sic*)

A ces erreurs il faut ajouter celles qui proviennent de distractions, de quelque faute de lecture, telle que « Tu as... empoisonné » traduit par « incarcerasti » ; et celles aussi dont le traducteur n'est pas responsable parce qu'elles se trouvaient déjà dans le manuscrit français qu'il a eu à sa disposition (on trouvera plus bas dans les variantes cette dernière série de fautes).

On peut identifier avec une certitude entière le manuscrit français dont le traducteur s'est servi; il appartient maintenant à la Bibliothèque Nationale: c'est le n° 24839 du fonds français. Toutes les fautes, toutes les variantes spéciales à ce manuscrit, les plus insignifiantes comme les plus importantes, se retrouvent dans le texte latin, sauf deux ou trois, dont la correction se présentait d'elle-même. A ma publication du texte j'ai joint les variantes des manuscrits ; celles qui n'appartiennent qu'au manuscrit C (24839) sont accompagnées de la

1. Les premières éditions ont *evigilassez* : *z* = *m* a été pris pour l'abréviation de *et*. L'édition d'Anvers donne *evigilasset*, qu'a reproduit M. Ward.
2. *neis* se trouve aussi traduit, comme *mais*, par *verum*.

traduction latine correspondante; lorsque celle-ci ne reproduit pas la faute de C, je l'ai placée entre ( ). Je renvoie donc à ces variantes; je n'en donnerai ici que deux à titre de specimens : *chancelier* est remplacé dans C par *chlr* (abréviation de *chevalier*), en latin *miles* (variante 7); *Or voise qui ainsi le maintient...* est dans C *Or voy se qui aussy le maintieng* : en latin *Considera etiam si quis sustineat hoc* (var. 368). Les leçons spéciales à C, reproduites par le traducteur, sont au nombre de plus de cinquante.

Dans l'édition d'Anvers, chaque pièce est accompagnée de l'indication du manuscrit où elle a été copiée ou collationnée; pour le *Tractatus contra Romantium de Rosa*, l'éditeur a noté : « Gallice in ms. Codd. Vict. 286 » : c'est donc qu'il n'a trouvé dans ce manuscrit qu'un texte français, et s'il se réfère à un manuscrit français, c'est évidemment qu'il n'a pas connu de manuscrit latin. Le « ms. Codd. Vict. 286 » n'est pas celui qui porte dans le Catalogue de la Bibliothèque Nationale la cote « ancien S. Victor 286 », mais le manuscrit f. fr. 24839 (anc. S. Victor 517), qui a conservé, sur sa première feuille de garde, la cote « n° 286 » de son classement dans la bibliothèque de Saint-Victor. Or j'ai montré que c'est précisément ce manuscrit qui a servi au traducteur. Et cependant ce n'est pas pour l'édition d'Anvers qu'a été faite la traduction : elle est de deux siècles antérieure.

Comme complément à l'édition en trois parties des œuvres de Gerson, imprimée à Strasbourg par Martin Flach, en 1494, parut chez le même imprimeur, en 1502, une quatrième partie : *Quarta pars operum Johannis Gerson, prius non impressa*. C'est dans ce volume qu'on rencontre pour la première fois le *Tractatus contra Romantium de Rosa*; c'est, je crois, pour lui qu'il a été écrit en latin. Cette *quarta pars* est précédée d'un prologue de Jacques Wympfeling dont la fin vaut d'être reproduite :

« ...Fuere jam pridem plurima nostri Johannis Gerson monumenta in tres partes ordinatissime divisa impressioni tradita. Novissime vero his diebus, multa sollicitudine et impensis ejus qui opera priora trifariam distinxit imprimique fecit, alia quaedam in intimis Parrhysiensis gymnasii penetralibus ac diversis Gallie locis quaesita et nutu summae majestatis inventa sunt, quorum nonnulla cum Gerson gallica lingua scripsisset, aut in concionibus

popularibus disseminasset, operae precium fuit illa in latinam utcunque interpretari atque transferre. Ea itaque magno labore a Germano quodam (qui apud Parrhysios philosophiam et sacras litteras audiens, gallicum quoque sermonem didicerat), si non eleganter, tamen fideliter traducta sunt. Melius enim visum est optimas christianissimi doctoris sententias vel barbare aut inconcinne translatas in manus venire studiosorum quam prorsus eas oblitterari perpetuoque manere sepultas. Vide, lector, quod haec contineant, fructum ex eis percipies et profecto laetabere. Ex eremitorio divi Guilhermi in suburbano Argentinensi, kalendis Decembris, anno Christi. M. d. j. [1] »

Voilà, suivant toute vraisemblance, le traducteur du *Traité contre le Roman de la Rose*; c'est cet Allemand de qui Wympfeling a négligé de nous donner le nom : ainsi s'expliquent ces contresens qui seraient surprenants de la part d'un Français. Mais que penser de cet étudiant en philosophie et en théologie qui ne connaît pas Héloïse, la femme d'Abélart, et la prend pour un homme appelé Eloy!

C'est la même traduction qui a été reproduite, avec ses contresens et autres erreurs, voire avec plusieurs des mêmes fautes d'impression (par exemple *Arbellart*), dans toutes les éditions successives, depuis celle de 1502 jusqu'à celle de M. Ward. M. Ward l'a copiée dans l'édition d'Ellies du Pin ; celui-ci a pu la prendre dans l'édition de 1502, ou dans celle de 1518, ou dans celle de 1606, dont il a donné une table de concordance avec la sienne.

Les éditions anciennes ne font aucune allusion au manuscrit utilisé par le traducteur, et si c'est précisément ce même manuscrit que mentionne Ellies du Pin, il ne faut voir là qu'une coïncidence fortuite, qui s'explique d'ailleurs naturellement par le fait que ce volume se trouvait dans la bibliothèque de Saint-Victor, où le traducteur et l'éditeur d'Anvers ont eu accès.

Si la traduction latine a été souvent imprimée, le texte original est encore inédit, et c'est ce qui m'a décidé à le publier ici. Je l'ai établi d'après trois manuscrits de la Bibliothèque Nationale, tous trois du XVe siècle : fr. 1797 (anc. 7848), en parche-

---

1. L'édition de 1518, que je cite, n'ayant pas pu me procurer celle de 1502, donne ici « M. .CCCC. I. », qui est une erreur évidente, et que je corrige d'après Hain et le catalogue Pellechet.

min; fr. 1563 (anc. 7399, Colbert 4395), fol. 180-185, en papier; fr. 24839 (anc. S. Victor 517), fol. 21-38, en papier. Je désigne ces trois manuscrits respectivement par les lettres A (1797), B (1563), C (24839). Le manuscrit A ne contient pas autre chose que le traité, qui commence en haut du premier feuillet et se termine au bas de l'avant-dernier; il n'a pas de titre, mais un explicit au milieu du recto du feuillet 23e et dernier : « Hoc opus composuit magister Johannes de Gersonno, tunc temporis cancellarius Nostre Domine et Universitatis parisiensis, sacre pagine eximius professor, anno ut supra. Deo gratias. Amen. » C'est la graphie de ce manuscrit que je suivrai, sauf dans les corrections empruntées à B ou à C, dont je donnerai, au surplus, toutes les variantes.

L'utilisation d'autres copies augmenterait le nombre des variantes, mais ne modifierait pas le texte, dont l'établissement, fondé sur trois représentants de familles différentes, ne laisse pas place à l'incertitude [1].

A n'a aucun lien de parenté ni avec B ni avec C. Deux variantes communes à B et C peuvent paraître ne pas remonter à l'original : c'est d'abord le titre *Traitié*. Gerson, dans sa *Responsio ad scripta cujusdam errantis*, parle de son « *Oratio* ». Christine, dans sa réponse à Pierre Col, l'appelle « une œuvre »; « un escript fait en maniere de plaidoierie », dit Pierre Col dans sa première lettre à Christine; pas de titre dans A; dans le ms. Bibl. Nat. fr. 3887 : « Complainte piteable de Chasteté ». Mais le mot *Traité* était tellement banal et d'une signification si peu précise qu'il n'est pas possible de tirer quelque conclusion de la présence de ce titre à la fois dans B et dans C. Christine appelle « traitié » la première lettre de Pierre Col.

A l'expression de A « *se ournoit* de toutes plumes, comme de la cornaille dient les fables », B et C opposent « *se hourdoit...* » La leçon de A paraîtra sans doute plus naturelle; cependant le

1. Je ne connais, outre A B C, que les mss. Bibl. Nat. fr. 3887, fol. 8-19 (le traité en entier); Bibl. Nat. fr. 1536, fol. 108 (un fragment, qui commence vers le tiers du traité et ne va pas jusqu'à la fin); Montpellier, École de Médecine, nº 368 (incomplet de la fin). Une copie du XVIIe siècle se trouve dans le ms. de Troyes 929, et une copie partielle, d'E. Barbazan, dans le ms. de l'Arsenal 2989.

sens de *hourder* s'était très étendu et avait rejoint celui de *ourner*[1]; d'autre part, il serait étonnant que B et C n'eussent hérité que cette unique faute de leur ancêtre commun; enfin il faut considérer que la substitution de *ournoit* à *hourdoit* était bien tentante pour les copistes, tandis que celle de *hourdoit* à *ournoit* ne pouvait guère leur venir à l'esprit. J'ai donc adopté *hourdoit*.

Tous les manuscrits donnent, soit dans un titre, soit dans un explicit, le nom de Gerson, et dans un passage que j'ai cité plus haut (p. 24), le chancelier de Paris déclare lui-même qu'il est l'auteur du traité. Cependant la copie que Pierre Col avait sous les yeux lorsqu'il écrivait sa première lettre à Christine était anonyme : « Je cuide cognoistre, dit-il, la personne qui celle plaidoierie a compilee, et ne doubte qu'il ne parle de Fol Amoureus comme clerc d'armes; et ne li desplaise, car, par ma foy, je tiens qu'ainsy comme il meismes, quant il prescha en Greve le jour de la Trinité, dist que icelle Trinité nous veons et cognoissons en enigme[2] et comme par ung mirouer; ainssy voit, entent et parle d'un fol amoureus, car je pense qu'il ne le fut onques, ne n'y ot onques pensee, en tant que je oseroie dire qu'il conoit (*imprimé* contoit) mieulx la Trinité qu'il ne fait Fol Amoureus » (p. 58). Christine ne nomme pas davantage Gerson, mais dit que l'auteur est « ung tresvaillant docteur et maistre en theologie, souffisant, digne, louable, clerc solempnel, esleu entre les esleus ».

LE TRAICTIÉ MAISTRE JEHAN GERSON CONTRE LE ROUMANT DE LA ROSE[3].

Par ung matin nagueres en mon veillant me fut aviz que mon cuer ynel s'envola, moyennans les plumes et les eles de diverses pensees, d'un lieu en

1. Cf. dans Godefroy : Son heaume doucettement hourdez D'une houppe de trés bonne maniere; — Vieilles seulent leur chief hourder Qu'on ne voie leurs fronces deshonnestes, etc.

2. M. Ward a imprimé *en guivre*, ce qui ne signifie rien. Le texte du sermon était : *Videmus nunc per speculum et in enigmate* (S. Paul, *Cor.* I, XIII, 12).

3. *Ce titre est de C; celui de B est* Le Tractié d'une Vision faite contre le Roumant de la Rose par le chancellier de Paris; *A n'en a pas.*

autre jusques a la court saincte de Crestienté, telle comme estre souloit [2]. Illec estoit Justice canonique la droicturiere, seant sur le trone d'equité, soustenu [3] d'une part par Misericorde, d'autre part par Verité. Justice en sa main dextre tenoit le septre de remuneration, en la senestre [4] l'espee trenchant de punicion; ot les yeulx vifs, honnourables et plus resplendissans que n'est la belle estoille journele, voire que le soleil. Bele fut sa compaingnie, car d'une part estoit son trés saige conseil, et tout a l'environ se tenoit sa noble [5] chevalerie et baronnie de toutes Vertus, qui sont filles de Dieu proprement et de Franche Voulenté, comme Charité, Force, Attrempance, Humilité et autres a grant nombre [6]. Le chief du conseil et come le chancelier [7] estoit Entendement soubtil joint par compaignie ferme a dame Raison la saige. Ses secretaires furent Prudence et Science; Foy, la bonne crestienne [8], et [9] Sapience, la divine et celestienne, furent de l'estroit conseil. En leur aide estoient Memoire, Providence, Bon Sentement et autres pluseurs. Eloquence theologienne, qui fu de moyen lengage et attrempé, se pourtoit pour advocat [10] de la court. Le promoteur [11] des causes avoit nom Conscience, car riens n'est qu'elle ne saiche ne raporte [12].

Ainsi comme je me delittoie par grande admiration a regarder tout [13] le bel arroy de ceste court de Crestienté et de Justice la droicturiere, se va lever, comme me sembla, Conscience, qui, de son office, promuet les causes de la court avec Droit, qui pour maistre des requestes se porte. Conscience tint en sa main et en son sain pluseurs supplications : entre les autres en y ot une qui mot a mot, bien m'en remembre, contenoit ceste complainte piteable de Chasteté, la trés belle, la trés pure, qui onques ne daingna neiz penser [14] aucune vilaine ordure.

A Justice la droicturiere, tenant le lieu de Dieu en terre, et a toute sa religieuse court, devote et crestienne [15], supplie humblement et se complaint Chasteté, vostre feable subjecte, que remede soit mis et provision breve sur les fourfaitures intolerables lesquelles m'a fait et ne cesse faire un qui se fait nommer le Fol Amoureux, et sont telz les articles [1] :

Le premier article. Ce Fol Amoureux met toute sa painne a chacier hors de la terre moy, qui n'y ay [16] coulpe, et mes bonnes gardes aussi, qui sont

2 *A omet* estre, *B omet* telle comme estre souloit — 3 *Lat.* sustentata — 4 *A* l. main s. — 5 *B* s. trés n. — 6 *A* autres a foison sans n. — 7 *C* l. chlr, *lat.* miles — 8 *B* crestienté — 9 *A omet* et — 10 *B* p. l'a. — 11 *B* prometeur — 12 B s. et r., *A* s. raporter — 13 *A omet* tout — 14 penser *ajouté dans A* — 15 *C* trescrestienne, *lat.* christianissimae — 16 *AC* n'y a

1. Cet alinéa est cité, sans variante, dans la première lettre de Pierre Col à Christine, p. 58.

Honte, Paour et Dangier le bon portier, qui ne oseroient ne ne[17] daigneroient ottroyer neiz un vilain baisier, ou dissolu regart[18], ou ris attraiant, ou parole legiere. Et ce il fait par une vieille mauldite, pieur que diable, qui enseigne, monstre et enhorte comment toutes jeunes filles doivent vendre leurs corps tost[19] et chierement, sans paour et sans vergoingne, et que elles ne tiengnent compte de decevoir ou parjurer, mais qu'elles ravissent tousjours aucune chose, et ne facent force ou dangier de se[20] donner hastivement, tant qu'elles sont belles, a toutes vilaines ordures de charnalité, soit a clers, soit a lais, soit a prestres, sans difference.

Le second article. Il vuelt deffendre et reprouver mariage[21] sans excepcion par un jaloux souspeçonneux, haineux et chagrigneux[22], et par lui mesmes et par les diz d'aucuns mes adversaires, et conseille plus tost a se pendre ou se noyer ou a faire[23] péchiés qui ne sont[24] a nommer que se[25] joindre en mariaige, et blasme toutes femmes, sans quelconque en oster, pour les rendre haineuses a tous les hommes tellement que on ne les veulle prendre en foy de mariage.

Le tiers[26] article. Il blasme jeunes gens qui se donnent en religion, pour ce, dit il, que tousjours tendent a en issir de leur nature. Et cecy est en mon prejudice, car je suis donnee especiaulment a religion.

Le quart[27] article. Il gette partout feu plus ardant et plus puant que feu gregois[28] ou[29] de souffre, feu de paroles luxurieuses a merveille, ordes et deffendues, aucuneffois ou nom de Venuz ou de Cupido ou de Genius, souventeffoiz en son propre nom, par quoy sont arses et brullees mes belles[30] maisons et habitacions et mes temples sacrez des ames humainnes, et en sui boutee hors villainnement.

Le v[e] article[31]. Il diffame dame Raison, ma bonne maistresse, en lui mettant sus telle raige et tel vilain blaffeme[32] qu'elle conseille parler nuement, deslaveement[33] et gouliardement, sans honte, de toutes choses, tant soient abhominables et[34] honteuses a dire ou a[35] faire, mesmement entre personnes trés dissolues et adversaires a moy. Helas ! Et s'il[36] ne me[37] vouloit espargnier, que lui a meffait Raison ? Maiz ainsi est. Certes il prent guerre a toutes vertus.

Le vi[e] article[38]. Quant il parle des choses sainctes et[39] divines et esperituelles, il mesle tantost paroles trés dissolues et esmouvans a toute ordure. Et touteffoiz ordure ja n'entrera en paradiz tel comme il descript.

---

17 *B omet un* ne = 18 *B* dissolus resgars — 19 *B omet* tost — 20 *A* d. soy — 21 *B* Il v. d. m., *C* Il v. r. m., *lat*. reprobare vult matrimonium — 22 *B ajoute* et malendriuz — 23 *A* a soy p. o. n. o. f. — 24 *C* font — 25 *A* soy — 26 *C* III, *B* troisaime — 27 *AB* IIII[e], *A omet* article — 28 *A* f. de g. — 29 *B* et — 30 *B omet* belles — 31 *A omet* article — 32 *A* v. blasme et diffame — 33 *A* desloyaument — 34 *C* ou, *lat*. aut — 35 *B omet* a — 36 *A* si — 37 *C omet* me — 38 *A omet* article — 39 *C omet* et, *le lat. aussi*

Le VII[e] article[40]. Il promet paradiz, gloire et loyer a tous ceulx et celles[41] qui acompliront[42] les euvres charnelles, mesmement hors mariage, car il conseille en sa propre personne et a son exemple essaier de toutes manieres de femmes, sans differance, et mauldit tous ceulx et celles qui ainsi ne le feront, au mains tous ceulx[43] qui me recevront et retenront.

Le VIII[e] article[44]. Il, en sa personne, nomme les parties deshonnestes du corps et les[45] pechiés ors et vilains par paroles sainctes et sacrees, ainsi[46] comme toute telle euvre faist chose divine et sacree et a[47] adourer, mesmement hors mariage et par fraude et violence; et n'est pas content des injures dessusdittes s'il les a publié[48] de bouche, maiz les a fait escripre et paindre [1] a son pouoir curieusement et richement, pour attraire plus toute personne a les veoir, oÿr[49] et recevoir. Encor y a pis, car, afin que plus soubtivement il deceust[50], il a meslé miel[51] avec venin, sucre avec poison, serpens venimeux cachiés soubz herbe verde de devocion, et çe fait il en assemblant matieres diverses, qui bien souvent ne sont gueres a son propos [2], se non[52] a cause[53] dessusdicte, et pour ce qu'il[54] feust mieulx creu et de plus grande auctorité de tant qu'il sembleroit avoir plus veu de choses et plus estudié.

Si vous suppli, dame Justice, de hastif remede et convenable provision sus toutes ces injures et autres trop plus que ne contient ceste petite supplicacion, maiz son livre en fait foy trop[55] plus que mestier ne feust[56].

Après que ceste supplicacion de Chasteté fu lute distincteement et en apert, illec peussiés vous appercevoir tout le conseil et[57] toute la noble chevalerie qui a leur chiere et leur semblant bien apparoient estre indignés. Neantmoins, comme saiges et attrempez dirent que partie seroit ouye, mais pour ce que le Fol Amoureus, qui estoit accusé[58], n'y estoit pas (il avoit ja[59] trespassé le hault pas du quel nulz[60] ne revient), on demanda s'il avoit en la

---

40 *A omet* article — 41 *C omet* et celles — 42 *C* acompliroient — 43 *B* c. et celles — 44 *A omet* article — 45 *A* des — 46 *C* aussy — 47 *A omet* a — 48 *B* publiees — 49 *A omet* oyr ; *C* l. oyr v. oir et r., *lat.* ut eas audiant, videant et contineant — 50 *A omet* il deceust — 51 *A* lait — 52 *A* nom — 53 *B* come — 54 *A* que — 55 *A omet* trop — 56 *A ajoute* en vérité — 57 *C* et a — 58 *A omet* qui estoit accusé — 59 *B omet* ja — 60 *B omet* nulz

1. Les manuscrits du Roman de la Rose ayant des miniatures indécentes sont extrêmement rares ; si Gerson veut simplement parler de miniatures quelconques rendant les manuscrits plus attrayants, le reproche est aussi injustifié : les anciens manuscrits n'ont généralement pas de miniature, et, lorsqu'ils en ont, ce n'est guère que dans la première partie du roman.

2. Ces « matieres diverses, qui bien souvent ne sont gueres a son propos », sont au contraire le sujet même de la seconde partie du roman.

court de Crestienté procureurs ou faulteurs[61] ou bien veullans quelxconques : lors veissiés, a une grant tourbe et une flotte, gens[62] sans nombre, jeunes et vieulx, de tous sexes et de tous aages, qui, sans garder ordre, a[63] tort et a travers, vouloient l'un l'excuser[64], l'autre le[65] deffendre, l'autre le louer, l'autre demandoit pardon a cause de jeunesce et de folie, en allegant qu'il s'en estoit repenti quant il escript depuis : « J'ay fait », dit il, « en ma jeunesce mainz diz par vanité » [1]; l'autre le soustenoit pour ce qu'il avoit esté tel et si[66] notable clerc[67] et beau parleur sans parail en françois, aucuns pour[68] ce qu'il avoit dit si proprement la verité de tous estas, sans espargnier nobles ou[69] non nobles, païs ou nacion, siecle ou religion. « Et quel mal est ce », dit l'un des plus avisiés, « quel mal est ce, je vous prie, se cest homme de tel sens, de tele estude et de[70] tel renom a voulu composer un livre de personnages ou quel il fait parler[71] par grant maistrize chascun selon son droit et sa proprieté ? Ne dit pas le prophete en la personne du fol que Dieu n'est pas ? Et le saige Salemon ne fit il[72] en especial[73] tout son livre *Ecclesiastes* en ceste maniere, par quoy on le sauve de cent et cent erreurs qui la sont en escript ? S'il a parlé legierement, c'est la condicion de Venuz, ou de Cupido, ou d'un fol amoureux, le quel il veult representer. En ne parla Salemon[74] en ses Cantiques en guise de amoureux par paroles qui pourroient attraire a mal ? Neantmoins on le lit[75]. S'il dit ou[76] personnage de Raison que tout se doit nommer par son nom, soient veus[77] ses motifs. Voirement, quel mal est es noms, qui ne l'i entent ? Les noms sont noms comme autres : puis donques que une mesme chose s'entent par un nom ou par un autre, que doit[78] chaloir par quel nom on la donne a entendre ? C'est certain que en nature n'y a riens lait. Seule laidure est de pechier[79], du quel touttefois on parle un chascun jour par son droit nom, comme de murtre, de larrecin, de fraudes et de rapines. En la parfin, s'il a parlé de paradis et des choses

---

61 *A* facteurs — 62 *AC* f. de g. — 63 *C* et a — 64 *BC* l'un exc. — 65 *B omet* le — 66 *A* sil — 67 *B a omis les mots* l'autre le soustenoit... clerc — 68 *A* de — 69 *B* et — 70 *A omet* de — 71 *A place* parler *après* chascun — 72 *C* il pas — 73 *A* espicial — 74 *A* En oultre n. p. pas S. — 75 *B* dit ; *C* representer par paroles q. p. a. a. m. N. o. l. l. En ne parla S. e. s. C. e. g. d. a. p. p. ; *lat. avec C*, representare volebat per verba, quae trahi possent ad malum. Verumtamen nonne leguntur quae loquebatur Salomon in Canticis suis modo amatorio per verba — 76 *A* en — 77 *A* veues — 78 *C* puet, *lat.* potest — 79 *B* pechié

1. Premier vers du second quatrain du *Testament maistre Jehan de Meun*. Même si l'attribution à Jean de Meun de ce poème était assurée, il ne serait pas certain que ce vers fît allusion au Roman de la Rose (Cf. mon édition du roman, I, p. 21-22).

devotes, pour quoy le blasme l'en de ce de quoy il doit estre louez? Et prenons qu'aucun mal feust en son livre, n'est point doubte que trop plus y a de bien : prengne chascun le bien et laisse le mal. Il proteste par exprès qu'il ne blasme que les maulvais et les maulvaises, et qui se sent coulpable[80], si[81] s'amende. Mais aussi n'est si saige[82] qui[83] ne faille a la fois; neiz mesmes le grant Omer failli; et, qui plus doit[84] encliner a pardon et a benignité ceste saige court de Crestienté, nous avons que saint Augustin et autres docteurs presque tous errerent en aucuns poins, qui touteffoiz ne sont pourtant pas[85] accusez ou[86] condempnez, mais honnourez. Et vraiement il doit avoir belle rose en son chappel qui ceste rose blasme qui se dit le Rommant de la Rose. »

A ces paroles il sembla bien aux amis et fauteurs[87] du fol amoureux que sa cause feust[88] toute gaignee, sans y savoir[1] respondre, et soubzrioient les uns aux autres et s'entreregardoient ou[89] chuchilloient[89bis][2] ou faisoient signes divers. Quant Eloquence Theologienne, qui est advocat de la court crestienne, a la requeste tant de Conscience comme de Chasteté, sa bien amee, et a[90] cause de son office, se leva en piez, a belle contenance et[91] maniere attrempee et par grande auctorité et digne gravité, il, comme saige et bien apris, depuis qu'il ot un pou tenue[92] sa face encline bas, en guise d'un homme aucunement[93] pensif, la[94] sousleva meurement et seriement[95], et en tournant son regart a Justice et environ tout son bernage, ouvri sa bouche et, a voix resonnant doulce et moienne, tellement commença sa parole et sa cause :

« Je vouldroie bien, au plaisir de Dieu, le quel vous representez yci, dame Justice, que l'aucteur que on accuse feust present en sa personne par retournant de mort a vie : ne me seroit ja besoing de multiplier langage ne d'occuper la court en longue accusacion, car je tien en[96] bonne foy que ynellement, voulentiers et de cuer il confesseroit son erreur ou meffait[97], demanderoit pardon, crieroit mercy et paieroit[98] l'amende; et a ce presumer me meuvent[99] pluseurs apparances, nommeement celle[100] qu'aucuns ont alle-

---

80 *A* coulpables — 81 *C* si s'en a. — 82 *B* n'e. il sa. — 83 *C* que, *lat.* quin — 84 *C* q. d. p. — 85 *B* s. pas pourtant ; *C omet* pas — 86 *C* ne, *lat.* neque — 87 *A* facteurs — 88 *A* lui fu — 89 *C* et, *lat.* que — 89 *bis A* chucilloient — 90 *A omet* a — 91 *A* et a — 92 *C* out t. u. p. — 93 *A omet* aucunement — 94 *B* se — 95 *C* seurement, *lat.* secure — 96 *C* t. que e., *lat.* opinor enim quod — 97 *B omet* ou meffait, *C et le latin omettent* erreur ou — 98 *A* ploureroit — 99 *C* me meuve, *B* p. mesmement — 100 *A* celles, *B* tele

1. *sans y savoir*, sans qu'on y sût.
2. Je ne connais pas ce verbe ; le traducteur l'a rendu par *cachinumque facientes*, mais son interprétation n'offre aucune garantie.

gué[101] ; que des son vivant il s'en repenti et depuis ditta livres de vraie foy et de saincte doctrine. Je lui en fais tesmoingnage. Dommage fu que fole jeuvenesce ou autre mauvaise inclinacion deceu[102] un tel clerc a tourner[103] nicement et trop volagement a tele legiereté son soubtil engin, sa grande science, son fervant estude et[104] son beau parler en rimes et poesies[105]; voulsist Dieu que mieulx en eust usé ! Helas ! bel amy et soubtil clerc, helas[106] ! Et n'estoient donques assez folz amoureux[107] au monde sans toy mettre en la tourbe ? N'y avoit il qui les menast et aprist en leur soties[108], sans ce que tu te donnasses leur capitainne, ducteur et maistre ? Fols est qui foloie[109] et folie[110] n'est pas sens. Trop veult estre blasmé qui se diffame et prent l'office d'un diffamé. Pour vray, tu estoies digne d'autre maistrize[111] et d'autre office. Vices et pechiés, croy moy, s'appreingnent trop de legier : n'y fault maistre quelconques. Nature humaine, par especial en jeunesce, est trop encline a trebuchier et a glasser[112] et cheoir en l'ordure de toute charnalité ; n'estoit besoing que tu les y tirasses ou a force boutasses. Qui est plus tost empris et[113] enflammé au[114] feu de vilains plaisirs que[115] sont les cuers humains ? Pour quoy donques souffloies tu ce feu puant[116] par les vens de toute parole legiere et par[117] l'auctorité de ta personne et[118] ton exemple ? Se tu ne doubtoies alors Dieu et sa venjance, que ne te faisoit saige et avisé la punicion qui fu prinse d'Ovide ? L'onneur de ton estat au moins t'en eust retrait. Tu eusses eu[119] honte, je ne doubte mie[120], d'avoir esté trouvé, en plain jour, publiquement, en[121] lieu de foles femmes qui se vendent et de parler a elles comme tu escrips : et tu fais piz, tu enhortes a pis. Tu as par ta folie, quant en toy est, mis a mort et murtri ou[122] empoisonné mil et mil personnes par divers pechiés, et encore fais de jour en jour par ton fol livre ; et ja n'en y es[123] a excuser sur la maniere de ton parler par personnages, comme je[124] prouveray cy après clerement, maiz je ne puis mie dire tout[125] a une fois.

O Dieu tout bon et tout puissant ! Et se tu, Fol Amoureux, puis que ainsi te veult on nommer, se tu avoies repentance en ta vie de mains diz, lesquelx tu[126] avoies fais en ta jeunesce par vanité, pour quoy les laissoies tu

---

101 *B* qu'a. allegue — 102 *B* de sen — 103 *A* c. atourner, *C* c. detourner — 104 *B* engin s. g. estude et fervent et — 105 *A* poesie, *B* proses — 106 *B omet* helas — 107 *A* h. et n'estoit il assez de fols n'e. d. a. f. a. ; *C* h. et n'estoit il pas a. de f. a. — 108 *A* folie — 109 *C* folie — 110 *A* foloie et *ajoutés*, folie *est une correction faite sur* foloie ; *B omet* et folie ; *C* F. e. q. folie et — 111 *C* maistrisie — 112 *B* glassier, *C* glissier — 113 *C* ou (*lat.* et) — 114 *B* en — 115 *A* qui — 116 *A omet* puant — 117 *B* pour — 118 *C* et de — 119 *A* en — 120 *B* point — 121 *C* ou — 122 *C* et, *lat.* et — 123 *C* n'e. mes — 124 *C* j. te, *lat.* tibi — 125 *B* m. t. d. — 126 *les dix mots.* avoies... tu *sont omis dans C et dans le lat.*

durer? Ne dèvoient eulx pas estre brullez? C'est trop mauvaise[127] garnison que de venin ou de poison a une table, ou de feu entre huille et les[128] estoupes. Qui avra geté un feu par tout et il ne l'oste, comment sera il quitte des maisons qui en seront arses? Et qui est pieur feu et plus ardant que le feu de luxure? Quelles maisons sont plus precieuses que les ames humainnes, comme est bien contenu en la supplication de dame Chasteté? Car elles doivent estre temple sacré du Saint Esprit. Maiz que[129] plus art et[130] enflamme ces ames que paroles dissolues et que luxurieuses escriptures et paintures? Nous veions que bonnes, sainctes et devotes paroles, paintures et escriptures[131] esmeuvent a devocion, comme le disoit Pitagoras : pour ce sont fais les sermons et les ymaiges es[132] eglises. Trop plus legierement, par le contraire, les mauvaises[133] tirent[134] a dissolucion. N'est cellui qui[135] ne l'espreuve[136], et les hystoires pluseurs le monstrent.

Maiz, bel amy, je parle sans cause[137] a toy, qui n'est pas yci et au quel desplait tout ce fait et desplairoit[138], comme j'ai dit, se tu estoies present. Et se lors tu ne[139] l'eusses sceu, tu l'as apris depuis a tes griés cousts et despens, au moins en purgatoire, ou en ce monde par penitance. Tu diras par aventure que tu ne fus pas maistre de ravoir ton livre quant il fu publié, ou par aventure te[140] fut il emblé sanz ton sceu ou autrement. Je ne le sçay. Tant sçay je que Berengier, disciple jadiz[141] de Pierre Abelart, le quel tu remembres souvent, quant vint a l'eure de la mort, la ou verité se monstre qui avra bien fait, et estoit le jour de l'Apparition[142] Nostre Seigneur[143], lors, en souspirant : « Mon Dieu », dit Berengier, « tu apparras au jour d'ui a moy a ma salvacion, comme j'ai esperance, pour ma repentance, ou a ma dure dampnacion, comme je doubte, pour ce que ceulx lesquelx[144] j'ay deceu par mauvaise doctrine je n'ay peu ramener a droite voie de la verité[145] de ton saint sacrement. » Par aventure ainsi dis tu. Briefment ce n'est point[146] jeu et n'est[147] plus perilleuse chose[148] que de semer mauvaise[149] doctrine es cuers des gens en tant que la painne de ceulx mesmement qui sont dampnez en acroit de jour en jour. Et s'ilz sont en purgatoire, leur delivrance s'en empeche et retarde. De Salemon, qui fut le plus saige du monde, doubtent les docteurs s'il est sauvé. Pour quoy? Pour ce que avant sa mort il ne fist destruire les temples aux ydoles, les quelx il avoit fait pour la fole amour des femmes estranges. La repentance n'est pas souffisant quant on n'oste les

---

127 *B* Est t. maise — 128 *B omet* les — 129 *A* qui — 130 *A* et plus — 131 *B* p. et p. et e., *C* par. e. et pa., *même ordre des substantifs dans le latin que dans C* — 132 *A* aux — 133 *B* l. maises — 134 *C* traient — 135 *B* N'e. il q. — 136 *C* n. les e. — 137 *A* s. c. j. p. — 138 *B* desplaisoit — 139 *A omet* ne — 140 *B omet* te — 141 *A* j. d. — 142 *C* la propition (*lat.* Apparitionis) — 143 *B ajoute* Jhesu Crist — 144 *C* que — 145 *A omet* de la verité — 146 *A* pas — 147 *A* n'e. pas — 148 *B* p. doctrine — 149 *B* maise

occasions[150] de ses propres pechiés et des autres a son pouoir ; neantmoins, quoy que soit[151] de ta repentance, s'elle fut acceptee de Dieu ou non (je desire que oy[152]), je ne parle fors du fait en soy et de ton livre, et quar tu ne le deffens point, comme saige, je tourneray toute ma querelle contre[153] ceulx qui, oultre ton propre jugement et ta volenté, en grief prejudice de ton bien, de ton honneur et salut, quierent, soit a tort soit a travers, soustenir, non pas[154] soustenir, mais alaidir et acroistre ta vanité, et en ce te confondent en toy cuidant deffendre, et te desplaisent[155] et nuisent en te[156] voulant complaire, a la semblance du medecin oultraigeux qui veult garir et il occist, et du nice advocat qui cuide aidier son maistre et il destruit sa cause. Je, par le contraire, rendray ce service a ton ame et lui feray ce plaisir ou cest allegement, a cause de ta clergie et estude, que je reprendray ce que tu desires du tout en tout estre repris. Et quelle ignorance est celle icy[157], o bel amy ! Mais quelle fole oultrecuidance de vous lesquelx je voy et oy yci parler, de vous qui voulez excuser de toute folie ou erreur cil qui se condempne, cil qui porte en son front le tiltre[158] de sa condempnacion ? Voire, de sa condempnacion. Ne me regardez ja : il se porte par vostre dit mesmes pour[159] un fol amoureux. Vrayement, quant je avroye dit pluseurs diffames d'un tel aucteur, je[160] ne lui puis guere pis imposer que de le nommer fol amoureux. Ce nom emporte trop grant fardel et pesant[161] faiz de toute lubricité et de charnalité murtriere[162] de toutes vertus, bouteresse de feu par tout ou elle puet. Ainsi le dirent Platon, Architas Tarentin, Tulles et autres pluseurs[163]. Qui craventa jadiz par feu et flamme Troye la grant ? Fol Amoureux. Qui fit lors[164] destruire plus de cent mil gentilz hommes, Hector, Achillès, Priant[165] et aultres ? Fol Amoureux. Qui chassa hors jadiz de Romme le roy Tarquinius et toute sa lignie[166] ? Fol Amoureux [1]. Qui deçoit par fraudes et parjuremens[167] desloyaulx honnestes filles et religieuses sacrees ? Fol Amoureux. Qui oublie Dieu et sains et sainctes et paradiz et[168] sa fin ? Fol Amoureux. Qui ne tient compte de parens ou[169] d'amis quelconques ou de quelconques vertus ? Fol Amoureux. Dont[170] viennent conspiracions civiles, rapines et lar-

---

150 *C* l'occasion, *lat.* occasio — 151 *A* q. q. ce s., *C* quoy fu, *lat.* quidquid fuerit — 152 *B* q. sy — 153 *A* encontre — 154 *C* p. seulement, *lat.* nec solum — 155 *A* d. en ce — 156 *B* toy — 157 *A* cy — 158 *B* t. escript — 159 *B* par — 160 *A omet* je — 161 *C* et trop grant — 162 *A* murtrieres — 163 *A omet* pluseurs — 164 *A omet* lors — 165 *C* Priame, *B* Paint — 166 *B* sa compaignie ; *A omet* et t. s. l., *en outre il place cette interrogation avant la précédente* — 167 *AB* et par juremens, *C* et par parjuremens — 168 *C* a — 169 *A* ne — 170 *B* D'ou —

1. Les lignes qui précèdent, depuis *Qui craventa*, sont reproduites, sans variante, dans la première lettre de Pierre Col à Christine, p. 19.

recins pour fole largesce nourrir, batardie ou suffocacion[171] d'enfans mornés, haines aussi et mort[172] de maris, et, a brief dire, tout mal et toute folie? C'est[173] par Fol Amoureux. Mais je voy bien par ce tiltre et par ce blasme vous le voulez excuser de ses folies, pour ce que en fol ne doit on querir[174] se folie non[175]. En nom Dieu, voire, beaux amiz, mais au fol doit on monstrer sa folie, et plus quant il est saige et fait le fol; et plus se c'est ou trés grief mal d'ung grant[176] païs et en la[177] destruction vilaine de bonnes meurs et de dame Justice et de toute sa noble court de Crestienté. Vous veés[178] comment dame Chasteté s'en[179] plaint, Honte et Paour et dame Raison, ma maistresse, s'en deulent, et briefment tout le conseil et la noble chevalerie des sainctes vertus, bien le veez a leur maintieng, s'en indignent forment. Et pour quoy non? Pour ce, direz vous, que cest acteur ne parle point, maiz autres qui sont la introduiz. C'est trop petite deffense pour si grant crime. Je vous demande : se aucun se nommoit adversaire du roy de France et, sus ce nom et comme tel, lui faisoit guerre, ce nom le garderoit il d'estre traitre et de la mort? Vous ne le direz[180] pas. Se en la personne d'un herite ou d'un Sarrazin, voire du[181] deable, aucun escript et seme[182] erreurs contre la crestienté, en sera il excusé? Autreffois un le voult faire, qui tantost fut contraint a[183] soy rappeller et corrigier par ung des chancelliers de l'eglise de Paris en plainne sale et audience, non pourquant parlast[184] il entre clers entendans, quant il disoit : « Je parle comme juif[185]. — Et tu rappelleras comme crestien », dit le chancellier. Aucuns ecrira libelles diffamatoires d'une personne, soit de petit estat ou non, soit neiz mauvaise, et soit[186] par personnage : les drois jugent un tel estre a[187] punir et infame : et donques que doivent dire les lois[188] et vous, dame Justice, non pas d'un libelle, mais d'un grant livre, plain de toutes infamations, non pas seulement contre hommes, mais contre Dieu et tous[189] sains et sainctes qui aiment vertus? Respondez moy : seroit un[190] a oïr qui diroit a un prince ou a un seigneur : « Vraiement, sire, je vous dy en la personne d'un jalous, ou d'une vieille, ou par un songe, que vostre femme est trés mauvaise et forfait son mariage, gardez vous[191] bien et de riens en elle[192] ne vous fiés; et a vos filles, qui sont tant[193] jeunes et belles[194], je conseille a tantost soy[195] abandonner a toute euvre charnelle et a tout homme qui leur vouldra bon pris donner. »

---

171 *C* suffocacions, *lat.* suffocationes — 172 *C* mors, *lat.* mortes — 173 *B omet* C' — 174 *B* querre — 175 *C* en fol on n. d. q. que f. — 176 *B omet* grant, *C* tresgrant, *lat.* maximae — 177 *C omet* la — 178 *A* vez — 179 *A* se — 180 *B* dictes — 181 *C* d'un — 182 *A* forme — 183 *C* de — 184 *A* parloit — 185 *A* juifs — 186 *B omet les quatorze mots* d'une... et soit — 187 *A* a estre — 188 *A* drois — 189 *C et lat. omettent* tous — 190 *B* s. bon — 191 *B omet* vous — 192 *A* et e. e. d. r. — 193 *A* q. t. s. — 194 *C et lat.* b. et j. — 195 *C* c. t. a eulx

Dictes moy, vous[196], beaulx amis, estes vous tant effrontez et pou saichans que vous jugissiés que tel[197] homme on ne puniroit mie, que on le soustenroit, orroit et excuseroit ? Et plus encore, se, oultre les paroles, il[198] envoioit livres ou paintures. En[199] sur plus, le quel est pis, ou d'un crestien clerc preschier en la personne d'un Sarrasin contre la foy ou qu'il amenast le Sarrasin qui parlast ou escripst ? Touttefois jamais ne seroit souffert le second oultrage ; si est touttefois pis le premier, c'est a dire[200] le fait du crestien, de tant que l'ennemi couvert est plus nuisible que l'appert, de tant que plus tost et plus familierement on le reçoit et oit et croit[201]. Je baalleray du venin envolepé en[202] miel, un en morra : en seray je quitte ? Je ferray[203] en baisant, je occiray en embraçant : en seray je delivre ? Je diray publiquement a une devote personne : « Vraiement voz envieux et haineux dient que vous estes ypocrite et papelart, et[204] que vous estes larron et murtrier et s'offrent a le[205] prouver » : seray[206] je excusé[207] de ce diffame ? Un dissolu maulvaiz fera et dira[208] toute lubricité qui se puet trouver entre homme et femme devant une pucelle en disant : « Ne fay pas ainsi comme tu nous vois faire, ainsi et ainsi ; regarde bien » : sera tel a soustenir ? Certes non, car chasteté, renommee, oeil[209] et la foy n'ont point de gieu, sont[210] choses trop de legier a blescier et corrompre[211]. Maiz j'entens bien ce que vous murmurez ensemble : vous dittes, comme[212] par avant l'un de vous allegua[213], que Salmon et David ont ainsi fait. C'est yci trop grant oultrage, pour excuser un fol amoureux, accuser Dieu et ses sains et les mener a la querelle, mais ne se puet faire. Je vouldroie bien que ce fol amoureux ne eust usé de ces[214] personnages fors ainsi que la saincte escripture en use, c'est assavoir en[215] reprouvant le mal, et tellement que chascun eust apperceu le reproche du mal et l'approbacion du bien, et[216], qui est le principal, que tout se feist sans[217] excès de legiereté. Mais nennil voir. Tout[218] semble estre dit en sa personne, tout semble estre vray comme euvangille[219], en especial aux nices fols amoureux aux quelx il parle, et, de quoy je me dueil plus, tout[220] enflame a[221] luxure, mesmement quant il la semble reprouver ; neiz les bien chastes[222], s'ilz[223] le daignoient[224] estudier, lire ou escouter, en vauldroient pis.

---

196 *A omet* vous — 197 *C* q. un t. — 198 *C omet* il — 199 *B* Au — 200 *C* C'e. assavoir — 201 *C* r. cr. et o. — 202 *A* ou, *C* de — 203 *A* frapperay — 204 *B* y. p. et, *A omet* q. v. e. y. et p. et — 205 *B* se o. te l. — 206 *C* y s. — 207 *A* j. a excuser — 208 *A* d. et f. — 209 *C* r. loyel (*lat.* fama, oculus) — 210 *B* et s. — 211 *B* et tout rompre — 212 *C* que, *lat.* quod — 213 *A omet les huit mots précédents* : comme... allegua — 214 *C* ses (*lat.* his) — 215 *C omet* en — 216 *A omet* et — 217 *B* et s. — 218 *C* Toute — 219 *C* l'e. — 220 *C* tost, *A* tent — 221 *B* en — 222 *B* b. chastelz — 223 *B* cilz, *AC* filz — 224 *A* daignent

Dient les docteurs que les Cantiques Salemon, soient eulx certes bien sobres, ne se lisoient anciennement fors par ceulx qui avoient .xxx. ans ou plus, affin[225] qu'ilz n'y entendissent quelconque[226] maulvaise charnalité. Jeunes gens donques nices[227] et volages, que feront[228] eulx a[229] un tel livre, maiz a un tel feu, plus enflammant que feu grigois ou que fournaise a voirre? Au feu! bonnes gens, au feu[1]! Pour Dieu, ostez[230], fuiés vous tost[231], sauvez vous et vous en gardez saigement, vous[232] et vos enfans: c'est le remede, meilleur n'y a. Qui ne fuit le peril il y trebuchera et y sera pris, comme le rat au lardon et le loup en[233] la louviere[2], ou le papillon au feu de la chandeille pour sa clarté, ou les fols ou[234] les enfans aux espees cleres ou aux[235] charbons vifs pour leur beauté, qui ne les oste de fait.

Se vous dittes que dedens sont des[236] biens pluseurs, en est, je vous pri, le mal pour ce[237] dehors? En est le feu se non[238] plus perilleux? L'amesson[239] nuist il moins[240] au poisson s'il est couvers de l'amorse[241]? Une espee, s'elle est[242] ointe de miel, fiert elle se plus avant non? Mais, en surplus, sont faillies ailleurs bonnes et pures doctrines sans mesleure de mauvaitié? Que ce soit neccessité[243] aucune bonne envolepee de la mauvaise garder et tenir chiere et louer, je dy que Mahommet, par trés grande et avisee malice, mesla les veritez de nostre loy crestienne avec ses ordes erreurs. Pour quoy? pour attraire plus tost les crestiens a sa loy et pour couvrir ses oultrages. Et ne dit pas le deable pluseurs veritez a la foiz et par demoniaques et par ses invocateurs, les magiciens et aussi les herites? Mais ce n'est que pour decevoir plus couvertement. Si[244] est une mauvaise[245] doctrine de tant pire quant plus y a de bien[246], et pis vault.

---

225 *C* a l'affin — 226 *C* aucune, *lat.* ullam — 227 *B* d. et n. — 228 *A* feroient — 229 *C* en, *lat.* in — 230 *A* o. le p. D. — 231 *B* tous — 232 *A* s. et v. — 233 *B* et loups a — 234 *C* et, *lat.* et — 235 *A omet* aux — 236 *C omet* des — 237 *B* pour c. l. m., *A omet* pour ce — 238 *B* f. ce n'est, *A* f. pour ce se non (pour ce *biffé et* se non *ajouté*) — 239 *ABC* la messon — 240 *C et lat. omettent* moins — 241 *A* la morse, *B* lammorse, *C* lamonse — 242 *C et lat. omettent* s'elle est — 243 *B* necessaire — 244 *A* S'il — 245 *B* maise, *C* male — 246 *A répète* p. i a d. b.

1. C'est par distraction que M. Piaget a vu dans ce cri (*loc. cit.*) une condamnation au feu du Roman de la Rose.

2. *lardon* semble désigner ici un piège dont l'appât serait un petit morceau de lard ; Godefroy n'en donne aucun exemple, bien qu'on trouve déjà, dans le *Testament maistre Jehan de Meun* : Que nous ne soions pris comme raz au lardon (p. 66 de l'édition Méon) ; quant à *louviere*, piège à loups, Godefroy en a relevé un exemple dans un lexique.

Creez moy, non pas moy mais l'apostre saint Pol [1] et Seneque et experience, que mauvaises[247] paroles et escriptures corrompent bonnes meurs et font devenir les pechiés sans honte, et ostent[247] *bis* toute bonne vergoingne, qui est en jeunes gens la principal garde de toutes leurs[248] bonnes condicions contre tous maulx. Jeune personne sans honte est toute perdue. Pour quoy fut Ovide, grand clerc et trés ingenieux[249] poete, getté en dur exil sans retourner ? Il[250] mesme tesmoingne que ce fu pour son Art d'Amour miserable [2], la quelle il avoit escripte ou temps Octovien[251] l'empereur. Non pourquant fist il un livre a l'encontre, du Remede d'Amours. Ovide eust bien sceu[252] parler par songe ou personnages[253] se excusacion en [254] eust attendu par ce.

O Dieu ! o sains et[255] sainctes ! o devote court de crestienne religion ! o les meurs du temps present ! Entre les paiens un juge paien et incredule condempne un paien qui escript doctrine attraiant a fole amour, et entre[256] les crestiens et par les crestiens[257] telle et pieur euvre est soustenue, alosee et deffendue ! En bonne foy, je ne pourroie assez dire l'indignité et horreur[258]; parole me fault a la reprouver. Et que telle euvre soit pieur que[259] celle d'Ovide, certes je le maintieng, car l'Art d'Amour, la quelle escript Ovide, n'est pas seulement toute[260] enclose ou dit livre, mais sont translatez et[261] assemblez et tirez comme a violence et sans propos autres livres pluseurs, tant d'Ovide comme des autres, qui ne sont point moins deshonnestes et perilleux, ainsi que sont les diz de Heloys et[262] de Pierre Abelart et de Juvenal et des fables faintes toutes a ceste fin maudite[263] de Mars et[264] de Venus et[265] de Vulcanus et[266] de Pigmalion et[267] de Adonis[268] et d'autres. Ovide par exprès protesta qu'il ne vouloit parler des bonnes matrones et dames mariees ne de celles qui ne seroient[269] loisiblement a amer. Et vostre livre[270] fait il ainsi ? Il reprent toutes, blame toutes[271], mesprise toutes, sans aucune excepcion. Au moins, puis qu'il se maintenoit crestien et qu'il parloit des choses celestiennes a la foiz, pour quoy n'excepta il les glorieuses sainctes pucelles et autres sans

---

247 *B* maises — 247 *bis B* oste, *C* hoste (*lat.* auferunt) — 248 *B omet* leurs — 249 *B omet* tres — 250 *C* Ly — 251 *A* Ottonien, *C* Ottoviam (*l'a fait sur un* e) — *A* 252 *A* e. s. b. — 253 A *B* personnage — 254 *C omet* en — 255 *B* o — 256 *B* contre — 257 *C omet* les, *B omet* et p. l. c. — 258 *B* et l'erreur, *A* l'i. de — 259 *C* de — 260 *A omet* toute — 261 *B omet* et — 262 *A omet* d. H. et — 263 *A* maudites — 264 *B omet* et — 265 *A omet* et — 266 *A omet* et — 267 *A omet* et — 268 *B* Adius — 269 *A* feroient — 270 *A* l. icy — 271 *B omet* b. t.

1. S. Paul, *I Cor.* XV, 33 : *Corrumpunt mores bonos colloquia mala.* On trouvera des exemples plus anciens de ce proverbe, tirés de la littérature grecque, dans A. Otto, *Die Sprichwörter und Sprichwortlicher Redensarten der Römer*, au mot *mos.*

2. Gerson fait allusion à un passage des *Tristes*, II, 211-212.

nombre qui jusques a[272] souffrir trés durs tourmens et mort crueuse garderent chasteté ou temple de leur cuer ? Pour quoy ne garda il ceste reverence a la saincte des sainctes? Mais nennil : il estoit fol amoureux, si n'en avoit cure, si n'en vouloit aucune[273] excuser, afin de baillier plus grant hardement a toutes de soy abandonner ; ne pouoit[274] cecy mieulx accomplir que[275] par faire entendant aux femmes que[276] toutes sont[277] telles et qu'elles ne s'en pourroient garder.

Neccessité n'a loy. Dieus ! quelle doctrine ! non pas doctrine mais blapheme et heresie ! Aussi[278] s'efforce il de monstrer que jeunes gens jamais ne seront fermes et estables en une religion, qui est faulse doctrine et contre experience. Mais, qui se voulroit arrester a tout reprendre ce qui est mal mis ou dit livre, le jour yroit plus tost a fin que la querelle ; et pourroit aussi par aventure la trop grande particularité plus nuire a bonnes meurs que proufiter a la cause, je pourroie[279] cheoir ou[280] vice que je reprens ; si abregeray ma parole et ne diray plus que des articles contenuz en la supplicacion de dame Chasteté presentee par Conscience. Et des ja je me sens delivres d'aucuns[281] articles les plus legiers, si est temps que je descende aux plus griefs et plus inexcusables[282]. La chose est grande, dame Justice : soit ententif vostre conseil a les[283] oyr diligemment, pour y pourveoir hastivement.

Certes, en ce dit livre, se livre se doit dire, bien a lieu le proverbe commun : en la fin gist le venin. La moquerie de Orace[1] a yci lieu du paintre qui fait une trés belle femme ou chief et fenist en poisson[284]. On dit telles estre les Arpiees[285], qui ont visaige de[286] vierge, mais[287] ventre et autres parties trés ordes. Las ! quelle ordure y est la mise et assemblee ! Quelx blaphemes y sont diz ! Quelle deablie y est semee ! Avoir tantost parlé de Dieu, de[288] paradis, du doulz aignel trés chaste, de la belle fontenelle, et puis[289], en la personne de l'aucteur, soubdainnement et d'un tenant, reciter[290] sa trés dissolue[291] vie, de la quelle n'est tant deshonneste qui n'en eust honte ! Enhorter tous[291bis] a ainsi faire, a s'abandonner a toutes femmes, pucelles ou non, pour essayer de tout ! Et[292], qui est la somme du mal, il dit telles choses estre sainctuaires et euvres sacrees et adourees. Il eust mieulx dit execrables et detestees. O ![293] que diroie je yci ?[294] Pour vray c'est grande abhominacion de y penser tant

---

272 *A* au — 273 *C* nulle — 274 *C* p. il — 275 *C* qui — 276 *B omet* que — 277 *A omet* sont — 278 *C* Ainsi, *lat.* hoc pacto — 279 *A* c. et pourroit — 280 *C* en — 281 *A* des a. — 282 au p. grief e. p. inexcusable — 283 *B* le — 284 *B* e. raisson — 285 *A* apices, *B* ar piees — 286 *BC omettent* de — 287 *A* et, *C* mais et ventres — 288 *B* du — 289 *B ajoute* est une meismes personne — 290 *A* recite — 291 *B omet* tres — 291 *bis C et lat. omettent* tous — 292 *C et lat. omettent* et — 293 *B* ou, *A* ce — 294 *C* diroy j. y., *A* diray y.

1. Début de l'*Épître aux Pisons*.

seulement. Ja ma bouche n'en sera enordie de plus en dire, ne vos[295] oreilles sainctes grevees, ne ceste court empuantee de l'escouter. Si vous prie neantmoins que prejudice n'en[296] soit fait a ma cause, et s'il est vray ce que saint Augustin dit[297], et oÿ que moins mal n'est pas mesprisier la parole saincte de Dieu que le corps Jhesu Crist, il n'a pas[298] fait moins de irreverence a Dieu[299] d'ainsi[300] parler et entouillier vilaines choses entre les paroles divines et consacrees que s'il eust getté le precieux corps Nostre Seigneur[301] entre les piés des[302] pourceaux ou sur un fiens. Pensez quel outrage, quel[303] hide et quel horreur[304]. Il n'eust mie pis fait de getter le texte des euvangiles ou l'imaige du crucefy en une grande fange[305] orde et parfonde. Dit Aristote, comme[306] recite Seneque, que on ne se doit onques tenir tant reveramment[307] et honnestement comme quant on parle de[308] Dieu. Et cil yci gette ensemble en une ville[309] boe et une ordure la pierre precieuse et saincte de la verité crestienne parlant de Dieu. Je l'argüe yci : ou il creoit ce qu'il disoit de paradis, comme je tiens : Las! donques et que ne pensoit il a ce qu'il creoit ! S'il ne le creoit, il estoit fauls herite faintif. Ainsi l'argüe[310] je de sa vie dissolue, de la quelle il se glorifie et vante.

En oultre je parleroie[311], se n'estoit ce que aucunement se peust plus sauver, je parleroie comment[312], en la personne maintenant de Nature, maintenant de Genius, selonc ce que a proposé Chasteté, et c'est vray, il enhorte et commande sans difference user de charnalité et mauldit tous ceulx et celles qui n'en useront, et ja de mariage ne sera faicte mencion, qui touttefois par Nature est ordonné. Ja n'y avra sobresse de parler gardee[313], et proumet paradis, a tous qui ainsi le feront. Or est fol qui ne le croit, qui[314] n'ensuit telle doctrine et qui ne la[315] chante par tout. Vray est que ceste fiction poetique fut corrumpuement estraite du grant Alain, en[316] son livre qu'il fait *De la Plainte Nature*, car aussi trés grant partie de tout[317] ce que fait nostre fol amoureux n'est presque fors translacion des diz d'autrui. Je le sçay bien, il estoit humble qui daignoit bien prendre de ses voisins et se hourdoit[318] [1] de toutes plumes, comme de la cornaille dient les fables, mais peu me muet cecy. Je reviens a Alain et di que par personnage quelconque il ne parla onques en telle maniere. A tart[319] l'eust fait. Tant seulement il mauldit et repreuve les vices

---

295 *B omet* vos — 296 *C* ne — 297 *C* q. d. s. A. — 298 *C* point — 299 *B omet les quatorze mots* que le... Dieu — 300 *A omet* d' — 301 *C et lat. ajoutent* Jhesu Crist — 302 *B* de — 303 *A* et q. — 304 *B* erreur — 305 *B C* fauge, *A* fiente — 306 *B omet* comme — 307 *B* realement — 308 *A* a — 309 *C* vielle — 310 *B omet* l' — 311 *B omet* je — 312 *C* come — 313 *A* d. parole garder — 314 *A* et q. — 315 *A* le — 316 *B* de — 317 *C et lat. omettent* tout — 318 *A* ournoit — 319 *C* A tort, *lat.* immerito

1. Voir ci-dessus, p. 29-30.

contre Nature, et a bon droit ; aussi fais je ; mauldis soient qui ne s'en tenront, et Justice les arde ; mais ce n'est pas qu'il enhorte a pechié quelconque, pour fuir un pechié. Ce seroit sote sirurgie[320] vouloir une plaie par[321] une autre guerir et feu par feu estaindre[322]. Et qui ces euvres et oultrages veult excuser par Nature qui parle, je respons pour vous, dame Nature, que[323] onques vous ne conseillastes pechié, onques ne[324] voulsistes que personne feist contre aucun des[325] dix commandemens, lesquelx nous appellons voz commandemens, les Commandemens de Nature. Dire le contraire seroit erreur en la foy, c'est assavoir dire que selonc droit[326] de nature euvre naturelle d'omme et de femme ne feust pechié hors mariage.

Dame Justice, j'ay longuement parlé, je le sens bien, voire quant au temps, maiz trés brievement quant a la grandeur du forfait, combien que a vous et a[327] vostre trés saige et avisé conseil, qui comprenez tout a brief lengage, qui haiés tant toute vilaine ordure, qui savez toutes lois et drois et qui pieça avez oÿ parler de ceste cause ; ce qui est dit, sans grande curiosité, car je sçay a qui je parle, et devant qui, et pour qui, ce qui est dit donques pourroit assez souffire pour condempner le dit livre et l'excomminier[328], comme on a fait des[329] autrès qui sont nuisans a[330] nostre foy et a bonnes meurs, comme les apostres le firent aux nouveaulx convertis. Ainsi mesmement le firent les anciens des livres d'un poete nommé Archilocus[331], nonpourquant feussent eulx de grande mestrise, maiz ilz nuisoient plus a bonnes meurs de jeunes gens que ilz ne[332] pourfitoient a leurs engins, comme est yci proprement. Si establiroie[333] yci ma fin, se non que dame Raison la saige et ma bonne mestresse me fait un signe[334] d'encores parler : n'est pas de merveille[335], car son honneur grandement y depent[336]. Bien se sceust deffendre, c'est chose clere[337], mais pour ce que j'ay commencié et vient[338] a son plaisir que je continue, volentiers le feray, et assez brief, et plus[339] que le crime ne requerroit[340]. Se cest erreur desraisonnable, o vous qui yci estes pour le fol amoureux, lequel impose a Raison la rage, n'est ce pas rage dire que on doie[341] parler nuement[342] et[343] baudement et sans vergoingne, tant soient deshonnestes les paroles au jugement de toutes gens, neiz de ceulx qui seroient sans loy ou[344] sans vergoingne ? se cest, di je, ne feust despieça reprouvé

---

320 *B* c. s. sotement fait — 321 *B* pour — 322 *B* et f. p. suif est aludié — 323 *B omet* que — 324 *A* o. vous n. — 325 *C* c. les, *lat. avec C* — 326 *C* s. le d. — 327 *C omet cet* a — 328 *C omet* l' — 329 *A* de — 330 *B* en — 331 *A omet* A., *B* p. dit A. — 332 *B* p. a b. m. des j. g. qu'ilz n'en — 333 *C* establieroy je — 334 *B omet* signe — 335 *B omet* de, *C* merveilleir — 336 *C* pent — 337 *B* c'e. cl. ch. — 338 *B* veult — 339 *B omet* et plus — 340 *C* requeroit — 341 *A* doit — 342 *C* muement (*lat.* nude) — 343 *A omet* et — 344 *C et lat.* et

par les anciens philosophes, cest acteur, ou vous qui le deffendez, mais accusez, ne fussiés pas tant a blasmer ; maiz ce est verité que, des avant[345] l'advenement Jhesucrist, Tulles, en son livre des[346] *Offices*, et autres philosophes, et, depuis, les sains docteurs, comme vous[347] pouez encore lire et savoir, ont reprouvé ceste folie ; mais aussi bonne coustume, qui vault[348] nature, la mesprise, la[349] ressoingne et despite[350]. Comment donques se puet soustenir bailler a dame Raison un tel personnage, ainsi comme ceulx qui ainsi ne le font feussent hors du sens et de raison, comme parlast Raison, non mie la sage, mais l'assotee et la souillarde ? En nom Dieu, ce personnage eust mieulx appartenu a pourceaux ou a chiens que a Raison[351]. Et ne contreuve pas[352] ce dit de moy, car aucuns enciens qui se nommoient philosophes furent appelés chiens ou canins[353] pour ceste infame doctrine. Et ne fu pas Cham[354] mauldit et fait vilain serf pour ce seulement qu'il regarda sans couvrir[355] les parties secretes de Noé[356] son pere ? Cest[357] erreur aussi estoit jadiz l'erreur[358] des Turlupins[359] [1], en maintenant que c'estoit l'estat d'innocence et de souvrainne perfeccion en terre. Comment pouoit on imposer chose plus desraisonnable a Raison ? Comment se pouoit donner plus grant hardement a tous desraisonnables que de faire Raison ainsi parler, mesmement que en parlant elle recite choses mignotes enclinans a toute legiereté. Or bailliés, bailliés vos filles et vos[360] enfans a tel[361] docteur, et s'elles ne sont assez sages, envoiés les a[362] l'escole de tel Raison. Apprenez les a tous maulx s'elles n'en scevent assez trouver par elles et les batez[363] s'elles ne parlent des choses selon ce que Raison commande. Mais en[364] surplus, par ce mesme motif, on prouveroit que on doit aler nus et faire nus tout et partout sans avoir honte, et croy bien[365] qu'ainsi le soustenroit[366] selon sa[367] position. Or voise, qui ainsin le maintient[368], parmy les rues, pour esprouver comment Raison le deffendra d'estre hué et abaié et ordoié. Encore se Raison eust parlé a un saige clerc et entendant la nature des choses, ou a un grant theologien, qui scet[369] comment, se ne feust pechié originel, riens ne nous tournast a honte,

---

345 *C* q. desdevant — 346 *B* de — 347 *B omet* vous — 348 *A* vaint — 349 *B* et l. — 350 *A* n. l. r. l. m. et d. — 351 *Dans B les 23 lignes qui précèdent, depuis* Ainsi m., *sont placées 9 lignes plus bas, entre* legiereté *et* Or bailliés — 352 *B* contreuvent, *C* c. mie — 353 *A* canis, *B omet* ou canins — 354 *A* Caim, *BC peut-être* Chain — 355 *B* couvertur — 356 *B* Noel — 357 *A* ceste — 358 *A* l'orreur — 359 *A* turlepins, *C* turelupins — 360 *A omet ce* vos — 361 *C* a un t. — 362 *B* en — 363 *B* batent — 364 *B* au — 365 *B omet* bien — 366 *C* s. honte, *lat.* credo pudorem id sustinere debere — 367 *A* la — 368 *C* O. voy se q. aussy le maintieng, *lat.* considera etiam si quis sustineat hoc — 369 *B* seut

1. Les Turlupins, hérétiques condamnés au XIVe siècle, soutenaient qu'on ne doit avoir honte de rien de ce qui est naturel.

il eust excusacion telle quelle. Il peust alleguer la nudité de Eve et Adam, combien que ce n'est mie pareil pour[370] l'estat d'innocence et pour[371] le nostre, et y a telle differance comme de sain a[372] malade. Un vin qui ne[373] nuiroit a[374] un sain fera hors du sens un qui tremblera fievres[375]. Ainsi est que veoir et oÿr aucunes choses[376] charnelles nuement[377] et selon leur premier estat esmouvront[378] les pecheurs regardans a trés villains desirs, et pour[379] l'estat d'innocence n'eust pas ainsi esté. Tout cecy appert, car, avant pechié, Eve et Adam estoient nus[380] sans honte; puis pechierent et tantost se mucierent et couvrirent a grant vergoingne. Et n'est ja besoing de[381] demander pour quoy une maniere de parler est a reprouver plus que l'autre quant on dit une mesme chose ; ça et la ne convient ja que je m'arreste pour en rendre cause naturelle, experience assez le monstre : c'est pour la fantasie qui plus s'esmuet, et la fantasie est celle qui fait tout le desir. De ce vient que dame Oyseuse est portiere de fole amour [1], car elle ne treuve pas[382] l'ymaginacion et la fantasie de la personne occupee; si li envoie charnelx desirs d'une façon et d'autre : pour tant n'est tel remede comme de[383] soy occuper en aucune bonne besoingne[384]. De ce avient que une personne melencolieuse et[385] maladive et de chetive complexion sera a la fois plus ardemment temptee de charnalité que une personne saine et sanguine, riant[386] et se jouant, et tout vient de la fantasie. Quelle merveille se un feu couvert de cendres[387] ne brulle pas si tost comme le sentir au nut[388] ? Ainsi est des choses charnelles nuement dittes ou[389] regardees. Mais je reprens[390] mon propos et dis que, se le personnage de Raison eust parlé a saige clerc et rassis, aucune chose feust ; mais non, il parle a Fol Amoureux[391]. Et yci garda mal l'acteur les regles de mon escole[392], les regles de rethorique, qui sont de regarder cil qui parle, et a qui on[393] parle, et pour quel temps on parle. Et n'est pas le deffault yci seulement, car es autres lieux pluseurs il attribue[394] a la personne qui parle ce qui ne[395] lui doit appartenir, comme il[396] entroduit Nature parlant de paradis et des misteres de nostre foy, et Venuz qui jure par la char Dieu. Mais de ce ne tiens je compte,

---

370 *A* par — 371 *A* par — 372 *B* et — 373 *A omet* ne — 374 *C* n. pas a — 375 *B* t. de f. — 376 *C omet* choses, *lat.* carnales actus — 377 *C* nuent, *lat.* praecipue — 378 *B* esmouveroit — 379 *A* par — 380 *A omet* nus — 381 *B* a — 382 *B* point — 383 *C omet* de — 384 *B* aucunes bonnes besoingnes — 385 *C et lat. omettent* et — 386 *C* et se r. — 387 *A* cendre — 388 *C* s. aux nus, *B* sentier anus — 389 *A* et — 390 *C* prens, *lat.* sumo — 391 *A* fols a. — 392 *A omet* l. r. d. m. e. — 393 *A* il — 394 *A* il a attribué — 395 *C et lat. omettent* ne — 396 *C* s'il, *lat.* si

1. C'est Oiseuse qui, dans la première partie du Roman de la Rose, ouvre la porte du verger de Déduit.

combien que c'est[397] faulte a tel le quel aucuns veulent tant essaucier[398] dessus tous autres presque qui furent. Je me dueil trop pour dame Raison et pour Chasteté de ce que il[399] a fait dire par Raison la saige a ung fol amoureux telles goliardies, au quel, paravant, Cupido, qui se dit dieu d'Amours, avoit deffendu tous vilains parlers et ors[400] et tous blasmes de femmes, comme se Cupido fust plus chaste et raisonnable que dame Raison et Chasteté. O Dieu! je faulz : ne[401] fu pas un mesme acteur, ainçois fu cil sur le commencement du quel cest acteur de qui je parle edifia tout[402] son ouvrage; pieça les fondemens estoient gettez par le premier, et de sa propre main et matiere, sans mendier ça et la, et sans y assembler telle vilté de boe et de flache puante et orde, comme est mise ou soumillon [1] [403] de cest ouvraige. Je ne sçay se le successeur le cuidoit honnourer; s'il le creoit[404] pour vray, il fut deceu, car a ung commencement qui par aventure se pourroit[405] assez passer selon son fait, mesmement entre crestiens, il adjousta[406] trés orde fin et moien desraisonnable contre Raison, la quelle fin et moyen neiz les mescreanz en leurs choses publiques[407], comme j'ai dit[408] d'Octovien[409] et des philosophes, onques n'ont peu souffrir ne soustenir; les sains docteurs mesmement ont corrigié leurs diz et amendez, tant ne soit pareil yci et la.

Si conclus devant vous et vostre court, dame Justice Canonique, que provision doit estre mise par arrest et sans contredit de partie a ce deffaut. Riens je ne conclus contre la personne de l'aucteur : a Dieu bien s'en conviengne. Mais du deffault, qui est trop grant, je parle. Comment trop grant deffault, je l'ay dessus monstré et le repete en brief : trop grant en occasions[410] d'erreurs, en blaffemes[411], en venimeuses doctrines, en destructions et desolations de povres ames crestiennes, en illicite perdiction de temps precieux, ou[412] prejudice de Chasteté, en la dissipacion de[413] loyauté hors mariage et ens, ou dechassement de Paour et de Honte, ou diffame de Raison, ou grant[414] deshonneur de vous, dame Justice Canonique, et de vos lois et drois, et de toute ceste religieuse court de Crestienté, voire de tous bons[415], voire des

---

397 *C* abien q. ce soit — 398 *C* l. q. v. a. t. assaier, *lat.* imitari — 399 *A omet* il — 400 *A* hors — 401 *A* n'en — 402 *A* répète tout — 403 *C* souvillon, *le lat. n'a pas traduit ce mot* — 404 *C* croit, *lat.* credidit — 405 *A* pouoit — 406 *C* adjouste, *lat.* adjungit — 407 *B* chose publique — 408 *C* d. paravant, *lat.* prius dixi — 409 *A* Octonien, *AC douteux* — 410 *B* occasion — 411 *A* blasmes — 412 *A* t. parreceulx au — 413 *A* de la — 414 *C* tresgrant, *lat.* maximam — 415 *C* t. vous, *lat.* omnium vestrum

1. *Soumillon* signifie « sommet ». Godefroy n'en donne qu'un exemple, tiré d'une traduction de Boèce, où il traduit *cacumen*. Le passage de Gerson est rappelé dans la première lettre de Pierre Col, où M. Ward a lu *fomeillon*, et corrigé en *fo[r]meillon* (p. 64, l. 345).

mauvais qui en deviennent pieurs. Si soit tel[416] livre osté et exterminé, sans jamais en user, par especial es parties es quelles il s'abonne[417] des personnages diffamez et deffenduz, comme de Vieille[418] dampnee, la quelle on doit justicier en[419] pilory, de[420] Venus, c'est a dire de luxure, qui est pechié mortel, et de Fol Amoureux, le quel on ne doit point laissier foloier a son plaisir : on ne lui pourroit faire plus grant contraire ne plus le haÿr. Si est ma demande[421] a Dieu plaisant, a dame Justice raisonnable, a toute vostre court agreable, et aux fols amoureux, tant y reclaiment ilz[422] a present, trés proufitable[423] et amoureuse ; et quant ilz seront garis, sera[424] tresplaisant et delictable. Et afin qu'aucun ne cuide ou ne se plaingne que je accuse autres choses[425] que les vices, et non pas les personnes, je fais, ou[426] nom de Chasteté et de Conscience, une telle requeste et conclusion contre toutes paintures ou escriptures ou dis qui esmuevent a[427] lubricité, car trop y est encline de soy nostre fragilité, sans la pis enflammer et trebuchier ou parfond des vices, loing des vertus et de Dieu, qui est nostre gloire, nostre amour, nostre salut, joie et felicité. »

Eloquence ot finé quant je n'apparceu l'eure que mon cuer ravola[428] comme il estoit volé, et, sans riens oÿr de la sentence, je me trouvay en mon estude a la vespree, l'an de grace mil quatre cens et deux, le xviij^e jour de may. La trouvay bien autre matiere pour mon cuer occuper, que plus ne feust ainsi volage : ce[429] fu la matiere de la benoite trinité en unité divine et simple ; puis du saint Sacrement de l'autel, etc.[430].

Lille, avril 1914.

Ernest Langlois.

---

416 *B* s. un t. — 417 *A* s'avoue — 418 *C* ville (*lat.* vetula) — 419 *B* ou — 420 *C* et de, *lat.* et — 421 *B* m. dame — 422 *A* t. ilz r., *B omet* ilz — 423 *A omet* tres — 424 *C omet* sera — 425 *B* autre chose — 426 *B* en — 427 *B omet* a — 428 *A* ravoula, *C* revola — 429 *B* et f. — 430 *C et lat. omettent* etc.

JACQUES BRUYANT

ET SON POÈME

LA VOIE DE POVRETÉ ET DE RICHESSE

Bien que conservé dans d'assez nombreux manuscrits (on trouvera ci-dessous un premier essai pour en dresser une liste complète), la *Voie de Povreté et de Richesse*, poème allégorique de 2626 vers[1], est restée à peu près inconnue. Elle doit d'avoir été publiée — dans une édition peu répandue d'ailleurs — au fait qu'elle a été insérée dans un traité d'économie domestique, en prose, intitulé *Le Mesnagier de Paris*[2]. L'auteur anonyme du *Mesnagier* attribue le poème qu'il incorpore dans son traité à un Jehan Bruyant. Mais selon un autre témoignage, son prénom était Jacques. Si l'auteur d'un petit poème pieux qui a donné son nom en acrostiche est bien le même que celui de la *Voie de Povreté et de Richesse*, son nom était Jaquet. Dans les pages qui suivent seront discutées les différentes questions que soulève ce poète obscur, dont le talent littéraire n'est pas grand, mais qui mérite pourtant une place parmi les imitateurs du *Roman de la Rose*.

I

ANALYSE DE LA VOIE DE POVRETÉ ET DE RICHESSE

Le poème débute par un proverbe :

On dit souvent en reprochier
Un proverbe que j'ay moult chier,

---

1. C'est le nombre des vers dans l'édition du baron Jérôme Pichon; dans le manuscrit de Philadelphie il y en a 2634.

2. *Le Ménagier de Paris, traité de morale et d'économie domestique, composé*

Car veritable est, bien le say,
Que mettez un fol a part soy,
Il pensera de soy chevir.

C'est bien à tort que l'on cherche à avoir toujours mieux : le bonheur n'est pas dans l'abondance,

..... mais souffisance,
Si comme l'Escripture adresce,
Au monde est parfaicte richesce.

Après ce préambule, l'auteur se met à raconter une vision qu'il eut, dix-huit ou vingt jours après son mariage, quand les jours de fête furent passés. Un soir qu'il était dans son lit, à côté de sa femme qui dormait, il vit venir à lui un homme et trois femmes d'un aspect morne et désagréable :

Bien furent d'un semblant tous quatre, (*p. 5*)
Car mieulx estoient a tencier
Taillés qu'a feste commencier.

L'homme était en effet nommé Besoin, et les femmes Nécessité, *Souffrete* et Disette. Ils étaient tous frère et sœurs : leur mère était Pauvreté et leur père s'appelait Malheur. Les quatre personnages se mirent à le malmener. Bientôt se joignirent à eux une vieille hideuse, nommée Pensée, et un vilain bossu et crasseux, Souci. Un autre vilain, grand et noir, qui avait nom Déconfort, le plonge dans des idées noires :

Moult fort me print a dementer (*p. 7*)
Et a moi mesmes tourmenter
Et dire : Chetif! que feras?
Tes debtes comment paieras?
Tu n'as riens et si dois assez.
Que fusses tu or trespasse[z]!
Tu es tout nouvel mesnagier
Et si n'as gaige a engaigier
Se tu ne veulx ta robe vendre.

---

vers 1393 par un bourgeois parisien... publié pour la première fois [par le baron Jérôme Pichon]. Paris, 1846 (Société des Bibliophiles françois). Le poème intercalé occupe les p. 4-42 du tome II.

Son désespoir atteint au comble à l'arrivée d'une femme qui a l'air enragé : c'est Désespérance, fille de Déconfort. Il est déjà décidé à s'adonner au mal, quand Désespérance est mise en fuite par l'apparition d'une noble dame, nommée Raison, fille du « roi de majesté ».

Suit un long discours de Raison (p. 8-24) où l'on peut distinguer un traité sur les sept vices et les sept vertus cardinales et un autre sur les moyens d'arriver au château de Labour. On doit aimer Dieu, la Vierge et les saints.

Garde qúe ton cuer ne s'adonne (*p. 8*)
A nul des sept mortels pechiés...
Mais fay tant que ton cuer s'accorde
Aux sept chiefs de misericorde,
Qui sont aux sept vices contraires...
Quant tu verras venir Orgueil, (*p. 9*)
Regardant en travers de l'ueil...
Si pren tantost de ton aÿe
Humilité, Devotion,
Franchise, Contemplation...

Contre Envie, il faut avoir recours à Foi et Loyauté, contre Ire à Débonnaireté, Douceur et Mesure. Des ennemies non moins dangereuses sont Paresse, Avarice, Gloutonnie et Ivresse :

... cil qu'a Yvresse se livre (*p. 14*)
N'a pouoir de longuement vivre,
Et s'il vit, si est ce a meschief,
Car il n'a ne membre ne chief
Qui par yvresse ne lui dueille.
Les mains lui tremblent comme feuille
Et s'en chiet plus tost en vieillesse,
En maladie ou en foiblesse.
Qui s'enyvre, il se desnourrist,
Car tout le foie se pourrist...

Contre les tentations de Luxure, il faut mettre devant les yeux la *targe* (le bouclier) de Chasteté :

Grant mestier a qu'elle te gart (*p. 14*)
Encontre les trais de Regart.
Se tu ce pas pués bien garder
Contre Folement-Regarder,

Ja Fole Cogitation
Ne t'ara en subjection...
Car tous ceulx que Regart attaint, (*p. 15*)
Soit pour bien ou pour mal, a teint
Souvent leur fait muer couleur,
Soit par joye ou par douleur.

Il ne faut pas oublier que le but du mariage est la continuation de la race :

Conjoins[1] ne devroient ja voir (*p. 15*)
L'un avec[2] l'autre affaire avoir
Par charnele conjunction,
Se[3] n'estoit en entention
De lignee multiplier...

Après quelques enseignements d'ordre général, Raison indique le moyen d'arriver au beau manoir de Richesse. Il faut abandonner le chemin qui va à gauche :

Cil chemins moult de gens angoisse (*p. 17*)
Et les fait vivre en grant destresse :
Laie gent l'appellent paresse
Et li clerc l'appellent accide...
C'est le chemin de Povreté... (*p. 18*)

Mais il faut prendre celui de droite : c'est le chemin de Diligence, pavé de Persévérance. Mais à mi-chemin de cette bonne voie il y a encore un embranchement : la branche de droite est celle de Suffisance, c'est la bonne voie qui mène au bonheur et au contentement; l'autre est celle de Convoitise : ceux qui la prennent ont beau entasser les richesses, ils ne seront jamais satisfaits. Un beau jour Fortune les fera cheoir au bas de sa roue. Celui qui prendra le chemin de Suffisance aura toujours le nécessaire; il est insensé de demander davantage. Si tant est qu'on est mis à servir dans ce monde, il faut aimer

1. Pichon : *Car conjoins.*

2. Pichon : *a.*

3. Pichon : *Se ce n'estoit* ; à ces trois endroits, le ms. de Philadelphie a la bonne leçon.

son maître et ne pas lui parler d'une manière arrogante. Le bon serviteur doit avoir trois qualités : le dos d'un âne, les oreilles d'une vache et le groin d'un pourceau [1] : il doit porter la charge que son maître met sur lui ; il doit l'écouter sans protester, même quand il le blâme :

Faire lui dois grandes oreilles, (*p.* 23)
Et faire semblant toutes voies
Que tu n'ois adonc, ne ne vois.
Quant le verras de tencier chault,
Tais toy tout coy et ne t'en chault,
N'a tort, n'a droit, ne respons point...

Il doit manger tout ce qu'on lui présente :

Tu dois prendre par appetit
Et en bon gré, se tu es sage,
Sans mener despit ne haussage,
Orgueil, ramposnes ne desdaing,
Et fay tout ainsi com le groing
Du pourcel qui partout se boute ;
Tout prent en gré, rien ne deboute ;
Ainçois se vit de ce qu'il treuve
Lïement, sans faire repreuve,
Tout treuve bon et savoureux... (*p.* 20)

Quand Raison eut fini son long discours, l'auteur trouva auprès de lui un homme sage, appelé Entendement, qui lui recommanda de suivre les conseils de Raison.

Il y était déjà décidé, quand il vit s'approcher un homme richement habillé d'une coiffe et d'un habit fourré et qui avait l'air d'un avocat. Il était accompagné d'un clerc et d'un valet. Le maître avait nom *Barat*, et ses compagnons s'appelaient Tricherie et *Hoquelerie* (filouterie). Maître Barat essaie de convaincre l'auteur que celui qui écouterait les conseils de Raison

Tous jours seroit com povre et chiche, (*p.* 25)
Dolent, subjet et serf au riche
Dont souvent s'oroit laidenger...

---

1. M. Ch. Oulmont (*Pierre Gringore*, p. 104, note) signale deux exemples de cette comparaison dans la littérature du XVe siècle.

Les moyens de réussir dans ce monde sont tout autres :

Flateur soies premierement,
Car c'est le droit commencement
Par quoi on puet a bien venir
Et a grant estat avenir :
S'avenir y veulx, sans deffault,
De *Placebo* jouer te fault.
Soies en tous lieux decevant
Ou tu seras, et par devant
A toutes gens fais beau semblant...

Il faut apprendre à emprunter sans rendre et à faire des erreurs de calcul à son avantage. Pour faire une belle carrière, il y a trois choses à observer : il faut porter de bonnes robes, car, quand on est bien habillé, on est considéré par tout le monde comme un homme sage, ne fût-on qu'un sot; il faut savoir mentir avec subtilité, car les beaux mots bien polis vont bien avec une belle robe; enfin, il faut y aller carrément et mettre la main sur tout ce qu'on peut atteindre; celui qui est « honteux » et modeste, n'aura jamais rien. Celui qui veut réussir doit être

Semblant doulx et courtois vers tous, (*p. 26*)
Et en cuer faulx, rude et estous,
Et que tous jours rie sa bouche,
Combien qu'au cuer point ne lui touche ;
Car combien que beau semblant moustre,
Le ris ne doit point passer oultre
Le neu de la gorge, a nul fuer :
Des dens doit rire et non du cuer.

Barat ayant terminé son discours, l'auteur hésite entre lui et Raison, quand Entendement réapparaît et lui montre qu'il ne vient aucun bien de ce qu'on obtient par Barat :

Car tout quanque Barat aüne (*p. 28*)
En vingt ans, anientist Fortune
En une seule heure de jour...

Quand Entendement eut convaincu l'auteur de la supériorité de Raison, celle-ci revient et lui reproche d'abord d'avoir voulu, malgré son enseignement, se tourner vers Barat,

Tout ainsi que l'en voit souvent, (*p. 29*)
Quelque part que le vent s'atourne,
Le cochet d'un clochier se tourne.

Celui qui veut servir Raison doit avoir en lui la fermeté et la loyauté :

Et saches bien que mon service
Est au monde droicte franchise ;
Qui me sert, puet par tout aler
Et devant toutes gens parler
Baudement, sans baissier la chiere
Et sans traire le cul arriere :
Paour ne doit avoir ne honte
Devant pape, roy, duc ne conte
Ne devant autre justicier
Ordonné pour gens justicier,
Non voir devant homme qui vive...

Enfin l'auteur s'agenouille devant Raison et lui rend son hommage qu'elle accueille en lui donnant un baiser, puis elle s'évanouit. Mais il voit s'approcher de lui un homme simple, accompagné d'une femme et d'un enfant. Ce sont Bon-Cœur et Bonne-Volonté et leur fils Talent-de-bien-faire, qui lui proposent de le conduire au chemin qui mène au noble château de Richesse, tout en lui recommandant de ne pas oublier que

En ce chemin faut traveillier, (*p. 34*)
Pou dormir et souvent veillier.

Ils s'y rendent tous, mais arrivé à la porte, l'auteur y est arrêté par un homme « mal engroigné » qui lui demande s'il a l'intention d'entrer sans permission. Ce n'est qu'après la recommandation de ses compagnons et après avoir promis obéissance au portier et à sa femme, appelés Soin et Cure, qu'il peut entrer au Château de Labour, dont les seigneurs sont Travail et Peine. Le portier, avant de le faire entrer, lui rappelle qu'il risque de se faire mettre à la porte, s'il n'y faisait pas son devoir. C'est le moment de décider s'il veut rester ou s'en aller :

On dit souvent qu'a l'enfourner
Font li fournier les pains cornus[1].

---

1. « Comme un boulanger, en voulant enfourner son pain qui doit estre

Mais l'auteur lui exprime son désir d'entrer. Soin et Cure l'emmènent alors dans le château. Il y vit plus de cent mille ouvriers, et la maison retentissait de leur travail. On demande à l'auteur s'il veut rester et faire comme les autres. Il répond affirmativement, et après avoir mis devant lui sur la table son chandelier pour mieux voir, il s'apprête à se mettre à l'œuvre, quand la châtelaine, Peine, passe et demande à Soin qui est le nouveau venu. Soin répond que c'est un homme qui a d'excellentes recommandations :

Tesmoingnié nous a bien esté... (*p. 37*)

La châtelaine lui adresse alors la parole et il proteste de son intention de bien travailler. Quand Peine s'en fut allée, l'auteur se mit à travailler jusqu'à ce qu'il vit par les fenêtres le jour paraître. Il éteignit alors sa chandelle et continua à travailler

Jusqu'a heure de desjuner (*p. 38*)
Qui vault desjuner et disner
A la coustume des ouvriers.

Alors il mangea, comme les autres, du gros pain de Corbeil, du sel et des gousses d'ail et but du « vin aux chevaux », c'est-à-dire de l'eau. C'était tout son repas, mais après avoir déjeuné de grand appétit, il se sentit aussi bien que s'il avait participé à un grand festin, avec du mouton, du bœuf, du poulet, du paon, des pâtés, des tartes et des flans, du pain de fantaisie (*pain de bouche*) et des vins étrangers,

Bourgouing, gascoing et angevin, (*p. 38*)
Beaune, Rochelle, Saint-Pourçain,
Que l'en met en son sein pour sain [1].

L'auteur continua toujours son travail, car Bon-Cœur, Bonne-

---

rond, le rend cornu, s'il vient à heurter à l'entrée du four, lorsqu'il est tendre, de mesme quant on commence mal on gaste tout » (*Dictionnaire* de Nicod, cité par Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, 2e éd., II, 206).

1. Ce vers veut sans doute dire : « que l'on ingurgite comme étant bon pour la santé ». *Pourçain* et *pour sain* forment rime équivoque; *sein* et *sain*

Volonté et Talent-de-bien-faire étaient là à le regarder travailler, et Soin et Cure l'admonestaient

Que j'ouvrasse a col estendu (*p. 39*)
Et que bien me seroit rendu,
Car j'en avroie bon loier.

Il travailla ainsi jusqu'à la nuit noire. Soin et Cure allèrent alors préparer la chandelle

Pour jusqu'a cueuvre-feu veillier,
Car d'iver estoit la saison
Qu'on ne souppe pas, par raison,
Jusqu'a tant qu'on l'oie sonner.

Quand il entendit enfin le couvre-feu, il était las d'avoir tant travaillé et sentait

Un appetit qu'on clame fain.

Survient alors le châtelain, Travail, qui lui accorde en récompense d'avoir bien peiné, la permission d'aller à Repos. A la porte, Soin et Cure lui recommandent de ne pas manquer de reprendre son travail le lendemain matin de bonne heure. Repos peut être bien décevant, car si on en abuse, il conduit à Paresse. Et pour bien lui mettre dans la tête leurs admonestations, ils tirent l'oreille à l'auteur. Celui-ci s'en va à Repos qui l'attendait dans sa maison. Il y trouve sa femme en train de préparer le souper. Quand ils ont mangé, l'auteur raconte à sa femme brièvement ce qui lui était arrivé :

Or vous ay compté sans mençonge (*p. 41*)
Ma vision qui n'est pas songe.

Mais sa femme l'appelle « hors du sens » :

Car ce n'est tout que fantasie
Que vous dictes par frenaisie.

---

continuent le jeu de mots. L'auteur anonyme du volume intitulé *Le Livre du Chastel de Labour* (p. 42), dont il sera question plus loin, n'a pas compris ce vers.

Mais l'auteur, en homme sage qu'il est, ne répond rien :

Car contre femme se fault taire
Et toute leur voulenté faire :
Ainsi le conseil a tous ceulx
Qui ont femmes avecques eulx...

Il se couche donc, et met à côté de lui son *eschier* (briquet) pour l'avoir à portée de sa main le matin. Il pense à Soin et à Cure et aux autres personnages du Château de Labour et prie la Vierge, que, s'il ne peut parvenir à la grande Richesse, elle lui accorde Suffisance :

Car j'ay en ce ferme creance (*p. 42*)
Que qui a Suffisance adresse,
En lui a parfaicte richesse,
Ne ja ne croiray le contraire.

C'est ainsi que finit le livre que son auteur intitula la *Voie ou l'Adresse de Povreté et de Richesse.*

II

LES SOURCES

Exactement comme dans le *Roman de la Rose*, les événement racontés dans le poème de Jacques Bruyant sont représentés comme une vision que l'auteur eut une nuit dans son lit. Mais ce n'est pas seulement la scène initiale, mais la disposition entière du poème qui remonte à ce modèle célèbre. De même que dans le poème de Guillaume de Lorris et son continuateur, l'*Acteur* est d'abord enseigné par Amour, puis conseillé dans une autre direction par Raison, mais finalement rend hommage à Amour qui l'agrée en lui accordant un baiser, de même, dans l'imitation du XIVe siècle, le *nouvel mesnagier* écoute d'abord les conseils salutaires de Raison, puis est exposé aux tentations des paroles trompeuses de Barat, mais retourne à Raison, et reçoit d'elle également un baiser [1]. Toute la machi-

1. L'auteur anonyme du volume intitulé *Le livre du Chastel de Labour* (v. plus loin) a bien vu cette analogie (p. 22).

nerie allégorique et ses personnages sont imités : Raison, Faux-Semblant, Male-Bouche sont des figures bien connues du *Roman de la Rose* ; dans les deux textes, Raison est fille de Dieu. Les idées exprimées sont d'emprunt : le passage précité sur le but du mariage a son parallèle dans une longue dissertation du *Roman de la Rose* adressée contre ceux

> *Qui* vont comme maleüreus
> Arer en la terre deserte,
> 20578 Ou lor semence va a perte...

L'expression, même quand les idées exprimées ne sont pas exactement les mêmes, semble calquée sur le modèle principal ; ainsi ce n'est sans doute pas par hasard que ces deux vers de Bruyant

> Se tu m'aimes [Raison], bien te suira
> Et se ce non, il te fuira

rappellent ces vers du *Roman de la Rose* :

> Se tu le suis, il te suira ;
> 4976 Se tu le fuis, il te fuira.

Il est moins certain que Jacques Bruyant ait imité le *Roman de Fauvel*, antérieur d'une trentaine d'années à son poème et qui a dû jouir d'une certaine popularité. La *Voie de Povreté et de Richesse* contient des éléments qui, s'ils ne viennent pas directement du poème de Gervais du Bus, appartiennent en tout cas au fonds commun d'idées courantes au XIVᵉ siècle, où les deux auteurs ont puisé. Nous avons cité le passage sur la flatterie : c'est l'idée principale du *Roman de Fauvel*, et *Placebo*, le premier mot de l'antienne des vêpres des morts, se trouve dans les deux textes au même sens figuré, c'est-à-dire pour désigner l'adulation : *Placebo domino*, « je plairai à mon seigneur ». Mais l'imitation directe n'est pas sûre : je montrerai dans une note de mon édition du *Roman de Fauvel* que cette expression figurée se rencontre dans plusieurs textes, même avant *Fauvel*. D'autre part, le poème de Jacques Bruyant mentionne par deux fois [1] For-

1. Éd. Pichon, p. 21.

tune faisant trébucher en un moment ceux qui sont en haut de sa roue. On se rappelle que tout le second livre de *Fauvel* est consacré à cette allégorie; mais c'est encore un lieu commun de la poésie morale, bien connu surtout par la *Consolation* de Boèce. Enfin, il y a dans la *Voie de Povreté et de Richesse* une dissertation quasi-philosophique sur la destinée. Il y a beaucoup d'hommes, dit Raison (p. 18-19), qui prétendent qu'ils ne sont pas responsables des malheurs qui leur arrivent ni des méfaits qu'ils commettent : c'est leur destinée, disent-ils. Mais c'est à tort : ce n'est pas par la destinée qu'il vous arrive adversité, c'est

Quant folement on s'aventure. (*p. 18*)

Le meilleur moyen de résister à la destinée est la bonne volonté. Raison inspire à l'homme le désir de résister à la mauvaise tentation. Mais rien de ce qui est fait sans Raison ne peut produire un bon effet; c'est pour cela qu'on donne à Raison aussi le nom de Destinée. Mais ceux qui croient que personne ne peut résister à Destinée sont dans l'erreur. Car si Dieu voulait que Destinée eût un tel pouvoir, à quoi serviraient alors les bonnes paroles et les bonnes œuvres? — Dans le *Roman de Fauvel*, un des quatre noms de Fortune est Raison, et un autre en est Destinée. Selon le même *Roman* (v. 2395 et suiv.) [1], le libre arbitre humain résiste, grâce à l'aide de Dieu, aux influences des planètes. Mais cet accord ne prouve pas plus que les précédents une imitation directe : les deux auteurs ont pu puiser dans les doctrines philosophiques et théologiques qui avaient cours au XIVe siècle. Voici en effet ce que M. Paul Meyer écrit [2] à propos de la doctrine professée dans le *Breviari d'amors* de Matfré Ermengau : « Toujours désireux de concilier la prédestination avec le libre arbitre, il suppose ingénieusement que Dieu donne à ceux qui sont nés sous un astre défavorable la force nécessaire pour résister aux mauvais penchants qu'ils tiennent de leur naissance, leur sachant d'autant meilleur gré de leurs bonnes actions qu'ils ont eu plus de peine à résister

1. G. Paris, *Hist. litt.*, XXXII, 132.
2. *Hist. litt.*, XXXII, 27-28.

aux influences sidérales. C'est la grâce, moins le nom. » M. P. Meyer aurait pu ajouter que ces idées proviennent de Boèce et de ses commentateurs [1].

Il est donc possible, mais non certain, que Jacques Bruyant ait connu le *Roman de Fauvel*. L'énumération des vins, que j'ai imprimée ci-dessus (p. 56) constitue évidemment un emprunt de l'auteur. Mais on peut se demander si c'est une imitation directe du *Comte d'Anjou* de Jehan Maillart [2], ou si ce n'est pas plutôt un emprunt de seconde main. On sait en effet que le roman de Jehan Maillart fut utilisé, l'année même de sa composition (1316), par Chaillou du Pestain pour une interpolation du *Roman de Fauvel*, et parmi les morceaux empruntés figure aussi celui qui nous intéresse ici [3]. Les trois listes de noms de vins diffèrent entre elles; mais elles ont en commun la rime équivoque *Saint-Pourçain* : *pour sain*. Si c'est Chaillou du Pestain qui est la source de Jacques Bruyant, l'auteur de la *Voie de povreté et de richesse* a connu une rédaction interpolée du *Roman de Fauvel*, pareille à celle qui nous a été conservée dans le manuscrit français 146 de la Bibliothèque Nationale.

III

LES MANUSCRITS

Ce poème a été conservé, à l'état isolé, dans huit manuscrits. Il a, en outre, été inséré en entier dans le *Mesnagier de Paris*, dont on connaît trois manuscrits. Nous avons donc à considérer onze manuscrits au total.

I. — Manuscrits contenant la Voie de povreté et de richesse a l'état isolé

1. Chantilly, Musée Condé 1576. Manuscrit sur vélin du

1. Cf. V. Martin, *Quæ de providentia Boëtius scripserit*, Nannetibus, 1865.
2. Voir Gaston Paris, *Histoire littéraire*, XXXI, 528.
3. *Histoire littéraire*, XXXII, 146, note.

6. Bibl. nat., nouv. acq. franç. 6222. C'est une partie de l'ancien manuscrit Saint-Victor 275 qui fut volé à la Bibliothèque vers 1845 et vendu à Barrois, dont la collection passa à lord Ashburnham (c'est le n° 498 de la collection Barrois). Pour en rendre l'identification plus difficile, on le coupa en cinq parties, les feuillets furent rognés de près, pour enlever l'ancienne numérotation, et les inscriptions qui auraient pu indiquer la provenance, furent soigneusement grattées. Les cinq volumes furent rachetés, en 1888, à lord Ashburnham par la Bibliothèque nationale, avec d'autres manuscrits également soustraits aux bibliothèques publiques de France, et constituent aujourd'hui les n°s 6220 à 6224 des nouvelles acquisitions françaises [1]. La troisième partie (n° 6222) de l'ancien manuscrit Saint-Victor contient, outre notre poème, un autre, intitulé *Le Songe veritable*, qui a été publié, en 1890, par M. H. Moranvillé [2]. A la fin de ce dernier poème on lit (fol. 13 v° b): *Explicit le Songe veritable, et commence l'adresce de povreté et de richesce.* Le reste de la colonne est en blanc. Notre poème commence au fol. 14 et finit ainsi au fol. 23 v° b :

Icy veuil mon livre a fin traire
Appellé la Voye ou l'adresce
De povreté ou de richesce.
Explicit.

A la suite, quelques lignes ont été grattées. Elles ont heureusement été reproduites, en 1832, par Crapelet [3], qui les a lues ainsi : « Ce livre composa et compila Jacques Briant, né de la ville de Paris, et le fist l'an MCCCCXLII. » Paulin Paris [4] qui avait vu cette inscription hésitait entre 1342 et 1442 : « l'explicit de la leçon de Saint-Victor rend incertain le second chiffre. »

7. Philadelphie, Bibliothèque de Mr. George C. Thomas. Ce

---

1. L. Delisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, 1888, p. 258. Voir le même, *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, XXVII (1866), p. 241.

2. H. Moranvillé, *Le Songe veritable. Pamphlet politique d'un Parisien du XVe siècle* (dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, XVII, p. 217-438).

3. *Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps*, p. LXV.

4. *Manuscrits françois*, VI, 241.

très précieux manuscrit a été décrit dans un livre anonyme et non mis dans le commerce, dont M. P. Meyer a rendu compte ici même [1].

C'est évidemment le même manuscrit que L. Delisle [2] mentionne ainsi : « Au mois de novembre 1888, j'ai vu entre les mains d'un libraire de Paris un magnifique exemplaire de ce même ouvrage. C'est un petit manuscrit du milieu du XVe siècle, orné de belles et nombreuses peintures, avec des encadrements, qui renferment la devise NVELE QUE VOUS, et ces armes : *d'argent semé d'hermines, à la fleur de lis d'or*. Le volume ne contient que l'*Adresse de pauvreté et de richesse* ; il est incomplet des derniers vers... » Les armes et la devise appartiennent à la famille normande de Boutillier. Le texte qui, dans les autres copies sauf celle de Stockholm, ne contient pas de rubriques dans le corps du poème, a été divisé en 47 chapitres, indiqués par des rubriques assez détaillées. Cette division a évidemment été entreprise en vue de l'illustration : aux 47 chapitres correspondent 46 enluminures ; il n'y a qu'un seul chapitre — le vingt-troisième — qui n'ait pas reçu de miniature. Le titre du poème est : *Ci commence le livre du Chastel de Labour de povreté et de richesse*. Notons ce titre de *Chastel de Labour*, que nous retrouverons dans le manuscrit de Stockholm et dans le remaniement de Pierre Gringore.

8. STOCKHOLM, Bibliothèque royale, fr. LV, manuscrit décrit par Stephens dans *Förteckning öfver de engelska ocu fransyska handskrifterna i Kongl. Bibliotheket i Stockholm*, p. 184, et par Geoffroy dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, IV, 1854, p. 292-295. Outre notre poème, qui occupe les 44 premiers feuillets, cet in-folio du commencement du XVIe siècle contient, d'après Geoffroy, dix autres compositions que j'énumère ici en ajoutant quelques indications bibliographiques :

---

1. *Le Livre de Chastel de Labour, par Jean Bruyant*. A description of an illuminated Manuscrit of the fifteenth century belonging to George C. Thomas, Philadelphia, with a short account and synopsis of the Poem. Printed for private circulation only. 1909 [sans lieu d'impression], 55 p. in-8, et 24 planches en phototypie et une planche en couleur. Cf. P. Meyer, *Romania*, XXXIX (1910), 419.

2. *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. 284.

1° Immédiatement après notre poème vient un morceau intitulé *Le conseil de mariaige* (4 feuillets) que je n'ai pas rencontré ailleurs. Il commence ainsi :

> Cher et parfait loyaulx amis,
> Qui vous estes lïé et mis
> En sacrement de mariaige,
> Dieu vueille qu'ayez fait que saige...

2° Recueil de sages conseils sous forme proverbiale, en français et en latin (6 feuillets). L'auteur et le destinataire sont nommés aux premières lignes : *A noble et bien eureulx chevalier Reymond, seigneur du Chàstel Ambroise,* BERNARD *viel et ancien salut*...

3° *Le Passe temps* MICHAULT [TAILLEVENT] (12 feuillets). Début : *Je pensoie, n'a pas sept ans* [1].

4° *Le contre Passe temps Michault*, par PIERRE CHASTELLAIN (9 feuillets) [2].

5° *Le Temps recouvré de maistre* PIERRES CHASTELLAIN (32 feuillets). Début : *On dist souvent : Qui riens ne porte.*

6° *Le doctrinal aux simples gens et pour les simples prestres...*, en prose (21 feuillets).

7° *Le livre de Floret en françois* (42 feuillets). Début : *Vous qui prenés plaisir a lire.*

8° *Les enseignemens que Cathon donna a son filz* (11 feuillets). C'est la traduction de JEHAN LE FÈVRE, dont on a de très nombreux manuscrits [3].

9° *Beaulx notables et auctorités* (4 feuillets). Je ne connais pas d'autre manuscrit de cette composition qui commence ainsi :

> Bon est bon vin qui par raison le prent :
> Qui le prent par raison a parler luy aprent,
> Mais qui prent tant du vin que le vin le sourprent...

---

1. Éd. Teodor Malmberg (Upsala, 1877, in-8).

2. Éd. Jules Petit, *Le Pas de la Mort*, poème inédit de Pierre Michault (Bruxelles, 1869), Appendice, p. LXIII-LXXX (d'après le manuscrit de Stockholm).

3. Voir p. ex. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, XLI, 1.

10° *Les enseignemens que* CHRISTINE *donna a son filz* (13 pages [1]). Début : *Filz, je n'ai mie grant tresor* [2].

Le volume débute ainsi [3] : *Cy commence le livre du Chastel de labour de povreté et de richesse, et* [4] *comme Besoing et Niceté* (sic) *vient assaillir ung homme nouvel marié gisant en son lit* :

On dit souvent a reprocher
Ung proverbe que j'ai moult cher...

Les derniers vers de notre poème sont :

Cy vueil mon lyvre a fin traire
Appellé la Voye ou l'Adresse
De Povreté et de Richesse.

Manuscrits perdus.

Un inventaire des manuscrits des ducs de Bourgogne, dressé vers 1467 et publié par Barrois [5], mentionne deux exemplaires de notre poème :

960. Ung autre livret en papier couvert de parchemin blanc, intitulé au dehors : *Le livre de povreté et de richesse*; comançant au second feuillet : *D'un costé*, et au dernier : *riens je n'y eusse.*

966. Ung autre livre en papier couvert de cuir rouge, intitulé au dehors : *C'est le livre de povreté et de rechesse*, comançant au second feuillet en lettres d'azur : *Januarius*, et au dernier *of te Zodiac.*

---

1. Faut-il entendre : feuillets ?

2. Ce manuscrit est mentionné par M. Roy dans son édition des *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, III, p. VI (Société des anciens textes français).

3. Geoffroy, ayant pris *Du Chastel* pour le nom de l'auteur, a altéré la rubrique. Je dois ce renseignement à mon ami W. Söderhjelm.

4. C'est, à partir d'ici, la première des quarante-trois rubriques de chapitres. Les manuscrits de Stockholm et de Philadelphie sont les seuls qui aient des rubriques à l'intérieur du poème. Dans celui de Philadelphie elles sont au nombre de quarante-sept, dont voici la première : *Et comment Besoing, Necessité, Souffrete et Disete viennent assaillir un homs nouvel marié soy gisant en son lit.* Il est évident que ces deux manuscrits sont étroitement apparentés.

5. *Inventoire de la librarie qui est en la maison a Bruges* (Barrois, *Bibl. protypographique*, p. 152-3).

C'est peut-être encore le même poème qu'il faut reconnaître dans le manuscrit qui figure avec ce signalement dans l'inventaire de la librairie de la Tour du Louvre, dressé en 1373 par Gilles Malet :

492. *Le Livre du chastel de richesse*, rymé en françois.

II. — MANUSCRITS CONTENANT LA VOIE DE POVRETÉ ET DE RICHESSE INSÉRÉE DANS LE MESNAGIER DE PARIS.

L'auteur du *Mesnagier de Paris* avait épousé une jeune fille de quinze ans (raconte-t-il lui-même dans son prologue). La première semaine du mariage, elle l'avait prié de lui donner des instructions qui fissent d'elle une femme de ménage. Afin d'accéder à sa demande, il composa ce traité d'économie domestique et de gastronomie, où les enseignements culinaires sont mêlés de considérations morales. La seconde « distinction » du *Mesnagier* — l'ouvrage est d'ailleurs entièrement en prose — commence par la *Voie d'enfer et de paradis* (c'est le début du second tome dans l'édition du baron Jérôme Pichon) que l'auteur a inséré tout entier, sans y rien changer ni supprimer, dit-il, parce qu'il l'a trouvé d'une excellente morale, et il ne manque pas d'avouer qu'il n'est pas de lui : « Le quel article je faiz savoir a tous qu'il ne vient mie de mon sens ne ne l'ay mis en la fourme qu'il est, ne n'en doy point avoir l'onneur... »

Il existe trois manuscrits du *Mesnagier de Paris*.

9. PARIS, Bibl. nat., fr. 12477 (anc. Suppl. fr. 632, 2). Manuscrit du xve siècle, sur parchemin, d'assez grand format. Il figure deux fois dans les anciens inventaires de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, d'abord dans l'inventaire d'environ 1467 :

836. Ung autre livre en parchemin couvert d'ais jaunes, intitulé au dehors : *C'est le Mesnagier de Paris* ; comançant au second feuillet : *Salvacion de l'ame*, et au dernier : *n'est autrement*.

Et une seconde fois dans l'inventaire de 1487 :

1758. Ung autre grant volume couvert de cuir, garni a tout deux cloans de leton, intitulé : *C'est le Mesnagier de Paris*; comenchant ou second feuil-

let : *Salvacion de l'ame*, et finissant ou derrenier : *et oster les entrailles, testes et quehues. Hic finit.*

C'est ce même manuscrit (dit le baron Pichon, p. LIV, note 2) qui est indiqué comme manquant ultérieurement dans les inventaires de Bruxelles (*Ouvrages qui, d'après les extraits d'Achille Godefroi et les notices rédigées en 1748 et 1796 ensuite des deux réceptions à Paris, ou suivant leurs textes, faisoient partie des Librairies de Bourgogne, sans néanmoins se retrouver dans les Inventaires*) [1] :

2269. *Les Conseils d'un mari à sa feme*, en trois distinctions : la première, de ce qui est nécessaire pour acquérir l'amour de Dieu, la salvacion de l'âme, l'amour du mari et la paix du mariage ; la deuxième, du profit du ménage ; la troisième, des jeux et esbatemens pour avoir contenance, manière de parler et de tenir compagnie aux gens. In-folio vélin, écriture du XVe siècle.

La *Voie de povreté et de richesse* occupe les fol. 69 v°-105 v°. Les vers sont écrits sur une seule colonne par page. Les derniers vers se lisent ainsi :

Icy veuil mon livre a fin traire,
Appellé la Voye et l'adresse
De povreté et de richesse.

C'est le manuscrit *A* de l'édition du baron Pichon.

10. BRUXELLES, Bibl. royale 10.310. C'est, selon le baron de Reiffenberg, qui l'a mentionné sommairement [2], « un in-folio en parchemin, revenu de Paris, où l'invasion française l'avait porté [3], et ayant pour titre le *Mesnager* simplement, ou le *Mesna-*

---

1. Barrois, *Bibl. prototypogr.*, p. 320.

2. *Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, IV (1843), p. 37. Un article du même savant, publié sous le titre *Un manuscrit des ducs de Bourgogne*, dans le *Trésor national*, t. I, p. 13-25 (Bruxelles, 1842) n'est qu'une analyse sommaire du *Mesnagier*.

3. C'est évidemment de ce manuscrit qu'il s'agit dans une fiche collée sur le feuillet de garde du ms. 12477 et où je crois reconnaître la main de Paulin Paris : « Ce dernier [manuscrit] est un de ceux enlevés par les Français en 1746 et rendu en 1770. »

ger de Paris. Il a été écrit au xve siècle... » « Ce manuscrit, que j'ai désigné sous la lettre *B*, écrit d'autre part Jérôme Pichon (p. LV), paroît postérieur de quelques années au précédent. Le premier feuillet est orné d'un *C* initial en or et en couleur, au centre duquel on voit, comme dans la miniature du manuscrit *A*, l'auteur donnant ses instructions à sa femme. Ce feuillet est entouré de trois côtés (en tête, au fond et en queue) d'une bordure d'arabesques en or et en couleur, dans laquelle se trouve au bas de la page l'écusson de Philippe dit le Bon ou de Charles le Téméraire, ducs de Bourgogne. Il contient 193 feuillets de format in-folio. » Notre poème y est écrit à deux colonnes, dit Pichon, qui a aussi vu que ce manuscrit est décrit dans deux articles des anciens inventaires de la bibliothèque de Bourgogne, d'abord dans celui dressé aux environs de 1467 :

1202. Ung autre livre de cuir vermeille, appellé *Le Mesnagier*, est escript partie en longue lingne et partie par deux coulombes ; quemenchant ou second feuillet : *Vous moismes*, et le dernier feuillet : *a dicta qua*.

Puis dans celui de 1487 :

1759. Ung autre grant volume couvert de cuir rouge, a tout deux cloans de leton, intitulé come le dessus : *Le Mesnagier de Paris, et autres choses de devotion* ; comenchant ou second feuillet : *Vous mesmes võ.*, et finissant ou derrenier : *et oster les entrailles, teste et quehues*.

Notre poème finit ainsi (Reiffenberg, p. 41) :

Ici vueil mon livre a fin traire
Appelé la Voie et l'adresse
De povreté et de richesse.

11. Manuscrit du baron Jérôme Pichon, provenant de la Vente Huzard (1843). « Le manuscrit *C* (c'est ainsi que J. Pichon désigne ce manuscrit dans son édition, p. LVIII) contient 280 feuillets de papier *in-folio parvo* assez négligemment mais lisiblement écrits, et semble remonter au commencement du règne de Louis XI. La première lettre renferme *un écusson parti, au premier de gueules au chevron d'hermines, et au second d'hermines au chef de gueules* ; ces armoiries sont celles des maisons de Ghistelles et de Roubais. » J. Pichon a constaté, en

outre (p. LVII), que son manuscrit n'est qu'une copie du manuscrit de la Bibliothèque nationale : « Outre la conformité presque parfaite des deux textes, j'en ai une preuve bien manifeste. Il existe et il existait évidemment dans le manuscrit *A*, avant qu'il eût été revêtu de sa reliure actuelle, une transposition de deux feuillets, par suite de laquelle le traité de l'épervier et le passage relatif aux boucheries de Paris se trouvent mêlés l'un à l'autre et se coupent réciproquement. L'écrivain du manuscrit *C* a copié ce qu'il avait sous les yeux, sans voir quelle étoit la cause du désordre de son texte, et le même mélange existe dans sa copie, mais sans transposition, c'est-à-dire que le sens est interrompu au milieu de deux pages et non entre la fin d'un verso et le commencement d'un recto, comme dans le manuscrit *A*. Pour rendre ce désordre un peu moins choquant, il a ajouté dans un endroit deux mots qui ne me semblent cependant pas atteindre ce résultat. » La copie contient des graphies picardes : *commenche*, *franchois*, *cheulx*.

Manuscrit perdu (?)

En 1518, un inventaire des livres conservés au château de Blois fut dressé par frère Guillaume Petit (*Guilielme Parvy*), de l'ordre des frères Prêcheurs, chapelain et confesseur de François Ier. Voici comment il indique le *Mesnagier de Paris* [1] :

Mesnager contient belles et sainctes doctrines de l'espoux a son espouse, et est party en troys distinctions, dont la premiere parle comme elle doibt aymer et servir Nostre Seigneur et sa benoiste mere, et de la devote contenance qu'elle doibt avoir a l'eglise, et qu'elle doibt vivre chastement comme Suzanne, aimer son mari et en suyvant Sarra, Rebecca et Rachel, et qu'elle y soit humble et obeissante comme Griselidis ; qu'elle soit soigneuse de sa personne, et que elle tienne les affaires de son epoux secretes comme l'enfant Papirius. La seconde distinction est necessaire pour le proffit du mesnage accroistre, acquerir et garder. La tierce est de leurs honnestes esbatemens, contenances et maintien entre gens.

M. L. Delisle écrit à ce propos : « Le manuscrit de la librai-

1. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, I, 177, note.

rie de Blois avait probablement disparu dès avant l'année 1544. Je ne crois pas qu'il figure sur l'inventaire qui fut dressé lors du transport des livres de Blois à Fontainebleau. Serait-ce celui que J. Pichon a acquis à la vente de la bibliothèque de M. Huzard, et qui est désigné par la lettre *C* dans l'excellente édition publiée par ce bibliophile ? »

IV

LE TITRE COMPLET

On a vu que le titre de la *Voie de povreté et de richesse* est donné par les derniers vers du poème. Les leçons des manuscrits varient un peu. Les manuscrits du *Mesnagier* (appuyés par la rubrique initiale du manuscrit de Chartres) donnent : *La voie et l'adresse de povreté et de richesce*. Ceux de Chantilly, de Chartres et de Stockholm et le n° 1563 de Paris donnent à l'explicit : *La voie ou l'adresce de povreté et de richesce.* Enfin les nos 808 et 6222 (Saint-Victor) lisent à la fin du poème : *La voie ou l'adresce de povreté ou de richesce.* La bonne leçon est peut-être *La voie ou l'adresce de povreté et de richesse.* Mais on ne saurait l'affirmer avant de savoir si le groupement indiqué correspond à un classement réel des manuscrits. Les autres titres, donnés par divers incipits, sont sûrement secondaires : *Le livre de povreté et de richesse* dans les manuscrits 808 et 1563 de Paris et dans deux anciens manuscrits des ducs de Bourgogne; *L'adresce de povreté et de richesce* dans l'ancien manuscrit Saint-Victor ; *Le livre du chastel de richesce,* dans un ancien manuscrit de la librairie de Bourgogne ; enfin, *Le livre du chastel de labour de povreté et de richesse,* dans le manuscrit de Philadelphie, et celui de Stockholm a à peu près la même chose (voir p. 67). Nous reparlerons de ce dernier titre en traitant du *Chasteau de labour* de Pierre Gringore.

V

L'AUTEUR ET LA DATE

L'inscription qui se lisait à la fin du poème dans l'ancien

manuscrit Saint-Victor avant qu'une main criminelle l'ait rendu illisible, ne se retrouve dans aucune autre copie de notre poème. Crapelet avait lu 1442 ; Paulin Paris hésitait entre cette date et 1342. Or il est évident que c'est cette dernière date qui est la bonne, puisque notre poème a été reproduit en entier dans le *Mesnagier de Paris*, qui a été sûrement composé dans les dix dernières années du XIVe siècle [1].

Dans la même inscription, l'auteur est désigné ainsi : *Ce livre composa et compila Jacques Briant, né de la ville de Paris...* Mais ce qui, dans le *Mesnagier de Paris*, précède immédiatement la *Voie de povreté et de richesse*, n'est pas tout à fait en accord avec cette inscription. L'auteur anonyme du *Mesnagier*, en déclinant l'honneur d'avoir écrit l'excellent poème qui suit, écrit en effet : «... ne n'en doy mie avoir l'honneur, mais le doit avoir un bon preudomme et subtil, appellé feu Jehan Bruyant [2], qui jadis fut notaire du Roy ou Chastellet de Paris, qui fist le traictié qui s'en suit... »

Pour le prénom de l'auteur, nous avons donc un témoignage contre un, qui, quant à la crédibilité, sont à peu près de même valeur. Malheureusement, on n'a trouvé ni un Jehan ni un Jacques Bruyant dans les fonctions indiquées par l'auteur du *Mesnagier*. « Il y avait, en 1338, écrit M. H. Moranvillé [3], un Jean Bruyant auquel la reine de Sicile, duchesse d'Anjou, confirma la possession d'un office au Mans [4]; mais ce n'est pas notre personnage, sur lequel je n'ai pu, malheureusement, trouver de document. » Mais si, comme il est probable, l'auteur de la *Voie de povreté et de richesse* est le même que celui d'une poésie pieuse qui donne son nom en acrostiche, son prénom était bien Jacques, ou plus exactement Jaquet.

---

1. « Le *Ménagier de Paris* fut écrit entre juin 1392 et septembre 1394 » (Pichon, I, XXII). Cf. H. Moranvillé, *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, XVII, 219-20.

2. Pichon (II, p. 4) note la variante *Bryant*, sans indiquer dans quel manuscrit elle se trouve. Ce n'est ni le ms. 12477 de Paris ni celui de Bruxelles, cité par Reiffenberg.

3. *Mém. de la Soc. de l'Histoire de Paris*, XVIII, p. 220, n. 3.

4. *Journal de Jean Le Fèvre, évêque de Chartres*. I, p. 512.

VI

LE CLERC JAQUET BRUIANT, AUTEUR D'UNE PRIÈRE

C'est une confession ou prière fort banale, composée de dix-neuf douzains dans la forme des strophes des *Vers de la mort* d'Hélinand, qui se trouve dans deux manuscrits :

Chartres, 419 (anc. 411). Manuscrit du xivᵉ siècle, 96 feuillets de parchemin (285 sur 220 millim.), décrit [1] dans le *Catalogue général des manuscrits*, XI, 190-2, et une première fois dans l'ancien *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Chartres* (1840). Gratet Duplessis a publié le petit poème à l'appendice de ce *Catalogue* (p. 156-61). Il lui donne le titre de *Prière et confession a Nostre-Dame*. Il occupe dans le manuscrit trois pages à deux colonnes (fol. 94-5 de la numérotation actuelle) ; il n'y a pas de rubrique. Au fol. 92 vᵒ se lit cette note que nous avons déjà rencontrée dans le manuscrit 408 de Chartres, décrit ci-dessus : « L'an de grace mil CCCCXXII, maistre Estienne Huvete, chanoine de Chartres, donna à l'eglise de Chartres ce present livre pour servir et mettre en la librarie de la ditte eglise. Priez Dieu pour lui et pour ses bienfaicteurs. »

Paris, Bibl. nat. nouv. acq. franç. 10044 (nᵒ 337 de la collection Barrois, nᵒ 498 du Catalogue de vente des manuscrits de lord Ashburnham, de 1901) [2]. C'est un manuscrit du xvᵉ siècle, en parchemin, d'assez petit format, contenant le psautier en français, une vie de sainte Marguerite, dont il y a beaucoup de copies, et plusieurs prières, dont la plupart sont très connues [3]. Notre poème occupe les fol. 129 vᵒ-133.

La dix-neuvième et dernière strophe du manuscrit de Chartres (ce couplet manque au manuscrit de Paris) indique ce moyen de savoir le nom de l'auteur :

---

1. Au fol. 49 commence l'histoire d'Apollonius de Tyr, en prose, qui se trouve aussi dans le manuscrit de Chantilly, décrit ci-dessus.

2. Voir *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, LXIII (1902), p. 10.

3. J'ai utilisé ce manuscrit pour l'édition d'une petite prière à la Vierge (*Romania*, XLIII, 19).

Et qui le nom savoir vouldra
De celui qui dictee l'a,
Moult est chose a savoir legiere :
Si tost com cy regardera,
Des diz dix et huit vers prendra
De chascun la lettre premiere.

En réunissant les initiales des dix-huit premiers couplets, on obtient le nom *Jaquet Bruiant Clerc*. Ce personnage est-il identique à l'auteur de la *Voie de povreté et de richesse* ? C'est infiniment probable. La prière du manuscrit de Chartres a évidemment été composé dans la première moitié du XIV[e] siècle, et il serait extraordinaire qu'il eût existé, à la même époque, deux poètes moralistes homonymes ou au moins à peu près homonymes. Celui qui voudrait examiner en détail la langue des deux poèmes pourrait peut-être transformer cette probabilité en certitude [8]. Il est vrai que la prière est peu étendue. On y remarque pourtant, avec une constante régularité, la conservation des voyelles en hiatus, tandis que dans la *Voie de povreté et de richesse*, ces voyelles sont tombées. Mais il est à remarquer que le manuscrit 419 de Chartres est du XIV[e] siècle, tandis qu'aucun des manuscrits de la *Voie de povreté et de richesse* ne semble être antérieur au XV[e]. Seule une comparaison minutieuse de tous les manuscrits importants permettrait de répondre à la question de savoir si le texte de la *Voie* a subi des rajeunissements.

La prière de Jaquet Bruiant étant très courte, j'en donne ici une édition critique d'après les deux manuscrits, en prenant pour base celui de Chartres (désigné par *C*, tandis que *P* désigne celui de Paris). J'ai revu sur le manuscrit l'édition diplomatique de Gratet Duplessis qui est fort incorrecte.

Jhesucrist, qui a grant puis-
[sance, (*fol. 94*)
Me vueille donner congnois-
[sance
Et advis de touz mes pechiez
Qu'ay faiz jusquez cy en m'en-
[fance,
Par sotie et par ignorance,

I-2 *P* as — 2 *P* vueillez.

8. La *Voie* a des rimes comme *mariaige* : *respondray je* (éd. Pichon, II, 15 [a]) ; cf. la prière, str. XIII : *ay je* : *oultraige*.

Et dont encore suy entechiez,
Si que je puisse estre avoyez
A touz biens faire et adreciez
Par bonne et vraye repentence,
Et vous, Vierge, par qui aidiez
Sont pecheeurs et essauciez,
En vueillez estre en m'aïdance.

II. Aultrement ne se pourroit [faire,
Tres doulce Vierge debonnaire,
Ma paix vers Dieu, se n'est par [vous;
Car tant luy ay fait de contraire
Que je ne pourroye retraire
En ma vie mes pechiez touz,
Que j'ay fais com faulx et es- [touz,
Dont je ne pourroye estre ab- [soulz,
Se ne m'en aidiez a hors traire,
Si que je puisse estre rescouz
Et ostez aulx infernaulx louz,
Qui me veulent a eux atraire.

III. Quant je sçay dont pour ve- [rité
Que ne puis estre respité
Des loupz d'enfer que leur ne [soye,
Se ta trés grant humilité,
Roÿne de virginité,
Vers ton chier filz ne me rappoye,
Trop foulz, se m'est advis, se- [roye
Se ton secours ne requeroye,
Qui es fontaine de pitié,
Et si es le pont et la voye
Ou tout pecheeur se ravoye,
Quant il est en adversité.

IV. Vierge, ne puis estre en [greigneur
Adversité ne en pïeur
En nul estat, j'en suy certains,
Qu'estre mal de mon createur,
Mon Dieu, mon pere, mon sei- [gneur, (*fol. 94 b*)
Qui est roy des roys souverains,
Par les pechiez dont je suy [plains,
Qui sont horriblez et villains,
Dont j'avray cruelle douleur
En enfer, en criz et en plains,
Se par ton pourchaz n'en suy [rains,
Doulce Vierge, et par ta doul- [ceur.

V. Et pour ce, Vierge de grant [pris,
Que j'ay paour d'estre seurpris
De la mort, qui si scet sour- [prendre
Soubtivement grans et petis,
De touz mes pechiez repentis
Me rens confés, sanz plus at- [tendre,
A toi, trés doulce Vierge tendre,
En qui Dieux voult char d'om- [me prendre

---

7 *P* Et que puisse — 11 *C P* pecheurs — 12 *P* Et v.
II-16 *P* a fait — 19 *P* foulx — 20 *P* me aides.
III-25 *P* dont la verité — 30 *P* me rapaise — 34 *C* point — 35 *P* pecheur.
IV-37 *C* puis mettre — 42 *P* es roy des roy — 44 *P* j'aura — 46 *P* en cry.
V-50 *P* grant paour.

Pour le rachat de ses amis,
Ceste confession entendre
Te plaise, Vierge, et en gré pren- [dre,
60 Et my donner senz et advis.

VI. Tout premierement je me [rent
Confès et couppable ensement
D'orgueil par grant devocion,
Car trop m'a tenu longuement
En bobant, en seurcuidement,
66 En despit, en presumpcion,
En fierté, en derrision,
En desdaing, sanz affliction,
Et en touz les cas plainement
D'orgueil, sanz point d'excep- [cion,
Dont de cuer, sanz decepcion,
72 Trés doulce Vierge, me repent.

VII. Beneoite vierge Marie,
A vous me rent confés d'envie,
Car trop ay esté envieux
En ce monde toute ma vie,
Et s'ay esté par ma folie
78 Envers plusieurs gens haÿneux.
Et quant savoye bien en eulx,
De mal dire d'eulz couvoiteux
Estoye, par fausse arramie, (*fol. 94 v°*)
Et d'ouïr mal d'autry joyeux
Estoye et du bien aÿreux,
84 Si m'en repent, Vierge prisie.

VIII. Roÿne haulte, or vous vuei [dire
Ce qu'ay fait par le pechié d'ire :
J'aÿ le couraige moult legier,
Tost esmeü pour gens maudire,
Pour maugreer Dieu et despire,
90 Sains et sainctes, et poy prisier,
Pour voulentiers a genz tencier,
Battre, ferir, hurter, sachier,
En procedent de mal en pire ;
Moult legier suy a courroucier
Dur et entulle a appaisier,
96 Dont l'ire craing de nostre Sire.

IX. Vierge, paresce m'a tenu :
Touz temps ay esté lent et mu,
Lasche, faintiz, sanz diligence ;
Tant com en ce monde ay vescu,
Oncques ma voulenté ne fu
102 D'acquerir avoir ne science,
Car fetardie et negligence
Ne m'en donnoient pas licence,
Ains m'ont en oyseuse tenu,
Sanz valeur et sans conscience,
Dont j'atens Vierge, grief sen- [tence,
108 Se par toy n'en suy secouru.

---

59 *C* Te plaise doulce vierge tendre — 60 *P* En my donne.
VI-70 *P* point d'ecepcion.
VII-73 *CP* Benoite — 74 *P* a esté — 76 *P* m. par ma folie — 78 *C* haynex — 81 *C* fausse envie.
VIII-85 *P* veult — 86 *P* pechier — 88 *P* Cest esmeu — 91 *P* aux gens.
IX-98 *P* Tous temps paresceux lent et nu — 100 *P* en cest ciecle a v. — 102 *C* D'acquerre ; *P* D'acquerir ne avoir science — 104 *P* Ains moult en — 108 *C* ne suy.

X. Je me confès, Vierge, du vice
Du villain pechié d'avarice,
Qui tant fort me tient en ses las
Que plus ay le cuer a malice
Que Dieu amer ne son ser- [vice.
Pourpensé ay maint villain cas
Pour gens trichier et mettre au [bas,
Tant suy couvoyteux, chaitiz ! las !
Que je n'ay riens qui me suf- [fise,
Dont je seray confus et mas
Dampné, se de moy pitié n'as
Par toy, doulce Vierge propice.

XI. A toy, doulce Vierge sanz per, (*fol. 94 v° b*)
De gloutonnie confesser
M'estuet, car moult m'en sans [couppable
Par trop mon ventre saouler,
Boires et mengiers desirer
Et prendre y plaisir delitable
En touz lieux, hors heure et hors [table,
Oultre mon assez raisonnable,
Et par estre glouz de parler,
Dont Dieu m'a tant desagreable
Que j'en suy en coulpe demp- [nable,
Vierge, se ne m'en veulz garder.

XII. Nette pucelle, vierge et pure,
A toy me confès de luxure
Qui tant est au monde plaisans.
Usé en ay oultre mesure,
Contre Dieu, raison et droicture,
En plusieurs cas villains et grans,
Qui moult sont a Dieu desplai- [sans,
Dont paoureux suy et tremblans,
Vierge, que de tel mespresure
Ne soye en enfer mal sentens
A touz jours mais o les sa- [thans,
Se ta doulceur ne m'asseüre.

XIII. Trés doulce Vierge, dame, or [ay je
Touz trespassez par mon oul- [traige
De la loy les commandemens,
Telz com il sont, car mon co- [raige
Ay touz jours mis en mal usai- [ge,
Sanz estre a Dieu obediens.
Maulx ay esté a toutez gens,
Divers, felons, crueulz touz temps
En leur faisant grief et domaige,
Dont en la fin aray tourmens,

X-110 *P* pechier — 111 *P* Qui tant me tient fort en ses las — 114 *C* Pourpensay ay — 119 *P* Dampnez — 120 *C* Par ta pitié v. p.

XI-123 *P* Me vueilz ; *C* me s. — 125 *P* Boire et mengier — 126 *P omet* y — 127 *P* hors heures estables — 128 *P* O. moult a. r. — 129 *P* Et pour estre gloul (*sic*) — 130 *P* m'a tout d.

XII-133 *P omet* et — 136 *C* contre m. — 142 *P* mal faitans — 143 *P* avec les saichans (*vers trop long*).

XIII-145 *P* Tr. d. v. et encor ay je — 148 *C* mon oultraige — 149 *C* en mon u. — 152 *C* felon — 153 *C* En faisant leur gr. — 154 *P* aura.

Se je n'en suy par toy exemps,
165 Humble Vierge, piteuse et saige.

XIV. Courtoyse roÿne des cieulx,
De touz mes cinq senz naturieux
Ay esté mauvais gardiens,
Ma bouche, mon nez et mes yeulx,
Piez, mains, que m'avoit donné Dieux, (*fol. 95*)
162 Oncques n'atourné a nulz biens
N'oncquez pour Dieu ne lessay riens
Que n'en feïsse comme des miens,
A ma voulenté en touz lieux.
Vierge, or en fay comme des tiens
Et en ta garde les retiens
168 Et me fay ma paix vers ton fieulx.

XV. La grant bonté, très doulce dame,
Qui est en toy sur toute femme,
Doit estre a pecheeur encline
Touz diz, affin de sauver s'ame ;
Car Dieu, ton pere, qui moult t'ame,
174 T'a pour pecheeurs fait roÿne :
Amer les doiz dont d'amour fine ;
De ta clarté les enlumine,
Si que sathans ne les entame.
Dame trés doulce et trés bénigne,
De mes maulx soyes medecine,
180 Tu qui es sanz vice et sanz blasme.

XVI. Encor, Vierge trés exellente,
Te pry que tu ne soyes lente
De m'empetrer vers ton filz grace,
Que je en ceste vie presente
Puisse vivre en si bonne entente
186 Que jamaiz jour pechié ne face,
Au mains mortel, qui luy desplace,
Ou que soye n'en quel que place,
Maiz du tout en tout m'en exempte,
Si que je puisse avoir espace

XIV-162 *P* n'atournay — 163 *P omet* N' ; *P* laissa — 164 *P* en tous les lieux (*vers trop long*).

XV-171 *C* pecheeurs, *P* pecheur — 172 *C* Tout diz, *P* Tous jours — 173 *C* Com Dieu — 174 *C* pecheeur — 176 *Dans C, ce vers a été ajouté après coup sur un blanc.*

Dans P, la strophe est incomplète d'un vers ; à la place des v. 174-77 se lisent ces trois vers :

174 Et pour pecheur fait roÿne,
Tenue y es sanz nulz termine,
177 Si que saichans (*sic*) ne les engine.

XVI-182 *C* D'empetrer moy v. — 185 *P* v. ainsi b. — 187 *P* desplaise — 188 *P* Ou je soye.

De le voir enmy la face
Après ceste vie dolente.

XVII. Rien plus, Vierge, ne quier [avoir
Fors avis, maniere et savoir
D'avoir a honneur ma chevance,
Sanz couvoitier aultry avoir.
Desormaiz n'en vueil riens sa- [voir,
Mais touz jours vivre en suffi- [sance,
Si te pri, dame de vaillance,
Que my donnez perseverance
Et par ton saintisme pouair (*fol. 95 b*)
Deffent mon corps de mescheance
Du deable et de sa puissance,
Qu'a moy ne se puisse apparoir.

XVIII. Certaine aux pecheeurs [amie,
Generalment mes cuers te prie
Ensemble pour touz mes amis
Et bienfaicteurs, mors et en vie,
Que Dieu parmi toy leur ottrye,
Aulx mors pardon, honneur aux [vis,
Et qu'il puissent faire touz dis
La voulenté de ton doulz filz,
Si qu'ils puissent avoir partie
Es biens, es joyes, es delis
Qui sont lassus en paradis,
A touz jours maiz sanz departie.

XIX. Humblement, haulte tresoriere,
Vous faiz a jointez mainz priere
Que cilz qui chascun jour dira
Ceste oroison de cuer entiere
Ce jour de cuer et de maniere,
Ce jour ne ly meschee ja ;
Et qui le nom savoir vouldra
De celui qui dictee l'a,
Moult est chose a savoir legiere :
Si tost com cy regardera
Des diz dix et huit vers prendra
De chascun la lettre premiere.

Explicit.

VII

PIERRE GRINGORE IMITATEUR DE JACQUES BRUYANT

On sait depuis longtemps que Pierre Gringore, qui composa, en 1499, *Le Chasteau de Labour auquel est contenu l'adresse de*

XVII-194 *C* F. a. mame (*grattage*) et s. — 200 *P* donne — 201 *P* pour ; *C* son — 204 *P* peust.

XVIII-205 *CP* pecheurs ; *C* et annie — 209 *P* ouctroye — 211 C tout — *P finit par* Amen *et omet la strophe* XIX.

XIX-221 *Ce vers paraît corrompu* — 225 *C omet* a — 228 Des diz. XVIII. vers prendra.

richesse et chemin de Pauvreté, y imita de près, et sans en avertir, le poème de Jacques Bruyant. L'imitation est à peu près de même étendue que le modèle : la première édition (1499) a 2447 vers, plus un acrostiche. Le prologue est écrit en vers de dix syllabes, le reste en vers octosyllabiques ; dans l'édition de 1532, il y a une addition de 583 vers. Mais il y a d'abord une importante différence de forme à noter : au lieu des vers à rime plate du poème de Bruyant, les vers sont, dans celui de Gringore, groupés dans des couplets de huit vers rimant suivant le schéma *ababbcbc*, ce qui, naturellement, oblige le remanieur à pratiquer d'assez nombreux changements et à insérer des vers de remplissage. Les deux échantillons mis en face ci-dessus illustreront le procédé. C'est la scène finale, quand l'auteur rentre à la maison après ses aventures. Notons que le texte de Gringore n'ajoute au récit aucun fait nouveau :

J. Bruyant (p. 40-1)	Gringore (v. 2330)
Mes mains lavay et puis m'assis, Et souspasmes a sang rassis, Moy et ma femme, bec a bec, Du pain et du potage avec, Et de ce que Dieu mis y ot.	Mes mains lavay de sens rassis, A table me mis sans oultraige, Ma femme vis a vis assis, Ainsi que je l'avoie d'usaige, Nous eusmes du pain, du potaige, Ung peu de vin et de pitance ; Sans faire a nul tort ne dommaige Soupasmes a nostre plaisance.
Quant soupé eusmes sans riot Et la nappe si fu ostee, Près de moy se fu acostee Ma femme ; lors luy comptay brief Mon affaire de chief en chief : « Dame, dis je, ne savez mie Comme j'ay eu forte nuitie Quant vous de lez moy dormiez Et vostre repos preniez...	Ma femme après la nappe osta, Et pour prendre ung peu son deduit, Sur mon espaule s'acouta. Honnestement, sans faire bruyt, Je luy comptay que, toute nuyt, Tandis qu'el prenoit son repos, Je me trouvay quasi destruit, Tant ouy de divers propos [1].

M. Ch. Oulmont, dans son étude sur Pierre Gringore, est un peu dur pour son auteur : « A peu près tout ce qui est

1. Ch. Oulmont, *Pierre Gringore*, p. 104.

bon dans le *Chasteau de Labour* vient du *Chemin de Povreté*, tout ce qui est faible ou mauvais est surtout la part de Gringore [1]. » Mais à part ce qu'un pareil jugement sommaire contient d'injuste et malgré un certain nombre d'erreurs de détail [2], il caractérise avec justesse la manière de procéder du remanieur : « Gringore, en somme, dans sa paraphrase du *Chemin de Povreté*, tantôt allonge, tantôt raccourcit le poème original ; parfois il le suit jusqu'à en transcrire les termes, le plus souvent il n'en conserve que le sens, et partout il procède suivant une méthode identique. Peu soucieux de peindre le côté pittoresque des personnes ou des choses, il supprime ou atténue les épithètes réalistes, réduit la description, et quand il allonge, il la fait oublier en intercalant des pensées morales. C'est le caractère et non la figure des gens qui l'intéresse. Il écrit pour sermonner, pour blâmer des défauts, pour inspirer l'amour et la pratique de la vertu. Aussi le *Château de Labour* est-il généralement plus terne, plus oratoire et plus ennuyeux que le *Chemin de Povreté* » (p. 106).

Le *Chasteau de Labour* de Gringore eut de nombreuses éditions. Très peu après son apparition, il fut traduit en anglais par Alexander Barclay. Une des anciennes éditions anglaises a été récemment rééditée en fac-similé pour le Roxburghe Club par A. W. Pollard [3]. Les gravures sur bois [4] qui ornent les incu-

1. P. 104.

2. « Gringore se borne à copier son modèle (écrit-il, p. 103-4) et quand il lui arrive de l'abréger, c'est mal à propos. La liste *des vins que boivent les ouvriers*, si curieuse par leur diversité, et qui rappelle en miniature la spirituelle bataille des vins d'Henri d'Andeli, est supprimée dans le poème du XVIe siècle. » Nous avons cité précédemment le passage auquel se rapporte cette remarque et dit que les ouvriers ne boivent aucun vin excepté celui que boivent les chevaux, c'est-à-dire de l'eau, mais que l'auteur, après avoir partagé leur frugal repas, se sent aussi bien à l'aise que s'il avait bu du vin de Bourgogne, de Gascogne, etc.

3. *The Castell of Labour*, translated from the French of Pierre Gringore by Alexander Barclay. Reprinted in facsimile from Wynkyn de Worde's edition of 1506 with the French text of 31 March 1501 and an introduction by Alfred W. Pollard. Edinburgh, 1905. (Le texte français du 31 mars 1501 ne figure pas dans la liste des anciennes éditions du *Chasteau de Labour* dressée par M. Oulmont, p. 29).

4. Quelques-unes de ces gravures ont été reproduites, d'après l'édition

nables reproduisent les mêmes scènes que les miniatures du manuscrit de Philadelphie (c'est le seul manuscrit enluminé) toutefois avec les simplifications nécessitées par le procédé de reproduction. Si nous nous rappelons, d'autre part, que le manuscrit de Philadelphie est (avec celui de Stockholm, qui n'a pas de miniatures) le seul qui donne au poème de Jacques Bruyant le titre de *Chastel de Labour*, il est permis de conclure que le modèle direct de Pierre Gringore était, sinon précisément ce manuscrit, au moins un manuscrit qui lui ressemblait particulièrement.

Arthur LÅNGFORS.

Pollard, dans le livre anonyme *Le Livre du Chastel de Labour*. M. E. Mâle, reproduit dans son livre sur *L'art religieux de la fin du moyen âge*, 3e éd., p. 364-7, quelques-unes des gravures qui ornent l'édition de 1499 du poème de Gringore.

FORMES ABSOLUES ET FORMES CONJOINTES DU PRONOM PERSONNEL

DANS L'ANCIEN DIALECTE DU GÉVAUDAN

On sait que l'ancien provençal ne distingue pas les formes conjointes et les formes absolues des pronoms personnels singuliers régimes des deux premières personnes ou du pronom réfléchi. Non seulement il ne connaît pas de traitements spéciaux pour ces deux sortes de pronoms, mais il ne présente même pas une forme fixe qui leur soit commune; il use indifféremment des désinences en *e* et des désinences en *i*. Dans un même texte, les expressions latines *de me* (*te*, *se*), *mi* (**ti*, **si*) *donat*, *me* (*te*, *se*) *tenet* peuvent être rendues par *de me* (*te*, *se*) ou *de mi* (*ti*, *si*), *mi* (*ti*, *si*) *dona* ou *me* (*te*, *se*) *dona*, *me* (*te*, *se*) *ten* ou *mi* (*ti*, *si*) *ten*. Le domaine du provençal apparaît au moyen âge comme une région intermédiaire où les habitudes contraires à cet égard de l'espagnol et de l'italien se sont mêlées. Les relevés diligents de M. W. Bohnhardt[1] ont, pour la langue littéraire, mis hors de doute cette doctrine courante depuis Raynouard. Dès la fin du moyen âge, l'auteur des *Leys d'amors* en avait déjà eu quelque idée[2].

---

1. *Das Personalpronomen im Altprovenzalischen*, Marburg, 1888 (*Ausgaben und Abhandlungen aus der Gebiete der romanischen Philologie*, t. LXXIV). M. Böhnhardt (ch. 49 et 56) a seulement relevé l'emploi systématique des formes en *i* pour les pronoms absolus et des formes en *e* pour les pronoms conjoints dans la Bible vaudoise de Dublin (ms. de 1522), mais Grützmacher (*Jahrbuch für romanische und englische Litteratur*, t. IV, 1862, p. 381), à qui il est renvoyé, n'était affirmatif que pour le pronom réfléchi.

2. Éd. Gatien-Arnoult, *Monuments de la littérature romane*, t. II (Toulouse, 1842), p. 218. Il est curieux qu'il fasse des réserves pour le pronom de la seconde personne : « .. *de te* et alqu dizo *de ti*, laqual causa nos no aproam ... *a me* o *a mi*, *a te*, et alqu dizon *a ti*, laqual cauza nos no aproam » ; p. 220 : « deu hom dire *me* o *mi*, *te*, *se* o *si* ... *ab te* et no *ab ti*, *ab se* o *ab si* ».

Les études dialectologiques permettent de signaler moins d'arbitraire dans certains pays. On a déjà reconnu que, dans les Landes, les désinences en *i* sont caractéristiques des formes absolues, et les désinences en *e* distinguent les formes conjointes [1]. Je me propose de montrer ici que les anciens textes provenant de Mende et des environs emploient les terminaisons en *i* pour les pronoms atones et les terminaisons en *e* pour les pronoms toniques. Voici les faits.

I. — 1050-1097. Serment d'Albert de Canillac [2] à Bérenger (*Doc. ling. du Gév.* [3], nº 1). FORMES ABSOLUES : *a te*; *per te*. FORMES CONJOINTES. Datif : *lu mi demandas* (deux fois).

II. — 1053-1109. Serment de P. de Cénaret [4] et autres à l'évêque de Mende (*ibid.*, nº 2). FORMES ABSOLUES : *a te*. FORMES CONJOINTES. Datif : *las forsas... ti redam*; *nil ti tolrem* ; *quel ti tolgues*.

III. — 1134-1158. Serments [5] à l'évêque de Mende par : 1, Garin, 1134 (*ibid.*, nº 3); — 2, Austorc, 1147 (*ibid.*, nº III); — 3, Guillaume de Randon [6], 1148 (*ibid.*, nº IV) ; — 4, Guigue de Châteauneuf [7], 1109-1151 (*ibid.*, nº V); — 5, Randon, 1109-1151 (*ibid.*, nº 11) ; — 6, Guillaume de Randon, 1151 (*ibid.*, nº 13); — 7, Garin, 1151 (*ibid.*, nº 12); — 8, Austorc, 1152 (*ibid.*, nº VI); — 9, Guillaume de Châteauneuf, 1158 (*ibid.*, nº 14). FORMES ABSOLUES : *a te* ; *ni t'en decebrai, te nilz evesques* : *per te* ; *de me* ; *a te* ; *seguentre te*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *ni ti decebrai*. Datif : *quel ti tolgues*.

IV. — 1109-1151. Serment de Bernart de Cénaret à l'évêque de Mende (*ibid.*, nº 10). FORMES ABSOLUES : *a te*. FORMES CONJOINTES. Datif : *ti redam* ; *quel ti tolgues*.

V. — 1152. Serment de Giral et Ricart de Peire [8] à l'évêque de Mende (*ibid.*, nº VII). FORMES ABSOLUES : *a te* ; *seguentre te* (deux fois) ; *ni t'en decebrai, te nilz avesques* ; *per te*; *de me*; *a te*. FORMES CONJOINTES. Accusatif :

---

1. G. Millardet, *Recueil de textes des anciens dialectes landais* (Paris, 1910 ; thèse), p. XIX.

2. Cant. de La Canourgue, arr. de Marvejols.

3. C. Brunel, *Documents linguistiques du Gévaudan*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXVII (1916).

4. Comm. de Barjac, cant. de Chanac, arr. de Marvejols.

5. Les neuf pièces indiquées suivent le même formulaire.

6. Comm. d'Estables-de-Randon, cant. de Saint-Amans, arr. de Mende.

7. Châteauneuf-de-Randon, ch.-l. de cant., arr. de Mende.

8. Comm. de Saint-Sauveur-de-Peire, cant. d'Aumont, arr. de Marvejols.

ni ti decebrai. Datif : *quels ti tolgues* ; *elz ti redria* ; *los mi demandaras* ; *los ti redrai*.

VI. — 1158. Serment de Rigal de Saint-Juéry [1] à l'évêque de Mende (copie du XIVe s., Archives de la Lozère, G 147, fol. 12 v°). FORMES ABSOLUES : *a te* (deux fois); *seguentre te* (deux fois) ; *ni .. decebrai te nilz avesques* ; *per te* ; *de me*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *ni te decebrai*. Datif : *quel ti tolgues* ; *eul ti redria* ; *tu lo mi demandaras*.

VII [2]. — 1219-1268. Hommages aux évêques de Mende par les seigneurs de Châteauneuf. Documents conservés aux Archives de la Lozère. Chartes de : 1, Guillaume de Châteauneuf, 1219 (*Doc. ling. du Gév.*, n° VIII) ; — 2, Guigue de Châteauneuf, 1268 (copies du XIVe s., G 146, fol. XIX et XXII). FORMES ABSOLUES : *a te* (deux fois, *vos* n° 2) ; *a me* (quatre fois) ; *apres me* (trois fois) ; *de me* (deux fois) ; *davan me* ; *davan se* ; *si eu encolpava altre... o altre me* ; *per se*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *se governaria*. Datif : *eu ti* (*vos* n° 2) *reda* ; *deu mi valer* ; *hom ti mogues* ; *ti movia guerra* ; *nos ti prometem*.

VIII. — 1219-1339. Hommages aux évêques de Mende par les barons de Florac. Documents conservés aux Archives de la Lozère. Chartes de : 1, Raimon d'Anduze, 1219 (*Doc. ling. du Gév.*, n° VIII) ; — 2, Bertran d'Anduze, 1255 (copie du XIIIe s., G 157, fol. CXXVIII v°) ; — 3, Isabelle d'Anduze, 1267 (*ibid.*, fol. CXXIX v°) ; — 4, la même, 1298 (copie du XIVe s., G 147, fol. 70) ; — 5, Raimon d'Anduze, 1331 (minute, G 158, fol. LVII) ; — 6, Raimon d'Anduze, 1332 (minute, G 159, fol. 18, cf. *Doc. ling. du Gév.*, n° 27) ; — 7, Raimon d'Anduze, 1336 (*ibid.*, fol. 47) ; — 8, Raimon d'Anduze, 1339 (*ibid.*, fol. 69 v°). FORMES ABSOLUES : *a te* (deux fois, *vos* nos 2-8) ; *a me* (quatre fois) ; *apres me* (trois fois) ; *de me* (deux fois) ; *davan me* ; *davan se* ; *si eu encolpava altre... o altre me* ; *per se*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si* (*se* n° 1) *governaria*. Datif : *eu ti* (*vos* nos 2-8) *reda* ; *deu mi valer* ; *hom ti* (*vos* nos 4, 5) *mogues* ; *ti* (*vos*, nos 4, 5) *movia guerra* ; *nos ti* (*vos* nos 4, 5) *prometem*.

IX. — 1219-1369. Hommages aux évêques de Mende par les barons de Randon. Documents conservés aux Archives de la Lozère. Chartes de : 1 et 2, Guigue Meschin, 1219 (*Doc. ling. du Gév.*, n° VIII) ; — 3, Randon de Châteauneuf, 1249 (*ibid.*, n° 24) ; — 4, le même, 1275 (copie du XIVe s., G 146, fol. LXVI) ; — 5, Guillaume de Randon, 1292 (*ibid.*, fol. LXXVI v°) ; — 6, le même, 1298 (*ibid.*, fol. IIIIxxXIV) ; — 7, Guillaume de Randon, héritier du précédent, 1308 (*ibid.*, fol. C) ; — 8, Guillaume de Randon, 1331 (minute, G 158, fol. LIX v°) ; — 9, Guillaume de Randon, 1332

1. Cant. de Fournels, arr. de Marvejols.

2. Les chartes des nos VII-X suivent un même formulaire établi en 1219, mais cela n'a naturellement pas empêché le notaire de chacune d'elles d'écrire dans la langue de son temps.

(minute, G 159, fol. 1); — 10, Armand de Randon, 1369 (copie du XIVe s., G 164, fol. XX). FORMES ABSOLUES : *a te* (deux fois, *vos* nos 3-10); *a me* (quatre fois); *apres me* (trois fois); *de me* (deux fois); *davan me*; *davan se*; *si eu encolpava altre... o altre me*; *per se*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si* (*se* nos 1 et 2) *governaria*. Datif : *eu ti* (*vos* nos 3-10) *reda*; *deu mi valer*; *hom ti* (*vos* nos 3, 4, 6, 10) *mogues*; *ti* (*vos* nos 3, 4, 6, 10) *movia guerra*; *nos ti* (*vos* nos 3, 4, 6, 10) *prometem*.

X. — 1219-1369. Hommages aux évêques de Mende par les barons du Tournel [1]. Documents conservés aux Archives de la Lozère. Chartes de : 1, Odilon Garin, 1219 (*Doc. ling. du Gév.*, no 21); — 2, Odilon Garin, 1298 (copie du XIVe s., G 147, fol. 88); — 3, Odilon Garin, 1331 (minute, G 158, fol. XLVI vo); — 4, le même, 1332 (minute, G 159, fol. 4); — 5, Odilon Garin, 1352 (*ibid.*, fol. 149 vo); — 6, Odilon Garin, 1369 (copie du XIVe s., G 164, fol. XXV). FORMES ABSOLUES : *a te* (deux fois, *vos* nos 2-6); *a me* (quatre fois); *apres me* (trois fois); *de me* (deux fois); *davan me*; *davan se*; *si eu encolpava altre... o altre me*; *per se*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si governaria*. Datif : *eu ti reda* (*vos* nos 2-6); *deu mi valer*; *hom ti* (*vos* no 3, *li* no 5) *mogues*; *ti* (*vos* no 3, *li* no 5) *movia guerra*; *nos ti* (*vos* no 3, *li* no 5) *brometem*.

XI. — 1229. Accord entre Odilon Garin et la ville de Mende (*Doc. ling. du Gév.*, no 22). FORMES ABSOLUES : *per se* (trois fois); *ab se* (deux fois). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si mesero*.

XII. — 1356. Hommage à l'évêque de Mende par Guillelme de Cournon, veuve d'Odilon Garin, seigneur du Tournel (minute, Archives de la Lozère, G 259, fol. 172). FORMES ABSOLUES : *davan se*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si tenrian*; *si governaria*.

XIII. — 1356. Autre hommage de la même audit évêque (*ibid.*, fol. 174). FORMES ABSOLUES : *davan se*; *a me*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si governaria*; *si acordava*.

XIV. — 1361-1362. Compte de la ville de Mende (*Doc. ling. du Gév.*, no 33). FORMES ABSOLUES : *de me* (p. 302); *a me* (p. 311). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *sec si* (p. 275); *tenc si per* (p. 302); *si comenset* (p. 306); *si devon* (p. 311). Datif : *que mi foron* (p. 311).

XV. — 1390-1423. Livre de comptes de Garin Alaman, de Mende (*Doc. ling. du Gév.*, no X). FORMES ABSOLUES : *de me* (fol. 38 et 57); *a me* (fol. 87). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *my tene per* (fol. 5); *si te* (fol. 49 vo); *si mangara* (fol. 51). Datif : *deu my pagar* (fol. 5); *my donar*, *my redre* (fol. 6); *mi doneron* (fol. 62) [2].

---

1. Comm. de Saint-Julien-du-Tournel, cant. du Bleymard, arr. de Mende.
2. Exception : *que me promes* (fol. 86), dans une mention additionnelle.

Les quarante-quatre pièces du Gévaudan ci-dessus indiquées offrent plus de six cents exemples de pronoms personnels régimes des deux premières personnes du singulier, ou réfléchis. Les formes absolues sont toujours en *e*; quant aux formes conjointes, au datif, elles sont toujours en *i*, et, à l'accusatif, elles ne sont en *e* que dans six actes (VI ; VII, 1, 2 ; VIII, 1 ; IX, 1, 2), dont quatre (VII, 1 ; VIII, 1 ; IX, 1, 2) sont écrits d'une même main. Peut-être ces rares exceptions sont-elles dues à la survivance chez certains notaires d'un ancien usage. En accord avec la phonétique, les terminaisons en *e* auraient d'abord été la marque de l'accusatif, tonique ou atone, et les terminaisons en *i*, la marque du datif, puis l'analogie de position par rapport au verbe aurait amené l'emploi constant de *mi*, *ti*, *si* pour les pronoms conjoints, compléments directs aussi bien qu'indirects.

Nous avons utilisé seulement des textes dans lesquels nous rencontrons à la fois des pronoms accentués et des pronoms atones. Quelques autres documents de la même région ne présentent que l'une de ces deux sortes de pronoms. Insuffisants en eux-mêmes à justifier la distinction que nous avons exposée, ils servent du moins à la confirmer.

XVI. — 1334. Reconnaissance à l'évêque de Mende (*Doc. ling. du Gév.*, nº 28). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *confronta si* (sept fois).

XVII. — 1351. Inventaire des biens de Jean Sabatier, de Mende (*ibid.*, nº IX). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si cofronta* (trois fois).

XVIII. — 1358. Proclamation relative à un impôt levé à Mende (*ibid.*, nº 32). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si vendian* ; *si pagara* (deux fois) ; *si vendran* ; *si gitaran* ; *si vendra* (trois fois) ; *si pagaran*.

XIX. — 1408. Mandement du seigneur du Tournel à un notaire de Villefort [1] (*ibid.*, nº 34). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si apertendra* ; *si contenia*. Datif : *mi play*.

XX. — 1437. Statuts de la confrérie de sainte Lucie de Mende (*ibid.*, nº XI). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si puesca*.

XXI. — XVe s. Tarif d'un impôt à Mende (*ibid.*, nº 45). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si vendon* ; *si mesure* (deux fois) ; *si leva* ; *si apela* ; *si ven* ; *si deu* ; *si messuron*.

Dans un certain nombre de chartes de serments, qui, au

1. Ch.-l. de cant., arr. de Mende.

premier abord, paraissent provenir du Gévaudan, les formes en *e* ne sont pourtant pas réservées aux seuls pronoms personnels absolus et les formes en *i* aux seuls pronoms personnels conjoints. Ces actes offrent tous le même caractère d'être destinés aux vicomtes de Gévaudan, alors les comtes de Barcelone. Les voici [1] :

XXII. — 1130-1144. Serment de Giral de Peire et Ricart à Bérenger-Raimon (*Doc. ling. du Gév.*, nº 4). FORMES ABSOLUES : *a te* (3 fois) ; *per te*. FORMES CONJOINTES. Datif : *nol te devedarem* ; *quel te tolgues*.

XXIII. — 1130-1144. Serment de Girbert au même (*ibid.*, nº 5, et facsimilé de l'École des chartes, ancien fonds, nº 587). FORMES ABSOLUES : *a te* (trois fois) ; *per te* (deux fois) ; *de me*. FORMES CONJOINTES. Datif : *nol te devedarai* ; *quel te tolgues* ; *tul me demandas* ; *eul te redrai*.

XXIV. — 1130-1144. Serment de Giral de Peire au même (*ibid.*, nº 6 ; copie du XIIIe s.). FORMES ABSOLUES : *a te* ; *per te* ; *de me*. FORMES CONJOINTES. Datif : *ti tolgues* ; *tul me demandas* ; *el te redrai* ; *me querra*.

XXV. — 1130-1144. Serment d'Aldebert de Peire au même (*ibid.*, nº 7 ; copies du XIIIe s.). FORMES ABSOLUES : *a te* (deux fois) ; *per te* (deux fois) ; *de me*.

XXVI. — 1150. Serment de Girbert à Raimon-Bérenger (*ibid.*, nº 8). FORMES ABSOLUES : *per te* (deux fois) ; *de me* ; *a ti*. FORMES CONJOINTES. Datif : *nol te devedarai* ; *chel te tolgess* ; *tul me demandas* ; *eul te redrai*.

XXVII. — 1150. Serment de Giral de Peire et Ricart au même (*ibid.*, nº 9 ; deux copies du XIIIe s., G 455, 2 et 5). FORMES ABSOLUES : *per te* ; *de me*. FORMES CONJOINTES. Datif : *ti tolgues* ; *tul mi* (*me* 2) *demandas* ; *el te redrai* ; *quel mi* (*me* 2) *quera*.

XXVIII. — 1172-1196. Serment de Pierre de Montjézieu [2] à Alphonse, roi d'Aragon (*ibid.*, nº 18 ; deux copies du XIIIe s., G 455, 3 et 5). FORMES ABSOLUES : *per te* (deux fois) ; *de me*. FORMES CONJOINTES. Datif : *ti* (*te* 3) *vedarai* ; *ti tolguesson* ; *mi demandaras* ; *eu te redrai*.

XXIX. — 1172-1196. Serment de Guilbert de Montferrand [3] au même (*ibid.*, nº 19 ; deux copies du XIIIe s., G 455, 3 et 5). FORMES ABSOLUES : *per te* (deux fois) ; *de me*. FORMES CONJOINTES. Datif : *ti* (*te* 3) *vedarai* ; *ti tolgues* ; *tul mi* (*me* 3) *demandas* ; *ieu ti* (*te* 3) *redrai*.

Remarquons tout d'abord les graves divergences présen-

1. Un autre est signalé ci-dessus sous le nº 1.
2. Cant. de Saint-Germain-de-Teil, arr. de Marvejols.
3. Comm. de Banassac, cant. de La Canourgue, arr. de Marvejols.

tées par les copies des notaires de Millau, qui nous ont transmis les pièces XXVII, XXVIII et XXIX. Pour cette dernière, notamment, la transcription G 455, 5 observe la distinction des pronoms personnels ordinaire en Gévaudan. Il n'est donc pas permis de faire état des actes XXIV, XXV, XXVII-XXIX, dont nous n'avons pas les originaux. On ne saurait même invoquer les trois autres contre la règle suivie avec tant de rigueur à la même époque dans les serments prêtés aux évêques de Mende, car il est probable que ces chartes ont été rédigées hors du Gévaudan, à Millau, résidence du baile des comtes de Barcelone [1], à qui les hommages sont rendus.

La distinction que nous avons signalée n'est plus observée avec la même rigueur au XVe siècle. Si les formes absolues continuent à être en *e*, les formes conjointes ne sont plus toujours en *i*. Ainsi dans les pièces qui suivent :

XXX. — 1435. Statuts de la confrérie de sainte Lucie de Mende (*Doc. ling. du Gév.*, n° 36). FORMES CONJOINTES : Accusatif : *segon si* ; *que se poyran* ; *si endevenia*.

XXXI. — 1441. Requête aux syndics de Mende (*ibid.*, n° XII). FORMES ABSOLUES : *de se*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si casson* ; *de se querelar* [2].

XXXII. — 1452. Conventions avec le chapitre de Mende (*ibid.*, n° 39). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *segon se* ; *segon si* ; *si obligara* ; *si absentara* ; *si obligaran* ; *que se ensegon* ; *si enset*.

XXXIII. — 1472. Compte consulaire de Mende (*ibid.*, n° 41). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *per se informar* ; *si feys* ; *si conta*.

XXXIV. — 1495. Déposition d'un notaire de Mende recueillie par un notaire de Rodez (*ibid.*, n° 44). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *se enset* ; *se refferis* ; *se recorda* ; *se y so transportatz*.

XXXV. — 1499. Enquête sur un abus de juridiction commis à Inosse [3]

1. Voir C. Porée, *La domination aragonaise en Gévaudan*, dans ses *Études d'histoire et d'archéologie sur le Gévaudan* (ouvrage publié en annexe du *Bulletin de la Société d'agriculture... de la Lozère* depuis 1908, feuille distribuée en 1910), p. 199.

2. Dans cet exemple et l'exemple analogue du n° XXXIII, il est possible que *se* ne soit pas une forme atone, car l'ancienne langue employait les formes toniques pour les pronoms personnels régimes de l'infinitif prépositionnel (type *per lui vezer*). Voir Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, t. III (Paris, 1900), p. 79, § 61.

3. Comm. de Montrodat, cant. de Marvejols.

(*ibid.*, nº XIII). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *se disen* (fol. 1), *se portan*, *se opposesson*, *si appauset* (fol. 2) ; *se apausan*, *si meseron*, *si atrobet* (fol. 3) ; *se disen*, *si apausava* (fol. 4), etc. Datif : *afolat lo mi a* (fol. 8).

XXXVI. — XVe s. Lettre des étudiants gévaudanais à Montpellier adressée aux syndics de Mende (*ibid.*, nº 46). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *se diguessa* ; *si anullara*.

XXXVII. — 1515. Compte du prieuré du Monastier [1] (*ibid.*, nº XIV). FORMES ABSOLUES : *per me*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *ensegon se*.

De nos jours, comme dans la majeure partie du domaine provençal [2], on emploie dans le pays qui correspond à l'ancien Gévaudan les formes du cas sujet des pronoms des deux premières personnes du singulier et le pronom réfléchi *se* [3] après les prépositions. Les pronoms conjoints sont toujours en *i* dans le sud du département de la Lozère, notamment dans les parlers de Marvejols, Villefort et Florac qui s'opposent à cet égard à ceux des pays environnants [4], mais l'idiome de la même région s'écarte de l'ancienne langue en employant aussi les formes en *i* pour les pronoms toniques non précédés d'une préposition [5].

Le phénomène que nous avons observé en Gévaudan ne se rencontre pas notablement au delà des limites de ce pays. Il apparaît dans certaines pièces du Rouergue que voici :

XXXVIII. — 1233. Charte donnée à Millau pour la commanderie de Notre-Dame de Las Vals [6] (copie du XVIIe s., Bibl. nat., Collection de

---

1. Cant. de Saint-Germain-du-Teil, arr. de Marvejols.

2. V. Brusewitz, *Etude historique sur la syntaxe des pronoms personnels dans la langue des félibres* (Stockholm, 1905 ; thèse d'Upsal), p. 82, et J. Ronjat, *Essai de syntaxe des parlers provençaux* (Mâcon, 1913, thèse de Paris), p. 31 et 75.

3. *Atlas linguistique de la France*, carte 220 (chacun pour soi).

4. *Ibid.*, carte 763 (je me lève), 1728 (la tête me tourne), 1277 (te taire), 291 (se cacher), etc. Les mêmes formes se rencontrent aussi le plus souvent à Sumène (Gard), au sud de la Lozère.

5. *Ibid.*, carte 410 (dis-le-moi). Les données de l'*Atlas linguistique* concordent avec les observations que l'on peut faire sur la traduction de la parabole de l'enfant prodigue en patois lozérien publiée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. VI (1824), p. 513.

6. Comm. de Millau.

Languedoc (Doat), vol. 132, fol. 146). Formes absolues : *a te*; *a me*. Formes conjointes. Accusatif : *si confronta*.

XXXIX. — 1246. Reconnaissance à l'abbesse de Saint-Sernin de Rodez (*ibid.*, fol. 286). Formes absolues : *per me*. Formes conjointes. Accusatif : *que si aparteno*.

XL. — 1255. Testament de Pons de Cervière [1] (éd. R. Grand, *Annales du Midi*, t. XV, 1903, p. 58). Formes absolues : *per me* (plusieurs fois) ; *a me*. Formes conjointes. Datif : *ti plaz*.

XLI. — 1266. Vente à la maladrerie d'Auriac [2] (fac-similé de l'École des chartes, héliogravure 248). Formes absolues : *a te*. Formes conjointes : Accusatif : *cofronta si*. Datif : *mi pogues pro tener*.

XLII. — 1278. Vente aux consuls de Millau (éd. L. Constans, *Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue*, dans *Mémoires de la Société des lettres... de l'Aveyron*, t. XII, 1879-1880, p. 151). Formes absolues : *per me* (quatre fois). Formes conjointes. Accusatif : *si coffronta*.

XLIII. — XIII[e] s. Charte d'accensement donnée par un notaire de Millau (éd. E. Bondurand, *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 7[e] série, t. XI, 1888, p. 66). Formes absolues : *per se*. Formes conjointes. Accusatif : *si coffronta*; *si vendria* ; *mi volrai*.

Pourtant, dans la contrée même de Millau et Rodez d'où proviennent ces textes, d'autres documents emploient indifféremment les terminaisons pronominales en *e* et en *i* [3].

Dans l'Albigeois [4], nous avons toujours rencontré *mi*, *si*

---

1. Comm. de Villecomtal, cant. d'Estaing, arr. d'Espalion.

2. Comm. et cant. de Saint-Rome de Tarn, arr. de Saint-Affrique.

3. L. Constans, *Le livre de l'Épervier, Cartulaire de la commune de Millau* (Montpellier et Paris, 1882, *Publications spéciales de la Société pour l'étude des langues romanes*, t. XI) : 1282, charte de Henri, comte de Rodez, lignes 697 et 809, *per mi* ; l. 728 *si leva* ; et ailleurs, l. 154 *si contenia* ; l. 224 *se levon* ; l. 1486 *se levo et si pago*, etc. — Copies du XVII[e] s. Collection de Languedoc (Doat) à la Bibliothèque nationale, vol. 132 : 1319, charte de Saint-Sernin de Rodez, fol. 334 *per se*; fol. 335 *se comprometo*, *se convengro* ; fol. 339 *se farau* ; — vol. 133, 1262, charte du chapitre de Rodez, fol. 31 *se te(n)* ; — *ibid.*, 1246, hommage au chapitre de Rodez, fol. 19 *per me*, *se te(n)*, *se Deus me aiut*, *de me*, etc.

4. En 1202, *Cartulaire des Templiers de Vaour*, publ. par Ch. Portal et E. Cabié (Albi, 1894, *Archives historiques de l'Albigeois*, fasc. I), p. 20 et 54. En 1220, *Musée des Archives départementales* (Paris, 1878), p. 114. En

après les prépositions. En Auvergne, les comptes consulaires de Saint-Flour [1] se comportent comme les textes des environs de Mende, mais les documents d'Aurillac [2] et d'ailleurs [3] ne paraissent pas suivre de règle pour le point que nous considérons. Enfin l'usage observé dans le Vivarais [4] et au sud du Gévaudan [5] est tout à fait différent de celui sur lequel nous avons voulu attirer l'attention.

C. Brunel.

1275, fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds n° 479. En 1316, C. Portal, *Histoire de la ville de Cordes* (Albi, 1902), p. 582, 583. Etc.

1. M. Boudet, *Registres consulaires de Saint-Flour en langue romane* (Paris, 1898) : *per se*, p. 21 et 83 ; *si conten, sy essegon*, p. 12 ; *si levet*, p. 92 ; *si poyria aver*, p. 163, etc. (1376-1381).

2. [Baron Delzons], *Sentence arbitrale d'Eustache de Beaumarchais... dite première paix* (Aurillac, 1841), et *Sentence de Guillaume d'Achillosas... dite deuxième paix* (Aurillac, 1841). Cf. *Musée des Archives départementales*, p. 273.

3. R. Grand, *Les plus anciens textes romans de la Haute Auvergne*, dans *Revue de la Haute Auvergne*, t. II (1900), p. 193 et 379, et A. Thomas, *Cartulaire du prieuré de Notre-Dame du Pont*, dans *Annales du Midi*, t. XX (1908), p. 175.

4. Le *Compte municipal en patois de Tournon* (1459-1461), publié par M. L. Clédat dans *Revue des Patois*, t. II (1888), p. 241, emploie les formes en *i* pour les pronoms toniques et les formes en *e* pour les pronoms atones : *contra my* (§ 69), *per si* (86), *per mi* (98), *de my* (129), *my estant sindic* (205), et *se monta* (105), *se rompessan* (204).

5. Chartes de la région de Nîmes (XIIe s.), dans A. Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I (Paris, 1863), n°s 49, 59. Hommage à l'évêque de Nîmes (1179), éd. E. Bondurand, dans *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 7e série, t. V (1882), p. 48. Coutumes d'Alais (1200), éd. Maximin d'Hombres, dans *Comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. II (1870), p. 235 (toujours formes en *e*). Pour la région de Montpellier, W. Mushacke, *Geschichtliche Entwicklung der Mundart von Montpellier* (*Französische Studien*, t. IV, 1884), p. 355.

MÉLANGES

LES SOURCES DE LA *MANEKINE* DE PHILIPPE DE BEAUMANOIR

Tout le monde sait que le sujet de la *Manekine* de Philippe de Beaumanoir est essentiellement celui d'un conte populaire fort répandu, *la Fille aux mains coupées*; on sait aussi qu'en dehors de la *Manekine* il y a, dans les littératures du moyen âge occidental, d'autres versions écrites du même sujet. H. Suchier, l'éditeur des poèmes de Beaumanoir, a cependant signalé, dans sa savante introduction, un rapport particulièrement étroit entre le roman de Philippe de Beaumanoir et les contes recueillis par les folkloristes modernes. Il s'exprime ainsi [1] :

« Un trait commun aux contes modernes, c'est qu'elle [l'héroïne] recouvre ses mains en trempant ses bras dans l'eau d'une fontaine. Un trait semblable se trouve dans une seule version du moyen âge : dans la *Manekine*. On peut se demander si les contes modernes ne sont pas de simples échos du vieux roman, comme ceux qui dérivent d'*Hélène*... ou du *Miracolo*... Il faut répondre négativement ; car Beaumanoir, pour finir son roman par l'éclat du miracle, a transposé le miracle et l'arrivée du mari, tandis que l'ordre primitif de ces événements a été maintenu dans tous les contes modernes. Il suit de là que ceux-ci proviennent par tradition directe des contes du moyen âge, bien qu'ils aient éprouvé des changements de tout genre et

1. *Œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, publiées par H. Suchier*, Paris 1884, in-8° (Soc. des anciens textes français), tome I, Introduction, p. LXVIJ.

que parfois la tradition ait subi l'influence des versions littéraires... »

Une simple recherche dans les recueils des folkloristes suffit pour montrer, d'abord l'exactitude de l'observation de Suchier et ensuite la justesse de la conclusion qu'il en tire. Sans être aussi fréquent que le feraient croire les expressions de Suchier, le détail de la fontaine se trouve dans les contes de pays très divers, ce qui prouve son antiquité[1]; et il est également évident que l'événement merveilleux de la main retrouvée et se rattachant de nouveau au bras est mieux à sa place, produit plus d'effet réel, quand il a lieu (ce qui est la version populaire) au moment de la pire détresse de l'héroïne, qu'à la fin, quand elle est de nouveau réunie à son mari et en sécurité : dans le récit de Beaumanoir (v. 7397 et suiv.) la combinaison littéraire est par trop visible. Manifestement, les récits populaires sont indépendants du roman de Beaumanoir et celui-ci a connu un conte, essentiellement du même type que ceux qui ont été recueillis dans la tradition orale de maint pays.

Mais, si cette conclusion est juste, nous sommes conduits à une conséquence, dont Suchier ne s'est pas aperçu ou qu'il a oublié de formuler : à savoir que Beaumanoir a composé son roman d'après *deux* versions du récit, l'une écrite et l'autre orale. En effet, Suchier a prouvé que les plus anciennes versions *écrites* de ce thème sont anglaises, plus exactement originaires du nord de l'Angleterre. Or, dans le roman de Beaumanoir, l'essentiel de l'action se passe en Grande-Bretagne : le

---

1. Je n'ai pu vérifier tous les recueils cités par Suchier dans son Introduction, p. LIII et suiv.; on trouvera du reste une liste encore plus riche dans J. Bolte et G. Polivka, *Anmerkungen zu den Kinder- und Hausmärchen der Brüder Grimm*, Leipzig, 1913, I, 297 et suiv.; je ne cite que cinq récits pour prouver que le détail de la fontaine se trouve chez bien des races : conte gaélique chez J. F. Campbell, *Popular Tales of the West Highlands, new edit.*, Paisley, 1892, III, 440; conte français chez Sébillot, *Contes popul. de la Haute-Bretagne*, Paris, 1880, I, 105 et suiv.; conte lituanien chez Leskien et Brugmann, *Litauische Volkslieder und Märchen*, Strasbourg, 1882, p. 506; conte russe chez Afanasiev, *Narodnyia rouskiia skazky*, Moscou, 1897, n° 158, t. II, p. 183; conte swahili (Zanzibar), analysé par M. Cosquin, *Contes popul. de Lorraine*, II, 326.

prince qui recueille l'héroïne, après qu'elle a été exposée une première fois, est roi d'Écosse; il y a un autre détail plus précis, que Suchier a signalé (Introd., p. LXXIII) : chez Beaumanoir « la méchante belle-mère habite *Evoluic*, où nous reconnaissons sans peine l'*Everwic* de Benoît et de Fantosme, correspondant à la forme *Eoforwic*, par laquelle les Anglo-Saxons se sont rendus intelligible l'*Eboracum* celtique ». — Tous ceux qui connaissent quelque peu les contes folkloriques savent que ce n'est pas la tradition populaire qui peut conserver un nom géographique : cet ancien nom de la ville de York est manifestement emprunté à une source écrite.

Il est probable que Beaumanoir a suivi cette source, non seulement pour la localisation en Grande-Bretagne, des événements les plus importants, mais encore pour la marche générale du récit, qui, pour certains détails, a de grandes analogies avec la version anglo-normande de Nicolas Trivet, manifestement traduite de l'anglais (voir l'analyse de Suchier, Introd., p. XXXVIII et XXXIX), où il est question, comme chez Beaumanoir, de la ville de Rome et d'un sénateur qui recueille l'héroïne. C'est à un conte populaire qui circulait de son temps qu'il aura emprunté la fontaine où l'on retrouve la main de l'héroïne et peut-être la main coupée elle-même. Il est en effet remarquable que, dans les deux versions anciennes écrites en Angleterre, ce détail s'est obscurci ou même absent [1].

Un troisième détail qui doit venir du récit oral français est le nom donné à l'héroïne, qui est également le titre du roman :

1. Dans la *Vita Offae Primi* on ordonne de couper à l'héroïne et à ses enfants les pieds et les mains; mais les *apparitores* épargnent l'héroïne et ne mutilent que les enfants; voir *Originals and analogues of some of Chaucer's Canterbury Tales*, London (1888), p. 78; dans l'*Histoire de Constance*, racontée par Nicolas Trivet, il n'y a pas de mutilation du tout; voir le même ouvrage, p. 1 et ss. La mutilation manque naturellement dans les récits qui dépendent de Trivet, à savoir Chaucer, *Canterbury Tales* (*Man of Law's Tale*) et J. Gower, *Confessio Amantis*, l. II, v. 587 et suiv. (éd. Macaulay, *The Complete Works of J. G.*, t. II, p. 146 et suiv.). Cependant, on n'ose être absolument affirmatif sur ce point, la main coupée se retrouvant dans la chanson de geste, *Hélène de Constantinople*, qui semble un dérivé d'une source anglaise; comp. Suchier dans son Introduction, p. XL.

Mais ne fu pas a longuemant ;
Car a [grant] poine part son hus :
Ele soloit estre au desus.
Celi qui point set de raison
Devez tenir por fol bricon
Qui sa fame laisse puiier,
N'o premier an a so haucier...

En troisième lieu enfin se trouve le motif du « pré tondu », bien connu par Marie de France [1], Jacques de Vitri, Étienne de Bourbon [2] et d'autres [3]. C'est le seul épisode que le nouveau texte imprimé ici ait en commun avec la version de Berne.

Le *Dit de dame Jouenne* nous a été conservé en assez mauvais état. Un certain nombre de vers sont faux et incompréhensibles. Il y a, après le v. 176, une lacune, qui a amené un grattage malencontreux. Malgré l'état défectueux où il nous est parvenu, il est de beaucoup supérieur, au point de vue littéraire, au fabliau de Berne. C'est l'histoire d'un mariage qui est une guerre ininterrompue. Le début nous montre comment une remarque innocente du mari déclenche une avalanche d'injures. La femme se vante des richesses qu'elle a apportées en dot. Elle menace de tromper son mari, rien que pour le plaisir de le contrarier. Quand le mari lui demande à manger des pois, son plat favori, elle lui donne de la purée de la veille — trait déjà connu par un autre fabliau, *De sire Hain et de dame Anieuse* :

Quar quant li preudom veut avoir
Poree, se li fesoit pois... [4]

Le mari, pour se venger, cache trois alènes dans un trou et, persuadé qu'elle fera le contraire, lui défend d'y mettre le doigt. Ce motif se rencontre également, comme « exemple », chez

---

1. Éd. Warnke, 1898, p. 304 : *Du vilain qui dist que li prez fu fauchiez et sa femme dist qu'il fu tondus.*

2. Lecoy de la Marche, *Étienne de Bourbon*, p. 205.

3. J. Bédier, *Les Fabliaux*, p. 46, 123 et 467.

4. Montaiglon, *Fabliaux*, I, 97. J'ai dit dans la *Romania* (XLII, 596) que c'était une plaisanterie courante.

divers prédicateurs et moralistes[1]. Les trente derniers vers enfin content l'épisode du « pré tondu », avec la punition de la mégère. Il est à noter que le dernier vers est identique à celui du manuscrit de Berne :

Mout fu li prodom esparduz ;
Sa main lieve, si s'est seigniez,
Mout s'est durement merveilliez ;
Bien voit que ja ne la vaintra :
A deiaubles la commanda.

CI COMMANCE LE DIT DE DAME JOUENNE (*fol. 412 b*)

Un preudons prist dame Jouenne, (*fol. 412 v°*)
Une mout orguilleusse dame,
Et si tres despiteusse estoit
Que riens vaincre ne la pouoit ;
Tant que par aventure avint
Que cel preudomme li dist :
« Jouenne, alons veoir nos ve- [ces.
L'en i fait sentiers et adreces
Et en nos blés et en nos pois,
L'en nous honnist tout nos tre- [mois ;
Et nous devons, si com moi [semble,
Estre mout bonne gent ensemble,
Comme jounes gens que nos [sommes.
— Mout est or bien chargié de [pommes
Vostre pommier, et de mout [blanches !
Il n'a pas d'ici jusqu'a Planches
Homme qui miex resemble faux !
Mès, enging, se tu ne me faus,
Je te metrai trop bien a point.
— Boi ! Jouenne, se Diex me [doint
Joie de quanque j'ai ou monde,
Ne par Dieu ou tout bien ha- [bonde,
Onques ne le dis par nul mal,
Car vous estes fame loial,
Et pour ce vous espousai gé. (*fol. 412 v° b*)
— Boi, chetif, las ! c'aportai gé
Quant vins en vostre compai- [gnie !
G'estoie blonde et bien pingnie,
Et fille de mout bonne gent,
Et ving bien troussee d'argent
Ou il n'avoit point de rechange,
Et s'aportai et linge et lange,
Et couste en lit et coutepointe,

6 *Vers trop court* — 22 *Faut-il, au lieu de* Ne par Dieu, *lire* De par Dieu ? — 26 capotaige.

1. Hj. Crohns, *Legenden och medeltidens latinska predikan och exempla i deras värdesättning av kvinnan* (Helsingfors, 1915), p. 155.

Et huche mout belle et mout [cointe,
Et quatre paire d'orillers,
Et cinc paire de cuevrechiés.
Me cuidiez vous souz piez tenir ?
Nenil, si puisse je venir
A la vraie confession !
Je sui bien en possession
D'estre touz jours dame de vous.
— Boi ! Jouanne, si estez vous,
Et de moy et de quanque j'ai.
— Voirement, le sui et serai,
Que j'ai un art plus que deable.
— Jouenne, ce n'est mie fable,
Se vous voulez tenir en teste.
— Ja, par Dieu, par cist ne par [ceste
Ne lerai que je ne m'i tieingne,
Et mout grant damage me vei- [gne
Se vous n'estes coups, se je vif.
— Jouenne, aussi est le baillif,
Par aventure, et le viconte.
Mès preude fame, qui crient [honte,
Se doit tenir a son seingnor.
Ore, Jouenne, par amor
Et pour sainte Nativité,
Ne me tenez pas en vité.
Je sui jonne et grant et fort.
Avis m'est que vous avez tort
De commancier si male vie.
— Effondu soiez en abie !
Ce faites vous qui commanciez ; [(*fol. 413*)
Mès vous en serez courouciez
En la fin, ou je i faudrai,
Car touz jours miex de vous [vaudrai
Et iront mes raisons avant.
Je l'ay voué, or m'en avant
Celui qui bien faire le puet.
— Ore, Jouenne, il vous estuet
Cuire des pois, car je m'en vois.
Atandez, vous n'en poués mois :
Pois avrés vous par avanture !
Et Diex me doint male aventure
Se vous n'avez de la poree,
Si en sui je mal estoree,
Mès c'est pour faire le rebours,
Et me deüssiez comme un ours
Batre, si ferai je la dame.
Vaudra or miex homme que [fame ?
Par deable qui se pendi,
Nenil, voir, Dieu le deffendi.
C'est ore le plus et le mains
Que miex valent mes blanches [mains
Et mes biaus bras et ma figure.
Damage est quant tel creature
Espoussa onc tel rodoen !
— Hé ! mal me levasse je ouen
Quant onc espoussai ceste fole,
Et le bon baron saint Nicole
M'en delivre, c'el ne s'amende.
— Agua ! chīé, or faut ci bende.
Trop sui bonne a ton eus,
Car tu ne vaus ne tu ne pués
Fors tant com je te fais valoir.
Certes, trop te pourras douloir
Quant departir nous covendra,
Et, certes, par tans avendra,
Se le cervel m'esmuet un poi.

47 en ceste — 50 Et mau gr. — 60 avez *manque* — 61 D (*sic*) commancier — 62 soiez vous en abisme — 92 Aguachie. *Le sens exact de ce vers n'est pas clair* — 93 *Vers trop court.*

— Avoi ! dame Jouenne, avoy !
Souffrés encore vostre engoisse.
[(*fol. 413 b*)
— Qui me tient or que ne t'eslaisse
De ma quenouille coup pussant !
Par Dieu, je te ferai sullant
Le front et le mussel de duel.
Je voudroie mourir, mon vueil,
Quant je regarde ma biauté,
Et je te ferai loiauté ?
Certes, deables le verront.
Et ou sont ceus qui ce seront ?
A cel mengier ja Dieu n'i veingne.
— Boi ! Jouenne, se Diex me daigne
Qui joie et santé vous doint,
Sont les pois bien salez a point
Que je vous commandai a faire ?
C'est .I. més qui trop me puet plaire ;
J'en ai touz jours esté norri.
— Par Dieu, vilain mesiau porri,
Tu n'i avras ne pois ne feve,
Enciez changerai un poi d'eve
A vostre poree esloingnier.
— Or tost, trop pouez polognier.
En non Dieu, Jouenne, il m'anuie.
Benoit soit ce que on estuie,
C'est de la poree d'ersoir !
— Par Dieu ! vous ne dites pas voir,
Ainz mentez parmi la guargate.
Mengiez ant plaine ceste jate.
Ja ne vous isse elle du ventre.
Tenez, passion vous i entre
Qui vous rut mort en mi ceste ere.
— Or, Jouenne, il me couvient taire.
Il m'est avis que c'est du miex.
— Vous dites voir, si m'aïst Diex.
Vous savez bien qu'estre couvient
Debonnaire quant plus fort vient,
Et tant plus en grouceriez
Et tant plus que folz feriez.
Or sus ! vous estez trop saoul.
(*fol. 413 v°*)
Que fust cil a Chastiau-Raoul
Qui de nous deus fist l'asemblee !
Miex venist que on m'eüst emblee
Quant g'ere genne ciez mon pere.
Par poi que ne m'en desespere
Quant cest vilain ci ne me lest
Faire ce qu'a faire me plest.
Or sus ! c'est disner a chanoingne ;
Boi ! ja Diex ne m'i part d'essoigne
Se je ne vous oste la nape.
— Veez du deable, comme elle hape !
Elle est du lignage a escoufle !
S'elle me prissast une moufle
Ne ne cremist ne ne doutast,
Ja si laidement ne m'ostast
La nape comme el m'a ostee.
Mais je li ferai tel tostee
Ou elle avra assez a mordre.
Fol sui quant l'ai laissié amordre

---

102 ore que ne te laisse — 110 *Sens* ? — 112 me doint — 129 elle *est répété* — 145 ci *manque* — 155 elle m'a o. — 158 *Il n'est pas clair si le manuscrit porte* sui *ou* fui.

Au premier a moi mestrier.
160 On m'a laissié tout estraier
Et ma viande a espendue.
A male hart soit el pendue
Et li et toute sa baniere.
164 Elle portera la baniere.
Je cuit qu'el portera les braies.
— Voire, mau gré que tu en aies,
Et les braies et le braiel.
168 Va, si t'en plaing a ton aiel,
Se tu en cuidez avoir droit.
Harou ! qui me tient orendroit
Quant je n'enrage toute vive,
172 Quant cel villain pullant estrive
De ce que a faire me plaist ?
Je serai dame, se Dieu plaist.
Voire, si l'avoit pris a main,
176 Et Diex m'envoit mau jor de- [main
. . . .
Se je ne [me fais debouler (?) (*fol. 413 v° b*)
Le cul a .ij.] ou a trois.
180 J'ai esté, ce n'est mie drois,
Trop preude fame, ou que je [fusse,
Plus que voisine que g'eüsse.
Mès or devenrai ge putain
184 En despit de vous, dant vilain.
Or vous couvient estre soufra- [ble.
— En non Dieu, Jouenne, au [deable
Soient celles qui te resemblent !
188 Miex me venist o ceus qui em- [blent
Avoir fait compaignie un an.
Mès, foi que je doi saint Jehan,
Je m'en vengerai se je puis.
Se je truis ou mailliere ou puis,
Je t'i balencerai avant
192 Que je soie d'ore en avant
En tel doleur, en tel tempeste,
Qu'a bon jor ne a bonne feste
N'ai je pais a iceste lasse,
196 Et, c'elle voussist, plus l'amasse
C'onques ne fis pere ne mere.
Mès tant la truis sure et amere
Et plaine de male boidie,
200 Riens ne di qu'elle ne desdie :
Se vueil poree, j'avrai pois ;
Toute rien me fait sus mon [pois.
Et se je vueil char de bacon,
204 Lors met elle cuire un tacon
De la plus dure vielle vache
Qu'elle truisse ne qu'elle sache ;
Et si ne m'osse encore enbatre
208 A li ferir ne a li batre.
Par enging me couvient ouvrer,
Car je vourai si arengier
Trois fers d'alesne bien agus
212 Ens ou fons de ce pertus
Et puis si li deffenderai
Ou pertus ne boute son doi. (*fol. 414*)
Quant je li avrai fait deffense,
216 Sera ce pechié ne effense
S'elle se blece et i boute ?
Honnis soit qui pechié en doute :
« Jouenne, ne boutez ci rien
220 En cest pertus ; je vous di bien

---

165 Je cuit qu'ęl porte portera les brais — 175 *Sens ?* — 177 *Il manque un vers ici* — 178-79 *Ce qui est entre crochets a été gratté et est d'une lecture douteuse* ; *compléter* : a deus gars ou a trois (?) — 183 deurai ge — 194 jor ma b. — 197 pere et mere — 212 *Vers trop court* — 213 deffendrai.

Que celui qui riens boutera
Ou pertuis, s'en repentira.
— Se tu as tourné les talons
Ne lairoie pour deus galons
De vin que je mon doi n'i [boute,
Que ma pensee si est toute
A faire ce qu'il te desplaist.
— Or vous en souffrés, s'i vous [plest.
Je vois un poi hors de la ville.
[*Le mari, à part* :]
Harou ! j'ai fait trop belle guille,
Se ceste lasse se mehaingne.
[*La femme, seule* :]
— Hé ! saint Jehan de la Cham- [paigne,
Or me sui je trop oubliee.
Je m'en vois toute desliee
Bouter mon doi en ce pertus,
Si essaierai quels vertus
Mon chetif de mari i a. »
Mout roidement son doi bouta
Ou pertus, dont se repenti,
Car en es pas « haÿ ! haÿ ! »
Quant se senti pointe, cria :
« Douce dame, *Ave Maria*,
Cel larron vilain m'a traïe !
Harou, harou ! aÿe, aÿe !
Je souloie estre si soutive.
Mieus m'amasse morte que vive,
Non pas pour mal, mais pour la honte,
Car il me tenra en son conte
Que il m'ara prisse au bray.
Par Nostre Dame de Cambray,
Qu'il m'en est grant honte ave- [nue !
Boi ! harou ! dont li est venue
(*fol. 414 b*)
Ceste grant traïsson soutaine ?
Hé, lasse ! comme mon doi [sainne !
Je cuit qu'il le m'estuet lïer,
Se je truis fueille d'alïer ;
Je croit qu'elle me seroit bonne.
[*Le mari, rentrant* :]
— Or sui je revenu, Jouenne,
Comme preus et bien enseignié.
[*Voyant le sang* :]
Et qu'est ce ? L'en a ci saignié !
Jouenne, ne vous dis je bien
Ou pertus ne boutissiez rien,
Et que cil qui riens bouteroit
Ou pertus s'en repentiroit ?
Tart est main a cul, pet est hors.
Male joie et elle de son cors
Qui mout bien ne le vous ren- [dra.
Or nous verron qu'en avenra.
[*Le mari* :]
Jouenne, lesson ceste noisse.
Il y a de quoi plus me poisse :
De nostre pré qui n'est fauchié,
Qui est tout en tour deschaucié ;
Dant Guillaume a fauchié le [sien.
— Aussi saches tu bel et bien
Que fauchié n'est pas, mès ton- [du. »

---

236 quel — 241 pointe si cria — 258 venu — 259 et bien et enseignié — *Pour le proverbe du v.* 265, *voy. Tobler*, Li proverbe au vilain, *nos* 218, 232 *et* 261. — 266-8 *C'est probablement la femme qui est supposée prononcer ces vers. Le v.* 266 *est trop long* ; et *est sans doute pour* ait ; *il faut peut-être corriger* elle *en* cil. — 274 Aussi soies tu bel et bon — 275 Con fauchié

Et il a tantost respondu :
« Qui n'i metroit tout son en- [han,
Ne seroit tondu en un an. »
Et celle si a Dieu juré
Que il fu tondu et tousé.
Nel m'otrïeroit pour Paris
Que il ne fust tondu touz dis.
Il la prent et bien la bati
Et trop durement la laidi ;
De piez, de poins li donna tant
Que desus lui se va lassant ;
Et quant el ne pot mes parler
A deus dois commance a mous- [trer :
« Il fu tondu, tondu fu il. »
Adont i ot un grant ouïl ; *(fol. 414 v°).*
Trait soi arriere et l'esgarda
Et au deable la commanda.

Explicit le dit de dame Jouenne.

GLOSSAIRE

abie 62, *abîme. Godefroy n'a que la forme masculine* abi (*deux exemples*).
adrece 8, *chemin, sentier.*
alïer 256, *alisier.*
amordre (soi) 158, *se mettre à, prendre l'habitude de.*
avanter (soi) 68, *se vanter, se faire fort.*

baniere 163, *corps de métier, confrérie, ici peut-être parenté.*
blanches (pommes) 14, *jeu de mots qui veut dire à peu près : « Vous cherchez à me tromper. »* Cf. *Godefroy*, s. v. BLANDUREL.
braiel, 167. *Godefroy n'a que le pluriel* braiels, *cargues.*

deschaucié 272, *piétiné* (?).

effense 216, *offense.*
enhan 277, *peine.*
eslaissier 102, *lancer.*
esloingnier 121, *allonger, délayer* (?).
estraier 160, *errant, dépourvu.*

faux 17. *Jeu de mots :* faux *est en même temps le cas sujet de* fou (fagus) *et de* fol (follis). Cf. *Tobler*, Verblümter Ausdruck und Wortspiel in altfranzösischer Rede, *dans* Vermischte Beiträge, II, 220, *et mon* Histoire de Fauvain (*Paris*, 1914), *p.* 13.

mailliere 190, *marnière, fondrière.*

polognier 122, *prolonger, tarder.*

rechange 31, *linge de rechange.*
rodoen 87, *manant, malotru, mot qui manque dans Godefroy, mais se retrouve dans un poème grivois inédit de Gautier le Leu* (*Paris, B. N. fr.* 19152, *fol. 64 v° c*).

souffrir (soi) 228, *s'abstenir, se passer.*
sullant 104, *suant, mouillé.*

tacon 204, *morceau.*
tostee 156, *rôtie* (*au sens figuré*).
touïl 290, *bataille, mêlée.*
tremois 10, *mélange de froment, de seigle, d'avoine et de vesce.*

vece 7, *vesce, plante légumineuse.*
vertu 236, *merveille.*

A. LÅNGFORS.

---

290 rouil — 291 Trait soit arriere et l'esgarde.

NOTICE SUR UN MANUSCRIT DE *UGO D'ALVERNIA*

Le manuscrit dont on trouvera ci-après la description appartient à un libraire de Carcassonne qui me l'a communiqué et m'a autorisé à en transcrire les passages imprimés plus loin. Ce manuscrit contient une rédaction du roman franco-italien d'Huon d'Auvergne. C'est un manuscrit en papier, de *155* folios, suivis de 6 feuillets. Il paraît être du XVe siècle. Le texte, écrit sur deux colonnes, s'arrête au f° 155 r°, c. 2.

Chaque page contient huit couplets de huit vers (quatre couplets par colonne), ce qui donne seize couplets par folio (soit 128 vers) et 19.840 vers pour l'ensemble du poème. Il faut soustraire, il est vrai, de ce dernier chiffre, un certain nombre de vers (400 environ) dont la place est occupée par des blancs non utilisés pour les rubriques [1].

Le poème paraît être divisé en quarante-un chants. Les trois premiers sont précédés de rubriques. Chaque chant commence par une invocation à Dieu ou à la Vierge.

Le manuscrit forme un volume couvert de parchemin, de 28 centimètres 1/2 de hauteur sur 22 de largeur. Il porte au dos, d'une main récente : PIO RAJNA, *Reali di Francia*.

Des six derniers feuillets, le premier est blanc ; le deuxième et le troisième contiennent une ébauche de dessin géométrique ; le quatrième est blanc, ainsi que le recto du cinquième ; au verso de ce dernier se trouve un compte écrit d'une main moderne (fin du XVIIIe siècle ?). On lit :

Jean Glaudes	3 ll.
Margarido Roso	7 ll. 10 s. (?)
Ursulo del Mas	
Fran^ch Bige	
Fran^ch Marti	
Pere Marti	
Jau^e (Jaume ?) Garau	
Jau^e (Jaume ?) Villanovo	
Per...	

1. Les diverses rédactions d'Huon d'Auvergne ont 12000 vers et au-dessus. Grœber, *Grundriss*, II, 1, p. 813.

Ursula del Mas
Pere Compte (*rayé*)
Jau[e] (Jaume) Garau
Pere Marti
Margarido Roso
Pere Luguet
Fran[ch] Bige.

Il semble, d'après les prénoms, que nous ayons affaire ici à des Catalano-Roussillonnais.

Huon d'Auvergne se rattache à ce que Gaston Paris appelle l'épopée biographique. Ce poème n'existe plus qu'en diverses rédactions italiennes [1].

A. Graf a publié [2] un article intitulé : *Di un poema inedito de Carlo Martello e di Ugo conte d'Alvernia*, dans lequel il fait connaître un manuscrit de Turin, contenant ce poème. Ce ms. comprend environ 14000 vers inégaux, écrits en strophes libres et dans un dialecte vénitien très mêlé. Le contenu est le suivant : Charles Martel, amoureux de Inida, femme de Ugo, comte d'Auvergne, envoie celui-ci en mission auprès de Lucifer. Ugo vient à bout de sa difficile mission et Charles Martel est emporté par les diables.

Parmi les autres manuscrits d'Huon d'Auvergne, Tobler a décrit celui de Berlin, qui est antérieur d'un siècle environ au manuscrit de Turin [3].

Voici quelques extraits du poème :

Va in comincia il libro chiamato lo conte Ugly d'Alvernnya. E primo comencza in questa prima parcte del ducha Ansoisi e sy como un sarrayno namorato di Annexe sua mogliera venne a capo Ansoisi ando alla bactaglia fo preso Annese con soctile ingengnio de uno vino adoppiato a maczo il sarriano Constantino ischapolo Ansoisi stoficto acampo.

---

1. G. Paris, *La littérature française au moyen âge*, 3[e] éd., § 26.

2. *Giornale di filologia romanza*, I, 92-110.

3. *Sitzungsberichte der Kœnigl. preussischen Akademie der Wissenschaften*, t. XXVII (1884), p. 605-620. Cf. *Romania*, XIII, 477.

Vergene pura in efecto humile
Vergene tralle altre vergen pura fonte
Vergene pietosa in Xristu singnoryle
Me dopna que nascesti all' Oriente
Della sterppa del salmista gintyle
David che a Golya ruppe la fronte
Tucty nuy ve pregamo in voce piana
Pregha tuo figlyo plla gente humana.

Vergene altera my veno narrare
Ben ch'engnoraça n'abia a sua bandera
Chon umilta hora vy vo preghare
Che sin n'eschampi dalla spietata fyera
Quando nostre anime danuyden (?) passare
D'asta vyta andran che no pera
Si che abian perte nella eternna glorya
Hora vo tractare d'una lizadra storya.

Un ducha ch'Ansoigi tercso fo apellato
El quale nacque de gesta de Chiarmonte
Prode e sagyo corctese e costumato
Chome gli altri al mondo senty honte
Ebbe una donna per mogliere il pregiato
Annese se chiamo con parole pronte
E dy vertu laudata in ōgny stolo
Ingeneroye d'Ansoysi un figlyolo.

La dicta Annexe fo di casa di Bavera
Fo troppo amata ley da un sarracyno
Forctissimo infidele tra ongny schera
Costuy fo appellato il fiero Costantyno
Tornnu (tornno?) an aquella bellissima lumera
Che parctory el figlyo in un giardino
Cossy apresso a sua cipta d'Illyberossy
Laquale Valfiera per nomo chiamossy.

A bactesmo portato da baruny
Facto Xristiano como vole nostra legie
Hugolyno fo chiamato per sermuny
Cressciendo in corcte un baron lo regie
Lectera ly fo insengniata in que magiuny

Et sempre usava con gente egregye
Con savyi di sciença alty volumi
Ly quali gly insengniavano y buon costumi.

Quando che Hungolyno fo cressciuto
Avea inpresa luy molta sienza
E naturale venya molto saputo
Tucty parllavan della sua prudença
Dy suo corpo ben facto e mẽbruto
E anche fo di grande consyença
Tra questy tempi pyu no sse sostenne
Chostantyno inimycho armato venne.

Il quale molto inamorato era Dannese
Del ducha Ansoygi sua mugliera
Afin de fare col Xristian contese
Con diecy mylia armaty la sua schyera
El ducha ch'era dentro Valfiese
Un suo castello vicino de Gualfiera
Tornno alla terra presto Ansoigy
Et fece armare tucty i suy amygy.

[Fº I vº] Octo milya christiany presto e racto
Annexe che apunto el vero savya
Chel inymicho e venuto questo tracto
Per grande amore che alley avia
Forcte se dolea il vagho vyso adacto
Discia: mal n'abya la mya liczadria
Jħs forcte se dole myo apetito
Per me andra a bactaglia il mio maryto.

Vo (yo?) vorrei che no valesse una onça
La mya bellecze (*sic*) laquale m'a data Dyo
Ançi la facse mia vorrey schonça
Per fare dispecto a quel Sarracyn ryo.
Ducha Ansoisi nel cavall s'aconça
Va per donar o per recevere fyo
Sy come in facti d'arme e usança
Quando d'altruy vole provar sua possança.

El gran nymicho gia allogiato era
En fra sua gente avya un capitano

Forcte gagliardo governna sua schera
Adora adora myrava perllo pyano
Se de quella ducha vedia sua bandera
E pocho stante il sengnor Christiano
Fo a chavallo a cotale penitenza
Assua mogliera luj chiese licenza.

[F° VII r°, c. 2.] *Va seguitan lo secondo cantare e dice come perllo sasso ch'ebbe Annexe i sulla testa da Constantino se mori et come Ansoygy per ansyone della morcta Anexe prese un' altra mogliera fecene un fyglio chiamato Ugho loquale cresciuto inziemi con Ugolino suo frate si parctero vandossende al sepolcro dove fero di belle prove comactendo vinssero fra pyu segnory Sarrainy.*

Atre del cielo e piena carytate
Soprana altecza e somma sapienza
Lume infenito eternna veritate
Che fay ralluminare la coscienza
Quando la vostra alta santitate
Consentimento fece vostra exelenza
Che ab eternno Ydio tu delliberasty
De venire e como in Maria incarnasty.

[F° XIII v°, c. I.] *Va seguitano ly tre cantari dove se contiene perlla gran dolia della morcte d'Ansoisi Margarita se mori E come poy tornnato Ugo e Ugolino andaro a Parigi a fare riverenza a Charllo Martello poy con re Alixandro sengnore di Bordella una con Ugho e Ugolino a modo de mercanti andaro a fare la vendecta del padre amozaro re Chiariello.*

Ce chant se termine au f° XX r°, où l'on a laissé un blanc pour la rubrique qui n'a pas été mise. Les deux seules rubriques qui existent sont celles des trois premiers chants, que nous avons transcrites ci-dessus.

MORT D'UGOLIN.

(En chassant Ugolin eut soif et demanda à boire ; un chevalier de l'entourage de Charles Martel a préparé du poison et le lui donne.)

[F° XXVI v°] Vyno con acqua il Christiano a chesto
Apsessi (*sic*) uno famiglio di Maganza

Informato dello facto disonesto
Tolze il male vino senza altra temperanza
Qu'era Charllo e Andrea falzo e rubesto
E quello Pisano di grande misleanza
El quale Pisano comincia ryo lavoro
Tolze quello vino et una cuppa d'oro.

Nello principio no fo de quello ryo
Ma dello bono de a bere allo singnore
Cio e a Carllo inimicho de Dio
Et ad Andrea per cotale tenore
Et posscia dello vino falso che no fo rimedio
De a bere allo ducha Cristiano de valore
Quando l'ebbe beuto allo male porcto
« O me, disse, Jhesu ch'io son morcto. »

Coll'occhi alli nemicy fece balda
Carllo Martello ridea di tal baldo
Lo conte Ugolino cavo la sua spada
Per ferir il singnore dicendo : « Rybaldo,
Tu m'ay tradito in questa condrada. »
Con Andrea traditore parllo quy saldo
Quando vole ferir Carllo a tal pressa
Carllo Martello indietro se ricessa.

La spada nolla possect adoperare
Perche si venne luy ricessando
Quando fally lo corppo in quello affare
Quello di Maganza piglio il suo brando
Contra Ugolino ducha senza stare
Deoly una ponta colla spada intando (*sic*)
La doglia di quello ferire e di quello veleno
Fe cadere morcto Ugolino al terreno.

(*En marge, à l'encre rouge* : Nota con mori Ugolino.)

[F° XXXVII v°, c. 2.] Long discours de Charles Martel au comte (Huon d'Auvergne) qui va descendre aux enfers. Il y énumère les personnes qu'il y trouvera : Deucalion, Pirame, « Pirrometeo », Atalante, Ganymède, « Poroneo », Isis, « Carmente », Paris, etc.

[F° XLII r°.] Au bout de six mois d'absence, le bruit court que le comte Ugo est mort en mer. Charles Martel l'écrit à sa veuve.

Ma Diamante seppe chel marito jolivo
No era morcto ma era sano e vivo.

F° CXIII, descente aux enfers, jusqu'au f° CXXIV, environ. Nous en extrayons la strophe suivante :

Tu troveray inelli eterni pianti
I Re Duchalion e Piram sua mogliera
Pirrometeo Atalante e soy sembianti
Ganimede Poroneo e sua ischera
Mombes Ysis che forono de Costanti
Carmente e Pis (Paris ?) Promena e lor manera
Voltando in tornno perllo rengnio meschino
Tu troveray quello aticho Gadino.

Voici la fin du poème :

[F° CLV r°] Federico che vole tenere rimedio
No volcze in terra mectere soa ragione
Fe co uno consiglio con gravoso tedio
Et aduno trenta milia perssune
Venne presso a Parigi collo assedio
Diamante era morcta in quella staxone
Perlla quale cosa Ugo desperato
Contra de Federicho se fo armato.

Con molta gente uscio fore de Parisi
Armati ly era l'una parcte ellautra
Ugo e Federicho mando in tali avisi
Dicendo tale parole com parcte :
« O Re de Boema salva i nostri amisci
Fra vuy e mi se segua i fi de Marcte
E quale de vuy prima morcto si trova
Della dimanda perda la sua prova. »

« Non metiamo la gente a retaglio (retaglia ?)
Fra noy se defenischa la questione
Che quale prima de morcte atravaglia

Rimanga al pacto fermo in su sermone. »
Disse Ugo : « O may no apreczo un onglia (?). »
Ora se contentera di tale faczone
E quy prendiano del campo a tal manze
Diriczaro i cavalli e abassaro lor lanze.

Le quali lanze foro forcte ismesurate
Quando se rescontraron qui campiony
L'uno ellautro rie derrate
L'arma passando a grive paxiony
Le loro carnne daffarri (?) fo tocchate
Ciascheun per morcti cadeno al sabiony
Senza rimedii colpi accidentaly
Conciessia chosa che forono mortaly.

Nanzi che l'aspra morcte fesse scornny
A Ugo conte in questi rey tractaty
Pentito fu de quelli penzieri no adormy
Mecterese alla bactaglia sopra i praty
Vivectero in questi guay tre giornny
Ugo confessose de tucty suy peccaty
L'animo uscio dello corppo acotale gielo
Chello avya meritato nando in cyelo.

*
* *

M. Pio Rajna a bien voulu me donner sur ce poème, avec une extrême obligeance dont je lui suis très reconnaissant, les renseignements qui suivent : « Le poème que vous avez entre les mains est le même qui, sous le nom de CARLO MARTELLO, a été imprimé au moins deux fois, en 1506 et 1507... Le fait que l'œuvre ne se trouve pas seulement sous forme imprimée ne manque pas d'intérêt. Le poème débute par une invocation sacrée de trois strophes que je n'ai pas transcrites ; mais voici les trois suivantes :

Signori tutti, che state ad audire
Devante tutti in sullo mio conspeto
Onde vo prego per lo nobile sire
Che m'ascoltate in pace e con diletto
Che ve narraro con ligiadro dire

De un duca Ansuise tanto perfetto
.... forza e della gran possanza
E..... o Martello Re di Franza.

Questo duca Ansuise fu appellato
El qual nacque di iesta Chieramonte
Prodo e savio cortese e costumato
Et era laudato in piano et in monti
Et avea una donna dal viso rosato
Agnese si clamo dalle bellezza (*sic !*) pronte
E de vertu laudata in ogni stuolo
E de Anuise (*sic !*) ingenero un figliulo.

La dita Agnese fu di casa Baviera
E fu amata da un gran saracino
Ardito e fortissimo fra ogni schiera
Chiamato fu el fiero Constantino.
Hora ritorno a quella alta lumiera
Che parturi il figlio in un giardino
Difora alla citta questo atrovosse
La qual sul fera per nome chiamosse.

Voici la fin du poème d'après les extraits de M. Pio Rajna :

Avanti che laspra morte desse
Al conte Ugo aquelli rei tratati
Si fu pentito ai quelli casi adorni
Di meterse abataglio sopra i prati
E vivete cosi infino atri giorni
E confesosse de tutti isoi peccati
Lanima usi del corpo acotal gielo
Perche havea meritata ando in cielo.

Lo Re Fedrico morite adi oto
Si come lautor pone la scritura
E sepelito fu el baron deto
Cosi la fortuna mena la figura.
Ora pregamo Dio che da mal scoto
Ne guardi e da ogni via ventura
E cō la gratia de la madre superna
Ce conduca tutti ai ben de vita eterna.

J. Anglade.

LETTORI DI ROMANZI FRANCESI NEL QUATTROCENTO ALLA CORTE ESTENSE

Non sarà senza interesse, io penso, esaminare davvicino alcuni registri estensi del quattrocento, in cui trovasi fatta menzione, volta a volta, degli oggetti prestati ai cortigiani ed agli amici dei Signori di Ferrara [1]. Vi figurano le cose più disparate : vestiti, capoletti, cortine, bancali e libri. E fra i libri sono preferiti di gran lunga i francesi [2]. I nomi di Lancilotto, di Tristano, di Meliaduse appajono sulle vecchie carte di quei registri con una frequenza che importa rilevare, per rendersi miglior conto delle preferenze e dei gusti letterari dell' alta società in un periodo classicheggiante. Le nostre conoscenze della vita intima intellettuale e spirituale di quella feconda età ne guadagneranno alquanto e la storia degli influssi francesi in Italia si andrà sempre più precisando in uno dei suoi aspetti più caratteristici, mentre vedremo uomini gravi e giuristi di grido ricorrere alla biblioteca privata degli Estensi per i libri di lettura amena allora di moda.

Francesco Accolti di Arezzo, celebre lettore di diritto nello studio di Ferrara, diletto al gentile Leonello e al magnifico Borso, ebbe in prestito il 30 Gennajo 1458 « uno libro franchois detto *San Gradale* » e il 17 Giugno dello stesso anno si fe' dare in lettura « uno *Merlino* et uno *Meliadux* in gallico ». L'anno seguente, il 2 Marzo, egli riprese il « San Gradale », mostrandoci forse, per tal modo, a quale di questi tre romanzi francesi accordasse le sue preferenze [3]. Teofilo Calcagnini, letterato e grande amico e consigliere di Borso, volle leggere nel

1. Archivio estense di Stato in Modena, *Guardaroba* : *Memoriali, 1453 sino al 1468* (si utilizzano sopratutto due piccoli registri, di cui l'uno porta il titolo : *Memoriale delle cose prestade 1453* e l'altro : *Memoriale 1457-68*).

2. Bertoni, *La Biblioteca estense e la coltura ferrarese ai tempi del duca Ercole I*, Torino, 1903, p. 78 ; Id., *Nuovi studi su M. M. Boiardo*, Bologna, 1904, p. 173 sqq.

3. Venturi, *Riv. stor. ital.*, II, 692 ; V. Rossi, *Quattrocento*, pp. 312-313 ; Bertoni, *La Bibl. estense* cit., p. 73. Grazie al *Mem. 1457-68*, si possono precisare i prestiti fatti all' Accolti.

1467 il Guerin Meschino [1] e ottenne dalla liberalità del suo signore di farsene trascrivere un esemplare, sotto la sorveglianza di un altro letterato, Carlo di San Giorgio, il quale attese all' esecuzione dell' opera e fu incaricato di pagare il copista [2]. Persino l'umanista Guglielmo Capello, il dotto commentatore del *Dittamondo* [3], si fe' prestare nel 1458 « la *Cronica de Franza* [4]. Ma il più grande lettore, anzi divoratore, di libri francesi fu, presso gli Estensi, Giacomo Ariosti. Questi ebbe, il 1° Febbrajo 1455, « uno *Meliadux* in lingua gallica » che trattenne quattordici giorni, e poscia prese in prestito, nel medesimo anno, « uno libro dito *Lanzeloto* in franzox » e un altro « libro franchois » di cui i registri non indicano il titolo. Nel 1457 ebbe di nuovo « uno libro franchois dito *Meliaduse* », che restituì e che presto riprese; quindi l'anno seguente richiese il « *Lanzeloto* in franchois » che fe' rendere dal nipote Niccolò e nel 1461 si portò a casa « uno *Tristano* in lingua gallica ». E chissà quante altre volte mai codesto lettore appassionato di materia francese avrà approfittato della libreria degli Estensi [5] ! Nardo Palmieri, a mezzo di Antonello Schaione, ottenne nel 1460 « uno libro franzexe de *Legende de* « *Santi* in carta de capretto de volume mezano coperto de « dalmaschino crimixi cum S. d'oro, cum quattro azuli de « arezento dorati cum 20 chioldi de arezento dorati [6] » ; Al-

---

1. Naturalmente, l'opera celeberrima di Andrea da Barberino, della quale non occorre qui tenere parola.

2. Bibl. est., ms. α. H. 5, 13 : « [6 Febbr. 1467] vos factores generales « ipsius [D. N. Borsii] dari faciatis Carolo de S. Georgio libr. 20 m. pro explendo *Libro Meschino* et *Libro centum Novellarum* quos transcribi facit « [Borsius] pro magnifico D. Theofilo consocio S. Cels. et ponatis ad expen« sas ».

3. Ho parlato lungamente di G. Capello nel *Giorn. stor. d. lett. ital.*, XLV, 374.

4. Ho però ragione di credere che questa cronaca fosse in italiano. Vedasi la mia *Bibl. est.* cit., p. 77.

5. Era, Giacomo Ariosti, amico del conte Lorenzo Strozzi. Chiese allo Strozzi una volta di provvedergli « uno sparaviero nidase » e lo volle « nidase » perchè i « nidasi » sono « più manieri et più piacenti de li altri » (Arch. est. *Particolari*, *Ariosti*, 31 Agosto 1462).

6. Arch. est. *Mem.* cit. 1457-68 : alla data 29 Settembre 1460.

berto dalla Sala ebbe nello stesso anno un *Tristano* e lo ottenne con la raccomandazione del magnifico Ludovico Casella, prediletto di Borso. Altri personnagi ragguardevoli, come Anselmo Salimbeni e Bertolazzo dei Pizzolbeccari, poterono leggere in quel medesimo torno di tempo il *Lanzeloto*; Bonaventura Bonlei, nel 1454, aveva ottenuto « uno libro dito *Texoro* [1] » ed io penso che questo libro vada identificato con un volume « nominado Bruneto Latino franzexe » che nel 1458 il cartolajo Gregorio di Gasparino dovè racconciare [2].

È poi interessante vedere nel 1461 il conte Gian Francesco della Mirandola chiedere e ottenere in lettura un « *Lanzaloto* v[u]lgare », cioè in lingua italiana, e riceverlo volentieri, malgrado avesse « una asse rotta et una salda, descoperte », Galeotto di Campofregoso domandare nel 1460 un *Merlino*, in francese, il principe estense Sigismondo prendere in prestito nel medesimo anno un *Tristano*, e persino Borso farsi portare in villa, nel 1461, « una *Bibia* in gallico », la quale era « de volume de carta reale coperta de montanina verde senza azulli » e uno « *Lanzaloto* in v[u]lgare » insieme a un altro « *Lanzaloto* in franzexe » [3]. La studiosa Bianca Maria d'Este [4] ebbe nel 1457 « uno libro franchois dito *Gottofre de Boion* ».

Ma non soltanto gli uomini più notevoli del circolo estense potevano giovarsi dei libri della privata libreria marchionale e poscia ducale. Essa era aperta a chiunque godesse la fiducia dei

---

1. Vada qui, in nota, la notizia interessante che nel 1454 il « Magnifico Conte Lorenzo » [cioè lo Strozzi] aveva avuto « la cronica di Zohane Villano » (16 Novembre).

2. Sui cartolaj a Ferrara, v. Fumagalli, *L'arte della legatura alla corte degli Estensi*, Firenze, 1913, p. XIV sqq.

3. Notizie desunte tutte dai due *Mem.* cit. 1453 e 1457-68.

4. Nel 1453 essa fa legare alcune « regule in greco » una « Retorica nova » e un « Tulio *De oficis* » (*Mem.*, 1453, c. 33 v.). Nel 1454 si procura uno « libro nominado Paulo Vergelio [Vergerio] jn lo quale sono ancora « alcune opere de Lunardo d'Arezo et de mess. Guerino da Verona » (*Id.*, c. 33). Nel medesimo anno 1454 essa fa legare uno « Verzilio ». Nel medesimo documento (*Id.*, c. 185r) si ha il nome del maestro di Bianca Maria, cioè : « m°. Antonio da Castelo Durante. » Nessuno di questi libri resta nella Bibl. estense.

Signori di Ferrara : a maestro Raynaldo « tapizero », oriundo forse di Francia, che lesse nel 1457 il « *Sidrac* in franchois », ad Amorino de Franza « tapezero » che ottenne l'anno seguente il medesimo libro ed ebbe nel 1459 « uno libro in francese chiamato *Troiano* [1] ». Anche Miniatto Buregatto « sottospendedore», potè prendersi nel 1461 « un *Lanzillotto* in v[u]lgare » e si capisce forse perchè lo scegliesse in volgare. Miniatto non doveva conoscere il francese.

Prestati così di frequente, questi libri si deterioravano. Passavano allora nelle mani dei cartolaj. Nel 1457 Gregorio di Gasparino, che già conosciamo, dovè mettere « uno fondelo roso « et dui azuli ad uno libro nominado *Gurone* [2] » e nel 1458 « lo stesso Grigoro « have uno libro dito *Merlino* da ligare ». Questo *Merlino* era in « carta de capreto de grandeza de carta « pizola cum ase nove, coperto de montanina bianca cum dui « azuli de atone da schudeto » ed era stato miniato da « Jacomo « Barbiro dito Salarolo scritore et aminiadore de libri [3] », il quale il 22 Novembre 1458 fu dichiarato creditore di lire due e soldi cinque marchigiani per l'opera sua [4]. Vediamo poi il nostro Gregorio rigare nel 1457 dei quinterni di capretto per fare scrivere un libro « in lingua galica [5] », ma purtroppo non sappiamo di cosa si trattasse.

I cataloghi quattrocenteschi della libreria degli Estensi [6] registrano tutti questi romanzi prestati e fanno fede del trasporto che gli stessi Signori di Ferrara ebbero per la materia di Francia, sopra tutto per le leggende d'avventura. Ma di questo trasporto resta anche una bella testimonianza nei nomi stessi

---

1. Che sia lecito pensare che il *Troiano* gli servisse ad ispirargli alcune scene di arazzi ? Forse si, sebbene gli arazzieri avessero generalmente bisogno di « cartoni » preparati da disegnatori o pittori.

2. Arch. est., *Mem.*, 1457, c. 79 v.

3. Sui miniatori estensi, vedasi : Hermann, *Zur Gesch. der Miniaturmalerei am Hofe der Este in Ferrara*, Wien, 1900.

4. Arch. est., *Mem.*, 1458, cc. 47r. e 51 r.

5. *Mem.*, 1457, c. 10 r.

6. Editi, nella loro parte spettante ai codici francesi, dal Rajna, *Romania*, II, 50, e da me *Nuovi studi su M. M. Boiardo*, cit., p. 174. Altre indicazioni e altre stampe di cataloghi nella mia *Bibl. est.*, cit., p. 267 sqq.

degli Estensi. Borso ebbe due sorelle chiamate Isotta (l'una nacque nel 1403 e morì un anno dopo, l'altra visse dal 1425 al 1456), un' altra sorella chiamata Ginevra (1419-1433), un fratello Gurone († 1484) e un altro fratello Meliaduse (1406-1452), il quale a sua volta ebbe una figlia, Isotta. Anche Nicolò III, padre di così cospicua figliolanza, conobbe bene e amò la letteratura romanzesca di Francia, della quale dovè essere poi oltre modo ghiotta la sua terza moglie, Riccarda di Saluzzo, figlia di quel Tommaso III che fu autore del *Cavaliere errante* in francese [1]. Ma forse più che i príncipi, l'amarono, codesta materia di Francia, i cortigiani, le cui preferenze letterarie non già dai cataloghi ma dai registri estensi di guardaroba ci sono state svelate nella loro intensità. Di tutti i volumi « in franchois » passati sotto gli occhi attenti degli amici degli Estensi e degli stessi signori ferraresi, uno solo, il *Tristano*, è oggi conservato forse dalla Biblioteca estense [2], la quale, se perdette tante opere preziose, s'arricchì in compenso d'altri importanti manoscritti francesi venuti per diverse vie in tempi diversi [3]. Restano invece alcuni frammenti, alcune vestigia di tanto tesoro librario scomparso, nell' Archivio estense. Restano frammenti del *Lancelot*, del *Meliadus* e di manoscritti di storie e cronache di Francia [4]. Nel sec. XVI, in pieno rinascimento, i vecchi codici, che eran stati la delizia e la gioia dei lettori del quattrocento,

---

1. Gorra, *Studi di crit. letteraria*, Bologna, 1892, p. 110 ; Pardi, *La suppellettile dei Palazzi estensi in Ferrara nel 1436*, Ferrara, 1908.

2. Bertoni, *La morte di Tristano*, estr. dal *Fanfulla della Domenica*, 1915, nni. 44-46-48, p. 15.

3. Credetti altra volta (*Bibl. est.* cit., p. 72, n. 1) che il *Gothofred de Boion*, che figura negli antichi cataloghi e che fu prestato a Bianca Maria, si potesse identificare con il cod. est. franc. nº 29, seguendo un' ipotesi del Camus, p. 22, ma ora sono di diverso pensiero. La Bibl. estense ha un *Guiron* (franc. nº 42 ; Camus, p. 54), ma anch' esso non può essere il *Gurone* legato da Gregorio.

4. Per es., tre frammenti di tre mss. diversi contenenti l'*Histoire ancienne avant César*, alcuni frammenti delle *Chroniques de saint Denis* (un passo, fra l'altro, corrispondente a Bouquet, *Rec.*, V, 275), un brano del *Bueve de Hantone I* (Stimming, p. VI), ecc. Questi lacerti meriterebbero d'essere descritti e studiati.

caddero nell' obblìo, poscia in processo di tempo furono deprezzati, slegati e i loro bei fogli servirono di copertina a registri di cantina o di cucina sino a che la provvida mano degli archivisti non raccolse le povere « fronde sparte » in un mazzo di pergamene francesi [1], ultimo testimonio di una elegante cultura letteraria sfiorita nel tempo.

Giulio BERTONI.

1. Arch. est., Framm. di mss. : Pergamene.

COMPTES RENDUS

A. Meillet, **Les langues dans l'Europe nouvelle**; Paris, Payot, 1918; in-12, 340 p., 2 cartes.

Dans cet ouvrage, qui appartient à la collection « Les Idées et les Faits », M. Meillet « a voulu exposer la situation linguistique de l'Europe telle qu'elle est, et non comme les vanités et les prétentions nationales exaspérées depuis le XIXe siècle souhaitent qu'elle soit ». Ce livre vient à son heure, mais il ne doit aux circonstances que la date de sa publication et sans doute quelques détails de mise en œuvre. Sous une forme simple, claire, ramassée, M. M. met en réalité à la portée du grand public quelques-unes des richesses de sa science et les résultats d'une expérience probablement unique. Sans jamais nous dire rien de vague ou d'oiseux, il nous promène d'un bout à l'autre de l'Europe et d'un bout à l'autre de l'histoire de l'Europe, et l'on revient ébloui de ce prodigieux voyage. Ce n'est pas un traité de politique qu'on nous donne. M. M. ne prétend pas fournir aux hommes d'État de « solutions toutes prêtes » : il veut seulement « éclairer ceux qui ont la charge d'agir ». Souhaitons qu'avant de passer à l'action, les hommes d'État veuillent bien se laisser éclairer. Sur tout ce qui regarde les questions de race, de nationalité, de langue et les complexes problèmes qui s'y rattachent, ils ne trouveront pas de guide mieux informé, plus impartial, plus lumineux que M. M.

Mais le livre n'est pas seulement une sorte de bréviaire de l'homme d'État, c'est aussi une très vivante étude de linguistique. Montrer comment les langues perdent leur unité et comment se forment de nouvelles langues communes, voilà l'idée maîtresse. C'est là naturellement le côté qui nous intéresse ici, et avant tout, bien entendu, les développements qui sont consacrés au français. Il faut citer spécialement le chapitre XIV, *Fixation des langues littéraires en Occident* et le chapitre XV, *Le français littéraire*. Ils nous présentent dans un raccourci saisissant et vigoureux toute l'histoire de notre langue depuis le *Roland* jusqu'à nos jours. M. M. signale, dès le XIIe siècle, le caractère à la fois « populaire » et « distingué » du français : populaire, en ce qu'il s'adresse avant tout aux profanes, aux laïques, distingué, en ce qu'il traduit les sentiments, les aspirations d'une élite sociale. Ce caractère de distinction s'est maintenu jusqu'au XVIIe siècle, pour devenir à cette époque bien

autrement profond et exclusif qu'il n'avait été. Pendant le moyen âge, il y a bien eu une langue écrite distincte de la langue parlée, mais le contact était maintenu. La langue écrite évoluait sans doute avec plus de lenteur, mais elle ne perdait jamais de vue la langue parlée et finissait par évoluer comme elle, quoique après elle. Notons en passant que, grâce à cette circonstance, la langue parlée du moyen âge, après tant de siècles, reste encore accessible à qui veut la retrouver. On peut chez Chrétien de Troyes étudier l'usage des cercles contemporains, on ne le pourrait pas chez Racine ou dans la *Légende des Siècles*. La découverte de l'imprimerie, la décadence du latin comme langue de la science vont modifier cet état de choses. Finalement la forte unité nationale de la France sous Louis XIV demande à s'exprimer dans une langue qui cesse de fluctuer, qui ait toute la dignité et tous les avantages d'une langue traditionnelle. Une élite raffinée d'hommes et de femmes du monde se met à la tâche, et crée cette langue aristocratique, toute en finesse et en nuances, qui est encore la nôtre. Ou plutôt cette langue constitue un idéal dont notre démocratie moderne tente de s'approcher. Elle échoue bien souvent. De là la « crise du français », qui a des raisons lointaines et profondes. Du reste l'anglais, l'italien, l'espagnol, d'autres langues encore en sont là. « Dans l'Europe occidentale et en Amérique, des langues aristocratiques servent d'organe à des démocraties. » M. M. montre avec force le danger de cette situation singulière. Jusqu'à quand cette dualité persistera-t-elle ? Sur ce point l'auteur ne nous fait pas connaître toute sa pensée. Il indique simplement qu'on ne peut s'approcher de l'idéal traditionnel que par un effort. Il croit à l'influence de la volonté sur le développement des langues. Là où l'effort est grand, le modèle est reproduit avec une fidélité suffisante, là où il est faible la langue présente des caractères tout nouveaux. On peut donc prévoir ou que la volonté l'emportera — mais que peut une volonté non éclairée ? et d'où vient la clarté en ce moment ? — ou qu'elle fléchira, et alors ce sera la ruine du savant système édifié par les mondains du XVII[e] siècle : dans ce cas, la démocratie française — pour ne pas parler des autres — finirait peut-être par s'exprimer dans une langue démocratique. On voit immédiatement toute l'étendue du désastre, mais il est peut-être permis de se demander s'il n'y aurait pas des compensations. Le livre de M. M. pose bien d'autres questions.

Lucien FOULET.

E. TAPPOLET, **Die alemannischen Lehnwœrter in der Mundarten der franzœsischen Schweiz**; Bâle, 1913, in-8°, 104 p. avec une carte.

Cette intéressante étude sera la bienvenue auprès des romanistes, car elle comble une importante lacune. Nous n'avions pas, en effet, de travail d'en-

semble sur les mots empruntés à l'allemand dans le vocabulaire des parlers de la Suisse romande. Ces emprunts proviennent en très grande majorité des dialectes de la Suisse alémanique; quelques-uns (dans le Jura bernois) sont venus de la Haute Alsace.

La proportion des emprunts est plus grande, bien entendu, près de la frontière linguistique. Mais il est remarquable qu'elle va en décroissant du nord au sud. Elle atteint son maximum dans le Jura bernois; elle est moins grande à Neuchâtel, un peu moins à Fribourg, plus faible encore dans le canton de Vaud; le minimum est fourni par le Valais (et Genève). Comme le montre le distingué professeur de l'Université de Bâle, ces différences sont dues à des causes historiques, géographiques, sociales : depuis quelques siècles, le Jura bernois (ancien évêché de Bâle) a été le plus exposé à la pénétration germanique; au contraire, les hautes vallées valaisanes ont vécu dans un isolement presque complet jusqu'à nos jours.

Les emprunts portent sur un ensemble de termes assez variés, relatifs à l'habitation, la tenue de la maison, la famille, la nourriture, les animaux domestiques, la culture, les métiers, le commerce, les divertissements, la vie publique, etc. Souvent c'est une importation de la Suisse alémanique qui a amené le mot avec la chose, qu'il s'agisse des « carreaux à l'allemande » ou du bétail d'Uri. Parfois aussi la langue romane possédait le terme équivalent, et si elle a recueilli le vocable germanique synonyme, c'est avec une nuance de sens presque toujours péjorative : « *Tischmacher* et *Schuhmacher* sont prononcés avec un haussement d'épaules; *tütš* a une valeur comique et méprisante vis-à-vis d' « allemand »; *traga* est plus pénible que *porter*; *judr* et *petlu* sont plus méprisants que *juif* et *mendiant*; *geiss* et *kats* sont employés de préférence pour chasser l'animal; *mues* désigne un « salmigondis de légumes préparé par une mauvaise cuisinière » (p. 46). Intéressant phénomène de psychologie linguistique, que M. T. a finement analysé.

Il a noté aussi (p. 48-52) les locutions et appellations ironiques employées par les Romands au sujet de leurs voisins de langue allemande. Parmi les termes populaires de France, cités ici, pour désigner l'Allemand (p. 50, note) je remarquerai que *dastipoteur* est un archaïsme disparu depuis deux ou trois siècles, et que *schnokobol*, mentionné d'après Villatte, paraît être, sinon absolument une fantaisie individuelle, tout au moins un terme d'une extension extrêmement restreinte [1]. Quant à *Alboche*, — abrégé ensuite en *Boche* (auquel la guerre a fait un sort mondial) — M. T. l'a relevé en Suisse avec la variante *Almoche* (*albotš*, *almotš*); il présume qu'*Almoche* pourrait être un croisement entre « Allemand » et *Alboche*. Je crois, au con-

1. Je signale à M. T. que j'ai entendu récemment des Suisses-français (Neuchâtelois) appeler les Allemands des *Schnok* (sans doute de *Schnake*, moustique), mais ce mot me paraît totalement inconnu en France.

traire, qu'*Almoche*, qu'on rencontre seulement près de la frontière linguistique (M. Jeanroy me l'a signalé en Lorraine d'après un article de L. Bertrand [1]) est la forme primitive, déformation très régulière d'*Al(le)mand* d'après un procédé argotique bien connu (substitution de suffixe). Le passage d'*Almoche* à *Alboche* est dû à l'influence des deux termes *caboche* et *tête de boche*, — ce dernier usité dès 1870, avec le sens de « tête dure » (il semble bien que c'est la décalque d'un italien *testa di boccia*, — tête dure comme la boule du jeu de boules). Comme les Allemands sont réputés pour avoir des têtes — ou des *caboches* — dures, l'influence analogique s'explique d'elle-même.

Il est à remarquer aussi que le mot étranger, comme toute innovation linguistique, paraît volontiers plus vivant, plus énergique que le terme indigène dont la valeur expressive est usée (p. 57). Ainsi un guide, parlant d'un alpiniste qui vient de faire une chute au Mont-Blanc, déclare : « Oh ! il a été à moitié *štorb* quand il est arrivé. » Il avait bien d'autres termes à sa disposition, observe M. T., mais celui-ci lui a semblé plus vigoureux [2].

La dernière partie de l'ouvrage, qui est consacrée à la translation des sons et des formes du suisse alémanique en romand, n'est pas la moins intéressante.

Nous remarquons certaines hésitations pour les sons dont le roman ne possède pas l'équivalent exact : ainsi les sonores *b*, *g*, qui sont devenues presque des sourdes dans les dialectes allemands, sont rendues tantôt par *b*, *g*, tantôt par *p*, *k*, mais la sourde l'emporte de beaucoup, et nous la trouvons exclusivement pour le *d* (rendu par *t*). De même *w* est rendu tantôt par *v*, tantôt par *vw*; *i* et *u* ouverts, soit par *i*, *u* (= ou), soit par *é*, *o*; *ue* par *u* (= ou) ou *we*, etc. Ces variantes sont-elles dues aux dates différentes des emprunts ? Il n'est peut-être pas aisé de le savoir.

En tout cas, il est utile de noter avec M. T. que les plus anciens emprunts à l'allemand dans la Suisse romande datent de la fin du XIVe siècle (*fravail* = *Frevel*, délit, attesté en 1398; p. 44) et du XVe (*siba*, *Scheibe*, cible, p. 43). Plusieurs remontent au XVIIe siècle.

Une carte détaillée de la Suisse, avec le tracé de la limite linguistique romano-germanique, accompagne ce remarquable travail, qui sera complété prochainement par un index alphabétique des mots romans et des mots alémaniques.

ALBERT DAUZAT.

---

1. *Revue des Deux Mondes*.
2. Ce *storb* (allemand classique *gestorben*) est l'ancêtre de l'argot *estourbir*, tuer (attesté pour la première fois par Vidocq); le prov. mod. *estourbi*, allégué par M. Sainéan (*Sources de l'argot ancien*, II, 341) est un emprunt tout récent à l'argot. Les argots de l'Italie du Nord ont *stürbi* (Val Soana), — et *sberti* (Milanais), métathèse de *sterb-en*.

Kr. Nyrop, **Manuel phonétique du français parlé**, traduit et remanié par Emmanuel Philipot, troisième édition, revue et corrigée ; Paris, Picard, 1914 ; in-8, VIII-192 pages.

La *Romania* a annoncé autrefois la deuxième édition de cet excellent manuel (XXXII, 1903, p. 347). La troisième édition est dans l'ensemble conforme à la deuxième, mais plusieurs chapitres ont été remaniés et un très grand nombre d'additions ou de corrections de détail ont été faites par l'auteur. On se bornera ici à présenter quelques remarques sur certains des passages qui ont été ainsi revus ou corrigés. — §§ 85-93. Tout le développement sur la question difficile de la prononciation de l' « *e* féminin » a été repris et élargi, et M. Nyrop est arrivé à une définition précise de la loi des 3 consonnes. Cette loi n'est pas observée à la rigueur, comme il l'indique lui-même ; et il faudrait peut-être aller dans ce sens plus loin qu'il ne va. Ainsi il m'est impossible de sentir une différence, pour ce qui est de la prononciation de *-les*, entre *Charles* et *Charles douze*. A vrai dire, la tendance actuelle, dans la conversation familière des gens cultivés, est de supprimer de plus en plus d'*e* féminins : ce qui n'est pas, naturellement, sans influencer même le langage plus relevé. Au contraire, la langue populaire — surtout sous sa forme parisienne — a une inclination à conserver l'*e* féminin, et même à lui donner en bien des cas une prononciation très appuyée. Elle va jusqu'à n introduire, comme le note M. N., là où il n'y en a pas : *l'Est(e) de la France*. Dans tout exposé de la question de l'*e* féminin, il faudrait tenir compte de ces deux courants opposés. — § 93. « A côté de *Veux-tu te l(e)ver !* et *Il a envie de m(e) plaire*, on entend très souvent *Veux-tu t(e) lever* et *Il a envie d(e) me plaire*. Il est impossible de dire laquelle des deux prononciations est la meilleure ou la plus usuelle : elles sont également bonnes. » Il y aurait peut-être intérêt à noter qu'en général ces deux prononciations ne sont pas employées indifféremment, et suivant l'occasion, par les mêmes personnes. A l'ordinaire, les uns se tiennent à la première, les autres à la deuxième. Dans les exemples cités, la deuxième, sans être plus correcte, me semble plus répandue. — § 129-30. M. N. signale que le mot *littérature* « qui se prononce avec un *t* dans la conversation journalière, pourra en acquérir deux dans une conférence ». C'est aussi le cas de la plupart des mots où il indique que la consonne double se fait entendre : *grammaire*, *immense*, *classique*, *annales*, *mammifère*. Le double *mm* ou le double *nn* ne se font jamais sentir dans ces mots sans un léger effort qui reste très conscient. *Villa* par un *l* est aussi courant que par deux *ll*. — § 165. *Toujours est-il*. Ici, à la différence de *leurs amis*, *plusieurs hommes*, *à quoi ça sert-il ?*, groupés dans le même paragraphe, la liaison est facultative. — Même dans le style soutenu, on ne ferait pas la liaison dans la phrase *le plat est prêt*. C'est un cas à joindre aux combinaisons « où la liaison donnerait lieu à des cacophonies, à des sons bizarres ou difficiles : *Un attentat affreux* ». Au contraire, *Des espaces | immenses*, classé avec *Un attentat affreux*, souffrirait très bien la liaison.

L'Appendice I « Comment se prononcent les lettres françaises » a été l'objet d'une révision très détaillée. Il y a là un guide très sûr pour les étrangers et qui peut être utile même à des Français. Si j'indique quelques points de légère divergence, ce n'est pas sans une certaine hésitation : on sait combien, en matière de prononciation, l'usage — le bon usage — est parfois varié. — § 177. *Je sais.* La prononciation par [ɛ] me semble de beaucoup la plus répandue; *gai, geai, quai* se laissent gagner à leur tour. La tendance à donner le son ouvert à l'*e* de *ai* est très forte. Beaucoup de gens, même cultivés, ne font plus de différence entre *je ferai* et *je ferais*, ce qui est fâcheux. — § 189. *Qu'as-tu donc* [dɔ̃] *ce soir* ? Dans un texte littéraire, lu à haute voix, on ferait sonner le *c* même ici. — § 193. *District.* Je ne connais pas la prononciation [distri]. — § 196. « L'*é* se prononce à peu près [ɛ] dans *parlé-je, blessé-je.* » Je prononcerais [e]. — § 215. (Cf. Additions et Corrections.) La prononciation *joug* avec un *g* sonné me semble affectée. — § 218. La prononciation « sinet » de *signet* me semble franchement archaïque. — § 223. (Cf. Additions et Corrections.) La prononciation par [il] de *grésil, mil, Ménilmontant* est la prononciation normale. Je n'en ai même jamais entendu d'autre pour *Ménilmontant*, ni pour *mil*, qui n'est du reste qu'un mot purement littéraire, connu surtout par une fable de La Fontaine. *Grésil* par [ij] me semble archaïque. De même [gril] et [gri] sont plus fréquents que [gri : j]. — § 224. *Billevesée.* Je dis [bi : jvəze]. — § 236. « Pour plusieurs mots on hésite entre [ɔ] et [o] : *atome, gnome, hippodrome, majordome, amazone, atone.* » [o] a triomphé dans *atome*, [ɔ] dans *majordome* et *amazone.* — § 237. *Hôtel.* Je prononce avec un [o]. « Pour *aumône* il y a hésitation. » Pour la première syllabe peut-être, mais la deuxième me semble normalement [o]. — § 240, 3°. Aux homonymes en *oi* que quelques-uns distinguent par la prononciation [wa] ou [wɑ], ajoutez *poil* [pwal] et *poêle* [pwɑl]. — § 243. *Alcool.* « Dans le parler plus soigné on prononce [oɔ]. » Cette forme me semble devenir rare. — § 254. « *Os* au singulier [ɔs], au pluriel [o] », disait la deuxième édition. La troisième ajoute : « En parlant des *os* du corps humain les médecins disent [ɔs] ou même [o : s]. » Dans certaines provinces, cette dernière prononciation [o : s] est courante dans tous les cas, et on l'emploie même au singulier. Elle est du reste justifiée par l'analogie (cf. *fosse*). — § 266. *Orgueilleux.* On entend encore parfois l'ancienne prononciation [ɔrgɛjø]. — § 272. « Dans plusieurs mots, la prononciation du groupe *uy* hésite entre [ɥij] et [yj] : *bruyamment, bruyère, écuyer, tuyau.* » Je doute qu'on entende souvent [ekyje].

Lucien Foulet.

Le roman de Phlorios et Platzia Phlore, publié, avec une introduction, des observations et un index, par D. C. Hesseling ; Amsterdam, J. Müller, 1917; in-4°, 122 p. (*Verhandelingen* de l'Académie des Sciences d'Amsterdam, division Littérature, nouv. série, XVII, n° 4).

La version en grec médiéval de l'histoire si universellement appréciée de *Floire et Blanchefleur* avait été publiée plus d'une fois, en dernier lieu par Wagner, en 1870, mais toujours d'une façon insuffisante, d'après le seul manuscrit de Vienne, M. Hesseling, le savant professeur de Leide, connu par ses travaux de philologie néo-grecque, donne ici une nouvelle édition, en se servant, pour la première fois, d'un second manuscrit, qui est à Londres, meilleur que celui de Vienne, et en entourant son travail de toutes les garanties nécessaires, en premier lieu d'une comparaison suivie avec l'original, le *Cantare* italien (voir le tableau de concordance, p. 16-17).

Le travail de M. Hesseling, en lui-même, n'est pas de notre compétence, mais il nous donne une occasion de revenir sur un problème attachant de critique littéraire.

Le poème néo-grec appartient, comme on sait, à ce qu'on peut appeler le groupe « méridional » des versions de *Floire et Blanchefleur*. On sait que les versions « septentrionales » (en allemand, bas-allemand, néerlandais, anglais, suédois) se rattachent au premier des deux poèmes publiés par Edel. Du Méril (I). — Les versione « méridionales » (le *Cantare* italien, le roman de Boccace, le poème néo-grec que vient de republier M. Hesseling, le roman espagnol en prose) dérivent d'nn poème français perdu (III), que nous pouvons reconstituer dans les grandes lignes. Quant au second poème français édité par Du Méril (II), c'est, ainsi que l'a démontré G. Paris [1], une combinaison d'éléments empruntés à I et à III [2] ; cependant, pour la couleur générale du récit, II se rapproche plutôt de III.

Pour ce qui est du classement des versions qui dérivent de III, après la nouvelle comparaison instituée par M. Hesseling, on peut considérer comme un fait acquis, que le poème grec est une traduction du *Cantare* italien ; M. Hesseling montre même (p. 10-11 de son travail) que, si le traducteur grec avait sous les yeux un texte différent, sur certains points, de tous les manuscrits actuellement connus, nous n'avons pas le droit de supposer que ce texte contînt des détails importants qui manquent dans le texte actuel. Pour la reconstitution de III, le texte grec n'a, par conséquent, guère de valeur ; il n'en est pas moins très intéressant — en dehors de sa valeur pour l'étude du grec médiéval — comme témoin de la popularité du roman [3].

G. Paris a montré, dans l'article cité, que le roman espagnol se rat-

1. *Romania*, XXVIII, 444.
2. Nous ne citons que deux traits : Il contient la fausse accusation d'empoisonnement contre Blanchefleur, comme III ; mais, d'autre part, la mère de Blanchefleur survit à la naissance de sa fille, comme dans I.
3. M. Hesseling ne croit pas, avec Krumbacher, que l'auteur du poème grec ait été un Franc hellénisé : pour lui (p. 13) c'était « un ecclésiastique grec, un moine probablement », écrivant à la fin du XIVe ou au début du XVe siècle (p. 14).

tache à III par l'intermédiaire d'un poème espagnol perdu, qui devait être assez ancien. Restent les deux versions italiennes : le *Cantare* et le récit développé de Boccace. M. Hesseling, tout en admettant, comme Crescini et G. Paris, pour le développement de la légende en Italie, une phase franco-italienne, semble croire (p. 10) que Boccace n'a pas connu le poème franco-italien perdu, mais qu'il a travaillé d'après une version du *Cantare* moins succincte que celle qui nous est parvenue. Mais, en supposant que la rédaction du *Cantare* que nous possédons ait été écourtée, il semble singulier qu'on ait réussi à en faire disparaître aussi complètement le nom de « Marmorina » (= Vérone) qui revient continuellement chez Boccace. Il paraît donc difficile de ne pas admettre que Boccace ait connu le poème franco-italien, où il aura pris ce nom, au premier abord singulier [1].

M. Hesseling emploie (p. 7) pour caractériser l'esprit de III et des versions qui en dépendent, le mot « populaire ». Ce mot est juste ; on peut aller plus loin et dire que III portait la marque de l'esprit des chansons de geste. L'accusation d'empoisonnement, portée contre Blanchefleur, est tout à fait dans l'esprit des chansons de geste (comp. par exemple *Parise la Duchesse*) ; de même, la conduite impudente de deux jeunes filles, qui se chargent de séduire Floire, rappelle le caractère peu réservé des jeunes filles dans l'épopée. La mention de Pâques fleuries, la naissance des deux enfants au printemps [2] sont également caractéristiques : dans les chansons de geste, la fête de « Pâques fleuries » (dimanche des Rameaux) est assez souvent mentionnée ; les poètes ont une tendance marquée à placer les événements au printemps. Dans le *Cantare* et chez Boccace l'attaque des pèlerins chrétiens par les Sarrasins donne lieu à un véritable combat : on sait la prédilection des chansons de geste pour les scènes guerrières [3]. L'anneau merveilleux donné à Floire par Blanchefleur est un emprunt au folk-lore : c'est le « signe de vie » des contes populaires ; dans les chansons de geste, on trouve parfois des traits de folk-lore, plus fréquemment que dans les romans « courtois ».

---

1. C'est justement ce nom de « Marmorina », donné à la ville où réside le roi sarrasin, père de Floire, qui est le principal argument en faveur d'une phase franco-italienne de la légende. A ce que dit G. Paris (p. 444 de son article) on peut ajouter (détail qu'il connaissait mieux que personne, mais qu'il a oublié de mentionner) que cette idée singulière d'un établissement des Sarrasins à Venise et dans la région voisine, remonte, par delà l'épopée franco-italienne, à l'épopée française elle-même : elle se trouvait exprimée dans *Aimer le Chétif*, poème perdu, mais sur lequel nous avons des renseignements précis.

2. Les deux enfants naissent un jour *Di magio ch'è la rosa in su la spina* (*Cantare*, coupl. 12 ; comp. Boccace, *Filocolo*, p. 70 de l'édition de Florence, 1829, t. VII des *Opere*) ; dans le roman espagnol les enfants naissent *el primer dia de Pascua Florea* (édit. Alcalá de Henares, 1604, fol. a 5).

3. Ce caractère guerrier du récit s'accentue encore dans le second poème publié par Du Méril.

On peut se demander si III (l'original perdu des versions « méridionales ») n'avait pas, en même temps que l'esprit, la *forme* d'une chanson de geste; cette forme expliquerait le succès durable du poème en Italie : les Italiens empruntaient plus facilement les chansons de geste françaises que les poèmes narratifs en vers de huit syllabes à rimes plates. *Floire et Blanchefleur* ne serait pas le seul exemple d'un roman d'aventure traité dans la forme d'une chanson de geste : on pourrait citer *Florence de Rome* et *Hélène de Constantinople* comme d'autres exemples de ce fait, qui rendent notre supposition moins hasardeuse qu'elle ne paraît au premier abord.

La nécessité de rester dans les limites d'un compte rendu nous oblige à laisser de côté la question du rapport entre I et III, posée jadis par G. Paris [1]; mais nous devons nous arrêter au problème fondamental : celui de l'origine première de la légende.

M. Hesseling dit (p. 8) : « Nous n'avons pas insisté sur la valeur intrinsèque des rapprochements entre le poème français et les récits orientaux ; nous avouons qu'ils nous semblent assez vagues. » Nous croyons que cette impression du savant helléniste s'explique par le fait qu'il a étudié surtout les versions « méridionales » [2] apparentées au poème grec, et où les traits qui semblent indiquer une origine « orientale » (plus spécialement *arabe*) de la légende, sont en grande partie effacés (comp. G. Paris, dans l'article cité, p. 444). Plus on relit I, plus l'hypothèse d'une origine arabe semble probable : s'il n'y avait qu'un seul trait, qu'on retrouve dans les contes arabes (par exemple, le détail des eunuques armés qui gardent la tour où est enfermée Blanchefleur) on pourrait supposer qu'un poète français aurait tenu ce trait de quelqu'un qui avait voyagé en Orient et qu'il aurait inventé le reste. Mais les détails exotiques abondent : on peut dire qu'une grande partie du récit de I, en ce qui concerne notamment le séjour de Blanchefleur dans la « tour », le rôle de Claris, etc., ne devient intelligible que quand on le rapproche des contes des *Mille et une Nuits* qui nous décrivent l'intérieur d'un harem arabe et les efforts d'un jeune homme pour y pénétrer. Cette hypothèse d'une origine arabe du récit explique également le déguisement de Floire en marchand, si contraire à l'esprit de la poésie chevaleresque du moyen âge occidental, et qui se retrouve également dans un conte arabe [3]. — *Floire et*

---

1. G. Paris soutenait (*article cité*, p. 443) que I et III étaient des dérivés d'un poème original perdu. Ses arguments, bien que très ingénieux, ne sont peut-être pas irréfutables. Le plus embarrassant est le fait que la combinaison qui fait de Blanchefleur la mère de Berte « au grand pied » et par conséquent la grand'mère de Charlemagne, manque dans III. Peut-être ce trait ne figurait-il pas dans la rédaction primitive (hypothétique) de I.

2. M. Hesseling a étudié les versions « méridionales », au point de vue littéraire et psychologique, dans la revue hollandaise *de Gids*, année 1916, t. II, p. 147 et suiv.

3. *Romania*, XXXV, 95. — Pour le tombeau fictif de Blanchefleur,

Blanchefleur ne serait du reste pas le seul roman français d'origine arabe : qu'on se rappelle l'*Escoufle* (*Camaralzaman* des *Mille et Nuits* [1]), les romans d'Adenet le Roi et de Girard d'Amiens qui dérivent du conte du *Cheval enchanté*.

D'autre part, nous sommes entièrement de l'avis de M. Hesseling, quand il se refuse (p. 8) à reconnaître dans *Floire* la traduction ou même le remaniement d'un texte écrit. A notre avis, l'auteur du poème-archétype a utilisé un récit qui lui était parvenu par tradition orale (c'est ce que dit du reste l'auteur de I, v. 5). Au thème primitif il a ajouté des données qu'il a tirées de sa propre imagination ou qu'il a empruntées d'ailleurs. M. Hesseling relève avec raison (p. 7) un détail qui jusqu'ici avait été négligé par les critiques : « la ressemblance extraordinaire du héros et de l'héroïne, qui aide [Floire] à retrouver [Blanchefleur] ». Ce trait appartient certainement au fonds le plus ancien de la tradition française, puisqu'il se trouve à la fois dans I et dans III ; dans II il y a un souvenir de ce détail (voir p. 189 et 196 de l'édition de Du Méril). M. Hesseling se demande : « Qu'y a-t-il au fond de tout cela ? Floire et Blanchefleur étaient-ils primitivement frère et sœur ? Et faut-il chercher l'origine lointaine du sujet dans un pays comme l'Égypte, où le mariage consanguin était permis ? Ou bien doit-on aller plus loin encore et penser à une époque de promiscuité sexuelle ? Nous n'avons aucune envie de nous lancer dans de telles considérations, qui ne promettent aucun résultat sûr... » — M. Hesseling n'en a pas moins raison d'insister sur ce détail que la critique, une fois qu'il a été signalé, doit pouvoir expliquer. A notre avis, il ne tient pas au thème fondamental, mais est un emprunt à une légende extrêmement célèbre au moyen âge, et certainement plus ancienne que le poème primitif de *Floire et Blanchefleur*, à savoir *Ami et Amile*. Dans cette légende, il s'agit d'une ressemblance exraordinaire entre deux amis ; cette ressemblance est même, dans cette légende, le principal ressort de l'action. A notre avis, l'auteur de *Floire* a transposé ce détail et l'a appliqué, non plus à deux amis, mais à deux amants. Ce qui est curieux, c'est que, dans *Ami et Amile*, cette ressemblance étonnante est tout aussi peu expliquée que dans *Floire et Blanchefleur* ; le mystère ne s'éclaircit que lorsqu'on remonte jusqu'au conte populaire dont, à notre avis, l'auteur d'*Ami et Amile* s'est inspiré, et où il s'agit de deux frères. Mais ceci est en dehors de notre sujet.

Pour revenir à *Floire*, ce roman qui a donné lieu à tant de discussions, présente, en ce qui concerne sa formation première, une grande analogie avec une autre œuvre française du moyen âge, qui a également donné lieu à de vifs débats, à savoir le *Chevalier au Lion* de Chrétien de Troyes. Dans ces

---

arrangé pour tromper Floire, voir une note intéressante de M. R. Basset, *Revue des traditions populaires*, XXII (1907), 241 et suiv.

1. Ce thème a pénétré une seconde fois en Occident, au XIVe siècle, voir *Mélanges offerts à M. Emile Picot*, Paris, 1913, I, 113.

deux œuvres littéraires, nous avons une donnée, un thème exotique, arabe dans *Floire*, celtique (irlandais) dans le *Chevalier au Lion*, qui a été développé par un « trouveur », avec adjonction de détails qui lui étaient primitivement étrangers [1]. Dans les deux cas, ce serait une erreur de parler de traduction, mais, dans les deux cas, on a une donnée non-française, habilement « adaptée » par un poète français [2].

On voit que le volume de M. Hesseling n'intéresse pas seulement ceux qui étudient le grec médiéval.

G. HUET.

John ORR, **Les œuvres de Guiot de Provins, poète lyrique et satirique**; Manchester, 1915; in-8, LV-206 p. (Publications de l'Université de Manchester, Série française, nº 1).

Ce n'est pas précisément à un sujet nouveau que M. Orr s'est attaqué dans son travail de début. Dès Estienne Pasquier et Claude Fauchet, qui ont connu deux manuscrits, aujourd'hui perdus, de la *Bible*, ce poète d'un style vigoureux et personnel n'a cessé d'attirer l'attention des érudits. De la *Bible* il existait déjà deux éditions : celle de Méon et celle de San Marte (A. Schultz), qui reproduit à peu près le texte de l'édition précédente, mais y a ajouté un commentaire historique très remarquable. M. A. Baudler a, dans une excellente dissertation, étudié les nombreux personnages historiques mentionnés par Guiot et publié les cinq chansons qui peuvent lui être attribuées. M. Orr n'a pas cherché à approfondir les questions historiques que soulève la *Bible* (signalons à ce propos les lumineuses pages de M. Ch.-V. Langlois dans *La vie en France au XIII[e] siècle d'après quelques moralistes du temps*, p. 30-68). Il s'est surtout préoccupé de donner un texte critique, et c'est seulement sur ce texte que porteront nos remarques.

L'édition contient les cinq chansons, la *Bible* et, en troisième lieu, un petit poème moral qu'on a appelé « la suite de la *Bible* » et que l'éditeur intitule *L'armeüre du chevalier*. Je n'ai pas examiné de près ce dernier texte.

M. Orr place en tête de son édition les chansons. « Nous ne republions ici (écrit-il, p. XVIII) les poésies lyriques de Guiot de Provins que pour être complet. Notre texte sera donc, à quelques améliorations près, le même que celui de l'édition, encore très accessible, de M. Baudler. » Ces « améliorations » ne sont pas toujours indiscutables. Ch. I, 13. M. Orr ajoute à tort un

1. Dans *Floire*, nous considérons notamment comme étranger au sujet primitif, tout ce qui concerne la différence de religion entre les deux amants.

2. Remarquons encore que M. H., sans adopter précisément l'hypothèse d'une origine grecque ou byzantine de la légende, admet que les noms de *Floire*, *Blanchefleur* et *Fenice* peuvent avoir été traduits du grec (p. 7).

point et virgule. V. 37. M. O. met un point après le vers ; Baudler a correctement une virgule. M. O. oublie de signaler que le v. 30 manque dans *U* (Baudler est correct). — Ch. II, 5. La leçon de M. O. ne se trouve dans aucun manuscrit ; il a oublié de signaler les variantes. La leçon de *U* est :

5 Quant premiers resgardai
Son gent cors seignori,
A mes euz esprovai
11 K'estoie ses amis.

Pour « corriger » la rime, M. Orr imprime *seignoris*. Il est évident que la leçon de *C*, qui est aussi celle de Baudler, est bonne : *Son gent cors et son vis*.

Ch. III :

Car m'eüst or son leu presté, (*M. Orr oublie la virgule*)
24 Deus ! cil qui l'a esposee.

« Ces vers sont peu satisfaisants (écrit M. Orr, p. 114). La leçon de *C* semble indiquer que le texte est ici corrompu. » Les vers sont au contraire parfaitement clairs : « Dieu ! que je voudrais que celui qui l'a épousée me cédât sa place ! » Le ms. *C* est plus clair encore, ayant *lit* au lieu de *leu*. — Les deux manuscrits des chansons ont été imprimés ailleurs *in extenso* ; la manière dont M. Orr dispose ses variantes ne permettrait pas d'en avoir une idée exacte. La dernière chanson (Raynaud 422), en particulier, doit être examinée de nouveau : elle est identique au nº 421 de Raynaud et est probablement du Vidame de Chartres (éd. Brakelmann, II, 26). Une note de Baudler (p. 78) aurait pu mettre M. Orr sur la bonne voie.

Les manuscrits actuellement existants de la *Bible* ne sont que deux, Bibl. nat. fr. 25405 (*A*) et 25437 (*B*). D'un troisième manuscrit, détruit dans le récent incendie de la Bibliothèque de Turin (L. V. 32), il existe une collation qui est en la possession de M. Brugger. Mais M. Brugger, qui depuis plus de vingt ans prépare une édition de la *Bible Guiot*, « ne voulant pas fournir de matériaux à une édition rivale », n'a pas cru bon de communiquer sa collation à M. Orr (Introduction, p. XXXIV, n. 3). Les anciens éditeurs ont pris pour base le ms. *A*. M. Orr préfère le ms. *B*. Après avoir dressé une liste d'une trentaine de passages (p. XXXVI) où *B* est en effet supérieur à *A*, M. Orr en tire la conclusion que *B* est plus approprié à être pris comme base d'une édition. Ceci est une erreur. Car, outre qu'il serait aisé de dresser une liste au moins aussi longue de passages où *B* est inintelligible, tandis que *A* est correct, *B*, avec son dialecte lorrain extrêmement prononcé, ne s'approche guère de la langue de Guiot de Provins. C'est au ms. *A*, beaucoup plus correct et écrit dans un dialecte du centre, qu'il faudra continuer à donner la préférence. Il n'était pas inutile toutefois de donner le texte de *B*,

dont les variantes n'avaient pas encore été suffisamment mises à profit, mais une collation partielle de l'édition de M. Orr avec son manuscrit-base oblige à constater que les leçons de *B* ne sont pas toujours exactement ou complètement reproduites par M. Orr.

V. 13. *B* a *vodrait* (non *vodrai*). — 35. *B* a *perrai*, avec un *p* barré (non *penrai*) ; on sait que *terrai* est fréquent à côté de *tenrai*. — 46, 58, 117, 143, 158, 193, 237, 274, 331, 336, 450, 451, 475, 575, 652, 818, 848, 914, 1165, 1231. *B* a l'abréviation de *que*, non *qui*. — 58. *B* a *nom* (non *non*). — 66. M. Orr substitue aux leçons des deux manuscrits une correction ; *A* est pourtant parfaitement acceptable, et même celle de *B* pourrait se défendre (*grijois* au sens de « langue grecque »). — 72. *Dont*, qui est dans *A*, est la bonne leçon. — 73, 237, 435, 848. *teius* (*queius* 1068) est une forme étrange, inventée par M. Orr. *B* a *teix* (et *queix*) ; il est évident qu'ici, comme très souvent en lorrain, *x* est l'équivalent de *s*, et que *teix* (qui est naturellement à conserver) représente phonétiquement *teis* (avec la chute bien connue de *l*). — 82. *B* a *grans* (non *granz*). — 93. L'édition de Méon, et probablement aussi *A*, a correctément *conte* (non *contre*). — Le v. 94 est faux, ce qui aurait dû amener l'éditeur à réfléchir sur la leçon de *A*. — 95. *B* a *teil* (non *tel*). — 101. *B* a *Oi* (sic) *avoit en remembrance*. — 105. *B* a *Ou il ne conoissent n'entendent*. — 107. *B* a *Enpirei ne poront il*. — 109. *B* a *paour* (non *poiour*) ; c'est une bonne forme lorraine correspondant à p e i o r e m. — 115. *B* a *Or pliorent* (sic) *les belles maisons*. — 126 et 127. *B* a *entre eaus* (non *entre aus*). — 134. *B* a *mi* (non *me*). — 135. *B* a *ne nulle* (non *nen nulle*). — 138. *B* a *ovries* (non *ovriers*). — 139. *B* a *L'uevre n'est preus ce mes* (sic) *avis*. — 142. *B* a *rendet* (non *rendent*). — 158. *B* a *jugiez* (non *jugier*). — 173. *B* a *prince* (non *princes*). — 175 *B* a *empereor* (non *emperor*). — 184. *B* a *engegneor* (non *engeneor*). — 197. *B* a *vavessors* (non *vavassours*). — 206. *B* a *Or l'escorchent or les reoignent*. — 208. *B* a *En herpes en vieles et en gigues*. — 214. *B* a *Bien viennent hui*. — 218. *B* a *faillis* (non *fallis*). — 220. *B* a *preuve* (non *prueve*). — 221. *B* a *faillirs* (non *faillis*) ; *A* a-t-il aussi *faillirs*, comme l'indique la *varia lectio*, ou est-ce une faute d'impression ? — M. Orr dit que les v. 225 et 226 manquent dans *B*, il n'en est rien et ils ne manquent pas non plus dans l'édition de Méon. — 232. *B* a *cui* (non *cuit*). — 267. *B* omet *il*. — 284. *B* a *Mallement somes engignié*. — 288. *B* a *amenussement*, bonne forme lorraine (non *amenuisement*). — 290. *B* a *Et tant per* (*p* barré) *amenusement faudra*. — 314. M. Orr accepte la leçon *Et qui refut li rois Lowis* avec un *Lowis* bisyllabique dans un texte d'environ 1200. *A* donne la bonne leçon : *Et qui fu li rois Loëis*. — 319. *B* a *fut* (non *fu*). — 321. *B* a *refu* (non *refut*). — 328. *B* a *Monçons* (non *Monçon*). — 348. *B* a *Surie*, bonne forme ancienne (non *Syrie*). — 354. *B* a *fut* (non *fu*). — 386. *B* a *Ke* (non *Qui*). — 397. *B* a *Boloigne* (non *Marseille*). — 402. *B* a *Con* (non *Qui*). — 409. *B* a *Oysi* (non *Oisi*, comme il est imprimé au texte, ni *Orsi*, comme on lit aux variantes). — 428. *B* a *chateil* (non *chasteil*). — 461. *B* a *refut* (non *refu*).—

470. *B* a *fut* (non *fu*). — 474. *B* a *Bair* (non *Bar*). — 477. *B* a *aveiz* (non *avez*). — 481. *B* a *Toz isceaux* (non *isceaus*). — 483. *B* a *orens* (non *orent*).— 507. La bonne leçon est : *Selui qui lou despent est il*, « l'argent est à celui qui le dépense (non à celui qui thésaurise) ». Il faut supprimer la négation que M. Orr a ajoutée, à l'encontre des deux manuscrits, ainsi que la note du vers. — 513. *B* a *Riche ne sont il j'ai mentie voir*. — 519. *B* a *poi esploite* (non *po s'esploite*). — 525. *B* a *voient* (non *voiet*). — 528. La bonne leçon est *les*, qui est dans *A* (non *la* B). — 530. La bonne leçon est *ici*, qui est dans *A* (non *et si* B). — 531. *B* a *juiff* (non *juif*). — 533. *B* a *signor* (non *seignor*). — 542. *B* a *Que de ort mestres son maistre*.— 543. *B* a *saroit* (non *sariot*). — 548. *B* n'a pas *les*, mais *le*, puisque l'*s* a été exponctué ; c'est d'ailleurs *A* qui a probablement la bonne leçon. — 560. *A* a *verté*, qui est la bonne leçon. — 590. *B* a *seroit* (non *serait*). — 597. *B* a *Covient ovrier cuer a oroilles*. — 600. *B* n'a pas la leçon indiquée aux variantes, mais celle qui est imprimée dans le texte. — 601. *B* a *ver*, qui était à conserver (non *vers*). — 622. *B* a *volsisse* (non *volisse*). — 640. *B* a *festuiz* (non *festuz*). — 648. *B* a *puent*, qui était à conserver (non *pueent*). — 656. *B* a *teix* (non *tieus*). — 662. *B* a *orcirrai* (non *orcirrais*). — 666. *B* a *chardena* (non *chardenal*). — 669. *B* a *viennet* (non *viennent*). — 678. *B* a *dovroit* (non *dovrait*). — 682. *B* a *chaucies*, qui était à conserver (non *chauciees*). — 686. *B* a *Que* (non *Se*). — 690. *B* omet *per*. — 693. *B* a *riens* (non *rien*). — 694. *B* a *lor* (non *li*). — 707. *B* a *si* (non *li*). — 713. *B* a *Apostoles* (non *apostoles*). — 715. *B* a *cheor* (non *cheoir*). — 717. *B* a *ansi* (non *ainsi*). — 720. *B* a *Nostres* et *ostei* (non *Nostre* et *osteiz*). — 734. *B* a *boins* (non *bons*). — 742. *B* a *De* (non *Des*). — 744. Il était inutile de changer la bonne leçon *Li terre* en *La terre*. — 745. *B* a *arastairent* (non *arasteirent*, comme il est imprimé au texte, ni *arastoirent*, comme il est indiqué aux variantes). — 746. *La felonie*, qui est dans *A*, est la bonne leçon. — 780. *B* a *c'est* (non *s'est*). — 783. *B* a *Nes l'apostoles nostre peires*. — 784. *B* a *Cris* (non *Crist*). — 812. *B* a *parcs* (non *pars*). — 813. *Resgardent*, qui est dans *B*, est bon. — 823. *B* a *dovroient* (non *devroient*).— 826. *B* a *maronier*. — 843. *B* a *dovent* (non *doivent*). — 852. *B* a *et ses peresces* (*p* barré). — 856. *B* a *chestoiet* (non *chestoier*). — 900. *B* a *dovroit* (non *devroit*). — 901. *B* a *aleiz* (non *alei*). — 915. *B* a *tot* (non *tout*). — 917. *B* a *nuls* (non *nus*). — 918. *B* a *fontainne* (non *fontaine*). — 922. *B* a *leu* (non *lieu*). — 927. *A* a évidemment la bonne leçon. — 929. *B* a *seculei* (non *seculier* ; voyez la rime !). — 931. *B* a *desespireiz* (non *desespereiz*). — 936. *B* a *conquiere* (non *conquierent*). — 943. *B* a *bel* (non *bial* ni *bal*). — 973. *B* a *chantent* (non *chante*). — 974. *B* a *soien* (non *soient*). — 984. *B* a *regarde* (non *regardent*). — 989. *A*, avec *citeienes*, a évidemment la bonne leçon ; *citeinnes* (B) ne serait pas posssible dans un texte aussi ancien ; même remarque pour 997, qui est correct dans *A* et dans le manuscrit de Fauchet (*citeain*, non *citain*). — 994. *B* a *vilainne* (non *vilaine*). — 1011. *B* a *Ou il* (sic) *cest paniz de gentilesce*. — 1019. *B* a *Le* (non *Li*). — 1020. *B* a *art droit*

(non *art adroit*). — 1049. *B* a *L'uns et l'autre*. — 1080. *B* a *remue* (non *remuent*). — 1109. *B* a *covens* (non *convens*). — 1119. *B* a *Cuns tous destruit et enguilei*. — 1120. *B* a *atornei* (non *atorneir*). — 1137. *B* omet *non*. — 1138. Le vers est correct dans *B*, contrairement à l'indication de M. Orr. — 1154. *B* a *Simone* (non *Simonie*). — 1157. *B* a *damme* (non *dammes*). — 1162. *B* a *dovroit* (non *devroit*). — 1163. *B* a *destruront* (non *destruiront*). — 1181. Lire *sainte* (et non *saint*) *Eglise*. — 1193. *B* a *dist* (non *dit*). — 1198. *B* a *mals* (non *mal*). — 1199. *B* a *esprue* (*sic*, non *espreue*). — 1224. *B* a *maite* (non *mainte*). — 1248. *B* a *homes* (non *hommes*). — 1256. *B* a *laissa* (non *laissai*). — 1260. *B* a l'abréviation de *et* (non *a*). — 1261. *B* a *doivent* (non *doive*). — 1263. *B* a *gaigniet* (non *gaigniei*). — 1268. *B* a *doniers* (non *deniers*). — 1273. *B* a *refrottour* (non *refrettour*). — 1276. C'est la leçon de *A* qui est la bonne : *Des bons mangiers et des pevrez*, etc., « ils font pénitance en mangeant de bons mets poivrés ».— 1277. *B* a *Emplissent lor penitance*.— 1284. *B* a *anvie* (non *envie*). — 1296. *B* a *proveir* (non *prover*).

Je n'ai pas poussé plus loin la collation ; M. Orr voudra sans doute la faire complètement et nous donner un *erratum* que nous croyons indispensable.

Arthur LÅNGFORS.

F. C. OSTRANDER, **Li Romans dou Lis** ; New York, Columbia University Press, 1915 ; in-8, 154 p.

L'ancien manuscrit n° 170 du fonds Barrois de la collection de lord Ashburnham est un volume du XVe siècle qui figura dans le catalogue de vente de 1901 sous le n° 521 et fut vendu au libraire Quaritch à Londres. En 1903, il fut acquis par Mr. J. E. Kerr à New-York et fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de Mr. J. Pierpont Morgan sous la cote M 40. M. H. A. Todd[1] en a tiré successivement une Apocalypse (fol. 81-105), édition dont M. Paul Meyer a rendu compte ici même[2], et une autre poésie religieuse qu'il appelle « invocation à Marie-Madeleine » (fol. 105-114)[3]. Les 80 premiers feuillets du manuscrit sont occupés par le poème qui vient de paraître sous la signature de M. Ostrander. Ce travail a été présenté, en 1911 comme thèse de doctorat à l'Université de Columbia. Mais l'édition est due aux soins de M. Todd. Une note préliminaire nous apprend que M. Ostrander est mort sans avoir pu mettre la dernière main à son travail.

Li Romans dou Lis est une composition fort médiocre de 4206 vers, entre-

1. *Publications of the Modern Language Association*, XVIII (1903), p. 535.
2. *Romania*, XXXIV, 150.
3. *An unpublished fourteenth century invocation to Mary Magdalen : Il est bien temps que je m'avise* (*Studies in honor of A. Marshall Elliott*, I, 1911, p. 109).

mêlés de prose, qui raconte l'histoire de la rédemption, avec le but spécial de glorifier la Vierge. L'auteur suit de près les évangiles, particulièrement saint Luc ; mais d'autres éléments pieux sont intercalés dans son œuvre, notamment une version de l'allégorie des quatre filles de Dieu[1] (v. 155 et suiv.) et une plainte de la Vierge (v. 3745-3888), où le poète invoque l'autorité de saint Augustin. L'auteur, *uns pracheours de nule renummee*, dédie son œuvre

A tres clere des lis de France nee,
Suer (*corr.* Seror ?) Marie, a service ordenee
De la Virge de cui porte le num.

Cette Marie serait-elle (comme le veut un ancien possesseur du manuscrit, Pierre Masson, qui, en 1672, a mis une note en tête du volume, et avec lui M. O.) Blanche de France, fille aînée de saint Louis et de Marguerite de Provence, veuve en 1275 de Fernand de la Cerda, et morte en 1320 (non 1322), et qui, paraît-il, s'appelait aussi Marie ? Cette hypothèse me paraît peu vraisemblable. L'aspect général du poème accuse plutôt une date plus récente. La variation constante du mètre et de la disposition des rimes — le chapitre consacré à la versification n'enregistre pas moins de trente-sept types différents — est caractéristique surtout pour la seconde moitié du XIVe siècle et pour le XVe[2]. Le choix est grand entre les princesses royales portant le nom de Marie ; mais il serait difficile de préciser.

Dans le dernier chapitre de l'introduction, l'éditeur énumère, sans tirer de conclusion, les traits caractéristiques du dialecte du copiste, qui était sûrement lorrain. Je n'exposerai pas ici les raisons pour lesquelles je considère que le poème a été composé, non pas en champenois, comme le veut M. O., mais en lorrain. Je finirai ce compte rendu sommaire par quelques remarques sur le texte.

V. 21. *De bel regart et de sove odour* ; corr. *soué*, qui est pour *souef*, comme (p. 21) *meschié* et *derechié* pour *meschief* et *derechief*. — 12. Il était inutile de changer *exepter* en *excepter*, de même que, v. 22, *chastés* (anciennement *chasteés*) en *chastece*. — 28. *Ovres* ; imprimer *ovrés*. — 36. *Lesques*, imprimer *Lesqués*. — 42. *Et ma chançon prose et rime varie* ; corr. *En ma ch.* — 435. Mettre un point à la fin du vers. — 541. Je me demande si *Loes*, que l'éditeur change en *Lors*, n'est pas *Lués*. — 665. Il était inutile de changer *meillous* en *miellous*. — 712. L'éditeur change, à cause de la rime, *asseure* en *affeiere* ; mais que signifie ce mot ? — 781. *Theust* devait être corrigé, non en *teste*, mais en *theuste* ou *teuste*. — 847. *La tra* (sic) *protection* ; est-ce une

1. Voir *Romania*, XXXVII, 484.
2. Une vie de saint Eustache, composée au XVe siècle, présente le même changement constant de rythme. C'est par erreur que M. Paul Meyer (*Hist. litt.*, XXXIII, 349) dit qu'elle est « en huitains de vers octosyllabiques (*ababbcbc*) ». Ce n'est que le début qui est ainsi versifié.

faute d'impression ? — 925. *Faüra* est inadmissible. — 1524. Qu'y a-t-il exactement dans le manuscrit ? — P. 74, prose. Il était inutile de changer *subjecti* (part. passé) en *subject*. — V. 2236. *Sove*, corr. *soué*.

Le volume a été imprimé aux frais de Mr. Pierpont Morgan et l'extérieur ne laisse rien à désirer.

ARTHUR LÅNGFORS.

BERTRAN DE MARSEILLE, **La Vie de sainte Énimie**, *poème provençal du XIIIe siècle, édité par* CLOVIS BRUNEL. Paris, Champion, 1917 ; in-16 de XV-78 p. (*Les classiques français du moyen âge*, no 17).

Cette nouvelle édition était des plus utiles, même après celle de C. Sachs, simple reproduction, au reste défectueuse, du manuscrit, et celle de Bartsch (dans les *Denkmæler*), beaucoup meilleure, mais devenue très rare. Le peu d'intérêt que présente le texte est largement compensé par la façon dont il est ici établi et présenté. L'introduction, qui ne laisse de côté rien d'important, est un véritable modèle d'élégante précision ; le texte, fondé sur une attentive revision du manuscrit, est bien près d'être définitif[1] ; au glossaire, quelques traductions seulement pourraient être plus précises ou plus exactes[2]. Je n'ai à regretter qu'une lacune, que je souhaite de voir comblée dans une prochaine édition : la connaissance du texte latin dont cette Vie est une traduction quelque peu abrégée nous aiderait, en maints passages, à préciser la pensée du traducteur ; il serait donc fort utile d'avoir ce texte sous les yeux[3]. Si M. B. hésitait, ce que je comprends, à reproduire les tirades ampoulées et prétentieuses dont il est farci, il fallait au moins imprimer, au besoin avec quelques coupures, les passages narratifs, qui parfois ont été traduits presque

1. Quelques détails sans importance : v. 295, ms. *se*, non *ses* ; 147, *onratz*, non *onrats*. Le ms. a plus souvent que ne l'a noté l'éditeur, *f* double à l'initiale (v. 204, *ffos*, 388 *ffo*) qu'il aurait dû admettre dans le texte comme l'*s* double initiale (454 *ssen*). — Quelques fautes d'impression : 99, *malautse* pour *malautes* : 458 *ons* pour *ans* ; 1646 *cuminalmem*.

2. *En aizina*, non « avec diligence », mais « en temps (ou lieu) opportun » ; cf. dans une chanson pieuse anonyme : *Verges, hueimais es — Tems e locs et ayzina*, etc. (Bartsch, *Denkm.*, p. 69, l. 12) ; — *baltugar*, « souiller », non « troubler » ; — *Ses bisten*, « sans obstacle » ou « contestation », plutôt que « sans délai » ; — *a estru*, « brusquement, impétueusement », non « fièrement » ; — *mesclanha*, « trouble, agitation », non « bruit » ; *remestori* a ce même sens conforme à l'étymologie, non celui de « bruit » ; cf. *remestili*, 1227. — Des deux passages allégués à *ma* il ne ressort pas que ce mot soit masculin : il est féminin au v. 932.

3. De cet opuscule, contenu dans un ms. du XIVe siècle (B. N. lat. 913), nous n'avons qu'une édition, à peu près introuvable, et au reste remplie de fautes (voy. éd. Brunel, p. IV, n. 1).

littéralement. Je ne cesserai au reste de réclamer que les éditeurs de traductions mettent leurs lecteurs en mesure de consulter les originaux.

Voici quelques remarques concernant les mille premiers vers. — 191-2. *a qui eus us miracles veuc — que tota la donzela tenc*; lire *atenc*. — 201. ms. : *quelh tota sa...*, le verbe manque : au lieu de *que·lh tolc tota*, je lirais *que·lh tolia sa*. — 253. ms. : *les*, à conserver, *pietat* étant partout trisyllabique (cf. 175, 189, 916, 983). — 315. *e quant so ac molt perpessat* : lire *s'o*, le verbe *perpessar* s'employant au réfléchi (cf. 674, 676) ; de même au v. 1031. — 358. au lieu de *volia* le ms. a *volra*, qui est à conserver. — 436. *qu'era dereyr' aremasuda* ; pour écarter ce gasconisme invraisemblable, il suffit de lire *dereyra* (adjectif) *remasuda*. — 481. *lo* manque dans le ms. ; pour rétablir la mesure, lire *davas*, l'article ne s'employant pas devant les noms désignant les points cardinaux (cf. 471 et 829). — 579-80. *savals que vo premieyramen — me visson sana mieu paren*, ce qui ne donne pas le sens : *vo* manque au Glossaire et la phrase n'est expliquée nulle part. Le ms. me paraît porter *uo*, qui donne un sens : c'est une exclamation optative : « S'ils avaient pu du moins, mes parents, me voir d'abord rendue à la santé ! » — 654-65 forment sûrement deux phrases interrogatives. — 832. *austeza* ne peut être un dérivé de *aut* ; corr. *rausteza*, de *raust* employé au v. 620 ; cf. Vie latine : *scandit ardua rupium*. — 938. virgule après *faray* : *de mo efan* dépend de l'exclamation *Dieus !* Pour cet emploi de *de*, voy. Levy, s. v. nº 4 et Mistral, I,704, col. 1. — 999. corr. *ins* en *jus*. — 1004. *locs* (ms.) est à garder ; ce mot est sujet de *par* et *pres* est adverbe.

A. Jeanroy.

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CXXXII (1914), fasc. 3 et 4. — P. 336. G. Cohn, *Zum Guillaume d'Angleterre*. Dans la première partie de son étude (p. 85 et suiv.), M. C., en se basant sur une comparaison avec les œuvres de Chrestien de Troyes dont l'authenticité n'est pas contestée, ainsi que sur un examen minutieux du poème de *Guillaume d'Angleterre*, tend à prouver que ce dernier est bien l'œuvre de Chrestien de Troyes, mais a subi, tant dans la forme que le contenu, l'intervention d'un remanieur; la seconde partie consiste en une série de remarques critiques. — P. 352. S. Hofer, *Rabelais. Kritische Darstellung der modernen Rabelais-Forschung und ihrer Probleme*, II : *Wanderjahre*. Résumé des travaux des membres de la Société des Études rabelaisiennes. — 375. L. Spitzer, *Ueber Spanisch* que. Quelques notes sur la syntaxe de l'espagnol, du portugais et du catalan modernes. — P 405. E. Winkler, *Eine Mittelalterlich-kirchliche Fassung der Sage von Hero und Leander*. Texte d'un miracle de la Vierge resté inconnu et publié ici d'après le manuscrit latin 638 du monastère bénédictin d'Admont en Styrie. Un clerc de Lindau, dévoué à la sainte Vierge, mais pris d'un amour coupable pour une religieuse, a l'habitude d'aller la voir en passant sur un pont. Une nuit, trouvant le pont fermé, il cherche à atteindre l'autre rive à la nage. Le vent éteint la chandelle que la religieuse avait mise à sa fenêtre pour le guider et le clerc se noie. Mais la sainte Vierge le récompense de sa dévotion malgré son péché. Quand on retrouve son corps, on peut lire sur sa langue : *Ave Maria* et *Salvatus est*. — P. 411. W. Nedwed, *Die linguistische Exkursion des Züricher romanischen Seminars*. Quelques notes dialectologiques prises, en 1913, dans les Grisons, particulièrement à Brigels, Zuoz et Stampa. — Comptes rendus : p. 434, E. Windisch, *Das keltische Britannien bis zu Kaiser Arthur* (J. Pokorny); — p. 435, H. Steinberger, *Untersuchung zur Entstehung der Sage von Hirlanda von Bretagne sowie zu den ihr am nächsten verwandten Sagen* (W. Benary); — p. 437, H. Suchier et A. Birch-Hirschfeld, *Geschichte der französischen Literatur*, I, 2e éd. (K. Glaser); — p. 446, Chr. Thorn, *Sartre-Tailleur, étude de lexicologie et de géographie linguistique* (K. Jaberg). — Dans la chronique : p. 466, J. Saroïhandy, *Vestiges de phonétique ibérienne en territoire roman*; — p. 467, E. Cocchia, *La vita di San Mummoleno ovvero la tradizione più antica intorno al uso del latino volgare nelle Gallie*.

Arthur Långfors.

Literaturblatt für Germanische und Romanische Philologie, XXXVII, 1916 (suite). — 217. Th. Deneke, *Sprachverhältnisse und Sprachgrenze in Belgien und Nordfrankreich* (H. Gmelin : comme on pouvait s'y attendre, le critique manifeste à l'égard des statistiques belges une défiance qui n'est peut-être pas uniquement inspirée par l'amour de la vérité). — 238. J. Gilliéron, *Étude de géographie linguistique, Pathologie et thérapeutique verbales* (Meyer-Lübke : même lorsqu'on ne peut se ranger aux opinions de l'auteur, ce mémoire, comme tous ceux de M. Gilliéron, se lit avec beaucoup de plaisir et de profit). — 242. Behrens (Fritz), *Umschreibung der Adverbialbildung durch die Verbindung Substantiv mit Präposition im Französischen;* Zimmermann (Volkmar), *Die Syntax des Verbums bei Bernard Palissy*; Schwake (Albert), *Vouloir + Inf. als Umschreibung des Verbs und im Sinne von « pflegen »* (Spitzer : trois thèses de doctorat, dont les deux premières ne sont que de maladroites compilations ; à propos de la troisième, le critique insiste avec raison sur l'extrême importance des motifs psychologiques dans l'explication des faits de syntaxe). — 246. Aug. Wulff, *Die frauenfeindlichen Dichtungen in den romanischen Literaturen des Mittelalters bis zum Ende des 13. Jahrhunderts* (Hilka : éloges, avec quelques additions). — 250. Bertoni, *La morte di Tristano*, cantare cavalleresco del sec. XIV (Wiese). — 252. Densusianu, *Păstoritul la popoarele romanice* (Meyer-Lübke : réfutation de la thèse très aventureuse de l'auteur, qui prétend expliquer par la transhumance les traits phonétiques communs aux Roumains, aux Vaudois du Piémont et aux Béarnais. — 306. Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge* (Jordan). — 308. Förster (Margarete), *Die französischen Psalmenübersetzungen vom 12. bis zum Ende des 18. Jahrhunderts* (Minckwitz : éloges). — 316. Bertoni, *Kluba, tubrucus ed altre note etimologiche alto-italiane* (Meyer-Lübke). — 362. Acher, *Les archaïsmes apparents dans la chanson de Raoul de Cambrai* (Jordan). — Cross, *The Celtic origin of the Lay of Yonec* (Jordan). — 363. *Ovide moralisé*, publié par de Boer, t. I (Hilka : éloges). — 374. Guarnerio, *Note etimologiche e lessicali corse* (M. L. Wagner : « dans ses traits essentiels, dit le critique, la langue que l'on parle aujourd'hui en Corse n'est pas la continuation du latin jadis parlé dans l'île, mais du toscan en bouche corse »).

E. M.

Revue des Langues romanes, t. LVII (VIe série, t. VII), 1914. — P. 1. A. Dauzat, *Glossaire étymologique du patois de Vinzelles*. Glossaire général (suite). — Comptes rendus : p. 114, Suchier et Birch-Hischfeld, *Geschichte der französischen Literatur*, 2e édition ; — p. 119, Ch. Oulmont, *Pierre Gringore* ; — p. 123, Ford, *Old Spanish readings* (G. Millardet : « Manuel fort bien compris, très pratique, très américain ») ; — p. 130, A. Leroux, *De l'introduction du français en Limousin du XIVe au XVIe siècle* (G. Millardet ;

le couplet rencontré par M. Leroux sur le registre des cens de l'évêque de Limoges : *P... bien vestue Souvent sault en rue*, que M. M. croit être un sixain, est de neuf vers dans un manuscrit de M. Sidney C. Cockerell, à Cambridge, d'après lequel il a été imprimé par M. E. Langlois dans ses *Manuscrits du Roman de la Rose*, p. 152. Il est évident qu'il ne faut pas imprimer *sault'*, comme le fait M. Millardet ; ce n'est pas le verbe *saulter*, mais le présent de *salir*, « sortir ») ; — p. 136, R. Miquel y Planas, *La Imitació de Jesucrist, traducció catalana de Miguel Perez, novament publicada, segons la edició de l'any 1482* ; — p. 139, R. Lavaud, *Les poésies d'Arnaut Daniel* ; — p. 141, Adam le Bossu, *Le Jeu de la Feuillée*, éd. E. Langlois (G. Millardet) ; — p. 163, *Glossaire des patois de la Suisse romande, étrennes helvétiennes offertes à M. Schuchardt* (J. Ronjat) ; — p. 164, K. Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français* (J. Acher). — P. 189. G. Millardet, *A propos de provençal* d i n s. Dans ce mot, la présence de *i* au lieu de *e* fait difficulté. Le problème a déjà été traité par M. A. Thomas, Grandgent et d'autres. Pour M. M., qui discute quelques cas analogues, le passage de *e* à *i* exige quatre conditions : la position de la voyelle initiale absolue du mot, devant un groupe de trois consonnes, devant une nasale, dans une syllabe atone. — P. 204. C. Pitollet, *Nîmes et Nostradamus*. Il s'agit, non du trop célèbre auteur des *Vies des Troubadours*, mais du non moins célèbre astrologue. — P. 262. W. Bombe, *La Châtelaine de Vergy en Italie*. C'est une *Storia della donna del Vergù et di messer Ghuglielmo*, déjà imprimée, mais peu correctement, en 1861, par S. Bongi. — P. 295. P. Barbier fils, *Noms de poissons*, VI. Une cinquantaine de notes, consacrées à l'esp. *alfaneca*, *besugo*, prov. *daine*, fr. *finte*, norm. *houllebiche* (cf. *Romania*, XXXIX, 234), it. *laccia*, norm. *mérissole*, vén. *nodola*, génois *gianello*, fr. *pole*, *rosse*, sicil. *sciaulu*, etc. — Comptes rendus : p. 343, J. Anglade, *Les Vies des poètes provençaux* de Jehan de Nostredame (F. Castets ; cf. *Romania*, XLIII, 314) ; — p. 356, H. Douglas Austin, *Accredited citations in Ristoro d'Arezzo's Composizione del Mondo* (F. Castets ; cf. *Romania*, XLIII, 313) ; — p. 357, G. Bertoni, *Dante* (F. Castets : « On ne pouvait condenser avec plus d'art ce que la critique du siècle dernier a fini par établir au sujet de Dante et de son œuvre ») ; — p. 364, A. Stimming, *Bertran von Born* (M. Bertoni publie ici critiquement l'une des deux chansons attribuées par le manuscrit Campori à Bertran de Born et que M. St. avait laissées de côté) ; — p. 374, M. Grammont, *Le vers français* ; — p. 400, Schwan-Behrens, *Grammaire de l'ancien français* ; — p. 403, J.-J. Salverda de Grave, *Influence de la langue française en Hollande d'après les mots d'emprunt* ; — p. 409, G. Paris, *La littérature française au moyen âge* ; — p. 411, Bédier, *Les légendes épiques* ; — p. 413, A. Schinz, *Les accents dans l'écriture française* ; — p. 415, A. Guesnon, *La confrérie des jongleurs d'Arras et le tombeau de l'évêque Lambert* (J. Acher ; cf. *Romania*, XLIII, 154) ; — H. Suchier, *Aucassin et Nicolette* (J. Acher) ; — p. 423, L. Clédat, *Dictionnaire étymologique de la langue française* (J. Ronjat). — P. 424. A. Dauzat, *Glossaire du*

patois de Vinzelles (fin). — P. 473. J. Calmette et E.-G. Hurtebise, *Correspondance de la ville de Perpignan* (suite). — P. 482. L. Caillet, *Hommage rendu par Jean de Naujan à Jacques Angevin*. Publication d'un document de 1494, qui se trouve à la bibliothèque de Lyon, dans la collection Morin-Pons. — Comptes rendus : p. 495, J.-J. Nunes, *Chrestomathia archaica. Excerptos da litteratura portuguesa* (M. Grammont : « Ce petit livre est appelé à rendre de grands services ») ; — p. 496, J. Leite de Vasconcellos, *Textos archaicos, para uso da aula de philologia portuguesa* (M. Grammont : « Le succès obtenu à l'étranger par la première édition a engagé l'auteur à modifier pour la deuxième l'économie de son livre ») ; — p. 497, M. Krzepinsky, *Le changement d'accent dans les patois gallo-romans* ; — V. Brøndal, *Notes d'étymologie romane* ; — p. 498, W. Suchier, *Das Problem des französischen Verses* ; — p. 499, Ch. Bauquier, *Faune et flore populaires de Franche-Comté* (M. Grammont) ; — p. 506, Gertrude Schoepperle, *Tristan and Isolt, a Study of the Sources of the Romance* (L. Foulet : « Ce gros livre est le résultat d'un travail long, consciencieux et réfléchi. Il force l'estime. Il se lit avec intérêt. Après M. Bédier, Mlle S. reprend à son tour l'examen de tous les textes médiévaux qui nous ont transmis la légende de Tristan. Elle arrive à des résultats tout opposés... Nous croyons que Mlle S. a tort. » Cf. *Romania*, XLIII, 126) ; — p. 514, P. Dorveaux, *Le livre des simples médecines*, traduction française du *Liber de simplici medicina dictus Circa instans* de Platearius (J. Anglade : « Le texte paraît édité avec soin et il présente un grand intérêt » ; cf. *Romania*, XLIII, 627) ; — p. 519, D. Ferretti, *Il codice Palatino Parmense 286 e una nuova « incantenatura »* (F. C.) ; — p. 519, W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch* (J. Ronjat ; important compte rendu, avec beaucoup d'observations de détail) ; — p 545, J. Daniel, *Dictionnaire périgourdin* ; — p. 548, W. Gerig, *Die Terminologie der Hanf- und Flachskultur in den frankoprovenzalischen Mundarten* (J. Ronjat).

T. LVIII (1915). Fasc. 1-2. — P. 5. F. Castets, *Remarques au sujet et à propos de l'édition d'une version du Beuves d'Aigremont*. Critique d'une thèse de M. K. Kaiser (dissertation de Greifswald, 1913) et nouvelles recherches sur le sujet. — P. 81. C. Chabaneau et J. Anglade, *Onomastique des Troubadours*. Parmi les papiers de Chabaneau se trouvait une liste sur fiches des noms propres qui se rencontrent dans les poésies des troubadours. M. Anglade les a complétées et préparées pour l'impression. Chabaneau les avait évidemment prises uniquement pour son usage personnel ; l'état dans lesquelles elles ont été publiées en porte témoignage. Les renvois sont peu précis et quelquefois même à peu près incompréhensibles (voy. par ex. l'article *Marcabru*). On aurait aimé à voir plus souvent des références exactes aux éditions modernes. Si ces éditions avaient été utilisées, certains articles auraient disparu, comme *Palenc* et *Groing del Viragut*. Mais cette liste des noms, si imparfaite qu'elle soit, rendra sûrement des services. — Variétés. P. 137. J. Acher, *Sur un livre relatif à Saint-Denis et à son monastère*. L'auteur prouve que le

prologue qui se trouve en tête du manuscrit fr. 696 de la Bibliothèque nationale est, contrairement à l'opinion de M. P. Meyer (*Hist. litt.*, XXXIII, 386), une addition postérieure. — P. 144. Le même, *La ville de Forniaus et l'abbaye de Saint-Denis*. M. Bédier a reconnu dans la ville de *Forniaus*, qui figure au v. 9646 d'*Anseïs de Cartage*, *Hormillos del Camino*, étape du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. M. Acher signale le fait que cette ville appartenait, dès le milieu du XIIe siècle, à l'abbaye de Saint-Denis. — P. 145. Le même, *Floovant*. Selon l'auteur, « ce nom n'offre rien de singulier et s'explique par des procédés de dérivation familiers à l'onomastique fabuleuse des chansons de geste ». — Comptes rendus : p. 151, *Studier i modern språkvetenskap, utgivna av Nyfilologiska sällskapet i Stockholm*, V (J. Ronjat). — Fasc. 3-4. P. 161. C. Chabaneau et J. Anglade, *Onomastique des troubadours* (suite). — P. 270. P. Barbier fils, *Noms de poissons*. Soixante-douze notes lexicographiques, consacrées entre autres au sarde *aburrida*, fr. *barbier*, fr. *carangue*, ital. *donzellina*, port. *escalho*, prov. *fueio de sause*, berrichon *greluton*, fr. dial. *heurlin*, etc. — Comptes rendus : p. 333, J.-U. Hubschmied, *Zur Bildung des Imperfekts im Frankoprovenzalischen* (J. Ronjat) ; — p. 336, H. Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, I (J. Ronjat : « Ce livre ne peut ni contribuer à former un étudiant ni renseigner utilement un historien, un géographe, un philologue. Ce n'est qu'un répertoire assez commode, en attendant mieux. »)

Fasc. 5-6. — P. 345. C. Chabaneau et J. Anglade, *Onomastique des troubadours* (suite). — Comptes rendus : p. 482, F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, III ; — p. 484, F. Boillot, *Le patois de la commune de la Grand'Combe* (M. Grammont).

A. LÅNGFORS.

THE ROMANIC REVIEW, a quarterly journal devoted to research, the publication of texts and documents, critical discussion, notes, news and comment, in the field of the early romance languages and literatures, edited by Henry Alfred Todd and Raymond Weeks..... published by the Columbia University Press, Columbia University, New York. — La *Romania* est en retard pour rendre compte de cet intéressant recueil, et la faute n'en est pas exclusivement à la guerre, car le premier volume de la *Romanic Review* est daté de 1910. Mais le dépouillement méthodique et critique des périodiques est un lourd travail pour lequel les collaborations ne sauraient jamais être assez nombreuses. Nous ferons effort pour regagner le temps perdu et pour assurer la régularité de ces comptes rendus : on nous excusera de ne pas les développer longuement pour les volumes les moins récents.

I (1910), 1. — P. 1, Barry Cerf, *Ogier le Danois and the Abbey of St Faro of Meaux*. Essai pour expliquer comment la légende d'Ogier le Danois s'est trouvée rattachée à l'abbaye de Saint-Faron de Meaux. La *Vie de saint Faron*

par Hildegaire mentionne le « moniage » d'un certain Rogier, que l'invocation de saint Faron avait sauvé de la mort. Une confusion, plus ou moins volontaire, entre Ogier et Rogier aurait rattaché à saint Faron la *Conversio Otgerii milites*. — P. 13, John M. Burnam, *The scribe of the Oaths of Strassburg : what was his nationality?* M. B. conclut que le scribe savait bien le latin et le français et mal l'allemand, que ses habitudes de coupe ou de groupement de mots et le caractère graphique de ses *N* font penser à une influence insulaire. — P. 18, Kenneth Mc Kenzie, *The problem of the « Lonza » with an unpublished text*. On sait l'incertitude de l'interprétation symbolique des trois animaux (*lonza*, *leone*, *lupa*) au 1er chant de l'*Enfer* ; l'interprétation traditionnelle est que la *lonza* symbolise la luxure. Un passage du *Bestiaire* italien publié depuis par MM. Garver et K. Mc Kenzie vient à l'appui de cette interprétation. Ce texte avait été déjà signalé par M. Camus comme l'indique M. Mc K. dans une note additionnelle, p. 229. — P. 31, Colman Dudley Frank, *The french locution « à la queue leu leu »*. L'explication de cette locution par « à la queue du loup » n'est pas sans quelque difficulté. M. Fr. n'admet pas que la locution vienne, comme le dit Littré après d'autres, « de ce que les loups cheminent les uns derrière les autres », parce que telle ne paraît pas être en fait la coutume des loups, et il ne croit pas non plus que dans le jeu de la *queue au loup*, il ait pu venir à l'esprit des joueurs d'assimiler à la queue du loup la file d'enfants, cachés les uns à la suite des autres, derrière le « berger » qui fait face au « loup ». M. Fr. propose de comprendre la locution comme provenant du jeu et reproduisant le cri des joueurs qui excitent le « loup » à aller chercher sa proie au bout de la file qui est le plus difficilement protégé par le « berger », donc « à la queue, loup, loup! » ou « à la queue, le loup ! » A cette explication ingénieuse on peut objecter que, dans le jeu en question, les joueurs ne paraissent pas normalement employer cette formule et que, dès le XVIe siècle, on ne la comprenait pas comme le fait M. Fr., puisque Rabelais dit *à la queue au loup*. Mais surtout il n'est pas indispensable de chercher dans le jeu l'origine de la formule et celle-ci pourrait être une simple expression descriptive (comme *à queue de vache* que cite M. Fr.) et signifier seulement « en file ». — P. 41, G. L. Lincoln, « *Golondrino y Calandria* » *: an inedited entremes of the sixteenth century*. Texte publié d'après le ms. de la Bibl. nat. de Madrid. — P. 50, Francis Dike, *The Breviary of Saint Louis (Arsenal, ms. 1186) and the central portal of the Cathedral of Bourges*. Ressemblance entre les miniatures du ms. représentant le Jugement dernier et les sculptures de Bourges, qui prouveraient une filiation directe des miniatures aux sculptures. — P. 57, Helen J. Hacoitt, *A parallel between « Le Roman de Flamenca » (vv. 2357-83) and Dante's « Purgatorio » (IV, vv. 1-13)*. Ressemblance dans la conception des facultés de l'âme. — P. 64, George W. Bacon, *The comedia « El segundo Seneca de España » of Dr Juan Perez de Montalvdn*. — Mélanges : p. 87, H. A. T., *Roland 2165 : « Tendent de l'espleitier »*.

Propose de corriger en *pensent de l'e.*; — p. 89, A. A. Livingston, *The meaning of « Vita nuova »*; — p. 91, A. A. Livingston, *The suffixes* -aster, -ignus, *etc., in nouns of relationship.* — P. 94, Comptes rendus. — P. 104, *Brief report on american contributions to romance scholarship for 1909.* — P. 110, *Notes and news.*

I, 2. — P. 113, Joseph Bédier, *Richard de Normandie dans les chansons de geste.* Reproduit dans les *Légendes épiques*, IV, 1 sq. — P. 125, A. E. Curdy, *Arthurian Literature* (à suivre). — P. 140, Hélène M. Evers, *Two traces of the cycle of Guillaume d'Orange in the old spanish Romances.* — P. 149, David H. Carnahan, *The opening diablerie of the unpublished « Mystère de saint Martin » (Bibl. nat., ms. fr. 24332), by Andrieu de la Vigne.* Spécimen des laborieuses fantaisies poétiques d'Andrieu de la Vigne. — P. 159, Herbert H. Vaughan, *A brief study of the phonology of the Neapolitan dialect.* Étude très sommaire et d'utilité incertaine. — P. 181, John L. Gerig, *Barthélemy Aneau : a study in Humanism* (à suivre). — Mélanges : p. 208, J. D. M. Ford, *Dante, « Purgatorio », XIII, 49 ff.* Les âmes répètent ici le *Confiteor* plutôt que les *Litanies des saints*, comme on le dit généralement ; — p. 209, Félicien Vexler, *Note on the foreign elements in Rumanian* : critique des hypothèses de M. Tuttle (*Modern Philology*, 1909, p. 23-25) sur l'origine du roumain *sută*, du supin roumain et sur le traitement du groupe *-sc-* ; — p. 211, Milton A. Buchanan, *Mântua = Madrid* dans *El dos de Mayo* de Juan Nicasio Gallego. — P. 212, Comptes rendus (à signaler le c. r. par R. W. de Willy Schulz, *Das Handschriftenverhältniss des Covenant Vivian*). — P. 223, *Brief report on american contributions to romance scholarship in 1909* (suite). — P. 225, *Notes and news.*

I, 3. — P. 231, James Harvey Robinson, *Petrarch's Confessions* (à suivre). — P. 247, Donald Clive Stuart, *Honor in the spanish Drama* (à suivre). — P. 259, George L. Hamilton, *The Sources of the* Secret des Secrets *of Jofroi de Watreford.* Jofroi ne s'est pas servi d'un texte arabe ni d'un texte grec du *Secretum Secretorum* du pseudo-Aristote, mais seulement de la version latine de Philippe de Tripoli complétée à l'aide de la traduction latine, par Barthélemy de Messine, des *Physiognomica*. — P. 265, A. E. Curdy, *Arthurian Literature* (2e article). M. C. s'est proposé de donner un tableau des productions inspirées de la littérature arthurienne du XIIe au XXe siècle : le tableau est forcément très sommaire, il est aussi fort peu ordonné et nullement critique : c'est une collection de titres où se mêlent, classés seulement par siècles, des traductions, des extraits, des imitations, des œuvres d'imagination. On peut mal juger l'utilisation possible d'un travail aussi incomplètement élaboré. Il serait peu utile d'y apporter des corrections : je signale seulement, parce que c'est sur cette indication que se termine le travail, que Louis Artus n'est pas le « pseudonyme » d'un « distinguished French scholar ». — P. 279, John L. Gerig, *Barthélemy Aneau : a study in Humanism* (2e article ; à suivre). — P. 290, J. D. Fitz-Gerald, *Gonzalo de Berceo in spanish literary Criticism before 1780.* C'est en 1780 que Tomás Antonio Sán-

chez publia, dans le t. II des *Poesias castellanas anteriores al siglo XV*, les *Poesias de don Gonzalo de Berceo*. M. F.-G. réunit les textes antérieurs à 1780, et dont le plus ancien est de 1607, faisant allusion à Berceo ou à ses œuvres. — P. 302, J. P. Wickersham Crawford, *The Devil as a dramatic figure in the spanish religious drama before Lope de Vega* (à suivre). — MÉLANGES : p. 313, Raymond Weeks, *Concerning some lines of the « Siège d'Orange »*. M. W. proteste contre l'épithète de « très soignée » appliquée par M. Bertoni à la copie du ms. de Berne de la *Prise d'Orange* faite par H. Suchier et à laquelle il a apporté des corrections ici même, XXXVI, 309; — p. 314, Muriel Kinney, *Possible traces of « Huon de Bordeaux » in the english Ballad of sir Aldingar*; — p. 321, George B. Weston, *Two lately-discovered letters of Foscolo*. — P. 326. Comptes rendus. — P. 344, *Notes and news*.

I, 4. — P. 347, James Harvey Robinson, *Petrarch's Confessions* (3e article). — P. 357, Daniel Clive Stuart, *Honor in the spanish Drama* (2e article). — P. 367, E. H. Wilkins, *The date of the birth of Boccaccio*. La date de la naissance de Boccace devrait être placée en 1313 ou du moins avant le 20 juillet 1314. — P. 374, J. P. Wickersham Crawford, *The Devil as a dramatic figure in the spanish religious drama before Lope de Vega* (2e article). — P. 384, J. Douglas Bruce, *A Boccaccio analogue in the old french prose Tristan*. Il s'agit de l'épisode de Chelinde (Löseth, *Roman en prose de Tristan*, p. 7 sq.) rapproché de la nouv. VII de la 2e journée du *Décaméron*. — P. 395, John L. Gerig, *Barthelemy Aneau: a study in Humanism* (3e article; à suivre). — P. 411, George Tyler Northup, *Los yerros de naturaleza y aciertos de la fortuna, by Don Antonio Coello and Don Pedro Calderon de la Barca*. — Mélanges : p. 426, M. S. Garver, *A description of Vaucluse : a note on Petrarch Topography*. Extrait du ms. Magliab., XXI, 135; — p. 427, C. Ruutz-Rees, *A note on Saint-Gelais and Bembo*; — p. 430, E. H. Tuttle, *Rumanian « pleoapă » and « popor »*. 1. *pleoapă* représenterait un type **plevapa* tiré de palpebra par une série de métathèses, dissimilations et autres accidents romanesques; — 2. *popór* viendrait de pópulus sous l'influence du sl. *noród*; — p. 434, Arthur Livingston, *A bibliographical ghost : the Deventer Petrarch of 1494*. Cette édition n'existe pas : on ne l'a supposée qu'à la suite d'une erreur matérielle dans la transcription des indications de Maittaire relatives à l'édition de Bâle de 1494; — p. 436, Raymond Weeks, *A mention of the return of King Arthur in « Foucon de Candie »*. Dans le ms. 774 de la Bib. nat., fo 138 ro : *Se tant volez atendre com Breton font Artur*. — P. 437, Comptes rendus. — P. 455, *Brief report on american contributions to romance scholarship in 1910*. — P. 458, *Notes and news*.

II (1911), 1. — P. 1, Charles H. Haskins, *The translations of Hugo Sanctelliensis*. Très utile contribution à l'étude de cet auteur qui mit en latin, en Espagne, au début du XIIe siècle plusieurs traités de mathématique, astrologie, astronomie, etc. (cf. *Romania*, XXVI, 247). — P. 16, James Holly

Hanford, *Classical Eclogue and mediaeval Debate* (à suivre). — P. 32, Francis Woolson Snow, *The symbolism of Petrarch's « Canzone to the Virgin » ; a comparative study*. Comparaison avec les hymnes latines du matin et les *albas*. — P. 54, Stanley Leman Galpin, *Influence of the mediæval christian Visions on Jean de Meun's notions of Hell*. Rapprochements intéressants, qui n'aboutissent cependant pas à des indications précises de sources. — P. 61, A. A. Livingston, *The « Carmen de prodicione Guenonis » translated into English, with textual notes*. — P. 80, Irville C. Lecompte, *On the text of « Richeut »*. Collation du ms. ; cf. *Romania*, XLIII, 597. — P. 83, E. H. Tuttle, *Notes on the rumanian Numerals*. — Mélanges : p. 85, Dudley Howe Miles, *Dante and Aquinas* ; — p. 89, H. N. MacCracken, *An italian Complaint for the death of Pierre de Lusignan* : poème de Nicolò di Scacchi édité d'après le ms. Brit. Mus. Egerton 1865. — P. 96, Comptes rendus. — P. 111, *Notes and news*.

II, 2. — P. 113, John Livingston Lowes, *Illustrations of Chaucer, drawn chiefly from Deschamps*. — P. 129, James Holly Hanford, *Classical Eclogue and mediaeval Debate* (2e article). Influence de la poésie virgilienne sur les débats latins du moyen âge ; indications intéressantes qui concordent avec diverses études récentes telles que celles de M. Faral. — P. 144, H. M. Evers, *Notes on « Renoart »*. Place, dans le cycle de Guillaume, de *Rainoart*, rameau issu d'*Aliscans* et développé ensuite pour lui-même ; caractères différents de *Rainoart* dans les œuvres successives où il paraît. — P. 163, John L. Gerig, *Barthelemy Aneau : a study in Humanism* (4e article, à suivre : il n'y a pas d'utilité à publier dans un périodique un travail aussi étendu et qui se trouve fractionné à l'excès). — P. 186, J. P. Wickersham Crawford, *The braggart Soldier and the Rufian in the spanish Drama of the sixteenth Century*. — Mélanges : p. 209, W. W. Comfort, *« Vita nova » 41 and « Cligès » 5185 ff.* Épisode des trois médecins de Salerne qui arrivent au milieu du deuil de la mort de Fenice ; les habitants de la cité leur content la mort de la dame : *Nos vos dirons la verité Que aconpaignier vos volons Au duel de quoi nos nos dolons*. Le rapprochement avec le sonnet de la *Vita nova*, XL : *Dei peregrini che pensosi andate*, est ingénieux, mais les idées paraissent bien différentes : Dante voit des pèlerins qui lui paraissent fort pensifs, il se dit que leurs tristes pensées doivent être étrangères à son propre deuil de la mort de Béatrice et il ajoute en lui-même : « *Se io li potesse tenere alquanto, io li pur farei piangere..... pero che io direi parole le quali farebbero piangere chiunque le intendesse* », et il construit là-dessus son sonnet. Il y a donc ressemblance extérieure de situation plus que de sentiment ; — p. 212, Arthur Livingston, *A Sonnet of Ciro di Pers attributed to G. F. Busenello*. — P. 214, Comptes rendus (*La Chastelaine de Vergi*, éd. G. Raynaud, c. r. par E. S. Sheldon). — P. 233, *Notes and news*.

II, 3. — P. 235, T. F. Crane, *Miracles of the Virgin*. Vingt-neuf miracles latins publiés d'après le ms. B 14 de la bibliothèque de Cornell University. — P. 280, John M. Burnham, *Becerro de Benevivere : third part containing the*

« *Vida de el Señor Diego Martinez Salvador fundador de Benevivere llamado el Santo* » (*s. XVI cursive*). Publié d'après le ms. 917-B de l'Archivo histórico nacional. — P. 304, Helen Harvitt, « *Gestes des Solliciteurs* », *a sixteenth century metrical account of the abuses of Law Courts, by Eustorg de Beaulieu.* Le poème est daté de 1529. L'éditeur a négligé de numéroter les vers. — Mélanges : p. 320, Stanley L. Galpin, *Dangiers li Vilains.* Guillaume de Lorris (*Rose*, 2935) dit de Dangiers : *S'ot les iex rouges comme feus*; même trait dans diverses descriptions latines des démons; — p. 323, Guy E. Snavely, *Jehan de Vignay and his influence on early english Literature.* — P. 331, Comptes rendus (*Spanische Grammatik auf historischer Grundlage* von Fr. Hanssen, c. r. important par H. R. Lang). — P. 352, *Notes and news.*

II, 4. — P. 355, George L. Hamilton, *Storm-making Springs : Rings of Invisibility and Protection. Studies on the Sources of the « Yvain » of Chrétien de Troie* (à suivre). — P. 376, J P. Wickersham Crawford, *The Pastor and Bobo in the spanish religious drama of the sixteenth century.* — P. 402, Arthur Livingston, *Giambattista Vidali; a document for his biography (1679).* — P. 413, John Berdan, *Tudor Literature and Mr Lee.* Observations sur *The French Renaissance in England* de Sidney Lee. — P. 429, Allan H. Gilbert, *Petrarch's confessional Psalms.* Publié d'après le ms. de Cornell University. — P. 444. Comptes rendus. — P. 445, *Notes and News.*

La présentation matérielle du recueil est très satisfaisante. Il est à souhaiter cependant qu'au titre courant verso, l'indication constamment répétée *The Romanic Review* soit remplacée par les noms des auteurs, au moins pour les articles de fonds.

M. R.

CHRONIQUE

La *Romania* a pu paraître pendant la guerre, malgré l'appel sous les drapeaux ou l'éloignement de quelques-uns de ses collaborateurs les plus actifs, de son directeur, de son éditeur, et malgré les difficultés de tout ordre que rencontrait son imprimeur. Nous remercions ici tous ceux qui nous ont aidés pendant cette période et particulièrement M. Alfred Jeanroy qui a bien voulu se charger de publier les numéros 174-176 et de préparer ce numéro 177.

Nous avons pu donner pour l'année 1914 un volume complet (tome XLIII), pour l'année 1915 deux fascicules (nº 173 et 174) et pour les deux années 1916 et 1917 réunies un fascicule double (nº 175-176) qui complète le tome XLIV. Le présent numéro devait paraître en 1918 ; nous l'avons daté de janvier 1918-janvier 1919 en raison du retard qu'il a encore éprouvé. A partir de ce numéro, la *Romania* reprend sa périodicité trimestrielle.

— Les obsèques de Paul Meyer ont été célébrées le 11 septembre 1917 à Paris. C'est à l'École des Chartes, dans la salle même qui avait été le cabinet de directeur de P. Meyer depuis le transfert de l'École dans les bâtiments de la Nouvelle Sorbonne, qu'ont été prononcés devant le cercueil du vieux maître les discours de MM. Antoine Thomas, membre de l'Institut, au nom de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; Maurice Prou, directeur de l'École des Chartes, au nom de toute l'École ; Louis Léger, au nom du Collège de France ; Ch.-V. Langlois, directeur des Archives nationales, au nom de la Société de l'École des Chartes.

Les trois premiers discours ont été publiés par les soins de l'Institut : *Institut de France. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Funérailles de M. Paul Meyer, membre de l'Institut, le mardi 11 septembre 1917* ; ils ont été imprimés avec celui de M. Ch.-V. Langlois dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, LXXVIII (1917), p. 429 et suiv., où l'on trouvera aussi les quelques paroles prononcées par M. L. Lafferre, ministre de l'Instruction publique, le 20 juin 1918 à la session du Conseil supérieur de l'Instruction publique en souvenir de Paul Meyer, membre du Conseil supérieur.

Des articles et notices publiés en hommage au savant disparu et qui nous sont parvenus jusqu'à ce jour, nous indiquons ci-dessous les plus importants :

Le Temps, nº du 9 septembre 1917 ;

La France, nº du 25 septembre 1917 (Maurice Braibant);
Journal de Genève, nº du 1er octobre 1917 (P[ierre] B[ernus]);
Il Marzocco, XXII, 45, nº du 11 novembre 1917 (Pio Rajna);
Institut de France. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Séance publique annuelle du vendredi 23 novembre 1917. Discours de M. Antoine Thomas, président; Paris, Didot, 1917; voir p. 7;
Revue historique, CXXVI, 1917 (Charles Bémont : *Paul Meyer, 1840-1917*);
La Bibliofilia [Florence], XIX, 8-9, nov.-déc. 1917 (C. F.);
Annales du Midi, XXX, 1918, p. 488-492 (Clovis Brunel);
Larousse mensuel, XII, 132, février 1918 (S. Reizler).

— Le 23 septembre 1918, Émile Picot, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur honoraire de langue roumaine à l'École des langues orientales vivantes est mort au Mesnil, près Laigle (Orne). Il était âgé de 74 ans ; la perte d'un de ses fils, mort au combat en juillet, précipita sa fin. É. Picot était un travailleur et un chercheur infatigable, un esprit d'une large et rare érudition, qui avait su acquérir des connaissances vraiment exceptionnelles de polyglotte et d'historien. C'était aussi un homme dévoué et bon, un ami excellent et d'une complaisance jamais lassée. Il aimait l'étude et la recherche avec passion et il y trouvait tant de joies qu'il taxait parfois lui-même d'égoïsme son opiniâtre labeur ; en réalité, il avait au suprême degré le sens et la modestie du travail collectif. Le travail ininterrompu de toute sa vie a toujours tendu à fournir aux travaux d'autrui, aux études futures, des bases précises et des matériaux nombreux et sûrs. Il a élaboré lui-même un grand nombre de ces matériaux, comme le montre la Bibliographie de ses publications, dressée jusqu'en 1912 par M. Paul Lacombe pour figurer dans les beaux volumes de *Mélanges* où les élèves et les amis d'Émile Picot voulurent réunir les témoignages de leur reconnaissance (cf. *Romania*, 472, XLII). Il faut encore ajouter à cette liste pour les années 1913-1918. Mais on dresserait une liste plus longue encore avec les travaux pour lesquels il a libéralement fourni, au cours de quarante années, des renseignements précieux, des orientations nouvelles et l'utilisation de ses souvenirs, de ses fiches, de ses notes et de ses collections. Son activité s'est exercée dans des domaines très divers : archéologie, ethnographie, linguistique, dialectologie, histoire politique, études politiques et diplomatiques, histoire de la littérature et particulièrement du théâtre, histoire universitaire, histoire provinciale, biographie et surtout bibliographie, et elle s'est appliquée à l'étude de presque toutes les nations de l'Europe. Mais cette diversité même le rendait merveilleusement apte à poser et à éclaircir des questions essentielles d'influences entre les peuples, de rapports entre les littératures et entre les manifestations variées de la vie sociale, de continuités de traditions ; et par là ce curieux, ce chercheur de détails atteignait les réalités historiques les plus générales à la fois et les plus vivantes.

C'est ainsi qu'à force de précisions biographiques, généalogiques ou bibliographiques, il a jeté une vive lumière sur les rapports complexes des développements russe, polonais, roumain, hongrois, serbe, sur l'influence réciproque de l'activité intellectuelle en France et en Italie au XVIe siècle, sur la vie littéraire provinciale en France et sa place dans l'ensemble de l'histoire des idées depuis le XVe siècle. Pour toutes les questions qu'il a touchées, les travaux d'Émile Picot constitueront pendant longtemps des sources où il faudra sans cesse puiser : je n'en veux comme exemple, dans des genres très divers, que le magistral commentaire de la *Chronique de Moldavie* de Grégoire Urechie, la *Bibliographie Cornélienne*, les *Français italianisants au XVIe siècle* ou le magnifique *Catalogue des livres composant la bibliothèque du baron James de Rothschild*. Émile Picot était un ami ancien de Gaston Paris et de Paul Meyer et il collabora dès 1876 à la *Romania* : il y a publié entre autres deux études importantes sur *la Sotie en France* (1878) et sur le *Monologue dramatique dans l'ancien théâtre français* (1884-86). Il se retrouva avec G. Paris et P. Meyer et avec James de Rothschild à la *Société des anciens textes français* qu'il administra, comme trésorier, depuis 1881 et pour laquelle il a publié, outre la continuation du *Mistère du Viel Testament*, les trois volumes du *Recueil général des Soties*, la reproduction d'une édition de *Pathelin* et celle du *Jardin de Plaisance*. L'on trouvera sur l'œuvre d'Émile Picot et sur sa vie de savant et d'homme des indications dans les recueils ou articles suivants (outre la précieuse bibliographie de M. Paul Lacombe qu'il serait utile de compléter) : *Discours prononcés aux obsèques de M. Émile Picot le 27 septembre 1918* ; Paris, H. Leclerc, 1918 ; in-8°, 16 pages (extrait du *Bulletin du Bibliophile*, sept.-oct. 1918 : discours de MM. Omont et de Laborde, note de M. G. Vicaire); — *M. Émile Picot, membre de l'Institut, ancien président de la Société libre de l'Eure*, par M. l'abbé Ch. Guéry ; Évreux, 1919 ; in-8°, 44 pages et portrait ; — *Emile Picot*, par Henri Cordier (*Bulletin du Bibliophile*, nov.-déc. 1918, p. 441-466). — Qu'il me soit permis de dire ici ma reconnaissance pour celui qui, avec Gaston Paris, a été mon maître et mon guide, et ma peine profonde de cette mort entre tant d'autres. — M. R.

Collections et publications en cours.

La *Société des anciens textes français* a distribué : en 1915, *Le lai de l'ombre*, par Jean Renart, publié par Joseph Bédier, 1913, XLV-95 pages ; en 1918, *Le Roman de la Rose*, par Guillaume de Lorris et Jean de Meun, publié d'après les mss. par Ernest Langlois, t. I, *Introduction* (351 pages).

— Dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études* (*sciences historiques et philologiques*) ont paru les numéros :

211. *Le Roman de Renard*, par Lucien Foulet ; 1914, 574 pages ;

212. *Les aires morphologiques dans les parlers populaires du nord-ouest de l'Angoumois*, par Adolphe Terracher ; 1914, XIV-452 pages ;

223. *Les argots de métier franco-provençaux*, par Albert DAUZAT ; 1917, VII-268 pages ;

224. *Les jeux partis d'Adam de la Halle*, par L. NICOD ; 1917, 167 pages ;

225. *Généalogie des mots qui ont désigné l'abeille*, par J. GILLIÉRON ; 1918, 360 pages et 1 carte.

Nous aurons à revenir sur la plupart de ces publications.

— M. Ovid Densuşianu a mis en distribution le fascicule 1 du tome II de sa belle *Histoire de la langue roumaine*. Ce fascicule (Paris, Leroux, 1914 ; 160 pages) est consacré au *XVIe siècle* (*Phonétique et Morphologie*).

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Clovis BRUNEL, *Documents linguistiques du Gévaudan* (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXVII) ; Paris, 1916 ; 102 p. in-8. — Le pays de Gévaudan correspond au département actuel de la Lozère et à une partie de celui de la Haute-Loire. M. B. publie *in extenso* seize pièces originaires de ce pays qui s'échelonnent entre les années 1109 et 1552, et en analyse rapidement soixante autres. Les textes sont précédés d'une introduction historique et suivis d'une étude linguistique et d'un glossaire. C'est un travail très soigné qui a pour modèle les *Documents linguistiques* du regretté Paul Meyer. — A. LÅNGFORS.

Essai sur l'histoire de la confrérie de Notre-Dame du Puy d'Abbeville, publié d'après les notes recueillies par M. Em. DELIGNIÈRES, mises en ordre et complétées par M. Henri MACQUERON ; *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, t. XXIV (4e série, t. VIII), Abbeville, 1917 ; in-8, pp. 289-483. — Utile monographie consacrée à une de ces associations littéraires et artistiques en l'honneur de la Vierge, fréquentes en Picardie et en Normandie à la fin du moyen âge. A Abbeville, la confrérie du Puy de la Conception de la Vierge n'apparaît pas avant 1498 ; elle a duré jusqu'en 1789, et n'a donné lieu, au point de vue poétique, qu'à des œuvres de faible valeur. Elle avait été précédée d'une autre confrérie, purement littéraire, appelée *Puy d'Amour*, aux concours de laquelle Froissart ne dédaigna pas de prendre part. On a recueilli, dans les comptes des argentiers d'Abbeville, d'intéressants détails sur les fêtes poétiques organisées en plein air, au lieu dit la Fosse aux Ballades, par le *Prince d'amour*, maître de cette confrérie. Ces mentions, qui remontent à 1391, nous montrent des ménestrels attachés à certains seigneurs et à certaines villes, et des chanteurs « en place », payés pour chanter ou lire des romans « aux boines gens » dans des réjouissances publiques. L'échevinage d'Abbeville leur donnait même des subsides pour fréquenter une école spéciale à Beauvais.— C. BRUNEL.

D. FRYKLUND, *Etymologische Studien über* geige-gigue-jig. Uppsala, 1917 ; — *Studien über die Pochette*, Sundsvall, 1917. — M. Fryklund plaide en faveur

de l'union plus étroite entre l'étude des instruments de musique du moyen âge et de leurs noms vulgaires qui nous sont transmis par les sources. Après quelques considérations générales bonnes à retenir, M. F. rattache le franç. *vielle*, l'all. *fiedel* au nom de la déesse de la victoire : VITULA, qui aurait désigné aussi l'instrument destiné à accompagner la joie et le triomphe des soldats ; mais il ne faudra pas passer sous silence les objections très sérieuses aux étymologies courantes formulées par MM. Puşcariu (*Rumän. Etymol. Wörterbuch*, n° 1503) et Zauner (*Litt.blatt für germ. und rom. Phil.*, 1907, 74). Avec des arguments qui me semblent solides, l'auteur défend l'origine allemande du fr. *gigue*, du m.-h.-all *gîge*, qui, à son tour, se rattache à une nombreuse famille de mots tels que *gigen*, « brandiller, osciller ». (Voir d'ailleurs déjà Meringer, dans *Indog. Forsch.*, XVI, 133). L'enquête sur les diverses formes de la pochette et sur ses noms est faite avec soin : c'est une monographie que consulteront avec profit le musicologue ainsi que le lexicographe français. — J. JUD.

The Gloria d'amor of Fra Rocaberti. A catalan Vision-Poem of the 15th Century, edited with introduction, notes and glossary by H. C. HEATON, Ph. D., *assistant professor of romance languages in the New York university*. New York. Columbia university Press, 1916 ; IX et 167 pp. in-8°. — M. Heaton, ancien élève de l'École des Hautes Études, a choisi comme thèse la reproduction de la *Gloria d'amor* de Fra Rocaberti, telle qu'elle se trouve dans le *Cançoner d'obres enamorades* de la Bibliothèque Nationale de Paris. Il a joint une préface de 48 pages, où toutes les circonstances de la vie très peu connue de l'auteur, ses sources et la composition du poème sont très clairement exposées. Le poème catalan du XVe siècle appartient surtout à la littérature italienne. C'était l'époque où les poètes catalans étaient épris de Dante, de Pétrarque et de Boccace, et cherchaient à s'en inspirer dans leurs œuvres : tels l'Andreu Febrer, traducteur de la *Divine Comédie*, le Bernat Metge, auteur du *Somni*, et quelques autres. On ne peut pas dire ni que Rocaberti ait réussi à imiter les Italiens ni qu'il se soit exprimé avec une grande clarté : la forme de la vision étant assez étrangère au caractère un peu âpre et pratique des poètes catalans. D'autre part, il y a chez lui une tendance à s'ouvrir au monde nouveau, ce qui s'explique par sa présence en Italie. Un glossaire et des notes accompagnent cet ouvrage qui fait preuve d'une connaissance sérieuse de la langue catalane. — A. MOREL-FATIO.

A. LANGFORS, *Notice sur le manuscrit français 12483 de la Bibliothèque Nationale* ; Paris, Imprimerie Nationale, 1916 ; in-4°, 167 p. (Extrait des *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIX, 2e partie). — Le manuscrit français 12483 de la Bibliothèque Nationale, compilation singulière d'allégories, de récits et de poésies lyriques en l'honneur de la Sainte Vierge, a été étudié, à différents points de vue, par divers savants, particulièrement par Jubinal,

G. Raynaud et M. Jeanroy ; mais aucun de ces érudits n'avait étudié l'œuvre dans son ensemble. C'est ce que vient de faire M. Långfors ; il est arrivé ainsi à des résultats précis ; il a découvert particulièrement un critérium qui permet de distinguer entre ce que le rimeur-compilateur a tiré de son propre fonds et ce qu'il a emprunté à des œuvres antérieures. La personnalité du compilateur et la date de l'œuvre ont pu être déterminées par M. Långfors avec plus de précision que par G. Raynaud : la compilation a été composée dans le second quart du XIVe siècle par un Frère Prêcheur de l'Ordre de saint Dominique, originaire du Soissonnais Ce dominicain était « un homme fort savant » et M. Långfors a recherché avec soin les différentes sources où il a puisé (p. 10 et suiv.). Parfois ces sources ont été exploitées au moyen âge par d'autres à d'autres points de vue ; c'est ainsi que M. Långfors a pu signaler (p. 46 et suiv.) ce fait curieux qu'un *Art d'amours* d'un certain Guiart, mélange hybride de sensualisme grossier et de dévotion, reproduisait une partie d'un poème en quatrains monorimes en l'honneur de la Vierge, dont le texte complet (donné par M. Långfors, p. 39 et suiv.) nous a été conservé par le dominicain compilateur. Comme cela arrive toujours, les éclaircissements donnés par M. Langfors ainsi que les textes inédits qu'il publie donneront lieu à de nouveaux rapprochements : dès maintenant nous pouvons noter que l'*exemplum* du père de famille qui laissa à sa mort un « maillet » avec une inscription (p. 93) se retrouve dans la *Scala Celi* d'un autre dominicain, Jean Gobi (un méridional), au titre *Filii*, naturellement en latin, mais avec l'inscription en provençal :

D'aquest martel aiat lo cap trussat
Qui per so filz sera deseretat.

(leçon du ms. Bibl. Nat. latin 3506 ; dans les éditions incunables le texte est altéré.). — G. Huet.

A. Meillet, *Le renouvellement des conjonctions* ; 20 p., in-8 (École pratique des Hautes Études, section des sciences historiques et philologiques. Annuaire 1915-1916. Paris, Imprimerie nationale, 1915). — Les romanistes trouveront dans ce mémoire des indications précieuses sur la façon dont les conjonctions se renouvellent et se développent : ce n'est pas le sens initial du mot, mais son rôle dans la phrase qui constitue l'élément décisif. — Est-il bien sûr que *encore que* et *bien que* appartiennent déjà à l'ancien français ? *Quoique* au sens moderne apparaît dès le XIVe siècle. — Lucien Foulet.

Marianne Mörner, *Le Purgatoire de saint Patrice par Berol* ; Lund, 1917 ; in-8o, 150 pp. — Le texte édité par Mlle Mörner est une traduction d'un ouvrage latin de la fin du XIIe siècle, le *Tractatus de Purgatorio S. Patricii*,

récit d'un voyage dans l'autre monde qui fut très populaire au moyen âge. Le *Tractatus* ne fut pas traduit moins de sept fois en vers français, et deux fois ou peut-être trois, en prose. De ces sept versions en vers, deux ont déjà été publiées, celle de Marie de France par M. Jenkins et une version anonyme par M. Vising. Mlle M. publie à son tour une troisième version, en 884 vers alexandrins répartis en quatrains monorimes. L'auteur est un certain Béroul, qu'il ne faut pas identifier — Mlle M. le confirme — avec l'auteur du *Tristan*. C'était probablement un clerc anglo-normand qui vivait au commencement du XIIIe siècle. Son ouvrage nous est parvenu dans deux mss. dont l'un semble avoir été copié par un Dauphinois, et dont l'autre est sûrement anglo-normand. Les différences de graphie et de rédaction qu'ils offrent entre eux sont telles qu'on ne pouvait espérer de les fondre en un texte unique. Mlle M. a pris le parti très raisonnable de publier côte à côte les deux versions. Elles sont assez souvent obscures et elles abondent en incorrections de langue et de versification ; une partie de ces défauts doit sans doute être attribuée aux copistes, mais il semble bien qu'il faille en laisser pour compte un certain nombre à l'auteur lui-même. Ce clerc anglo-normand n'était peut-être pas un bien grand clerc en langue française, quoique la description du paradis terrestre notamment soit écrite d'une façon assez vivante. Des notes précises signalent les difficultés et en éclaircissent un grand nombre. Grâce à Mlle M., dont l'édition est faite avec beaucoup de conscience et beaucoup de soin, nous avons un élément de plus pour apprécier ce curieux mouvement d'imagination et de pensée qui devait aboutir un jour à la grande œuvre de Dante. — Il n'y a pas lieu de proposer de correction pour le 1er quatrain. Les vers 2-3 *Vuel retrayre en romanz por tenir en memoyre Ço que hay trové ou livre escrit d'espurgatoyre* sont très corrects : le complément de *retrayre* est *ço que hay trové* ; quant à *tenir* il est employé au sens neutre : nous dirions encore très bien : « Je veux noter, *pour ne pas oublier*, tout ce qu'il m'a dit. » — Lucien Foulet.

Recueil de textes français publiés pour les cours universitaires, par Kr. Nyrop : Premier fascicule, *Philologie française*, 2e éd. revue et augmentée ; Copenhague, Gyldendalske Boghandel, 1915 ; pet. 8o, [VII]-192 p. — La première édition de ce petit recueil était de 1895, celle-ci est fort augmentée et constitue pour un débutant une introduction commode à la connaissance de toute la philologie française.

Kr. Nyrop. *Étude syntaxique sur le pronom indéfini* on. Académie royale des sciences et des lettres de Danemark. Extrait du Bulletin de l'année 1916. No 2 ; in-18, 11 p. — *Nouvelles remarques syntaxiques sur le pronom indéfini* on. Académie royale des sciences et des lettres de Danemark. Extrait du Bulletin de l'année 1916, no 4 ; in-18, 7 p. — Bien que, dans ces deux brochures, M. Nyrop nous retrace à grands traits toute l'histoire du pronom

indéfini *on* depuis les origines, il se propose surtout d'y attirer notre attention sur un emploi tout moderne de ce mot. Il s'agit du développement remarquable par lequel un pronom de la 3[e] personne du singulier en est venu peu à peu, dans les patois, dans la langue populaire et aussi, en partie, dans le langage cultivé, à remplacer le pronom de la 1[re] personne du pluriel. « *Nous, on est que des ouvriers*, mais lui... il était dans un bureau. » M. N. a rassemblé de cet emploi des exemples fort intéressants. Comme lui, nous croyons que cette extension de *on* signifie au fond que la forme verbale de la 1[re] personne du pluriel est en décadence ou en tout cas très menacée. La langue poursuit avec ténacité une simplification dont les commencements datent de loin. On peut voir où elle tend : supprimer toute désinence personnelle dans les formes verbales et confier aux pronoms la tâche exclusive de marquer la personne. Pour se débarrasser de la 1[re] personne du pluriel, *on* a été appelé à la rescousse. Cette tendance est très visible dans les patois et dans la langue populaire. Et la langue cultivée est loin d'y échapper. Une difficulté ici, c'est de déterminer au juste quels sont les emplois nettement populaires, quels sont les emplois « corrects ». Le départ est parfois très délicat. Un paysan du Loir-et-Cher, qui était à la retraite de Charleroi, écrit dans une lettre : « Nous avons battu en retraite de 15 km. On ne tenait plus debout, on couche au bord d'un champ, le lendemain on creuse des tranchées pour tirer à genoux. » (*Étude synt.*, p. 8). Emploi populaire ? Sans doute. Mais est-ce bien différent du début de l'*Expiation* :

Il neigeait. On était vaincu par sa conquête.

Si l'on dit que Victor Hugo ne cheminait pas dans cette neige et qu'il y a bien là une troisième personne, croit-on que le poète n'est pas en pensée avec les soldats de la Grande Armée ? Et croit-on que, s'il y avait été en chair et en os, il aurait dû nécessairement modifier son vers ? On peut interpréter par « Ils étaient vaincus », mais tout aussi bien, et peut-être mieux, par « Nous étions vaincus ». C'est même cette indétermination qui fait une partie de la force du vers. Au fond il y a lieu de croire que des emplois identiques, suivant le ton général d'un passage et suivant les circonstances d'heure et de milieu, paraîtront « vulgaires » ou « distingués ». « Il entre et m'emprunte un parapluie. » Voilà un emploi nettement familier du présent. Mais écoutez Bossuet parlant du haut de la chaire de Notre-Dame : « C'est en vain qu'à travers les bois, avec sa cavalerie toute fraîche, Bek précipite sa marche pour tomber sur nos soldats épuisés ; le prince l'a prévenu ; les bataillons enfoncés demandent quartier, etc. » Même emploi du présent pour le passé : mais y a-t-il rien de plus « soutenu » qu'un pareil style ? Semblablement nous croyons que l'emploi populaire de *on* pour *nous* a pénétré profondément dans la langue cultivée : mais il ne s'y fait pas toujours remarquer. — Lucien Foulet.

A. Thomas, *Jean Pitart, chirurgien et poète*; Paris, A. Picard; 17 p., in-8 (Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1916, p. 95). — En 1870 Adolfo Mussafia publia, dans les comptes rendus de l'Académie de Vienne, un *Dit de Bigamie* de 158 vers à rimes équivoques qu'il avait rencontré dans le manuscrit CXXX. E. 5 de la Bibliothèque de l'Université de Pavie. Guidé par le poète lui-même, Mussafia avait bien vu que le poème portait en acrostiche le nom de l'auteur, Jehan Pitart; mais il ne s'était pas rendu compte que ce nom figurait dans l'*Histoire littéraire de la France* (XXIV, 47) et ailleurs comme celui d'un chirurgien de Philippe IV d'une réputation persistante, mais qu'on avait cru n'avoir laissé aucun écrit à la postérité. L'identité du chirurgien et de l'auteur du *Dit* ne semble pas douteuse. Dans son mémoire, M. Thomas fixe les dates exactes de sa biographie, dont voici les principales. Il figure, en 1292, sur le rôle de la taille de Paris et, en 1298, dans le Journal du Trésor de Philippe le Bel. A la fin de 1303, il accompagne le roi en Languedoc. En 1312, il est appelé à soigner la comtesse d'Artois, Mahaut. Dans le testament, fait en 1325, de Charles de Valois, il figure comme titulaire d'un legs de 50 livres tournois. Il est mort au plus tôt en 1327, mais plus probablement en 1328. — En 1310, il fit creuser, dans la cour d'une maison de la Cité, un puits qui existait encore en 1611; l'inscription de quatre vers qu'il portait et où figurait son nom, était peut-être de lui. — En 1311 il est appelé à présider la commission d'examen chargée de réglementer l'exercice de la chirurgie. — Une compilation médicale latine, attribuée à *magister Johannes Pickaert*, et récemment publiée, n'est probablement pas de notre Jehan Pitart; le compilateur s'est peut-être servi de son nom pour donner du crédit à son recueil. Le *Dit de Bigamie* est ainsi le seul écrit qui nous reste de lui. L'auteur y prend la défense du clerc « bigame », c'est-à-dire de celui qui, devenu veuf, a contracté un second mariage. M. Thomas cite 45 vers de ce texte dont la valeur littéraire n'est pas grande, mais qui ne manque pas d'intérêt. On aurait volontiers lu le texte intégral de ce court morceau publié dans un recueil peu répandu. — L'intéressant article de M. Thomas a été réimprimé dans *Janus, Archives internationales pour l'Histoire de la Médecine et la Géographie médicale*, XXII, 279-293 (Leyde, 1917). — A. Långfors.

Véritable discours d'un logement de gens d'armes en la ville de Ham, avec une chanson en vers picards, par N. Le Gras, bourgeois dudit Ham. Étude historique et philologique par Oct. Thorel, accompagné de notes grammaticales par M. F. Mantel (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XXXVIII, 1916, pp. 1-175). — Fac-similé de l'exemplaire unique, conservé au *British Museum*, d'un poème burlesque en 654 vers publié en 1654. M. O. Thorel y a joint une traduction française juxtalinéaire et un glossaire. M. F. Mantel a ajouté un tableau de la morphologie. Noter (v.

402-405) la persistance de la popularité des légendes épiques du moyen âge : « Jamoai Gargantua, jamoai Rober le Diale | Godefroi à gran den et Maugy d'Ingremon | Ni se cousain germain lé quoatre fius Aymon | Et ni Ricar san Peur n'on foai telle bruine ». Nouveau témoignage sur la légende de la mort de Roland par la soif (vers 605-10) : « Rolan moiru d'etre essapi. | en tray de vin leu rechopi, | si leuche été, si leuche été fiu de debauche : | moai gran Xandrin che boen ferlo | buvoi toudi dica sen pauche | tout a meime d'en pot de lo. » Cf. A. Thomas, *Le père Menfouti et la mort de Roland*, *Romania*, XXXIX (1910), 95.

O. Thorel, *Essai historique et philologique sur « les quatre abeuzes »* (*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1916, pp. 229-241). — Le jeu de *quatre abeuzes* est une sorte de jeu de Colin-Maillard. L'expression servait d'enseigne dès 1459. Bonne enquête locale, mais étymologie inacceptable (catta rabiosa). — C. Brunel.

Le Testament Françoys Villon de Paris, orné de figures du temps. Se vend à Paris, à la Sirène, 12, rue de la Boëtie ; in-12, 143 pages. — C'est une heureuse idée que d'avoir cherché à faire renaître, en marge même du *Testament* et pour en illustrer le texte, « les visages, les attitudes, les modes, voire les décors familiers du xve siècle ». Il y a 132 gravures (toutes empruntées à des livres de l'époque) dont les plus anciennes datent de 1478 et les plus récentes nous reportent dans le premier tiers du xvie siècle. On ne chicanera pas l'éditeur sur cette définition un peu large du xve siècle. Il est certain que dans l'ensemble ces « images » donnent une impression d'unité et s'accordent avec le ton général de l'œuvre de Villon. De même, sauf quelques-unes un peu vagues ou parfois même obscures, chacune d'elles prise en particulier est vraiment topique ; elles font tomber sur ces strophes du xve siècle comme un rayon de clarté contemporaine. Si nous nous étions représenté un peu autrement la Belle Heaulmière, nous avons beaucoup goûté les gravures qui sont tirées des différentes éditions de Villon et du Roman de la Rose. Celle des trois pendus, qui illustre les vers « Mal des ames et bien du corps, Gardez vous tous de ce mau hasle », est saisissante. C'est un excellent commentaire de la strophe CXLVI et qui nous fait bien voir comment la « Ballade de Bonne Doctrine à ceux de mauvaise vie » prépare en effet et annonce l'admirable « Ballade des Pendus ». Le texte est celui de la collection des *Classiques français* (1914) avec quelques lectures empruntées au *Villon* de M. Pierre Champion. Nous espérons que la présente édition qui est « la première de la série » ne sera pas la dernière. — L. Foulet.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

N° 178 Avril 1919

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

Tome XLV



PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 25 fr. — Départements et Union postale................. 27 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris................. 30 fr.

Aucun numéro n'est vendu séparément.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

Les prochains numéros contiendront :

E. FARAL, *Les 23 manières de vilains.*
L. FOULET, Études de syntaxe française (*suite*).
R. T. HOLBROOK, Le plus ancien manuscrit de *Maître Pathelin.*
G. HUET, Charlemagne et Basin.
A. JEANROY et A. LÅNGFORS, Chansons inédites du ms. 24406.
E. R. LANG, The spanish *estribote*.
E. LANGLOIS, Remarques sur les chansonniers français.
F. LOT, Nouvelles études sur le cycle arthurien (*suite*).
E. PHILIPON, Les destinées du phonème $ę + į$ dans les langues romanes.
A. PIAGET, Les *Princes* de Georges Chastellain.
P. RAJNA, L'*Attila* di Nicolò da Càsola (*suite*).
C. SALVIONI, Centuria di note etimologiche e lessicali (*suite*).
A. THOMAS, Opuscules latins inédits d'Alain Chartier.

LA RÉDACTION RIMÉE DES LEYS D'AMORS OU LES FLORS DEL GAY SABER

Le manuscrit dont nous allons nous occuper paraît avoir été signalé pour la première fois par Villanueva, *Viaje literario a las Iglesias de España*, t. XVIII, 230 sq., mais il semble qu'il ait été connu, longtemps auparavant, de Henri de Villena, qui « donne à l'abrégé de Molinier le titre de *Tratado de las Flores* (Mayans y Siscars, *Origenes de la lengua española*, édit. de 1876, p. 270)[1] ».

Le savant professeur catalan Milà y Fontanals le signala à son tour, d'après Villanueva, dans les *Trovadores en España* (1re éd., p. 478) et dans ses articles sur les *Antiguos tratados de Gaya Ciencia* (*Revista de Archivos y Museos*, 1876, p. 345 et 329).

L'ouvrage qui nous intéresse ici se trouvait, avec plusieurs autres, dans un manuscrit contenant plusieurs traités de la *Gaya Sciensa* et conservé dans le couvent des Carmélites déchaussés, de Barcelone. Le manuscrit original avait disparu pendant les émeutes de 1836 et on n'en connaissait qu'une copie, faite au XVIIIe siècle, et conservée à la Bibliothèque Nationale de Madrid[2].

1. Chabaneau, *Hist. gén. Lang.*, éd. Privat, t. X, p. 179, n. 3.

2. Cet original lui-même n'est qu'une copie, comme le prouvent sa date (XVe siècle) et les formes catalanisées qu'on y rencontre. Il semble, d'après le papier et l'écriture, que ce manuscrit appartient à la même catégorie que les chansonniers Aguiló de la *Biblioteca de Catalunya* (Barcelone) et que la copie des *Leys d'Amors* (Archives de la Couronne d'Aragon, Barcelone). L'opinion du savant inspecteur de la *Biblioteca de Catalunya*, M. Massó Torrents, est que tous ces manuscrits appartenaient au Consistoire de la *Gaya Sciensa* fondé à Barcelone, à la fin du XIVe siècle, sur le modèle du Consistoire toulousain.

Ce manuscrit s'est retrouvé récemment entre les mains d'un bibliophile madrilène et il a été acheté, avec un lot important de manuscrits, par l'*Institut d'Estudis Catalans*[1]. Il porte dans la *Biblioteca de Catalunya*, déjà si riche en œuvres catalanes et provençales, le numéro 239.

C'est un ms. du xve siècle, en papier, grand format, écrit d'une écriture assez soignée et encore bien lisible. Les *Flors del Gay Saber*[2] commencent au f° LXXXII r° et se terminent au f° CLVIII v°. Nous avons l'intention de publier ce traité, après la publication du second manuscrit des *Leys d'Amors* que nous avons mis sous presse (juillet 1916)[3]. En attendant nous en donnons quelques extraits, en particulier les définitions des genres lyriques.

Le ms., en ce qui concerne les *Flors*, est à deux colonnes de 25 vers chacune environ ; ce qui donne environ 7500 vers (75 folios à 50 vers par page). Les « exemples » sont déjà en vers dans les deux rédactions en prose. Ici exemples et partie didactique sont également en vers (de huit syllabes, sauf quelques « exemples »).

Voici une description sommaire du manuscrit. On en trouvera une description plus complète dans le travail si important, publié par M. Massó Torrents dans l'*Anuari Catala* (1913-1914), intitulé *Bibliografia del antics poetes catalans*, p. 260-262 du tirage à part.

---

1. De nombreux extraits ont été publiés par Milà y Fontanals dans les articles cités et par M. P. Meyer (*Traités catalans de grammaire et de poétique* dans *Romania*, VI, 341 et VIII, 181), mais aucun fragment des *Flors del Gai Saber* ne figure dans leurs extraits.

2. Comme on le voit par l'introduction, le nom donné à ce traité est bien celui de *Flors del Gai Saber*. Ce nom désigne aussi l'une des deux rédactions en prose, celle publiée par Gatien-Arnoult. Il semble donc que le nom de *Leys d'amors* devrait être réservé au deuxième ms. en prose, que nous allons publier ; mais le premier aussi a droit à ce titre, qui se trouve à l'incipit du livre ; cf. Chabaneau, *Hist. gén. Lang.*, X, p. 178^a^ ; p. 192 de la même publication on trouvera, dans la lettre du Consistoire de Toulouse, mention de la distinction entre les *Leys* et les *Flors* ; mais il semble que cette distinction ne s'applique qu'aux deux rédactions en prose et que la rédaction en vers ne soit pas envisagée.

3. Cette publication paraîtra incessamment dans la *Bibliothèque Méridionale*.

Une feuille de garde, en papier moderne, porte d'une main du XVIIIe s. les mots suivants : « N° 352 (en haut et à gauche) : El arte de trobar de Ramon Vidal de Besalu junto con la Jofre de Foxa^n y la de Berenguer de Noya y otros recopilados por Joan Castellnou de Gaya (*sic*). »

Au-dessous il y avait deux ou trois lignes écrites : elles sont devenues illisibles par suite de l'emploi d'un réactif chimique qui a laissé une tache rouge brun.

On peut lire cependant les mots suivants : *Lo autor* (?)....: (plusieurs mots biffés : *obra* ?) *Joan de Castellnou*.

Le ms. contient du f° I au f° XI r° le MIRALL DE TROBAR de Berenguier de Noya. Ce traité a été publié tout récemment (Barcelone, libr. Verdaguer) par M. Gabriel Llabrès sous le titre de *Poèticas catalanas d'En Berenguer de Noya y Francesch de Olesa*, Palma et Barcelone, 1909 ; la publication a été faite d'ailleurs d'après la copie de Madrid.

Au f° XI v° commencent les *Regles* de Joffre de Foxa : elles finissent au f° XXIII.

F° XXIII. Regles d'En Ramon Vidal.

F° XXVIII. De doctrina de compendre (*sic*) dictatz : définition des *vers*, *lays*, *sirventes*, *retroncha*... *sompni*, *gelozesca*. Intéressant pour ces genres. Finit au f° XXXI : paraît être de R. Vidal : ce traité n'est pas séparé du précédent. En voici quelques extraits concernant ces genres.

(F. XXIX v°) Si vols far *retronxa* sapies que deus parlar d'amor segons l'estament en que·n seras, sia plazen o cossiros, e noy deus mesclar autra raho. E deus saber que deu haver quatre cobles e so novell tota vegada. E deus saber que per ço ha nom retronxa car lo refray de cada una de les cobles deu esser totz us.

(F° XXX r°). Si vols far *sompni* deus parlar d'aquelles coses quid (*sic*) seran vijares que hajes somi ades vistes o parlades en durmen e potz hi far V. o VI. cobles e so novell.

Si vols far gelozesca deus par [f° XXX, v°] [lar] de gelosia reprenden o contrastan de fayt d'amor e deu haver responedor inc̨j (faut-il lire cinc ?) cobles e una o dues tornades e so noveyll o estrayn ja feyt.

Le traité s'arrête au f° XXXI r°.

F° XXXII. Rubriques del Compendi (de Joan de Castellnou).

F° XXXIII. Commencement du *Compendi*.

F° LVI v°. Fin du *Compendi*.

F° LVI v°. Doctrina de Cort (de Terramagnino de Pise).

F° LXIII. Fin de la *Doctrina*.

F° LXVII. Doctrinal de trobar, am la glosa o correccio e declaracio sua (de Joan de Castellnou).

F° LXXXI v° : Fin du *Doctrinal*.

Les folios CLX–CLXXXIV v° sont occupés par le *Diccionari* de Jacme March (à 4, 5 et même 6 colonnes).

F° 82 r°.

Las flors del Gay Saber
Qi las voldra saber
No sia de cor sopte
Qar sol qe trop no· s sopte
E·l punhemen no dopte
Gran odor sentra sopte
Qi·l gitara de dopte.

Ayssi comensso las FLORS DEL GAY SABER *et primier le prolecg.*

Ayxi creys saubers qi l'ensenya
Com fay le fochs on mays ha lenya;
Es hom qi·l te netch o l'enagua [1]
Ab un estoch mortal lo plaga
Si que l'aucis a l'enderrier ;
Per que yeu, Guilhem Molinier,
Per moltiplicar lo sauber
Quez ay de Dieu per son plasser
E quez aquell no prenda mort
Per mo negleyg ne per mon tort,
Aquel matex que Deus m'a dat
A obz de far alcun dictat,
En romanç clarament a totz
Vueyl ensenyar ez en breus motz
Ab cossyel ez ab ajutori
Del nostre plasen [2] Consistori
E dels honorable senyors
Del Gay Sauber mantenedors,
Savis e certz e gent apres,
Cavallyers, donzells e burges,

1. *Ena'gua* ? On croirait lire une apostrophe au-dessus. Lire *l'amaga* ?
2. Ms. *palsen*.

Maestres, doctors, batxelliers,
E d'alcus valens mercadiers
De la ciutat molt graciosa
Reyal e noble de Tholosa,
Per ensenyar los joencells
E·ls autres dictadors noells,
Li qal d'aysso m'an requerit;
Et qar del sauber ay petit,
Per que lor puesca satisfar
En las LEYS D'AMORS vueyl intrar,
Collir las flors que pus valran
E que mays de mestiers faran
Ad obra far plazen e bella;
Et qi·l plasen dictat appella
Las FLORS DEL GAY SAUBER no·s peca,
Car al pus dreyg son nom baveca,
Pus qu'en eleyg ço que mes val.
D'uey may vueyl parlar en plural,
Car enaysso mon recors ay
Al nostre Consistori gay;
[Fº 82 vº] Pero so que mal er pausat
A mi deu esser imputat,
Car mos sens es de saber sems.

De las tres causas que so necessarias en obra.

Tres causas conveno tos temps
En obra far e no s'acaba
Qan sol la una s'en menscaba:
Volers primeramen la fonda,
Saubers es la causa segonda,
Que l'obra segons dever pausa;
Mays poders es la terça causa
Que garnis l'obra de sa ma;
E qan cyl fayl cyla roma,
Qar otra poder hom no pot.
Empero qar ges aytal dot
Com voler, poder e sauber
Ses Dieus luyns homs no pot aver
— Qar de luy veno tuy li be
E ses eyl far hom no pot re,
Car Dieus es poders e sciença —
Per ço nos ab gran reverença
Lo pregam de cor humilmen
Que sol en est començamen,

El mieg ez en la fi doctrina
Nos don, sil platz, vera e fina,
Et sauber e poder e força,
Pus qe volers en nos s'esforça
De far aquestas flors utils
Per tornar los rudes sobtils.
Las opinios miels pauzadas
Prendem ses plus et aproadas,
E suplen ço ques er devers,
Ayxi qo vol nostre saubers
Ez a trobar es necessari,
Per ço qu'en aquest examplari
Hom puescha trobar compilat
Complidamen ez abreujat
Ço qe mestiers nos fa ses plus.

La segona causa

E qe mays abtamen xascus
Puescha reportar aycest test.

La terça cauza

E per ço qe sian honest
E lial tuyg li aymador,
Poyran trobar de qual amor
Deven amar en est volum ;
E puys auran vertader lum
D'aqest saber li joençel.

Excitacio dels joencels

Donchs li gai trobador noel
Qi del sauber an cor volon
[F° 83 r°] Venguen posar en esta fon
De l'ayga plasen agradiva
La dotz siguan don si diriva
Si volon far lo dreyg viatge.

La causa qe's sec d'esta sciença.

E pues ab major agradatge
Li riu qi d'aqui partiran
Ffuyllar las riuberas faran
Per totz estremps e reverdir
E los auzells molt esbaudir
Ab clara votz plasen e gaya.

Los merits q'om reporta d'esta sciença.

Don fin pretz e valor veraya
Hauran li riu qi son vengut

D'aquesta fon e dexendut ;
E la fons qu'en er plus sabrosa
Mays abondans e graciosa
E la dotz e l'ayga dos tans
Als entendens plus agradans
Quez an sobtil cor valeros.

La causa per que mant hom azira aquesta sciença.

Mays a dur cor ez envejos,
Rinde [1], fals, avar ez enich,
Qar del sauber no toyl l'espich,
Er l'aygua d'aquesta fon clara
Greus e pesans e mot amara
Per que saber aquell deslausa
Al cor del qal no·s met ne·s pausa,
Car ignorança lo destriga
Del qal es tan grans enemiga
Que son veray pretz li rescon.

Declaracio de ço qu'es estat dig per methafora.

Trobar entendem per la fon
E·l dictatz per l'ayga plasen,
E per la viva dotz hom pren
Lo sauber e l'art de trobar ;
E·l gay trobador, que Dieus gar !
Son li plasen e·l veray riu
Per hon decorr e fay son briu [2]
L'aygua ques ha tan gran dossor ;
E·n prendo ribeyras verdor,
Sos [3] saber li gay coratge
De cels que joy et alegratge
Han d'auzir las bellas rasos
E·ls motz uberts, sobtils e bos,
Ab so melodios e gay ;
Chascus joglars qui be· ls retray
E l'autre xantador isnel
Dizem que son li dig auzeyll
[F° 84 v°] Que nostres dictatz ab lor votz
Ffan auzir don s'alegron motz
E·s donon gauyg ez alegrier.

1. *Rude* ? *rude* dans l'édition Gatien-Arnoult, I, p. 4.
2. Ms. *b'u*.
3. Ajouter *a* ou lire *so es* ? Gatien-Arnoult : *sos assaber*.

De que deu tractar en la primiera part.

Retornem donchs al dreyg cendier
De nostras flors, mas las maneyras
De trobar declarem primeyras,
Per ço que tuyg puescan entendre
Aquest trobar que volem prendre ;
E car per nos er elegitz
E declaratz e deffinits,
Direm sos mandamens qal so
E la fi per que trobatz fo
Perque tuyg n'ayam coneyxenssa.

De que deu tractar en la segonda part.

E que nos aquesta scienssa
Declarem miels en est proces,
Ffarem divisios apres
E motas declaracios
Per certas diffinicios ;
E tant que mants coratges durs
Ab pauc d'afan rendrem madurs,
E clars e tan sobtils e prims
Que letras, diptonges e rims,
Sillabas, diccios, accen
Es oracios examen
Ses tot biayx conexeran,
Don per distinccios poyran
Coblas formar segons dever.

De que deu tractar en la terça part.

Pueys direm nostre pauch saber
De vers e de xa::ços aysi
E d'autres dictatz atressi
Qu'entre nos son mays principal.

De que deu tractar en la quarta part.

E que bon parlar e leyal
Coz enagan (*sic*) [1] tuyg las nostras arts,
Mostrarem pueys en las VIII parts
Hon tota paraula s'aclina
E resep veraya doctrina,
Donan claramen ad entendre

1. Lire *conoscan*, *conescan*?

Cas, nombre, temps, persona, gendre,
Segon aquest gay saber nostre.

De que deu tractar en la part (sic).

Ez enapres se tayn c'om mostre
Via e gran res de figuras,
Segon las diversas naturas,
Pauzar ornat c'om deu seguir,
Qui be vol sos dictatz polir
Es obras far plasens e netas,
[Fº 84 rº] E per coneyxer las sagetas
Dels vicis per q'om las refuse
E per las figuras escuse
Sos dictatz quan mestier sera.

En la derriera part tractara d'alcunes doctrines e d'altres ensenhamens.

En l'autra part hom pauzara
Doctrines ez exemples motz
Per saber acordar los motz,
Pueys tractarem de qal amor
Devon amar li aymador,
E com deu chascus vertadier
Ffugir ad avol desirer
Ab vertut ez ab ajutori
De Dieu que nostre *Consistori*
Moltiplicar deja totz temps
E·ns tenga longament ensemps.

Ayci comença la primera parts d'esta sciença en laqual son demostrades dues maneres de trobar generals les qals no son del presen cas.

Alcus trobars es d'aventura
E l'autres ve per bona cura ;
E plus atrobar no podem ;
Del primier enayxi dizem
Que d'aventura m'es vengut
Troban ço que non ay perdut,
Ho ço que perdem recobran ;
Pero non traxi luny afan
Ni de trobar cura non agui,
Mas si per trobar sofrir lagui
Aysso que perdut non havia,
Car leumen trobarse podia,
Ho ço que perdut es estat
Per me sera vuey recobrat ;

Adonchs manifest es e clar
Que bona cura fay trobar
Leu pot ayço chascus vezer
Enqueras may cove saber
Quez hom trobar leumen appelle [1]
Saber dictar obra noella,
Si con ceyll qui moli trobech
Say primieyramen lo dictech
Per subtilitat de son cor ;
Ayxi per aquell mateyx for
Son las sciençàs ensenyadas
Ab gran trebayl de lor engeny ;
Aquest trobar clergues ateny,
Com ceylls qi son versifficayre
Ab cor subtil e bon dictayre
Que troban dictatz en lati,
[F° 84 v°] Li qal dictat pausat ayssi
No son del nostre presen cas,
Mas dictats romanz per compas
Lo qal volem mostrar a totz
Ayssi claramen en breus mots.

La diffinicios de trobar.

Trobar es far noel dictat
En romanç fi be compassat.

. . . .

[F° 113 r°].

Aysi comensa la terça partida on tractam dels dictats e primerament de vers.

Vers es us dictats en romans
De sen, car es verays tractans,
E car dir se pot de virar ;
D'amors examen pot tractar,
De lauzor o d'ensenyamen,
E qis vol de reprendimen ;
E conte de .v. a .x. coblas,
E la tornada si la doblas
Ffar se pot, neys en tot dictat ;
E deu haver lonch so pauzat
E noell am plazens montadas,
Am dexendudas e passadas
Mot bellas e mot graciosas

1. *Sic* ms.

E dousas e melidiosas ;
Qi vol far *tornada* complida,
La meitat de vas la finida
Prenga de la cobla derriera
E seguen aquella maniera
En nombre par tornada fassa ;
La qal meytat d'un bordo passa
Can troba non pars lo[s] versets
E merma d'autre mantas vets ;
Per egal vol esser pauzada
En tot dictat qan es doblada.
[F° 113 v°] Pero soen pauzam major
La denan e l'autra menor.
Al *senyal* la una se dona,
L'autra pel nom de la persona
A laqual per honor donar
Vol hom son dictat presentar.

Per orde cansos apres ve
De laqual tractar nos cove.

De canso.

Cansos es dictats que d'Amors
Principalmen o de lauzors
Deu tractar ab bęls mots plazens
.V. o .VII. coblas retenens
O .VI. e vol per so dever
Aytal coma vers deu haver.
Apres canso de serventes ;
E vejats son compas que·n es.

De serventes.

Sirventes es dictats que play
E servish se leumen que may
De vers o d'alcuna tenso [1]
Qan a las coblas ez al so,
Amb aytal mateix' acordansa,
Os autra d'aquella semblansa,
Os ab diversa, mas que tenga
L'autre compas e·l so retenga,
Tractans de maldit jeneral
Per xastiar cells que fan mal,

1. Plutôt *censo* (pour *canso* ?)

O de fayts mantas vetz de guerra
Que·s deu far en alguna terra.
Dansa devem mostrar a tiera
E veyats ayssi la maniera.

De dansa.

Dansa dictats es gracios
Amb un tan solamen respos
Ez am tres coblas atresi
Ad aquell semblan en la fi;
E la tornada vol per fort
Esser tots temps d'aquella sort;
Lo comensamen de las qals
Deu hom [per] compas far egals;
Empero quan a l'acordansa
Son divers ha [1] d'una semblansa.
Del respos han diversitat
D'acort o qis vol d'egaltat;
De meja cobla ses biaix
Pren son [compas] [2] respos o quaix,
Qar de dos versets mays o mengs [3]
Al plus es sos variamens.
Degus versets que dansa col
Passar .VIII. sillabas no vol;
[F° 114 r°] D'amors deu tractar per dever
E gay so per dansar haver.

Descort vejats en aquest loch,
Çar aysi vol mostrar son loch.

De discorts.

Descorts es dictats mot divers
D'aytantas coblas com ha vers,
De rim, de so desacordables
E de lengatges variables,
E singulars o d'un amas
O totas de divers compas;
E deu mays segon que·ns appar
D'amors o dea [4] lauzor tractar,

---

1. Le texte du ms. inédit des *Leys* a *o*.
2. Rétabli d'après le texte inédit des *Leys*.
3. Lire *menys*.
4. Ms. *da*.

O de querella, car no·m vol
Midons aymar ayxi com sol
O de tot ensemps, qis volia ;
Si far tornada mays plahia,
Retenga cascus la maniera
La qual lassus pauzem primiera,
On dels lengatges que dits so
Deu hom far compilacio ;
E si de tot l'es esqerrier,
Prenda cell ques ha mes derrier ;
Pero si trop li torna grieu,
Qar troba la tornada brieu,
Retensa [1] pot far cadaüs
De tots los lengatges desus,
Aysi cells [2] ha pauzats a renga,
Mas que las acordansas tenga,
Les qals vezets ques ha per si
Cascuna cobla vas la fi ;
Car d'aquell loch vol acordansa
Retorsa que dreig la balansa
E segon dever la compassa ;
Lo compas de cobla no passa,
La qal ab tots bordos s'afina ;

E veus de tenso la doctrina.

De tenso.

Tensos es debats on tensona
Cascus per sa par e razona
Per mantener son propri faig ;
E deu hom fenir aytal plaig
De .v. a .x. coblas al may ;
E pueys tornada cascus fay
En laqual deven elegir
Jutge per lor plaig diffinir ;
E·l jutges, lor compas seguen,
Poyra dictar son jutjamen,
E, sis vol, per novas rimadas,
Car en est cas son costumadas ;
Lo qal deu hom dar ben adreig
No pas recitan segon dreig.

1. *Recensa* ? plutôt *recorsa*, comme dans le texte inédit des *Leys*.
2. *Aissi co·ls*, ms. inédit.

[F° 114 v°] Pero ges mens non es prezats
Can segon dreig es recitats;
E no vol so de sa natura,
Car sol de bonas razos cura,
Si doncs non fay en aycell cas
Qan d'autre loc pren son compas
O d'autra q'aver deja so[1];
Car adoncs per miells alegrar
Se pot en autre so chantar.

Partimens vol aysi far pauza
Per que vullats vezer sa cauza.

De partimen.

Partimens es, segon romans,
Questios dos menbres portans
Contraris donats ad alcu
Per so que deffenda la .j.,
Can el remanen sec la via
De tenso que no s'en desvia.
E qis vol partimens encara
Diverses lengatges empara
E tensos e las pastorellas
E coblas ques han lor pagellas,
Como son monjas e vaqieras,
Ez ortolanas e vergieras.
Dictats qu'es d'autru lenga tots,
Si be plazens appar a mots,
En nostre jutgamen no·s met
Qan qe·l trobem subtil e net;
Qar d'erguell mou e fay otratge
Qi vol jutgar l'autre lengatge,
Si no·s mesclatz ab nostra lenga,
Car adoncs soffrem q'om lo prenga.

Vey aysi pastorela presta
Qe d'esqerns fa tots temps gran festa.

De pastorella.

Us bells dictats es pastorella
Que VI. o VIII. coblas capdella
E .X. alcunas vetz e may
Am noel so plazen e gay,
No ta lonc com canso reqier,

1. Lacune d'un vers.

Ans lo vol un pauc viacer.
Pero can .xxx. coblas passa
Cascus pot dir q'es longa masa.
D'esqern deu pauzar son dictat
Ses fare [1] e ses dir viltat.

Retroncha vullats sauber tuig,
Si be petit porta de fruig.

De retroncha.

Retroncha dictats es d'acort
Am vers, car es del sieu resort,
Exceptat qe totas vegadas
Se fay de coblas retronchadas.

Planch volem mostrar en apres
Per qe vejats lo sieu proces.

De planch.

Planch es dictats q'om fay per dol
Que de .v. a .vi. coblas col,
Am so noell e quaix playen
E lonc e pauzat e plazen;
E soen per abuzio
Se pren de vers e de chanso;
E deu hom dire lauzors grans
Am plazens mots e mays los dans
Q'om pren e son apparegut
De so q'om playn ez ha perdut.

En aquest loch derrier escrig [2]
Podets trobar a escondig.

D'escondig.

Escondits es trop bos dictats
Per loqual cell qu'es acusats
Se desencausa tota via;
Estiers de canso no·s desvia.

* * *

La tersa parts en esta qarta
Ffenix, e veus aysi la qarta:

---

1. *Ses far re?*
2. Ms. *scrig.*

En las .VIII. parts devez mostrar
D'oracio per ensenhar
Alcus accidens necessaris
Ad atrobar per examplaris;
E so ques aysi no sera
En las LEYS D'AMORS trobara
Cascus si per dever o cerca,
Car mot es breus aquesta merca [1].

Assi comença la qarta parts on tracta de las. VIII. [2] *parts d'oracio.*

F° 121 v°. Cinquième partie (vices et figures).

FIN DU TRAITÉ

[F° 157 r°] *Ffilius sapiens gloria patris, stultus vero tristicia matris.*
Ffills savis es gloria de payre
E fols tristicia de sa mayre.
Pueys q'unas meteyshas paraulas
Tu per .v. rims o .VI. entaulas,
Be soy yeu de cor flac e rude
Qu'almens de la .j. no m'ajude.
Per so q'aysi vezets escrig
Havetz qo pot hom algun dig
O sia latis o romans
Tornar en rimas acordans;
Per q'es bo qe vuelhats saber
Quo poyrets trobar et haver
Los rims, so es las acordansas,
Per far chansos, verses e dansas;
E qant trobadas las hauretz,
De pueys qo las applicaretz
A bona sentensa per tal
Que puscats far dictat leal.
E sobre ayso vos remetem
[F° 158 v°] A las *Leys d'Amors* e volem
Mostrar aysi de qal amor
Devon amar li aymador,
Per so qe sian a tot for
En ben amar leyal de cor.
Leals e fis es cell qe pessa
D'amar sidonx ses mala pesa

1. Ms. *c'ca*, *m'ca*.
2. Au-dessus de VIII est écrit un *t* (le *t* de *ueit*, sans doute).

E lauzor ses cosentir anta
Dicta, retray de lieys o canta,
E pueys que leyaltats lo sobra
Es dignes, si fa milhor obra,
Amb ornat e sentensa bona,
Del juel de fin aur q'om dona,
So es saber la violeta
Fflor neta.

Ffinito libro reddatur gloria Christo. Amen[1].

***

L'ordre dans lequel sont données les différentes définitions des genres dans les trois rédactions des *Leys* est le suivant[2] :

A : vers, chanson, sirventes, dansa, descort, tenson, partimen, pastorela, retroencha, planh, escondig.

B : vers, chanson, descort, dansa, sirventes, pastorela, tenson, partimen, planh, escondig, retroencha.

C : vers, chanson, sirventes, dansa, descort, tenson, partimen, pastorela, retroencha, planh, escondig.

L'ordre de ABC est le même pour le *vers* et la *chanson*. L'ordre de A et de C pour toutes les définitions est le même.

En ce qui concerne la longueur des définitions, voici les différences qui existent entre les trois rédactions :

A : vers (40 vers, dont 14 pour la définition du *vers* et 26 pour la *tornada*); chanson (6 v.); sirventes (12 v.); dansa (48 v.); descort (30 v.); tenson (26 v.); partimen (20 v.); pastorela (10 v.); retroencha (4 v.); planh (10 v.); escondig (4 v.).

B : vers (16 v., au lieu de 14, plus 26 pour la *tornada*); chanson (12 v.); descort (30 v., plus 26 vers sur les *lengatges estranhs*, qui manquent dans A et dans C); dansa (48 v.); sirventes (14 v.); pastorela (10 v.); tenson (26 v.); partimen (20 v.); planh (10 v.); escondig (4 v.); retroencha (4 v.).

C : vers (14 v., plus 16 vers pour la *tornada*, au total *30* et

1. Dans les groupes *qe*, *qes*, *qar* on ne trouve pas *u* d'ordinaire : il vaut donc mieux résoudre *qs*, *q'r* en *qes*, *qar*, etc.

2. A = Éd. Gatien-Arnoult ; B = la deuxième rédaction en prose ; C = la rédaction en vers, *las Flors*.

non *40*, comme dans les deux rédactions en prose)[1]; dansa (20 v., *48* dans les rédactions en prose); descort (31 v., *30* dans les rédactions en prose; le vers en surnombre est amené par l'annonce de la définition du genre suivant); tenso (23 v..[2] *26* dans A et B); partimen (20 v., comme dans A et B); pastorela (10 v., comme dans A et B); retroencha (4 v., comme A et B); planh (10 v., comme A et B); escondig (4 v., comme A et B).

Les différences de longueur les plus importantes se présentent dans la définition de la *tornada* (vers) et surtout dans celle de la *dansa*, réduite à 20 vers dans C, au lieu de 48. Pour les autres genres il n'y a pas de différence importante.

J. ANGLADE.

---

1. Nous ne tenons pas compte des deux vers qui annoncent, à la fin de chaque définition, le genre suivant.

2. Il y a une lacune d'un vers, dans l'original, après ou avant le v. 21 de la définition de la *tenso*.

ÉTYMOLOGIES
FRANÇAISES ET WALLONNES

FR. *BLEIME*, W. *BLÈME*, *BLÈNE*

Grandgagnage, II 504, enregistre, d'après Simonon, le liégeois *blem* (sic) « cor au pied d'un cheval », et, d'autre part, on me signale à Huy *blème*, s. f., « bleime du cheval ». Ce mot technique nous vient apparemment, par voie livresque ou savante, du fr. *bleime*, s. f.., t. de vétérinaire, « irritation qui attaque la sole des talons du cheval ». Mais d'où sort le fr. *bleime* ? On le trouve pour la première fois en 1690, dans Furetière ; il est d'origine incertaine ; peut-être a-t-il le même radical que *blême*. C'est tout ce que nous apprend une note concise du *Dict. gén.*, qui atténue l'opinion de Littré [1].

En réalité, *bleime*, s. f., n'a rien de commun avec l'adjectif *blême*. Pour l'expliquer, je m'adresserai au néerl. *blein* « vessie, ampoule », qui est bien connu en pays flamand [2], d'où il a pénétré dans l'est du Brabant wallon : nous y relevons en effet *blène*, *blème*, s. f., avec le sens général de : « contusion, blessure plus ou moins grave » [3]. Le changement de la finale *-ne*

---

1. Ulrix, *Germ. Elementen in de Rom. talen*, n° 188, aurait dû imiter cette réserve prudente.— Voyez l'article de Littré. On ne trouve rien dans Diez, Körting, Meyer-Lübke. — [Un exemple du mot français, antérieur au Dict. de Furetière, est cité dans le *Dict. général*, art. SEIME : « Les accidents auxquels les chevaux sont sujets, comme seimes, *bleimes* » (COLBERT, *Instr. pour les harras*, 17 oct. 1665). — A. TH.]

2. Voyez une note intéressante dans De Bo sur le west-fl. *blein*(*e*). Vercoullie tire le néerl. *blein* du moyen néerl. *blaeien* « souffler », sur le type du syn. *blaar*, dérivé de *blazen*. Franck-van Wyk n'en parle pas.

3. Par exemple à Chastre-Villeroux (sud de Wavre) : *djë m'a fouteu one blène* ; *ël a one lède blène a s' djambe* ; de même à Sainte-Marie-Geest (lez Jodoigne), où l'on a formé un verbe *blèner* « blesser » : *ël a sti lèdmint blèné*. La forme *blème* existe notamment à Pécrot-Chaussée : *û-ç' què t'as co sti qwère cë blème la ? tè t'arès co bateu, bé seûr !*

en *-me* est assez fréquent dans nos patois [1] ; le fr. *bleime* dérive sans doute d'une forme dialectale qui avait subi cette altération. Enfin, la graphie *-ei*(*me*), insolite en français, pourrait être un souvenir du germ. *-ei*(*n*).

W. *HATRÊ*, ANC. FR. *HA*(*S*)*TEREL*

Ce mot désigne soit le cou (d'un homme, d'un animal), soit une partie du cou : la gorge ou la nuque [2]. L'étymologie reste obscure. Meyer-Lübke, n° 4008, rejette — sans indiquer d'autre solution — l'hypothèse de Diez (anc. h. all. halsâdara : veine du cou, nuque), qu'il tient pour « phonétiquement impossible », et celle de Grandgagnage-Bugge (anc. h. all. harst : broche, rôti), « invraisemblable pour le sens » [3].

Un fait certain, c'est que le primitif est germanique et commence par *h*. L'aspirée liégeoise, qui tombe en namurois (*atria*, *atia*), suffirait à l'établir. L'aire géographique oriente aussi nos recherches vers l'Est. — Cela étant, je propose de s'adresser au germ. halter « licou », qu'on trouve en flamand, en anglais, dans les parlers du Luxembourg, de l'Eifel, de la Saxe, etc., et qui est une forme dialectale du haut all. *halfter*, néerl. *halster*. Par dissimilation, *l* intérieur a disparu : **ha*(*l*)*ter-el* = *haterel*. La forme *hasterel* pourrait résulter de **ha*(*l*)*ster-el* [4].

---

1. Liég. *strème*, étrenne ; ard. *prème* (Bovigny), prune ; rouchi, *tème* (Mons), ténu, mince ; etc.

2. En ancien français, c'est généralement la nuque. Dans les patois wallons, c'est le cou. A Neufchâteau, d'après Dasnoy, c'est le fanon du bœuf.

3. Et aussi pour la lettre. En effet *harst* a donné l'anc. fr. *hastier*, liég. *hâstî* « broche à crochet » ; au fr. *hâtereau* répondrait donc en liégeois **hâstrê* (comparez liég. *mustê* : rouchi *mutiau*). — Sur l'étymologie de *haterel*, on peut voir Diez 613, 765 ; Grandgagnage, I, 281 ; *Romania*, IV, 360. — [Pour la forme primitive de l'anc. fr. *haste* « viande rôtie », un témoignage décisif est fourni par les *Glose sub silencio legende*, du XIIe siècle, publiées dans les *Elnonensia* de J. F. Willems (Gand, 1845), p. 27-28, où on lit : « Assatura, *harsta* ». Ces gloses latinisent parfois les mots français qu'elles enregistrent. — A. TH.]

4. A moins que *s* dans *hasterel* ne soit adventice. — *Halster* se trouve déjà en moyen néerlandais. Cette famille n'a rien de commun avec *hals* ni avec *halten* ; elle remonte à l'anc. h. all. *halb* « poignée, manche ».

Dans cette hypothèse, le mot se serait dit d'un animal avant de s'appliquer à l'homme. Mais comment de « licou » passer à « cou » ? Deux voies sont possibles.

La métonymie d'abord. Grâce aux expressions fréquentes « prendre, tenir, attacher un animal par le *haterel* », la confusion entre « licou » et « cou » pouvait se produire. Inversement, l'anc. fr. *canole, chenole* (*c a n n a b u l a), qui signifie « canal de la respiration, trachée-artère », puis « cou, nuque », a pris dans maint dialecte les sens de « licou, tribart, gorge (espèce de porte-seaux), etc. ». Au reste, *col* et *collet* eux-mêmes désignent non seulement le cou, mais aussi ce qui garnit ou entoure le cou.

D'autre part, le diminutif *haterel* peut avoir signifié dès l'origine, non pas « (petit) licou », mais « (petite) place ou partie du corps qui est en rapport avec le licou, où s'attache le licou ». Cette valeur du diminutif n'a rien d'insolite. Ainsi le liég. *wandion* (diminutif du germ. *wand* « muraille » + *-illon*) désigne l'insecte qui est en rapport avec la muraille, à savoir la punaise ; comp. l'all. *wanze, wandlaus*. — A Givet, l'*atriyote* (dérivé du nam. *atria* + *ot*), est une partie du harnachement, la corde qui se met à la tête du cheval [1] : un nouveau suffixe diminutif a permis ce retour au sens primitif du radical.

LIÉG. *HEURE* (FR. *HURE*) ET DÉRIVÉS

Grandgagnage, I 293, cite les expressions liégeoises : 1. *avu* (ou *prinde*) *è heûre* « avoir (ou prendre) en grippe » ; 2. *i m' pwète heûre* « il me porte malheur, je ne puis le souffrir » ; 3. *qwèri heûre* « chercher noise ». — De ces expressions archaïques, la seconde est sans contredit la plus vivace [2]. On la trouve dans le *Théâtre liégeois* du XVIIIe siècle (éd. 1854, p. 53) : *çoula ni m'pwète nin heûre* « cela ne m'effraie pas » ; dans Simonon, pp. 138 et 181 : *èle mi pwète heûre* « elle me chagrine » ; dans Bailleux, *Fâves*, 1856, p. 53 : *çoula m' pwète heûre* « cela m'inspire de l'éloignement, cela me met en défiance » ; dans

1. J. Waslet, *Vocab. wallon (dialecte givétois)*.
2. Cependant Remacle, 2e éd., donne seulement 1, et Forir seulement 1 et 3.

Hubert, p. 107 : *pwèrter heûre* « importuner, tracasser ». C'est la seule aussi que j'aie relevé dans le parler moderne : *va-z-è foû d'chal, ti m' p'wètes heûre! Dj'a vèyou 'ne arègne å matin, èle m'a pwèrté heûre tote li djoûrnêye.* Le sens est ici : « porter guignon ».

Grandgagnage ne donne pas d'étymologie. Pour expliquer *pwèrter heûre*, Simonon, *l. c.*, invoque le fr. *heurt*, tandis qu'Altenburg, I, 16, propose l'anc. h. all. *scûr* (all. mod. *Schauer* : giboulée). J'y reconnais, pour ma part, un emploi figuré du liég. *heûre* « hure » [1].

L'expression « porter hure à qqn » est aussi logique que l'anc. fr. *porter bon visage à qqn* « lui faire bon accueil » [2]. Le sens premier est : « faire mauvais accueil », d'où : « inspirer de l'éloignement, de l'inquiétude, de la défiance, de l'effroi », et enfin : « porter guignon ». — L'expression « avoir (ou prendre) en hure » se comprend sans peine. La dernière (« quérir hure »), plus rare d'ailleurs et moins correcte que les deux autres, résulte sans doute du croisement de *qwèri mizère* et de *pwèrter heûre*.

On aura remarqué l'absence de l'article, qui dénote l'origine ancienne de ces locutions. Il en est de même dans *louki po d'zos hore* (Stavelot, Cherain : *Bull. Soc. wall.*, 44, p. 537 ; 50, p. 531) « regarder par dessous hure », c.-à-d. « en dessous, sournoisement ».

Le mot n'existe plus guère à Liège [3]. Il est mieux conservé au pays du sanglier, dans nos Ardennes, où nous relevons : *hüre* (Malmédy), *hoûre* (Cherain, Ortheuville), *heûre* (Villers-Sainte-Gertrude, Érezée ; en Famenne et en pays gaumais). Il y prend d'ordinaire le sens figuré de « mine renfrognée » : faire

1. Forir, II, p. 21. — On sait que le fr. *hure* représente un type *hūra, d'origine inconnue.

2. Godefroy, t. X, vº *porter*. Comp. aussi l'anc. fr. *faire une hure* « faire une mine sauvage ».

3. Signalons ici l'expression archaïque *hure de pierre*, t. de houillerie qui signifie « le rocher, la pierre même » (G., I, 317 ; Bormans, *Voc. des houill. liég.*). G. compare l'anc. fr. *heurt* (rocher, tertre) ; mais l'analogie de *houra* ou *hourêye di pîre* (voy. ci-après) et de *vizèdje di pîre*, termes modernes de houillerie, montre qu'il s'agit bien du fr. *hure*. [Dans cette note et dans les pages suivantes, l'initiale G = Grandgagnage.]

une (laide) hure. Spécialement, de deux vaches qui penchent la tête d'un air menaçant en se portant l'une vers l'autre, on dit à Villers-Sainte-Gertrude qu'elles font *lès heŭres*. Enfin, en pays gaumais, *heŭre* a le sens ironique de « tête, cervelle » : *il è ène heŭre du bû* (il est têtu comme un bœuf) ; *i n'su mèt' mi ça dès la heŭre, i n'è m' ça a la heŭre* (il ne se met pas cela dans la tête, il n'entend pas de cette oreille).

Le mot *hure*, en raison même de sa force expressive qui devait plaire à l'imagination du peuple, a procréé, surtout dans les dialectes, une lignée nombreuse qui mériterait d'être étudiée de près. Je ne puis aborder ici l'étude complète de cette famille pittoresque. Tout au plus trouvera-t-on, dans les notes suivantes, quelques faits nouveaux concernant le français et les dialectes septentrionaux.

AHURI, en anc. fr. : « qui a une chevelure hérissée » ; en fr. mod. : « troublé ». De même le liég. *ahuré*, dans un texte de 1631, et le rouchi *ayuri* (voy. *Bull. du Dict. wallon*, 1902, p. 97). — Le gaumais *aheurèy* (*ibid.*) « étourdi, écervelé » et *aheuray* « entêté » (à l'E. de Longwyon) représentent plutôt un type *ENHURÉ.

HURON, anc. fr. : « personne à la tête hérissée, à l'aspect sauvage » ; d'où, en fr. mod. : « individu grossier et malotru ».

*HUREUX, *HURIR. — Le liég. *houreûs* « se dit de celui qui souffre du froid, de l'humidité, surtout des oiseaux lorsqu'ils hérissent leurs plumes » (G., I, 313). Il signifie « frileux », mais désigne un état accidentel, passager, tandis que *froûleûs* (anc. fr. *friuleus*) marque une disposition habituelle : *dji so si houreûs oûy! dji n'mi rik'noh nin, ca dji n'so nin froûleûs*. On dit aussi : *i fêt houreûs oûy* (il fait aujourd'hui un froid noir, un temps humide et froid) ; mais on ne dira jamais : *i fêt froûleûs*. — De même, en chestrolais, *hèreûs* [1]. — G., I 314, invoque le lat. horrere(!) ; plus loin, II, XXXV, il rattache *houreûs* à *houri* « frissonner, grelotter ». Ce verbe, recueilli par Simonon, ne se trouve dans aucun autre de nos lexiques [2]. Je l'ai, pour ma part, entendu à Jupille, où *houri* est synonyme de *fruzi* (fris-

1. Dasnoy, p. 256, écrit : « *herreux*, frileux ; froid pénétrant ».

2. Il ne faut pas le confondre avec *houri* (Malmédy, Sprimont), *hori* (Stavelot), v. intr., « s'abriter (contre la pluie, le vent) ».

sonner), et à Alle-sur-Semois, où *åri* signifie « frémir, avoir un haut-le-cœur » : *djè åri tout !* — Il faut rattacher ces mots au fr. *hure* et à l'anc. fr. *hurer* « hérisser sa crête, ses cheveux ». Le verbe *houri*, à terminaison inchoative, signifie proprement : « (commencer à) se hérisser » ; vous voyez celui qui *hourih*, les cheveux hérissés, la tête baissée et rentrée dans les épaules, les bras serrés contre la poitrine ; le frissonnement n'est qu'une circonstance accompagnante. Le fr. *ahurir* recèle une image analogue : celui qui est *ahuri* a l'air de s'ébouriffer de surprise. — De même *houreûs* signifie au propre : « qui a la tête hérissée » ; il fait songer aux oiseaux souffrants dont le plumage s'enfle et s'ébouriffe. Appliqué à la température, il prend le sens de « qui rend hérissé » ; comp. *i fêt malåde*, il fait un temps à vous rendre malade, une chaleur étouffante [1].

*Hurail. — Liég. *hură* « trogne, mine renfrognée » (Forir) ; *fé in-èzbaré hura* « faire une mine effarée » (Simonon, pp. 54 et 181). — Nos houilleurs, à Seraing notamment, appellent *hourä d'pîre* un bloc de pierre qui fait saillie et qui menace de tomber ; syn. *hourêye di pîre*. Comparez ci-dessus *hure de pierre* (G., I, 317).

*Hurard. — Le liég. *hurå* « hure de sanglier » n'est attesté que par Forir [2]. De là sans doute le nom de famille *Hurard* (Liège, Verviers).

*Hurasse. — Wall. *hourasse* (Cherain), f., « chevelure épaisse et hirsute » ; syn. *tignasse*.

Hurer. — Anc. fr. *hurer*, *heurer* « hérisser la crête, les cheveux » (God.) ; messin *heuré* « qui a les cheveux hérissés » (M. Lorrain). — J'expliquerai de même l'anc. fr. *hourer*, dans : « dez arrestez [de paille d'orge] qi *hourent* les bouches dez chivalz ». Godefroy qui cite ce texte du XIII[e] siècle, traduit inexactement par : « déchirer ». — Une description de la dîme de

---

1. Comparez *houpieûs* « frileux, qui se tient tout ramassé par le froid » (Liège : Forir) ; *croufieûs* « bossu » (Liège), « frileux » (Cherain, Robertville), proprement « ramassé en boule, recroquevillé comme si on avait une bosse sur le dos ». Ces adjectifs dérivent de *houpe* (houppe, hupe) et de *croufe* (bosse) par l'intermédiaire de diminutifs en *-èye* (fr. *-ille*) ; comp. *noukieûs* (liég.) « noueux ».

2. G., I, 317, a un article *hura* « trogne », où il voit l'augmentatif du fr. *hure*. Il faut donc apparemment lire *hurå* et non *-ă*.

Heusy-lez-Verviers, en 1667, énumère des prés *hurant* sur tel chemin [1], c.-à-d. situés en contre-haut de ce chemin. — Ajoutez le w. *hourer* (Cherain), v. intr., en parlant des vaches, même sign. que ci-dessus *fé lès heûres*; et le gaumais *su heûrèy* « se ruer tête baissée (sur un adversaire) [2] ».

Hurée, participe du précédent employé comme substantif au sens général de : « une hérissée ». On trouve ainsi : 1° l'anc. fr. *heuree* (faire une heuree : dans Chastellain, xv[e] s.), que God. traduit par « révolte »; — 2° l'anc. fr. *huree* (« revers d'un chemin creux », dans les chroniques de Froissart et de Molinet; voy. God.). Aujourd'hui encore, le w. *hourêye* (Seraing), *-éye* (Huy), *hurêye* (Liège), *uréye* (nam.; rouchi) désigne le bord d'une route plus élevé qu'elle, un tertre, une éminence [3]; — 3° *heurêye* (w. chestrolais : Dasnoy, 159) « touffe, trochée, faisceau de pousses (de pommes de terre, de fleurs, etc.) »; — 4° *ourée* (rouchi) « ondée »; *hurée* (Rethel : Ard. franç.) « nuée, averse », au masc. *heuré* « cumulus, gros nuage noir » (meusien : Labourasse, v° *chamiau*); acception figurée se rattachant au sens 2. Comparez le gaum. *horlè* « monticule », à côté de *horlâye* « averse », et le meusien *huôme*, s. m. « tas de terre, petit monticule »; d'où : « nuage en forme de monticule » (Varlet). De même à Viesville (Hainaut), une nuée, une ondée passagère s'appelle un *tacha*, c.-à-d. un petit tas (**tassia*); — 5° le verviétois *hourêye* possède, d'après Lobet, p. 253, des acceptions singulières que je ne trouve nulle part ailleurs et qu'on peut résumer comme suit : 1. avalanche, éboulement; 2. poussée,

---

1. *Bull. Soc. verv. d'archéol.*, XI, pp. 239-240 (Verviers, 1911) : « Derrier le Hougne, *hurant* sur la voye de Jehanster, la waide Colas... ; la haye voisinne *hurante* sur la cornette en haut... ; Devant le Hougne, *hurant* sur le grand chemin... la waide Lina Melen... »

2. Le meusien *heursé*, *hirsu*, *hourseu* (« hérissé »), *se heurser* (« se rebiffer, se hérisser » contre qqn), à Rethel *hourissie*, *hurissie* (« frissonner »), a subi évidemment l'influence de *hure*, *hurer*. Cette même influence me paraît nécessaire pour expliquer l'aspirée du fr. *hérisser*. On trouve en anc. fr. *hurucier* à côté de *hirecier*, *hericier*.

3. Les conjectures étymologiques de G., I, 318, de Sigart, p. 212, de P. Marchot, *Revue des lang. rom.*, 1891, t. 35, p. 440, n'ont aucune valeur. C'est Diez qui le premier a rattaché *hurée* (berge) à *hure*. — Comp. ci-après l'anc. fr. *hurel*.

effort d'une foule qui pousse. Le sens 1 peut se ramener à *hourèye*, berge, talus; le sens 2 à l'anc. fr. *heurée*, ruée, bagarre, révolte.

Le type HURET me paraît avoir subsisté dans le nom de famille bien connu. C'est lui aussi que je reconnais dans le fr. *houret* (d'origine inconnue : *Dict. gén.*) « mauvais chien de chasse », et dans le pic. *houret* (Jouancoux) « petit domestique de ferme ». Pour le sens, ce serait un enfant, un petit homme ou animal à la tête hérissée, à l'aspect sauvage; comp. *huron* et, ci-après, *hurel*.

HURETTE se retrouve, à mon sens, dans les deux cas suivants : 1° *hourète* (w. de la Famenne), *urète* (nam. : G., I, 318), *ourète* (w. de Barvaux-Condroz; rouchi et picard : Sigart, Hécart et Jouancoux, qui écrivent *hourette*), s. f., « bourrée, sorte de fagot », ainsi nommé d'après l'aspect hérissé qu'il présente. Rattachez ici l'anc. fr. *houreste*, que Godefroy ne peut définir.— 2° *hourète*, *hurète* (ard.: G., II, 538), *heurète* (chestrolais : Dasnoy, 370), *hourète* (gaumais, meusien), *horète* (Sainte-Cécile, Izel : Bruneau, *Enquête*, I, 185), s. f., « chouette ». Le liégeois dit *houlote* (à Stavelot, Vielsalm : *houlète*) et le français a *hulotte*, qui serait proprement picard (Rolland, *Faune pop.*, IX, 72). G., II, 538, dit que l'ard. *hourète* = *houlote*, *hulotte*, ce qui est possible. Selon Diez 336, le fr. *hulotte* viendrait de *huler*, forme ancienne de *hurler* avec influence de l'all. *heulen*. Mais le w. *houlote*, à côté de *hoûler*, contredit cette dérivation, qui est pourtant admise par Meyer-Lübke, n° 9039, non sans réserves : « L'anc. fr. *huler*, dit-il, est la forme picarde de *hurler* et non le m. h. all. *hûlen*; d'autre part, le fr. *hulotte* peut aussi venir du lat. *ulula* influencé par *hurler* plutôt que par l'a. h. all. *huwila*. » Pour le *Dict. gén.*, *hulotte* paraît se rattacher à l'all. *eule*, altéré sous l'influence de *huer*. On voit que la question est loin d'être tranchée et que la voie reste ouverte aux conjectures. Pour ma part, je serais tenté de dériver tous ces mots de *hure*. Le groupe *hourète*, *hèrète*, *horète* ne présente aucune difficulté [1]. Le groupe *hulotte*, *houlote*, *houlète* serait altéré directement de **hurote*, etc., à moins qu'on ne parte de la forme *hurlote*, *hourlote*, qui existe

1. *La hèrète hoûle* (la chouette hurle, crie), dit-on en chestrolais; il ne peut exister de rapport d'origine entre ces deux mots.

dans le Pas-de-Calais, la Somme et la Haute-Marne [1] et qui représente un double diminutif HURELOTE.

*HURAILLE, collectif de valeur dépréciative, expliquerait le picard *heuraillis* « bruit confus et tumultueux » (Jouancoux) et le fr. *hourailler* « chasser avec des hourets », *houraillis* « meute où il y a beaucoup de hourets » (*Dict. gén.*).

*HURU (?) : norm. *héru* « hérissé » (Corblet); comp. *hurelu*.

HUREL, type très répandu, dont le sens général est : « petit (individu, objet) hérissé ». Il revêt trois acceptions différentes que nous avons déjà rencontrées dans ce qui précède : 1° l'anc. fr. *hurel* 2 (défini : « bouffon », par God.); c'est proprement un enfant ou un homme qui a les cheveux hérissés. — 2° L'anc. fr. *hurel* 3 « levée d'un chemin » (God. ; Reims, 1431) survit dans le w. *ouria* (Givet) « talus, terrain en pente, peu étendu » et dans le diminutif *hourlé* (w. de Comblain-Fairon, Wellin-Saint-Hubert), *horlè* (chestrolais, gaumais) « talus d'une route ou talus séparant deux pièces de terre » : type *HURELEAU. Comp. ci-dessus l'anc. fr. *huree*. — 3° Le rouchi *ouriau* (Hécart : *houriau*) « sorte de fagot »; comp. ci-dessus *hourète*. L'anc. fr. *hourel* (défini : « osier? » par God.) et l'anc. fr. *hurel* 1 (non défini par God.) se rattachent assurément ici : il s'agit du petit fagot nommé bourrée ou cotret. — De là les dérivés : *houreler*, qui signifie « mettre en fagots », dans ce texte : « houreler et copper au ferment ung bonnier de joisne buis » (Lille, 1445), et : « gans *hourlois* » (Lille, 1596), c.-à-d. gants spéciaux qu'on met pour faire des fagots et aussi pour réparer les haies. Types : *HURELER, *HURELOIR [2].

Nous rangeons en outre dans la famille de ce diminutif :

*HURELÉE : gaum. *horlâye* « averse »; voy. ci-dessus *hurée* 4°.

HURELOTE : pic. *hurlote*, *hourlote* « chouette »; voy. ci-dessus *hurette* 2°; — meusien *hourlot* « hanneton »; voy. ci-après *hurelon*.

HURELIN : le sobriquet messin *hurlin* « qui a les cheveux hérissés ».

---

1. Rolland, *Faune pop.*, IX, 72. A noter, p. 73, les formes *houran* (Vosges), *chaheuran*, *chahuran* (Lorraine, Champagne), *chahuron* (Aisne).

2. Godefroy traduit *hourеler* par « tailler » : il laisse *hourlois* sans traduction.

Hurelard : picard *hurlard* ou *hurlu*, s. m., « harle huppé » ; c'est à sa huppe comparée à une hure que cet oiseau doit son nom (Jouancoux).

Hurelu : outre le pic. *hurlu* qu'on vient de voir, il faut ranger ici le fr. *hurluberlu* « personne extravagante, brusque, étourdie ». Le *Dict. gén.* dit que l'origine en est incertaine ; Scheler y voit une onomatopée, Littré un mot de fantaisie. Pour moi, c'est un composé des deux adjectifs *hur'lu* (qui a les cheveux hérissés) et *berlu* (qui a la berlue). Cela peint à merveille la tête hirsute et l'œil hagard d'un individu mal équilibré qui se jette inconsidérément à travers tout.

Hurelon : picard *hourlon*, *heurlon*, *hurlon*, gaumais *hourlon*, *-an*, « hanneton ». Meyer-Lübke, n° 9039, rattache ce mot à ululare (hurler), de même que le fr. *hulotte* (chouette), comme on a vu plus haut. Je crois que l'hypothèse *hure* est pour le moins aussi défendable. Si le hanneton fait entendre un bruissement quand il vole, peut-on dire qu'il hurle ? Au point de vue phonétique, il y a de plus divergence entre *hourlon* et le picard *heuler* (hurler) ; de même le meusien *hourlon* (hanneton), que j'ai noté près de Longwyon en même temps que *hurlay* (hurler), *hœ̈rlau* (hurleur). Enfin, comparez *hurillon* ci-après. — Varlet donne le meusien *hourlot* (hanneton) et Jaclot le messin *heulo* (hanneton ; tourbillon de vent). Ce second sens pourrait être invoqué en faveur de l'hypothèse « hurler » ; cependant, ne serait-ce pas aussi bien un « coup de vent qui vous ébouriffe » ?

Hurillon. — Ce type apparaît : 1° en rouchi : *hurion*, *hùrlion* « hanneton », d'après Hécart qui l'explique par « une onomatopée du bruissement que cet insecte fait en volant » : hypothèse que l'on jugera moins vraisemblable encore que pour *hourlon* ; — 2° en anc. fr. *hurillon*. Godefroy traduit ce mot par « sauterelle » ; mais il y a méprise. Il cite un seul texte : « La VIIIe plaie d'Égypte sont locustez, c'est-à-dire laoustres et hurillons » (Valenciennes, xve siècle). On doit évidemment mettre une virgule après *laoustres* et comprendre que la VIIIe plaie d'Égypte « sont sauterelles et hannetons » [1]. — 3° Dans

1. Comp. dans God., v° *laouste*, un exemple du *Lib. Psalm.* : « Et locouste et haneton Vindrent sans conte, a grant foison. »

nos Ardennes, à Érezée, j'ai noté l'expression : *il a r'çû dès bês hèrions* « de beaux coups ». J'y vois le sens propre de : « coup violent de deux têtes qui s'entrechoquent » [1] ou de : « coup violent qui vous enfle la tête » [2]. Il y aurait là une indication intéressante pour expliquer le fr. *horion*, dont l'origine est inconnue. Les plus anciens exemples montrent clairement que *horion* désigne un « coup porté à la tête » ; d'où, au figuré, le sens de « gros rhume », qu'il a en normand. Ce serait une forme dialectale pour *hurillon*. Voy. Godefroy, HORION 1 et 2 ; Diez, p. 616 ; Scheler, etc.

FR. *POTELÉ*, LIÉG. *POTALE*, *POT'LER*

Pour le *Dict. général*, le fr. *potelé* (gras et rebondi) « semble dérivé de l'adjectif *pote* » [3]. Je crois, pour ma part, que ces deux mots n'ont aucun rapport et que le wallon peut nous indiquer une piste meilleure.

Le liégeois *pote*, s. f., « fossette dans le sol » — qui vient, comme on sait, du germanique [4] — a donné les dérivés suivants : *poté* « flaque d'eau » ; — *potale* « fossette », c.-à-d. : 1° petit enfoncement dans un mur, niche pour statuette [5] ; 2° petit creux sur certaines parties du corps : cet enfant est tout à *potales*, ce n'est qu'une *potale* de tout son corps ; — *pot'ler* « faire une *potale*, surtout dans le sol ou dans la paroi d'une

---

1. Comme les coups que se portent deux vaches qui « font les hures » ou qui « se hurent » ; voy. ci-dessus.

2. Comp. l'espagnol *hura*, abcès, enflure à la tête.

3. Sur l'étymologie du fr. *pote*, voy. mon art. *paiwène*, *Romania*, t. XLIII, p. 434.

4. Grandgagnage, II, 249. De l'anglo-saxon *pytt*, moyen néerl. *put*, *putte*, moyen bas all. *putte*, etc., où l'on voit généralement un emprunt du lat. *puteus* : puits.

5. En rouchi, d'après Hécart, *potelle* « petit enfoncement dans un mur (qui en indique la propriété) ». — Godefroy, v° POSTELE, confond deux mots différents. Son dernier exemple, tiré des *Coutumes de Bruxelles*, doit être mis à part : la *potelle* dont il y est question est celle de Hécart, w. *potale*. Voy. aussi Delmotte, *Gloss. wallon* : BAIDE, POTELLE.

galerie de mine pour y introduire le bout d'un étançon »[1]. — Grandgagnage, II, 250, croit devoir en séparer *pot'ler*, v. n., « bouffir » et *si pot'ler* « se froncer, se crépir, se gripper ». En réalité, il s'agit du même mot. Une étoffe qui *pot'lêye* ou qui *s' pot'lêye* (on dit les deux en liégeois) forme des creux et des bosses ; trop tendue, elle se boursoufle à certaines places et se creuse à côté : fossettes et bossettes sont inséparables[2]. Le mot *pot'ler* tire son origine des fossettes que présente l'objet ; il est naturel toutefois que cette image primitive puisse ensuite, dans certains cas, s'effacer devant l'image complémentaire, qui a plus de relief[3].

Ce qui précède s'applique au fr. *potelé*, qu'il est difficile, à mes yeux, de séparer du liég. *poteler*. Si notre dialecte ne semble pas connaître ce participe-adjectif au sens particulier que le français lui attribue, c'est par accident et caprice de l'usage[4]. Que le français dise d'un enfant gras et rebondi qu'il est *tout potelé* et le liégeois *tot-a potales* (tout à fossettes), voilà qui est significatif et de nature à faire supposer une origine commune ; je ne puis croire à une simple coïncidence. Autre argument : *pote* éveille une idée désagréable qui ne peut convenir à *potelé*. Au contraire, si l'on explique ce dernier par : « plein de fossettes », l'image est délicate ; elle convient aux exemples les plus anciens et donne à l'expression plus de fraîcheur et de grâce[5].

---

1. De là : 1. *dipot'ler* « déchausser (un arbre) en *pot'lant*, en creusant une *potale* autour du pied » ; il faut distinguer ce verbe de 2. *dipot'ler* « déhancher, luxer ; proprement : ôter de la *potale* ».

2. D'un terrain accidenté, on dira : ce n'est que fosses et bosses. En parlant d'un enfant potelé, j'ai entendu à Liège la jolie expression : un petit *pòt' èt mòt'* », c.-à-d. plein de *potes* (fosses) et de *mottes*.

3. Comparez : *li tére* (*si*) *pot'lêye, lès s'minces vont v'ni foû* (Liège) « la terre se boursoufle, les semences vont germer » ; [on voit que le tabac est mûr quand] *les fouyes potèlnut* (Fleurus : *Bull. Soc. wall.*, t. 38, p. 189) « les feuilles se bossellent ».

4. Le *Dict. wallon* (verviétois) de Lobet seul a un article : *pottlé* « potelé, gras et plein ». Je crois que ce n'est pas conforme à l'usage wallon, du moins à Liège. Ce doit être un gallicisme.

5. Godefroy, X, 387. Le premier exemple, d'apès le *Dict. gén.*, est de Christine de Pisan (XIVe-XVe s.) : « Si ne furent ne noires ne halees, Mais

LIÉG. ET ANC. FR. *RANSE*

Grandgagnage, II, 279, définit le liég. *ranse* par « crêpe : étoffe »[1]. Pour préciser, disons qu'une *ranse* désigne une bande de crêpe noir qu'on porte, en signe de deuil, autour du chapeau ou autour du bras gauche. Le mot est bien connu à Liège, Verviers, Malmédy ; on le cherche vainement dans les glossaires des autres régions. — Nous y reconnaissons le germ. *Kranz*, *krans* « couronne »[2], avec réduction de *cr* initial à *r*, phénomène qui a lieu surtout dans les mots d'origine germanique[3]. On a dit d'abord : « une *ranse* de crêpe », puis le déterminatif s'est sous-entendu. — Le sens primitif apparaît encore dans l'anc. fr. *ranse*, que Godefroy donne sans traduction, avec ce texte de 1480 : « Atour rond, a la façon de Portugal, dont les bourreletz estoient *a manière de ranses* et passoient par derrière ainsi que pattes de chapperons pour homme » (O. de la

---

comme liz blanches et potellees. » — Voy. aussi God., VI, 340, v° POTELET, dont la finale a subi l'influence probable de *grandelet*, *grasselet*, *tendrelet*. — [Il y aurait lieu, semble-t-il, de mettre en cause le latin vulgaire du haut moyen âge *pota*, qui figure notamment dans un passage de Grégoire de Tours, publié en 1885 par Krusch (*Script. rerum meroving.*, I, 738) : « Mulier quaedam filiam suam exhibuit vulneribus plenam, ut quidam vocant, *potae*. » L'éditeur avec une rare ineptie, a vu dans *pota* l'anc. franç. *pute*, putain (!). — A. TH.]

1. Pour toute explication, G. ajoute : « Comp. reize : linon clair ? » — — Qu'est-ce que ce mot *reize* ?

2. Villers, *Dict. malm.* (manuscrit, 1793), donne le diminutif *cranskène*, s. f., « tour de chapeau en or ou en argent, une ganse ; alentour d'un plat de choux, accompagnement de saucisse ou cochonnade, relevé ». Terme aujourd'hui inusité. — Bormans, *Vocab. des houilleurs liégeois*, a le verbe *cranskiner* « combler la *coufdde* ou la *berlaine* à la main avec de grosses houilles ou des pierres ». Terme aujourd'hui inusité, qui signifie proprement « couronner » (le cuffat, le wagonnet). — Enfin, *cranse*, à Habay-la-Neuve, désigne un « gâteau rond à centre vide » (*Bull. Soc. wall.*, t. 34, p. 290), et *kranz*, prononcé à l'allemande, signifie à Malmédy : « pâtisserie en forme de couronne ». Ce sont des emprunts de date moins ancienne que *ranse*.

3. Comparez *Cransina*, au VIII[e] siècle, ruisseau appelé aujourd'hui *Ransenne* (Chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy, I, 60) ; fr. *cracher* : liég. *rètchî* ; fr. *crafe*, *rafle* (*Dict. gén.*) ; fr. *riquet* (Littré), un des noms vulgaires du grillon, sans doute pour *criquet* (Scheler) ; etc.

Marche, ap. Laborde, *Émaux*). Nous expliquerons les mots soulignés par : « disposés en guise de couronnes » ; voyez la figure dans le *Larousse illustré*, v° ATOUR, et comparez le fr. *crancelin*, qui vient de l'all. *Kränzlein*.

ANC. FR. *SOUDRE* (LAT. *SŎLVĔRE*) ET SES DÉRIVÉS

Des chartes namuroises de 1328 parlent de *derle sorderesse*, de *derlière sordreresse* ou *sordresse*. Godefroy, qui cite les textes aux articles DERLE et SORDRERESSE, ne peut définir cette épithète. Dans son étude sur le suffixe *-aricius*, M. Antoine Thomas dit à propos de ces expressions : « La *derle* est de la terre glaise ; faut-il rattacher l'adjectif *sorderez* à *sourder*, souiller, ou à *sourdre*, ou même chercher une autre étymologie [1] ? »

Il faut prendre le dernier parti. Nous savons que les batteurs de cuivre utilisaient cette sorte d'argile pour leurs creusets à fondre le métal [2] : c'est ce qu'indique le passage suivant du même texte de 1328 : « une derliere, c'est a savoir ou on prent terre de coi li bateurs ourent [= travaillent] a Dignant et a Bouvignes » (God., DERLIERE). Il s'agit donc de la terre plastique dont les fondeurs de Dinant faisaient les creusets à fondre ou *soudre* (lat. SŎLVĔRE) le cuivre. Les mots *derle*, *derlière* qui précèdent l'épithète ont amené, par assimilation, l'épenthèse de *r* dans le type primitif *souderez*, *soderez* [3].

La famille *soudre* (fondre, dissoudre) n'a pas eu de chance auprès de Godefroy ; il l'a méconnue à peu près partout. Il ne sait pas définir l'adjectif *soldeis*, *soudis* qualifiant un nom de métal ; le sens est évidemment : « fondu » ; syn. *fondeis*, *fontis*. — On est étonné de ne pas trouver à l'art. SOLDRE le sens propre de : « fondre (un métal) ». A l'art. SOUDRE 2, nouvelle surprise : *soudre* (un battant de cloche, un lion d'argent) est traduit par ... « souder » ! — Il fait deux articles SOUDER : 1.

---

1. A. Thomas, *Nouveaux essais de philologie française*, p. 100.

2. Dony et Bragard, *Vocab. du tireur de terre plastique* (*Bull. Soc. wall.*, Liège, 1900, t. 50, p. 611).

3. La voyelle *o* représente un son moyen entre *ó* et *oú*, qui existe encore aujourd'hui dans le dialecte namurois.

« v. a., dissoudre » ; 2. « v. n. (!), avoir à faire (!), avoir de commun », exemple : *qu'ay je que veoir ne que souder avec toy ?* Il suffit de rappeler le vers de Villon : *a luy n'ayons que faire ne que souldre*, pour voir que *souder* signifie : « résoudre, débrouiller, traiter (une question) » ; voy. au surplus le *Dict. gén.*, v° SOUDRE. — Il traduit *souderesse, sodresse* par : « femme d'un soudeur ? » et, au t. X, *soudeur* par : « celui qui soude ». Les textes cités étant de Bouvignes (1311), il faut comprendre : « fondeur, femme d'un fondeur (de cuivre) ».

Jean HAUST.

LA LÉGENDE DE LA MONTAGNE D'AIMANT
DANS LE ROMAN DE *BERINUS*

NOUVELLES RECHERCHES

I

Dans un post-scriptum à l'étude sur ce sujet, publiée récemment dans la *Romania* (XLIV, 427 et suiv.), j'avais noté rapidement que l'*Alexandre* en vers alexandrins contenait un récit qui présentait de singulières analogies avec une partie de l'épisode de la *Montagne d'Aimant* dans *Berinus* et avec le récit manifestement apparenté des *Voyages d'Aboulfaouaris* dans les *Mille et un Jours* ; j'avais promis de revenir sur le sujet. Je donne ici les indications détaillées promises.

Le récit en question se trouve dans l'édition d'H. Michelant[1], p. 320 à 329. On le lit au milieu d'épisodes empruntés à la *Lettre d'Alexandre à Aristote*[2], mais il ne figure pas dans cette *Lettre*. Comme il est trop long pour être cité en entier, je reproduis l'analyse très exacte qu'en a donnée Paul Meyer[3] :

Alexandre s'est trompé de chemin. Il est entré dans une vallée profonde, dont il ne peut plus sortir. L'armée est plongée dans l'effroi. Alexandre finit par trouver une inscription, aux termes de laquelle l'armée ne peut être délivrée qu'à condition qu'un homme se dévoue pour tous et consente à rester dans la vallée. Cette nouvelle met l'armée en grand émoi, car personne n'a envie de se sacrifier pour les autres. Enfin Alexandre se dévoue. Aussitôt le val périlleux commence à trembler et les Grecs trouvent leur voie hors

---

1. *Li romans d'Alixandre, par Lambert li Tors et Alexandre de Bernay, herausgegeben... von Heinrich Michelant*, ... Stuttgart, 1846, in-8°.

2. P. Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge*, Paris, 1886, II, 26-28.

3. *Ouvr. cité*, II, 173.

des montagnes. Alexandre reste seul au milieu d'une tempête effroyable. Pendant toute une nuit, les montagnes s'agitent, la foudre gronde et une puanteur insupportable se répand par tout le val. Bientôt apparaissent des dragons, des démons hurlants. Alexandre est épouvanté. Bucéphale, n'osant ni gratter la terre ni hennir, cache sa tête sous le manteau de son maître. Au matin, toutes ces merveilles disparaissent, et Alexandre se met à parcourir le val dans l'espoir de trouver une issue. Il trouve un diable qui était étendu sous une pierre et qui, si Alexandre veut le délivrer, s'engage à le faire sortir du val. Le roi accepte : il va d'abord vérifier l'existence du chemin indiqué, puis il revient sur ses pas, met le diable en liberté et court rejoindre son armée.

Je cite quelques passages textuels de ce que P. Meyer nomme avec raison « un étrange récit ». Alexandre, se voyant dans le « Val », dit à ses compagnons (édit. Michelant, p. 321, l. 1-4) :

« Par le mien entiant, si com jou ai veü,
« Ne s'en isteroit nus, tant eüst de vertu.
« Perdu avons la trace par u sommes venu ;
« Li Deu nus voelent mal, tout sommes deceü. »

Le passage où Alexandre lit l'inscription se présente ainsi (p. 321, l. 21 et suiv.) :

Tant a cierkié le val Alixandres entour
Qu'il trouva une piere del tans ancienor
U il avoit escrit grant dol et grant tristor ;
Ja nel vera mais hom qui n'ait de mort paor.
Quant li rois vit les lettres, n'i ot ne ju ne ris ;
Ce conte l'escriture qui est de marbre bis :
Que se tout cil del mont estoient el val mis,
Por trestout l'or del mont n'en isteroit .I. vis,
Se .I. hons de son gré n'i remaint a tous dis.

Suivant l'habitude des chansons de geste, ceci est répété dans un « couplet similaire » (p. 322, l. 4 et suiv.) :

A l'une part del marbre a li rois esgardé
Et conte l'escriture del tans [d']antiquité
Quer (*var.* Que) se tout cil del mont erent el val entré,
Dès le premerain home que Dex ot figuré,
N'en isteroient il en trestout lor aé,

Se .I. n'i remanoit bonement, de son gré,
Et tout par .I. seul homme i seront delivré.

On reconnaît ici l'inscription qui, dans *Berinus* et dans le *Voyage d'Aboulfaouaris*, avertit les naufragés qui veulent s'éloigner du fatal rocher : dans le *Roman d'Alexandre* comme dans le récit du XIVe siècle et dans le conte oriental, il faut qu'un seul se dévoue et consente à rester en place pendant que les autres s'en vont (comp. le premier article, p. 429 et 439). Dans les trois récits, le dévouement est le seul moyen de sortir d'une situation sans issue, où se trouve, dans un des récits, une armée, dans les deux autres, un groupe de voyageurs, retenus près d'un rocher inaccessible. On peut même comparer à la terrible tempête dont il est question dans le récit épique, la tempête qui éclate dans *Berinus,* au moment où le navire qui porte le père, la mère et la sœur d'Aigres s'éloigne de la Montagne d'Aimant (p. 430). Ces coïncidences sont trop nombreuses et trop frappantes pour qu'on puisse songer à un hasard : les trois récits sont nécessairement apparentés. Il s'agit seulement de savoir quelle version représente la forme du récit : s'agissait-il primitivement d'une aventure de terre (*Alexandre*) ou d'une aventure de mer (*Berinus*, *Aboulfaouaris*) ?

Je crois que c'est la version maritime qui est la plus ancienne. L'anecdote a quelque chose de plus naturel dans un récit d'aventures de mer que dans le récit d'une expédition militaire, même orné de fantastique : le rocher, éloigné de tout secours humain, au fond de l'Océan, paraît une invention plus naturelle que le vallon dont toute une armée ne peut trouver l'issue. Et puis, on peut faire valoir cette considération : nous avons vu dans le premier article que le récit du *Voyage d'Aboulfaouaris*, qui semble plus primitif que celui de *Berinus,* se rattache naturellement à une autre version arabe du conte de l'*Aimant* (celle des *Mille et une Nuits*), de sorte que, dans l'hypothèse indiquée, la genèse du récit se comprend, tandis que, si l'on part du *Roman d'Alexandre,* elle devient incompréhensible. En effet, Paul Meyer fait remarquer au début de son analyse : « Ce qui suit dans le Roman fait défaut, non seulement à la Lettre [d'Alexandre à Aristote], mais à toutes les formes du Pseudo-Callisthène » et il ajoute à la fin (p. 329) : « Je n'ai trouvé nulle part ailleurs

cet étrange récit. » Il ne se trouve pas non plus, semble-t-il, dans les descendants orientaux du *Pseudo-Callisthène* ; du moins, Firdousi[1], dans le récit circonstancié qu'il donne des aventures d'Alexandre, ne raconte rien de pareil. Dans ces circonstances, la supposition la plus naturelle est que nous sommes en présence d'une aventure de mer, rattachée à l'histoire de l'Aimant, qui a pénétré en Occident au XIII[e] siècle et a été transformée en aventure militaire en l'honneur d'Alexandre. Le récit non transformé est parvenu à l'auteur de *Berinus*; de quelle façon? par quels intermédiaires? Nous ne le savons pas.

On peut se demander si l'influence d'un épisode d'un roman célèbre de la Table Ronde n'a pas été pour quelque chose dans la transformation qu'a subie notre récit. En lisant ce récit du « val perillous » (c'est ainsi que le *val* fatal est nommé dans le *Roman d'Alexandre*, p. 325, l. 16), on songe malgré soi au *Val aux faux Amants*, un des épisodes les plus connus du grand *Lancelot* en prose[2] : là aussi il s'agit d'un vallon d'où nul ne peut sortir. Il n'est pas impossible que ce récit ait donné à un « trouveur » l'idée de transformer l'aventure maritime en une aventure terrestre, rattachée au nom du conquérant macédonien.

Ce qui semble confirmer notre hypothèse sur l'origine première du récit, c'est le singulier épisode final, dans le *Roman d'Alexandre*, du diable pris sous une pierre, qu'Alexandre met en liberté en échange d'un renseignement qu'il obtient : c'est une complication qui ne se trouve ni dans le *Voyage d'Aboulfaouaris*,

---

1. *Le Livre des Rois*, trad. Mohl, t. VII, p. 43-212, de l'édition in-8°, Paris, 1877.

2. Voir P. Paris, *Les Romans de la Table Ronde*, IV, 235-245, 283-293; comp. *Le Livre de Lancelot del Lac* II (= *The Vulgate Version of the Arthurian Romances, IV*), éd. H. Oskar Sommer, p. 116 et suiv. (texte différent et moins développé). Voir pour des récits apparentés : L. A. Paton, *Studies in the fairy mythology of Arthurian romance*, Boston, 1903, in-8°, p. 87 et suiv. L'expression « val périlleux » se trouve dans le récit du *Lancelot* (P. Paris, *o. c.*, IV, 237). Les romans du cycle d'Alexandre devaient nécessairement subir l'influence des autres cycles poétiques. Dans l'*Alexandre* en vers de dix syllabes, Alexandre est armé, sans souci de la chronologie, du heaume d'Arthur : manuscrit de Paris, v. 369, manuscrit de Venise, v. 360 (P. Meyer, *Alexandre le Grand*, I, 41, 252).

ni dans *Berinus*[1]. Nous avons ici une variante du récit bien connu[2] du diable enfermé dans un vase de cuivre ou dans une bouteille. L'histoire a été rattachée arbitrairement à celle du *Val périlleux* pour augmenter le fantastique.

Nous supposons, en somme, qu'une version de la *Montagne d'Aimant*, différente de celle qu'on lit dans le *Duc Ernst* et fort semblable à celle du *Voyage d'Aboulfaouaris*, a pénétré en Occident au XIIIe siècle : l'auteur du *Roman d'Alexandre* l'a exploitée et transformée à sa façon, peut-être sous l'influence du *Roman de Lancelot* ; des éléments du récit non transformé ont été insérés par l'auteur de *Berinus* dans une version de la « Montagne d'Aimant » qui se rattache, par des intermédiaires, à celle du *Duc Ernst*.

Ce classement des récits suppose que le *Voyage d'Aboulfaouaris* est authentique et réellement d'origine arabe. Aux raisons qui militent en faveur de cette supposition, on peut ajouter celle-ci : la traduction des *Mille et une Nuits* par Burton[3], ce répertoire confus mais inépuisable en ce qui concerne les contes orientaux, contient (ce qui m'avait échappé au moment où je composais mon premier article) une notice biographique d'E. J. W. Gibb sur Ali Aziz Efendi, le Crétois, l'auteur du recueil de contes turcs qui doit contenir un récit qui a beaucoup d'analogie avec le *Premier Voyage d'Aboulfaouaris* (voir le premier article, p. 452). Il en résulte que ce personnage n'était pas un renégat, ainsi que je l'avais cru possible dans mon premier travail ; par conséquent, il n'est guère vraisemblable qu'il aura trouvé le sujet de son conte dans la version française des *Mille et un Jours* ; il doit l'avoir emprunté à une source vraiment orientale.

En présence des incertitudes auxquelles donne lieu, non seu-

---

1. C'est-à-dire sous cette forme précise : on y trouve une histoire de diables enfermés dans une bouteille, mais elle ne se rattache en rien à la délivrance du héros.

2. Voir particulièrement, dans les *Mille et une Nuits*, l'histoire du *Pêcheur*. Ces sortes de récits sont d'ordinaire rattachés (comme dans les *1001 Nuits*) au nom de Salomon ; un des plus anciens exemples, sinon le plus ancien, se trouve dans le *Martyre de sainte Marine* (= *sainte Marguerite*) ; voir *Acta s. Marinae et s. Christophori edidit H. Usener*, Bonn, 1886, in-8°, p. 36.

3. Tome X (édit. 1894), p. 28.

lement le *Voyage d'Aboulfaouaris*, mais l'ensemble du recueil des *Mille et un Jours*, il serait hautement désirable qu'un spécialiste des études orientales entreprît une étude à la fois générale et approfondie des sources de ce recueil, le plus célèbre des rédactions françaises des contes orientaux après les *Mille et une Nuits* de Galland et une des œuvres les plus gracieuses du XVIIIe siècle. Des affirmations générales, comme celle de Zotenberg [1], des recherches spéciales sur tel ou tel conte, comme celle de M. Wallensköld [2] ne suffisent pas. Si Pétis de Lacroix, qui fit la traduction, n'est pas une illustration de premier ordre, Le Sage, qui se chargea de la rédaction littéraire du recueil, est assez célèbre pour qu'on étudie avec soin l'origine d'une œuvre à laquelle il a collaboré.

II

Je voudrais profiter de l'occasion pour dire quelque chose d'un texte qui se rapporte à une partie de l'épisode de la Montagne d'Aimant dans le *Duc Ernst* qui n'a pas passé dans *Berinus* : l'enlèvement du héros et de ses compagnons par de grands oiseaux. Ce détail, non utilisé par le romancier du XIVe siècle, n'en intéresse pas moins les études romanes, puisqu'il se retrouve, comme on l'a vu (premier article, p. 434), dans l'épisode de la suite d'*Huon de Bordeaux*, qui a survécu presque jusqu'à nos jours dans le livre populaire en prose.

Le sauvetage de naufragés par d'énormes oiseaux se trouve dans un récit du Livre des *Merveilles de l'Inde*, qui aurait été composé à Bagdad vers l'an 960 en notre ère [3], mais on n'y trouve pas un détail qui est dans le *Duc Ernst* : à savoir que les naufragés ont pris d'abord la précaution de s'envelopper dans des peaux d'animaux qu'ils ont tués (dans le poème allemand : des phoques), afin de mieux tromper les oiseaux. Ce détail se

---

1. H. Zotenberg, *Histoire d''Alâ al-Dîn ou la Lampe merveilleuse*, Paris, 1888, p. 27, note.

2. Voir son étude *Le conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère* dans *Acta Societatis Scientiarum Fennicae*, t. XXXIV, nº 1, p. 99 et suiv.

3. *Le Livre des Merveilles de l'Inde, traduit par L. Marcel Devic*, Paris, 1878, in-12, p. 10-11.

trouve, au contraire, toujours rattaché à une histoire de naufragés, dans un récit [1] du voyageur juif Benjamin de Tudèle (1165-1173) qui semble emprunté, chose singulière, à des sources occidentales, puis, sans qu'il soit question d'un naufrage, dans deux récits des *Mille et une Nuits* [2], dont le plus ancien (*Histoire du troisième Calender*) est du XIIIe siècle au plus tard.

Mais un récit qui contient ce même détail d'hommes s'enveloppant dans des peaux d'animaux qu'ils ont tués, afin de se faire enlever par des oiseaux, se lit dans un roman sanscrit en vers, le *Çlokasaṃgraha* de Budhāsvamin, étudié dans l'ouvrage capital de M. F. Lacôte sur la *Bṛhatkathā*. Entre autres récits aventureux, on y trouve l'*Histoire du marchand Sānudāsa*; elle contient l'épisode suivant, que je reproduis d'après l'analyse de M. Lacôte :

Sānudāsa s'enrôle dans la bande de l'aventurier Âcera, qui prépare une expédition à la Terre-de-l'or. On traverse la mer, on aborde au pied d'une montagne; on l'escalade en s'accrochant aux lianes : c'est « le chemin des lianes ». Sur le plateau, une rivière qui change en pierre tout ce qui tombe dans son eau; on la franchit en s'accrochant aux têtes des bambous penchés sur les rives : c'est le « chemin des bambous ». Plus loin, se présente un étroit sentier entre deux précipices ; on fait un feu avec des branches humides; la fumée attire les Kirâtas qui viennent proposer des boucs à vendre; les aventuriers montent sur les boucs, animaux au pied sûr, qui sont seuls capables de suivre, sans vertige, l'étroite arête, « chemin des boucs ». On n'arrive pas au bout sans encombre, car une autre troupe vient en sens contraire; une bataille se livre et la bande d'Âcera passe, après avoir précipité la bande adverse dans les ravins. Sānudāsa commence à s'indigner de la férocité des chercheurs d'or. Puis Âcera ordonne de tuer les boucs et de se vêtir de leur peau, la face interne en dehors : de grands oiseaux, prenant les hommes pour des amas de chair fraîche, viendront les enlever et les emporteront dans leur aire ; c'est là qu'est l'or! Sānudāsa essaie en vain de

---

1. *The Itinerary of Benjamin of Tudela, translated and edited by A. Asher*, London, 1840, I, 143 ; voir aussi notre premier article, p. 443, note 2.

2. *Histoire du troisième Calender* et *Histoire de Hasan de Basra* (ou de *Mazin*); comp. V. Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes*, VII, 30. Ce thème se retrouve dans la tradition populaire : voir Afanasiev, *Rousskiia narodn. skazky*, Moscou, 1897, II, p. 118, no 136; von Hahn, *Griechische und albanesische Märchen*, I, no 15, etc. Ces contes se rattachent étroitement à *Hassan de Basra*.

sauver le bouc qui l'a porté ; ses compagnons sont sans pitié. Tout se p en·
comme Ācera l'avait annoncé ; mais l'oiseau qui emporte Sānudāsa est : du
qué par un autre oiseau qui lui dispute sa proie ; la peau de bouc se déch les
Sānudāsa tombe dans un étang, au milieu d'une forêt luxuriante... [1].

En dehors de sa valeur littéraire incontestable, ce récit présente un intérêt capital à cause de sa date. M. Lacôte (p. 147 de son livre) place le *Çlokasaṃgraha* de Budhasvāmin au VIIIe-IXe siècle. Le récit indien est donc antérieur, par la date, à ceux que nous connaissions déjà. Mais nous pouvons remonter plus haut. D'après les recherches de M. Lacôte, le poème de Budhasvāmin serait, pour le fond, la reproduction fidèle d'une œuvre perdue, la célèbre *Bṛhatkathā* de Guṇāḍhya. Or, quant à l'époque où il faut placer celui-ci, M. Lacôte dit (p. 30 de son livre) : « en tout cas, la fin du IIIe siècle me paraît la limite extrême à laquelle la légende permette de le faire descendre... je le placerais volontiers au milieu du IIIe siècle. » — En admettant même que des recherches ultérieures modifient plus ou moins ce résultat, — la chronologie littéraire de l'Inde est flottante, — il n'en reste pas moins que Guṇāḍhya appartenait à une époque passablement antérieure à celle de son copiste : le fait qu'il avait composé son œuvre en prākrit tandis que Budhasvāmin se sert du sanskrit — ce qui semble supposer une transformation singulière des goûts et des habitudes littéraires — fournit à cet égard une indication, qui est encore fortifiée par ce qu'on sait de la « *Bṛhatkathā* cachemirienne », autre dérivé de l'œuvre perdue de Guṇāḍhya [2]. Cette forme indienne du thème est donc en tout cas, pour le fond, bien antérieure à toutes les formes arabes, hébraïques ou occidentales.

Ce serait sortir du domaine propre à cette revue que de trai-

---

1. F. Lacôte, *Contribution à l'histoire des contes indiens. Essai sur Guṇāḍhya et la Bṛhatkathā*, Paris, 1908. In-8°, p. 175, 176.

2. Cette *Bṛhatkathā* cachemirienne est également perdue, mais les indianistes croient pouvoir la reconstituer dans les grandes lignes grâce à deux imitations du XIe siècle qui nous sont parvenues ; M. Lacôte déclare qu'on ne saurait la faire descendre plus bas que le IXe-Xe siècle (*ouv. cité*, p. 144). Or il semble bien qu'il y ait eu, entre cette *Bṛhatkathā* cachemirienne et la *Bṛhatkathā* primitive, un intermédiaire, perdu lui aussi. Je renvoie, pour toutes ces questions, au livre de M. Lacôte, p. 134 et suiv.

tà fond toutes les questions que soulève le récit de Budhasvā-gi (ou plutôt de Guṇāḍhya). Je me borne à remarquer que (grands oiseaux, qui gardent dans leurs aires l'or que d'auda-ıeux aventuriers vont leur enlever, font de suite penser au mythe antique des griffons, gardiens de l'or [1]. Ce mythe a été connu du moyen âge occidental : on le rencontre, en Allemagne, chez Wolfram d'Eschenbach et dans la *Chronique universelle* de Rudolf d'Ems [2]. Un récit développé, très curieux, se lit dans *Reinfrid de Brunswick*, poème allemand de la fin du XIIIe siècle, qui offre plusieurs points de contact avec le *Duc Ernst* [3] :

Sur le mont Caucase (Kaukasas, v. 18234) se trouve l'or ; mais la montagne est si haute [4] qu'on ne peut y arriver ; en outre, il y a des alternances de froid et de chaleur, qui ne permettent pas à l'homme d'y vivre. Pour s'emparer de l'or, on emploie la ruse que voici : sur ces monts, les griffons font leur aire au milieu de l'or : ce n'est qu'au milieu de l'or que le griffon peut couver ses œufs. On prend donc des bœufs [qu'on tue et] qu'on écorche ; dans les peaux ainsi obtenues on enveloppe [et on coud] de grandes pierres ; on les abandonne pendant la nuit, de manière que le griffon les trouve au lever du soleil. Le griffon se saisit en effet de la pierre enveloppée dans la peau, [croyant qui c'est de la viande], mais lorsque, parvenu dans son aire, il s'aperçoit qu'on l'a dupé, il rejette de l'aire la peau et la pierre : les pierres, aux arêtes tranchantes, détachent, en tombant, des morceaux d'or des rochers ; on les recueille ensuite nuitamment : on n'ose le faire pendant le jour, de peur des griffons. En même temps que de l'or, on obtient ainsi du *lásûr* (*lapis lazuli*, v. 18314). — Le poète ajoute que cette montagne n'est pas loin de l'Aimant (v. 18338).

Au premier abord, on pourrait croire qu'on n'a ici qu'une copie défigurée du récit indien du Budhasvâmin, qui serait par-

---

1. Voir l'article *Gryps* (de la main de Furtwängler) dans Roscher, *Lexikon der griech. u. röm. Mythologie*, I, col. 1768 et suiv.

2. Voir les textes cités par Bartsch, dans son Introduction au *Herzog Ernst*, p. CLIV.

3. *Reinfrid von Braunschweig, herausgegeben von Karl Bartsch*, Stuttgart, 1871, v. 18234 et suiv. ; comp. Bartsch, dans son Introduction au *Herzog Ernst*, p. CXXXII.

4. Elle s'élève « jusqu'au cercle de la lune, « *nâh unz an des mânen kreiz* » (v. 18234).

venu d'une façon ou d'une autre en Allemagne ; je crois cependant qu'il faut expliquer autrement la genèse de l'épisode du *Reinfrid* [1]. On peut y distinguer trois éléments : le mythe des griffons gardiens de l'or, le déguisement au moyen de la peau, trait qui provient sûrement du *Duc Ernst* ; enfin un récit qui présente une ressemblance extérieure avec celui de Budhasvâmin, mais qui diffère complètement pour le fond : c'est celui de la « vallée des diamants » dans le *Second Voyage de Sindbâd le Marin*. Au lieu de transcrire cette version universellement connue, j'en reproduis ici une autre, qu'on cite souvent, à propos de *Sindbâd*, mais sans indications suffisamment précises : c'est celle que donne saint Épiphane (mort en l'an 403 de notre ère) dans son écrit sur les joyaux qui ornaient le pectoral du grand prêtre des Hébreux. Chez lui, ce n'est pas de la recherche du diamant qu'il s'agit, mais de celle d'une autre pierre précieuse, l'*hyacinthus*, quel que soit d'ailleurs le minéral que ce mot désigne exactement. Son récit coïncide, du reste, jusque dans de petits détails avec celui de *Sindbâd* :

L'hyacinthe [2] se rencontre dans une profonde vallée du désert de la grande Scythie, dont le fond est inaccessible. « Igitur qui mittuntur a regibus juxta commanentibus, ad istorum lapidum perquisitionem, secundum dispensationem necessitatis sibi commissae, jugulant agnos et excoriantes dimittunt desuper e saxis in illud chaos convallis immensum, lapidesque, ut ferunt, agnorum decoriatorum carnibus adhaerescunt. Aquilae vero in petris sursum morantes, accepto carnis odore, descendunt, eductosque decoriatos agnos exedunt et lapides illuc in summis montibus remanent. Damnati ergo, qui per hujusmodi capturam ad inquirendos praedictos lapides diriguntur, intuentes ubi sunt ductae agnorum carnes ab aquilis, eunt illuc et invenientes lapides afferunt. »

Ce récit [3], qui n'est certainement pas de l'invention de saint

1. Ce qui montre qu'on a ici autre chose que le récit indien, c'est que, d'après le récit allemand, ce n'est pas un homme qu'on cache dans la peau de bœuf tué, c'est une pierre.

2. Comme le texte grec original est perdu ou non encore retrouvé, je reproduis l'ancienne version latine ; voir Migne, *Patrologia graeca*, XLIII, col. 338-339.

3. La seule différence essentielle que présente cette version avec celle des *1001 Nuits*, c'est que, dans cette dernière, les oiseaux (des vautours) emportent les grands quartiers de viande *dans leur nid*, où les chercheurs de diamants viennent les enlever.

Épiphane — il doit l'avoir emprunté à quelque « lapidaire » antique, aujourd'hui perdu — semble constituer le fond de l'épisode du *Reinfrid* : on l'a en quelque sorte retourné, en substituant une haute montagne à la vallée profonde ; on y a rattaché deux autres thèmes : la ruse des peaux, connue depuis le *Duc Ernst*, et les griffons gardiens de l'or.

Si ces remarques nous ont finalement conduits hors du domaine roman, il me semblait qu'il y avait intérêt à appeler l'attention des spécialistes sur un groupe de récits, qui peuvent se rencontrer, soit dans quelque langue romane [1], soit en latin. Ces sortes d'historiettes avaient, au moyen âge, un caractère international ; il semble probable qu'on retrouvera celle-ci quelque part, en dehors du domaine germanique.

G. Huet.

1. Dans un fragment de la branche des *Lorrains* (*Yon*) qui ne s'est conservée qu'en néerlandais, il est question d'un combat avec des griffons, mais ces griffons ne sont pas des gardiens de l'or : voir *Romania*, XXI, 369.

DOU VRAI CHIMENT D'AMOURS

UNE NOUVELLE SOURCE DE

VENUS LA DEESSE D'AMOR

Le poème qui dans l'unique manuscrit qui l'a conservé (Arsenal, 3516, fol. 319-324) porte comme rubrique *De Venus la deesse d'amor* a été publié sous ce même titre par W. Foerster à Bonn en 1880.

La longueur des vers qui composent les 315 quatrains de ce poème varie de dix à quatorze syllabes; un des critiques de Foerster, H. Suchier[1], a même voulu reconnaître dans quatre quatrains des vers de seize syllabes[2]. Cette variété au point de vue de la forme laisse supposer qu'il contient des éléments de provenance diverse. On sait en effet qu'un autre poème allégorique, composé entièrement de vers décasyllabiques, y est entré en grande partie. C'est le *Fablel dou dieu d'amours*, conservé dans le seul manuscrit 1553 (fol. 521 v°-524 v°) de la Bibliothèque nationale et publié par Jubinal en 1834[3].

1. *Zeitschrift*, IV, 415-20.

2. Le tableau des types de strophes a été dressé par M. G. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, p. 173, n° LXXXV, 6.

3. V. Le Clerc a donné une analyse du *Fablel* dans l'*Histoire littéraire*, XXIII, 72. M. Ch. Oulmont (*Les débats du clerc et du chevalier*, p. 217) en a imprimé, d'après l'édition de Jubinal, un extrait. Une nouvelle édition a été donnée, en 1910, par M. I. C. Lecompte dans *Modern Philology*, VIII, p. 19; mais elle est de peu d'utilité, aucun exemplaire de cette revue américaine ne se trouvant, à ma connaissance, dans une bibliothèque, publique ou privée, de Paris. — M. E. Langlois (*Origines du Roman de la Rose*, p. 15) a compté ce poème parmi les sources de la première partie du *Roman de la Rose*; mais depuis il est revenu sur son opinion et considère aujourd'hui comme plus probable que de ces deux poèmes, le plus ancien est celui de Guillaume de Lorris (*Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie*, X (1909-10), II, p. 108-10).

Je puis aujourd'hui signaler une autre « source » du compilateur de *Venus*, source où il a puisé avec le même sans-gêne que dans le *Fablel du dieu d'amours* [1]. Il ne s'est probablement pas beaucoup dérangé pour la trouver. Le poème *Dou vrai chiment d'amours*, qui est resté jusqu'ici entièrement ignoré — il ne figure dans aucune bibliographie — se trouve en fait dans le même manuscrit (B. N. fr. 1553, fol. 515-518) que le poème publié par Jubinal. Cet important manuscrit, exécuté vers 1285, a été plusieurs fois décrit [2]. Il sera désigné ci-dessus par *N*. Notre poème se trouve encore dans le manuscrit 2200 (fol. 204-207) de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*S*), avec cette rubrique : *Chi commenche un autre traitié d'amours*, ce qui s'explique par le fait que la pièce qui précède est un *Arbre d'amours* [3]. Je reviendrai en une autre occasion sur ce manuscrit [4]. Je me contente de dire ici qu'il a été exécuté en 1276 et 1277.

Le texte de *S* est moins complet que celui de *N*. A la suite de

---

1. Ce procédé, qui s'appellerait plagiat, si l'idée que les hommes du moyen âge se faisaient de la propriété littéraire n'était si infiniment différente de la nôtre, était en effet courant. J'ai récemment retrouvé dans un poème anonyme sur les *Cinc vegilles* une des sources principales de l'*Art d'amours* de Guiart (*Notices et extraits des manuscrits*, XXXIX, II, p. 544).

2. Voir, en dernier lieu, C. Wahlund, *Die altfranzösische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt* (Upsala, 1901) et mon édition du *Regret Nostre Dame*, par Huon Le Roi, de Cambrai, p. XXVI. — Voici quelques notes sur la langue du copiste. On trouve deux fois *eure* 92, 95, que j'ai changé en *oevre*, forme qui est attestée au v. 218 ; mais il serait, à la rigueur, permis de supposer l'existence d'une forme réduite *eure* (*evre* ?). La variante *paler* (pour *parler*) 262 est bien connue. J'ai également conservé *ouvriés* 32 (pour *ouvriers*, passage peu clair). Mais j'ai corrigé, peut-être à tort, ces cas étant à peu près identiques aux deux précédents, *wader* 34 en *warder*, *nois* 132 en *noirs* et *pami* 289 en *parmi*. Les formes picardes *kerra* 47, 122, *kerrai* 88, *kerroit* 183, *meskerra* 121, pour *croira*, etc., sont abondamment attestées. Un *g* est écrit à tort pour un *j* — cas qui n'est pas rare dans les manuscrits picards — dans *guiex* 44 (pour *jüiex*, *juieus*, « juif ») et *güerront* 105 (pour *juerront*, « jureront »). Enfin, *lai* est une graphie représentant l'article féminin picard *le* dans *En lai fin* 292.

3. Cet *Arbre d'amours* n'est pas identique à celui qui se trouve dans le manuscrit français 847, fol. 204-210 b.

4. C'est le même manuscrit 2200 que j'ai cité ici (XLIV, 281) : mais une faute d'impression a altéré la cote en 2800.

l'enlèvement de deux feuillets entre les fol. 206 et 207, il manque 25 quatrains et demi (v. 179-280). Les six premiers quatrains manquent également, et le quatrain VII commence par un vers faux; de même, les deux derniers quatrains (LXXIV et LXXV) sont absents. Par contre, *S* a en plus, en comparaison avec *N*, trois quatrains après X, un quatrain après XXXV, et un quatrain final. S'il est évident que ce dernier est l'œuvre du copiste, il n'est pas aisé de dire si les autres sont authentiques. Comme ils ne sont pas indispensables, au point de vue de l'unité du poème, je les relègue tous aux variantes.

Le poème *Dou vrai chiment d'amours* est un traité sur l'amour sincère et l'amour déloyal. Vingt-trois quatrains, sur les soixante-quinze qui le composent, sont entrés tels quels dans *Venus la deesse d'amor*. Ils font partie de la plainte de l'amant malheureux.

Voici une table des concordances, suivant l'ordre des strophes dans *Venus* :

Venus	*Chiment*	*Venus*	*Chiment*
45	I	66	LIII
46	II	68	LIV
47	III	69	LV
48	IV	73	XXIII
49	XL	74	XXIV
50	XLVI	75	XLIX
51	XLVII	81	LIX
52	XLVIII	82	LXI
62	XLIX	83	LXII
63	L	84	LXIII
64	LI	85	LXIV
65	LII		

En dehors de ces concordances textuelles, les quatrains 72 et 80 de *Venus* semblent être inspirés par le quatrain LXVII du *Chiment*.

Remarquons que le texte de l'unique manuscrit de *Venus* étant mutilé par endroits[1], notre poème permet de compléter quelquefois le texte de Foerster.

Le texte imprimé ci-après est essentiellement celui de *N*.

1. Voir mon édition du *Regret Nostre Dame*, p. XXIV.

(N = *Paris, B. N. fr. 1553, fol. 515*).

DOU VRAI CHIMENT D'AMOURS

I (*Vén.* 45)
Ausi com vrais chimens joint deus quariax ensanble.
Qant il i sont bien pris, ke nus nes desasanble,
Tout ausi vraie amours le vrai chiment resanble,
Car deus cuers durs et frois joint amours et rasanle.

II (*Vén.* 46)
Joint, certes, ce fait mon, et plus tres fermement,
Car onkes nus cimens ne joint si soutiument
Com amours fait deus cuers, kant ele bien s'i prent,
Kar de deus cuers fait un et joint destroitement.

III (*Vén.* 47)
Doi cuer joint en amour, chou est droite jointure,
C'est uns cuers. c'est une ame, c'est une refaiture,
(*fol. 515 b*)
C'est droite compaingnie, c'est droite quareüre :
Tien tu et donne mi, c'est droite parteüre.

IV (*Vén.* 48)
Doi cuer joint en amour, c'est seüre privanche,
C'est droite compaingnie, chou est droite acointanche ;
Mais s'on plus en i meṭ, lors tourne a messestanche,
Ne ja mais cele amours n'iert en pais sans grevanche.

V
Se li doi voelent un, li tiers veut autre cose,
Se li tiers veut le teuste et li quars veut le glose,
Ne nus cuers en tel liu aise ne se repose,
Ains i croist li sousie plus sovent ke li rose.

VI
Or resont unes gens de si sotes manieres
Qui si sont curieuses de faire grans maisieres
Et unes grans maisons larges et si plenieres
Que ja ne les verront parfaites ne entieres.

VII
Car qant uns grans manors se commanche a deffaire,
Il est trop anuieus et greveus a refaire,
Car tant i a de choses ki destourbent l'afaire
K'a painnes i puet on tant ouvrer k'il i paire.

VIII
S'on l'estoupe en un liu, il rechiẹt d'autre part,
U on s'en va trop tempre, u on revient trop tart ;
S'il est de cha entiers, de la a un eschart,
U on s'en part de l'uevre, u li ouvriés s'en part.

Rubrique dans S : Chi commenche un autre traitié d'Amours (*il vient après un poème ayant pour rubrique* (*fol. 198*)*:* Chi commenche de l'Arbre d'Amours).

I-VI *sont dans N seul.* — I — 2 il li . . . . . des ensanble.

VII — 25 *S commence ici et omet* Car (*vers faux*).— 27 *S* des — 28 *S* i set on.

VIII — *S intervertit* 30 *et* 31 — 30 *S* Ou il s'en va — 32 *S* ou li ouvre.

IX Mais uns petis manoirs vaut miex a herbergier,
C'om puet faire warder et tenir de legier,
Ch'uns grandismes palais, c'on ne puet eslegier,
(*fol. 515 v°*)
Et mieus vaut pais seüre ke wiere a tout dangier.

X Dont je voi unes gens, ke je tien a molt sages,
Qui ne covoitent mie a faire grans manaiges,
Ains sont si tres a aise en lor petis manaiges
Ke poi ou nient lor grieve a paier leur ostages.

XI Ja mar s'en vantera nus hom, tant soit soutiex,
Ke seüs peüst estre si isniaus ne hastius
K'il tenist en une eure sen cuer tout en deus lius,
Nient plus ke je seroie et crestiens et guiex.

XII Se li cuers est chi tous, dont n'est il mie la,
Et s'il est de la tous, dont n'est il mie cha.
N'i vaut nient, trufes sont : ja mar nus le kerra
Que ja cuers en une eure en deus lieus ne sera.

XIII Et ki une eure piert qu'il n'a le cuer trestout
De chou k'il aimme plus, ne piert il mie mout?
Si fait, ki adroit aimme, car tel ire en englout

IX — 34 *N* wader — *S omet* 35.

X — 37 *N* tient, *S* tieng — 38 *N* manaige ; *S* mie faire ches grans manages — 39 *S* Mais k'aient repos en .I. lieu. ains sont si tresaiases (*sic*) — 40 *N* grievent.

Entre X *et* XI, *S a ces trois quatrains, qui sont peut-être dus au copiste* :

X^b^ Or dient li auquant, ke plus se font soutiu,
Ke trop est li cuers povres ki ne puet qu'en un lieu,
Dont je voi tant de cuers, ki sont si tres gouliu,
Ki tout velent fuster, ausi comme corliu.

X^c^ Cha veoir, cha oïr, cha seoir, cha muser,
D'une part covoitier, d'autre part goloser,
En .x. lieus ou en .xxx. plaidier et deviser ;
Itel cuers ne se puent a aise reposer.

X^d^ Ains sont tout jors esmut ausi comme rotier :
Tant c'on l'e[n] puet et vaut faire lor desirier,
Tant font l'umelia[n]ce et dient qu'il ont chier ;
Et quant ces coses falent, si vont aillieurs trechier.

XI — 41-2 *S* Car ja mais chu dira n. h. t. s. s. Ke nus hom peüst e. si i. ne h. — 43 *NS* K'il tenir ; *S* cuer tant en — 44 *N* giuex ; *S* Ne plus ke seroie crestiens et gius (*sic*).

XII — 46 *S* Et si (*sic*) il est la tous — 47 *S* Ne vaut riens... ja mal.

Que par cele defaute entorble sen cuer tout.
XIV Qu'en puet il s'i s'entorble ? Il set bien sans cuidier
Que la pierte d'une eure ne puet il eslegier,
Ains piert plus en une eure, chou oi je tiesmoignier,
C'on ne puet en deus ans tel eure gaaignier.
XV Et k'en puet on s'on deut le pierte de cele eure ?
Qu'en puet il s'il tout piert et en souspire et pleure ?
Ciertes, il n'en puet nient, mais, se Diex me sekeure,
Encore eschou mervelle s'il en son sens demeure.
(*fol. 515 v° b*)
XVI Pierdre amour, pierdre amie, pierdre sens, pierdre entente,
Hareu ! ki seroit chius ki n'en seroit a ente ?
Por chou fait il ke sages ki en Dieu son cuer ente,
Car a painnes est il nus autres ki ne mente.
XVII Mais parmi trestout chou puet on bien plainnement
Amer et bien voloir en maint liu mout de gent ;
Mais, se li cuers est vrais et a loiauté tent,
Uns seus lius en a plus ke n'aroient li cent.
XVIII Uns cuers puet d'un seul liu par tout le mont amer,
Et chi et en Espaingne, a Rains et outre mer ;
Por chou ne le puet mie cascuns por sien clamer,
Non, puis qu'il ne se vieut de son liu remuer.
XIX Qui poroit chou prouver c'uns seus lius en aroit
Plus ke li autre tout, puis k'en tans lius iroit ?
A chou ke por un seul plus ke por tous feroit
Et lairoit por un seul ke por tous ne lairoit.
XX Trestous li plus grans singnes c'on puist d'amors trouver
C'est faire son ami kank'il li loist rouver
Et laissier d'autre part kank'il li loist veer :
Autrement ne puet on vraie amour esprover.

XIII — 52 *S* ses cuers tous.

XIV — 53 *S* il s'il le torble — 54 *S* perte del jour ne puet nus e. — 55 *S* On pert..... che ose je tesmongnier — 56 *S* tel eure est gaignier.

XV — 57 *N* on s'on doute : *S* Qu'en puet on e on deut — 58 *S* il ke che pert s'il en — 59 *S* puet mais se Jhesus me s. — 60 *S* Encor esche.

XVI — 61 *S* P. a. p. amis perdre tans — 62 *S* s. chu cui — 63 *N* en Dieu met s'entente.

XVII — 66 *S* en ml't lieu — 67 *N* en loiauté — 68 *N* en n'a.

XVIII — 69 *S omet* cuers — 70 *S* a Romme et — 72 *S omet* se.

XIX — 73-4 *S* k'uns lieus plus en aroit Ke li autre trestout puis k'en tant — 75 *S* l'un seul — 76 *S* l'un seul.

XX — 77 *N* Trestous tous li ; *S* puet d'amor — 78 *S* quanques li — 79 *S* quanques li — 80 *S* N'autrement.

XXI En faire et en laissier gist toute la besoingne ;
C'est chou ki d'amours vraie la verité tesmoingne.
Se cil doi point n'i sont, loiaument, sans mençoigne,
Trestous li remenans ne vaut une escaloigne.

XXII Comment poroit on croire ke je vous ameroie (*fol. 516*)
Se je pour vo proiere riens faire ne voloie
Ne se por vo deffensse nule riens ne laissoie ?
Je ne le kerrai ja. Or querés ki le croie.

XXIII Car on doit mout miex croire l'uevre ke le parole,
On doit assés miex croire le maistre ke l'escole,
Car escole sans maistre n'est fors wide fiole
Et parole sans oevre si n'est fors vens ki vole.

XXIV Biau sanblant et paroles sont ore mout en cours,
De chou s'antraimment mais les gens en toutes cours ;
Mais oevre d'amor vraie est mais si en decours
C'on ne le puet ataindre ne le pas ne le cours.

XXV Si rest une maniere de si tres soutiu gent
Ki dient au dehors kenke talens lor prent
Et pensent en leur cuers les coses autrement,
Si c'on ne puet savoir qant on dist voir u ment.

XXVI Nes en chiaus u en celes u on devroit trouver
Trestoute loiauté n'en puet on recouvrer,
Mais doubler et mentir et faintement jurer,
Falir de couvenenches et fausement ouvrer.

XXVII Assés trouverés gens ki bien vous güerront
Et qankes vous vaurés tout vous otrïeront,
Mais s'on l'avoit juré sor tous les sains del mont,
Si feront il d'encoste chou ke faire vauront.

XXVIII Et hom ki chou connoist et bien voit et entent
Qu'il ne puet amender les choses autrement (*fol. 516 b*)

XXI — 82 *S* che ke — 83 *S* cist doi.

XXII — 85 *S* porriés vous — 88 *N* le croi.

XXIII — 92 *N* sans eure ; *S* veniole.

XXIV — 93 *N* or — 94 *S* De chu s'aïdent ; *N* en tous c. — 95 *N* M. eure ; *S* M. ouvre vraie par est si en decors (*vers faux*).

XXV — 97 *S* di (*sic*) si tres soutieus — 98 *S* Ki dient quanqu'il voillent par deffors plainement.

XXVI — 101 *N* Nes en chiaus u en celes on deveroit trouver — 102 *S* verité — 103-4 *S* et fausement ourer Si k'a paines set on mais au voir asener.

XXVII — 105 *S* juerront — 106 *S* Quanques vous vaurés dire tout — 108 *N* Sil feroient il d'encoste ; *S* quanque faire volront.

Laisse voirs et mençoignes passer legièrement
Por chou qu'il ne puet mie herlekiner souvent ;

XXIX Ains trespasse souvent et sueffre grant anui
Et mainte grant mesaise endure on pour autrui.
Or le laissons a tant, si soit cascuns por lui,
K'a painnes voit on mais vraie amor en nului.

XXX Je voi ke se gent mainnent molt en une maison
K'a painnes i a il se couroucement non.
Comment poroient dont en un petit cuerchon
Manoir .v. cuer ne .IIIJ. qu'il n'i eüst tenchon ?

XXXI Che ne puet avenir, ja nus nel meskerra,
Que ja nus cuers en tiere, ki loiaument kerra,
Deus cuers avoec le sien en pais ne maintenra
Ne ja, li qués ke soit, bien amés ne sera.

XXXII Mais quant doi cuer sans plus sont joint en amor franche,
Que li uns ne li autres ne vieut autre acointanche,
On nes puet desevrer k'il n'i ait grant grevanche,
Car il sont ausi joint con coutiaus en son manche.

XXXIII (*Vén.* 73) Puis cuns coutiax est bien en un manche atachiés
Et il en est apriès tout a force esrachiés,
Li tengres en ist hors tous lais et tous taciés
Et li lius en remaint tous noirs et tous bleciés.

XXXIV (*Vén.* 74) Ausi est il des cuers cui vraie amors atache :
Tant con vraie amors dure tant sont li cuer sans tace,
Mais lués que fause amors u pechiés les destache,
S'il vivoient mil ans, si i paroit l'atache. (*fol.* 516 *v°*)

XXXV Car chou ki soloit iestre amours et compaingnie

XXVIII — 111 *S* Lassiés voir — 112 *S* ne velt mie.

XXIX — 113 *S* Ains trespasse et endure sovent maint gr. a. — 114 *NS* sueffre on — 116 *S* vraie pas a nullui.

XXX — 117 *S* ke ses gens — 118 *S* se grocheries non — 119-20 *S* Comment manroient dont en un seul cuereçon Ne .v. ne .III. ne .IIII. qu'il n'i eüst tenchon.

XXXI — 121 *N* ja mar nus le kerra — 124 *S* ki soit bien paiés n'en sera.

XXXII — 125 *N* Mais doi cuer ki sont joint sans plus en a. fr. — 126 *S* n'en velt — 127 *S* On nos puet — 128 *S* Car il sont joint comme (*ce dernier mot en interligne*) couteaus est en manche.

XXXIII — 129 *S* une — 130 *S* Et il en est a force après tous esrachiés — 131 *N* tous noirs et — 132 *N* tous nois (*sic*).

XXXIV — 133 *N* Ausi est il d'amors a coi li cuers s'atache — 134 *N* est li cuers — 136 *N* li tache ; *S* sil i p. la tache.

Et douçours et concorde, solas et bone vie
Tantost devient orgius et anuis et envie
Et noise et grocemens et ire et jalousie.

XXXVI Estes vous ces deus cuers si mas et si pensius
Que tous li plus privés se fait de l'autre eskius,
Et envie s'i fiert, ki est uns visces vius,
Qu'ele fait les dous cuers felons et malaisius.

XXXVII Envie, c'est uns visces ki maint cuer a destruit :
Envie ne repose ne par jour ne par nuit ;
Envie taut au cuer d'amour tout le deduit ;
Tantost k'envie i vient, et bone amours s'en fuit.

XXXVIII Dont il n'est cuers en tiere, tant soit dous ne souffrans,
Ne si tres deboinaires, si humles ne si frans,
S'il piert chou ke plus aimme, pour k'il soit vrais amans,
Qu'il n'en deviengne tristes, enuieus et pesans.

XXXIX Et com plus est li cuers deboinaires et dous
Et com plus siert et aimme le liu u il est tous,
Et il voit k'il tout piert, chou saciés a estrous,
C'est chius ki plus devient durs et contralious.

XL (*Vén.* 49) Car assés plus se deut uns cuers vrais et loiaus
Quant il piert cho k'il aimme ke ne fait uns cuers faus :
S'uns cuers boleres piert, il n'en donroit deus aus,
Ains va querre aventure cha et la les grans saus.

XLI Mais cuers ki a droit aimme, je di tout loiaument,
[(*fol.* 516 r°b)
Puis k'il est en un liu mis trestout coiement,
Et il voit k'il le piert, si grans anuis li prent
Ke nus ne saroit dire les mesaises k'il sent.

XXXV — 138 *S* En .II. cuers amoreus s. — 140 *S* crochemens et orde j.
Entre XXXV *et* XXXVI, *S intercale ce quatrain* :

XXXVb Dont ne puet l'en soffrir ke li autres voist la
Ne li autres ne velt ke cil revoist de cha,
Et s'il le font andoi, jalousie i courra,
Si ke par fine force cascuns cuers s'en daura.

XXXVI — 141 *S* si mais — 143 *S* Car e. s'i f. c'est uns vices si vius — 144 *N* et mal pensius; *S* les .II. cuers felons et malaisius.

XXXVII — *Dans N, les vers sont dans l'ordre* 145, 147, 148, 146 — 145 *N* Envie est — 148 *S* et vraie amors.

XXXVIII — 151 *S* qu'il plus.

XXXIX — 155 *S* ki le pert.

XL — 157 *N* Car assés devient plus uns cuers vrais desloiaus.

XLI — 161-2 *S* Mais cil ki a droit aime et bien et loialment Et il set ke li cuers se tient tout closement — 163 *S* l'en prent — 164 *S* la mesaisse.

XLII Por chou fait mout grant mal ki sen ami corece,
Car par si faites coses kiet li cuers en tristece,
En ire et en envie, en dolor sans leece,
Nes encor de bien faire chiet il en grant preece ;

XLIII Si c'a painnes puet on nes doucement penser
Ne parler bielement ne proier ne orer
Ne lui bien repentir ne a droit confesser,
Ains le fait tres fine ire tout cangier et muer.

XLIV (*Vén.* 75) Et, por Diu ! k'en puet il s'il est outredolans ?
Il set bien k'en amors gist tous biens et tous sens
Et ki molt est plus douce ke basmes ne piumens,
N'espese ne kanele, ne rose ne encens.

XLV Li plus tres grans douceurs ke nus puisse nomer
Et li plus tres grans aise, chou est de bien amer ;
D'autre part vous os dire et pour voir afier
Ke li plus grans mesaise, chou est de desamer.

XLVI (*Vén.* 50) Puis c'uns cuers se depart dou liu u il estoit
Et li lius se sent vuis de chou k'il plus amoit,
Nus ne set les mesaises ne nus ne les kerroit
Fors chius ki tel anui et tel pierte reçoit.

XLVII (*Vén.* 51) « En non Diu, fait auchuns, je m'en eslongeroie
Puis c'on ne me vauroit ne je ne le vauroie. » (*fol.* 517)
Mais se chius ki chou dist fust çains de tel coroie,
Il saroit molt tres bien connoistre tel monoie.

XLVIII (*Vén.* 52) Cil conforte souef ki ne sent nul anui,
Et ki n'est a mesaise por lui ne por autrui ;
Mais puis ke li oisiaus est aiers a le glui,
Il ne puet mie faire se volenté de lui.

XLIX (*Vén.* 62) Puis k'amors est trestoute en un liu entassee,
Si grans c'on ne le puet anombrer par pensee,
Cuidiés vous k'ele soit de legier destalee ?
Nenil, ains en est l'ame par mainte fois lassee.

XLII — 165 *N* Por chou fait il mout boin sen cuer en boin liu metre ; *S* coreche — 166 *S* Ke par si faite cose — 167 *S* En ire et en anui — 168 *N* encore ; *S* Ni encore de b. f. kiet il bien en preeche.

XLIII — *Ce quatrain et le suivant sont presque effacés dans N.* — 169-70 *S* Si k'a paine puet il nient docement parler Ne liement mangier ne priier n'aourer — 171 *S* Ne li — 172 *S* Ains les fait tresfin ire et c. et m.

XLIV — 175-6 *S* Et qu'amours est plus douce ke basmes ne piusmens N'a en cest monde cose qu'a li afferist riens.

XLV — *A la suite de la disparition de deux feuillets, les v.* 179-280 *manquent dans S.* — 177 *N* ke cuers puisse, *S* ke nus sace — 178 *N* aaise, *S* aasse.

L (*Vén.* 63) Car amors est li més plus dous a engloutir
Et li plus tres grans aise ke cuers puisse sentir,
Mais qant il le convient ariere hors issir,
C'est li plus grans doleurs ke cuers puisse souffrir.

LI (*Vén.* 64) Les dolors sont si grans c'on ne les puet conter,
Dont je vous os bien dire et por voir afïer
C'une feme n'a mie tant de maus d'enfenter
C'une ame a de s'amor qant vient au desevrer.

LII (*Vén.* 65) Si le vous mousterai par mout tres bon garant :
S'une feme travelle, c'est tout en desirant
Qu'ele soit delivree et qu'ele ait un anfant ;
Qant ele est delivree, dont vient sa joie grant.

LIII (*Vén.* 66) Qant Diex fait tant por li k'i le vieut delivrer,
Li grans joie k'ele a le fait si raviver
Ke toutes ses doleurs fait en joie muer (*fol.* 517 *b*)
Qant ele voit l'enfant, k'il li a fait livrer.

LIV (*Vén.* 68) Mais qant ame travelle d'amors k'ele a portee,
De choi ele a esté tante fois confortee
Et ele s'en delivre, lors est si amortee
K'a painnes puet ele estre par nului confortee.

LV (*Vén.* 69) Non voir, car les amors li revienent devant
C'on li soloit moustrer par oevre et par sanlant,
Et qant l'ame piert chou qu'ele par amoit tant
Si ne fait fors languir et morir en vivant.

LVI En trestous ces anuis se fiert ire et envie
Et haïne ki vient avoekes jalosie.
Jalousie ne croit nul bien ke on li die,
Ains se tient tout adiès a la pïeur partie.

LVII S'on dist a Jalousie : « Cele ne fu point la,
Si fu, fait ele, voir, ne l'en escusés ja.
Je sai bien qu'ele i fu, u il fu a li la,
U il i ot mesaige ki le plait en porta. »

LVIII Avoekes jalousie vienent soudainnement
Tant de sotes pensees, tant de souspeçonement,
Tant d'ire, tant d'anui, tant de curtinement,
Qui metent vraie amor tout a force en torment.

LIX (*Vén.* 81) Et por chou s'est grans max son ami corechier,

---

L — 198 *N* souffrir — 199 *N* cövient.
LIII — 212 *N* k'il li fait delivrer.
LIV — 216 *N omet* puet.
LVI — 221 *N* ire et jalousie.
LVIII — 230 *Vers trop long ; on pourrait supprimer le second* de.

Car teus le cuide a gas a le fois commenchier,
C'on puet bien a un doit chou de li eslongier
Ke on ne poroit mie a .x. dois resachier. (*fol.* 517 *v°*)

LX Puis met lui et autrui souvent en grant mesaise,
Que ja puis, puet cele estre, ne seroit jour a aise.
Cuidiés vous que tel cose a nostre Signor plaise?
Nenil, foi que doi vous, ains croi k'il li desplaise.

LXI (*Vén.* 82) Car Diex si ne vieut mie c'on tormente nelui
Ne c'on destruisse un cuer por conforter autrui.
Car ensi faites coses nourissent tel anui
Dont maint cuers est grevés, trestous seürs en sui.

LXII (*Vén.* 83) Or resont unes gens ki sont dur et felon,
Qui ne prisent amors ne lor force un bouton;
Mais amors set trestant de douce traïson
Qu'ele met les plus fors par amors em prison.

LXIII (*Vén.* 84) Nus ne doit vraie amor blasmer ne laidangier,
Car ele set mout bien en aucun point vengier,
Et tex se cuide bien viers amors calengier
Cui ele fait manoir souvent en son dangier.

LXIV (*Vén.* 85) Car amours est mout sage et si vient choiement
Et si s'enbat es cuers isi tres soutiument
Que on ne set quel part ne par u ne comment;
Por cho si ne sai preu comment on s'en deffent.

LXV Viers amors ne puet nus a force soi deffendre
Tres chou qu'ele se daingne ne aierdre ne prendre.
Amors fait les laniers les grans fais entreprendre,
Amors fait les vilains cortoisies aprendre.

LXVI Chius ki se veut d'amors trestout en fin partir
(*fol.* 517 *v° b*)
Si ne voist ne ne viegne ne paler ne oïr
Et si ne mant paroles por paroles oïr :
Mais chou est fort a faire, foi ke doi saint Espir.

LXVII Puis ke doi cuer sont joint d'un jointoir amoureus
Et amors les a joins, c'est ausi ch'uns cuers seus :
On nes puet departir ne faire d'un cuer deus
Que cascuns ne remaigne tristes et dolereus.

LIX — 234 *N* courechier.
LX — 237 *N* Puis me lui.
LXI — 243 *N* faiste.
LXII — 247 *N* fet (?)
LXIV — 255 *N* part u.
LXV — 257 *N* omet soi — 258 *N* aiedre — 259 *N* les amers.

LXVIII Puis c'uns cuers a tout pris, trop envis rendera :
Eslongier le puet on, mais ja chou n'avenra
Que lor cuer ne s'entraimment tant c'amours duerra ;
Puis c'uns cuers est tous mis, envis s'en retraira.

LXIX Por chou sont li peril trestout a l'acointier,
Car tex le cuide a droit et por Diu enbrachier
Qu'il puet mout bien por Diu tel cose commencier
Qui vauroit qu'ele fust apriès a commenchier.

LXX Or oiés ke mon doit le siecle tenir vil,
Qu'i n'a en tout le mont amors si tres gentil,
De fille ne de mere, de pere ne de fil,
De baron ne de feme, u n'ait aucun peril.

LXXI Les filles et les meres s'entreheent souvent.
Vous veés fiex et peres : l'uns traïst l'autre et vent ;
Ensi l'amors dou siecle s'en va avoec le vent :
A painnes veut on croire nului sor sairement.

LXXII Nes en amour por Diu, u toute est la vitoire,
A il souvent peril, foi ke doi saint Grigoire, (*fol. 518*)
Car s'on en despit gens et on en quiert chi gloire,
Si piert on de l'amour toute la vraie estoire.

LXXIII Mais, parmi trestout chou, ki saroit et poroit
Et vauroit Diu amer et de cuer l'ameroit
Et paiast a ses proismes chou ke paier devroit,
En lai fin a sa mort paradis averoit.

LXXIV Diex veut c'om aint la gent trestout communaument,
Mais s'on aimme l'un bien plus ke les autres cent,

LXVIII — 271 *N* dura.

LXIX — 273 *N* Cor.

LXX — 277 *Corrompu. Lire* ke on ?

LXXI (*S reprend ici*) — 281 *S* s'entrecherent — 282 *S* fil et pere l'un rahir l'autre vent — *S omet* 284, *lit, comme troisième vers du quatrain* : Li baron et les femes se faillent du covent, *et donne* 283 *en quatrième lieu* — 283 *N* del monde.

LXXII — 287 *N* Car on en d. g. et on en cuert chi gl. ; *S* ne on onquiert (*sic*) ci glore — 288 *N* Chi piert

LXXIII — 289 *N* pami ; *S* M. par mi tout ichu — 291 *S* paii (*sic*) — 292 *S* En la ; *N* fin de s'amour.

LXXIV *et* LXXV *ne sont pas dans S, où on lit en dernier lieu ce quatrain* :

LXXIII^b Or requiert cil et prie a tous fins amorous
Ki cest traitié escrit, ki trestous est d'amors,
Ke il prient pour lui si chier con lor amors
Qu'il ne puist ja mais vivre un seul jour sans amour.

A l'explicit (*qui est dans N seul*) *le ms. porte* definer.

Sans barat et sans gile et sans dechevement,
Diex ne le deffent mie, ains le veut et consent.

LXXV Or vous doinst li dous Diex si vos cuers acesmer
Que cascuns sace et puisse et voelle Diu amer
Si k'au jour de la mort, c'om atent si amer,
Puissons Diu par amors desrainier et amer.

Chi define li lais dou vrai chiment d'amors.

GLOSSAIRE

acointier, *inf. pris substantivement* 273, *action de fréquenter* (?).
aierdre (soi) 258, *part. p.* aiers 191, *s'attacher.*
amortee 215, *mise à mort.*
anombrer 194, *concevoir.*

boleres 159, *trompeur.*

corechier 233, *prés.* corece 165, *fâcher.*
corliu Xb (*dans S seul*), *oiseau aquatique* (?).
cuerchon 119, *petit cœur* (*seul ex. dans Godefroy*; *autre ex. dans la chanson Rayn.* 2076, *éd. Jeanroy,* Origines de la poésie lyr., *p.* 485, *v.* 9).
curtinement 231, *dissimulation, feinte* (*seul ex. dans Godefroy*).

desrainier 300, *soutenir la cause de quelqu'un.*
destalee 195, *écartée, éloignée.*
deut (*de* doloir) 54, *déplore.*

encoste (d') 108, *de travers.*
ente 62, *peine, chagrin.*
escaloigne 84, *échalotte.*
eschart 31, *destruction, dégât. Voir Godefroy,* s. v. ESSART.
eschou 60, *pour* est chou.

fuster Xb (*dans S seul*), *fouiller, piller ravager.*

gouliu Xb (*dans S seul*), *goulu* (?).
grocheries 118 (*dans S seul*), *grondement, murmure.*
grocemens 140 (*dans S seul*), *grondement.*

herlequiner 112, *disputer* ? (*seul ex. dans Godefroy*).

issir 199, *faire sortir, arracher.*

jointoir 265, *conjoncture, union* (*seul ex. dans Godefroy*).

laniers 259 (*conjecture*), *lâches.*

malaisius 144, *mauvais.*
mon 5, *particule interrogative.*

ostages 40, *gages.*
outredolans 173, *très affligé* (*manque à Godefroy*).

parmi 65, 289, *malgré.*
preece 168. *Est-ce une métathèse pour* perece, *paresse* ?
privanche 13, *habitude*

quareüre 11, *manière d'agir*.

souffrans 149, *patient*.

sousie 20, *souci* (*fleur*).

tengres (*anc. nord.* tangr) 131, *la partie du couteau qui entre dans le manche*.

veniole 92 (*dans S seul*; *N a* vens qui vole). *Quel est ce mot? Dans le* Regret Nostre Dame, *de Huon Le Roi, de Cambrai*, XCII, 6, *il y a un mot* venole, *et dans la* Carité *du Renclus de Moiliens*, XXXVIII, 10 (*éd. Van Hamel*) vignole, *mots également obscurs, qui peuvent être rapprochés de celui-ci*.

Arthur LÅNGFORS.

ÉTUDES DE SYNTAXE FRANÇAISE

I

QUELQUE

La phrase « *Quelque* vieux qu'il soit, il a encore *quelque* temps à vivre » nous offre deux fois le mot *quelque*, pris chaque fois dans un sens différent. Le premier emploi indique degré variable d'une qualité donnée, le deuxième portion limitée d'une quantité plus vaste. Quel rapport y a-t-il entre des sens si éloignés ? D'autre part, nous sentons bien que dans *quelque* il y a *quel* : mais il y a si peu de ressemblance entre « quel homme » et « quelque homme » que ce sentiment confus d'une parenté probable ne nous avance guère. Il suffit de remonter assez haut dans l'histoire de la langue pour que ces obscurités s'éclaircissent. Chemin faisant, nous pourrons avoir l'occasion de résoudre, dans le même domaine, quelques autres difficultés.

I. — *Quelque* appartient à un groupe assez nombreux où il faut le replacer, si l'on veut comprendre son histoire. Il a subi des influences de famille. Voici les autres membres du groupe au XII[e] et au XIII[e] siècle : *qui que*, *cui que*, *que que*, *dont que*, *où que*, *comment que*. Des exemples feront revivre leur physionomie :

Qui q'en ait duel, Yvains est liez.
(Béroul, *Tristan*, v. 1228[1].)

Il la prent, *cui qu'il en soit grief*.
(*Renart*, br. X, v. 1352[2].)

Se vos peres fait demain cerquier ceste forest, et on me trouve, *que que de vous aviegne*, on m'ocira. (*Aucassin et Nicolette*, 26, 18[3].)

Mes *dont que viegne li confors*
a manger me conforteroie.
(*Renart*, XI, v. 1030-31.)

---

1. Éd. Muret, 1913.
2. Éd. Martin, 1882.
3. Éd. Suchier, 1913.

A qoi l'en puet savoir mout bien
que vous amez *ou que ce soit.*
(*Chastelaine de Vergi*, v. 252-3 [1].)
Mes *comant que li plez soit pris,*
Cligès ot l'enor et le pris.
(Chrétien de Troyes, *Cligès*, v. 4183-4 [2].)

Ces phrases, on le voit, pour être vieilles de huit siècles, sont encore très claires pour un Français d'aujourd'hui. Dans l'ensemble, les tournures soulignées appartiennent toujours à la langue littéraire moderne. Immédiatement comprises, elles prennent ainsi une apparence de clarté que dans le fond elles n'ont pas. Elles sont vraiment singulières. D'où viennent-elles? Elles se montrent à nous, toutes constituées, dès l'origine même de la langue : on les trouve dans les plus vieux textes, le *Saint Alexis*, le *Roland*. On peut conjecturer qu'elles remontent directement au latin. Et, en effet, nous trouvons en latin l'équivalent exact de *qui que*, *que que* dans quisquis et quidquid. On sait que par ailleurs, à la différence de qui, quis n'a pas passé en français. Mais rien n'empêche de croire que quisquis était devenu quiqui, de même que le simple quis avait à côté de lui le doublet qui. C'est d'autant plus vraisemblable qu'on avait déjà au pluriel cette forme quiqui et que le latin populaire montre une tendance marquée à ne pas tenir compte, quand il s'agit des relatifs et des interrogatifs, des distinctions de genre et de nombre que faisait la langue littéraire. Du reste, il ne faut pas s'étonner que les textes du XIIe siècle nous offrent en général *qui que* et non *qui qui*. *Que* pouvait alors, à l'occasion, servir de sujet tout aussi bien que de complément, et la langue populaire moderne lui a conservé cette faculté. Ceci étant, on devait préférer *qui que* à *qui qui*, comme étant de consonance moins désagréable. La langue moderne, pour la même raison, fait une dissimilation analogue : pour éviter « qui qui vous l'ait dit », nous disons « qui que ce soit qui vous l'ait dit ». Il n'y a donc pas de difficulté à tirer *qui que* de quisquis ; il y en a moins encore à retrouver *que que* dans quidquid. Quid devait aboutir ici comme ailleurs à *quei* (quoi), formes toniques, et *que*,

---

1. Éd. Raynaud-Foulet, 1912.
2. Éd. Foerster, 1910.

forme atone. Nous trouverons donc *quoi que* et *que que*. Nous ne rencontrerons pas *quoi quoi* pour la même raison qui fait préférer *qui que* à *qui qui*. D'autre part, le sens de quisquis et de quidquid est « qui que ce soit qui, quiconque » et c'est précisément ce que signifient nos locutions françaises. Il est vrai que ni quisquis ni quidquid — en dehors pour ce dernier de son sens de « tout ce qui » — ne sont très employés et qu'on les rencontre surtout dans des formules toujours les mêmes, du type *Quisquis es* « qui que tu sois ». Mais qu'on relève au XIIe siècle autant d'exemples qu'on voudra de nos locutions françaises, on verra qu'elles se présentent toujours, elles aussi, dans des formules du type « Qui que ce soit qui s'en réjouisse ou s'en fâche ». Ce sont des parenthèses et presque des clichés. Il y a correspondance exacte.

Il faut signaler une influence possible de quicumque et autres formes de la même famille. On sait que le mot a donné en français *quiconque*, qui est un calque exact du latin. Mais il est certain que plus d'une fois l'ancienne langue, sentant confusément qu'il y avait là un mot composé, mais incapable d'en retrouver les véritables éléments constitutifs, a décomposé à tort en *qui c'onques* où *onques* se confondait avec le dérivé de unquam et où le *c* faisait l'effet d'un *que* analogue à celui de *qui que*. Ainsi dans le *Tristan* de Béroul :

> Tes niés s'entraiment et Yseut,
> savoir le puet *qui c'onques veut*. (v. 607-08.)

Nous verrons plus tard que l'indicatif n'a rien ici d'insolite. A vrai dire, il est possible aussi qu'il faille chercher précisément dans l'existence de formes telles que *qui que* le point de départ de cette analyse erronée. Mais il est probable que la forme *qui c'onques*, *qui qu'onques* une fois créée a dû renforcer la vitalité de *qui que*. Le procédé, en s'étendant, devenait plus évident : la langue était invitée à en faire un emploi plus fréquent.

II. — On peut croire qu'il a gagné ainsi toute une nouvelle série d'expressions où il ne s'imposait pas d'entrée de jeu. Il y a là, on va le voir, un cas intéressant de construction analogique. *Qui que* ne se présentait pas comme une série indifférente de deux relatifs qui eût mis les deux mots sur le même pied. Le

deuxième — très certainement un relatif — n'était qu'un mot de liaison. C'est le premier qui renfermait tout le sens de la locution, et c'était un interrogatif. Au fond, il y avait là une sorte d'interrogation indirecte : on pouvait supposer un « peu importe » sous-entendu : « ne li chaut qui qu'en ait deuil », « ne li chaut à qui qu'il en soit grief ». Le mot interrogatif, en tout cas, à lui tout seul renfermait cette idée et constituait la phrase principale : c'est lui qui portait l'accent. Le *que* qui suit est un relatif qui reprenait le mot interrogatif et était lui-même sujet ou régime du verbe suivant. Et cette curieuse combinaison donnait à la phrase tout entière une idée d'indétermination que n'eussent pu lui communiquer ni le seul relatif ni le seul interrogatif.

Pourquoi ne pas essayer le procédé avec d'autres mots interrogatifs? Ne suffirait-il pas de les faire suivre d'un *que* moitié relatif moitié conjonction pour que la phrase prît tout de suite ce sens d'indétermination qui accompagnait toujours l'emploi de *qui que*? C'est ainsi que *dont que*, *où que*, *comment que* vinrent compléter la série. *Combien que* suivra, mais plus tard : il ne devient courant qu'au XIV[e] siècle. Il ne semble pas que *quant* ait été entraîné dans ce mouvement : le mot est très fréquent comme conjonction, il se rencontre aussi, quoique bien plus rarement, comme adverbe interrogatif, mais au lieu de *quant que* on préférait certainement *quel ore que* [1]. Ainsi, autour d'une locution héritée du latin et sur le type de cette locution, se forme peu à peu tout un groupe d'expressions dont la caractéristique est d'accoler un *que* à un mot interrogatif et de marquer ainsi l'indétermination.

III. — Un mot interrogatif comme *quel* ne pouvait rester en dehors de ce mouvement. Et en effet nous le trouvons en bonne place dans le cortège des satellites de *qui que*. Il est temps d'en aborder l'étude. *Quel*, si semblable à *qui* et *que* par son sens et par sa forme même, se distingue pourtant de *qui* et de tous les autres mots interrogatifs en ce que c'est un adjectif. Les autres sont des pronoms ou des adverbes, tous mots qui se suffisent à eux-mêmes. *Quel* demande, dans la plupart des cas, à être

1. Voyez par exemple *Cligès*, v. 1066, Villehardouin, Extraits des chroniqueurs français publiés par G. Paris et A. Jeanroy, p. 48.

accompagné du substantif qu'il détermine. Mais c'est là qu'une question se posera : où mettre le *que* dont l'addition à *quel* va nous donner la locution dont le type nous est maintenant familier ? Avant ou après le substantif ? Il semble plus logique et plus naturel de ne pas séparer l'adjectif de son substantif : le *que* viendra donc après le substantif. Et c'est à cet ordre en effet que s'est tout d'abord arrêtée la langue :

> Mes onques nus qui la veïst,
> *Quel sanblant que ele feïst*,
> Ne sot por qu'ele se pasma. (*Cligès*, v. 4111-13.)

Il est curieux de voir l'analogie, qui a constitué autour de *qui que* tout ce groupement que nous étudions, résoudre avec une logique aussi souple les petits problèmes que lui pose la différence des cas. Mais il faut bien dire qu'elle ne travaille pas toujours avec la même délicatesse ; souvent elle s'en tient à une vue de premier coup d'œil qui, négligeant les nuances subtiles de sens, rapproche les sons avec une rigueur presque brutale. *Quel sanblant que* était sans doute une solution ingénieuse et raisonnable : elle rassemble les deux mots qui constituent l'interrogation et cependant elle conserve l'essentiel de la tournure. Mais elle fait intervenir un raisonnement grammatical, elle admet une déviation de la norme. *Qui que, cui que, que que, dont que, où que, comment que* conduisaient presque inévitablement à une forme *quel que* où *que* serait inséparable de *quel*. Bien plus, cette forme existait nécessairement là où, pour une raison ou pour une autre, le substantif étant sous-entendu, *quel* était employé comme pronom :

> Une bataille lur i rendent cil primes :
> La gent de France iert blecée et blesmie...
> Altre bataille lur livrez de meïsme.
> *De quel que seit* Rollanz n'estoerrat mie.
> (*Roland*, 589-93[1].)

Ainsi, à côté de *quel... que*, une forme *quel que*, déjà employée en certains cas, avait de grandes chances de s'établir, si les circonstances s'y prêtaient. Ce qui la rendait impossible dans la majorité des cas, c'était la difficulté d'articuler la deuxième par-

1. Éd. Gautier.

tie de la phrase, non plus sur un *que* qui avait cessé d'être au point de jonction, mais directement sur le substantif que déterminait *quel*. On trouvera plus tard, il est vrai, quelques phrases boiteuses du type « quelque sanblant ele feïst », mais c'est qu'alors la construction normale, dégagée des tâtonnements du début et solidement établie, couvre de son autorité les déviations individuelles et leur donne un sens. Au XIIe siècle « quelque sanblant ele feïst » eût semblé intolérable, parce que « feïst » restait en l'air. Le verbe était la pierre d'achoppement.

En dehors du cas où *quel* était pronom, comme dans l'exemple du *Roland* que nous venons de citer, *quel que* ne pouvait donc apparaître et se maintenir qu'en l'absence de tout verbe. Et c'est bien en effet ainsi, — accolé à un substantif, dans une locution qui ne comporte pas de verbe — que nous rencontrons cette forme pour la première fois :

> Trestote la quinzainne antiere
> les ont chaciez *a quel que painne*. (*Cligès*, v. 6658-9.)

On voit ce qui s'est passé. *Quel que* a été introduit tout d'une pièce dans la locution très employée « a painne », qui signifiait « avec peine ». Le sens devient « avec quelque peine que ce soit ». Mais dire « a quel que painne » au lieu de « a quel painne que soit », c'est d'abord maintenir une expression connue, c'est lui conserver sa brièveté et c'est enfin assimiler complètement, comme l'analogie y portait, *quel que* à *qui qui*, *que que*, etc. : autant d'avantages. Aussi cette locution eut du succès : nous la rencontrons souvent au XIIe et au XIIIe siècle, où elle correspond en plus d'un cas à notre « à force de peine » ; elle se prolonge même jusqu'au XVe siècle, elle est dans les *XV Joies de mariage* et les *Cent nouvelles nouvelles*. Quelques autres locutions furent formées sur le même type, mais elles sont beaucoup plus rares. En voici une : [Renard, au fort de la lutte, tombe de cheval :]

> Totevoies sire Renars
> est remontés *a quel que force*. (*Renart*, XI, v. 2864-55.)

[Un peu plus loin, nouvelle chute :]

> *A force* font Renart monter. (v. 3254.)

On voit que « a quel que force » est à « a force » ce que « a quel que peine » est à « a peine ».

Ainsi, grâce à quelques locutions dont l'une fut très répandue, *quel que* a désormais droit de cité. L'oreille s'habitue à cette nouvelle forme. Elle deviendra si naturelle que, sans songer à l'inconséquence, on l'introduira dans la phrase ancienne du type *quel... que*, tout en conservant le *que* nécessaire devant le verbe. De cette façon, le même mot sera répété avant et après le substantif, mais on ne s'en apercevra même pas. C'est une deuxième solution du problème, mais qui supposait une étape préliminaire que nous venons de déterminer.

> Biax fils, fet ele, Dex vos doint
> joie plus qu'il ne me remoint
> an *quelque* leu *que* vos ailliez.
> (Chrétien de Troyes, *Perceval*, v. 599-601 [1].)

Les exemples de cette tournure sont rares au XII[e] siècle, mais ils deviendront de plus en plus fréquents.

Désormais les deux tournures — l'ancienne, *quel... que*, et la nouvelle, *quelque... que* — vont coexister. Elles lutteront longtemps avant que la victoire se prononce. Le même auteur emploiera l'une et l'autre à quelques pages d'intervalle. Ainsi Jean le Fèvre dans ses *Lamentations de Mathéolus* (XIV[e] siècle) écrit d'abord :

> Certes ainçois se cesseront
> Les oiseaux, plus ne chanteront
> Ne les gresillons en esté
> Que femme ait telle poesté
> Que sa langue puist retenir,
> *Quel mal qu'il en doye avenir.*
> (Livre II, v. 177-182 [2].)

Mais un peu plus loin il dira :

> Mais ne puet estre alienee
> Femme en mariage donnee.
> Il convient que l'en la retiegne,
> *Quelque meschief qu'il en adviegne*
> *Ne quelque mal qu'elle appareille.*
> (*Ibid.*, v. 405-09.)

1. Éd. Baist.
2. Éd. Van Hamel, 1892.

Cette dualité ne se maintiendra pas. La balance finira par pencher d'un côté. *Quel que* employé sans verbe pour qualifier un substantif est sorti des deux ou trois formules où il s'était longtemps confiné et va fournir bientôt, comme nous le verrons, une carrière inattendue ; au cours du XIVe et du XVe siècle il gagne chaque jour du terrain ; son influence s'exerce tout entière au profit de la tournure *quelque... que* qu'il avait autrefois aidé à créer. Devant cette alliance, *quel... que* recule ; dès avant la fin du moyen âge, il est en décadence. Au XVIIe siècle, bien que Molière l'emploie encore à l'occasion, il fait l'effet d'un provincialisme attardé. Vaugelas le déclare bon pour les pays d'« au delà la Loire » [1]. Aujourd'hui, c'est à peine si on en retrouve des traces fugitives en quelque coin du domaine linguistique français.

IV. — Le XVe siècle qui voit le triomphe de *quelque... que* voit aussi les progrès de *quel que*. Nous pouvons désormais l'écrire en un mot et le considérer comme un adjectif. Dès le XIVe siècle, il tend à élargir son champ d'action. Les vers suivants de Jean le Fèvre

> Qui femme prend, *de quelque taille*,
> Il ne puet faillir a bataille.
> (*Mathéolus*, l. II, v. 3817-18.)

nous le montrent déjà hors des formules où il s'emprisonnait au XIIe siècle. Le voici, à la même époque, qui pénètre plus avant encore dans la phrase : « Il s'avisa... qu'il feroit et establiroit une pareille à celle Table Ronde pour plus essauchier l'onnour de ses chevaliers, qui si bien l'avoient servi qu'il les tenoit pour proeux, et tant que on ne trouvast les semblables *en quelque royaume* » (Jean le Bel, *Chronique*, II, p. 26) [2]. Ce type de construction devient absolument courant au XVe siècle : « Mais ilz tindrent si le païs autour de Paris que *quelque marée* ne venoit à Paris de nulle part » (*Bourgeois de Paris*, p. 79-80) [3].

On remarquera que, dans tous ces exemples, *quelque* retient encore le sens qu'il avait au XIIe siècle dans l'expression « a

1. Éd. Chassang, t. I, 231.
2. Éd. Déprez, 1904.
3. Éd. Tuetey, 1881.

quel que peine », et rien de plus naturel, puisqu'il y a filiation directe. Nous avons toujours affaire à une phrase verbale dissimulée : « de quelque taille » signifie « de quelque taille qu'elle soit », « en quelque royaume » « en quelque royaume que ce soit », « quelque marée » « quelque marée que ce fût ». C'est toujours cette idée d'indétermination que nous signalions au début de cette étude, comme particulière au groupe de *qui que*. *Que* a eu beau se souder à *quel*, devenir adjectif, s'unir étroitement à son substantif, *quelque* signifie encore ce que signifiait jadis *quel que*. En d'autres termes, nous n'avons pas affaire ici à un *some* anglais, mais à un *any*. Et dans les vers suivants de la *Passion* de Gréban, *quelque* est bien près de fournir à lui tout seul une réponse négative :

> Et vous, quoy ? — Je n'en ai riens veu.
> — Riens, non ? — *Non, quelque chose nee*. (v. 31549-50 [1].)

Il semble qu'il y ait là quelque chose de durable. Et pourtant ce sens, si solidement établi dans le premier tiers du XV[e] siècle, et qui reposait sur une tradition si légitime et si ancienne, est en voie de disparaître dès la fin du même siècle. *Quelque* cessera de marquer indétermination : il prendra le sens positif qu'il a aujourd'hui : de *any* on passera à *some*. Comment s'est fait ce passage ?

On remarquera que le sens indéterminé ne ressort avec toute sa netteté que dans des phrases négatives. Et c'est en effet surtout dans des phrases de ce genre que, pendant longtemps, le mot se présente à nous. Mais mettez-le par hasard dans des phrases dubitatives, mieux encore dans des phrases affirmatives, et le mot risquera de perdre une partie de sa nuance originelle : « Et s'ilz estoient *de quelque renon*, ilz estoient cruellement traictez » (*Bourgeois de Paris*, p. 80). L'auteur a probablement voulu dire : « de quelque renom que ce fût » et sa phrase signifie sans doute : « pour peu qu'ils eussent de renom, ils étoient cruellement traités. » Mais on pourrait traduire par : « s'ils avaient un certain renom... » sans faire grand tort au sens. En fait, de par la tournure de la phrase, les deux nuances sont ici presque équivalentes. Autre exemple : « Ou vous l'avez

1. Éd. Paris-Raynaud, 1878.

mengée, ou vous l'avez cachée *quelque part* » (*Cent nouvelles nouvelles*, t. I, p. 240 [1]). Peut-être faut-il entendre : « vous l'avez cachée en un certain endroit, où que ce puisse être. » Mais il est probablement tout aussi légitime de comprendre « vous l'avez cachée en un certain endroit » sans plus.

On pourrait analyser bien d'autres exemples — les uns plus, les autres moins concluants, — on verrait toujours que c'est pour avoir passé des phrases négatives aux phrases positives que *quelque*, de nuance en nuance, a fini par rejeter le sens dubitatif qu'il avait depuis son origine. Des exemples comme les suivants ne laissent plus de place à l'hésitation : « Ung homme qui n'aura que luy et son varlet deffiera une grosse cité ou ung duc, pour myeulx pouvoir robber, avecques le port de *quelque petit chasteau rochier* où il se sera retraict » (Commynes, t. I, p. 438 [2]). Et surtout : « Et fut conclud que, pour parler plus à loisir, il viendroit l'endemain *quelzques gens des leurs* en l'ost » (Commynes, t. II, p. 319). A la fin du XVe siècle, cette transformation est achevée. Dès le XVIe siècle, *quelque* adjectif a rompu toute attache avec *quelque... que* (qui conserve naturellement son sens dubitatif) : il a pris sa physionomie moderne.

En même temps sa famille immédiate se complète. *Quelqu'un* apparaît timidement au XVe siècle et s'établit dans la langue au XVIe siècle. Il est probable qu'il y a là une influence de *chacun*. *Chacun* est un vieux mot, adjectif et pronom, d'où on avait tiré de bonne heure une forme *chaque*, qui longtemps végéta obscurément. Même au XVe siècle, elle est rare, et *chacun* restera adjectif aussi bien que pronom bien des années encore. Il n'en est pas moins vrai qu'il y avait là une double forme *chaque* : *chacun* qui à des pronoms de sens voisin pouvait offrir un modèle tentant. De *chacun* on avait extrait *chaque* : par un procédé inverse *quelque* fut élargi en *quelqu'un*. Il est possible que, de par sa terminaison, *aucun* ait contribué à cette création. L'orthographe *quelqu'un*, on le voit, est compliquée sans raison : *quelcun* serait plus conforme aux précédents, et, étymologiquement, tout aussi clair. — Un peu plus tard que *quelqu'un* apparaît *quelquefois*. *Quelque chose* date du XVe siècle.

---

1. Éd. Wright, 1858.
2. Éd. de Mandrot, 1901-1903.

Au moment même où *quelque* passait du sens dubitatif au sens affirmatif, un autre mot suivait une évolution précisément inverse : c'est *aucun*, dont nous venons de parler. Dès le XII[e] siècle on rencontre *aucun*, et toujours au sens de « quelqu'un ». Le mot devient de plus en plus fréquent, sans modifier sa signification. Puis les phrases négatives où il se glisse déteignent sur lui. Il finira au XV[e] siècle par prendre un sens nettement négatif, qu'il a encore aujourd'hui. On voit que c'est tout à fait l'histoire de *quelque*, mais vue à rebours. *Quelque*, qui avait le sens négatif, à force d'entrer dans des phrases positives, a pris le sens positif; *aucun* qui avait le sens positif, à force d'entrer dans des phrases négatives, a pris le sens négatif. Il ne faudrait du reste pas voir là une simple coïncidence dans le temps. Il y a entre ces deux évolutions un rapport plus étroit. Il paraît certain que *quelque* a pris la place laissée vacante par *aucun*, et que *aucun*, a rendu sa politesse à *quelque*. Échange de bons procédés. On se demandera pourquoi ce chassé-croisé. Chacun de ces mots n'aurait-il pas pu se maintenir dans son emploi ? Ne se complétaient-ils pas admirablement aussi bien avant leur avatar qu'après ? Sans doute. Mais nous n'indiquons ici qu'un résultat : nous entrevoyons le comment; le pourquoi, comme souvent, nous échappe.

V. — Nous avons montré comment la forme bâtarde et illogique *quelque... que* a fini par triompher, dès le moyen âge, de l'ancienne tournure *quel... que*. Mais *quelque... que* est loin d'avoir pris encore toute l'extension qu'il a aujourd'hui. Les exemples suivants le montrent dans son emploi le plus fréquent au XIV[e] et au XV[e] siècle : « Et se il avenoit que... il feist injure a aucune eglise ou a aucune autre personne *quele que ele fust...* » (Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis*, p. 68) [1]. « Il sera dit que la Cour defent... que aucun, *de quelque estat ou condition qu'il soit*, d'ores en avant ne die... qu'il soit loisible à quelque vassal ou subgiet ou autre occirre aucun par aguet » (Nicolas de Baye, *Journal*, t. II, p. 270) [2]. Il ne faut en effet pas séparer ces deux cas, bien que l'orthographe les distingue. Quand il n'y

1. Éd. Delaborde, 1899.
2. Éd. Tuetey, 1885-8.

a pas de substantif, il n'y a forcément qu'un *que*, qui retombe sur le verbe : *quel* restant isolé ne sera pas différent du *quel* interrogatif et, comme tous les adjectifs qui ont deux formes prendra à l'occasion la marque du féminin. Quand il y a un substantif, le premier *que* n'ayant pas à remplir un rôle de relatif se soude avec *quel* et forme avec lui un mot unique, un adjectif aussi mais qui terminé en *e* pourra bien marquer le nombre mais non le genre. De toute façon, dans les deux cas, *quel* ou *quelque* a pleine valeur d'adjectif et qu'il soit pris absolument ou retombe sur un substantif, c'est lui qui, sans le secours d'aucun autre mot que le *que* de liaison, exprime cette idée de variation ou d'indétermination qui est l'essence de notre tournure : « que cette personne soit celle-ci ou celle-là », « qu'on soit de cet état ou de cet autre état. »

Ce sera une étape nouvelle que d'intercaler entre *quelque* et son substantif un second adjectif qui limitera le sens de ce substantif et, par conséquent, limitera aussi l'étendue de la variation indiquée par *quelque* : « Bien vous diray plus, que il me semble, *quelque belle maniere qu'il aye*, il tient ung quartier de la lune » (*Jehan de Paris*, p. 61) [1]. C'est-à-dire : « que cette belle manière soit celle-ci ou celle-là. » Malgré l'aspect nouveau de la phrase, *quelque* ne s'éloigne pas beaucoup ici de son emploi ordinaire : il est clair qu'il porte à la fois sur les deux mots suivants « belle maniere », qui deviennent ainsi une sorte d'expression composée. *Quelque* est encore un adjectif, seulement il retombe sur un groupe et non plus sur un substantif isolé. Pourtant il y a là une juxtaposition assez curieuse d'adjectifs jouant des rôles différents et on peut y pressentir, comme nous verrons, le germe d'un nouveau développement. Si restreinte toutefois que soit la modification, la langue n'y est pas arrivée sans tâtonnements. « Nus jaugeur ne puet ne ne doit prendre de un tonnel jaugier, *quelque li tonniax soit petit ou grans*, que ij deniers », écrit Étienne Boileau (*Livre des métiers*, p. 27) [2]. Il faut vraisemblablement ponctuer : « quelque li tonniax soit, petit ou grans » et comprendre « quel que soit li tonniax, petit ou grans ». Mais dans cette construction insolite et gauche,

1. Éd. de Montaiglon.
2. Éd. Depping, 1837.

on sent l'hésitation et l'effort pour trouver l'expression adéquate. Si quelque grammairien d'alors eût proposé à Étienne Boileau la phrase « quelque petit ou grans tonniax que ce soit », il l'eût sans doute pleinement satisfait. Ou faut-il croire que dès lors ce que Boileau cherchait confusément à dire, c'était « quelque petit ou grand que soit le tonneau »? Avec une phrase de ce genre nous arriverions d'emblée à la dernière étape dans la carrière fournie par notre locution. Le sens originel de *quelque* y transparaît encore, mais son rôle grammatical est autre : l'adjectif est devenu un adverbe. Et de ce fait la portée de la locution s'en accroît singulièrement : le *quelque* retombe maintenant non plus sur un nom, mais sur un adjectif, et un adjectif varie, quant à son sens, dans des limites autrement étendues qu'un substantif. Le nombre des « états ou conditions » de l'homme est limité; mais dans quelque état qu'on se trouve, on peut être « misérable » suivant une gamme presque infinie.

La langue a-t-elle fourni cette significative étape dès le moyen âge? Elle est pleinement accomplie au XVIIe siècle, elle l'est même déjà sans doute au XVIe siècle[1]. Pour les siècles précédents, nous n'osons pas affirmer ni dans un sens ni dans l'autre. Nous n'avons pas trouvé d'exemples de la locution ainsi employée. Peut-être serait-il téméraire de conclure qu'il n'y en a pas. En tout cas, une chose est certaine, c'est que pendant longtemps, pour exprimer la nuance dont il vient d'être question, la langue a eu recours surtout à d'autres tournures.

VI. — Nous n'aurons pas à les chercher bien loin, puisqu'il s'agit de *comment que* et surtout de *combien que* : on voit que nous ne quittons pas la compagnie de *qui que* et de ses satellites. C'est une erreur de croire que *combien que*, qui a été très employé du XIVe au XVIIe siècle, ait signifié dès le début *bien que*. Son histoire est analogue à celle de *quoique*. Au XIIe et au XIIIe siècle *que que* et *quoi que* sont étroitement rattachés, par le sens comme par la forme, à *qui que*. *Quoi* (ou *que*) est un pronom interro-

1. Voici un exemple de 1560 : Miché, *quelque fin que tu sois*, — si ne m'eschapperas-tu pas. (Grévin, *Les Esbahis*. Anc. Théât. fr., p. p. Viollet le Duc, t. IV, p. 265.)

gatif qui, relié par *que* au verbe de la phrase, joue à l'égard de ce verbe le rôle de sujet ou de complément.

> Mors, fait ele, *que que tu faces*,
> se tu le prens, ne me lais mie.
>
> (*L'Escoufle*, v. 2458-9 [1].)

Peu à peu, la relation qui unissait le pronom interrogatif au verbe se fit moins étroite; certains verbes, qui pouvaient s'employer soit activement soit intransitivement, laissaient incertain si le *quoi* était sujet ou régime, ou bien mot pleinement indépendant : le pronom devenait conjonction. Au XIVe siècle, le sens actuel de *quoique* est courant : « [Il] se sauva, *quoi qu'il y perdesist assés des siens* » (Froissart, *Chronique*, t. II, p. 61) [2].

Combien que a passé par des phases très semblables. Au début, *combien* dans cette locution est un mot interrogatif qui porte sur un adjectif ou un adverbe. « Ainsy que ordonné fut, ainsy fut fait, et fut chascun ordonné et monté à droicte mynuit, poy y en eust qui dormissent, *combien que on eust durement travaillié le jour*. » Ainsi écrit Jean le Bel (*Chronique*, t. I, p. 55), et à première vue, il semble qu'il faille comprendre : « quoique on eût durement travaillé ». Ce serait pourtant manquer la nuance juste. *Combien* retombe sur *durement* et il faut entendre : « combien durement qu'on eût travaillé, quelque dur qu'on eût travaillé. » La place de l'adverbe ne fait aucune difficulté : c'est encore ainsi que nous le construisons : « *Qu*'il a agi *étourdiment* ! » D'autres exemples, empruntés également à Jean le Bel, vont confirmer notre interprétation. « Et le noble roy et ses enfans gisoient en leur ost tous coys, et ne se mouvoient, et aloient à chasse en sur riviere tous les jours, quant il leur plaisoit, ne oncques ne firent guettier par nuit, *combien que loing alassent* » (*ibid.*, t. II, p. 301), c'est-à-dire « quelque loin qu'ils allassent ». *Combien,* qui pris absolument peut signifier « combien de temps » (par exemple dans le *Tristan* de Béroul, v. 2137), s'emploiera même tout seul dans la locution *combien que* pour signifier « quelque long temps que ». « Les jugemens de Dieu se font à temps, *combien qu'il attende* » (Jean le Bel,

1. Éd. Michelant-Meyer, 1894.
2. Éd. Luce-Raynaud, 1869-1899.

ibid., t. II, p. 283). Ce sens de *combien que* se retrouve encore en plein XV[e] siècle. « Il n'estoit digne de tenir royaume pour le malvais fait qu'il avoit fait sur le duc Jehan de Bourgoingne, et point ne s'en pourroit excuser, *combien qu'il fust jone* quand le cas advint » (Pierre de Fenin, *Mémoires*, p. 119)[1]. Entendez : « quelque jeune qu'il fût » (il n'avait que quatorze ans). Naturellement, partout où *combien* retombe sur un adjectif ou un adverbe placé près du verbe, il y a tentation d'unir étroitement cet adjectif ou cet adverbe au verbe et de voir dans *combien* un mot indépendant qui d'adverbe interrogatif devient ainsi conjonction. « Combien qu'il fust jone », au lieu de signifier « quelque jeune qu'il fût » voudra dire désormais « quoique il fût jeune ». Ce changement s'est en effet accompli. Dès le XIV[e] siècle même les exemples abondent. En voici un de Jean le Bel : « [Ils] estoient departis d'Angleterre sans riens faire, *combien qu'ils y eussent sejourné* par l'espace de 11 ans et plus à leur aise » (*Chronique*, t. II, p. 287). Pour nous, l'important est d'avoir montré que pendant deux siècles *combien que* suivi d'un adjectif ou d'un adverbe a joué le rôle que dans les mêmes conditions jouera plus tard, et joue encore, *quelque... que*.

Comment que est plus ancien dans la langue que *combien que*, et il exprime aussi une nuance différente, mais il est curieux de noter qu'au XIV[e] siècle il s'en rapproche assez pour en devenir à l'occasion une sorte de synonyme. L'exemple suivant nous montre l'emploi courant de *comment que* au XII[e] siècle :

Mes por ce ne leissast il pas
Qu'il ne l'eüst enelespas
D'amors aresniee et requise,
Comant que la chose fust prise,
S'ele ne fust fame son oncle. (*Cligès*, v. 3907-11.)

On le voit, *comant que* indique, comme il est naturel, façon ou manière. Mais le voici au XIV[e] siècle dans un tout autre emploi : « Et *comment que elle ewist grant doel au coer*, si ne fist elle mies comme femme desconfortée, mès comme homs fiers et hardis » (Froissart, t. II, p. 115). Entendez : « quelque

1. Éd. Dupont, 1837.

grand deuil qu'elle eût au cœur. » Le passage est un de ceux que Froissart avait empruntés à Jean le Bel. Or Jean le Bel avait écrit : « Et *combien qu'elle eust grand doeul au cuer*, si ne fist elle pas comme femme, mais comme homme de grand courage, en reconfortant ses amis et ses souldoiers » (*Chronique*, t. I, p. 271). On voit bien clairement ici l'équivalence de *comment que* et de *combien que*, et comment l'un et l'autre s'accordent pour rendre notre *quelque* [*grand*] *que*. La ressemblance ne s'arrête pas là, et *comment que* en vient lui aussi à se transformer en simple conjonction, au sens de « bien que ». « Lors coummenchierent fortement à assaillir, et chil de dedens fortement à yaux deffendre, *comment qu'il n'ewissent point de leur capitaine* » (Froissart, t. II, p. 400).

VII. — Nous voici au XVII[e] siècle. Bien des changements sont survenus dans le groupe de locutions que nous étudions. Elles sont de moins en moins comprises. On n'en voit plus du tout l'origine. On a une tendance à en restreindre le nombre et l'emploi. Il faut chercher la raison de cette décadence dans le triomphe même de *quelque*. Car *quelque* l'emporte décidément sur tous ses rivaux. Il ne s'agit pas ici de *quelque* signifiant « un certain nombre » : cet adjectif, dont le sens s'est fixé, nous l'avons vu, dès la deuxième moitié du XV[e] siècle, est entré dans la langue pour n'en plus sortir, et il n'a plus, depuis le XVI[e] siècle, aucun rapport avec les membres de la famille de *qui que*. Il s'agit de *quelque... que*, tel que nous le trouvons dans ces trois maximes de La Rochefoucauld :

Quelque difference qui paroisse entre les fortunes, il y a neanmoins une certaine compensation de biens et de maux qui les rend égales (LII).

Quelques grands avantages que la nature donne, ce n'est pas elle seule, mais la fortune avec elle, qui fait les heros (LIII).

Quelque éclatante que soit une action, elle ne doit pas passer pour grande lorsqu'elle n'est pas l'effet d'un grand dessein (CLX).

Ces trois emplois sont courants dans la langue littéraire du XVII[e] siècle, et ils le sont encore dans la langue littéraire d'aujourd'hui. Le premier, nous l'avons vu, est de beaucoup le plus ancien, le troisième est relativement tout moderne. Tous trois

ont en commun le même usage de *quelque*. Or si *quelque* est au fond *quel* avec l'addition d'un *que* illogique, il est clair que sa physionomie ne porte plus qu'une trace effacée de cette origine complexe. *Quelque* ne fait plus du tout figure d'interrogatif, et le XVIIe siècle ne soupçonne pas que les phrases du type de celles qu'il introduit ont commencé jadis par un pronom interrogatif.

Il le soupçonne si peu qu'il regarde avec méfiance les tournures analogues où transparaît encore une interrogation. *Combien que* a beau s'être figé en une conjonction signifiant *quoique*, ce *combien*, qui malgré tout se détache avec un relief insolite, surprend et inquiète. On ne veut plus de la locution, on la proscrit. Corneille qui l'avait employée l'a fait disparaître dans une révision de ses œuvres. Elle est aujourd'hui très oubliée : *bien que*, plus récent et d'une tout autre origine, l'a remplacée. *Comment que*, qui depuis longtemps ne veut plus dire « quoique » se maintient péniblement dans son sens originel de « de quelque façon que » ; mais la langue populaire lui préfère une tournure également ancienne, *comme que*, qui a l'avantage de faire disparaître un tour interrogatif qu'on ne comprend plus. *Où que* a été menacé. Ménage en cite de nombreux exemples, « mais nonobstant toutes ces autorités, ajoute-t-il, je tiens cette façon de parler vicieuse : et comme je ne voudrois pas m'en servir, je conseille aux autres de ne s'en point servir » [1]. Il ne dit pas ce qu'il voit de fautif dans la locution, mais nous ne nous tromperons guère à affirmer que c'est ce *où* interrogatif qui le choque. Et que propose-t-il pour remplacer le tour condamné ? *En quelque lieu que*. Tel est le succès de *quelque... que !* *Quoique* au sens de « bien que » échappe à la proscription qui atteint *combien que* : car le *que* soudé à *quoi* dissimule l'interrogation. Mais *quoi... que* (dans « quoi qu'il arrive »), qui continue un emploi du XIIe siècle, a failli, lui aussi, connaître l'exclusion. L'Académie veut bien lui faire grâce, car « *l'usage a prévalu* (un usage qui date de cinq siècles !) et tout le monde dit quoy qu'il arrive ». Mais, ajoute-t-elle avec sévérité, « il faudroit dire quelque chose qui arrive [2] ». *Quel que*, dans *quel qu'il soit*, qui offre le même tour que *quoi que*, ne semble pas

1. *Observations sur la langue française*, 2e éd., 1675, p. 132-34.
2. *Vaugelas*, éd. Chassang, t. I, p. 440.

avoir offusqué : c'est sans doute son évidente parenté avec le triomphant *quelque... que* qui l'a protégé.

Ainsi, de toute cette pléiade de locutions qui pendant tant d'années ont gravité autour de *qui que*, la plus aberrante, celle qui s'est dépouillée le plus complètement de tout air de famille est aussi la seule qui au XVII[e] siècle reste incontestée et étende même son emploi. Nous aurons à nous demander tout à l'heure si ce succès sera aussi durable qu'il le paraît.

VIII. — Jusqu'ici, en étudiant le groupe de *qui que* et de ses dérivés, nous n'avons pas tenu compte du verbe qui suit le *que*. Dans tous les exemples que nous avons cités, sauf un, le verbe est au subjonctif. Il semble qu'il y ait là un élément essentiel de la contexture de ces locutions, et pourtant nous l'avons constamment négligé. C'est qu'en effet nous ne le tenons pas pour essentiel. La preuve, c'est qu'il est loin d'être employé d'une façon exclusive. Dès les premiers temps de la langue, l'indicatif apparaît à l'occasion :

Larges almosnes par Alsis la citet
donat as povres *o qu'il les pout trouver*.
(*Saint Alexis*, v. 94-95 [1].)

Il nen ad prestre ne abé,
moine ne clerc ne ordiné
de Besençun des ke al Munt,
de quel manere ke il sunt,
ki ne seient mandé as noces.
(*Folie Tristan*, ms. d'Oxford, v. 233-7 [2].)

« Et la somme de leur conseil fu teus qu'il seroient encore avuec eus trés qu'a la saint Michel, par tel convent qu'il leur jureroient sour sainz loiaument que dès enqui en avant *de quel eure qu'il les en semondroient*, dedenz les quinze jours, qu'il lor donroient navie a bone foi, senz mal engien, dont il pourroient aler en Surie » (Villehardouin, p. 48).

Des exemples semblables ne manquent pas au XIV[e] siècle. Froissart en offre plus d'un : « Et *quel traittié que nous faisons*

1. Éd. Paris-Roques, 1917.
2. Éd. Bédier, 1907.

ne ferons, nous vous jurons que vous serés gardée de vostre corps » (t. II, p. 371). « Mais *quoi que fait en a esté*, encores i poons nous bien renonchier » (t. II, p. 375). « Et *où que li rois et la roine aloient*, messires Robers d'Artois estoit tous jours en lor compagnie » (t. I, p. 340). Au xve siècle, ils deviennent très courants : « Et *quelque personne qu'ilz trouvoient* estoit prins et emmené en leur ost » (*Bourgeois de Paris*, p. 80).

> *Ou qu'il vous plaira frequenter*,
> suivir vous voulons, mon cher maistre.
> (Greban, v. 1227-8.)

C'est surtout dans les œuvres dramatiques et les mémoires sans prétentions littéraires que nous trouvons des indicatifs de ce genre. Il ne faudrait donc pas conclure, sur la foi de ces exemples, que la langue a ici évolué et que vers la fin du moyen âge le subjonctif a dans ces tournures une tendance à céder devant l'indicatif. Ce qui est probable, c'est que la langue familière employait plus volontiers ici l'indicatif que le subjonctif, tandis que la langue littéraire, avec plus de réflexion, préférait le subjonctif. Tout ceci, bien interprété, justifie notre attitude première : dans les locutions qui nous intéressent, le mot interrogatif et le *que* qui le suit suffisent à donner à la phrase l'idée d'indétermination ; si le subjonctif entre volontiers dans ces phrases, c'est qu'il est alors par excellence le temps qui exprime le douteux, l'incertain et par conséquent l'indéterminé. Le tour même de la phrase appelle le subjonctif, mais ce n'est pas le subjonctif qui communique à ce tour sa nuance spéciale. Les choses changeront au xviie siècle, comme nous l'avons indiqué. Le triomphe même de *quelque... que* amène un renversement de point de vue : on ne sent plus du tout dans ces tournures la présence d'une interrogation ; le subjonctif paraît être de leur essence même : c'est lui qui maintenant leur donne tout leur sens. La langue va désormais l'exiger avec sévérité.

IX. — Mais le souvenir de l'ancienne liberté n'a pas disparu sans laisser de traces. On va en juger. Les phrases où entrent *qui que* et ses dérivés peuvent se répartir en deux grands groupes :

celles qui sont enchâssées entre deux virgules et peuvent se détacher de la proposition principale sans l'endommager :

Il la prent, *cui qu'il en soit grief.* (*Renart*, X, v. 1352.)

et celles qui, par rapport au verbe de la proposition principale, jouent le rôle de sujet ou de complément : le passage du *Bourgeois de Paris* que nous avons cité il n'y qu'un instant nous en fournit un exemple ; en voici un autre emprunté au même livre : « Et tant fist qu'il y entroit *à quelque heure qu'il voulloit* » (p. 344). Or c'est le plus souvent — quoique non exclusivement — dans les phrases du second groupe que nous trouvons l'indicatif. Il semble qu'à entrer dans la proposition principale, en contact étroit avec un verbe à l'indicatif, ces locutions se colorent d'une partie de la certitude qu'implique le verbe de cette proposition. Tirées des phrases parenthétiques où elles s'enferment à l'ordinaire, elles n'ont plus le même détachement à l'égard de la pratique qui demande un choix et une décision. Elles restreignent singulièrement le champ de leur indétermination. Les conséquences vont être différentes, suivant qu'il s'agit de *quelque... que* ou de l'ensemble des autres locutions.

Dans le cas de *quelque... que*, *quelque* va se détacher du verbe et faire, pour ainsi dire, bande à part. Il conservera le sens indéterminé qu'il tient de sa longue association avec une tournure traditionnelle, mais ce sens ne s'appuyant plus sur un verbe va se replier sur lui-même et se limiter. « Ilz ordonnerent que *quelque beste à corne, comme beufs ou vaches, qui seroit vendu* au marché paieroit IIII solz parisis » (*Bourgeois de Paris*, p. 349). Le sens est en droit : « quelque bête qui vînt à être vendue. » En fait, une traduction « n'importe quelle bête, toute bête qui serait vendue » est probablement tout aussi admissible. Les deux nuances sont assez voisines. La présence de l'indicatif, en libérant *quelque* de toute attache trop étroite avec le verbe, favorise certainement la seconde. Et *quelque*, faussant compagnie à *que*, devient ainsi un adjectif indéfini qui va se confondre avec le *quelque* issu des expressions du type « à quelque peine ». Nous avons vu que ce *quelque* ne tarde pas à son tour à se vider de tout sens indéterminé. « N'importe quel... » devient « un certain ». De ce côté, l'évolution est achevée.

Si de *quelque... que* nous passons aux autres locutions qui se groupent autour de *qui que*, nous observerons des résultats très différents. Ces locutions ont toutes ceci de commun qu'elles débutent par un mot interrogatif, adjectif ou adverbe. Or, qu'on fasse entrer les phrases où elles apparaissent, non plus dans une parenthèse parallèle à la proposition principale, mais dans le cœur même de cette proposition, sous forme de régime du verbe par exemple, on aura tout d'abord ce qu'on appelle une interrogation indirecte; mais si le verbe principal n'éveille pas nettement l'idée qu'une question va suivre, le mot interrogatif pourra très bien perdre presque toute valeur d'interrogation et aboutir à un simple relatif. Dans « demandez *qui* veut vous suivre » *qui* est bien nettement un interrogatif : on entrevoit aussitôt le tour direct : « Qui veut me suivre ? » Mais dans « prenez *qui* vous voudrez », le même mot n'est, ou peu s'en faut, qu'un simple relatif. Des exemples du moyen âge vont nous montrer la même transformation : « Nulle maistresse ne ouvriere de ce mestier, puis qu'elle aura fait son terme, ne se pevent ne ne doivent allouer à personne nulle quelle que elle soit, se elle n'est maistresse du mestier ; mais elles pevent bien prendre euvre à ouvrer *de qui que elle vouldra, et de qui que il lui plaira* [1]. » On pourrait remplacer ici *qui* par *celle que* sans modifier perceptiblement aucune nuance.

Quand il s'agit d'un adverbe interrogatif, il ne peut pas y avoir une union aussi étroite entre les deux parties de la proposition, mais tout de même le *où* par exemple et la phrase qu'il introduit peuvent compléter le verbe principal assez immédiatement pour qu'il soit possible d'y voir comme un régime de ce verbe : *où* prend alors une valeur nettement relative. « Mès nous volons nos ennemis cachier, *où que nous les savons* » (Froissart, t. VI, p. 221). Ainsi ponctue l'éditeur, et il a probablement raison : il faut entendre alors « où que nous les sachions ». Mais ce ne serait pas forcer notablement le sens de supprimer la virgule et comprendre « partout où nous les savons ». Dans l'exemple suivant, qui est du xve siècle, il n'y a pas de doute, bien que l'ordre des parties de la proposition soit renversé :

1. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise*, 1878, p. 201.

Car *ou que justice n'a cours*
paix ne peust delivrer secours,
et *ou que justice sera*
paix sa residence y fera. (Greban, v. 9008-14.)

A la rigueur, on pourrait interpréter *où que justice sera* par « où que justice soit », mais ce serait impossible dans le cas du premier *où que* : la négation s'y oppose. Il faut donc traduire : « là où la justice ne règne pas, la paix n'est d'aucun secours, et là où est la justice, la paix y habite aussi. » En remplaçant *où* par *là où* nous transformons décidément l'interrogatif en relatif, mais c'est la phrase elle-même qui nous y invite, et l'indicatif nous y aide.

Un changement de ce genre est si naturel qu'on pourrait nous reprocher de nous y arrêter trop. Mais ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas le passage d'un *qui* ou d'un *où* interrogatifs à un *qui* ou un *où* relatifs, c'est le sort du *que* qui suit le mot interrogatif. Dans les locutions *qui que*, *où que*, etc., ce *que* est un élément essentiel : il sert à relier la première partie de la locution, composée du seul interrogatif, à la deuxième partie où entre le verbe. Au fond ces tournures, nous l'avons vu, comprennent deux phrases et c'est *que* qui les unit. Pour donner au tout le sens indéfini, le *que* n'est pas moins nécessaire que *où* ou *qui*. Supprimez ce *que*, il ne vous reste plus rien que des morceaux épars. Mais que, pour une raison ou pour une autre, l'interrogatif se change en relatif : le sens indéfini ne va-t-il pas s'évanouir par là même ? Le relatif ne va-t-il pas se relier étroitement au verbe suivant dont il sera dès lors le sujet ou le régime immédiat ? Il n'y a donc plus de place pour le *que* qui est désormais superflu et doit tomber. Il tomberait, si la langue procédait toujours avec une logique rigoureuse. Elle en a souvent l'intention, mais elle se heurte à quantité d'obstacles, et ces obstacles la contraignent à bien des compromis. En particulier, elle n'a pas toujours affaire à des séries discontinues qui seules permettent les distinctions tranchées. Souvent les espèces grammaticales passent de l'une à l'autre sans qu'on saisisse l'instant fugitif où se produit le contact. C'est précisément le cas ici. De phrases où *qui* est nettement interrogatif-indéfini nous passons par une série de transitions insensibles à des phrases, très semblables

dans leur allure générale, où il est presque aussi nettement un relatif. A quel moment précis s'est produite la transformation? Bien fin qui le dira, et la langue ne s'arrête pas à ces arguties logiques. On ne sera donc pas surpris que le *que* en question ait une tendance à ne pas s'en aller, et des phrases comme la suivante, qui pousse la tendance jusqu'à ses dernières conséquences, paraîtront très naturelles : « [Il] fut conclud de tirer hastivement *celle part où que on disoit* que yceulx Anglois estoient » (Jean Chartier, *Chronique*)[1]. Il n'y a pas la plus légère trace d'interrogation ici, nul vestige d'un sens indéfini ; *où* précédé d'un antécédent est bien clairement un relatif, et pourtant il n'y a pas *où* mais *où que*. Nous savons maintenant d'où vient ce *que*. A côté *où que* on trouve, comme on peut s'y attendre, *comment que* : Tobler en a cité deux exemples significatifs[2]. Il est vraisemblable qu'on trouverait des emplois analogues de *combien que* et peut-être de *pourquoi que*.

X. — La langue est arrivée au même curieux résultat par une route un peu différente. Ici non plus nous ne sortirons pas de la famille de *qui que* : mais nous étudierons un mot que nous avons laissé de côté, c'est *lequel*. Comme on le voit tout de suite, *lequel*, qui est un pronom, est composé de *quel* et de l'article. Comme relatif, il est déjà dans le *Roland*, mais sa grande fortune datera surtout du XIVe et du XVe siècle ; comme interrogatif, il est probablement aussi ancien, mais dès les premiers temps il rend des services appréciables. En particulier, suivi de *que*, il sert lui aussi à former des phrases de sens indéfini :

Aincui vendrat Willame u Lowis,
Li quels que i venge, nus veintrum Arrabiz.
(*Chanson de Guillaume*, v. 753-4[3].)

« Lequel des deux qui y vienne... » La phrase est entre deux virgules et forme parenthèse. Et, après ce que nous avons vu, c'est bien à quoi nous nous attendions. Mais *lequel que* entre

---

1. Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, 1841-1849, t. IV, p. 68.
2. *Vermischte Beiträge zur französischen Beiträge*, 2e éd., p. 1902.
3. Éd. Suchier, 1911.

souvent dans des phrases de type légèrement différent. Sans sortir de la parenthèse, il fait pourtant corps avec la phrase principale où il tient lieu du sujet ou le plus souvent du régime sous-entendu. Il joue donc ainsi un double rôle. Des exemples vont éclairer le cas. Un vilain propose à Gavain un « jeu parti », c'est-à-dire qu'il lui offre de choisir entre deux alternatives :

Et Gavains li a creanté
Qu'il en prendra *loquel que soit.*
(*La Mule sanz Frain*, v. 568-9 [1].)

Entendez : « qu'il en prendra ***un*** [des deux « jeux »], lequel que ce soit. »

Maintenant covenist morir,
Le quel que soit, a la parclose.
(*Cligès*, v. 1935-6.)

« Il fallait que *l'un des deux* mourût, lequel que ce fût. »

Renart se vet bien defendant,
Jete retreite et entredeus :
Au quel que soit, en iert li dels,
Ainz qu'il se partent de l'asaut.
(*Renart*, VI, v. 1174-7.)

« ***A l'un des deux***, lequel que ce soit, en sera le dueil. » Nous avons cité plus haut des exemples où ***qui, quelque, où***, entrant dans le corps de la proposition principale, y jouaient eux aussi le rôle de sujet ou de régime. Mais ils étaient décidément sortis de leurs parenthèses et ne tenaient la place d'aucun mot sous-entendu ; l'emploi de l'indicatif soulignait nettement ce changement de fonction. Ce n'est pas qu'on ne note à l'occasion une tendance à construire *qui,* par exemple, comme ***lequel*** dans les exemples que nous venons de citer :

Ha ! dame, che n'avenra ja
K'il n'aient de vous *coi ke soit.*
(Adam le Bossu, *Jeu de la Feuillée*, v. 676-7 [2].)

---

1. Éd. Hill, 1911.
2. Éd. Langlois, 1911.

Entendez : « qu'ils n'aient de vous *quelque chose*, quoi que ce soit. » Mais cette tendance est certainement beaucoup plus fréquente dans le cas de *lequel*. Poussée à ses conséquences extrêmes, elle aboutit à des phrases d'apparence singulière :

Renars respont : C'est devinaille.
Bien verron a la definaille
Lequel que soit plus deçou.
(*Renart*, VI, v. 1161-3.)

Ici ce n'est plus seulement que *lequel* en dehors de son rôle propre tient la place d'un mot sous-entendu. Il y a réellement deux constructions assez différentes qui se pénètrent et se fondent en une seule : « lequel qui soit le plus déçu, peu importe, nous le verrons bien » et « nous verrons bien lequel sera le plus déçu. » L'allure générale de la phrase nous fait attendre un futur et un sens positif ; et ce sens transparaîtra malgré le *que*, le subjonctif et la nuance d'indétermination qu'ils entraînent avec eux.

Supposez maintenant un Français du XIIe ou du XIIIe siècle qui réussisse à faire une distinction nette entre les deux constructions. S'ensuit-il nécessairement qu'il va réserver *lequel que* (avec le subjonctif) pour les phrases à sens indéterminé et *lequel* tout court (avec l'indicatif) pour les phrases à sens positif ? C'est évidemment ce que la logique lui dicterait. Mais ici encore, les vieilles et vivantes associations se montreront plus fortes que les prescriptions d'une logique abstraite. Et dans des phrases d'où toute idée d'indétermination est écartée, où le mode employé est l'indicatif, on trouvera fréquemment un *que* qui, en théorie, n'est qu'une survivance illogique et oiseuse. Nous citons d'abord un exemple de Joinville qui montrera comment la transition se fait : il y subsiste encore comme un reste d'indétermination : « Et il me respondirent que je preisse *lequel que je vourroie* : ou il me menroient à terre, ou il me ancreroient en mi le flum jusques à tant que li vens fust chois » (*Histoire de saint Louis*, p. 132) [1]. Et voici des exemples analogues mais plus nets :

Ils retourneroient au roy leur seigneur pour dire ce que

1. Éd. de Wailly, 1890.

trouvé avoyent, et lors il prendroit *laquelle qui lui plairoit* (*Le Livre du Chevalier de la Tour Landry*, p. 26)[1].

Beaulx seigneurs, nous sommes venuz veoir les filles au seigneur de ceans, et sçay bien que je auray *laquelle que je vouldray* (*Ibid.*, p. 237).

Et fut porté son cuer à Nostre Dame de Liesse ou de Liansse, *lequel qu'on veult* (*Bourgeois de Paris*, p. 365).

Et il lui bailla le choix de faire *lequel qu'il vouldroit* des deux (*Paris pendant la domination anglaise*, p. 294).

Il tendit son filé ou son las, *lequel qu'on veut* (*Cent nouvelles nouvelles*, t. II, p. 130).

Cette tournure devient très fréquente au XVe siècle, surtout, il est vrai, dans les écrits de style familier ou négligé.

Quel, adjectif interrogatif, nous fait assister à un développement analogue. Il est fréquemment associé avec le substantif *part* dans la locution *quel* (ou *quelle*) *part*, qui finira par aboutir, nous l'avons vu, à *quelque part*. Voici l'emploi originel de cette locution :

> *Quel part qu'il alt*, ne poet mie caïr.
> (*Roland*, v. 2034.)

Suivant un procédé qui nous est maintenant familier, faisons pénétrer cette phrase parenthétique dans la proposition principale : « Quant vous vouldrez resgarder *quelle part que ce soit*, virés visaige et corps ensemble » (*Livre du Chevalier de la Tour Landry*, p. 26). Entendez : « Quant vous voudrez regarder *en quelque endroit*, où que ce soit. » Faisons disparaître toute trace d'indétermination et nous aurons : « Si se rendirent, sauve leurs corps et leurs biens ; et s'en pooient li saudoiier aller *quel part il volloient* » (Froissart, t. III, p. 272). Et ceci est très correct ; mais Froissart n'hésitera pas à écrire quelques lignes plus loin, en faisant allusion au même épisode : « Et s'en yroient *quel part que il voroient* » (*Ibid.*). Nous retrouvons une fois de plus ici ce *que* illogique, mais non pas du tout imprévu. Et il aura la vie dure. Au XVIe siècle, Marguerite de Navarre écrit : « Parquoy, madame, commandez, & monsieur mon pere, *quel tourment qu'il vous plaist* que je porte » (*Heptaméron*, p. 224)[2].

1. Éd. de Montaiglon, 1854.
2. Éd. Gruget, 1615.

Au XVIII[e] siècle, Jacob, le « paysan parvenu », s'écrie encore : « *Quel friand petit pied que vous avez* là, madame ! » (*Le Paysan parvenu*) [1].

XI. — Ce *que* parasite a-t-il même disparu ? Il est vrai que depuis le XVII[e] siècle on ne le trouve plus dans les textes littéraires. Mais ne se conserve-t-il pas dans la langue du peuple ? L'exclamation du Jacob de Marivaux n'est-elle pas significative ? Et si l'on examine le parler populaire d'aujourd'hui, que signifient des phrases comme les suivantes, qu'on entend à satiété ? « I demande *quel secteur que c'est*, j'en sais rien. » « On a bien soin de te demander *quelle direction que tu vas*. » « Je me f. pas mal *dans quel chemin que je vous mène*. » Croira-t-on qu'il y ait là une apparition de date récente et que le phénomène tout pareil que nous avons noté au moyen âge et plus tard n'y soit pour rien ? Il est trop évident que l'un est la continuation de l'autre. De même nous avons signalé des exemples anciens de *qui que* et de *où que* relatifs. Mais quand nous entendons aujourd'hui : « I savaient pas *à qui qu'iz avaient affaire* » ou « Ceux-là boiront le jus *où qu'i seront* », refuserons-nous de voir aucune corrélation entre des emplois aussi semblables ? Il est clair qu'ici encore il y a continuité.

Seulement la langue populaire a été beaucoup plus loin que la langue du moyen âge. Héritière d'une tradition, elle en a approfondi le principe ; et, le principe une fois saisi, elle en a étendu l'application jusqu'à la limite du possible. C'est un nouveau et très beau cas de modification analogique. Tout d'abord, à *qui, que, quel, lequel, où* et *comment*, dont l'emploi avec un *que* adventice est attesté dès le moyen âge, elle a ajouté *combien, quand* et *pourquoi*. La série des interrogatifs-relatifs était désormais gagnée tout entière. Pourtant jusqu'ici, dans tous nos exemples anciens, ces locutions ne sont employées qu'au sens relatif. Ç'a été une démarche capitale d'en faire des interrogatifs aussi. Et la transition était aisée. Une phrase « Dis-moi où qu'i va » conduit presque nécessairement à une autre phrase « Où qu'i va ? »

Ainsi s'achève ce curieux circuit. *Qui que, où que*, etc., sont

1. *Œuvres* de Marivaux, éd. Garnier, t. II, p. 281.

d'abord nettement des interrogatifs à sens indéfini qui s'accompagnent volontiers, et plus tard nécessairement, du subjonctif; puis, perdant le sens indéterminé et changeant le subjonctif pour l'indicatif, ils deviennent de simples relatifs; ils conservent toutefois le *que* qui n'est plus qu'une survivance de leur passé; enfin, dernière transformation, ils reprennent le sens interrogatif, cette fois sans ombre d'indétermination et en compagnie de l'indicatif. Comme la langue littéraire a conservé les formes à sens indéfini, nous avons aujourd'hui à la fois le point de départ et le point d'arrivée. La table suivante présente les deux séries de façon à faire ressortir les correspondances :

qui [que ce soit] qui vous l'ait dit...	qui qui (que) vous a dit ça?
quoi que tu fasses...	quoi que tu fais?
quelle heure qu'il soit...	quelle heure qu'il est?
lequel que vous choisissiez...	lequel que vous choisissez?
où qu'il aille...	où qu'i va?
comment qu'il s'y prenne...	comment qu'i s'y prend?
[combien qu'il ait payé]	combien qu'il a payé ça?
....	quand donc qu'i part?
....	pourquoi qu'i vient pas?

On voit qu'entre la tournure littéraire et la tournure populaire il n'y a de différence — outre celle du sens — que l'emploi du subjonctif dans un cas, de l'indicatif dans l'autre. Il saute aux yeux qu'il y a là un rapport. Le hasard seul ne produit pas des arrangements aussi parfaitement symétriques. Et en effet, il y a un rapport très net, nous venons de le voir : la tournure populaire sort de la tournure littéraire. Mais c'est par une série de transitions et d'étapes qui ne se laissent pas découvrir à un premier examen. Nous espérons les avoir retrouvées toutes. Elles montrent bien clairement le chemin à la fois imprévisible et très naturel qu'a suivi la langue.

Il serait intéressant de rechercher pourquoi un procédé suggéré par l'ancienne langue a été accueilli avec tant de faveur et appliqué si largement par la langue populaire moderne. Mais ceci nous entraînerait un peu loin et nous réservons cette étude pour un autre chapitre. Nous noterons simplement ici qu'il y a à cet accueil et à cette extension des raisons profondes. La tournure « quelle heure qu'il est? » répond à un besoin et pare

à une difficulté. La solution populaire n'est pas la seule, et il est impossible de prévoir ce que l'avenir lui réserve. Mais il n'est pas indifférent de savoir que ce vulgarisme décrié a derrière lui six siècles d'histoire. Ce n'est pas un parvenu.

XII. — Si la tournure populaire est plus vivante que jamais, la tournure littéraire, d'où elle est jadis sortie, montre des signes non équivoques d'épuisement. Son champ d'action se restreint : elle tend à constituer un petit groupe de locutions archaïques dont l'emploi devient de plus en plus rare. Cette tendance est très manifeste dans la langue de la conversation cultivée ; mais elle est visible même dans la langue écrite, plus conservatrice. On évite « qui qui vous l'ait dit », quoique très correct en droit ; même « qui que vous ayez vu » semble abrupt ; il se constitue une formule incolore *qui que ce soit qui*, *qui que ce soit que* qui se mettra commodément devant tous les verbes. C'est dire que notre locution ne sera plus guère employée qu'avec le verbe *être*. *Lequel que* tend à disparaître. « *Lequel qui* vous ait dit cela » fait l'effet d'un archaïsme. *Comment que* n'entre que dans deux ou trois phrases toutes faites, « comment qu'il fasse », « comment qu'il s'y prenne ». *Où qu'il soit*, *où que ce soit* s'emploient, mais on n'écrirait pas « où qu'il y ait de la justice ». Seuls *quel que* dans « quel qu'il soit », *quelque... que* dans quelques concessions que vous fassiez », « quelque grand qu'il soit » sont courants dans les textes écrits.

La langue de la conversation pousse plus loin encore cette tendance. Elle n'aime guère *comment que* et à l'occasion se laisserait aller à accueillir *comme que*, tournure autrefois très correcte, empruntée aujourd'hui à la langue populaire. Au lieu de « où qu'il soit », elle dit « partout où il sera » ; elle préfère « qu'il aille où il voudra » à « où qu'il aille ». Elle accepte *qui que ce soit qui* (*que*) parce que c'est un cliché, mais elle emploie volontiers des formes toutes différentes d'origine comme « que ce soit qui ça voudra ». Enfin, elle n'a pas le moindre goût pour *quelque... que*. « Vous ferez toutes les concessions que vous voudrez », « Il a beau être grand » : voilà les tournures qu'elle préfère.

On voit combien tout cela va loin. Il y a là un véritable travail de démolissement. C'est tout un coin de l'édifice tradition-

nel de la langue qui s'écroule. On entrevoit les causes. Tout d'abord ces locutions ne sont plus comprises. Nous avons montré comment le passage de *quel... que* à *quelque... que* a amené dans la langue un complet changement de point de vue. Dès le XVII[e] siècle on regarde avec méfiance des tournures comme *combien que*, *où que* dont on ne s'explique plus la raison d'être. Ce sont les grammairiens ici qui ont donné le signal ; mais toutefois ils ne touchaient pas à *quelque... que* : c'est même par amour de *quelque... que* qu'ils ont tenté de proscrire les locutions apparentées, et ils voulaient en faire la forme unique à sens indéfini. Or au XIX[e] et au XX[e] siècle *quelque... que* lui-même a perdu son prestige : il est plus que menacé. C'est donc qu'un facteur nouveau intervient. On peut soupçonner qu'il y a dans cette attitude de la langue parlée un obscur désir de se débarrasser du subjonctif.

*
* *

Ainsi du XII[e] au XX[e] siècle, nous avons vu naître, s'épanouir, se transformer et, ou peu s'en faut, disparaître les locutions qui s'étaient groupées autour de *qui que*. De tout ce grand travail de la langue ne reste-t-il rien ? Y a-t-il là un chapitre désormais clos de l'histoire du français ? Non sans doute. Affirmer cela, ce serait oublier que cette activité a conduit d'une part à doter la langue populaire d'une forme souple et durable d'interrogation et d'autre part à fournir au français trois des mots les plus essentiels de son vocabulaire : *quelque, quelqu'un, quelque chose*. Tous les Français sans exception emploient ces trois mots : ils peuvent les prononcer, selon l'occasion et selon les milieux, de façon un peu différente (kek à côté de kɛlk), mais ils ne sauraient s'en passer. Ces trois mots tiennent à l'armature même de la langue. Une évolution qui aboutit là est une évolution féconde.

Lucien FOULET.

MÉLANGES

*GABA ET SES DÉRIVÉS

L'article 3623 du *Romanisches etymologisches Wœrterbuch* de M. Meyer-Lübke postule *gaba = jabot, comme prototype d'une intéressante famille. Le type primitif pourrait aussi être *gava, reconnaît M. Meyer-Lübke : nous reviendrons plus loin sur cette question.

La famille romane issue de ce prototype est beaucoup plus riche que ne le laisse supposer l'article précité (pourtant assez nourri) — spécialement en ce qui concerne le français et le provençal.

Comme représentant du mot primitif, M. Meyer-Lübke ne cite que les formes dialectales modernes : picard *gav*, wallon *gaf*, namurois *djev*, champenois *gef*. Le namurois seul est phonétique, tandis que les autres formes accusent plus ou moins[1] une importation méridionale qui est ancienne, puisqu'elle est déjà attestée par le vieux français *gave* qu'il était utile de rappeler. Parmi les trois exemples cités par Godefroy, deux appartiennent à la région lilloise-wallonne[2]; le troisième, moins probant, est extrait des poésies de l'Italien Georges Alione (1515), qui recherchait les mots rares, et qui s'inspira surtout de Molinet (chanoine de Valenciennes et natif de Boulogne). — Quant aux formes récentes, j'ajouterai le lorrain *gav*, f., jabot (Blamont, Meurthe-et-Moselle[3]), d'importation méridionale évidente comme le picard et le wallon occidental, — et quelques formes, bien indigènes celles-ci, que je relève dans l'*Atlas linguistique* (carte

1. Je suppose que le champenois *gef* doit se lire *gef* (avec *g* occlusif) : il représenterait le *jève* phonétique influencé par la forme méridionale *gava*.

2. Le premier est extrait de *Renard le Nouvel* (œuvre lilloise, de 1288); le second est emprunté à un trouvère belge.

3. De la grand'mère de ma femme.

joue) sur les confins du français et du franco-provençal : *jaf* (919, Saône-et-Loire), *dzœva* [1] (914, Rhône). Le sens « joue » pris par ces derniers mots doit être relativement récent.

Ces divers exemples montrent que le type *gava a vécu dans toute la France orientale, jusqu'à l'extrême nord, à l'époque gallo-romaine, et que plus tard le représentant méridional du même type a été réimporté dans le nord-est et le nord. Le couple *gava-gavar* (d'où le français *gaver*) a donc dû être très vivace dans le Midi : pourtant l'ancien provençal ne nous en offre aucun exemple, sans doute par un effet du hasard. On peut en retrouver quelques débris dans les patois actuels, mais avec des sens dérivés assez remarquables : Mistral cite *gavo*, f., auge à pourceau, et *gavo*, f., bâfre, goinfrerie, — évidents substantifs verbaux de *gavà*, — et un *gavo*, torrent, Languedoc (sans indication de source), plus intéressant, car il atteste une ancienne métaphore que nous allons retrouver dans un dérivé. Dans un sens très voisin, en Auvergne, Vinzelles dit *gâvòʒè*, m., gorge, précipice, composition de *gava* + **vaure* (ancien mot qu'on rencontre dans le provençal moderne *vabre* et le lorrain *Woèvre*).

*
* *

Parmi les nombreux dérivés français et provençaux, ceux qui ont gardé la signification « jabot » ou « gorge » n'offrent aucune difficulté. M. Meyer-Lübke a cité le provençal *gavier*, le français *gavion* (dérivé de *gave*, cité plus haut), et *jabot*, qui semble bien de la même famille, mais dont le *b* soulève un problème fort ardu [2] ; il y joint *s'engouer*, dont le *g* accuse, une fois de plus, l'emprunt au midi. La famille demande à être

---

1. On pourrait supposer que *dzœva* est un représentant de *gauta > *dzœa* pourvu ensuite d'un *v* intercalaire ; mais *jaf* est irrécusable. *dzofla* (911) pose le même problème que le fr. *joufflu*.

2. Je ne vois qu'une explication possible, mais elle est un peu compliquée et purement hypothétique. Il faudrait supposer : 1° que le provençal a emprunté au franco-provençal, p. ex., un type **javot*, qu'il a changé en **jabot*, d'après le sentiment que son *b* correspond en général au *v* intervocalique du nord ; 2° que les dialectes d'oïl auraient repris au Midi ce **jabot*-

complétée par l'ancien provençal *gavach* [1], jabot, et surtout par la série très riche de l'ancien français qui offre (cf. Godefroy) d'abord de nombreux exemples de *gavion* [2], puis *gavai*, gorge (Gautier de Coincy), *gavele, gaviele*, gorge (*De l'Unicorn. et du Serp.*) et *gaviete*, gosier (Arch. J J 167, pièce 308) : tous dérivés de *gave*, et appartenant pour la plupart à la région du nord. Godefroy cite *gavion*, du patois normand moderne.

Parmi les dérivés qui ont pris un sens métaphorique, notons l'énigmatique *gaviot* (dans Godefroy, 1373, Arch. JJ 104, pièce 373), qui semble désigner un objet creux [3], et surtout le béarnais bien connu « gave », *gabe*, s. m., désignant un cours d'eau généralement torrentueux et souvent encaissé : le double sens français de « gorge » suffit à faire comprendre la filiation sémantique. Ce mot se présente sous la forme gabarus chez Théodulfe (VIIIe-IXe s.) [4], ce qui nous montre la parenté du mot avec les noms de lieux de la même région : *Gabarret*, le *Gabardan* (Gabaritanus pagus). Le basque possède le même mot sous la forme *gabarra*. Nous sommes en présence d'un suffixe prélatin, probablement ibère, ce qui prouve l'antiquité de cette dérivation.

En dépit de la différence de sens, et à cause de l'analogie du suffixe, il faut placer ici l'espagnol *gabarro*, portugais *gavarro*, français ancien et moderne *javart* (où la finale *-art* est analo-

---

1. Même mot que l'esp. *gavacho*, repris par le français (*gavache*), désignant par ironie les habitants des Pyrénées (où jadis, comme dans les Alpes, le goitre était très répandu). Le suffixe, qui n'est pas latin, est-il celtique (cf. *ambacti*) ou ibère ?

2. *Le Vilain Mire, Traité d'alchimie* attribué à Arnauld de Villeneuve, *Martyre de saint Pierre et saint Paul*, *Geste des ducs de Bourgogne*, *Le Chevalier qui donna sa femme au diable.*

3. Voici le texte du passage : « Comme le capitain de la dite ville de Crespy eust chargié au dit exposant le gouvernement d'un canon et lui eust fait le commandement que, pour ledit canon esprouver, il vuidast un *gaviot* dont il avoit de pieça esté chargiez. » Le texte est du nord de l'Ile-de-France, région où les influences picardes se font assez souvent sentir : ainsi s'expliquerait le *g* de *gaviot*.

4. Voir le *Dictionnaire géographique de la France* de P. Joanne, v° *gave*.— Le second *a* de gabarus est sûrement bref et atone, comme le prouve la forme moderne *gabe*, ce qui exclut toute possibilité de rattacher la finale au suffixe latin -aris.

gique, si elle n'est pas purement graphique ; cf. le dérivé *javarré*, même sens, dans Godefroy), désignant une tumeur dure des chevaux : ce dérivé nous ramène au sens originaire « jabot » ; on conçoit que le gonflement d'une tumeur ait été comparé au saillant de la gorge chez l'oiseau. M. Meyer-Lübke écarte trop cavalièrement ce mot de la famille *gaba, parce que, dit-il, la finale *-ar* n'est pas un suffixe productif en français. Si la remarque est juste, la conclusion qu'il en tire ne l'est pas : car il s'agit ici d'une création ibéro-romane (le suffixe *-arro*, qui paraît ibérique, est bien connu en espagnol), qui a passé anciennement dans le nord de la France avec le commerce des chevaux espagnols et tarbais.

Les ibéristes pourront peut-être nous dire si le suffixe atone -ăru qui a formé le nom du « gave » est une variante du -arru hispanique. Le basque précité *gabarra* tend à le faire supposer[1].

*
* *

Le provençal *gaunha*, attesté dans l'ancienne langue avec les deux sens « ouïes » et « écrouelles », et qui a dans les patois actuels les valeurs « joue » (cf. la carte de l'*Atlas linguistique*), « mâchoire » (en lyonnais), « coin de la lèvre » (Auvergne, etc.) se rattache-t-il à la même famille, comme le croit M. Meyer-Lübke ? Sans aucun doute, si l'on considère les formes, visiblement apparentées, de l'italien *gavigna*, du catalan *ganha*, qui nous mènent, les yeux fermés, à un prototype à deux variantes *gavĭnia, *gavonia[2].

Une objection se pose : en Limousin, en Auvergne, en franco-provençal, le mot se présente avec un *g*. La réponse est facile, si l'on se rappelle les nombreuses formes méridionales (*gave*, *gaver*, *gavion*, *engouer*...) que la famille a exportées dans le Nord : *gaunha*, arverno-limousin, *gonyi*, lyonnais, sont empruntés au Midi. Il existe au moins un témoin probable de la forme indigène palatalisée : c'est le verbe forézien *rèjœnyi*, grommeler,

1. Cf. aussi l'ancien provençal *gavarrier*, buisson (qui vient au bord du gave).

2. Phonétiquement *gavōnia *gaunha* est aussi régulier en provençal que pavōne > *paó* > *pau* ou pavōre > *paór* > *paur* : la 1re voyelle de l'hiatus attire l'accent, comme dans *rēīna* > *rèino*.

que M. Veÿ [1] explique comme un composé de gallina, mais qu'il est bien plus naturel de rattacher à un indigène **jaunha* (comme l'auvergnat *igũŋyà*, faire la grimace, formé sur *gaunha*). — Ce n'est pas le seul mot désignant la joue qui soit remonté du Midi : *gạro*, attesté aux points 804 et 818 de l'*Atlas*, et qui occupe une aire assez importante dans le Puy-de-Dôme, est dans le même cas (le mot représente *garra*, les patois de la région — où *r* intervocalique devient $^{\delta}_{\lambda}$ dans une partie de l'aire — postulent *rr* ; pour le sens, cf. *djạrå*, fesse [même racine] à Saint-Yrieix-la-Montagne, d'après M. A. Thomas).

*gavonia > *gaunha* a dû garder longtemps des sens péjoratifs, ou réservés aux animaux, comme le montrent les exemples du moyen âge. Même si la phonétique n'était là pour l'établir, la géographie linguistique suffirait à prouver que là où *gaunha* signifie « joue », le mot s'est substitué à un plus ancien *gauta*. Par exemple *gaunha* = joue fait barrage dans la basse vallée du Rhône entre les gauta du Nord et du Midi : or cette vallée ayant toujours été le principal et le plus actif couloir de migration pour les mots, le développement sémantique de *gaunha* > joue ne peut qu'y être postérieur à la formation de l'aire *gauta = joue [2].

*
* *

Voilà donc un point que je crois nettement élucidé. J'irai plus loin encore que M. Meyer-Lübke, et je rattacherai *gauta elle-même à la famille *gaba (ou *gava).

L'équation gabata > *gauta m'a toujours paru fort sujette à caution, et M. Meyer-Lübke (*op. cit.*, 3625-2°) ne relate l'étymologie classique que sous toutes réserves, en faisant remarquer que le rapport de sens entre gabata, jatte, et *gauta, joue,

1. *Le dialecte de Saint-Etienne au XVIIe siècle*, p. 476.

2. Rappelons les flottements de sens qui se sont produits pour la joue et la mâchoire. *Gauta*, qui désigne généralement la joue, a parfois la valeur « mâchoire » (p. ex. chez A. Daniel, cf. Raynouard). Aujourd'hui *gonyi*, *gọ̀ŋyo* signifie « mâchoire » en lyonnais, et « joue » dans une partie de l'Auvergne, du Velay, du Vivarais, du Dauphiné. Enfin *maissa* a pris la valeur « joue » dans une partie du Massif Central (*Atlas ling.*, points 718, 719, 724, 727, 728, 729, 733, 735, 744, 746, 810).

n'est pas clair. A notre connaissance, nulle langue, et même nul argot n'a appelé la joue « écuelle », pour la bonne raison que la joue se présente à l'œil comme un organe *convexe* et l'écuelle comme un objet *concave*, ce qui est exactement le contraire : a-t-on jamais eu l'idée d'appeler une montagne ou une colline « trou », « excavation », « entonnoir »[1] ? — Au point de vue phonétique, une contraction ancienne et générale, sans aucune exception, de gabata au sens « joue » en *gauta n'est pas moins difficile à admettre, en présence des doublets, authentiques représentants de gabata, *gaveda*, *gauda* en provençal, *jatte* en français. Surtout en provençal, de telles contractions se sont produites postérieurement à la sonorisation du *t* intervocalique, spécialement après l'*a* pénultième des proparoxytons qui tend à retarder ou à empêcher la contraction (cf. amĭta *ámda* et anăte *ánede*), sans parler de la conservation du *b* dans des contractions semblables (cubitus > *cobde*).

Il est remarquable, en revanche, que les aires de *gava (avec ses dérivés assurés) et de *gauta se superposent et semblent postuler l'une et l'autre un mot celtique ou celtibère (comme M. Meyer-Lübke le suggère pour *gauta) : ces mots n'existent qu'en Gaule, Catalogne, Italie du Nord et Grisons. Le dictionnaire d'Alberti observe pour *gota* : « voce tolta del provenzale *gauta* ».

Les objections formulées pour gabata > *gauta tombent si l'on postule *gavĭta. La phonétique provençale admet ici, sans difficulté, une contraction ancienne -av- > -*au*- (*v*, surtout à l'intervocalique, ayant eu longtemps la valeur $w = u$ consonne). Quant au sens, on passe facilement du jabot à la joue, organes également convexes.

On sait que le latin bucca avait encore, quand il fut apporté en Gaule, la valeur « joue », puisque les légionnaires le portèrent avec ce sens, actuellement conservé, dans le celtique de

1. Cet argument, à défaut d'autre, suffirait à exclure l'hypothèse *cavita émise par Diez. — On peut concevoir sans doute qu'on ait comparé plaisamment la joue pleine de nourriture à une écuelle remplie : mais croit-on que le latin vulgaire y ait mis tant d'esprit ? — Si on objecte que dans la famille **gava* il y a des noms d'objets convexes et d'objets concaves, cela tient à la double valeur de « gorge » (sens du mot racine), qui peut désigner l'intérieur ou l'extérieur de la gorge.

la Grande-Bretagne[1]. On pourrait admettre qu'en latin vulgaire, quand bucca passa au sens « bouche », il se développa, pour le remplacer, le dérivé *gavĭta > *gauta (de *gava, jabot), qui devait exister avec un sens voisin. Mais il est plus probable que *bucca au sens « joue » n'a jamais pénétré dans le peuple de Gaule, et que son rôle était solidement tenu par l'indigène préexistant *gavĭta.

La géographie linguistique tend à le prouver, par le parallélisme des mots désignant la lèvre et la joue. En Gaule romane, le type le plus ancien pour désigner la lèvre est *potta (Meyer-Lübke, *op. cit.*, 6703), sûrement prélatin[2], pour l'excellente raison que labra[3] l'a disloqué et refoulé dans les régions les plus archaïques[4] (Sud-Ouest, parties du Massif Central, la région à l'est et au nord du Mont Blanc, les Vosges orientales ; cf. la carte « lèvre » de l'*Atlas linguistique*). Or si l'on se reporte à la carte « joue » de l'*Atlas*, on remarquera que gauta, entamé et remplacé par des mots plus récents en divers points, accompagne toujours potta et s'est conservé dans les recoins les plus reculés. S'il s'agissait au contraire d'une innovation du latin vulgaire, on trouverait des résidus plus anciens (comme *cap* en face de *testa*).

*
* *

Reste à élucider un problème que nous avons réservé : le mot primitif était-il *gaba ou *gava ? Les dérivés examinés jusqu'ici laissent la question entière : *gaunha* peut reposer aussi bien sur *gabonia que sur *gavonia, et si *gauta* paraît exclure *ga-

1. Jud, *Probleme der altromanischen Wortgeographie*, pp. 32 et 61 (Extrait de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXXVIII).

2. M. Meyer-Lübke y voit une onomatopée : c'est un *deus ex machina* trop commode. L'aire de potta semble bien postuler une racine gauloise.

3. Dans le Sud-Est, labra a été à son tour disloqué et refoulé par bucca qui a passé du sens « bouche » au sens « lèvre » jusque dans une partie du Massif Central.

4. Ailleurs il est resté des dérivés : *poutou*, baiser, m. (tout le Midi jusqu'en Auvergne) ; auv. *pwònà*, bouder (= **pot(i)nar*) ; Saint-Yrieix-la-Montagne (Creuse) *poutinà*, bouder, à côté de *fa la poto* (faire la moue) et de *boucho*, lèvre.

bĭta au profit de *gavĭta, elle s'accommoderait fort bien d'un type *gabŏta ou *gabŭta que nous ne pouvons écarter *à priori* : il s'agit de mots prélatins dont nous ne connaissons pas, tant s'en faut, tous les suffixes.

L'examen de deux autres séries de dérivés nous permettra-t-il de serrer la question de plus près ? Il est impossible de ne pas rattacher à la présente famille divers noms de la mouette, oiseau remarquable par la grosseur extérieure du jabot : *gavia*, mot rare et isolé en latin (cité seulement par Pline l'Ancien) [1], ne doit pas être indigène dans cette langue ; *gavina*, à la fois italien, provençal et espagnol, est bien plutôt refait sur le primitif **gava*, gorge, qu'issu de gavia ; de même, et sans aucune hésitation, pour l'ancien français *gaverial* (le sens « mouette », mis en doute par Godefroy, est certain) et le picard moderne *gevá* (*g* = *ģ*). La forme de Pline semble appuyer l'hypothèse du *v* originaire : toutefois si le passage de *b* intervocalique à *v*, en latin vulgaire, n'est attesté par les inscriptions qu'à partir du IIe siècle, le phénomène doit être un peu plus ancien [2] et, puisqu'il s'agissait d'un mot populaire et probablement provincial, rien n'empêche d'admettre que Pline ait simplement transcrit la prononciation qu'il avait entendue. — Les représentants romans de gavia ne sont pas probants, non plus, en sens contraire, car si la plupart offrent un *b* (prov. *gabi*, *gabian*, it. *gabbiano*, etc.), le même phénomène se présente devant yod pour des *v* latins assurés, comme dans cavea (it. *gabbia*, prov. *gabia*) et salvia (prov. *saubia*).

Reste enfin gabata. Si nous avons nié la filiation phonétique et sémantique gabăta, écuelle > *gauta, joue, ce n'est pas pour exclure *à priori* le premier mot (isolé en latin) de cette famille : gabăta et *gauta peuvent et doivent même remonter à un prototype commun *gaba ; ils n'auraient différé à l'origine que par le suffixe (-ăta d'une part, -ĭta, -ŏta ou -ŭta de l'autre) et par le sens. Il y a toutefois quelque difficulté à tirer de la gorge ou du jabot le nom de l'écuelle, l'image de la gorge

---

1. Gavia a laissé des représentants directs en roman, v. ci-dessous (cf. Meyer-Lübke, *op. cit.*, 3708).

2. Cf. Seelmann, *Die Aussprache des Latein*, p. 240, et *Corpus inscr. lat.*, IX, 10 (deuere) et X, 5200 (guuernati).

évoquant plutôt un étranglement qu'un ustensile creux ; nous avons bien le *gaviot* (ancien français cité plus haut), mais nous ignorons quel était exactement cet objet. Cependant la parenté reste probable, sinon certaine. Si on l'admet, le *b* sera-t-il cette fois assuré ? Gabata est dans Martial (seconde moitié du Ier siècle). Oui, mais Martial est originaire de Bilbilis, pays ibéro-romain : les Ibères, on le sait, n'ont jamais connu le *v* (qu'ils ont remplacé par une bilabiale dans les mots latins)[1] ; or il s'agit ici encore d'un mot vulgaire, appartenant au latin régional d'Espagne.

Nous n'arrivons donc pas à une solution. Serions-nous plus heureux si nous pouvions établir l'origine linguistique du mot? Celui-ci doit être ibère ou celtique, — voire ligure. S'il est ibère, la forme primitive est sûrement *gaba ; en cas contraire, l'alternative reste posée. Mon incompétence est ici trop grande pour que je me permette de me risquer sur un terrain aussi périlleux. Je ferai simplement remarquer que la répartition géographique des formes romanes de cette famille accuserait plutôt une origine celtique, car ce type est assez peu représenté, on l'a vu, au delà des Pyrénées[2]. Cependant, dans ce cas, gavărus > *gave* supposerait un emprunt très ancien de l'ibère au celte, avec adjonction d'un suffixe ibérique. Si au contraire le mot est ibère, il a dû passer anciennement dans les dialectes gaulois. Les celtisants sauront peut-être résoudre le problème par l'examen des suffixes et des mots qui pourraient être apparentés à cet énigmatique *gaba ou *gava[3].

Albert DAUZAT.

---

1. Cf. A. Thomas, *Essais de philologie française*, pp. 4-5.

2. En sens contraire on peut remarquer, d'après les pages qui précèdent, que la plupart des mots de cette famille (*gauta* excepté) ont eu leur foyer d'expansion dans le Midi (*gave* ...), plusieurs dans le Sud-Ouest (peut-être gabata ; sûrement « gave » et *javart*).

3. La question principale qui se pose est de savoir s'il n'y a aucun rapport entre *gaba, gorge, et *gàbalos, mot celtique, ancêtre de *javelot* (cf. Meyer-Lübke, *op. cit.*, 3624). Le rapprochement n'est pas si invraisemblable qu'il le semblerait *à priori*, car les mots celtiques modernes, représentants de *gàbalos, expriment tous plus ou moins l'idée de « fourche » ; entre « fourche » et « gorge » l'écart n'est pas infranchissable : l'allemand *Kropf* a signifié d'abord « courbure », « crochet », puis « jabot » ; en latin, les

MANSER

L'ancien verbe *manser* est un mot rare. Godefroy n'en cite qu'un exemple, qu'il n'a du reste pas compris. Il se trouve dans le *Jeu de la Feuillée*, d'Adam Bossu, mais ni les anciens éditeurs ni les lexicographes ne l'y ont vu. Voici comment Monmerqué et F. Michel l'ont imprimé :

Ahai ! chis a dit comme Manse
Le Geule : je le vois tuer.

Et dans leur traduction : « Ahai ! celui-ci a dit comme Manse la Gueule : je le vais tuer [1] ». Même texte dans l'édition de Coussemaker [2]. Ces deux vers sont devenus dans mon édition [3] :

A ! hai ! Chis a dit c'on me manse
Le gueule. Je le vois tuer. (v. 515-516.)

Le verbe *manser* figure trois fois dans un jeu-parti (R. 1336) de « Jehan d'Estruen [4] » à Colart le Changeur, publié par A. Scheler [5]. La question posée par Jean est celle-ci : De deux dames « coustumieres de moi amer », et qui « ont fait mise »

Qu'aront de moi tous lour aviaus
En tel point que par les caviaus
Me doit li une hageter

Fourches Caudines sont appelées *furcae* (fourches) ou *fauces* (gorges). A tout hasard, je signale ici un curieux mot *gavar* (Bourgogne, Morvan), « qui a les jambes arquées » (Godefroy a un exemple, de 1604 : « les pieds de *gavard* »). — *Gabalos* lui-même ne peut être séparé du nom de la peuplade gauloise, les *Gabali*, citée d'abord par César (cf. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, 35-6).

1. *Théâtre français du moyen âge*, p. 71.

2. *Œuvres complètes du trouvère Adam de la Halle.*

3. *Le jeu de la Feuillée* (*Les classiques français du moyen âge*).

4. *Estruen* est la forme, au XIIIe siècle, du nom de plusieurs villages du Pas-de-Calais (Étrun, Lestrem), du Nord (Étrun, Étroeungt, Estreux), et de l'Aisne (Étreux). Je garde cette forme pour n'avoir pas à choisir entre ces localités ; plus exactement, peut-être, pour n'avoir pas à développer ici les raisons de mon choix.

5. *Trouvères belges*. Nouvelle série, p. 122.

Et li autre me doit *manser*
Si le gorge que j'en tressue,
Li quel est plus de m'amour drue ? (v. 5-10.)

Colart répond : Ne souffrez pas

Que soit *mansés* vos hateriaus,
Car sur l'autre [1] en seroit li piaus,
S'en pourroit vo char empirer,
Mais laissiés vos caviaus tirer. (v. 15-18.)

Jean, suivant la loi du genre, est d'un avis contraire. Je préfère, dit-il,

Cheli qui de *manser* m'argüe. (v. 30.)

P. Paris, qui ne connaissait probablement que la première strophe du jeu-parti, la seule publiée par Dinaux, interprète ainsi la question : « laquelle il doit mieux aimer de deux femmes dont l'une promet de lui arranger les cheveux et l'autre de lui peigner la barbe sous le menton ». Suivant Scheler, « *hageter* doit être, d'après le v. 18, un synonyme de *tirer*; serait-ce le latin *agitare* (remuer) avec un *h* prosthétique » ? Mais, ajoute-t-il, « je ne sais que faire de *manser* : est-il lat. *mansare*, fréqu. de *mandere* (mâcher) ? Ou faut-il y voir notre mot actuel masser, que Pihan rapporte à l'arabe *mass* (manier) ? Je m'abstiens, tout en jugeant que le dernier sens ne se prête pas mal [2]. »

Quant à Godefroy, il n'a cité que le premier exemple de Jean d'Estruen et l'a traduit par « peigner », erreur d'autant plus inexcusable qu'il a traduit *hageter* par « tirer ». Or il est évident que les deux gestes qui consistent à « hageter les caviaus » et à « manser la gorge » doivent être, l'un comme l'autre, désagréables pour la personne qui les subit, et le second probablement plus que le premier. Si pour ce dernier on peut hésiter entre « tirer » et « ébouriffer », pour l'autre on peut hésiter entre « étreindre » et « griffer ». C'est au sens d' « étreindre » que je me suis arrêté dans mon lexique du *Jeu de la Feuillée* ; pourtant le sens d' « égratigner », de « griffer », et même de « déchirer », semblera peut-être mieux appuyé par le jeu-parti. Outre le vers

1. *Ms.* l'aute.
2. *Ibid.*, p. 351.

16, qu'on a pu lire ci-dessus, je citerai ceux où Colart engage son ami à se garantir le cou avec un joug,

Car se vo dame i puet geter
Ses graus, qu'a trencans come grue,
Vos arés tost vie perdue. (v. 38-40.)

Et ceux-ci encore :

Puis que vo gorge piauchelue
Pert par dame fourestendue. (v. 59-60 [1]).

Quoi qu'il en soit du sens, il est évident que « manser la gueule » dans le Jeu d'Adam et « manser la gorge » dans le jeu-parti sont synonymes.

Ernest Langlois.

« *NE GARDER L'EURE* [2] »

Me sera-t-il permis de formuler à mon tour une hipotèse sur l'évolution sémantique de la locution « ne garder l'eure » ?

Il me semble que la forme primitive de la locution doit être celle qui s'est conservée dans le proverbe : « La mort vient, que l'on ne garde l'eure [3] », c'est-à-dire : « La mort vient, sans que l'on prenne garde à l'heure, sans qu'on puisse en indiquer l'heure », l'événement est certain, l'heure seule en est incertaine, comme dit Rutebeuf :

La riens qui plus certaine soit,
Si est que morz nos corra sore :
La moins certaine si est l'ore.

---

1. Scheler a substitué *fourentendue* à *fourestendue*, et noté : « *fourentendue*, que j'ai substitué à l'inintelligible *four estendue* du ms., signifie « inintelligent, insensé » ; la valeur négative de *four*, *for* est bien connue. » Cette explication vaut les étymologies données plus haut ; *fourestendue* ne se rapporte pas à la dame, mais à la gorge, et je traduis *pert fourestendue* par « apparaît démesurément allongée ».

2. Cf. *Romania*, XLIV, p. 586.

3. M. Jeanroy m'exprime le doute que ce proverbe ait, dès le XIe siècle, été assez répandu pour introduire dans la langue une locution. Mais je ne crois pas que le proverbe ait engendré la locution, je crois que c'est un exemple, tardivement conservé, de la construction primitive, qui nous aide à comprendre cette locution.

Autrement dit : telle chose arrivera, cela n'est pas douteus, l'heure seule est douteuse.

On ne voit rien là qui indique l'imminence de l'action ni son caractère menaçant, particularités qui se rencontrent souvent, mais qui résultent du contexte et non de la locution elle-même. Le problème s'en trouve simplifié, puisqu'on n'a plus à expliquer l'effacement d'une idée primitive d'imminence menaçante.

En revanche, il est incontestable que l'idée de l'incertitude de l'heure s'est effacée, il n'est plus resté que celle de la certitude de l'action ; « on ne garde l'eure » est devenu l'équivalent pur et simple de « on ne saurait en douter » (c'est ainsi que nous avons perdu le sentiment de la signification originale de locutions telles que « avoir maille à partir »).

D'autre part, de la construction *a* : « La mort vient, que l'on ne garde l'eure », on a passé à la construction inverse *b* : « on ne garde l'eure que la mort vienne », à peu près comme « Cela n'est pas arrivé, que je sache » a engendré : « Je ne sache pas que cela soit arrivé ». On passe facilement de *a* à *b* ; la succession inverse serait inexplicable.

Quant aus locutions « ne veoir l'eure, ne cuider veoir l'eure », qui expriment non la certitude mais l'impatience de l'action (il semble que l'heure de l'action souhaitée n'arrivera jamais), elles n'ont aucun rapport avec « ne garder l'eure », sauf qu'elles contiennent aussi le mot « eure ».

L. Clédat.

UNA COBBOLA PROVENZALE DI UN POETA ITALIANO CONTRO CARLO D'ANGIÒ

Siamo nel 1283. In Sicilia la lotta fra Angioini e Aragonesi è sempre aspra e minacciosa. I cavalieri francesi del conte Giovanni di Apia sono stati battuti in Romagna da Guido di Montefeltro, ma alla rivincita si appresta, inviato dal papa, il conte Guido di Monforte[1]. La potenza di Carlo d'Angiò è ancora tale da suscitare nei Ghibellini il dubbio che i frutti del massacro dei Vespri siano per isfuggire di mano a chi già pensava di averli raccolti.

1. *Petri Cantinelli Chronicon*, ediz. Torraca (nuova ediz. dei RR. II. SS., 13-14), pp. 52, 54

Allora un anonimo poeta o, meglio, verseggiatore con tutta probabilità italiano lancia contro i soldati, i cavalieri, i parenti del temuto Angioino questa « cobbola » unicamente conservata nel ms. prov. P (Laur. Pl. XLI, 42), c. 64ª: [1]

E Si eu aghes penduiz aut al uen
Cons de monfort etot sos ualidors
E des autres tanz uolria eissamen
Lo Reis Carles lo filz el neboz amdos
E qem pogues *per* romagna estendre
Uiorel frances ronpre e mal menar
Seguramen barteiar es encendre
Es en aisi uolgra nostra gen ueniar.

I copisti hanno evidentemente contribuito a rendere questi versi ancor più brutti di quel che fossero in realtà; ma sopra tutto l'amanuense del ms. P sarà da ritenere responsabile di alcuni sconci, come *Uiore* (v. 6) e *barteiar* (v. 7), che non vogliono dir nulla e sono certamente forme errate. Per fortuna, non è difficile raddrizzare *barteiar* in *barreiar* « saccheggiare, distruggere, violare [2] »; ma, quanto a *Uiore*, l'emendamento non si presenta altrettanto ovvio [3]. Bisogna ricorrere a una congettura, e io penso che vi si nasconda un *Sobre*, che, cioè, un *So* sia stato letto da un copista disattento per *Ui*, in quanto l'*S* avesse la coda inferiore allungata e l'*o* fosse in legatura col *b*, la cui asta venisse a perdersi nel riccio superiore di *S* e con questo riccio potesse essere scambiata. Correggerei adunque *Sobre·l[s]*, poichè parmi bene che occorra un plurale. Alcuni versi sono ipermetri: il v. 4 si aggiusta sostituendo a *neboz* un *boz* « nipote »; anzi, in omaggio alla grammatica, un *bot*; l'ultimo verso si accomoda sopprimendo *Es* che vi è di troppo e che sarà caduto dalla penna dell' amanuense per efficacia dell'*es*

1. Edita in *Arch. f. d. St. d. n. Spr. u. Lit.*, L, 279, fu attribuita giustamente al 1283 dal Torraca, *Studi su la lirica ital. del Duecento*, Bologna, 1902, p. 341, il quale ne diede una traduzione che per troppi rispetti non soddisfa. Riproducendo questa « cobbola » diplomaticamente, dispongo i due primi versi quali realmente stanno nel manoscritto. Ho sotto gli occhi una fotografia.

2. Il Torraca traduce « sbarattare » ! E nulla dice di *barteiar*.

3. Il Torraca non traduce questa parola.

del verso precedente; al v. 3 si potrà leggere più correttamente *volri' eissamen*. Dinanzi a *Cons de Monfort* occorre un articolo, che non c'è e che non è possibile aggiungere per la misura del verso. Propongo una « lectio difficilior » : *Cel de Monfort*. Il v. 1 sarebbe giusto qualora si rispettasse il distacco del ms. *si eu*, anzichè *s'ieu*. Un buon trovatore avrebbe quasi certamente scritto *Er aghes ieu* ecc. e forse così scrisse il nostro anonimo verseggiatore, il quale avrà sicuramente detto *pendutz* (1), *totz* (2), *de[l]s autres* (3) *e rei Carle, fil* (5). Insomma, la « cobbola » va ricostruita, a parer mio, così (salvo, s'intende, *E si eu aghes*, che si potrebbe a rigore conservare) :

Er[as] aghes ieu pendutz aut al ven
Cel de Monfort e tot[z] sos validors
E de[l]s autres tanz volri' eissamen,
Lo rei Carle, lo fil e·l bot amdos,
E qe·m pogues per Romagna estendre
Sobre·l[s] Frances [e] ronpr' e [1] malmenar,
Seguramen barreiar es encendre,
Enaissi volgra nostra gen veniar!

Cioè : « Ora avessi io appesi alto al vento [2] quel di Monforte « e i suoi guerrieri e parimenti vorrei [avere appesi] tanti « altri [3], il re Carlo, il figlio e il nipote entrambi [4], e potessi io « irrompere per la Romagna sui Francesi e battere e malmenare « e con tutta sicurtà saccheggiare e incendiare. Così vorrei ven- « dicare la nostra gente ! »

Il figlio di Carlo d'Angiò è Carlo « lo zoppo »; il nipote è naturalmente Carlo Martello. L'ultimo verso parla con un grado notevole di probabilità per l'italianità dell' anonimo verseggiatore [5]. Nella « cobbola » risuona un' altra nota ghibellina della musa provenzale in Italia.

G. Bertoni.

1. Per il senso, aggiungo un [*e*], leggendo per ragioni metriche non imprescindibili : *ronpr'e*.

2. Sulla frase *pendre al ven*, vedansi i miei *Trovatori d'Italia*, Modena, 1915, p. 417.

3. Letteralmente : « e di tanti altri vorrei istessamente. »

4. Notisi la rima : *ors* : *os*, rima ben conosciuta sopra tutto nella lirica della seconda metà del sec. XIII.

5. È infatti difficile (se pure non si può dire addirittura impossibile) che la « cobbola » sia stata scritta da un aragonese al seguito di Pietro III in Sicilia.

UNE ÉNIGME DANS LE *LIBER FORTUNAE*

Le manuscrit français 12460 de la Bibliothèque nationale, que j'ai décrit dans l'introduction à mon édition du *Roman de Fauvel* [1], est un volume du XVe siècle, sur papier, qui débute par un poème originairement sans titre, mais en tête duquel une main moderne a tracé, d'après l'explicit, le titre de *Liber Fortunae*. Le même texte se retrouve dans le manuscrit 356 de Clermont-Ferrand (fol. 52-61), qui est également du XVe siècle et sur papier [2] ; mais cette seconde copie est fragmentaire, ne comprenant qu'environ 600 vers (copiés sur deux colonnes par page), tandis que celle de Paris en comprend environ 5.000 (fol. 1-69 r°) [3]. L'auteur, étant en prison, sans l'avoir mérité, en 1345, voit sur le mur une peinture dont il essaie vainement de comprendre le sens :

En l'an de l'incarnacion (*fol. 1*)
Que Jhesus [4] souffrit passion,
Avoit ou milliere ainssint
Mil [et] cccc quarente et cinq,
A ung dimenche bien matin,
En karesme près de la fin
Que est appellee pasques flouries,
Cheï en grant mirencolie
De ce que j'estoye en prison
Si longuement et sans raison...

La peinture représente une roue à laquelle sont attachés quatre hommes, dont l'un se trouve au sommet, le second sur le point de descendre, le troisième en bas et le quatrième en train de monter. La roue est gouvernée par une dame de grand âge, richement parée. Le soir, l'auteur étant assoupi, la dame l'appelle et lui révèle le sens de ce qu'il a vu. Elle est Fortune, dit-elle. Sa sœur s'appelle Raison et est accompagnée de Mesure

1. P. XVI (Société des anciens textes français, Paris, 1914-1919).
2. *Catalogue général des manuscrits*, XIV, 117.
3. Les vers sont écrits sur une seule colonne ; le nombre des vers par page est d'abord de 33, puis de 38.
4. Ms. 12460 : *Jhesucrist*.

et d'Abondance. Suit l'appareil allégorique, qui est un lieu commun de la littérature morale du XIVe siècle. La description de Fortune et de sa roue remonte plus ou moins directement à la *Consolation* de Boèce. Mais la majeure partie du long discours de Fortune, qui va à peu près jusqu'à la fin du poème, est remplie de divers épisodes de la Bible. L'histoire de Salomé est racontée en premier lieu et avec une prédilection marquée (fol. 23). Suivent le récit de la chute des premiers hommes (fol. 28), avec un traité sur le péché, un résumé des évangiles (fol. 58), une paraphrase du symbole apostolique (fol. 63), etc. Après quelques formules de salutation, la dame s'évanouit, et le poème finit par ce vers qui prouve — s'il pouvait y avoir le moindre doute là-dessus — quelle est sa source d'inspiration :

A tant fut jour et je m'esveille.

C'est le dernier vers du *Roman de la Rose*[1].

C'est un poème infiniment banal, et on serait dispensé d'en parler plus longuement, s'il ne s'y trouvait, vers la fin, un passage où, en une sorte d'énigme, l'auteur donne quelques indications sur son nom et sa personne. Il met ces vers dans la bouche de Raison :

Et pour mieulx faire mon devoir (*fol. 68*)
Je vous diray voir mainctenant
Et vous diray entierement
Qui vous estes, et vostre nom
Sçay je [mout] bien, mès de seurnom
N'avez vous point fors que la ville
Dont vous estez nez, et la ville
Aussi dont vous estez curez ;
Et pour ce que vous ne cuidez
Que ce ne soit pas verités, (*fol. 68 v°*)
En ses enseignes le savrez
Que je vous diray mainctenant :
En vostre nom a vrayement,
Es noms de villes dont vous estes
Nez et nourriz, curez et prestres,

1. M. E. Gorra (*Studi di critica letteraria*, Bologne, 1892, p. 57) l'a déjà constaté, au cours des deux pages qu'il a consacrées à ce poème ; mais il ne mentionne pas l'énigme dont il va être question.

Trente et cinq lettres, par droit compte,
Sans riens oster, sans mettre en compte,
Douze sillabes en feray,
De quoy sept moz assembleray,
Ou il sera tout contenu
Ce que j'ay devant mainctenu,
Des villes et de vostre nom,
Et si ne fault ne o ne nom.
Or gardés bien en ses enseignes
C'elles sont bonnes et certaines;
Si je voulisse clerement
Vostre nom dire oultreement,
Vous voiez que je le sçay bien,
Je cognois, vous le savez bien ;
Je vous ay dit, toutes personnes
Et les mauvaises et les bonnes ;
Je sçay aucques vostre penser,
Que si le voulïez seller,
Je ne vous vueil pas descouvrir,
Ançoys vous vueil moult bien couvrir
D'une moult bonne couverture.
Prenez en gré ceste avanture
Que vous avez de la prison
Sans avoir faicte mesprison,
Que vous en eschapperés bien ;
Et saichez, c'est pour vostre bien
Et du corps et de l'ame ensemble.
Je vous ay dit si com(me) me semble
Estre loyaulment trestout voir...

L'auteur n'a donc pas de « surnom » proprement dit, mais il tire son nom, d'une part, de sa ville natale, d'autre part, de celle où il est curé. Avec le nom (prénom), cela fait sept mots, avec un total de trente-cinq lettres, formant douze syllabes. La formule qui se cache sous cette énigme était peut-être du type que voici (puisqu'il faut sept mots) : « N (prénom) de X (ville natale), curez de Y [1]. » Faut-il tirer du vers *Et si ne fault ne o ne nom* l'indication qu'il y avait dans son nom un *o* et un *non* ? J'ai vainement cherché un acrostiche ou une autre indication quel-

1. Pour faire le total de sept mots, il faut que l'un des noms soit double.

conque qui permette au moins de localiser le poème [1]. Dans ces conditions, je ne puis que signaler cette énigme, en laissant à de plus heureux le soin de la résoudre. Mais les chances de réussir ne doivent pas être très grandes, car il est infiniment peu probable que l'histoire ait conservé le souvenir d'un curé mauvais poète qu'on avait mis en prison, en 1345, sans que, à l'en croire, il eût rien fait pour le mériter.

A. LÅNGFORS.

SIMON, AUTEUR DE LA *CHRONIQUE DE FLOREFFE*

Le manuscrit français 18064-69 de la Bibliothèque royale de Bruxelles est un in-folio, en papier, qui renferme plusieurs compositions morales, entre autres la traduction de la *Consolation* de Boèce par Renaut de Louhans, le *Pelerinage Jhesucrist* et le *Pelerinage de vie humaine* de Guillaume de Digulleville, et dont la dernière partie (p. 376-478) est occupée par la chronique versifiée de l'abbaye de Floreffe [2]. La partie essentielle de cette chronique (3.570 vers) a été publiée, en 1848, par le baron de Reiffenberg dans les *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* [3]. Le prologue, omis par de Reiffenberg, a été imprimé à part, précédé d'une étude sur la langue et la versification du poème, par M. H. Peters dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* de l'année 1897 [4]. L'auteur du poème a daté son œuvre avec exactitude : elle a été composée en 1462 et 1463. Dans un préambule, plein d'humilité, il la dédie à l'abbé de Floreffe sous lequel il vivait. C'est Lucas d'Eyck, premier abbé mitré en 1444, dont les armes,

---

1. Les graphies *choise*, *miraicle* (fol. 56 v°) ainsi que cette rime :

> Et souvent advient, ce vous dy : (*fol. 59 r°*)
> Celui qui fait ce que on lui enseigne
> Vient au dessus de sa besoigne,

semblent indiquer un dialecte de l'Est. Je ne sais à quel dialecte appartient *avueille* « aveugle » (fol. 67 v°).

2. Maison de l'ordre des Prémontrés, située sur les bords de la Sambre, dans le comté de Namur.

3. T. VIII, p. 63-188.

4. T. XXI, p. 1-31 et 351-401.

dessinées à la plume, figurent dans le manuscrit : *d'argent, à trois pals retraits de sable*. « Mais quel est l'auteur de cette courtoisie et du poème », demande le baron de Reiffenberg[1], et il répond : « *Une note indique* Henri d'Opprebais, chanoine régulier de Floreffe et abbé de Beaurepaire ou Beaurepart, sur lequel les biographes ne nous apprennent rien. » La note à laquelle il fait allusion se lit au deuxième feuillet de garde du volume (rappelons que la *Chronique* n'occupe que la fin du manuscrit) et est ainsi conçue : *Liber fratris Henrici d'Opprebays, regularis ordinis Praemonstratensis, abbas Belli Reditus Leodiensis*. La formule employée par le premier éditeur indique peut-être qu'il a hésité à tirer de cette indication (c'est, semble-t-il, plutôt un *ex-libris*) la conclusion que Henri d'Opprebais[2] était l'auteur de la *Chronique*. Mais ceux qui ont utilisé son édition donnent cette hypothèse comme une certitude, notamment Dinaux[3] et les historiens de l'abbaye de Floreffe, J. et V. Barbier[4]. Les critiques les plus récents, MM. Peters[5] et Wilmotte[6] ont enfin fait justice de cette assertion gratuite.

M. G. Doutrepont[7] a pourtant tort d'écrire que « l'auteur ne nous a pas révélé son nom ». Pour nous le révéler, il s'est servi d'un procédé qui, rare au XIIIe siècle, devient assez courant au XIVe et au XVe. En feuilletant les *Trouvères brabançons* de Dinaux, mes yeux sont tombés sur ces vers cités (p. 341) dans le chapitre qui porte — à tort — le titre de *Henri d'Opprebais* :

Seigneur et dame, comme je sens
J'escribz mon sens et le vous livre ;
Mais excuse mon simple sens :
On n'est pas tousjours a delivre,
Ne je n'en quier ne mar ne livre.

---

1. *L. c.*, p. XXIX.
2. Opprebais est un village dans l'arrondissement de Nivelles.
3. *Trouvères brabançons*, p. 338.
4. *Histoire de l'abbaye de Floreffe* (Namur, 1880).
5. *Zeitschrift*, XXI, 6.
6. M. Wilmotte, *Notes d'ancien wallon*, dans *Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 3e série, t. XXXIII (1897), p. 250.
7. *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, p. 103.

Floreffe ad ce faire m'enflamme,
Affin que, quant orez ce livre,
Voeilliez donc pryer pour mon ame.

Le XIIIIe jour de fevrier
Je cessai lors de rimoyer
Ce present et petit livre,
Lequel baillai tout a delivre
A ung escripvain courtois,
L'an quatorse cens sexante trois,
Pour le mettre au net et doubler
Et a mon amy presenter [1].

On voit que les cinq premières initiales, lues de haut en bas, donnent le nom SIMON. Je ne crois pas qu'il faille chercher une suite à cet acrostiche [2]. Il est permis de supposer que l'homme qui signait ainsi modestement était moine dans la maison de religion dont il a versifié l'histoire.

A. LÅNGFORS.

ANC. FR. *BÉMI*

Godefroy, s. v. BEMY, indique deux exemples de cette expression, qu'il traduit par « niais » :

Le Viel.
Quant de ses amours jouyra
d'or luy fauldra une myniere.
Le Jeune.
Voyre si c'est une routiere
qui rencontre quelque *bemy*.
(*Farce du viel amour et du jeune amour*, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, I, 7.)

Sy suis je ases fin pour entendre
Le cas, pas ne suys sy *bemy*.
(*Farce du bon payeur*, *ib.*, III, 19.)

---

1. *Monuments*, etc., p. 187-8.
2. A la rigueur, on pourrait voir dans le mot FAU, formé par les initiales des trois derniers vers du couplet, le nom de famille de Simon ; c'est un nom usité encore de nos jours.

Le passage suivant de Gautier de Coinci nous éclaire sur le sens et l'origine de l'expression :

Tex ne connoist le fa dou mi,
tex ne seit pas *aré, bémi,*
cui Avoirs fait, se Diex me saut,
chanter si bel, si bien, si haut,
.II. foiz ou .III. monte sa game
et chante outre nomini dame.
(*Mir. de saint Ildefonse*, ms. B. Nat. fr. n° 986, f° 24 v°.)

c'est-à-dire : quelqu'un qui ne possède même pas les premiers éléments du solfège est regardé, s'il est riche, comme bon chanteur. — *Aré* et *bémi* sont en effet les deuxième et troisième degrés de l'échelle tonale de Gui d'Arezzo :

Γ	A	B	C	D	E	F	G	a	, etc.....		
ut	ré	mi	fa	sol	la						
			ut	ré	mi	fa	sol	la	....		
						ut	ré	mi	....		

Dans plusieurs autres passages, le même auteur a encore employé les expressions : *gama-us, aré, bémi,* comme synonymes d' « exercice de débutant », avec idée péjorative. Le relevé en a été fait par M. Schultz-Gora (*Z. f. r. Ph.*, XXVI, p. 720). De ce sens, on est passé facilement à celui de « sottise, niaiserie », comme le montre l'exemple suivant, tiré d'un sermon anonyme du XIII[e] s., contenu dans le ms. de la B. Nat. fr. 13316, f° 139 : « *Baimi*, dans Pierres, que ço que tu fais. Que vas tu renoiant, que vas tu plorant ? — Par Deu, je en ploir par ço que je l'aim..... » (cité par Lecoy de la Marche, *La chaire française au moyen âge*, p. 173). — Godefroy, s. v. BAIMY, qualifie à tort ce mot d'« exclamation ».

D'autre part, appliqué aux personnes, le mot désignait quelqu'un qui n'est pas dégrossi, qui en est encore au « bé-a-ba », comme nous dirions. — C'est le cas pour les deux textes cités par Godefroy.

J. DRUON.

COMPTES RENDUS

Hugo Schuchardt, **Die romanischen Lehnwœrter im Berberischen**; Wien, A. Holder, 1918 (*Comptes rendus de l'Acad. des sciences de Vienne*, t. 188).

Il y a plus de vingt-cinq ans que M. Schuchardt a attiré l'attention des romanistes sur les *mots d'emprunt latins* fort curieux dans les parlers *berbères* du nord de l'Afrique : personne n'était plus qualifié que lui pour entreprendre un travail qui exige une grande familiarité avec la structure du berbère ainsi qu'avec le vocabulaire des dialectes romans. Tous lui sauront infiniment gré de cette étude et y retrouveront les qualités bien connues du savant qui ne se lasse pas de tracer des sillons profonds dans des terrains à peine défrichés.

Après avoir exposé les difficultés que rencontre l'examen des mots d'emprunt romans et latins dans le berbère, M. Sch. passe en revue les vocables berbères à rattacher au vocabulaire roman : il les groupe d'après certaines catégories sémantiques. En premier lieu, les termes désignant des phénomènes climatériques, ensuite ceux qui se rapportent à la formation du sol, à la minéralogie, à la flore, à la faune, à la parenté, etc. Grâce à ce plan, il est aisé de se rendre compte de l'influence civilisatrice des Romains sur les Berbères dont la langue a adopté un certain nombre de mots latins pour les mêmes raisons que le germanique, le celtique, le basque. Et à mesure que nous pénétrons dans l'étude de cette première couche de mots latins entrés dans les langues non-latines, nous serons amenés à reconnaître que certains mots latins tels que murus, caseus, porta pouvaient exister comme mots d'emprunt dans le gaulois ou l'ibère antérieurement même à l'occupation par les Romains de la Gaule ou de l'Espagne. Certaines coïncidences entre les mots d'emprunt, conservés obstinément par le berbère, le celtique, l'albanais et le germain, sont fort frappantes. P. ex. caseus : v. h. all. *kâsi*, v. irl. *caise*, berbère *agisi*, *qisi*; panna « creuset » : v. h. all. *pfanna*, berbère *fan afan*; discus « jatte » : v. h. all. *disc*, v. irl. *tesc*, berbère *duscu*, etc.; porta « porte » : v. h. all. *pforta*, berbère *tabburt*, etc.; murus : v. h. all. *mûr*, v. irl. *mur*, berbère *muru*; bucca « joue » : cymr. *boch*, néo-grec βούκκα, berbère *abeqqa*. Ensuite, il y aurait lieu d'examiner si

les mots transmis au berbère par le latin africain trahissent une certaine affinité avec le roman tel qu'il s'est formé sur le sol de l'Espagne et du Portugal : l'accord entre *qobṭāl* et l'esp. *cobdal*, *tokulmut* et l'esp. *columillo*, *taiuga* « paire de bœuf » et astur. *xuga* (de bueys) « paire de bœufs », *ϑafkunt* « foyer » et l'esp. *fogon* ne peut être fortuit. On désirerait que M. Sch. reprît le problème des mots d'emprunt pour nous montrer les conclusions que nous pourrions en tirer sur la *prononciation* du latin dans l'*Afrique romaine* : c'est une lacune à combler dans son travail d'ailleurs si suggestif. Qu'on me permette de revenir sur certains détails que l'auteur a abordés au cours de ses recherches.

Dans le chapitre consacré aux termes qui se rapportent à la flore, M. Sch. retrace l'histoire des mots qui servent à désigner le *caroubier*. Le territoire roman présente deux aires d'une étendue fort inégale : l'une est couverte par le mot latin siliqua, attesté dans le centre et le midi de l'Italie, la Sardaigne (et les parlers berbères), l'autre ne connaît plus que le terme arabe : kharroūba, vivant dans l'esp. *garroba*, *algarroba*, portug. *alfarroba*, catal. *garrofa*, prov. mod. *carroubiė*, ital. *carrubo*. Cependant l'Italie méridionale offre un mot qu'il est difficile de rattacher à siliqua : à Teramo le caroubier s'appelle *sciuscellẹ*, à Potenza et à Naples *sciuscella*, Abruzzes (Lanciano) *čiuscelle*. M. Sch. les ramène dubitativement au napolit. *sciòsciole* « seccume ». Je crois qu'il faudra battre un autre chemin : *sciuscellẹ* est inséparable de l'albanais *tšotšobanuẓe* « caroubier » qui, à son tour, reste encore énigmatique (cf. cependant G. Meyer, *Alb. Wtbuch*, p. 449). Le napolit. *sciòsciole* « seccume » qui se retrouve dans l'irp. *sciosciole* devra être mis en rapport avec *fiškioẓẓu* « certo genere di pasta asciutta » de Subiaco et entrera dans la famille de mots (irp. *scioscià* soffiare) que M. Salvioni[1] vient d'examiner.

Un chapitre nourri de faits et d'idées est consacré aux noms de la *grenouille* dans les dialectes romans et berbères : l'auteur y examine tout particulièrement la part qu'il faut attribuer au *cri* de l'animal dans la formation de ses noms : il y a là des pages bonnes à méditer, bien qu'il subsiste plus d'une question à élucider. Il resterait à déterminer les raisons de la disparition successive du v. fr. *raine* — collision phonétique avec la *reine* et l'*araignée*, — en faveur du mot *grenouille* ; on voudrait savoir pourquoi le type : *chante-grenouille* fait absolument défaut dans la toponomastique française en face de *Chante-raine* qui se trouve si fréquemment attesté. M. Sch. propose de voir dans l'initiale de *grenouille* l'influence du cri de l'animal (*croasser*, *croailler*, bret. *grakal*) : mais je me demande s'il ne vaudrait pas mieux considérer le mot français comme le produit du croisement d'un mot celtique avec un mot latin : ranucula (fr. dial. *renouille*) + craxantus, crassantus (cf. v.

1. *Per la fonetica e la morfologia delle parlate meridionali d'Italia*, 29.

prov. *graisan*) aurait abouti à *grenouille* [1] (v. prov. *granolha*) exactement comme le latin tremere, sous l'influence d'un verbe gaulois (cf. irl. *crith*) se continue dans le fr. *craindre* ou comme articulu subit l'action d'un mot gaulois (ordigas dans les gloses de Cassel) pour donner le mot français *orteil* (cf. Ascoli, *Arch. glott.*, XI, 439). L'étude des noms de la grenouille ne devra pas se passer de l'étude de la carte *crecelle* de l'Atlas : les noms de l'instrument sont fréquemment empruntés à ceux de la grenouille et sont sujets à bien des transformations d'ordre onomatopéique. M. Sch. insiste sur la ressemblance qui existe entre le coassement de la grenouille et le croassement du corbeau : partant de cette observation, des formes patoises telles que *crayotte*, *crachotte* « reinette » qui remontent sans doute à crassantus, ont pu subir l'influence perturbatrice du nom du corbeau : *cra*, *cro* des parlers orientaux de la France.

A la p. 32-33, M. Sch. reprend l'examen de l'origine de l'esp. *chocha* « bécassine », *chocho* « caduc, décrépit » qu'il met en rapport avec le portug. *chocho* « gâté, pourri, estropié, décrépit » (*ovo chocho* « œuf pourri ») tout en renvoyant à son exposé des *Romanische Etymologien*, II, 150 sq. J'avoue que la filiation, tentée par M. Sch., ne me satisfait pas; à mon avis, il faut prendre comme point de départ l'esp. *llueco*, *clueco* « gloussant, rauque, décrépit », qui phonétiquement correspond exactement au portug. *choco* « pourri », *gal linha choca* « poule mère » [2]. En outre le latin fluxus (cf. Cornu, *Grundriss*[2], 974) a abouti à *chocho* qui offre une sémantique très rapprochée de celle de *choco* : le portug. *chocho* est entré dans l'esp. comme mot d'emprunt selon M. Castro, *Rev. de fil. esp.*, II, 54. L'esp. *chocha* « bécassine » ne pourra guère se détacher de l'aragon. *zoca*, *churra* « perdrix », *focha* (< fulica « bécassine ») : il s'agit là d'une autre famille de mots que je n'ai pas le loisir d'examiner à fond.

Les objections que M. Sch. soulève contre la dérivation de l'it. *baco* <

---

1. Dans son *Précis historique de phonétique française* (p. 177), M. Bourciez attribue l'initiale de *grenouille* à l'action du fr. *graisset* : cependant cette explication ne tient pas compte de l'anc. prov. *granolha* ni du fait que le fr. *grenouille* est entré dans le vocabulaire de la langue littéraire à la suite de la détresse lexicale, survenue par la collision phonétique de la *reine* < regina et la *raine* < rana : Paris a emprunté le mot à certains parlers de l'Ouest qui se rattachent, en ce qui concerne l'aire de la grenouille, à *granolha* du Midi.

2. Inutile de dire qu'il s'agit de *clocca (cf. all. *Gluckhenne*), prov. mod. *clouco*, catal. *lloca* « poule couveuse, fruits blets », tarn. *clouco* « mou, approchant de la pourriture ». Les mêmes sens se répètent dans le log. *zozzire* « chiocciare », *zozza* « chioccia », *zozzu* « ovo indozzato, puzzolente ». A propos du log. *crocchire* « chiocciare, crocitare » (Màrghine) que M. Salvioni ramène au lat. crocire, il vaudra mieux le mettre en rapport avec *ciocchire* « gallare, covare » et reconduire les deux verbes à la base *glocire* : l'unité de l'aire géographique suppose aussi l'unité de l'origine de *ciocchire* et de *crocchire*.

bómbaco ne se soutiennent plus en présence des formes italiennes (calabr. *vòmbacu*, anc. mantov. *bombes*), citées par M. Salvioni, *Rev. de dial. rom.*, IV, 211.

P. 52. Comme le mot *barga* < *barica, « meule de foin, grange » n'est attesté que dans les zones allemandes avoisinant le domaine roman [1], je persiste à considérer toute cette famille de mots comme d'origine préromane : ce serait un fait sans parallèle que de trouver un mot *agricole* d'origine *germanique* dans les parlers italiens, français et espagnols [2].

J. JUD.

Max NIEDERMANN, **Essais d'étymologie et de critique verbale latines** (Recueil de travaux publié par la Faculté de Lettres de Neuchâtel, 7e fasc.) ; Neuchâtel, Attinger, 1918 ; in-8o, 119 pages.

Le volume, dédié à la section des sciences historiques et philologiques de l'École des Hautes Études de Paris, est parfaitement digne des maîtres auxquels l'élève a consacré le résultat d'efforts persistants et couronnés d'un plein succès. Parmi les indogermanistes peu nombreux qui se tiennent au courant des travaux parus dans le domaine roman, M. Niedermann occupe depuis longtemps une place importante. Pour rester dans le cadre de la *Romania*, nous ne parlerons ici que des problèmes pour lesquels nous aurons quelques remarques à faire ou quelque précision à apporter.

La première partie du travail de M. N. est consacrée à quatre étymologies : aequiperare, falx, parma, pullaria. La seconde partie contient une série de notes critiques pour améliorer ou interpréter le texte des gloses ou celui de divers poèmes dont certains passages sont restés obscurs ou incertains. M. N. y fait preuve d'une sagacité qu'il y a lieu d'admirer même là où l'on n'est pas convaincu par son raisonnement.

1. — Dans l'étude sur l'origine du verbe latin aequiperare, l'auteur insiste sur les procédés de renforcement employés dans les langues indo-

---

1. Cf. *Bull. de dial. rom.*, III, 9. Je ne vois donc pas la nécessité de séparer l'ital. *barca* des *barga* (< barica) des parlers de l'Italie septentrionale : le passage d'un bar(i)ca au berbère : *birgen*, *aberdẓen* (*-rc-* > *-rg-*) peut se justifier par *bullica* « fourmillement » à *tabulga*, *taulga*, etc. (*-lc-* > *-lg-*).

2. Je renvoie en note quelques remarques de détail. P. 41 : le type étymologique* perdīcus, postulé par la forme berbère, est attesté par l'esp. *perdigon*, le logud. *perdigana*. — P. 48 : parmi les successeurs du lat. *avia* « grand'mère », transformé par la langue de l'enfant, il y aurait lieu de rappeler l'aragon. *yaya* « abuela », le catal. *jay* « grand-père » ; en ce qui concerne les formes sardes, v. L. Wagner, *Romania*, XXXVI, 428. — P. 53 : berb. *usku* « foin » représenterait-il un lat. *seca (plutôt que siccum) ? (cf. le piém. *risi* « foin de la seconde qualité » (< résecare). — En ce qui concerne le berbère *amtun* « levain », (< matta), on pourrait rappeler l'existence de *maton* « pain de noix » dans les patois du Dauphiné.

européennes. Parmi les exemples nombreux qui attestent la fréquence de la répétition du même mot (lat. nunc nunc adeste), il y aurait lieu de relever le caractère affectif ou descriptif de bien des formules, par ex. : « l'acqua tinge di un colore *azzurro azzurro* » ou : « non vide altro dinanzi a sè che cielo, mare e qualche vela di bastimento, ma così *lontana lontana* che pareva una mosca[1] ». D'autre part, le marchig. *cecorba* ne doit pas être interprété comme l'all. *hellicht* : c'est une formation due, comme l'a bien vu M. v. Wartburg, à la collision géographique de caecus et orbus dans la Romagna[2].

2. — L'article consacré à l'histoire du mot ligure *ðalklon* est des plus intéressants : c'est le modèle d'une enquête solide et prudente[3]. Voici donc la base indispensable du v. prov. *dalh* et des formes congénères qui satisfait la phonétique[4] aussi bien que la sémantique[5].

4. — Dans la *Mulomedicina Chironis*, le mot pullaria désigne un abcès dentaire ; c'est, selon M. N., une transformation du gréco-latin parulidas qui, au point de vue du sens, correspond parfaitement à pullaria. Je ne conteste nullement l'idée fort ingénieuse de l'auteur, mais n'oublions pas que, si le mot grec a adopté réellement la forme latine pullaria, c'est que le latin pullus[6] au sens de « bouton » (cf. log. *puḍḍone* « pollone, rampollo », gallur. *puḍḍund* « germogliare », prov. mod. *poulo* « envie des doigts, ampoule », etc.) offrait un point d'appui excellent pour le nouveau mot.

---

1. Exemples tirés du travail de Hultenberg, *Le renforcement du sens des adjectifs et adverbes*, Upsal, 1903, p. 22 ; cf. Meyer-Lübke, *Rom. Gramm.*, III, 165 et, pour d'autres exemples de la réunion de deux mots synonymes, Spitzer, Beiheft XXIV, 132, 156.

2. *Die Ausdrücke für die Fehler des Gesichtsorgans*, p. 104. Le « serpent courière » du p. 924 de l'Atlas, expliqué par M. N., sur la foi de M. Merian, par « serpent-couleuvre », est plutôt : *serpent courrière*, cf. des noms tels que serpent *nageur*, poitev. *allant* « espèce de couleuvre », vosg. *via couró* « ver coureux » = orvet, Thomas, *Essais*, 96.

3. Le bas-engad. *saisla* est peut-être un mot d'emprunt au vénit. *sesola* ; puisque la forme autochtone devrait être **saizla*. L'all. valaisan *fälsche*, plutôt qu'un reflet de falce, doit être un emprunt à un patois italien voisin.

4. On pourrait objecter à la dissimilation admise pour *ðalkla* < *dacla* l'exemple de falcula qui aboutit à farcula (surselv. *farcla*) plutôt qu'à facula. Mais il est évident qu'une forme facula (< *falcula*) ne pouvait pas vivre à cause de l'homonymie menaçante avec facula « touche ». Il y a là un problème que M. Grammont ne semble pas avoir vu : c'est l'obstacle opposé à la dissimilation par l'*homonymie imminente*.

5. La seule difficulté réelle qui subsiste c'est que *ðalklon* désigne la « faucille », le prov. *dalh* par contre la « faux ». Je n'oserai pas être aussi affirmatif que M. N. qui voit dans le cat. *dall* « serpe » la preuve que le prov. *dalh* avait à l'origine le sens de « faucille », qui serait *antérieur* à celui de « faux » : le mot catalan — cf. aragon. *dalla* « faux » — est à la lisière de l'aire de *dail* où l'on constate fréquemment des *déformations* du sens primitif. La serpe peut très bien remonter à la faux : cf. l'all. valaisan *fälsche* < it. *falce*.

6. Cf. *Corp. gloss. lat.*, V, 383, 35 : *pullantes* : *turgentes*.

P. 66. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'appeler au secours le grec μάχαιρα pour expliquer le sens de *macerare* « déchirer ». L'ital. *macerare* veut dire : 1. « tenere nell' acqua a sciogliere il tiglio, la durezza » ; 2. « pestare, dar colpi » ; 3. « di maldicenti, meno commune che lacerare » ; 4. réfl. « rodersi, consumarsi » ; 5. « schiacciare colla martellina la superficie del marmo » (cf. v. prov. *macerar* « macérer, presser la pâte »)[1]. Rien n'empêche d'attribuer au verbe latin certains sens conservés dans les langues romanes.

P. 77-78. Un cas parallèle pour le passage du sens du lat. solamen « consolation, soulagement » à celui de « aliment, provision » pourrait être retrouvé en étudiant l'histoire de consolatio, attestée par Du Cange, s.v.[2]. Il est d'ailleurs curieux que Du Cange semble connaître un v. frç. *solain* « portio monachica »[3] qui se rapprocherait singulièrement du mot solamen[4] des *Hisperica famina*.

P. 93. Le v. fr. *apostume* est expliqué d'une manière fort plausible par un apostoma (< apostēma d'après steatoma, atheroma), attesté fréquemment dans les gloses médicales du haut moyen âge. Peut-être n'est-il pas nécessaire de voir dans la forme concurrente v. fr. *empostume* le résultat d'un croisement d'*apostume* avec *empyème*, puisque toutes sortes d'abcès et de furoncles sont désignés par des mots commençant par le préfixe *en-*[5] : *emboutonné*, *endigner*, *enflammer*, *entropizié*, etc..[6]

Un excellent index termine le volume.

J. Jud.

---

1. Il y aurait lieu d'examiner les significations de *macerare* dans le latin médiéval ; l'on doit y trouver le sens de *castigare* : v. aussi Du Cange s. *maceratura*.

2. Cf. portug. *consoada* (< *consolata*) « petit souper ».

3. Du Cange, s. *solatium* 5.

4. Il est vrai que les témoignages de solamen, cités par M. Niedermann, ne sont pas tous très clairs au point de vue du sens : le texte de l'inscription enregistrée dans le *C. I. L.*, VIII, 619 : proc. *ad solaminia* et *horrea* paraît attribuer au mot solamen le sens d'édifice ou d'une partie de la grange. Or *solum* désigne l'aire dans une grande partie de la France centrale et méridionale ; *solamen* ne pourrait-il pas avoir le sens de « aire couverte de gerbes » ? D'autre part solamen signifie « pavimento, solajo », dans le bresc. *solam* ; le surselv. *sulom* veut dire : « fondements d'un édifice, terrain » ; cf. *horreum cum solamine* dans un document grison de 1328 : Hunziker, *Das Schweizerhaus* (*Graubünden*), p. 325.

5. Cf. Urtel, *Archiv für das Stud. der neueren Sprachen*, t. CXXX, 92-93.

6. Comment faut-il expliquer le suffixe d'aronea, qui est à la base du fr. *rogne*, du roum. *râie* ? Ce même suffixe — sans doute d'origine gréco-latine, emprunté à quelque terme synonyme (preconiu, scamoniu) — revient dans le roum. *puroiū* « pus » < *purōniu.

Attilio LEVI, **Le palatali piemontesi** (Piccola biblioteca di scienze moderne, nº 248); Bocca fratelli editori, Torino, 1918; in-8º, 279 pages.

L'auteur se propose de rechercher l'origine des mots piémontais qui, soit à l'initiale soit à l'intérieur, offrent une mi-occlusive chuintante (*č*, *ǧ*). Comme, en piémontais, seul le groupe cl-, gl- initial (ou entravé à l'intérieur du mot) aboutit à *č*, *ǧ* (*čar* < claru, *torč* < torculu), il en résulte que tous les autres vocables offrant *č*, *ǧ* dans d'autres conditions [1], doivent être considérés comme mots d'emprunt, onomatopées ou mots du langage des enfants. Si l'on est d'abord frappé du nombre considérable d'éléments lexicologiques étrangers qui se sont installés dans le vocabulaire piémontais, on se rappellera sans doute la situation géographique et politique du Piémont comme marche occidentale de l'Italie : ce fut en effet le carrefour où se sont heurtés les courants linguistiques de l'Italie et de la France depuis des siècles. L'auteur a dépouillé avec grand soin les sources écrites (glossaires, textes anciens et dialectaux); il s'est efforcé de consacrer à chacun des mots un article où il fait souvent preuve d'une critique prudente sinon suffisante. Il est toutefois regrettable qu'il n'ait pas jugé nécessaire de jeter des fondements plus solides avant d'aborder un des problèmes, les plus attachants de la phonétique piémontaise.

M. Levi aurait dû commencer, semble-t-il, par étudier l'aire de *č*, *ǧ* provenant du lat. c^a, g^a, non seulement dans les parlers provençaux et francoprovençaux du versant méridional et oriental des Alpes, mais surtout en se basant sur les *noms de lieu* de la plaine du Pô, les noms tels que *Ciampagna*, *cialm* (< calme), *Civreri* (< capraria, Ascoli, *A. Glott.*, VIII, 101) qui auraient aidé à retracer les limites extrêmes de l'ancienne aire de *Champ* en face de *Camp*.

Ensuite il y avait lieu d'examiner la question des sources où ont puisé les glossaires piémontais que l'auteur a dépouillés avec tant de soin. D'Albino, Gavuzzi, Del Pozzo ont-ils pris comme base uniquement la langue de Turin ou ont-ils utilisé des matériaux lexicologiques provenant de patois francoprovençaux ou provençaux de la province ? Un vocabulaire tel que celui de Zalli reflète-t-il le langage plus ou moins francisé de certaines couches de la cour de Turin au XVIIIᵉ siècle ou la langue courante du « popolino » de l'ancienne capitale ? M. Levi, qui réside à Turin, aurait rendu un grand service à la dialectologie en nous renseignant sur la *vitalité réelle* des mots enregistrés par les vocabulaires piémontais. Un mot tel que *čenia* « bruco » est-il vraiment attesté dans les parlers *piémontais* de la campagne ? Quelle est sa vitalité ? Est-il encore vivant ou est-ce un mot archaïque ? Est-il senti comme mot français ou fait-il partie intégrante du vocabulaire ? Il y a lieu de regretter vivement que l'auteur n'ait pas recouru aussi fréquemment que possible aux informations directes auprès de ses compatriotes, pour nous exposer la *lutte* engagée entre l'élément autochtone et les intrus toscans et français.

1. P. ex. *č*-*ǧ*- < lat. c^{ei}, g^{ei} à la place de *z*, *ż* (*zent*, *żener*) autochtones.

L'examen des mots d'emprunt aurait une base bien plus solide, si l'on étudiait le français parlé jadis à la cour tel qu'il s'était maintenu encore longtemps dans certaines familles conservatrices du pays [1]. Ce français de la capitale devait nécessairement se ressentir du dialecte dans sa syntaxe et dans son vocabulaire. Les domestiques, obligés de se servir de la « langue illustre » de leurs maîtres, ont dû parler une langue fort mélangée d'éléments dialectaux comme celle des Gascons à la cour de Henri IV. Certains mots piémontais auront été « dépatoisés », tandis que d'autres mots français se seront assimilés phonétiquement au piémontais. Je doute que l'auteur ait frappé juste en ramenant la locution *buté à la ğarada* « spingere a tutta la carriera » au croisement du prov. *chalado* et de l'it. *carriera*; ne serait-il pas possible d'y voir la forme francisée incomplètement du mot ital. *a la gara* ?

Enfin il reste deux problèmes généraux à approfondir. Un mot tel que *ančarmé* « stregare » peut évidemment être considéré comme un emprunt direct au franç. *(en)charmer* : mais en présence des napolit. *'nciarmare*, Versilia *cermato* « incantato », Agnone *nciarmd*, *ngiarmaie*, Arcevia *ciarmà*, sicil. *ciarmari*, on a le droit de se demander si le mot français n'a pas pénétré dans le Piémont par voie indirecte soit du Centre soit du Midi de l'Italie. Seule l'étude plus détaillée de l'aire de chacun des mots en question permettra une solution des nombreux cas douteux. Il conviendrait ensuite de séparer les mots d'emprunt particuliers au piémontais d'avec ceux qui ont rayonné de la France dans toutes les directions de la Romania et même hors de la Romania. Les mots tels que *plancia*, *trinciar*, *brocia* se retrouvent dans l'esp. *plancha*, *trinchar*, *brocha* : l'emprunt direct du piém. *mecia* « mèche » au franç. *mèche* est donc pleinement confirmé par l'esp. *mecha*.

Je n'ai pas contrôlé les 500 articles du glossaire de M. Levi : mais il est facile de se convaincre qu'il reste beaucoup à ajouter et à modifier dans l'exposé de l'auteur. Qu'il me permette de lui soumettre un certain nombre d'observations faites au cours de la lecture de son travail.

9. *čęza* « église » n'est nullement le lat. *ecclesia*, mais étant donné que les parlers italiens au nord du Pô avaient partout *ğesa* comme forme autochtone, la forme *česa* n'est autre chose qu'une adaptation dialectale du tosc. *chiesa* sur le modèle de *čo : chiodo*, *čerik : chierico*, *čama : chiamare*. La forme *česa* a commencé par s'établir dans les *villes* (Venise, Turin, Vicenza), tandis que la campagne est en général restée fidèle au successeur indigène *ğeza*.

27. *sčasé* « comprimere » n'a aucun rapport avec l'allemand klecken, mais bien — comme l'auteur semble l'admettre — avec l'anc. lomb. *schiasseo* « serrato, fitto », Borgotaro *sčassego*, pav. *sčassik*, mil. rust. *sčassak* (cf. Salvioni, *A. Glott.*, XII, 430), berg. *sciassegà* « esser ben chiuso », *sciassec* « com-

1. Il resterait une étude curieuse à faire sur le vocabulaire et la syntaxe des anciennes ordonnances françaises de la chancellerie piémontaise à Turin. La langue militaire aussi a sans doute puissamment contribué à l'introduction de mots tels que *forgia*, *giberna*, *bater la generala*.

patto », piac. *sciasag* « serrato stretto » et ensuite avec les formes rétoromanes : haut engad. *schlass* « vigoureux », formes qui s'opposent phonétiquement à un germ. *klakjan aussi bien qu'à un rapport avec l'ital. *schiacciare*. Les mots italiens et ladins réapparaissent dans les patois français : Bas-Maine *ak'asi* « aclasser, affaisser, écraser », La Hague *acclassé* « abattre, écraser », Faymonville *aclasser* « écraser, pincer », *s'aclasser* « se calmer ». Reste à fixer le rapport sémantique du lat. classicu, classe[1] et des formes romanes d'une part, et à déterminer, d'autre part, le rapport entre *aclasser*, *sciassá* et l'esp. *chafar*, prov. mod. *clafá*.

141. *a čataluscа* « a gatta cieca » serait une transformation de *gatalina* : mais pourquoi écarter des formes telles que *chatoborgno* « jeu du colin maillard » des parlers provençaux sur le versant italien qui témoignent en faveur d'un type *chatolusco* < catta-lusca ?

142. *čaudrun* « donna sudicia » n'a guère de rapport direct avec le frç. *chaudron* ; c'est plutôt un mot de l'argot français : *chaudron* « fille de joie ».

146. Rien ne nous autorise à voir dans le prov. *chaumo* un « evidente incrocio del fr. *chôme* e *chaume* « capanna » : le sens du mot provençal et de *čoma* (piémontais ou parler franco-provençal ?) « lieu où se reposent les vaches à midi » est nettement attesté dans le surselv. (*cauma*) où des mots correspondants au fr. *chaume* font complètement défaut. Quant à *čum* « terreno paludoso », il n'a rien à faire avec un lat. calamus, mais il représente la base calmis, point de départ du foréz. *chaumasse* « marécage » qui se rapproche, au point de vue du sens, du mot piémontais.

147. Il est fort peu probable que le piém. *čulet* « ortica morta » ait quelque rapport avec le frç. *cholet* « piccolo cavolo ». En présence des autres désignations piémontaises de la plante (*Urtie morte*, *fole*, *mate*), on se demandera s'il ne convient pas de ramener *čulet* à la base *ciul* « sot », représenté dans bien des patois de l'Italie septentrionale, cf. Castellinaldo *čulaŋ*, *čulandraŋ* « stolto », bergam. *cioló* « cône de pin », *ciola* « minchione », etc.

157. Le problème étymologique qui se rattache à l'origine de *bačuru* « tanghero, villangone » reste insoluble tant qu'on ne tient pas compte de la série de mots tels que gén. *bacioco*, parm. *baciurel*, bologn. *bačlon*, etc.

160. L'idée de ramener *cračal* « ciondolo » (cf. aussi le milan. *crascià* parm. *crassá*) au franç. *crachat* est pleinement satisfaisante ; en ce qui concerne *crača* « feccia » et *scracé* « espettorare », il subsiste des doutes qu'il faudrait écarter. A côté de craccare, il existe une série de mots qui remontent à un

1. Le latin classe, classicu « trompette, son de la trompette » ainsi que « armée », point de départ d'un verbe tel que classare (cf. *classescere*, *Thes. l. lat.*), classicare (attesté dans le *C. Gloss. lat.*), pouvait aboutir au sens « rendre un son éclatant » (*tuba classicat*), « écraser qn. (par le tapage) », « serrer (les hommes) dans les rangs ou (les maisons) dans une ruelle (cf. ital. *chiasso*) ». En ce qui concerne la filiation de ces sens, cf. l'all. *schmettern* « rendre un son éclatant » et « renverser, écraser », esp. *tumbar* « renverser », *retumbar* « retentir, rendre un son éclatant ».

type *cracculare : Ambert *cralha* « expectorer grassement » (Michalias), ital. *scracchiare* (*A. Gl.*, III, 122), anc. lomb. *scarculo* (*A. Gl.*, XII, 429), bologn. *s̆caracier*. Le piém. *scrač́é* pourrait donc être parfaitement autochtone.

176, 1862 *b*. Les gloses de Reichenau (no. 931) nous ont transmis le mot blista glosant le latin gleba. Toute une série de termes romans reflètent ce mot bas-latin d'origine inconnue : vfrç. *blestre* « motte de terre » [1], *blester* « garnir de mottes de gazon, labourer légèrement » (Godefroy), norm. *blette* « gazon, tranche de gazon, motte de tourbe », Alpes vaudoises : *bléʒa* « motte de fumier ou de plantes pourries » (Bridel), Blonay *bl'èʒe* « lit de foin sur un char ou brassée de foin dont on forme les coins du char pour consolider la charge », Val d'Aosta *bleta* « tas de foin au fenil », vprov. *blesta* « touffe de cheveux », prov. mod. *blest* « mèche d'une lampe, mèche de cheveux » [2], *blesto* « touffe de cheveux, écheveau, gerbée, talc, tour d'une coiffe, écharpe, imbroglio » (Mistral), limous. *blesta* [3], *blestou(n)* « écheveau » [4], *deblestat* « écervelé », Lallé (Valgod.) *blesta* « petite gerbe de chanvre ». Le mot réapparaît dans le berg. (Val di Seriana) : *blesta* « mucchio di concime, di terra o di altro », trent. *biesta* « capegli arruffati, chioma foltissima, foltezza », Col Santa Lucia *biest* « botte de foin », Valvestino *blesto* « crosta di fango che si forma sulla parte inferiore delle scarpe », Val di Non *blesta* « crosta di fango » [5]. Les deux aires de blista sont nettement séparées par les dialectes du Piémont et de la Lombardie occidentale. Or cette lacune peut être en partie comblée par le piém. *bista* « ciocca, bioccolo, fiocco », *bista d'cavéi* « ciocca di capelli », *biscia*, *bĕscia*, *buscia* [6] (< blistula) avec le même sens que *bista*, Castellinaldo *bistuŋ* « garzuolo meno fino ». L'exposé de M. Levi devra donc être sensiblement modifié, bien qu'il subsiste, je ne me le cache pas, plus d'un problème à résoudre et à approfondir dans l'imbroglio des formes se groupant autour de blista et *busca [7].

---

1. Cf. s. Ducange s. *blesta*.
2. Cf. *Atlas Ling. France*, c. MÈCHE.
3. Cf. *Atlas Ling. France*, c. ÉCHEVEAU.
4. Cf. Ant. Thomas, *Romania*, XLI, 77.
5. A côté de blista il faut admettre une forme *blusta : vfrç. *bloste* « motte de terre », Saint-Étienne *blotte* « motte de terre renversée par la charrue » (Veÿ), Forez *blotte* « tige de chanvre tillée en chenevotte », lyonn. *blotta* « chenevotte, allumette de chenevotte », Florent *blouche* « motte de terre » (Janel), *blouche* « motte de terre » (croisement avec un autre mot ?) Blaisois, *blotter* « amasser la neige à ses chaussures, à ses pieds en marchant » ; cf. aussi A. Thomas, *loc. cit.*, p. 77, n. 3 et les formes : *bloutrer*, *ploutrer* dans Hécart.
6. Il importerait de connaître l'aire géographique des différentes formes dans les parlers piémontais. Le passage de l'ĭ à l'*ŭ* sous l'influence de la labiale précédente ou suivante est bien attesté dans certains dialectes, cf. Toppino, *Arch. Glott.*, XVI, 523.
7. On serait tenté de faire intervenir les descendants de busca (piém. *bŭsca*) pour expliquer une forme telle que *buscia*, mais le sens identique des

185. Le piém. *trogu* « sorta di tela d'infima qualità » n'a certainement rien à faire avec le prov. *torcho*, mais doit être mis en rapport avec le prov. mod. *triege* « grosse toile » Grenoble *triegeo*, sav. *tridzo*, qui pourrait s'être croisé sur le sol piémontais avec le mot dialectal *droguet* « sorte de grosse étoffe de laine ou moitié laine et moitié fil, toile à chaîne de fil tramée de laine » vivant dans les patois franc-comtois.

En ce qui concerne *torča* « torche, flambeau », je ne conteste nullement la possibilité de l'emprunt au français : mais le fait subsiste que l'italien littéraire connaissait la forme *torchio* « flambeau » qui représente un torculu dont pourraient dériver les gén. mil. piém. *torcia* [1]. Ou bien on pourrait admettre l'emprunt de l'ital. *torcia* (< a. prov. *torcha*) qui aurait rayonné de la Toscane dans les parlers de l'Italie septentrionale en s'adaptant tantôt à la phonétique locale : anc. lomb. *torse* (plur.), berg. *torsa*, parm. *torsa*, ou en se fixant sous la forme littéraire : *torcia*. Quelque solution qu'on adopte, on n'a pas le droit d'écarter pour le verbe piém. *sturcé* les formes correspondantes : piac. *storcià*, monferr. *strugé* etc. relevées par M. Salvioni, *Arch. Glott.*, XII, 435, XIV, 215 et *Krit. Jber.*, V, 131. Enfin quant à *truèun* « tricheur », l'étymologie **torcare*(?) pour le v. frç. *trocher*, l'esp. *trocar* reste parfaitement problématique en face des formes parallèles : v. prov. *trucar*, gasc. *trucá* qui indiquent d'autres chemins à suivre.

189. *lèča* « carta bassa, cartina » doit être détachée du prov. mod. *leicho* « fetta sottilissima di cibo » qui, au point de vue sémantique, ne s'accorde pas avec le mot piémontais. Par contre, on mettra ce terme de jeu en rapport avec *mandé au lüč* « ridurre al verde giocando » que M. Toppino relève pour San Damiano d'Asti dans son précieux glossaire de Castellinaldo.

191. L'idée de voir dans le piém. *musèula* « cono metallico con cui si riveste la punta del fuso » un dérivé de musca « mouche » aurait été décidément écartée, si M. Levi avait lu attentivement l'article de M. Schuchardt, *Rom. Etymol.*, II, 45 [2].

192. *sčansoira* « piccola cateratta per la distribuzione dell'acqua ai prati » serait le latin médiéval sancioneria « luogo in cui si tengono e donde si distribuiscono le bevande ». Avant d'aller se perdre dans la forêt germanique, il serait plus prudent de rechercher l'origine dans le passé latin : pourquoi laisser dans l'ombre le prov. mod. *esclauso*, *esclausero*, *esclausuro*, v. prov.

---

trois variantes (*bi-bè-buscia*) parle en faveur de leur origine unique. En Lombardie le brianz. *sbiescia* « triturne » ne saurait être rattaché à notre mot tant qu'on n'aura pas trouvé l'origine de *biüm*, *sblüš* « triturne » qui appartiennent à la même famille de mots.

1. Cf. Salvioni, *Arch. Glott.*, XVI, 474.

2. M. Levi abuse vraiment de l'habitude de renvoyer le lecteur tout simplement au *Rom. Etymol. Wtbuch* de Meyer-Lübke qui ne dispense pas le savant de recourir aux sources où l'auteur a en partie puisé ses matériaux et ses idées !

esclausa ? un type *exclausoria rend parfaitement compte du mot piémontais [1]

J. JUD.

Traité pratique de prononciation française, par Maurice GRAMMONT ; Paris, Delagrave, [1914] ; in-12°, 231 pages.

Dès les premières lignes de son Introduction, M. Grammont nous indique où il va chercher la prononciation française correcte : il la trouve dans la bonne société parisienne « constituée essentiellement par les représentants des vieilles familles de la bourgeoisie ». C'est là une définition plus précise que celles que nous donnent d'ordinaire (quand ils prennent cette peine) les Traités de prononciation. Mais peut-être est-elle trop précise. C'est le mot « vieilles » qui fait difficulté. Y a-t-il beaucoup de vieilles familles de la bourgeoisie à Paris ? Les provinciaux ne sont-ils pas là, comme ailleurs, en majorité ? Et, comme conséquence, la prononciation traditionnelle de la vieille bourgeoisie parisienne, très affectée déjà par la prononciation du peuple de Paris, n'a-t-elle pas subi en outre l'influence de prononciations venues des quatre coins de la province française ? Ne se produirait-il pas ainsi une sorte de prononciation commune où l'apport de la bourgeoisie parisienne serait sans doute certain et considérable mais pas toujours très ancien ? M. G. qui, à l'ordinaire, indique très bien les tendances actuelles de la langue, montre parfois une certaine défiance à l'égard de cet apport nouveau. C'est ainsi qu'il donne (fwa) comme la prononciation « normale » de *fouet*, se bornant à ajouter que (fwè) « commence à apparaître ». Mais c'est surtout dans la question de l'*e* muet que M. G. nous semble montrer cette défiance. Les pages où il a traité de l'« *e* caduc », comme il l'appelle, sont certainement ce qu'on a écrit, sur cette question difficile, de plus précis et de plus satisfaisant ; en les lisant, on a le plaisir de voir ramener à des règles phonétiques très simples une quantité de faits qui semblaient ne dépendre que du caprice individuel et de voir définir sans effort les limites dans lesquelles s'exerce le jeu même de l'analogie : le développement sur les « Groupes figés et formes analogiques » est singulièrement instructif. Assurément, « les étrangers et les provinciaux » auxquels « cet ouvrage est destiné essentiellement » — et, ajoutons-le, tous ceux qui s'intéressent à ce sujet — ne peuvent souhaiter un meilleur exposé d'ensemble de la question. Mais M. G., sans jamais s'éloigner de son but tout pratique, nous a donné en même temps une description si fidèle et même si parfaite du français contemporain qu'on est tenté de s'arrêter peut-être plus qu'il ne convient à des divergences de détail. Nous nous demandons donc si les règles qu'il donne dans ce chapitre sont bien

1. L'*n* s'expliquera de la même manière que les formes *consa*, *reponso*, *ponsar* en face de *cosa*, *repos(o)*, *posar(e)*, vivant dans divers patois de l'Italie septentrionale.

celles de « la conversation familière et courante », comme il le dit, ou si elles n'appartiennent pas déjà à une prononciation plus soutenue. La règle des trois consonnes n'exprime après tout que la difficulté qu'ont les Français à prononcer trois consonnes de suite. Cette difficulté qui a été réelle existe-t-elle encore ? Est-il vrai que *au soleil l(e)vant*, *il part d(e)main*, *quelqu(e)fois* ne s'entendent pas ? Nous croyons que ce sont des prononciations courantes. Y a-t-il vraiment une différence entre *l(e)vez-vous* (1re consonne continue) et *debout* ! (1re consonne momentanée) ? Nous croyons que *d(e)bout* est courant. S'il subsiste une différence, si la momentanée exige un léger appui vocalique, nous croyons que M. G. exagère cette différence quand il dit que lorsque l'*e* caduc subsiste « sa prononciation est aussi pleine que celle de n'importe quelle voyelle inaccentuée ». M. G. compare « veux-tu l(e) tenir? », forme « correcte », et « veux-tu le t(e)nir ? », forme populaire. Il nous semble que la tendance actuelle de la langue populaire n'est pas seulement de prononcer des *e* muets à une place autre que la langue cultivée (ce qui n'est pas douteux) mais d'en prononcer bien plus, et que la tendance actuelle du français familier et courant est de supprimer l'*e* caduc en un grand nombre de cas où cela aurait paru impossible il y a trente ans.

Le livre est divisé en deux parties : Les phonèmes isolés. — Le mot et la phrase. Dans la première partie, où l'auteur examine successivement chaque son du français, il indique pour chacun de ces sons quelles sont les fautes que commettent ordinairement les étrangers, fautes variées suivant les nationalités, et il donne le moyen d'y remédier en démontant, pour ainsi dire, devant le lecteur le mécanisme de la faute. Il met aussi en garde contre un certain nombre de prononciations provinciales. Tout cet exposé est sobre, précis, sûr. Mais ce qui fait surtout la valeur et l'originalité du livre, c'est la deuxième partie. En dehors du chapitre de l'*e* caduc, sur lequel nous ne reviendrons pas, l'auteur se propose surtout de tirer au clair ce que sont dans le français moderne l'intensité, la hauteur et le rythme. Il y a réussi. Nous ne connaissons pas d'exposé qui mette en une lumière plus vraie le rôle et l'importance de ces trois éléments. M. G. définit d'abord le « groupe rythmique » que domine l'accent d'intensité ; il analyse les conditions dans lesquelles il se constitue, il montre la valeur sémantique qu'il peut prendre à l'occasion : il y a une différence entre « il a con*nu* la misère *noire* » et « il a con*nu* la mis*èr*(e) *noire* » ; enfin il nous fait apercevoir le lien qui existe entre les règles actuelles de la liaison et la présence de groupes rythmiques fermés ; M. G. note la tendance de plus en plus forte à se débarrasser — sauf en quelques cas bien déterminés — des liaisons traditionnelles : il explique très heureusement cette disparition rapide des liaisons consonantiques par le charme des liaisons vocaliques qui les remplacent : « la plupart de ces liaisons vocaliques comportent une modulation de timbre et de hauteur qui les rend infiniment douces et agréables. » De l'accent d'intensité M. G. distingue « l'accent d'insistance », qu'on a souvent appelé « l'accent rhétorique » :

terme peu heureux, car cet accent, comme le montre l'auteur, intervient à chaque instant dans la conversation la plus familière, en dehors de toute recherche d'effet, pour exprimer des nuances parfois très fugitives de surprise, de dédain, de dégoût, de colère. On a plus d'une fois voulu retrouver dans cet accent placé sur la 1re ou la 2e syllabe l'accent tonique du mot qui aurait ainsi subi un « déplacement »; l'exposé de M. G. clôt définitivement une longue controverse : ces deux accents sont radicalement différents et par le dosage de leurs éléments constitutifs et par l'action qu'ils exercent : c'est ainsi que, par exemple, l'« insistante » ne peut jamais jouer un rôle dans le rythme de la phrase; mais par sa présence dans telle ou telle syllabe elle détermine des variations plus ou moins graves dans l'intensité, la hauteur et la durée de la « rythmique ». Nous voyons enfin que les variations de l'insistante elle-même sont soumises à des lois, et une opposition comme « Mais c'est in*croy*able. — *In*croyable, mon cher », ne résulte nullement de l'arbitraire individuel ou de l'humeur du moment. M. G. étudie le « mouvement musical » de la phrase et il montre, avec une précision toute nouvelle en ce sujet délicat, en quoi il consiste. Son exposé est si clair que, s'il n'est pas mauvais d'être musicien pour le suivre dans tous ses détails, ce n'est pourtant pas indispensable pour en comprendre la valeur et la portée. Signalons un chapitre sur les « intonations à valeur sémantique ». Abordant la question du rythme, M. G. nous en fait apercevoir les éléments, d'une part dans les modulations de la voix qui monte dans la première partie de ce qu'on pourrait appeler le « groupe musical » et descend dans la seconde, d'autre part dans la succession, suivant un ordre variable, de groupes rythmiques plus ou moins longs. Le rythme n'est pas particulier à la poésie, et dans un des chapitres les plus neufs et les plus intéressants de son livre, M. G. analyse le rythme d'un développement oratoire de Bossuet, d'un morceau narratif tiré de *Télémaque*, d'une phrase de Guy de Maupassant, de toute une page du *Saint Paul* de Renan. Il ne retrouve pas partout l'« eurythmie » : à côté du rythme concordant il peut y avoir, en vue de certains effets à produire, un rythme discordant : c'est ce que nous montre l'analyse d'un passage fameux d'*Atala*. Toutes ces analyses sont d'une netteté et d'une évidence qui entraînent la conviction.

M. G. étudie expressément le français contemporain, et il n'avait pas à se préoccuper d'un état plus ancien de la langue. Mais on peut se demander ici de quand date ce système si complet et si harmonieux qu'il nous expose. Il sera probablement toujours difficile de répondre à cette question. Sur les variations de la prononciation au cours de l'histoire de la langue, nous sommes suffisamment renseignés. Mais sur le reste tout est obscurité. L'intonation est chose si fugitive qu'on ne peut guère espérer retrouver celle du XVIe siècle, à plus forte raison celle du XIIe. Sur le rôle de l'accent au moyen âge dans la formation des groupes rythmiques et sur la nature du rythme de la phrase d'alors, en tant que ce rythme dépend de l'intensité, nous ne savons

pas grand chose. Mais là les textes nous demeurent, et les combinaisons de sons : il ne serait peut-être pas impossible de faire sur ce point une clarté relative. La question en vaudrait la peine.

Lucien FOULET.

Kr. NYROP, **Kongruens i Fransk**. Festskrift udgivet af Köbenhavns Universitet i Anledning of Hans Majestaet Kongens Födselsdag den 26 september 1917 ; Copenhague, 1917; in-8°, 139 pages.

Voici une étude d'ensemble sur un sujet à l'ordinaire négligé par les grammairiens ou traité par eux d'une façon rapide et fragmentaire. Il s'agit de la question de l'accord en français. La règle générale ne fait naturellement pas difficulté : les mots variables s'accordent entre eux en genre, en nombre et, dans l'ancienne langue, en cas, les verbes se mettent au nombre et à la personne de leur sujet. Mais il y a des exceptions : tantôt un accord qui semblerait prescrit ne se fait pas (*sur* les *minuit*; *notre devoir est de* se *résigner*; *on sera* sages ; tout *Florence*; *des voix différentes qui se mêlent et tournent*, tels *des vols d'insectes*; *un accueil des plus* amical; *de la poudre* plein *les caveaux*; *en* pur *leurs pourpoints*; *une robe* bleu *de roi*; *elle se fait* fort *de*; sa *diable de nièce*; *une des pièces de Molière qui* a eu *le plus de succès*; etc.), tantôt la langue permet d'accorder ou de ne pas accorder, à volonté, ou suivant qu'on veut marquer telle ou telle nuance (*brusquerie* bon *enfant*, *brutalité* bonne *enfant*; *elle a l'air* bon, *elle a l'air* bonne; etc.). Ce sont ces exceptions que M. Nyrop a réunies et classées suivant les catégories grammaticales : article, pronom, nom de nombre, substantif, adjectif, verbe. Il n'a laissé de côté — provisoirement sans doute — que le gérondif, le participe présent et le participe passé. On s'aperçoit avec quelque surprise que ces exceptions sont beaucoup plus nombreuses et plus variées qu'on ne l'aurait cru : et dans chaque cas des exemples abondants et probants nous amènent du XIIe siècle jusqu'à nos jours. Mais M. N. n'a pas seulement recueilli des exemples intéressants : il les a expliqués. Un fait remarquable ressort de son étude, et M. N. l'a très bien mis en valeur. Si très souvent les exceptions ne sont en grammaire que des restes d'un ancien usage, de simples archaïsmes, ce n'est pas le cas ici : la plupart des « désaccords » que l'on constate en français moderne sont de date relativement récente, beaucoup ne datent que du XVIIe ou du XVIIIe siècle. La vieille langue était sur ce point, comme sur quelques autres, plus conséquente que le français d'aujourd'hui. Mais les variations qui se sont produites depuis lors et que le mémoire de M. N. énumère ne sont pas dues seulement au caprice des individus. Si Vaugelas et les grammairiens antérieurs ou postérieurs ont joué ici un rôle important, ils ne sont après tout que les témoins de l'usage de leur temps, et l'intéressant est de retrouver derrière leurs décisions et leurs remarques les courants qui entraînent la langue. Je signale comme exemples de cette méthode : la discussion sur

l'emploi de *j'avons* = *j'ai* et *nous avons* dans la langue familière du début du XVI[e] siècle et dans l'usage de quelques dialectes modernes (pp. 92-98) : les effets de la tendance marquée de la langue à simplifier les formes de la conjugaison y sont bien mis en relief; — l'exposé du développement par lequel on est arrivé à dire d'une part une *fille nouveau née* et d'autre part *des roses fraîches cueillies* (p. 77) : M. N. signale avec raison une tendance croissante de la langue moderne à considérer qu'un adjectif ne peut être déterminé que par un adverbe et non par un autre adjectif : de là des expressions comme une *femme nouveau mariée*, où l'adjectif fait figure d'adverbe, ou d'autres où l'adjectif est franchement remplacé par l'adverbe, comme dans *une chose purement humaine* au lieu de l'ancienne tournure *une chose pure humaine* (*la noif..*, *Quant ele est* nouvele *cheue*, *Jehan et Blonde*). Mais il est à remarquer que la deuxième solution semble de plus en plus préférée à la première. *Une femme nouveau mariée* choque : on dira (à côté de *une nouvelle mariée*) *une femme nouvellement mariée*. De même, malgré Littré, je doute qu'on entende encore *la premier née* : *l'aînée* est ici un substitut commode. On peut se demander pourquoi l'attitude de la langue à l'égard des mots qui déterminent l'adjectif a ainsi changé. En plusieurs points de son mémoire, M. N. montre le rôle important que joue l'ordre des mots dans l'apparition des « désaccords » qu'il explique. Ici aussi, semble-t-il, il s'agit en dernière analyse d'une question d'ordre des mots. Dans la vieille langue où cet ordre est infiniment plus souple et varié que dans le français contemporain, il n'y a pas de différence essentielle entre *nue teste* et *teste nue*; mais dans la langue moderne l'ordre des mots s'est cristallisé et tend à prendre partout une valeur grammaticale. La place normale de l'adjectif n'est pas pour nous devant le substantif. Froissart pouvait dire « une vermeille croix » ou « une croix vermeille » quoique, avec ce mot, il préférât certainement le premier arrangement : nous n'avons pas le choix, le deuxième arrangement nous est imposé. Un adjectif placé devant le substantif a donc une tendance à faire corps avec lui, à former comme une manière de mot composé : le cas de *nu tête* n'est pas essentiellement différent de celui de *petite fille*, *grand homme*, quoique la composition s'y marque d'une façon plus visible. De même un adjectif placé devant un autre adjectif, pour conserver toute sa valeur, devra être par le sens sur le même pied que lui; sinon il se penchera sur l'adjectif qui suit à la façon d'un adverbe, dont il occupe réellement la place, et il pourra se transformer lui-même en adverbe. — Signalons, en dernier lieu, un facteur dont M. N. a bien montré le rôle actif dans le développement des exceptions à la règle d'accord : la « contamination ». Il est vain de vouloir avec Littré, dans des phrases comme *Votre ami est un des hommes qui* manquèrent *périr* et *Votre ami est un des hommes qui* doit *le moins compter sur moi*, retrouver une subtile distinction de sens qui correspondrait à la différence des nombres. La vérité, comme le montre M. N. (p. 101-102), est plus simple. Si M[me] de Sévigné écrit à Guitaut *Vous êtes un des hommes qui me* convient *le plus*,

elle n'a pas cherché là à exprimer une nuance que la phrase normale ne rendrait pas, il n'y a eu qu'une confusion dans son esprit avec une phrase comme *Vous êtes l'homme qui me convient le plus*.

J'ajoute quelques remarques de détail. P. 20. *C'est un des professeurs de notre Université* le *plus estimés*. La distinction entre *le plus* et *les plus* dans les phrases de ce genre appartient surtout à la langue littéraire, mais ici même la langue littéraire dirait *les plus estimés*. — P. 21. Aux expressions comme *une première* année = « une élève de première année », ajouter « un deuxième classe » pour dire « un soldat de deuxième classe ». — P. 28. M. N. montre qu'on a eu tort d'affirmer qu'avant le XIVe siècle la règle était de mettre avec le *vous* de politesse l'adjectif attribut au pluriel (*vos serez pandu*) : c'est le contraire qui est vrai, on disait avec le singulier *vos serez pandus*. Pourtant l'usage « ancien » du pluriel qu'indiquait G. Paris n'a pas été inconnu ; M. N. n'en a pas rencontré d'exemples, mais il semble bien y en avoir deux dans le *Tristan* de Béroul (voir l'éd. Muret, *Soc. des Anc. Textes*, p. XLIX). — P. 29. *Êtes-vous l'actrice dont parlent tous les journaux ? je* la *suis*. La tournure n'appartient décidément pas à la langue de la conversation. La plupart des actrices, pour ne pas dire toutes, répondraient : *c'est moi*. — P. 39. Dans la phrase de Zola : « On la devinait bonne ménagère, et reine pourtant, dans sa robe de travail, avec sa taille élancée, son visage long de fille de roi, *tel* qu'il en passe au fond des légendes », *tel* se rapporte à *visage* et il y a par conséquent accord normal. — P. 80. *Un homme colère* offre-t-il bien le même emploi que *un fusil mitrailleuse, un mot fée, le style Renaissance* ? — P. 82. Aux expressions populaires comme *un recrue, un sentinelle*, ajoutez « Tu es *un* petit bête » fréquent dans la langue familière : c'est moins blessant que « tu es *une* petite bête ». — P. 97. Il ne faut pas trop faire fond sur le français « populaire » des chansons de Bruant : c'est une langue amusante mais assez artificielle. — P. 125. M. N. dit que dans la phrase *C'est moi seul, Auber, qui* ait *voté pour vous* (*Revue bleue*) il y a un mélange curieux des deux tournures *qui a* et *qui ai* et ajoute qu'on aurait attendu *qui a voté* ou *qui aie voté*. Mais le subjonctif est impossible dans la phrase tournée de cette façon, et il est probable qu'il y a là simplement une confusion orthographique : *qui ait* = *qui ai*. Ces phrases ne sont vraiment décisives dans un sens ou dans l'autre que quand les formes qui marquent la personne sont distinctes par la prononciation aussi. — P. 133. Signalons une explication délicate et très juste des expressions *mon chéri, mon petit*, etc., appliquées à des femmes.

Lucien FOULET.

Le Roman de la Rose, par GUILLAUME DE LORRIS et JEAN DE MEUN, publié d'après les manuscrits par Ernest LANGLOIS. Tome Ier : Introduction ; Paris, Firmin-Didot, 1914 (Société des anciens textes français) ; in-8, 351 pages.

Ce premier tome, dont l'impression a été achevée avant la guerre, n'a été distribué qu'en 1917.

Le tome II, qui nous donnera enfin le commencement du texte (à peu près le premier tiers) est tiré, à l'exception des deux dernières feuilles, et paraîtra sans doute dans un avenir prochain.

L'Introduction, qui remplit le volume paru, est divisée en trois parties : I. Le Roman et ses auteurs ; II. Rimes ; III. Langue des auteurs. Dans la première, on trouve d'abord ce que l'on sait de la vie des deux auteurs. Pour Jean de Meun, M. L. n'a pas eu le temps de tirer profit de la découverte, faite par M. Antoine Thomas, d'un document qui permet de fixer définitivement à l'année 1305 la date de la mort de Jean de Meun [1]. L'article que M. L. a publié ici même [2] et qui tranche la question de savoir quelle est la traduction de Boèce qui doit être attribuée à Jean de Meun a été écrit quand le début de l'Introduction avait déjà été tiré et n'y est par conséquent pas mentionné. Notons enfin que M. L., qui a dressé une liste de poésies portant à tort le nom de Jean de Meun, considère l'attribution du *Testament* à ce poète comme suspecte.

Le chapitre consacré aux manuscrits est le résumé du volume spécial que j'ai signalé ici-même (XLI, 422). Une longue note contient l'indication de plusieurs nouveaux manuscrits déjà mentionnés. Je peux ajouter ici un volume de la Bibliothèque royale de Stockholm, qui ne figure pas dans le catalogue de Stephens, mais que M. Werner Söderhjelm a bien voulu me signaler, ainsi qu'un fragment contenu dans le manuscrit 124 de la Bibliothèque municipale d'Auxerre [3], dont voici la description. C'est un volume du XIIIe siècle contenant des Vies de saints en prose latine. Ce qui nous intéresse ici, ce sont quatre feuillets de parchemin étrangers au manuscrit et qui proviennent d'un exemplaire du *Roman de la Rose* copié au XIVe siècle. Deux feuillets sont collés à l'intérieur des plats de reliure, et deux autres servent de garde. Les pages, dont la justification est de 22 cm. sur 16, sont divisées en deux colonnes dont chacune a 38 vers. Il faut lire d'abord le verso du feuillet collé sur le plat inférieur, puis celui collé sur le plat supérieur, puis le feuillet de garde du début, enfin celui de la fin. Les vers ainsi conservés correspondent à peu près aux vers 1280-1774 de l'édition de Francisque Michel ; il y a des lacunes de quelques vers causées par le fait que le haut des feuillets a été rogné de trop près.

La versification du *Roman de la Rose*, qui a pour base la recherche de la rime riche, a été exposée par l'éditeur de la manière suivante (p. 56-57) : « Pour les rimes masculines, le poète s'est astreint à faire commencer l'homophonie au moins à la consonne ou à la voyelle précédant la voyelle ou la diphtongue

---

1. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1916.
2. *Romania*, XLII, 331.
3. Voir le *Catalogue général des manuscrits*, VI, 49.

accentuées. En général, les rimeurs qui s'imposaient cette règle s'en affranchissaient pour les monosyllabes et les noms propres... Il va de soi que, si, pour ces deux catégories de mots, le poète rencontrait la rime riche, il l'accueillait avec empressement... Dans les rimes féminines, les cas où l'homophonie ne commence pas pour les polysyllabes au moins à la consonne où à la voyelle précédant la voyelle accentuée sont relativement rares aussi, moins cependant que dans les rimes masculines, et le poète ne s'est pas imposé comme une règle générale la rime riche féminine. Il l'a cherchée néanmoins, surtout pour les terminaisons moins sonores... » Ce principe, que M. L. avait déjà signalé dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXV (1904), p. 208, mais où je crains qu'il ne soit passé à peu près inaperçu, est très important pour l'étude des textes où les rimes riches sont prépondérantes, surtout quand ils sont conservés dans de nombreux manuscrits.

Toute la partie linguistique est une étude magistrale sur le dialecte écrit au moyen âge au Sud-Ouest de Paris, et je n'y trouve pour ainsi dire rien à reprendre[1].

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné à ce volume, comme il y a quelques années au volume sur les *Manuscrits du Roman de la Rose*, le prix Lagrange. Il est peut-être permis d'exprimer, sans trop d'indiscrétion, l'espoir qu'un prix un peu plus considérable se trouvera un jour disponible pour couronner ce travail gigantesque.

Arthur LÅNGFORS.

---

1. Dans une suite de quatre vers ayant la même syllabe finale (signalée p. 59) *enseignee* : *igniee*, *enveiee* : *desveiee*, on peut se demander s'il ne faut pas lire la première couple *ensignie* : *lignie*.— *Ib.*, note, il est dit que le *Roman de Fauvel* a plusieurs rimes du type *ja men-çonge* : *amen*. En réalité, il n'y en a aucune dans *Fauvel* même, mais bien dans l'interpolation de Chaillou de Pesstain contenue dans le manuscrit 146 de la Bibliothèque nationale.

PÉRIODIQUES

ARCHIVIO STORICO SARDO, tome XI (1915). — L'*Archivio*, organe de la Société de l'histoire de la Sardaigne, contient, presque dans chaque volume, des travaux concernant l'histoire des parlers si intéressants de l'ile. Nous rendons compte des articles du tome XI de la collection en tant qu'ils ont trait aux études romanes. — P. 152-70. Giulio Fara, *Giocattoli di musica rudimentale in Sardegna*, offre une excellente étude des mots et des objets (avec les illustrations nécessaires) qui se rapportent aux instruments de musique très primitifs, conservés dans les différentes régions de la Sardaigne. L'auteur fournit ainsi un supplément précieux aux matériaux mal ou insuffisamment définis par les lexicographes tels que Spano et Porru ; il nous révèle même l'existence de mots jusqu'ici inconnus : ainsi *cicalora* (faut-il lire *kikalora* ?), *mumúsu*, *zaccarredda*, etc. L'explication étymologique est en général très satisfaisante : çà et là, il y a quelque chose à glaner. Parmi les noms de la crécelle, on désirerait la description de la *matrana* qui, d'après Spano, est le nom le plus répandu de la crécelle en sarde. Le bresc. *gri*, *gria* n'a rien à voir avec le nom du « corbeau », mais rentrera plutôt dans la famille du frç. « grelot », étudiée par Nigra, *Arch. glott.*, XV, 289. Pourquoi le sarde *sarmentu* « viticcio » doit-il être considéré comme emprunté de l'espagnol ? Quant à l'idée de rattacher le campid. *arria* « viticcio, orecchini » (Iglesias) à l'espagnol *arillo*, elle est très plausible, bien qu'on désire quelques explications pour écarter les difficultés phonétiques. Enfin, on est surpris de ne pas voir mise à profit la liste des noms sardes de la crécelle et du *rombo*, publiée dans les *Lares*, II, 90 (cf. aussi *loc. cit.*, I, 124). — P. 171-73, P. E. Guarnerio, *L'esito di ex-f- in -sf- cagliaritano e -sci- campidanese*. L'auteur examine le résultat phonétique du groupe de consonnes, *ex-f-* (p. ex. exfindere) qui aboutit en campid. à *š-* et à Cagliari à *sf-* (par régression linguistique sous l'influence de l'italien ?) Pour le sens du campid. *sciai* « versare delle stoviglie incrinate », il y a lieu de rappeler le sens analogue du regg. *desfèr*, « sdiliquare, liquefare », parm. *desfars* (*la candela*), esp. *deshacerse*, « se fondre ». La forme *sfinizzu* « ansia » de Cagliari en regard du campid. *scinizzu* me semble être une fausse régression, facilitée par l'existence du verbe campid. *sfinigai* « languir », et des substantifs tels que *sfinigu*,

sfinimentu. Le campid. *scicutai* « sequestrare », ne peut guère être ex-secutare, mais plutôt un emprunt à l'anc. ital. *executare* (terme de droit). — P. 180-89. M. Wagner, avec sa compétence habituelle discute tout en les approfondissant un certain nombre d'étymologies que j'avais proposées ici même (t. XLIII, 451-57). A l'aide de nouveaux matériaux recueillis sur place, il approuve les étymologies suivantes : log. *usciareu* « asfodelo » de hastula regia[1]; log. *granza* « crusca » de grandia; log. *atterra* « erpete » de zerna; campid. *abuddu* « cacchione » de pullu. Il est d'accord avec moi pour rattacher le log. *tibbia* « fibbia » à l'astur. *civiella*; le log. *tiza* « forfora » à l'abruzz. *zelle* « tigna » ; il enrichit la série de mots curieux qui commencent par *t*- en logudorien et par *z*-, *č*- en ital. et *č*- en espagnol (log. *tirriare* : esp. *chirriar*). Par contre, il ramène le log. *assuare* « esser in fregola » au latin subare ; le log. *ispainare* « spendere, spargere » à *expaginare, contraire du verbe simple paginare « joindre deux choses » qui semble manquer au lexique sarde. Enfin, M. W. réserve son jugement sur le rapport qui existerait entre l'esp. *chiba* et le log. *biti* « cervetto » et, d'ailleurs avec d'excellents arguments, il préfère rattacher le log. *suguzare* « portar le pecore al pascolo » au substantif *suguzu* « calpestio, rumore » *subbulliu tout en reconnaissant que des difficultés phonétiques subsistent encore. En ce qui concerne le mot *stizza* « goutte » des patois de l'Italie méridionale, j'attire l'attention de M. Wagner sur l'existence de *estisso* « petite goutte » (Mistral) ce qui me semble exclure tout rapport du log. *istiza* -*zu* « stilla, spruzzo » avec it. (dial.) *stizza*.

En approfondissant les éléments constitutifs du lexique sarde, on restera toujours frappé du nombre considérable de vocables latins qui plus qu'ailleurs persistent dans les diverses régions de l'île. Même si l'étude ultérieure du lexique réduit la liste de mots offrant des sens[2] particuliers en sarde ou

---

1. Le même mot latin est sans doute à la base du poitev. *allée* « asphodèle blanc ou rameux » (Lalanne) (cf. *mâle* < masculu).

2. M. Salvioni (*Rendiconti dell' Ist. lomb.*, XLII, 845) a dressé une liste provisoire de mots offrant un sens particulier en sarde, mais il convient de la reviser. Voici quelques rectifications : Il faut écarter : log. *ogu*, « œil, bourgeon », qui revient dans le napolit. *uocchio* « gemma », Velletri *anuoccà* « metter fuori le gemme » (*Studi romanzi*, V, 65); log. *pilu* « cheveu » (au lieu de *capillu*) se retrouve dans le midi de la France et ailleurs; campid. *coiri* « maturare » se rencontre dans le portugais *cozer* « mûrir »; l'esp. *encontrar* a souvent le sens du log. *incontrare* « trovare »; l'esp. *papar* ainsi que le portg. *papar* « manger » se rangent à côté du log. *pappare* (cf. anc. fr. *paper*); le log. *imparare* au sens « d'enseigner » est accompagné du napolit. *mparare*, sicil. '*mparari*; *laurare* « arare » est conforme à l'esp. *labrar* « labourer », au prov. *laura*; log. *iscudere*, « battere, percuotere », offre des sens qui se rapprochent beaucoup du v. fr. *escoudre*. Pour d'autres mots, il faut se garder d'exagérer l'originalité de l'évolution du sens : ainsi log. *cumone* « troupeau de gros bétail » est unique, mais est-il plus notable que *kemô* « pâturage communal » de Vionnaz? L'anc. campid. *masoni* désigne « tanto il luogo

inconnus dans les autres provinces de l'empire romain, il subsistera toujours un fonds lexicologique qu'on utilisera un jour pour reconstituer les diverses couches qui se sont superposées sur le sol de la Romania depuis le second siècle [1]. En raison de ce caractère nettement conservateur du lexique sarde, on s'attendrait à y voir apparaître la terminologie ancienne du christianisme latin. A part le log. *kenabura*, « vendredi », < cena pura, unique, il est vrai, dans la Romania, la langue de l'église catholique de la Sardaigne n'offre ni quinquagesima, « Pentecôte », ni basilica, « église », ni signum, « cloche », ni oratio, « prière », ni orare ou recitare, « prier », qui caractérisent le vocabulaire latin de la chrétienté du IVe-Ve siècle. Or voici que M. Lanzoni, dans un article nourri de faits et d'idées, sur les origines du christianisme en Sardaigne (p. 190-200), nous explique cet état de choses à

---

ove si raccolgono le capre ed i porci quanto il branco degli animali » (Guarnerio, *Studi rom.*, IV, 245) : or, à Lecce *masunu* mansione veut dire « covile », sens qui n'est plus loin de *masoni* (cf. aussi anc. esp. *masnada* « troupeau de bétail »). Log. *masciu* au sens de « bélier » n'est pas très surprenant en regard du vicent. *mascio*, Banat *mascur* « verrat », esp. *macho* « mâle, bouc de la chèvre », et je ne vois rien de particulier non plus dans le log. *cozudu* « cogliuto, montone », qui trouve son pendant dans le v. prov. *colhart* « bélier » et, pour la forme, dans le v. prov. *colhut* « non châtré », esp. *cojudo*. Le log. *accatare* « avvedersi », doit être rapproché du v. esp. *catarse* « s'apercevoir » ; le log. *arreghere*, *arreere*, « fermare », n'est pas très éloigné du v. ital. *reggersi*, « trattenersi, fermarsi ». Dans la liste des mots qui reste après le déchet nécessaire, il faudra établir des distinctions chronologiques, géographiques et sémantiques. *Conca*, « tête », est-il employé sans nuance de sens à la place de *cabu* ? *Samunare* « laver » remplace *lavare* (qui d'ailleurs semble s'être conservé dans certaines régions du Logudoru : *labare*), mais est-ce parce que *lavare* aurait abouti en campid. à *lai* qui n'a pu se maintenir, pas plus que *dai*, remplacé par *donai* ? Le log. *padente*, « bois », est-il vraiment le latin patente et n'a-t-il rien à voir avec le v. prov. *padoenc*, *padoent* (v. aussi du Cange) ?

1. La liste des mots particuliers à la Sardaigne, établie par M. Wagner (*Arch. stor. sardo*, III, 370), reste encore aujourd'hui presque intacte. Le campid. *malloru*, « toro, giovenco », a trouvé depuis son compagnon dans *majone*, « vitello non bene castrato », (Crocioni, *Arcevia*, 86 ; Neumann-Spallart, *Beiheft der Z. f. rom Phil.*, XI, 69) ; le campid. *arrui* « taureau », a son pendant sémantique dans le prov. *brau*, « dur, rude, farouche, taureau » ; *secus* est peut-être conservé dans le v. prov. *secsec*, « continuellement ». *Scala* est aussi vivant dans la toponymie du Frioul et des Alpes lombardes (cf. Monti : *scala*, « salita o passaggio angusto di Alpe »). Mais pour caractériser les parlers de la Sardaigne, il faudrait aussi énumérer les innovations linguistiques du latin vulgaire qui n'ont pas laissé de traces dans l'île : oscitare « bâiller » entre en concurrence avec le gréco-lat. chascare (log. *cascare*), mais n'est pas évincé par des concurrents tels que bataculare (fr. *bdiller*), ptg. *bocejar*, span. *bostezar*, après que, dans la Romania occidentale, chascare « bâiller » devenait intolérable à cause de cas(i)care, « tomber », quass(i)care, « briser ». Le sens du latin secare n'a pas été restreint par taliare ; le successeur de bucca « joue » n'est pas l'it. *gota* ou *guancia*, mais une formation originale *canterzu* du lat. cantheriu. Je reviendrai ailleurs sur ce problème.

première vue très singulier. La religion nouvelle faisait des progrès très lents parmi les Sardes fortement attachés à leurs dieux d'autrefois : même à la fin du VI[e] siècle, il n'y a que quatre églises sûrement établies qui sont toutes situées en dehors du Logudoru. Il n'est donc pas étonnant que le vocabulaire chrétien du sarde soit peu original et semble être importé de l'Italie.

On me permettra pour finir de répondre, une fois pour toutes, je l'espère, à l'assertion de M. Salvioni et d'autres (cf. *Arch. storico sardo*, XI, 216, 222, 229), qui ferait croire aux lecteurs que l'auteur de l'*Atlas linguistique*, M. Gilliéron, ne se serait pas rendu compte du caractère foncièrement italien des parlers corses. Si l'*Atlas linguistique de la Corse* se recommandait comme supplément de l'*Atlas linguistique de la France*, c'était, entre autres raisons, parce qu'on envisageait d'autres suppléments de l'*Atlas* pour le territoire français : un *Atlas* des parlers bretons et un autre des dialectes basques. Rien ne permet donc d'attribuer « una stramba visione della realtà » à M. Gilliéron ni à son éditeur. Sapiens nihil affirmat quod non probet !

J. JUD.

GIORNALE STORICO DELLA LETTERATURA ITALIANA, t. LXV (1915, 1[er] semestre), fasc. 193-4-5. — P. 1-44. F. Neri, *Studj sul teatro italiano antico. Le Parabole.* Les deux premiers paragraphes seulement concernent le théâtre du XIV[e] et du XV[e] siècle : l'auteur y analyse (avec citations) trois *laudi* ombriennes sur Lazare, le Maître de la vigne et l'Enfant prodigue, les *rappresentazioni* sur ce dernier sujet de Antonio Pulci, de Castellani et d'un anonyme (celle-ci intitulée *Il Vitello saginato*) ; une rédaction inconnue, probablement plus ancienne, de l'Enfant prodigue, vient d'être signalée par M. E. Furno (*Il dramma allegorico nelle origini del teatro italiano* ; Arpino, 1915, p. 102). — Varietà : p. 45-50. G. Bertoni, *Come fu che Peire Vidal divenne imperatore.* Ce fut par une audacieuse fantaisie de son biographe, brodant sur le titre d'*emperaire dels Genoes* que s'attribue Vidal, et sur l'adjectif *emperial*, qui revient à plusieurs reprises dans ses vers, au sens de « splendide, sans pareil » ; p. 49, note, diverses corrections au texte et à la traduction Anglade (cf. *Rom.*, XLIII, 438). — P. 51-4. G. Zaccagnini, *Il testamento di Venetico Caccianimici*. Bien que ce personnage figure dans l'*Enfer* de Dante, il vivait encore au mois de janvier 1303, comme le prouve son testament (en latin), ici publié. — Comptes rendus : p. 84, le *Roman de Troie*, éd. L. Constans et travaux divers de G. Bertoni et G. Rossi sur la légende de Troie (E. Gorra résume les résultats acquis et les questions posées par les dernières recherches) ; — p. 100, G. Zecca, *Della influenza di Terenzio nelle commedie di L. Ariosto* (Sanesi : le critique démontre qu'il a été scandaleusement plagié). — Bollettino bibliografico : p. 126, J. Anglade, *Les poésies de P. Vidal* (G. B. : corrections aux textes) ; — p. 127, V. de Bartholomæis, *Ritmo volgare lucchese del 1213* (G. B. : confirme et précise la date assignée au texte par l'éditeur) ; — p. 127, J. Th.

Welter, *Le Speculum laicorum* (A. M.) ; — p. 131, T. Casini, *Studj di poesia antica* (R.) ; — p. 133, A. Bonaventura, *Il Boccaccio e la musica* (F. V.) ; — p. 134, A. Fumagalli, *A Poliziano* (Vl. Z.). — Annunzi analitici : p. 160, C. Guerrieri-Crocetti, *L'antica poesia abruzzese* ; — p. 161, Bertoni *La prosa della « Vita Nuova » di Dante* ; — p. 101, V. Capetti, *Illustrazioni al poema di Dante* ; — p. 164, *L. de Medici, Opere*, éd. A. Simioni. — P. 189. Cronaca.

P. 193. *Rodolfo Renier*. Notice nécrologique par Fr. Novati, qui ne devait pas tarder à suivre dans la tombe l'ami qu'il salue ici en termes émouvants. — P. 199-262. E. Proto, *Note al Convivio dantesco. Le ricchezze e la scienza*. Très savantes recherches sur les sources de deux passages, complétant celles de Paget Toynbee et Moore. — P. 263-303. G. B. Picotti, *Tra il poeta ed il lauro. Pagina della vita di A. Poliziano* (à suivre). — P. 304-46. G. Fatini, *Ludovico Ariosto prosatore*. Étude de l'*Epistolario* et des comédies en prose ; en appendice, deux lettres inédites, la première d'authenticité douteuse. — Comptes rendus : p. 370-421, *Rassegna critica di studj boccacceschi pubblicati nell' anno secentenàrio 1913-14* (A. F. Massera : compte rendu très étudié des travaux récents de Hauvette, Wiese et Torraca. Un grand nombre d'écrits de moindre importance ont été analysés par A. della Torre dans la *Rassegna bibliografica*, 1914, p. 102-32) ; — p. 425, G. Parenti, *La personalità storica di Guido Guinizelli* (Zaccagnini : travail très médiocre, à propos duquel le critique communique, sur la biographie du poète et sa famille, le résultat de recherches personnelles) ; — p. 433, Chabaneau et Anglade, *Jehan de Nostredame, Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux* (G. B[ertoni] : présente de nouveaux arguments contre l'identification du chansonnier de Sault avec celui de B. Amoros) ; — p. 446, *Studj di storia e di critica dedicati a P. C. Falletti* (deux articles seulement sur l'histoire littéraire antérieure au XIVe siècle). — Comunicazioni ed appunti : p. 453, Aruch, *Postille al ritmo lucchese* (remarques paléographiques et critiques) ;— p. 454, G. M. Monti, *A proposito del codice angelico 2306* (ce manuscrit de Jacopone n'est pas l'un de ceux, très anciens, qui ont été utilisés pour l'éd. princeps de 1490) ; — p. 455, Mercatanti, *Le ginocchia della mente* (autres exemples de cette expression, qui est de Pétrarque, et d'autres locutions similaires).

T. LXVI (1915, 2e semestre), fasc. 196-8. — P. 1-51. F. Cavicchi, *Girolamo da Casio (1464-1533)* (à suivre). — P. 52-104. G. R. Picotti, *Tra il poeta ed il lauro* (fin). Biographie de Politien depuis son entrée dans la maison des Médicis, qui serait de 1473 seulement, jusqu'en 1480 ; histoire très détaillée de ses démêlés avec ses patrons et de la disgrâce qu'il subit en 1478-9. En appendice quelques lettres inédites ou publiées d'après un nouveau manuscrit ; la plus importante est une véritable apologie (19 mars 1480) qui rétablit le crédit ébranlé du poète et le ramena « à l'ombre du laurier ». — Varietà : p. 122-7, C. Bernheimer, *Una trascrizione ebraica dalla Divina Commedia sugli inizi del secolo XIV*. Transcription de quatre

passages, avec glose hébraïque ; elle serait d'un ami personnel de Dante, Manuello Giudeo ; — p. 128-39. D. Guerri, *La disputa di Dante Alighieri con Cecco d'Ascoli sulla nobiltà*. Il ne s'agit pas d'une discussion, mais de la sotte critique faite dans quelques vers de l'*Acerba* des théories de Dante sur la noblesse ; — p. 140-52, E. Giorgi, *La più antiche bucoliche volgari*. Elles sont contenues dans un recueil imprimé à Florence en 1481. — Comptes rendus : p. 165, G. Bertoni, *L'elemento germanico nella lingua italiana* (M. Bartoli : compte rendu très instructif et original, où est aussi examiné le livre de Bruch) ; — p. 182, G. Manacorda, *Storia della scuola in Italia* (V. Rossi) ; — p. 199, B. Brugnoli, *Le satire di Jacopone da Todi*, etc. ; G. Ferri, *Jacopone da Todi, Le laude secondo la stampa fiorentina del 1490* (G. Galli : complète et rectifie l'introduction du premier de ces ouvrages ; y regrette l'absence d'une étude de la forme rythmique des *laudi* et montre que la correction des textes a gravement souffert de cette lacune). — Comunicazioni ed appunti : p. 278, A. Aruch, *Per Perino da Castelfiorentino* ; le seul document que l'on possède sur ce poeta minimus (ici republié) est daté de 1281, non de 1270 ; — p. 281, G. Bertoni, *Nota su Marin Equicolo bibliofilo e cortigiano*. Anecdotes glanées pour la plupart dans les lettres (conservées aux archives d'État à Modène). — P. 289. Cronaca (périodiques, nécrologie).

P. 309-55. G. Zaccagnini, *Notizie et appunti per la storia letteraria del secolo XIV*. Fournit, d'après les inépuisables *Memoriali*, de nombreux renseignements, 1º sur les maîtres de grammaire et de rhétorique qui, dans le premier tiers du XIVe siècle, pullulèrent à Bologne ; 2º sur quelques auteurs bolonais de traités moraux et historiques (Tommaso Gozzadini, Armannino Giudice, Matteo Correggiani) ; 3º sur quelques rimeurs toscans ayant vécu à Bologne (Lapo Gianni, Megliore degli Abati, Baldo da Passignano). — P. 356-405. F. Cavicchi, *Girolamo da Cassio (1464-1533)* (suite et fin). C'était un joaillier bolonais qui, enrichi et bien accueilli par les grands (surtout les Gonzaga et les Medici), fut mordu de la tarentule littéraire ; non moins médiocres que ses autres œuvres, les *Epitaphii* (en quatrains) ne sont pas sans intérêt pour l'histoire locale. — Varietà : p. 406-13, R. Sabbadini, *Intorno allo zibaldone boccaccesco*. Corrections à quelques textes, suggérées par l'examen du fac-similé ; interprétations nouvelles, fondées sur les définitions du *Catholicon* ; — p. 414-25, Debenedetti, *Troilo cantore*. Quelques vers chantés par Troïlus dans le *Filostrato* de Boccace sont un simple démarquage d'une chanson de Cino da Pistoia ; quelques octaves du même poème, copiées à part, ont été prises pour des *rispetti* populaires et publiées comme tels. — Comptes rendus : p. 426, A. Thomas, *L'Entrée d'Espagne* (G. Bertoni : résultats d'une collation partielle du ms., corrections) ; — p. 453, R. Palmieri, *Studj di lirica toscana anteriore a Dante* (S. Deb.). — P. 471. Cronaca.

Tome LXVII (1916, 1er semestre), fasc. 199-201. — P. 1-16. E. Gorra, *Riprendendo il cammino*. Belles pages du nouveau directeur, qui lui-même devait si vite céder la place, sur son prédécesseur : appel à toutes les bonnes

volontés : le *Giornale*, un instant menacé dans son existence, demeure et entend rester ce qu'il était. — Rassegna bibliografica : p. 128, G. Manacorda, *Rassegna di storia scolastica ed universitaria*. Examen par l'auteur de la *Storia della scuola in Italia*, d'une vingtaine de travaux récents sur l'histoire des études en général, ou dans diverses localités, du moyen âge à nos jours ; — p. 152, *The poetry of Giacomo da Lentino*, ed. by E. F. Langley (Cian : loue l'information, la sobriété, le goût de l'éditeur, lui reproche le manque d'un principe fixe, l'indécision critique ; cf. le compte rendu de G. Bertoni, *Romania*, XLIV, 619) ; — G. Bologna, *Nuovi studi sul Petrarca* (H. Cochin) ; — p. 167, M. Barbi, *Studi sul Canzoniere di Dante* (S. Deb. : signale l'importance de l'ouvrage, en résume les résultats) ; — p. 172, N. Busetto, *La vita e le opere di Dante Alighieri* (D. Bulfe[retti]) ; — p. 474, *F. Barbari « De re uxoria »*, éd. A. Gnesotto (R. Sabb.). — P. 181. Annunzi analitici. — P. 191. Cronaca.

P. 209-64. A. Belloni, *Dante e Albertino Mussato*. — Varietà : p. 360-71, P. Rajna, *Per chi studia l'Equicola*. Il n'y a pas de raisons suffisantes pour changer la forme traditionnelle de son nom. — P. 376-86. V. Cian, *Isabella d'Este alle dispute domenicane*. Il résulte d'une lettre de la célèbre princesse (8 mai 1498) qu'elle assistait avec plaisir aux controverses théologiques qui avaient pour théâtre le couvent de Santa Maria delle Grazie à Milan. — Comptes rendus : p. 392, *Rassegna francescana*, III (U. Cosmo) ; — p. 436, E. H. Wilkins, *The Derivation of the Canzone* ; *The Invention of the Sonnet* (S. Deb.) ; — p. 440, O. J. Tallgren e R. Œller, *Studi su la lirica italiana del Duecento, III* (S. Deb.) ; — p. 441, Sannazzaro, *The piscatory Eglogues*, éd. W. P. Mustard (En. C.). — P. 447. Annunzi analitici. — P. 459. Cronaca.

T. LXVIII (1916, 2e semestre), fasc. 202-4. — P. 1-42. A. Marigo, *Cultura letteraria e preumanistica nelle maggiori enciclopedie del dugento. Lo « Speculum » ed il « Tresors »* (à suivre). — P. 43-81. A. Momigliano. *Il significato e le fonti del canto XXV dell' Inferno*. Article de critique surtout esthétique. — P. 82-107. A Bertoldi, *Del sentimento religioso di G. Boccaccio e dei canti di lui alla Vergine*. Proteste contre l'opinion qui voit dans Boccace un précurseur de la libre pensée, non sans tomber dans une exagération contraire : défend, par des raisons de sentiment et des rapprochements peu probants, contre Massera, l'attribution à Boccace d'un long *ternario* en l'honneur de la Vierge. — Varietà : p. 161-75, G. Bertoni, *Intorno alla vita e alle opere di Bono da Lucca*. C'était un maitre de grammaire dont la présence à Bologne est attestée de 1268 à 1279, auteur de deux traités de rhétorique au moins ; description du ms. qui contient ses œuvres ; étude critique sur le contenu de ce ms. ; — p. 176-85, A. Aruch, *Frammenti del « Novellino »*. Signale dans un ms. de la Laurentienne la présence de trois récits dont deux appartiennent sûrement au *Novellino* ; les publie avec variantes ; revient sur la classification des mss. qu'il a proposée ailleurs dans un important

article critique (*Rassegna bibliogr.*, XVIII, 35). — P. 186-95, L. Frati, *Per due antichi volgarizzamenti*. Dans la première de ces deux notes, prouve qu'il y a lieu de douter de l'attribution à Cavalca d'une ancienne traduction de l'Épître de saint Jérôme à Eustochie et compare le texte de cette traduction donné par un ms. de Bologne à celui de Bottari ; dans la seconde montre que la traduction de l'*Ethique* d'Aristote attribuée à Taddeo di Alderotto est identique à la partie correspondante de la traduction, par Bono Giamboni, du *Trésor* de Brunet Latin.— Comptes rendus : p. 228, F. D. Falcucci, *Vocabolario dei dialetti, geografia e costumi della Corsica* (G. Campus); — p. 238, E. Pistelli, *Piccola antologia della Bibbia volgata e in appendice alcune epistole di Dante e del Petrarca* (D. Bulfe : l'auteur étudie des passages de la Bible cités ou utilisés par les grands classiques italiens : texte nouveau de l'épître de Dante à Henri VII, texte (d'après Fracassetti) de cinq épîtres de Pétrarque); — p. 232, G. Ippoliti, *Dalle sequenze alle laudi* (U. C. : en dépit de nombreuses traces d'inexpérience, ce livre rendra des services : il montre que, tant pour le mètre que pour la mélodie, les *laudi* dérivent bien des séquences). — P. 259. Annunzi analitici. — P. 270. Cronaca.

P. 280-326. A. Marigo, *Cultura letteraria e preumanistica*, etc. (suite et fin). Vincent de Beauvais a eu de l'antiquité classique une connaissance remarquable pour son temps, il a utilisé (peut-être dans des *Excerpta*) des auteurs presque inconnus alors ; c'est surtout d'après des *Excerpta* qu'a travaillé B. Latin, dont les connaissances sont très superficielles et la culture un « pâle reflet de celle des clercs ». L'auteur paraît avoir ignoré l'importante étude de Paget Toynbee parue ici il y a vingt-cinq ans (XXIII, 62) et le jugement sévère, mais fortement motivé de M. Ch. V. Langlois sur l'auteur du *Trésor* (*La connaissance de la nature et du monde*..., p. 336).— Varietà : p. 367, A. Corbellini, *Riflessioni sopra alcune « chiose » a rime volgari antiche*. Sur quelques passages obscurs de Cino da Pistoia, à propos d'un article de M. Barbi dans la *Rass. bibl.*, XXIII, 216. — Comptes rendus : p. 445, G. Giani, *Cepparello da Prato* (E. L. : il s'agit du fameux « ser Ciappelletto », héros du premier récit du *Decameron* ; nouveaux documents sur ce personnage, mort en 1304). — Annunzi analitici : p. 457, *Cartularium studii Bononiensis*, III (V. R.); — p. 459, A. Aruch, *Ricerche e documenti sacchettiani* (S. Deb.) ; — p. 460, V. Mistruzzi, *Note biografiche su Gidino da Sommacampagna* (E. L.) ; — *ibid.*, A. Segarizzi, *Cenni sulle scuole pubbliche a Venezia nel sec. XV*. — P. 463. Cronaca (dépouillement de périodiques, livres nouveaux, nécrologie).

Tome LXIX (1917, 1er semestre), fasc. 205-7. —P. 1-34. G. Zaccagnini, *Notizie intorno ai rimatori pisani del secolo XIII*. Analyse ou publie des documents relatifs aux rimeurs, obscurs imitateurs de Guittone, dont il a publié les œuvres (*Scrittori d'Italia*, t. 72). Presque tous étaient des hommes considérables, appartenant à des familles où abondent les notaires, juges, « anziani » de la ville, ayant eux-mêmes souvent exercé ces fonctions dans

les quarante dernières années du XIII[e] siècle. — Comptes rendus : p. 216, G. Lidonnici, *Il « Bucolicum carmen » di G. Boccaccio* (L. Galante : édition très médiocre; nombreuses erreurs de transcription, ponctuation négligée) ; — p. 126, R. Sabbadini, *Le scoperte dei codici latini e greci nei secoli XIV e XV* (V. Zabughin : ce compte rendu est moins une critique du livre que l'exposé d'idées personnelles sur les origines de l'humanisme italien). — P. 166. Annunzi analitici : T. Fitzhugh, *The origin of Verse*; H. Cochin, *La Vita Nova*, 2[e] éd.; Hauvette, *Les poésies lyriques de Boccace*. — P. 174. Cronaca.

P. 193-216. E. Gorra, *Dante e Clemento V*. Comme s'il sentait sa fin prochaine, l'auteur a voulu résumer ici sa pensée sur la question, récemment renouvelée par M. Parodi (voy. *Rom.*, XXXV, 147), de l'évolution des idées politiques de Dante et de la date des deux premiers cantiques : ceux-ci seraient une acerbe critique des actes de Clément V et notamment une protestation contre les grands procès engagés par le pape « gascon » sous la pression de Philippe le Bel : ce qui en reporterait la rédaction définitive à une date postérieure à 1314. — Varietà : p. 307, G. Albini, *I versi nell' « Erodoto » del Boiardo*. Dans la traduction latine de Valla, utilisée par Boiardo, les citations en vers étaient rendues ordinairement par des hexamètres que B. a traduits en terzines, avec beaucoup de liberté et non sans contre-sens. — Comptes rendus : p 376, A. Trauzzi, *Aree e limiti linguistici nella dialettologia italiana moderna* (M. Bartoli : recherches minutieuses conduisant à des généralisations hardies qui confirment en partie les « intuitions » des anciens maitres) ; — p. 395, A. Zenatti, *Intorno a Dante* (Gorra). — Annunzi analitici : p. 413, V. Garzillo, *La penultima parola su Cielo Dalcamo* (D. Corb. : sans valeur) ; — p. 414, L. Biadene, *La patria d'Inghilfredi* (S. Deb. : résumé de cet excellent mémoire) ; — p. 416, L. Fassò, *Il Canto dei Simoniaci* (A. Mom.) ; G. Guerri, *Un astrologo condannato da Dante : Guido Bonatti* ; G. dalla Santa, *Uomini e fatti dell' ultimo Trecento e del primo Quattrocento* ; — p. 417, C. R. Post, *Medioeval spanish Allegory*. — Communicazioni ed appunti : p. 420, V. Rossi, *Ancora il « Ninfale Fiesolano » ?* Deux octaves du *Ninfale* plagiées par un rimeur du XV[e] siècle. — P. 424. Cronaca (revue des périodiques, y compris une dizaine de périodiques allemands de 1914-6 : publications récentes ; nécrologie).

Tome LXX (1917, 2[e] semestre), fasc. 208-10. Varietà : p. 108, A. Corbellini, *Rileggendo il « Contrasto di Cielo Dalcamo »*. Cinq pages (124-30) sur la « comicità » du contrasto ; le reste, soit 17, sur la leçon et le sens de deux vers. Le « paziente lettore » ne peut s'empêcher de trouver que l'auteur abuse de la vertu qu'il lui suppose ; il préférerait un peu moins d'esprit et un peu plus de concision. — Comptes rendus : p. 149, L. Pietrobono, *Il poema sacro* (Gorra : c'est encore un « essai d'interprétation générale », et les 600 pages que voici ne forment que le tiers de l'ouvrage projeté ; l'auteur insiste sur les idées politiques de Dante, polémise avec Parodi sur la question de savoir si ces idées étaient ou non complètement formées dès la composi-

tion de l'*Enfer* ; — p. 177, P. Torelli, *Per la biografia dell' Ariosto* (A. Salza); — p. 196, H. Morf, *Galeotto fu il libro*, etc. (Walser) ; — p. 199, A. T. *Sacre rappresentazioni per la Fraternita d'Orvieto* (Debenedetti ; éd. de 36 « rappresentazioni », dont plusieurs remontent au XIIIe siècle, d'après un ms. de 1405 ; le ms. a été bien lu, mais le texte souvent mal compris : nombreuses corrections). — P. 216. Cronaca : dépouillements (entre autres, d'une quinzaine de périodiques allemands), livres nouveaux. — Varietà : p. 300, G. Zaccagnini, *L'esilio e la morte di Guido Guinicelli*. Les Guinicelli furent exilés à Monsolico, près de Padoue ; c'est probablement là que mourut le poète, avant le 14 novembre 1276. — Comptes rendus : p. 325, M. Wilmotte, *Le Français a la tête épique* (Gorra). — Annunzi analitici : p. 341, A. Jeanroy, *Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux* (E. G.) ; p. 342, G. Battelli, *I libri naturali del « Tesoro » di B. Latini* (E. G.) ; p. 342, G. Rotondi, *Alcuni studi su F. Frezzi* (E. G.) ; Lorenzino de Medici, *Aridosia ed Apologia*, ed. Ravello (E. G.). — P. 348. Cronaca (dépouillements de revues) et nécrologies.

A. J.

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, XXXVIII, 1917. — C. 25. Estabrook Sandison (Helen), *The* Chanson d'aventure *in middle English* (Golther : il s'agit du thème bien connu de la rencontre du poète avec une belle jeune fille). — Jakoby (Elfriede), *Zur Geschichte des Wandels von lat.* ū *zu* ü *im Galloromanischen* (Meyer-Lübke : travail soigneux et sans graves lacunes, d'après les anciens textes et l'*Atlas Linguistique*). — C. 30. E. Castaldi, *Nel VI centenario della nascita del Boccaccio* (Wiese : fragment du *Ninfale Fiesolano*, conservé à San Gimignano, sans aucune importance aux yeux de l'éditeur allemand de ce poème). — C. 32. P. Fabra, *Gramàtica de la lengua catalana* (F. Krüger : bonne grammaire de la langue moderne, où ne sont négligés ni la langue archaïque ni les dialectes). — C. 39. K. Pietsch, *Concerning Ms. 2G5 of the Palace Library at Madrid* (A. Hämel : version du saint Graal). — C. 77. *Deutsche Texte des Mittelalters*, hrsg. von der Kgl. Preussischen Akademie der Wissenschaften : *Die Pilgerfahrt des träumenden Mönchs* (Behaghel : traduction du *Pèlerinage* de Guillaume de Digulleville). — C. 100. *La vie Saint Joce*, hrsg. von P. Hänseler (Hilka : l'éditeur se montre fort au-dessous de sa tâche). — C. 103. E. Winkler, *Die Lieder Raouls von Soissons* (Jordan : texte arbitrairement constitué et choix maladroit des variantes). — C. 109. Wacker (Gertrud), *Ueber das Verhältniss von Dialekt und Schriftsprache im Altfranzösischen* (Vossler : une partie des traits d'après lesquels nous avons l'habitude de localiser les textes français du moyen âge caractérisent bien plutôt une époque de la langue littéraire que le dialecte d'une contrée). — C. 111. M. Treder, *Ueber die Verbindung von* Avoir *und* Etre *mit intransitiven Verben* (Lerch : « un effort qui se perd dans le sable »). — C. 116. Tappolet, *Zur Etymologie von*

Huguenot (Meyer-Lübke). — C. 117. Tappolet, *Die alemannischen Lehnwörter in den Mundarten der französischen Schweiz*, I (M. Goldschmidt : justes éloges). — C. 119. E. Misteli, *Die italienische Novelle* (Wiese : sans aucune valeur). — C. 145. Vossler, *Form und Bedeutung* (Spitzer). — C. 166. J. Haas, *Französische Syntax* (Meyer-Lübke : syntaxe descriptive, fondée sur la psychologie, mais trop insoucieuse de l'histoire). — C. 170. *Der altfranzösische Yderroman*, hrsg. von H. Gelzer (Hilka : nombreuses corrections). — C. 183. *Bernart von Ventadorn, seine Lieder mit Einleitung und Glossar*, hrsg. von Carl Appel (Vossler : très belle édition). — C. 189. O. Hoby, *Die Lieder des Trobadors Guiraut d'Espanha* (Appel : nombreuses remarques sur cette édition, d'ailleurs satisfaisante). — C. 241. Kabilinski, *Jakob Grimm als Romanist* (Minckwitz). — *Corpus medicorum latinorum* : I. A. Cornelii Celsi quae supersunt rec. F. Marx; II. B. Quinti Sereni *Liber medicinalis* ed. F. Vollmer; V. Marcelli *De medicamentis liber* rec. M. Niedermann (Meyer-Lübke). — C. 245. Haupt (Karl), *Infinitivsätze im Französischen* (Spitzer).— C. 247. *Eine altfranzösische Bearbeitung biblischer Stoffe*, hrsg. von H. Andresen (Hilka : corrections). — C. 248. A. Cullmann, *Die Lieder und Romanzen des Audefroi le Bastard*, Kritische Ausgabe nach allen Hss. (Jordan : édition « satisfaisante »). — C. 250. Bertoni, *Italia dialettale* (M. L. Wagner : petit livre très utile). — C. 256. Salvioni, *Ladinia e Italia* (W. von Wartburg : la thèse de l'auteur est viciée par des préoccupations d'ordre politique). — C. 302. Kluge, *Germanisches Reckentum* (Spitzer : objections contre l'opinion de l'auteur, qui voudrait rattacher le français *garçon* à l'allemand *recke*). — C. 322. Schuchardt, *Zu den romanischen Benennungen der Milz* (Spitzer : additions de l'auteur et du critique). — C. 330. J. Melander, *Étude sur* magis *et les expressions adversatives dans les langues romanes* (Spitzer : éloges). — C. 332. J. J. Meyer, *Isoldes Gottesurteil in seiner erotischen Bedeutung* (Golther).— C. 334. Carlé, *Der altfranzösische Dichter Garnier von Pont-Sainte-Maxence und seine Zeit* (Jordan : thèse de doctorat, meilleure au point de vue biographique qu'à celui de l'histoire littéraire). —C. 362. Ernst (Lorenz), *Floire und Blantscheflur, Studie zur vergleichenden Literaturgeschichte*; *Flos unde Blankeflos*, Kritische Ausgabe des mittelniederdeutschen Gedichtes, von Otto Decker (J. Reinhold : annonce un article qui doit paraître dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*).— C. 385. H. Kjellman, *Une version anglo-normande inédite du miracle de saint Théophile*, avec un appendice : *Le miracle de la femme enceinte retirée de la mer par la Sainte Vierge* (Hilka). — C. 387. Le même, « *La fièvre lui a pris* » (Spitzer). — C. 397. Kolsen, *Dichtungen der Trobadors*, auf Grund altprovenzalischer Handschriften teils zum ersten Male kritisch herausgegeben, teils berichtigt und erklärt (Appel : continuation des *Werke des Trobadors* de Mahn, avec traduction et commentaire ; publication hâtive, où il y a beaucoup à reprendre). — C. 402. E. L. Adams, *Word-Formation in Provenzal* (Stengel : éloges, avec quelques réserves). — C. 403. A. Trauzzi, *Aree e limiti linguistici nella dialettologia italiana moderna*

(M. L. Wagner : tentative intéressante, mais fondée sur un choix de faits trop restreint et sur une interprétation trop exclusive des phénomènes linguistiques, ainsi que le montrent notamment des exemples tirés des dialectes de la Sardaigne). — C. 410. E. Walberg, *Trascrizione fonetica di tre testi altoengadini, con commento* (W. v. Wartburg).

E. M.

REVISTA DE FILOLOGIA ESPAÑOLA, t. I (1914), fasc. 2. — P. 149. Zacarías García Villada, *Poema del abad Oliva en alabanza del monasterio de Ripoll, su continuación por un anónimo*. Poème latin de la première moitié du XIe siècle composé de seize hexamètres suivi de quinze distiques. La continuation, postérieure d'une trentaine d'années au moins, comprend onze distiques.— P. 162. Antonio C. Solalinde, *Fragmentos de una traducción portuguesa del Libro de Buen Amor de Juan Ruiz*. — P. 173. Américo Castro, *Disputa entre un cristiano y un judío*. Court fragment espagnol du premier tiers du XIIIe siècle. — Comptes rendus : p. 181, F. Hanssen, *Gramática histórica de la Lengua castellana*, Conclusión (A. Castro); — p. 184, M. Arigita y Lasa, *Cartulario de Felipe III, rey de Francia* (Z. G. V.); — p. 187, M. Pérez Villamil, *Relaciones topográficas de España* (F. J. Sánchez Cantón); — p. 190, M. Grammont, *Le vers français. Ses moyens d'expression. Son harmonie*. 2e éd. (T. N. T.); — p. 192, F. Cervantes de Salazar, *Crónica de la Nueva España* (T. N. T.). — P. 194. Comptes rendus sommaires. — P. 203-243. Bibliographie.

— I (1914), 3. — P. 145. M. Artigas, *Fragmento de un glosario latino*. Du milieu du VIIIe siècle ; dérivé du *Liber Glossarum*. — P. 275. Rafael Mitjana, *Nuevos documentos relativos a Juan del Encina*. — P. 289. Arturo Farinelli, *Mistici, Teologi, Poeti e Sognatori della Spagna all'alba del dramma di Calderon*. — Comptes rendus : p. 334, H. Collet, *Le mysticisme musical espagnol au XVIe siècle* (R. Mitjana); — p. 340, Ch. Bally, *Le Langage et la vie* (J. O. G.); — p. 341, E. Waiblinger, *Beiträge zur Feststellung des Tonfalls in den romanischen Sprachen* (T. N. T.) ; — p. 343, John M. Burnam, *Palæographia iberica*, premier fasc. (A. G. Solalinde). — P. 347. Comptes rendus sommaires.

— I (1914), 4.— P. 357. R. Menéndez Pidal, *Poesía popular y romancero*, I « En Santa Gadea de Burgos ». Une nouvelle version du romance « del juramento que tomó el Cid al rey don Alonso », qui se trouve dans un manuscrit du Bristish Museum et qui est ici publiée pour la première fois, permet à M. Menéndez Pidal de revenir sur l'histoire de ce romance, dont on possédait déjà deux autres versions du milieu du XVIe siècle et où on voyait généralement un dérivé d'un « cantar » primitif par l'intermédiaire des Chroniques. La nouvelle version est plus ancienne que les deux autres puisque le ms. remonte au début du XVIe siècle ou même aux dernières années du XVe. Rapprochée des deux autres, il résulte que nous n'avons pas là des combinai-

sons de poètes érudits qui puisent à des sources historiques, mais une élaboration graduelle telle que la poésie populaire en présente. Mais ce procès ne saurait avoir commencé brusquement à la fin du xv[e] siècle. N'est-il pas légitime de supposer que c'est un mouvement qui se continue, et pourquoi ne pas le faire remonter directement au « cantar » lui-même ? Il est inutile et illogique d'interrompre l'évolution en intercalant brusquement entre une origine populaire certaine et un développement populaire tardif, que nos trois versions nous remettent sous les yeux, une période purement livresque. Selon M. M. P. il faut donc ici cesser de faire appel au secours des Chroniques, et il y a là une indication importante pour d'autres cas. Mais pourquoi, à propos de « l'évolution naturelle de la poésie épique » parler de poèmes français cycliques tardifs ? Ceci ne nous éloigne-t-il pas de la poésie populaire ? Cette étude est la première d'une série.— P. 378. Pedro González Magro, *Merindades y señorios de Castilla en 1353*.— P. 402. A. Castro, *Mozos et ajumados*. Cette locution qui se trouve dans un passage de Berceo signifie « jeunes gens court tondus et hommes avec toute leur chevelure ». C'est une façon d'accentuer « tous » et de varier la formule « tous, jeunes et vieux ». En ancien français la locution « tous, chauves et chevelus » forme une cheville fréquente. — P. 404. J. G. Ocerin, *Para la bibliografía de Lope*.— Comptes rendus : p. 406, A. A. Fokker, *Quelques mots espagnols et portugais d'origine orientale, dont l'étymologie ne se trouve pas ou est insuffisamment expliquée dans les dictionnaires* (C.); — p. 408, J. Jud, *Probleme der altromanischen Wortgeographie* (C.); — p. 410, Th. Schröder, *Die dramatischen Bearbeitungen des Don Juan-Sage in Spanien, Italien und Frankreich bis auf Molière einschliesslich* (C.); — p. 411, S. G. Morley and E. C. Hills, *Modern Spanish Lyrics* (A. Reyes); — p. 412, Antonio S. I. Astrain, *Historia de la Compañía de Jesús en la asistencia de España* (B.). — P. 414. Comptes rendus sommaires. — P. 418-468. Bibliographie.

T. II (1915), fasc. 1. — P. 1, R. Menéndez Pidal, *Poesía popular y romancero*. II « Morir vos queredes, padre. » L'histoire de ce romance ne commence pas, comme on l'a cru, avec le *Cancionero* sans date d'Anvers : il y en a des versions imprimées plus anciennes dans des feuilles volantes de la première moitié du xvi[e] siècle, et c'est d'une source analogue que dérive le texte même du *Cancionero*. Examen de ces versions dont chacune présente des variantes intéressantes, rapports de parenté et de filiation : il y a là tout un actif développement de poésie populaire. — P. 21. Federico Hanssen, *Las coplas 1788-1792 del* « Libro de Alexandre ». Le poète y a inséré quelques vers d'une chanson de mai dont on retrouve les échos ailleurs. — P. 31. W. Meyer-Lübke, *Acerca de la palabra* « rueca ». *Rueca* présente la voyelle du latin cōlus et les consonnes du visigothique *rukka*. — P. 33. María Goyri de Menéndez Pidal, *Dos notas para el* « Quijote » : 1. *Jaboneros*, 2. *Duelos y quebrantos*. — P. 41. Narciso Alonso Cortés, *Algunos datos relativos a D. Pedro Calderón*.— P. 52. Comptes rendus. — P. 67. Bibliographie.

— II (1915), 2. — P. 105. R. Menéndez Pidal, *Poesía popular y romancero*.

III « Ya se salen de Jaén ». IV « Un día de San Antón. » On voyait dans le premier de ces deux romances un remaniement du second exécuté par un poète du dernier tiers du XVIe siècle. En réalité, bien que le second ait incorporé quelques vers du premier, ces deux romances rapportent des faits entièrement différents : le premier est un écho de la défaite de 300 cavaliers chrétiens à Montejícar en 1410 et il nous donne un récit qui est plus fidèle à l'esprit du romance primitif que ne l'est la version rapportée par la Chronique de Jean II. Quant au romance « Un día de San Antón, » il rapporte un épisode probablement réel de la vie de l'évêque de Jaén, Gonzalo, et l'histoire en est autrement complexe qu'on ne l'a cru : on s'est trompé sur le classement des versions, en particulier on a donné comme plus ancienne, sous prétexte de plus grande fidélité historique, la version la plus récente, et la défaite et la captivité de l'évêque, qui sont les détails principaux par où elle se distingue, n'ont aucun fondement historique. La version ancienne doit son origine à une pure création poétique. — P. 137. José R. Lomba y Pedraja, *Enrique Gil y Carrasco, su vida y su obra literaria*. — P. 180. Comptes rendus. — P. 188. Bibliographie.

— II (1915), 3. — P. 217. Federico de Onís, *Sobre la trasmisión de la obra literaria de Fray Luis de León*. — P. 258. Carolina Michaelis de Vasconcellos, *A propósito de Martim Codax e das suas cantigas de amor*. On a retrouvé récemment dans une reliure du XIVe siècle un feuillet de parchemin renfermant sept chansons galiciennes du genre *Cantigas de amigo*, du reste toutes déjà connues par ailleurs. La musique accompagne le texte. Le nom de l'auteur Martín Codax que porte le ms. est un de ceux qui figurent dans le *Cancioneiro* du Vatican. Dans ce précieux ms. nous avons, selon Mme de Vasconcellos, un de ces rouleaux de parchemin que les princes faisaient collectionner en vue de l'établissement des grands chansonniers. — P. 274. Alfonso Reyes, *Góngora y* « La gloria de Niquea. » — P. 283. Antonio G. Solalinde, *Intervención de Alfonso X en la redacción de sus obras*. — P. 289. José de Perott, *Reminiscencias de romances en libros de Caballerías*. — P. 293. Comptes rendus.

— II (1915), 4.— P. 329. R. Menéndez Pidal, *Poesía popular y romancero*, V « Río verde, río verde. » Les trois romances qui débutent ainsi sont considérés comme se référant à un événement de 1501 et on les tient pour postérieurs aux deux romances de la première moitié du XVIe siècle « Estando el rey don Fernando » où cet événement est raconté de façon plus complète. En réalité il y a eu là, comme souvent, contamination tardive et si l'on s'en tient à la plus ancienne version du romance « Río verde, río verde », on voit qu'il se rapporte à un événement de 1448, comme le prouve la relation du même fait par la Chronique inédite de Jean II. Le fait en question n'a pas eu un très grand retentissement : le romance a dû être composé presque immédiatement après. En général on a méconnu l'historicité des romances anciens. — P. 339. Dr. A. S. Yahuda, *Contribución al estudio del judeo-espa-*

ñol. Étude intéressante qui met en relief les conservations (c'est l'essentiel) et les innovations du vocabulaire judéo-espagnol. P. 343, remarques curieuses sur l'influence de la France et du français sur la communauté judéo-espagnole de Constantinople. — P. 371. Alfred Morel-Fatio, *Un romance à retrouver*. Il s'agit d' « une vieille chanson, que proprement on appelle la *romance*, qui est bien gentille » et que Brantôme a entendu chanter en Espagne en 1564. M. Menéndez Pidal montre dans une note additionnelle que le romance en question s'est conservé dans la tradition orale des Juifs espagnols. Notons que le plus ancien exemple du mot *romance* donné par le *Dictionnaire général* est de 1606 (Nicot). — P. 374. *Alfabeto fonetico*. On nous donne ici l'alphabet dont se servira la *Revue* pour la transcription phonétique des sons et le vocabulaire qu'elle emploiera pour la description des sons. — P. 377. Comptes rendus. — P. 411. Bibliographie.

E. S.

The Romanic Review, III (1912), 1. — P. 1. Hugh Allison Smith, *A verse Version of the Sept Sages de Rome*. Reproduction presque diplomatique de la partie en vers de la version des *Sept sages* conservée dans le ms. 620 de la bibliothèque de Chartres. Dans son introduction M. S. signale que cette partie en vers commence exactement au point du récit où se termine la partie en prose qui la précède dans le ms. de Chartres, il est donc probable qu'elle a été copiée pour compléter la version en prose. — P. 68. Alfred Coester, *A bibliography of spanish-american literature*. — P. 102. Samuel M. Waxman, *La religion de Rabelais*. — P. 117. Fr. J. Mather, *Dante Portraits*. — P. 123. Comptes rendus. — P. 139. *Notes*. — P. 140. *Rufino José Cuervo*, notice nécrologique par J. D. Fitz-Gerald.

III, 2-3. — P. 143. Arthur C. L. Brown, *On the independent character of the welsh « Owain »*. Le récit gallois remonterait à la même source que l'*Ivain* de Chrétien et ne proviendrait pas de celui-ci. — P. 173. J. D. Bruce, *Arthuriana*. Cinq courtes notes. — P. 194. Georges T. Northup, *The italian origin of the spanish prose Tristram Versions*.— P. 223. C. R. Post, *The sources of Juan de Mena*.— P. 280. J. P. Wickersham Crawford, *Auto de la Quinta Angustia que Nuestra Señora passo al pie de la Cruz*. Edition d'après l'impression de Burgos, 1552. — Mélanges : p. 300, E. C. Hills, *Dante's versification* : allitération, harmonie vocalique et rythme tonique ; — p. 308, H. R. Lang. 1. *« Seignor » as vocative singular*, dans *Roland* 2900 ; 2. *Spanish and portuguese « orate »* rapproché du prov. *aurat* « fou » ; 3. *Portuguese « endouto » and related forms*, signifie non « vêtu » mais « accoutumé ». —P. 314. Compte rendu de Ch.-V. Langlois, *La Connaissance de la nature et du monde au moyen âge*, par G. L. Hamilton.— P. 320. *Notes*.

III, 4. — P. 321. Arthur F. Emerson, *Chaucer's first military service : a study of Edward third's invasion of France in 1359-60*. — P. 362. Colbert Searles, *Italian Influences as seen in the « Sentiments » of the French Academy*

on the « Cid ». — P. 391. John M. Burnam, *Beccero de Benevivere* (2e article, cf. II, 303). — Mélanges : p. 403, A. Livingston, *The jocose Testament of G. Contarini and a group of Venetian revellers of the Seicento*: p. 415, H. R. Lang, 4. *A passage in the « Danza de la Muerte »* : *el Coletario* cité parmi les juristes dans la str. XLIII doit être corrigé en *el comentario* et désigner un *commentarius juris*; 5. *Spanish « meldar »*, signifie « lire, expliquer (la loi mosaïque) », cf. hébr. *midrasch*; 6. *Old portuguese « brou »* nom d'une étoffe identifié avec le nom de localité *Brou* (Eure-et-Loir); p. 422, E. H. Tuttle, colligere *in Spanish*. — P. 424. Comptes rendus. — P. 440. *Notes* et errata.

IV (1913), 1. — P. 1. Olin Moore, *The Young King, Henri Plantagenet (1155-1183), in provençal and italian literature* (à suivre). — P. 27. J. Gerig, *Barthelemy Aneau* (suite et à suivre). — P. 58. J. P. Wickersham Crawford, *The Seven liberal Arts in the « Vision delectable » of Alfonso de la Torre.* L'œuvre d'Alfonso de la Torre ne présente aucune idée originale : c'est pour la plus grande part une transcription d'œuvres antérieures (Isidore de Séville, Alain de Lille, Al Ghazālī) représentant d'ailleurs un état assez arriéré de la pensée médiévale. — P. 76. Karl Young, *La Procession des Trois Rois at Besançon.* Publication d'un passage du *Cérémonial* de l'église Saint-Étienne de Besançon (Bibl. de Besançon, ms. 109), rédigé en français en 1629 par François Guénard, prêtre, à rapprocher du cérémonial latin de l'église Saint-Jean pour l'office de l'Épiphanie. — P. 84. H. A. Smith, *The composition of the « Chanson de Willame »* (à suivre). — Mélanges : p. 112, Fr. Bliss Luquiens, *The reconstruction of the original « Chanson de Roland ».* L'on connait la thèse de l'auteur (cf. *Romania*, XXXVIII, 630) : le *Roland* d'Oxford est, littérairement, supérieur à toute rédaction augmentée qu'on pourra essayer d'établir, comme l'a fait par exemple M. Stengel, à l'aide des autres versions; cette thèse est ici appuyée d'un exemple bien choisi (*O* 1049-92 comparé à la partie correspondante de l'édition Stengel); p. 118, Muriel Kinney, *Notes on the geography of « Huon de Bordeaux »*, montre la précision des détails de l'itinéraire de Huon aux environs de Bordeaux. — P. 125. Comptes rendus. — P. 143. Notice nécrologique sur M. Ménendez y Pelayo par J. Fitz-Gerald. — P. 147. *Notes.*

IV, 2. — P. 149. H. A. Smith, *The composition of the « Chanson de Willame »* (2e article). La *Chanson de Willame*, peut se décomposer en cinq parties dont trois (1, 3, 5) ont le refrain *Lundi al vespre*, une (2) le refrain *Jeudi al vespre*, une (4) le refrain *Lores fu mecredi*. La thèse de M. S. est que les parties 1, 3, 5, dont le contenu se retrouve dans le *Covenant Vivien* et dans *Aliscans*, forment un poème complet et que 2 et 4, qui n'ont pas de correspondant dans les deux autres chansons, sont des additions à ce poème, tirées d'ailleurs de ce poème même. La thèse est ingénieuse et mériterait un examen nouveau. — P. 166. Laura Hibbard, *The sword bridge of Chrétien de Troyes and its celtic original.* Le thème du « pont de l'épée » ne doit pas être identifié avec celui du

« pont du jugement » que les âmes ont à passer pour arriver dans l'autre monde : c'est un thème celtique, de caractère purement merveilleux, sans signification symbolique ou éthique. — P. 191. A. M. Espinosa, *Old spanish « fueras »*. Étude syntactique : *fueras* préposition, *fueras ende*, *fueras si*, *fueras en de si*. — P. 207. J. P. W. Crawford, *Suarez de Figueroa's « España defendida » and Tasso's « Gerusalemme liberata »*. — P. 221. G. L. Hamilton, *The sources of the symbolical lay communion*. Nombreux exemples de la coutume de la communion donnée à l'aide de brins d'herbe ou d'un morceau de terre. — Mélanges : p. 241, E. H. Tuttle, *Romanic* aduolare ; à ajouter, pour mémoire, au dossier étymologique d'*aller* ; — p. 242, C. Ruutz-Rees, *The record of a visit to J. C. Scaliger*. — P. 253. Comptes rendus. — P. 260. *Notes and news*.

IV, 3. — P. 261, I. C. Lecompte, *« Richeut », old french poem of the twelfth century, with introduction, notes and glossary*. Voir *Romania*, XLIII, 597. — P. 306, J. M. Burnam, *A brief catalonian medical text*. Imprimé d'après le ms. de Madrid A 113. — P. 311. R. E. House, *The sources of Bartolome Palau's « Farsa Salamantina »*. — P. 323. S. G. Patterson, *An italian proverb collection*. Imprimé d'après un ms. de l'Université de Chicago. — P. 330. D. C. Stuart, *The stage setting of Hell and the iconography of the middle ages*. M. Mâle a montré que la mise en scène des œuvres dramatiques du moyen âge a fourni des modèles aux œuvres d'art. M. S. insiste sur l'idée que l'influence inverse a dû aussi se produire souvent, par exemple pour la représentation de l'Enfer, qui est d'ailleurs moins uniforme dans les mystères qu'on ne le dit traditionnellement. La thèse de M. S. est intéressante et appelle des études nouvelles. — P. 343. E. H. Wilkins, *The discussion of the date of the birth of Boccaccio*. Voir ci-dessus p. 148 ; M. W. maintient et précise ses conclusions : Boccace est né en 1313 ou 1314, probablement dans la première moitié de 1314. — P. 352. A. de Saliro, *Studies in the Irpino dialect*. Dialecte de la province d'Avellino, entre Molise, Capitanate, Basilicate et Terre de Labour, très voisin du napolitain. Etude sommaire avec court glossaire et quelques textes. — Mélanges : p. 381, E. H. Tuttle, Cogitare *in gallo-roman ; romanic* cinctu *and* punctu. *Cuidier* représenterait régulièrement cogitare par l'intermédiaire de *koyido < cogito, où se serait développé un *i* fermé capable d'influencer ensuite la tonique. L'alternance du fr. *ceint* et de l'it. *cinto*, fr. *point* et ital. *punto*, etc., s'expliquerait par le traitement de -nct- maintenu ou réduit à -nt- avec allongement compensatoire de la tonique précédente. — P. 383. Comptes rendus (c. r. par E. S. Sheldon de W. N. Bolderston, édition de Richier, *La vie de saint Remi*, cf. *Romania*, XLII, 270 ; — p. 392, c. r. par R. T. Hill de B. Orlowski, édition de Paien de Maisières, *La Damoisele a la mule*, cf. *Romania*, XLI, 144. — P. 396. *Notes and news*.

IV, 4. — P. 397, Joseph de Perott, *The Mirrour of Knighthood*. Note sur la traduction anglaise (1578-1601) de l'*Espejo de principes y caballeros* de

Diego Ortúñez de Calahorra (1562 sqq.). — P. 403, J. D. Bruce, *The development of the Mort Arthur theme in medieval romance.* A l'exception du *Perceval-Didot* et de la *Morte Arthure* en moyen anglais, toutes les versions du récit de la mort d'Arthur ne sont que des modifications du romad français en prose de la *Mort Arthu.* — P. 472. D. L. Buffum, *The sources of the Roman de la Violette.* Gerbert de Montreuil a amplifié le début du roman du *Comte de Poitiers*: l'opinion n'est pas nouvelle et l'on voit mal l'intérêt de cette note. — Mélanges: p. 479, O. M. Johnston, *Old french « estovoir ».* Deux exemples d'emploi personnel de *estovoir* : mais pour l'un (*Floire et Blancheflor*, 310) la leçon est douteuse et même dans le second cas (*Eneas*, 1019) l'emploi personnel n'est qu'apparent; — p. 481, E. H. Tuttle, *Phonological contributions*: 1. ansere *in Spanish*; *ansar* devrait son *n* à une propagation de la nasale dans la formule *un(a) asa*; 2. nive *in hispanic and provencial*: l'*e* ouvert serait dû à l'influence de levis; 3. *Provencial* r *for* n: il s'agit de *-rgue* remplaçant *-ngue*; essai d'explication phonétique par le passage de *-ng-* à *-rg-*, suivi d'une dissimilation des deux vélaires. — P. 483. Comptes rendus. — P. 488. *Notes and news.*

M. R.

CHRONIQUE

— Michel Bréal est mort le 25 novembre 1915. Il était âgé de 83 ans, étant né le 26 mars 1832, à Landau. Il avait eu une longue et brillante carrière universitaire : professeur de grammaire comparée au Collège de France dès 1864, il prenait part en 1868 avec Gaston Paris à la fondation de l'École des Hautes Études. La *Romania* l'avait compté parmi ses premiers collaborateurs; il n'avait jamais cessé de s'intéresser aux études romanes et son *Essai de sémantique* représente un long effort de réflexion s'exerçant sur le français autant que sur les langues anciennes ou les langues germaniques.

— Jean Druon, dont on trouvera plus haut (p. 270) une courte note remise à la veille de la guerre, a été tué le 14 novembre 1914, dans le secteur d'Ypres. Il était âgé de 27 ans. C'était un excellent travailleur, d'esprit juste et curieux ; il avait entrepris sur mes conseils une étude sur Gautier de Coinci en même temps qu'une édition de ses œuvres et il avait poussé assez loin des recherches dont il faut espérer du moins que les résultats ne seront pas perdus tout entiers, faibles restes d'une activité riche de promesses. C'était aussi une âme simple et droite, et qui ne connaissait pas de limites à son devoir. — M. R.

— Aux notices nécrologiques sur Émile Picot, nous pouvons ajouter un bel article de l'historien roumain N. Iorga dans *Neamul románesc* du 25 avril 1919; l'article de M. H. Cordier dans le *Bulletin du Bibliophile* a été tiré à part : Henri Cordier, *Émile Picot*; Paris, Leclerc, 1919; in-4, 35 pages.

— M. R. L. Graeme Ritchie a été nommé professeur de langue et littérature françaises à l'Université de Birmingham, M. F. Boillot, à la même fonction à l'Université de Bristol, M. O. H. Prior professeur de littérature française à l'Université de Cambridge, et M. J. Orr professeur de langue française à Victoria University à Manchester.

Publications annoncées.

M. Hilding Kjellman se propose de publier le recueil de miracles contenu dans le ms. Royal 20 B XIV du British Museum et les parties inédites du ms. B. N. fr. 818, ainsi que les modèles latins de ces compositions.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

Dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études* (*sciences historiques et philologiques*) a paru le numéro 226, *Étude sur le Lancelot en prose* par Ferdinand LOT; 1918, 452 pages.

— Dans la collection des *Classiques français du moyen âge* :

18. *Bibliographie sommaire des Chansonniers français du moyen âge* (manuscrits et éditions), par Alfred JEANROY; 1918, VIII-79 pages;

19. *La Chanson d'Aspremont*, chanson de geste du XIIe siècle, texte du manuscrit de Wollaton Hall, édité par Louis BRANDIN, t. I, vv. 1-6156; 1919, IV-196 pages.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

L. RÜTIMEYER, *Beiträge sur Schweizerischen Urethnographie* (*Schweiz. Archiv für Volkskunde*, XX, 283-372, XXII 1-50; *Archives suisses d'anthropologie générale*, II, 230-49); — F. FANKHAUSER; *Zu tessinisch « torba » « Speicher »* (*Schweiz. Archiv für Volkskunde*, XXII, 50-59). — Les contributions à l'ethnographie primitive de la Suisse de M. R., remplies d'observations et de faits intéressants, apportent des résultats inattendus même au linguiste habitué à considérer l'étude des objets et de leurs noms comme base indispensable des recherches étymologiques. L'auteur, initié aux enquêtes de ce genre parmi les peuples primitifs, a eu l'idée heureuse de poursuivre dans les vallées conservatrices des Alpes suisses les nombreux vestiges d'une civilisation préromane. En se rendant compte combien ses observations pourraient être suggestives pour l'histoire des mots patois, il s'est assuré l'appui d'un bon philologue, M. Fankhauser, qui, avec le soin et la modestie dont il est coutumier, a fourni une série de notes linguistiques destinées à mettre en pleine lumière la portée des résultats de M. R. pour l'histoire des mots. Le romaniste lira avec un vif intérêt l'étude sur les « *tachèras* » (bâton sur lequel on fait des coches), sorties depuis peu de l'usage parmi nos vachers et nos paysans. Un chapitre est consacré aux *lampes* primitives en pierre (appelée *lusa* < lausa dans le Lötschental du Haut-Valais), un autre décrit les *jouets* fabriqués à l'aide de *cônes de pins* plus ou moins arrangés pour imiter l'extérieur des animaux domestiques : par là s'expliquent les nombreuses désignations du cône de pin empruntées à des noms d'animaux (cf. *Atlas Ling. Franç.*, C. CONE DE PIN : *coucarelo*, *tito*, *geline*, etc.). L'étude des différentes formes de la crémaillère, des constructions de maisons et de granges, rappelant sous bien des rapports les huttes de l'époque lacustre, sera mise à profit par le lecteur attentif. — Les articles parus dans les *Archives d'anthropologie suisse* insistent sur les diverses méthodes en usage pour le battage des grains en Suisse, sur certaines façons archaïques de cuire le pain dans le Tessin, sur la forme des outils utilisés pour la récolte et la cuisson des châtaignes. Un chapitre particulièrement intéressant s'oc-

cupe de l'emploi de l'écorce du bouleau comme torche primitive dans les vallées tessinoises : le terme *dürbi*, pour désigner ces rouleaux d'écorce, méritera une étude approfondie comme l'un de ces vocables qui remontent à l'époque préromane. — A propos du mot tessinois *torba* « grenier ou grange », M. Fankhauser détermine, dans un article précis et excellemment documenté, l'aire du terme dans les parlers grisons et italiens à l'est du Saint-Gothard. Il conclut à l'existence d'un mot prélatin à ajouter au fonds lexicologique d'origine obscure persistant encore dans les parlers des vallées alpines. Je pense que l'avenir n'aura plus grand'chose à modifier à l'exposé suggestif de M. F.[1].— J. JUD.

Ovid DENSUSIANU, *Antologie dialectală* ; Bucarest, Socec, 1915 ; in-8, VII-128 pages. — Choix de textes des dialectes roumains, pris en général dans les collections antérieures, avec quelques inédits ; une place importante est faite aux parlers des régions roumaines hors de l'ancien royaume. La transcription phonétique a été volontairement simplifiée ; un glossaire avec de nombreuses indications étymologiques complète cet élégant petit volume qui servirait très utilement aux exercices des étudiants romanistes. — M. R.

C. LACEA, Cum *dans la syntaxe de la langue roumaine* (Extrait de *Nordisk Tidsskrift for Filologi*). — Contrairement à ce qui se passe pour les autres prépositions roumaines, *cu* « avec » est normalement suivi de la forme articulée du substantif (même lorsque celui-ci n'est pas accompagné d'un déterminatif) à moins que le substantif n'ait un sens partitif. D'autre part, *cu* joue dans bien des cas un rôle très voisin de celui de la conjonction copulative *și* « et ». C'est cette fonction qui, suivant M. L., explique l'emploi de la forme articulée après *cu* considéré moins comme une préposition que comme une copule. — M. R.

MIHAIL G. BOIAGI, *Gramatică română sau Macedo-română reeditată cu o introducere și un vocabular de* Per. PAPAHAGI ; Bucarest, Göbl, 1915 ; in-8, XXXI-316 pages. — Les témoignages anciens sur le macédo-roumain sont trop rares pour qu'on n'accueille pas avec joie cette réimpression de l'important ouvrage de Boiadji. On sait que Michel Boiadji, Roumain de Macédoine, émigré à Vienne (plutôt que né à Buda, comme on l'a cru), publia en 1813, à

1. En ce qui concerne le piém. *trüña* « volta sotterranea », il conviendra d'étudier les témoignages du mot recueilli par Girolamo Rossi dans son *Glossario medievale ligure*, s. *troyna* (« volta, abside » ?). L'idée d'y voir le lat. tribūna se heurte à des difficultés phonétiques que je suis impuissant à écarter. Cf. Parodi, *Arch. glott.*, XIV, 16-17. — Les différents sens du mot torba(ce) : « grenier, grange, bassin de la fontaine, crèche » se retrouvent en partie pour un autre mot : benna, cf. *Z. R. Phil.*, XXVIII, 46 n. Enfin il y a lieu d'ajouter à la famille de mots se groupant autour d'une forme *trabice : Vermiglio *trevizàl*, Val Camonica *traiżá* « palo cui si legano le vacche nelle stalle delle malghe », relevés par M. Battisti dans *Pro Cultura*, V, p. 6.

Vienne, où il était professeur de grec moderne, une *Grammaire roumaine ou macédo-valaque* en grec et allemand, suivie de dialogues et de quelques contes. Cette grammaire a déjà fait l'objet de quelques travaux, en particulier de M. A. Dunker dans le deuxième *Jahresbericht* de Weigand en 1895 (voir *Romania*, XXVI, 351) ; elle avait été réimprimée à Bucarest en 1863 par les soins du poète Bolintineanu. La réimpression que nous donne M. Papahagi paraît très soignée. Elle est suivie d'un vocabulaire complet des mots aroumains cités par Boiadji. L'introduction de M. P. apporte des renseignements intéressants sur l'activité de Boiadji, qui aurait vécu jusqu'en 1842 ou 1843, et montre que les indications fournies par sa grammaire sont plus dignes de confiance qu'on ne l'a dit parfois. — M. R.

Le parlate italiane della Venezia Giulia e della Dalmazia. Lettera glottologica di M. G. BARTOLI *a un collega transalpino* ; Grottaferrata, Tip. italo-orientale, 1919 ; in-12, 23 pages. — Exposé très clair de la situation linguistique actuelle de l'Istrie et de la Dalmatie, avec d'intéressants exemples de mélanges entre le vénitien et les parlers romans antérieurs de la région (frioulan, istriote, dalmate). — M. R.

Dante OLIVIERI, *Il nome locale veneto « lupia, lubia » ed alcuni toponimi affini* (*Nuovo Archivio veneto*, XXXVI, 1918, p. 188-93). — L'auteur, qui s'est fait connaître par ses études de toponomastique vénitienne (cf. *Romania*, XXXII, 464 et XXXVII, 176), publie une étude intéressante sur les noms de lieu tels que *Lupia, Lubia* dans l'Italie septentrionale et centrale. Après avoir constaté que ces lieux-dits sont inséparables du piac. *lubia libbia* « scoscendimento di terreno e la parte della terra scoscesa », *lubid* « cadere, diroccare », parmig. *libia* « frana » *libiar* « franare », gén. *liggia* [1] « greppo, luogo dirupato e scosceso, balza, burrone », frioul *luvie* « luogi, soggetti all'azione ed agli effetti delle acque », M. O. ramène toute cette famille de mots au latin alluvies [2], enregistrée par le *Thesaurus* [3] et Du Cange [4]. Quant à l'évolution phonétique de *-vj-* intervocalique, il renvoie aux résultats de *colluvies*, *cavea* et *fovea* qui attestent la même variété des résul-

1. Cf. aussi le verbe *deliggiá* « smottare ». Les formes du Monferrat : *sbiggia*, *sbiggiun* « frana » (Ferraro), Guarene : *sbüga* « frana » (Toppino) se rapprochent d'une manière fort curieuse du gén. *liggia*. Mais comment expliquer le *b-* initial qui rappelle le *budza* du Val Blenio et le *bova* « ravine » rhéto-roman ?

2. Les formes offrant *-i-* (< ū) comme voyelle tonique seront-elles dues au verbe où *ū* est atone ? Resterait donc à savoir s'il faudrait partir du verbe allŭviare ou de l'adjectif allŭviu-a (terra, loca alluvia). Le *Thesaurus* nous révèle la forme : adlubies dans le *Gloss. lat.*, IV, 11, 4.

3. Le latin *incrementum fluvii*, synonyme de *alluvies*, s'est conservé dans le prov. mod. *cremen* « alluvion ».

4. Dans les divers articles de Du Cange, il n'y a rien de notable en dehors du seul passage, cité s. *lubia*, tiré des œuvres de Sicardus, évêque de Crémone, qui permet de reconstituer l'aire du mot en Lombardie.

tats phonétiques de *-vj-* latin [1]. Cependant il y a là une enquête à faire, à savoir pourquoi seule fovea donne *fopa* ($p < vj$) dans une aire bien plus étendue que *alluvia* ou *cavea* : espérons que M. Olivieri ne tardera pas à nous donner la clef de ce problème [2]. — J. JUD.

Influência do vocabulário português em linguas asiáticas (abrangendo cêrca de cinqúenta idiomas) por M. S. Rodolfo DALGADO; Coimbra, Imprensa da Universidade, 1913; in-8, XCII-253 pages. — Étude partiellement esquissée par Aristide Marre et par H. Schuchardt, reprise ici très largement et étendue à un très grand nombre de parlers importants de l'Asie méridionale et orientale. L'introduction indique les limites et la méthode de cette étude, les conditions de l'influence du portugais sur le vaste domaine linguistique qui va de Ceylan au Japon, les modifications phonétiques les plus générales subies par les mots empruntés au portugais. Le corps de l'ouvrage est constitué par un lexique alphabétique des mots portugais avec les formes qu'ils ont prises dans les parlers asiatiques et de brefs commentaires. Les matériaux ainsi recueillis proviennent en partie du dépouillement de dictionnaires et non d'enquêtes directes et il était difficile qu'il en fût autrement pour une étude aussi vaste; ce premier recueil méthodique n'en sera pas moins une base utile pour l'examen d'un important problème de propagation linguistique. — M. R.

La construction de l'infinitif dépendant d'une locution impersonnelle en français des origines au XV[e] siècle, Thèse pour le doctorat par Hilding KJELLMAN. Upsal, 1913; in-8, 339 pp. — On sait que l'infinitif complément d'un verbe s'emploie soit seul, ce qui est la construction ancienne, issue directement du latin, soit précédé des prépositions *a* ou *de*, ce qui est un développement français. S'en tenant à l'emploi de l'infinitif construit avec un verbe impersonnel, M. Kjellman cherche à déterminer comment et pourquoi la construction traditionnelle recule d'abord peu à peu devant la construction avec *a* pour reprendre le dessus à partir du XIII[e] siècle, et

1. Je ne vois pas que M. Ol. ait fait appel aux formes trentines : *ribbia*, *rebbia*, *robbia* « frana ». Sera-t-il nécessaire d'avoir recours à l'explication par un croisement d'alluvia avec ripa (cf. ladin *riva* « pente raide » (Alton), frioul *ribo* « riva, erta » *Arch. glott.*, IV, 339) ou avec ruina (cf. noms de lieu : *Ruinal* dans le Tyrol allemand) ou avec la base d'origine incertaine qui se continue dans le frioul : *rovis*, *ruìs*, *ruvìs* « valanga », surselv. *rieven*, sent. *rövan* « lisière, talus », Gröden *ròne* « pente », etc. ?

2. Le frioul *lavie* « torrentello o ramo di torrente » est expliqué comme descendant du lat. *alveu*, mais quel est alors le rapport phonétique du frioul *laip* « truogolo » avec *lavie* ? Ne faudra-t-il pas rattacher le frioul *lavie* plutôt au napolit. *lava* « torrente », au bresc. *laf*, cf. en dernier lieu, Salvioni, *Arch. glott.*, XVI, 464 ? — M. O. n'a pas tenu compte des noms de lieu tels que *Rabbiula*, *Gabbia* (et *lezza*, *dilezza*) que M. Pieri a discutées dans l'*Arch glott.*, Suppl. V, 151, 153 : a-t-on le droit de les écarter en présence du parmig. *libia* de l'autre côté des Apennins ?

comment et pourquoi *de* à son tour, après d'humbles débuts, a fini par devancer *a* et occupe aujourd'hui une situation prépondérante. Mais cette évolution de *de* est tardive et M. K. y viendra dans un second volume. Pour le moment il arrête son travail au XV[e] siècle, et sans négliger les origines de la construction avec *de*, c'est surtout de la lutte entre la construction avec *a* et la construction directe qu'il s'occupe. A vrai dire, bien que dans son introduction il emploie lui-même ce terme de lutte, on n'a pas au cours de son ouvrage le sentiment d'assister à des hostilités bien vives. On voit plutôt des adversaires cantonnés sur leurs positions. L'idée de M. K. est que chaque emploi de *de* ou de *a* ou du simple infinitif trouve sa justification dans le sens du verbe principal. Il divise les verbes impersonnels en plusieurs catégories, suivant l'idée générale qui est au fond de leur signification, et de chacun des groupes ainsi constitués, il rapproche un groupe correspondant de verbes personnels dont l'influence analogique a pu s'exercer sur la construction impersonnelle. Cette influence de l'analogie est certaine et explique bien des choses. M. K. a ainsi constitué un très complet et très commode répertoire des verbes impersonnels et des locutions impersonnelles de l'ancienne langue ; les exemples sont nombreux, bien étudiés, classés avec soin ; les questions de chronologie sont avec raison placées au premier rang. Ainsi d'un coup d'œil on voit quelles étaient, à telle date, l'étendue et l'importance de telle construction par rapport à telle autre. Des tables placées à la fin du volume présentent les résultats sous forme de statistique. On voit que M. K. a fait œuvre utile. On peut lui reprocher de n'avoir pas assez insisté sur cette idée de lutte d'où il est parti ; on ne voit pas assez nettement la direction générale de l'évolution ; le morcellement des chapitres nuit un peu à l'unité du livre. De plus l'auteur s'attache trop à des discussions de logique parfois bien abstraite ; ses analyses du sens des prépositions *a* et *de* sont un peu subtiles : *a* et *de* semblent être devenus des « outils grammaticaux » beaucoup plus tôt qu'il ne le dit. On a proposé bien des hypothèses pour expliquer leur succès : nous nous demandons s'il n'y a pas là simplement de la part de la langue une obscure tendance à créer une particule analogue au *to* anglais, qui serait la marque distinctive de l'infinitif. — Lucien FOULET.

Études de Grammaire française (1. Onomatopées. 2. Mots abrégés. 3. Néologismes. 4. Mots d'emprunt nouveaux. 5. Haricot et parvis), par KR. NYROP ; Copenhague, 1919 ; in-8, 56 pp. (Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Historisk-filologiske Meddelelser. II, 6.) — Le 1[er] chapitre est un complément à l'étude que M. Nyrop a donnée sur les onomatopées dans le tome III de sa *Grammaire historique de la langue française*. Dans le 2[e] il s'agit des mots du type CGT, PTT : c'est un mode de formation très connu en allemand et en anglais et qui s'est beaucoup développé depuis quelques années en français. Il n'est du reste pas à croire que toutes les abréviations de ce genre créées pendant la guerre subsisteront : beaucoup

d'entre elles n'étaient connues que d'un petit nombre d'initiés. Dans le 3e chapitre M. N. se demande si la guerre a apporté des mots nouveaux au français ; et il constate que ce grand bouleversement n'a fait entrer dans la littérature et les journaux qu'un très petit nombre de néologismes (*ententiste, désannexion, survoler*, etc.). Il est fort possible qu'en effet la langue échappe plus ou moins complètement à l'influence de la guerre. Mais on peut se demander aussi s'il ne faut pas attendre quelques années avant d'apercevoir le contre-coup. Et les néologismes ne seront sans doute pas des mots entièrement nouveaux, mais des termes locaux ou vulgaires qui auront reçu une extraordinaire extension, dans le genre de *ne pas s'en faire, en mettre, i sait y faire*; dans ce genre M. N. cite déjà *bonhomme, tortillard*. Dans le chapitre 4 il est question des mots nouveaux empruntés soit à quelque variété du français autre que le français « correct », soit aux langues étrangères : M. N. constate que quatre ou cinq mots ont été pris à l'allemand pendant la guerre. Mais aucun n'a de chance de rester, sauf peut-être *tob* (= *Taube*). Il faudrait ajouter à la liste *Gotha* dont l'équivalent populaire *godasse* a été un moment très répandu. M. N. s'en tient ici à l'allemand. Mais c'est certainement l'anglais qui aura le plus fourni au français pendant ces années de guerre ; quelquefois ces emprunts sont de valeur douteuse comme l'irritant *sévère* (un combat « sévère ») qui provient simplement d'une méconnaissance de la signification précise du mot anglais, d'autres au contraire sont de bonne prise, comme *front* (être au front, aller sur le front, etc.) qui nous manquait vraiment : le mot n'existait en français, comme terme militaire, que dans un ou deux emplois d'acception extrêmement restreinte. Le chapitre 5 apporte un complément très substantiel à une étude précédente de M. N. : *Histoire étymologique de deux mots français (haricot, parvis)*, 1918. — Toute cette brochure se lit avec un grand intérêt. — L. FOULET.

Indicaţiuni bibliografice pentru literatura română dela cele mai vechi lucrări pân în 1913 de GH. ADAMESCU, 2e éd. augmentée ; Bucarest, « Flacăra », 1914 ; in-8, 100 pages. — M. Ad. a un peu augmenté et a publié à part es notes bibliographiques qui complétaient son *Histoire de la littérature roumaine* ; ce n'est donc pas un travail très méthodique, ni même d'un maniement très commode, qu'il nous donne ; tel quel, il rendra des services en attendant une bibliographie critique générale de la littérature roumaine qu'il serait grand temps d'entreprendre. — M. R.

Peider LANSEL, *La musa ladina. Antologia de la poesia engiadinaisa moderna precedüda d'una cuorta survista da nossa litteratura poetica*, 2a ediz. ; In comischiun pro l'Engiadin Press Co, Samaden (Suisse), 1918, in-8, 181 pages.— C'est l'un des chefs des « Romanches » qui publie ce recueil de poésies dues aux poètes de l'Engadine du XIXe siècle. L'esquisse que M. Lansel a placée à la tête de son volume pour permettre aux amis de sa langue natale de se

familiariser rapidement avec les représentants de la littérature engadinaise est rédigée avec grand soin ; les portraits qu'il retrace des écrivains d'hier et d'aujourd'hui sont bien réussis, bien que fragmentaires. Le choix des poésies est excellent. En vue d'une nouvelle édition de la Chrestomathie, je me permets de soumettre à l'auteur deux desiderata : 1° qu'il insère un petit choix des poésies populaires originales que M. L. recueille sans se lasser auprès de ses compatriotes depuis des années ; 2° qu'il publie un second tome contenant les meilleures pages, écrites en vers et en prose, antérieures au XIXe siècle. — J. JUD.

Real Academia española. La escatologia musulmana en la Divina Comedia. Discurso leido en el acto de su recepción por D. Miguel ASÍN PALACIOS y contestación de D. Julián Ribera Tarragó, el día 26 de Enero de 1919 ; Madrid, E. Maestre, 1919 ; gr. in-8, 403 pages.— Cet important mémoire étudie successivement : 1° les rapports de la *Divine Comédie* avec les légendes mulsumanes du voyage nocturne et de l'ascension de Mahomet ; 2° les rapports de la *D. C.* avec les autres légendes musulmanes sur l'au-delà (limbes, enfer, purgatoire et paradis) ; 3° les éléments musulmans dans les légendes chrétiennes de l'au-delà antérieures à la *D. C.* (visions infernales : les trois moines d'Orient, vision de saint Paul, légendes de Tundal, purgatoire de saint Patrice, etc. ; visions paradisiaques ; voyages maritimes : saint Brandan ; légendes des dormants, du repos des réprouvés, du combat entre anges et démons pour la possession des âmes) ; 4° les arguments en faveur de la transmission des modèles islamiques à l'Europe chrétienne en général et à Dante en particulier. — Nous ne pouvons reprendre le détail des analyses et des comparaisons qui portent non seulement sur les thèmes généraux ou les idées philosophiques ou mystiques, mais sur la conception même, la disposition, la topographie, l'architecture céleste ou infernale, les épisodes de la *D. C.* : il y a là une multitude de rapprochements qui méritent d'être repris, examinés de près, et qui mettraient dans une lumière plus vive une face du développement de la pensée médiévale. L'auteur dégage plus particulièrement de l'ensemble des œuvres musulmanes qu'il étudie, les édits du mystique hispano-musulman Mohidén Abenarabí de Murcie qui mourut dans la première moitié du XIIIe siècle, un quart de siècle avant la naissance de Dante : Abenarabi a composé un livre sur le voyage nocturne de Mahomet qu'il traite dans le même esprit symbolique qu'on retrouvera dans la *D. C.* ; il est aussi l'auteur d'une autre ascension allégorico-mystique, insérée dans son livre des *Révélations de la Mecque*, qu'il interprète en des termes que M. A. P. a pu rapprocher de la lettre de Dante à Can Grande, et où il retrouve des idées, des comparaisons, des préoccupations et des méthodes d'exposition analogues à celles de la *D. C.* ; enfin il a composé des poésies amoureuses et un commentaire de ces poésies dont les idées, la forme et la présentation même se comparent facilement à celles du *Convito*. Il est à souhaiter que

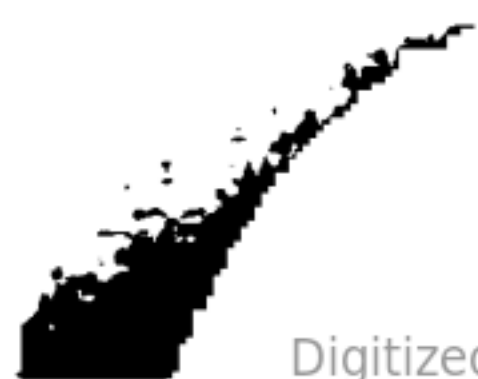
les œuvres du mystique mulsulman soient mises le plus tôt possible à la disposition des commentateurs de Dante pour permettre un examen précis du rapprochement esquissé par M. A. P. — M. R.

Cornell University Library. Catalogue of the Petrarch Collection bequeathed by Willard Fiske compiled by Mary FOWLER ; Oxford, University Press, 1916 : in-4, XXIV-547 pages. — La *Romania* a signalé (XXX, 471) le catalogue de la collection dantesque donnée à la Cornell University par le bibliophile Willard Fiske. Le catalogue de Miss Fowler présente, d'après le même plan, la collection relative à Pétrarque aujourd'hui parvenue dans les mêmes conditions à la Cornell University. Le catalogue comprend deux parties : 1° Œuvres de Pétrarque ; 2° ouvrages sur Pétrarque ; un appendice est consacré à l'iconographie ; un utile *Index of subjects* termine cette publication méritoire. — M. R.

Dantis Alagherii operum latinorum concordantiae, curante Societate Dantea quae est Cantabrigiae in Nova Anglia ediderunt Eduardus Kennard RAND et Ernestus Hatch WILKINS quos adjuvit Alanus Campbell WHITE ; Oxford, Clarendon Press, 1912 ; in-8, VIII-577 pages. — Ces concordances s'appliquent à toutes les œuvres latines de Dante imprimées dans la 3e édition d'Oxford de 1904.

J. ANGLADE, *Les origines du gai Savoir*, Paris, Champion, 1919, petit in-8 de 50 p. (Extrait du *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, 1919, p. 177-223).— L'histoire des trente premières années du Consistoire de la Gaie Science avait déjà été contée maintes fois, jadis par Lafaille, de Ponsan, Poitevin-Peitavi, tout récemment par M. Rajna (1911), M. de Gélis (1912)[1] et moi-même (*Revue bleue* du 4 octobre 1913). M. Anglade, qui a jugé utile de la recommencer, ne pouvait que répéter ce qui avait été dit, notamment par ses trois derniers devanciers (dont il ne cite qu'un seul), puisqu'il travaille d'après les mêmes documents ; il le fait avec ses qualités coutumières d'aisance et d'agrément, mais non sans quelques distractions et erreurs de détail. Il fait (p. 10, note) un seul personnage de Lagane et de Ponsan, deux historiens des Jeux Floraux bien connus de tous ceux qui se sont occupés du sujet : dans la note de Chabaneau qui a donné lieu à l'erreur (*Hist. de Languedoc*, X, 183) il se trouve que le premier nom termine une phrase et que le second commence la suivante ; M. A. a pris pour un trait d'union le point qui les sépare. — Quelques fautes de traduction : p. 11 : la phrase *el torna de son falhimen-a so que razos pot soffrir* (Chabaneau, même page) signifie « le ramène de son erreur vers ce que la raison autorise » et non « ...autant qu'il est raisonnable de le faire » ; p. 17 : *determenar* signifie, non « discuter », mais « trancher » (une question) ; M. A. traduit lui-même, à la page suivante, par « décider et juger ». Ce

1. Voyez le compte rendu du livre de M. de Gélis dans *Rom.*, XLII, 446.



n'est pas, du reste, au « candidat » que ce droit est donné, mais au « bachelier » ; p. 22, n. 2 : *mescabarse de* signifie non « s'éloigner de », mais « manquer de » ; il y a un autre exemple de ce sens dans les *Leys*, enregistré par Levy (v. 244) ; p. 31, l. 13 : ce n'est pas à Molinier qu'il faut attribuer cette citation, mais à Jean de Saint-Sernin, qui est bien l'auteur de la lettre, comme M. A. lui-même l'a reconnu plus haut (p. 20), le doute exprimé en note est donc singulier ; p. 16, au bas : « Il fallait que le candidat *ait* obtenu déjà une fleur principale et qu'il *eût* subi un examen... » : voilà une phrase que pourraient bien recueillir les futurs historiens de notre langue, comme un remarquable exemple d'éclectisme ; c'est un joli compromis entre la syntaxe de nos journalistes et la syntaxe traditionnelle, que l'Académie des Jeux Floraux, il est vrai, ne s'est pas attribué la mission de « maintenir ». — A. J.

La Chanson de Roland, traduction nouvelle d'après le manuscrit d'Oxford par Henri CHAMARD ; Paris, A. Colin, 1919 ; in-16, XI-224 pages. — Traduction vers par vers en décasyllabes à rimes libres. L'entreprise n'était pas entièrement nouvelle, elle n'en restait pas moins difficile. M. Ch. y a apporté à la fois un pieux enthousiasme et une conscience avisée. Dans l'ensemble, cette traduction est exacte et précise, et elle contribuera dignement à faire connaître et apprécier la *Chanson de Roland*. Pourtant, quelques libertés que M. Ch. ait prises, en général très légitimement, avec le rythme et la rime, il a été obligé de faire à l'une et à l'autre des sacrifices d'exactitude ou de clarté. Certaines inversions notamment paraîtront difficiles à entendre, d'autres donnent parfois l'impression du vieilli plutôt que de l'archaïque. Enfin, il n'était pas sans danger de substituer la rime libre à la simple assonance, et le jeu des rimes libres, dans la traduction de M. Ch., ne reproduit pas toujours le mouvement de l'original. M. Ch. a ajouté à sa traduction des notes qui en facilitent l'intelligence et un lexique-index qui éclaire utilement le sens de quelques éléments du vocabulaire parfois un peu factice du traducteur. Il apportera ainsi à bon nombre de lecteurs du *Roland* une aide efficace. Peut-être la lecture directe de l'original, aidée de notes semblables et d'une traduction en prose moderne même partielle, ne serait-elle pas beaucoup plus difficile ni beaucoup moins agréable au public même peu érudit, et donnerait-elle un sentiment plus net de la vigueur du poème. De toute manière il faut se réjouir du regain d'attention critique et d'enthousiasme que les dernières années ont valu à cette chanson de France. — M. R.

The Northern Passion, four parallel texts and the french original, with specimens of additional manuscripts, edited by Frances A. Foster (Early english text Society, original series 145 et 147) ; London, Kegan Paul, etc., 1913 et 1916 ; 2 vol. in-8, 249 et x-217 pages. — Version anglaise de la *Passion*

composée, au XIVe siècle, surtout d'après la *Passion* française en octosyllabes (cf. *Romania*, XXXII, 102-3 et Roy, *Mystère de la Passion*). L'éditeur imprime au t. II, pp. 102-125, une copie presque diplomatique du poème français d'après le ms. O. 2. 14 de Trinity College à Cambridge, avec des compléments ou des variantes tirés de cinq autres mss. surtout de B. N. fr. 20040. Le texte de Trinity College, dont la version anglaise se rapproche plus que de tout autre, ne suffit pas à expliquer en effet toutes les particularités du poème anglais. On trouvera aux pp. 59-65 du même volume quelques indications sur les sources du poème français. — M. R.

Sulle origini dell' epopea francese, del M. E. prof. Egidio GORRA (Reale Istituto Lombardo di Scienze e Lettere, Estratto dai Rendiconti, vol. XLVI, fasc. 20, vol. XLVII, fasc. 14-15, 19, 20, séances du 29 mai et du 26 juin 1913, du 11 juin, du 2 juillet et du 17 décembre 1914) ; Pavia, 1914-1915 ; in-8, 16-13-15-16-20 pp. — Dans ces cinq brochures, qui se font suite, M. Gorra fait d'abord un exposé systématique et très clair des théories de M. Becker et de M. Bédier sur l'origine de l'épopée française, puis il marque les points où il est d'accord avec ces deux savants, et ceux où il se sépare d'eux. Disons tout de suite qu'il accepte l'essentiel de la doctrine nouvelle : les chansons de geste ne sont pas l'aboutissant d'un travail séculaire, elles sont des œuvres du XIe ou du XIIe siècle. Mais comment les expliquer ? Par des relations intéressées entre jongleurs et moines ? M. G. n'est pas disposé à l'admettre. Il ne nie pas que dans les poèmes du XIIe siècle n'apparaisse très clairement une influence « cléricale » ou religieuse. Mais il ne croit pas qu'il y ait là un trait original. M. Bédier cherche volontiers dans le XIe siècle le point de départ de tout le mouvement épique postérieur, et il admet en plus d'un cas que des œuvres antérieures aux versions que nous possédons ont été composées avant l'an 1100, sans qu'il juge pourtant ces poèmes du XIe siècle très différents de ceux du XIIe. M. G. reprend cette idée, en la généralisant toutefois et en la modifiant. C'est au XIe siècle qu'ont été composées les premières chansons de geste françaises. Mais elles sont l'œuvre de poètes de cour qui écrivaient pour l'aristocratie guerrière de l'époque. Au XIIe siècle ces poèmes furent revus et remaniés par des clercs qui les marquèrent de leur empreinte. Telle est la principale retouche que M. G. voudrait apporter aux exposés de MM. Bédier et Becker. Nous aimerions à ce sujet à proposer deux observations. Tout d'abord n'y aurait-il pas lieu de déterminer plus exactement ce qu'on entend par les « clercs » du XIe et du XIIe siècle. Ce sont gens d'Église assurément ou qui, du moins, se rattachent à l'Église par leur études et l'orientation d'une partie de leur vie ; mais ce sont aussi, et précisément parce qu'ils sont d'Église, des hommes intelligents et cultivés ; d'autre part ils appartiennent par leurs origines à toutes les classes de la société. Il semble donc que ces intellectuels du moyen âge aient été en mesure d'exprimer les sentiments et de traduire l'idéal de la nation tout entière. N'est-ce pas une erreur de voir

en eux surtout des représentants de la pensée religieuse ? Et de cette erreur première ne résulterait-il pas toute une série de malentendus ? En second lieu, M. G. distingue deux moyens âges et il met un abîme entre le xe siècle et le xie, qui est un grand siècle et vraiment le début d'une ère nouvelle. Or on sait que M. Wilmotte soutient des idées qui paraissent assez différentes. Selon lui, il n'y a pas de rupture entre la pensée antique, transformée par le christianisme, et la pensée moderne : il y a continuité visible. Le xie siècle s'explique en partie par les siècles qui l'ont précédé, bien que le rapport ne soit nullement celui que supposaient les théories romantiques. Voilà donc deux thèses qui s'opposent, et il y aurait sans doute profit à les exposer avec précision, puis à les soumettre à un examen comparatif détaillé qui aboutirait soit à exclure l'une ou l'autre, soit à les concilier. — Lucien FOULET.

Arthur LÅNGFORS, *Les chansons attribuées aux seigneurs de Craon*. Edition critique. Extrait des *Mémoires de la Société Néophilologique de Helsingfors*, t. VI. Helsingfors, 1917. In-8°, p. 41-8. En 1843, dans une plaquette qui doit être aujourd'hui très rare, G.-S. Trébutien publia les *Chansons de Maurice et Pierre de Craon* : elle contient deux chansons, les deux premières de l'édition actuelle. Le travail de M. Långfors contient *cinq* chansons — toutes les pièces qu'on trouve attribuées à des seigneurs de Craon dans les chansonniers actuellement connus. M. Långfors montre, dans son Introduction, que, pour trois de ces chansons, les attributions sont fort douteuses et il discute, avec beaucoup plus de précision que ne l'avait fait Trébutien, l'identité de Maurice et de Pierre de Craon pour lesquels on peut maintenir l'attribution des chansons I et II. Le texte des pièces est établi avec tout le soin désirable. — G. HUET.

Obres de J. Roiç de Corella publicades ab una introducció per R. MIQUEL Y PLANAS segons els manuscrits y primeres edicions (*Biblioteca catalana*); Barcelona, 1913 ; pet. in-8, XL-450 pages. — Première édition complète des œuvres en prose et en vers (traductions et récits bibliques, héroïdes et narrations mythologiques, débats, récits et poèmes d'amour). L'éditeur admet que le fécond écrivain de Valence était né vers 1430, il est mort en 1499-1500. — M. R.

Vincenzo CRESCINI, *Emilio Teza ; segue la bibliografia del Teza a cura di* Carlo FRATI ; Venezia, C. Ferrari, 1914 ; in-8, 157 pages, avec portrait (Atti del Reale Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti, LXXIII, première partie). — Notice et bibliographie, par genres d'ouvrages et par années (1855-1913), de 737 numéros avec index des noms, matières, etc. — M. R.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

N° 179-180 Juillet-Octobre 1919

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

Tome XLV



PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 25 fr. — Départements et Union postale................ 27 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris................ 30 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMERO

Les prochains numéros contiendront :

J. Bédier, La loi de Bartsch et la *Chanson de Roland*.
E. Faral, *Les 23 manières de vilains*.
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
R. Th. Holbrook, Le plus ancien manuscrit de *Maître Pathelin*.
F. Lot, Nouvelles études sur le cycle arthurien (*suite*).
Marchot, Étymologies françaises.
A. Piaget, Les *Princes* de Georges Chastellain.
P. Rajna, L'*Attila* di Nicolò da Casola (*suite*).
C. Salvioni, Centuria di note etimologiche e lessicali (*suite*).
L. Sorrento, Nuove note di sintassi siciliana.
A. Thomas, Opuscules latins inédits d'Alain Chartier.

REMARQUES

SUR LES

CHANSONNIERS FRANÇAIS

I

A PROPOS DE GAUTIER DE DARGIES

1. — LE JEU-PARTI R 1290.

Les deux pièces qui portent les numéros 1282 et 1290 dans la *Bibliographie des Chansonniers français* de G. Raynaud sont des jeux-partis[1] entre deux personnages qui sont nommés, dans l'ùn « Gautier de Dargies » et « Richart », dans l'autre « Richart » et « Gautier ». Ayant eu l'occasion de lire, en manuscrit, il y a bien des années déjà, ces deux compositions, j'avais noté les raisons pour lesquelles il me paraissait assuré que les interlocuteurs sont les mêmes dans l'une que dans l'autre. Mon opinion n'a pas été ébranlée par une note de M. Alfred Jeanroy dans la *Revue critique*[2] où il est dit que les collaborateurs de la seconde pièce étant qualifiés « maistres » dans la rubrique du manuscrit, le Gautier de R 1290 ne peut être celui de R 1282. Le second jeu était alors inédit; depuis il a été publié deux fois : par M. Zarifopol, dans son édition des chansons de Richard de Four-

1. Les derniers éditeurs de ces pièces et certains critiques modernes les appellent *tençons*. La place et l'opportunité me manquent pour discuter ici la justesse de cette appellation nouvelle, on trouvera cette discussion dans mon introduction à un recueil des jeux-partis, dont les événements ont retardé la publication, mais qui sera mis sous presse dès que les circonstances le permettront. En attendant, je leur garderai le titre de jeux-partis qu'elles portent dans les manuscrits ; autrement je les aurais appelées des *estrifs*. Je crois d'ailleurs qu'*estrif* est le nom par lequel les auteurs ont désigné 1282, et qu'au dernier vers de cette pièce *escris* doit être corrigé en *estris*.

2. Numéro du 8 décembre 1902, p. 454. On trouvera plus loin (p. 325, n. 9) le texte de cette note.

nival [1] et par M. Fiset dans sa médiocre étude sur les jeux-partis, p. 537 [2]. A l'objection de M. Jeanroy, M. Zarifopol oppose ce fait, qui avait entraîné ma conviction à la première lecture de ces pièces, que Gautier fait allusion dans l'une à ce qu'il a dit dans l'autre [3]. J'ai donc été surpris de ne trouver parmi les *Chansons et Descorts de Gautier de Dargies*, publiés par M. Gédéon Huet, que le jeu-parti R 1282, sans, de l'autre, un mot qui puisse faire soupçonner son existence : « Nous avons longtemps hésité », écrit-il, « avant d'admettre la *tençon* [R 1282], pour la bonne raison que Gautier de Dargies n'y figure que comme second interlocuteur, et que la démonstration du regretté P. Aubry, d'après laquelle jeux-partis et tençons sont toujours l'œuvre du premier interlocuteur exclusivement, nous avait convaincus. Mais à d'autres le raisonnement de P. Aubry paraîtra moins décisif [4]; et nous avons finalement admis la pièce, pour qu'on puisse trouver ici tout ce qui nous est transmis avec quelque vraisemblance sous le nom de Gautier de Dargies » (p. XXI-XXII).

Si le Gautier de R 1290 est bien Gautier de Dargies, comme il en est le premier interlocuteur, cette pièce avait, suivant la manière de voir de M. Huet, plus de titres que R 1282 à figurer dans une édition complète des œuvres de ce trouvère. Je ne m'explique pas que l'éditeur n'ait pas soumis ces titres à un examen. C'est une lacune que je veux essayer de combler.

R 1290 ne se trouve que dans le manuscrit R[2]; il y suit immédiatement R 1282; celui-ci a pour rubrique « Maistre Richart de Dargies a Gautier », celui-là « Mestre Richart et mestre Gautier ». Les pièces dans ce manuscrit étant groupées par noms d'auteurs, il apparaît bien que le collectionneur à qui est dû le recueil a identifié les interlocuteurs, ou tout au moins l'un des interlocuteurs des deux compositions.

1. *Kritischer Text der Lieder Richards de Fournival.* Thèse de Halle, 1904.

2. *Das altfranzösische Jeu-parti*, dans *Romanische Forschungen*, XIX (1906).

3. M. Fiset l'a aussi constaté.

4. En réalité le raisonnement de P. Aubry n'existe pas. Je ne suis pas sûr d'avoir compris la page qu'il a consacrée à cette question, mais ce dont je suis certain, c'est que les jeux-partis sont bien l'œuvre des deux interlocuteurs. Pour cette question, je me permets de renvoyer à ma publication annoncée ci-dessus (p. 321, note 1).

Gautier est appelé « mestre » dans R 1290 et c'est pourquoi M. Jeanroy ne croit pas qu'il soit possible de l'identifier avec Gautier de Dargies ; mais « mestre » peut être ici une faute pour « mesire », comme l'a déjà fait remarquer M. Zarifopol. Au surplus, ce qualificatif n'est donné que dans la rubrique et ne se retrouve pas dans la pièce. Or, quelle confiance mérite un rubricateur qui, dans les suscriptions précédant immédiatement celle de R 1290, a écrit : « Richart de Dargies a Gautier », au lieu de « Richart a Gautier de Dargies » ; « Le keu de Bretaigne », au lieu, croit-on, de « Li cuens de Bretaigne », et, quelques lignes plus haut, « Guillaume de Givenci au Vinier », pour « Adam de Givenci a Guillaume le Vinier » ? Il est évident que ses indications ne sont pas indiscutables.

L'unité d'origine des deux pièces se révèle, non seulement par leur groupement dans le manuscrit, mais encore par leur sujet et par leur dimension. D'une part, ce ne sont pas, au sens rigoureusement propre du mot, des jeux-partis, mais des discussions à propos d'un conseil que l'un des interlocuteurs, désespéré par les rigueurs de sa dame, demande à l'autre. D'autre part, au lieu de cinq ou six strophes et de deux demi-strophes qu'ont à l'ordinaire les compositions du même genre, celles-ci comptent, l'une (R 1282) neuf strophes, plus deux demi-strophes, l'autre (R 1290) treize strophes, et n'est peut-être pas complète.

Enfin, et cet argument me paraît tout à fait décisif, Gautier dans R 1290, dit à Richard :

Amis Richart, j'eüsse bien mestier
Que mi meschief d'amour fussent celé,
Nomeement a vous que j'ai blasmé
De ce que vous ne la voliez laissier... (v. 1-4).

Or, dans R 1282, Gautier de Dargies montre à Richard le maux où l'on s'expose en s'engageant dans les liens de l'amour et le traite de musart et de fou parce qu'il ne veut pas s'en délivrer avant qu'il en soit trop tard :

Ne je n'ai d'amour parlé
　Pour blastengier,
Mais pour vous descouragier
Anchois qu'il vous en fust pis (v. 49-52).

Il est donc certain que les interlocuteurs sont les mêmes dans

les deux jeux-partis, dont l'un est le pendant de l'autre. Dans le premier, c'est Richard qui prend l'initiative et demande conseil à Gautier ; dans le second, c'est au contraire Gautier qui parle le premier et consulte Richard. Cette interversion des rôles était, pour ainsi dire, attendue : Gautier rend à Richard la politesse qu'il a reçue de lui.

M. Zarifopol a relevé cette particularité que, dans la première pièce, Richard, en s'adressant à Gautier, l'appelle constamment « Mesire » ou « Sire », tandis que dans la seconde il l'appelle simplement « Gautier » ; mais il a noté en même temps que Gautier, dans la seconde, traite Richard d' « ami », ce qu'il ne fait pas dans la première. S'il y a quelque conclusion à tirer de ces détails, c'est sans doute que les relations sont devenues plus familières entre les deux interlocuteurs dans l'intervalle compris entre la composition du premier jeu-parti et celle du second. Et vraisemblablement la première pièce a été l'occasion de ces relations. Je crois d'ailleurs que les deux pièces se sont suivies d'assez près, l'une étant visiblement le pendant de l'autre, et la première contenant, semble-t-il (surtout dans la strophe V), une allusion au « congié » qui fournira le motif principal de la seconde.

On sait qui est Gautier, nommé dans R 1282 « Mesire Gautier de Dargies », mais on ignore qui est Richard. J'ai donné plus haut les rubriques qui précèdent les deux jeux-partis dans le manuscrit R^2 : dans l'une comme dans l'autre, le titre de maître est placé devant le nom de Richard. Mais il importe de remarquer que ce titre ne figure pas dans le texte, où le nom de Richard revient jusqu'à douze fois sans être accompagné d'aucun qualificatif autre que celui d' « ami ». C'est donc uniquement la donnée des rubriques qui servira de base à la première partie de la démonstration qui va suivre. Il en restera cependant, même si l'on ne tient aucun compte de cette donnée, que Richard de Semilly ne peut être l'interlocuteur de Gautier de Dargies.

On retrouve, dans d'autres suscriptions de différents chansonniers, les mentions de « Maistre Richart », de « Maistre Richart de Semilli » et de « Maistre Richart de Fournival ». Il est infiniment probable que ces trois appellations ne désignent que deux personnages, et que la première se réfère à l'une des deux

autres. La question se pose donc, pour chacune des pièces attribuées à « Maistre Richart », de savoir si c'est à Richard de Semilly ou à Richard de Fournival qu'elle doit être assignée.

Claude Fauchet, qui a bien vu que R 1282 et R 1290 ont une même origine, n'était pas fixé sur l'identité de l' « ami » de Gautier : « un maistre Richard (je croy de Semili ou Fournival) » [1]. P. Paris, qui n'a connu les deux pièces que par ce qu'en a dit Fauchet, s'est contenté d'enregistrer, très inexactement, l'opinion de ce dernier, en écrivant : « Le président Fauchet cite de Gautier d'Argies un jeu-parti [R 1290] adressé à Richard de Semilli et que nous n'avons point retrouvé... Fauchet cite encore les quatre vers suivants d'un autre jeu-parti [R 1282] adressé par ce même Richard à Gautier [2]. » Hermann Suchier [3] et M. Fiset [4] tiennent pour Richard de Semilly. Suivant P. Tarbé [5], G. Gröber [6], M. Zarifopol [7], au contraire, l'interlocuteur de Gautier est Richard de Fournival. M. Jeanroy ne voit dans R 1282 qu' « un certain Richart [8] », et dans R 1290 « un Richard » qui, étant qualifié « maître », ne peut être celui qu'y voit Suchier [9]. Pour M. Huet, « le Richart de la *tençon* [R 1282] reste indéterminé [10] ».

1. *Œuvres*, fol. 569.

2. *Histoire littéraire*, XXIII, p. 573.

3. Gautier de Dargies « dichtete zwei jeus-partiz mit Richart von Semilli » (Suchier und Birch-Hirschfeld, *Geschichte der französische Litteratur*, p. 182).

4. *Loc. cit.*, p. 541.

5. *Les Œuvres de Blondel de Neele*, p. 175.

6. *Grundriss*, II, p. 681.

7. *Loc. cit.*, p. 9.

8. *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, publiée par Petit de Julleville, I, p. 385.

9. « G. de Dargies [suivant Suchier] aurait échangé avec Richard de Semilli deux jeux-partis ; ce renseignement est donné par l'*Histoire littéraire* (XIII, 573), qui citait elle-même Fauchet. L'une de ces pièces est certainement le nº 1282 entre Gautier de Dargies et Richart, où il n'y a pas de raison de voir Richart de Semilli ; l'autre (encore inédit), qui n'a pas été retrouvé par P. Paris, est probablement le nº 1290, échangé entre un Richart et un Gautier, tous deux qualifiés « maître » (en rubrique), et qui ne doivent être par conséquent ni l'un ni l'autre des personnages allégués par M. S. » (*Revue critique*, 8 déc. 1902, p. 454).

10. *Chansons et Descorts de Gautier de Dargies*, p. 11, note 5.

Ni Suchier, ni Fiset, ni Tarbé, ni Gröber n'ont fait connaître les raisons de leur choix ; M. Zarifopol a motivé ainsi le sien : les rubriques de R 1282 et de R 1290 donnent à Richard le titre de maître, et « le nom de Maître Richard n'alterne dans les manuscrits qu'avec celui de Richard de Fournival ». Ce qui signifie que neuf chansons attribuées à « Maistre Richart » par certains manuscrits (Pb^3, R^1) sont attribuées à « Maistre Richart de Fournival » par d'autres manuscrits (Pb^{11} A, une fois B^2 et une fois Pb^8). C'est en vertu de ce raisonnement que M. Zarifopol donne à Richard de Fournival, outre les deux jeux-partis, sept chansons qui ne sont conservées que dans R^1, sous la rubrique « Maistre Richart ». Pour qui connaît les relations intimes de Pb^3 et de Pb^{11}, il est évident que le Maistre Richard de l'un n'est pas différent du Maistre Richard de Fournival de l'autre lorsque ces deux désignations s'appliquent à une même chanson. Mais il importerait de savoir ce que disait la rubrique de l'ancêtre commun de ces deux manuscrits. Est-ce Pb^3 qui a supprimé la mention « de Fournival », ou Pb^{11} qui l'a ajoutée ? Pourtant, treize chansons étant groupées dans R^1 sous la rubrique « Maistre Richart », s'il est avéré que pour cinq de ces chansons l'auteur est le chancelier d'Amiens, il est légitime de croire, jusqu'à preuve du contraire, que les huit autres sont également de lui. Mais l'argument a moins de force lorsqu'on l'applique à une chanson comme R 498, qui ne fait pas partie du groupe [1] ; il est réduit au minimum de sa valeur lorsqu'il s'agit des deux jeux-partis, qui ne sont attribués à « Maistre Richart » que dans un manuscrit où ne se rencontre aucune autre pièce sous ce nom [2] ni sous celui d'un Richard quelconque.

Mais si la raison invoquée par M. Zarifopol en faveur de Richard de Fournival est insuffisante, il en est une autre, qu'il n'a pas remarquée, qui me semble exclure Richard de Semilly.

Je n'ai aucune opinion personnelle sur l'époque précise où

1. Cette chanson se trouve aussi dans Pb^{12}, où elle en suit immédiatement une autre (R 1978), attribuée à Maître Richard de Semilly par Pa, Pb^6, Pb^{17}.

2. Le fait que R 1282 dans A et dans B^2 ne fait pas partie du groupe des pièces attribuées à Richard de Fournival ne prouve rien, parce que dans ces deux manuscrits les jeux-partis forment un groupe à part anonyme.

s'est exercée l'activité poétique de Richard de Semilly. Sur la foi d'un groupe de manuscrits, qui sont malheureusement tous de la même famille, et dont l'autorité, pour cette raison, n'est pas indiscutable, on lui attribue sept chansons et trois pastourelles. M. Jeanroy considère comme « infiniment vraisemblable » qu'une autre chanson, dont le sujet est un « tournoiement de dames », et qu'il a publiée [1], est aussi de lui. La raison qu'il donne de cette attribution est que cette pièce, conservée dans l'unique manuscrit Pb[17], y est placée entre les œuvres de Richard de Semilly et celles du vidame de Chartres, deux groupes qui se suivent immédiatement dans les autres manuscrits de la même famille. A cet argument j'ajouterai que les traits linguistiques de la chanson publiée par M. Jeanroy se retrouvent dans les autres compositions attribuées à Richard de Semilly : emploi pour le pronom personnel féminin de la forme *el* ; distinction entre *-ant* et *-ent* [2] et, particularité plus caractéristique, réunion à la rime des sons *i* et *ui* [3]. Je crois donc, avec M. Jeanroy, que cette chanson est du même auteur que celles qui la précèdent dans le manuscrit. Elle est amputée de la première strophe ; dans les cinq qu'il en reste, deux dames sont mentionnées dont le titre ou le nom, s'ils ne sont pas de fantaisie, permettront peut-être à des chercheurs mieux placés que moi de déterminer la date de cette composition :

L'une est la chastelaine devers Mont le Heri,
Et l'autre est Jaqueline qu'en claime de Vitri.

Ni les autres chansons ni les pastourelles ne fournissent aucune donnée positive sur leur âge. Suivant M. Jeanroy, la carrière de Richard de Semilly « se place vers la fin du XIIe siècle », et toutes ses œuvres « se distinguent par un caractère d'archaïsme très marqué » [4]. Pour H. Suchier, « il appartient aux anciens poètes qui ont imité le genre populaire... Dans

1. *Romania*, XXVIII, 237.

2. C'est une raison de croire que Richard, s'il est bien l'auteur de ces compositions, était originaire de Semilly près Laon plutôt que de Semilly dans la Haute-Marne.

3. La rime *i* : *ui* se retrouve dans la chanson R 1820 et dans les pastourelles R 1362 et R 1583.

4. *Romania*, XXVIII, 235.

plusieurs de ses pièces il a introduit des refrains empruntés à des chants de danse, usage qui deviendra de plus en plus à la mode au XIIIe siècle »[1]. G. Gröber le classe « à la fin du XIIe siècle »[2].

D'autre part, on sait que Gautier de Dargies vivait au commencement du XIIIe siècle. M. Huet croit le reconnaître dans une charte de 1201, et, probablement, dans une autre de 1236[3]. Richard de Semilly serait donc son aîné. On peut, en faisant largement la part de l'arbitraire et de l'erreur dans ces appréciations, admettre qu'ils étaient contemporains, mais il paraîtra difficile, même aux plus sceptiques, de supposer que Richard de Semilly était sensiblement plus jeune que Gautier de Dargies. Or, sans aucun doute, celui-ci était plus âgé, et vraisemblablement d'au moins une génération, que son interlocuteur des jeux-partis. Dans R 1282, Gautier est présenté comme un homme qui a longtemps servi dans la milice d'Amour, et Richard comme un novice qui aspire à marcher sous le même étendard. Richard ne manque pas de marquer cette différence d'âge en un vers savoureux dans son incorrection grammaticale:

J'irai demain et vous ier (v. 60).

Donc Richard de Semilly ne peut pas être l'un des interlocuteurs des jeux-partis R 1282 et R 1290. C'est par conséquent Richard de Fournival en qui il faut voir l'ami de Gautier de Dargies, si l'on s'en tient aux Richard qui peuvent revendiquer le titre de maître. Si l'on néglige l'indication des rubriques, qui donnent ce titre, pour s'en tenir au texte des jeux-partis, où il ne figure pas, le champ des recherches est moins étroit, mais Richard de Fournival reste quand même le candidat le plus en vue.

La différence d'âge que j'ai signalée entre les deux auteurs des jeux-partis est précisément celle qui existait entre Gautier de Dargies et Richard de Fournival. La situation de ce dernier, celle de sa famille, lui permettaient de traiter avec un cheva-

1. *Loc. cit.*

2. *Grundriss*, II, p. 671.

3. M. Huet dit 1232 (p. II), mais plus loin (p. XXVII, note 2), il donne le texte de la charte, avec la date de 1236.

lier sur le pied de l'égalité. Il habitait Amiens, et Dargies n'est qu'à une dizaine de lieues de cette ville. La maison de Dargies avait probablement des relations avec le chapitre d'Amiens, et peut-être faut-il voir un de ses membres dans cet « Arnoul d'Argies », chanoine, qui fut délégué par ses confrères pour vendre à un autre chanoine la maison même qui avait appartenu à Richard de Fournival.

Il est un autre argument que je ferais volontiers valoir en faveur de Richard de Fournival, mais il est d'appréciation si personnelle que je me contenterai de le signaler sans y insister. Lorsqu'on lit celles des chansons de Richard de Fournival dont l'authenticité ne paraît pas douteuse, on y remarque, dans la pensée et dans l'expression, une certaine originalité qui manque le plus souvent chez les autres lyriques de son temps, et je crois retrouver les mêmes qualités dans les deux jeux-partis. Je citerai seulement cette strophe, que M. Zarifopol n'a pas comprise [1], de R 1290 :

> Gautier, bien voi qu'il m'estuet desploier
> Ice dont j'ai le peril eschivé :
> Onc ne chantai de la ou j'ai amé ;
> Ains me consent de li a motiier [2] :
> « Bele dame et envoisie,
> De très grant bonté garnie. »
> Mi chant en vont le grant chemin plenier,
> Et mes cuers torne en un estroit sentier ;
> La vont mi dit, ci mainent mi [3] pensé :
> Ensi doit on les guaites desvoier (v. 71-80).

Mais je me sens sur un terrain mouvant et je ne m'y aventure pas davantage.

---

1. M. Fiset l'a mieux ponctuée.
2. Cf. cet envoi d'une chanson de Fournival (R 1689).

> Ja mais cis sons n'ert oïs
> Se ma dame ne l'otroie,
> C'onques riens ne fis ne ne dis
> Qui sans son congié soit mais canté.

3. Ms. *mon*.

2. — R 416.

Je considère comme faite la preuve que Gautier de Dargies est l'un des interlocuteurs de R 1290, et, si aux arguments déjà fournis j'en ajoute encore un, c'est parce qu'il assure l'authenticité d'une autre pièce du même auteur en même temps que celle du jeu-parti. Dans celui-ci, Gautier se plaint de ce que sa dame lui a signifié son congé, parce qu'elle le trouve trop âgé :

Et m'a doné congié pour mon aé (v. 29).

Et cependant, elle aussi a pris de l'âge, bien que les effets du temps ne soient pas apparents,

Car n'est pas meins envieillie
Pour ce s'ele n'est froncie (v. 105-106).

Malgré tout, le poète continue à aimer éperdument la cruelle, qu'il trouve toujours aussi belle.

Ce sont là des particularités et des sentiments qui ne sont pas banals dans la poésie lyrique du moyen âge ; on en trouve cependant un autre exemple, et c'est dans le descort R 416 de Gautier de Dargies :

Ma dame m'a ramprosné :
El m'a dit que je sui u tour,
Que trop ai le chief mellé
De chainnes, n'ai droit en amour !
Se j'ai mon tans usé,
El n'a pas esté a sejour ;
Ainz a bien son vis guardé,
C'est voirs : ele est de bel atour (v. 9-16).

Et encore :

Trop a seur mon aé
Apertement parlé,
N'a pas fait que courtoise,
Pour ce que sa biauté
A si lonc tans duré (v. 38-42).

Et enfin :

Cest jugement m'a trop hasté
Et a grant tort congié douné,
N'a oevre ne m'a esprouvé (v. 68-70).

Les deux compositions sont évidemment du même auteur et de la même date. On a vu que le jeu-parti est de Gautier de Dargies : le descort est donc aussi de lui. A la vérité, c'est bien sous le nom de ce poète qu'il a été déjà trois fois publié, mais sans autre garantie que celle des deux manuscrits Pb^3 et Pb^{11}, qui seuls l'ont conservé et qui le lui attribuent. Or ces deux manuscrits ne représentent qu'une seule famille et leurs indications relatives aux auteurs sont souvent sujettes à caution : M. Huet n'a imprimé que comme « douteuses » quatre chansons (R 795, R 1575, R 1624, R 1989), que les mêmes manuscrits donnent à Gautier ; et l'on verra plus loin qu'une autre pièce (R 539), accueillie sans discussion par l'éditeur sur la foi de ces deux manuscrits, ne peut pas être du poète beauvoisin. L'attestation fournie par le jeu-parti en faveur de l'authenticité du descort ne paraîtra donc pas superflue.

3. — R 58.

Outre le jeu-parti R 1290, il y a une chanson (R 58) que l'éditeur, sans choquer la vraisemblance, du moins si l'on se tient au point de vue où il s'est placé, pouvait admettre parmi celles de Gautier de Dargies, ne fût-ce que dans la catégorie des « douteuses ». R 58 est conservé dans deux manuscrits, dont un, Pb^{12}, ne donne jamais aucun nom d'auteur ; dans l'autre, B^2, elle est placée sous la rubrique « Guernier d'Airches », qui désigne, pour M. Huet, Gautier de Dargies. L'autorité de ce manuscrit, « isolé, est des plus faibles », fait remarquer l'éditeur (p. xx). C'est possible, n'oublions pas toutefois que le même éditeur a aussi reconnu que les « attributions » du même manuscrit « ne méritent pas le mépris absolu que les philologues leur ont parfois prodigué » (*ib.*, p. VII) [1]. Il fallait donc, l'indication de B^2 n'étant infirmée par aucun autre manuscrit, des raisons pour rejeter cette chanson. Or le seul motif de son exclusion est que, « dans les deux premiers couplets, il y a des rimes en *ai* distinctes des rimes en *é* ». Ce motif me paraît très contestable. Suivant M. Huet, « Gautier

1. On verra plus loin (p. 27) qu'en réalité toutes les chansons attribuées par B^2 à Gautier de Dargies sont bien de lui.

admet la confusion de *ai* et de *é* » (p. XIII). Voyons d'abord si cette assertion est justifiée. Dans la chanson I (R 1223) de l'édition de M. Huet, 28 vers riment en *-é*, sans un seul mot en *-ai*; dans IV (R 418), 15 vers en *-é*, aucun en *-ai*; dans XXIII (R 1282), 18 vers en *-é*, aucun en *-ai*; dans XXV (R 416), 22 vers en *-é*, aucun en *-ai*; dans XXVI (R 539), 9 vers en *-é* [1], aucun en *-ai*; dans R 1290, que M. Huet n'a pas publié, 39 vers en *-é*, aucun en *-ai*. Parmi les chansons dites « douteuses », XIII (R 1753) a 4 vers en *-ai*, aucun en *-é*; XIV (R 795) a, dans une strophe, 7 vers en *-ai*, sans aucun en *-é*, et, dans deux autres strophes, 20 vers en *-é*, aucun en *-ai*; enfin, dans XX (R 1008), 5 vers en *-é*. aucun en *-ai*. Il ne reste, pour appuyer le jugement de M. Huet que la chanson VIII (R 419) [2], dans laquelle, parmi 36 mots en *-é* figure le parfait *esguardai*. Cette leçon, en la supposant bien établie, me paraît trop isolée pour qu'on puisse prétendre, d'après elle, que le poète admettait la « confusion de *ai* et de *é* [3] », et lui refuser la paternité d'une pièce uniquement parce que ces deux terminaisons y sont séparées. Gautier aurait pu se permettre cette rime exceptionnellement, sans qu'on fût autorisé à voir dans ce mélange un principe. En tous cas, puisque des chansons telles que R 1573 et surtout R 795, où les finales *-ai* et

1. L'édition de M. Huet n'en donne que sept, mais par erreur : la strophe VI tout entière doit être sur deux rimes, *-é*, et *ire* : il fallait donc, au v. 34, imprimer *pensé* et non *penser* ; et au v. 36 *Les maux que j'ai enduré*, avec B², au lieu de *Les maus que me fait porter*, qui est une correction de Pb¹¹ ; Pb³ donne seulement *Les maus que*, et laisse en blanc la suite du vers, qui était probablement déjà tel dans l'original commun de ces deux copies. C'est la faute *penser* pour *pensé* qui a appelé celle du v. 36. Dans l'édition de MM. Jeanroy, Brandin et Aubry, *Lais et Descorts*, le v. 34 est correct avec *pensé*, mais au v. 36 les éditeurs ont commis la même faute que M. Huet.

2. Il va de soi que les pièces dont je n'ai pas parlé n'ont aucune rime ni en *-é* ni en *-ai*.

3. Il y a dans cette expression de M. Huet une autre « confusion », certaine celle-ci, qu'il n'est pas seul à faire. De ce qu'un rimeur associe à *-é* certaines terminaisons en *-ai* (1re personne de l'indicatif présent d'*avoir* et de *savoir*, parfaits de la 1re conjugaison et futurs de tous les verbes), il ne s'ensuit pas que cet auteur ferait entrer dans la même rime des substantifs ou des adjectifs en *-ai*. Il ne confond pas les sons *ai* et *é*. (Voir mon édition du *Roman de la Rose*, t. I, p. 190 et 197.)

-*é* sont séparées, ont été néanmoins accueillies parmi les pièces douteuses, il n'y avait pas de raison pour ne pas accorder la même place à R 58.

J'ai voulu simplement montrer que le motif invoqué pour retirer cette chanson à Gautier n'est pas suffisant ; mais en aucune façon je n'ai prétendu insinuer qu'elle soit de lui. Je la lui refuse, au contraire, mais pour un autre motif : c'est qu'aucun manuscrit ne la lui attribue, ainsi qu'on va le voir.

4. — GAUTIER DE DARGIES ET GARNIER D'ARCHES.

G. Raynaud a considéré comme étant attribuées à Gautier de Dargies dans le manuscrit B² les pièces placées sous les rubriques suivantes, que je numéroterai, afin de pouvoir les rappeler plus facilement : 1° « Messirez Gatier de Degier » (R 419) ; 2° « Messirez Vatierz de Degier » (R 264); 3° « Messirez Watier de Dergie » (R 418); 4° « Gatiers de Dergier » (R 1969); 5° « Vatries de Dargier » (R 1223); 6° et 7° « Gatiers d'Airches » (R 1008, R 1380); 8° « Verniers d'Airches » (R 700); 9° « Gernier d'Airches » (R 58). Mais dans 10° « Guerniers d'Airches » (R 1813), Raynaud a vu, non plus Gautier de Dargies, mais un « Garnier d'Arches », à qui il a fait place, dans sa liste alphabétique des auteurs, pour cette unique chanson. C'est évidemment une distraction de sa part, car il n'est pas raisonnable de séparer Gernier d'Airches de Guernier d'Airches ni de Vernier d'Airches. Si ces deux derniers ne sont autres que Gautier de Dargies, il en est de même du premier ; sinon tous trois sont Guernier (ou Garnier) d'Arches.

M. Huet a été, comme d'autres, notamment G. Gröber[1], induit en erreur par la méprise de G. Raynaud, et a passé complètement sous silence la chanson R 1813, qui est dans la *Bibliographie* rangée sous le nom de « Garnier d'Arches », tandis qu'il discute l'authenticité de R 58 et de R 700, placées par Raynaud sous le nom de Gautier de Dargies.

---

1. *Grundriss*, II. Gröber énumère à la page 677 les chansons de Gautier de Dargies, c'est-à-dire celles que Raynaud donne à ce trouvère, et mentionne à la page 967 celle « du Lorrain Garnier d'Arches (Vosges) ».

La différence est grande entre le nom de « Gernier d'Airches » et celui de « Gautier de Dargies »; en tous cas aussi grande qu'entre ce dernier et celui de « Guernier d'Airches » : si la série des noms donnée ci-dessus représente deux auteurs, ce n'est certainement pas entre le numéro 9 et le numéro 10 qu'il faut opérer la coupure. Mais où exactement doit-elle se faire ? Aux trois premières rubriques on n'hésitera pas à réunir les deux suivantes, qui ne s'en distinguent que par l'absence du titre « Messire ». Les trois dernières forment un autre groupe indivisible. Restent la sixième et la septième [1]; elles donnent le prénom du premier groupe et le nom du second ; c'est une raison, mais peu probante, pour les rattacher à celui-ci. Il est inutile de chercher aucune indication dans le groupement des chansons par le manuscrit : elles sont classées suivant l'ordre alphabétique de l'initiale du premier vers. Mais il est présumable que dans le recueil où le collectionneur à qui l'on doit B [2] a trouvé les cinq premières chansons, celles-ci étaient groupées par noms d'auteurs, et cette hypothèse est appuyée par la constatation suivante : ces cinq chansons se retrouvent toutes dans les deux manuscrits Pb [3] et Pb [11], réunies sous le nom de « Mesire Gautiers d'Argies » ; les trois premières se suivent de même, sous le nom de « Mesires Gautier de Dargies », dans R [1], qui n'a pas les deux autres ; la première, la seconde et la quatrième, sous le titre « Monseigneur Gautier de Dargies », dans A, qui n'a recueilli ni la troisième ni la cinquième. Il est donc probable que ces cinq chansons faisaient partie d'un groupe réuni sous la rubrique « Mesire Gautier de Dargies » dans un recueil où les a prises l'auteur de B [2]. Les cinq autres chansons au contraire se séparent des précédentes non seulement par le nom de l'auteur, mais aussi en ce qu'aucun autre manuscrit ne les attribue soit à Gautier de Dargies, soit à Guernier d'Arches ; et en outre en ce qu'on ne les trouve réunies dans aucun autre recueil [2]. La sixième n'est connue que par B [2] ; la septième est

1. Les 6e et 7e rubriques sont les mêmes, probablement parce que les deux chansons se suivent presque immédiatement dans le manuscrit. La 4e rubrique vient ensuite à très peu de distance, et c'est une raison de croire que la différence du nom y correspond à une différence de la personne.

2. Ceci n'est pas tout à fait exact en ce qui concerne Pb [12], qui contient huit des dix chansons : les trois premières y sont bien réunies, mais dans le

attribuée à Guyot de Dijon par Pb[3] et à Chrétien de Troyes par Pb[11]; la huitième au châtelain de Coucy par Pa, Pb[6], Pb[17], par Pb[3], Pb[11] et par R[1]; la neuvième est anonyme dans Pb[12]; la dixième est donnée à Thibaut de Blason par Pb[3] et Pb[11]. Les cinq premières chansons ont été considérées par M. Huet comme authentiques; il n'a accueilli les deux suivantes que parmi les « douteuses », il a rejeté la huitième et la neuvième, et n'a pas parlé de la dixième.

Il résulte de ce qui précède que l'auteur responsable des rubriques de B[2] a voulu donner le nom de Gautier de Dargies à cinq chansons seulement (R 264, R 418, R 419, R 1223, R 1969), et celui de Guernier (ou Garnier) d'Arches à cinq autres (R 58, R 700, R 1008, R 1380, R 1813). Si cette distinction est admise, il n'existe plus aucune raison de s'occuper de ces dernières dans une édition des œuvres de Gautier de Dargies.

5. — R 539.

Ce ne sont pas seulement les deux chansons « douteuses » R 1008 et R 1380 (nos XX et XXI de l'édition), mais aussi, et pour une autre raison, le descort R 539 (no XXVI), admis sans discussion, qui doivent disparaître du recueil de M. Huet.

L'éditeur a relevé dans les rimes en *-é* de R 539 le parfait *esguardai*, dont j'ai parlé précédemment, mais il a omis de signaler un autre mot dont la présence dans la même rime est beaucoup plus remarquable. Je veux parler du pronom personnel au cas régime féminin singulier *lé* (v. 46). Cette forme ne se rencontre et ne peut se rencontrer que dans les textes de l'Ouest. De quelque façon qu'on l'explique dans les vers de Jean Le Marchand [1], Chartres est la limite en deçà de laquelle on ne la trouvera pas. On peut à la rigueur admettre que Gautier de Dargies, qui séparait à la rime, comme on l'a vu plus

même groupe se trouve la dixième (la quatrième manquait d'abord à cette partie du recueil); la huitième et la sixième se suivent. On sait que ce manuscrit ne donne aucun nom d'auteur.

1. *celé* (< *celatum*) : *lé*, p. 156.

haut, la finale *-ai* même dans les verbes, de la finale *-é*, se soit permis par exception, et pour les besoins de la rime, de terminer en *-é* un parfait de la première conjugaison ; mais il est invraisemblable qu'il ait emprunté la forme *lé*, confinée dans une région dont les textes littéraires n'étaient pas abondants et dans lesquels cette forme elle-même était rare. Il est beaucoup plus conforme à la logique de croire que la pièce R 539 n'est pas de Gautier de Dargies.

Ce descort est conservé dans trois manuscrits : B[2], Pb[5], Pb[11] ; dans le premier il est anonyme ; dans les deux autres il est attribué à « Mesire Gautiers d'Argies », mais on sait que ces deux copies sont de la même famille, et que leur témoignage, qui est, quand elles sont d'accord, celui de leur ancêtre commun, est souvent pris en défaut. On se trouve donc en présence de deux affirmations contradictoires : d'une part, celle d'une rubrique souvent trompeuse, d'autre part, celle, qui est à peu près indiscutable, d'un fait linguistique [1]. Pareille alternative ne permet aucune hésitation.

II

PERRIN D'ANGICOURT ET R 1665

La chanson R 1665 est attribuée à Perrin d'Angicourt par quatre des cinq manuscrits qui nous l'ont conservée, le cinquième ne donnant jamais aucun nom d'auteur ; et c'est comme telle qu'elle a été trois fois déjà publiée : par P. Tarbé, *Les chansonniers de Champagne aux* XII[e] *et* XIII[e] *siècles*, p. 4 ; par M. Goffart, *Les chansons de Perrin d'Angecourt*, dans la *Revue de*

1. On pourrait signaler dans R 539 une autre particularité linguistique, mais elle n'est pas suffisamment caractérisée. Sur trois fois que le pronom personnel féminin singulier au cas sujet s'y trouve, la forme *el*, sans *e* final, est assurée deux fois par la mesure (v. 26 et 40), tandis que, dans l'ensemble des autres pièces authentiques de l'édition, cette forme n'est assurée qu'une fois (XXV, 14), et peut-être une fois dans une des pièces « douteuses » (XVII, 17). Je considère comme imputables aux copistes et à l'éditeur plutôt qu'à l'auteur trois autres exemples, dont un dans une pièce authentique et deux dans les « douteuses » (*qu'el* pour *que*, X 14 ; XVII, 21 ; XXII, 38).

Champagne et de Brie, VII, p. 701; et par G. Steffens, *Die Lieder des Troveors Perrin von Angicourt*, p. 245. Cependant le nom de « Perrin » figure en toutes lettres dans deux strophes, non pas comme celui de l'auteur, mais comme celui d'un ami de l'auteur. Comment expliquer que le même nom désigne à la fois le destinataire et le signataire de la pièce? Faut-il supposer deux homonymes? Personne ne le croira. Doit-on en conclure que Perrin n'est pas l'auteur? C'est la solution qui se présente immédiatement à l'esprit; je la crois la seule raisonnable; et c'est uniquement parce que ni les éditeurs ni les autres savants qui ont eu à parler de cette chanson n'ont émis le moindre doute relativement à la paternité de Perrin d'Angicourt, qu'il me paraît utile d'exposer les raisons pourquoi je m'inscris en faux contre cette attribution. Mon premier argument consistera à placer le texte de la chanson sous les yeux du lecteur:

I

Bone Amours, conseilliez moi,
Par raison le vous requier:
Vostre on sui en bone foi,
Loiaument a justicier,
Tout a heritage.
J'ai un mal qui m'a sourpris par mon folage,
Qui me point et me destraint senz espargnier,
Et me fait la nuit penser
Et plourer et souspirer et veillier.

II

Perrin, foi que je te doi,
Ja celer ne le te quier :
Si sui sourpris quant la voi
Que ne me sai conseillier.
Di, donc n'est ce rage ?
Ensi muir, ensi languis d'itel malage,
Ne ne m'en sai destourner ne esloignier;
Ainz me fait la nuit penser
Et plourer et souspirer et veillier.

III

Je sai bien que je foloi,
Mais je ne le puis laissier,

Car bien voi que je n'ai loi
D'aler ne de repairier
En son douz manage.
Mais je la sai tant vaillant et si trés sage
Que ele m'en rendra mout riche loier,
Qu'il m'estuet pour li penser
Et plourer et souspirer et veillier.

IV

Douce dame, je m'otroi
A vous, senz ja traire arrier;
Debonairement vous proi
Que vous deigniez essaier
Se j'ai vrai courage:
Loiaument en bone foi tout mon aage
Vous servirai, car onques ne soi boisier ;
Et bien vueil pour vous penser
Et plourer et souspirer et veillier.

V

Las ! Tant m'ont mis en esmoi
Cil mesdisant losengier
Qu'apertement n'en requoi
N'i os aler n'envoier :
Si ai tel damage
Qu'il n'est nus, tant ait d'avoir ne d'eritage,
Qui le me peüst ne soudre ne paier.
Et bien vueil pour li penser
Et plourer et souspirer et veillier.

VI

Perrin, mon outrage
Comperrai ; mais or me fai tel avantage
Que te vueilles en mon chant esbanoier.
Hé las ! Et j'irai penser
Et plourer et souspirer et veillier.

M. Jeanroy a vu dans cette pièce « une tenson de Perrin d'Angecort avec Bone Amour » (*Les Origines de la Poésie Lyrique en France au moyen âge*, p. 54, note 1). Mais cette brève indication n'est éclairée par aucune explication. G. Steffens a repris la même idée et s'y est suffisamment appesanti pour laisser voir

qu'il n'a pas compris le texte, ce dont témoigne d'autre part la ponctuation dont il l'a affublé.

Si l'on avait affaire à un débat entre le poète et « Bonne Amour », ce serait « Bonne Amour » qui s'adresserait au poète dans la seconde strophe et lui dirait : « Perrin, foi que je te dois, je ne te le cacherai pas : je suis tellement saisi [1] quand je la vois que j'en perds l'esprit. Dis, n'est-ce pas de la folie ? Voilà ce dont je meurs, voilà le mal dont je languis, et je suis incapable de m'y soustraire : il remplit mes nuits de pensers, de pleurs, de soupirs et d'insomnies. » Prêter ce propos à une femme serait un non-sens. Steffens s'en est rendu compte, car il ne fait prononcer à « Bonne Amour » que les vers 10 et 11. « Perrin, foi que je te dois, je ne te le cacherai pas. » Et son discours est terminé ! Inutile d'insister et de faire remarquer, par exemple, que le tutoiement du vers 14 sort de la même bouche que celui des vers 10 et 11.

Le nom de « Perrin » revient à l'envoi, et cette fois Steffens n'en sait plus que faire. Finalement, il suppose que ce nom a dû être placé d'abord en tête de la chanson suivante, puis introduit ici par une erreur de copiste et substitué soit au mot « Dame », soit au mot « Amour » [2], soit au nom de celui à qui Perrin a envoyé sa chanson ! M. Jeanroy, dans son compte rendu de la publication de Steffens, n'admet pas cette explication et en donne une autre qui me paraît encore moins acceptable : « Cet envoi, écrit-il, a fort embarrassé l'éditeur ; il n'y a rien à y changer ; il faut indiquer seulement que les trois premiers vers sont prononcés par le poète, les deux autres par « Bonne Amour » (*Romania*, XXXV, p. 128). Ce serait donc Perrin qui dirait à Perrin : « Perrin, je paierai mon excès, mais, pour le moment, fais-moi cet avantage de te distraire avec mon chant. » Et ce serait « Bonne Amour » qui gémirait : « Hélas ! Et moi, j'irai me consumer en pensers, en pleurs, en soupirs, en insomnies ! »

---

1. Ce masculin, *sourpris*, à lui seul prouverait que ce n'est ni Amour, ni « Bonne Amour », ni aucune autre dame qui parle.

2. Dans la première hypothèse, le poète tutoierait sa dame (ce qu'il ne fait pas dans la strophe IV) ; dans la seconde, il tutoierait Amour. Si la pièce était dialoguée, Perrin serait nommé dans la quatrième strophe.

Non, il n'y a qu'une seule explication plausible, c'est que Perrin n'est pas l'auteur de cette chanson, qui n'a rien de commun avec une tençon. Le poète, dont nous ignorons le nom, parle seul : dans la première strophe il s'adresse à « Bonne Amour », dans la seconde à Perrin, qui est probablement Perrin d'Angicourt, dans la quatrième à sa dame. Et il adresse sa chanson à Perrin, en le priant, comme il arrive souvent dans ces envois, de la chanter.

La seule objection que l'on puisse opposer à cette interprétation, c'est que quatre manuscrits, Pa, Pb⁴, Pb¹⁷ et Pb⁶ placent la chanson sous le nom de « Perrin d'Angecort ». Et je donnerai à cet argument toute sa valeur en faisant remarquer que ces manuscrits sont précisément ceux qui attribuent au même poète la seule pièce, R 2088, où Perrin se soit nommé

Ne ja pour froidure
Perrins ne laira
Son jolif usage (v. 7-9).

Mais ces quatre manuscrits font partie d'une même famille et n'ont pas, par conséquent, plus d'autorité, tous réunis, que n'en aurait, s'il existait encore, l'unique manuscrit dont ils procèdent. C'est donc en réalité un seul manuscrit, le chef de cette famille, qui donne le nom de « Perrin d'Angecort ». Or il n'est pas nécessaire d'avoir pratiqué longtemps nos vieux « chansonniers » pour savoir combien peu de confiance méritent en général leurs attributions d'auteurs. Je crois que, sur ce point, tout le monde est d'accord. Leurs indications peuvent être exactes ; il est légitime, sous certaines réserves, d'en tenir compte, mais à la condition expresse qu'elles ne soient pas en contradiction avec d'autres données. Ces réserves s'imposent particulièrement quand il s'agit de la famille représentée par les manuscrits Pa, Pb⁴, Pb¹⁷, Pb⁶. Les renseignements qu'ils fournissent pour la chanson R 2088 sont exacts; pour la chanson R 1665, ils sont faux. Ici, l'erreur est vraiment grossière, puisqu'il suffit de lire la pièce pour y trouver, par deux fois, la preuve qu'elle n'est pas de Perrin ; mais cette bévue n'est pas unique en son genre. C'est ainsi que les mêmes manuscrits attribuent à « Colart li Boteilliers » une pastourelle qui lui est adressée, et que Pb³ et Pb¹¹ donnent à Jean de Neu-

ville. C'est ainsi encore qu'ils donnent à Gille le Vinier une chanson (R 140), dans laquelle l'auteur se nomme en toutes lettres « Hues li Chastelains d'Arras ».

Sans doute les conséquences de ces constatations sont gênantes pour les éditeurs de poésies lyriques, et en particulier pour l'éditeur de Perrin d'Angicourt. Mais c'est une considération à laquelle on ne peut s'arrêter. Steffens a publié, sous le nom de ce poète, 21 chansons qu'il considère comme étant sûrement de lui ; 9 dont l'attribution à Perrin lui paraît « douteuse », et 3 qu'il estime ne lui appartenir certainement pas. Or douze chansons de la première catégorie ne sont attribuées à Perrin que par trois des quatre manuscrits qui lui donnent si gratuitement R 1665. J'ajoute que les trois mêmes manuscrits lui attribuent aussi une des chansons que Steffens lui-même déclare n'être pas de Perrin.

La chanson R 1665 n'est pas de Perrin d'Angicourt, mais d'un poète assez intimement lié avec lui, ou d'une condition assez supérieure à la sienne pour le tutoyer. Dans le jeu-parti R 938, entre « Perrin » et le comte d'Anjou, celui-ci tutoie son interlocuteur, qui naturellement lui parle avec la plus profonde révérence. Si je mentionne cette pièce, c'est moins pour insinuer que Charles d'Anjou pourrait être l'auteur de la chanson anonyme adressée à Perrin, que pour rappeler que le tutoiement n'est pas limité au cercle des amis.

Cette chanson ne présente aucune particularité dialectale bien caractéristique. Cependant je signalerai dans la rime en *-oi* le substantif *esmoi*, qui, dans les autres pièces publiées par Steffens, sous le nom de Perrin, se présente toujours avec la forme *esmai*, dans la rime en *-ai* : chansons R 450, R 1390, pastourelle R 573, jeu-parti R 940.

III

LES TROUVÈRES SANDRART CHERTAIN ET JEHAN LÉGER

Dans un jeu-parti (n° 1027 de la *Bibliographie* de G. Raynaud) publié par M. Alfred Jeanroy [1], les deux interlocuteurs

1. *Revue des Langues Romanes*, XL, p. 357.

sont « Sandrat » et un anonyme uniquement désigné par le titre de « Sire ». C'est ce dernier qui « part » le « jeu » ; c'est donc lui qui prendra la parole dans la première strophe, et conséquemment dans la troisième et la cinquième, qui devront contenir le nom ou un équivalent du nom de Sandrart [1] à qui il s'adressera. Sandrart parlera dans les strophes II, IV, VI, qui devront donner le nom ou le titre de son interlocuteur. Celles-ci commencent en effet toutes trois par le mot « Sire », tandis que la première et la cinquième donnent le nom de « Sandrat », mais pas la troisième, dont le premier vers est :

Certain, vous soustenez ci (v. 21).

Ce jeu-parti ne se trouve que dans le manuscrit Pb^8, sous la rubrique « Chiertain a Sandrart ». A. Dinaux, dans ses *Trouvères Artésiens*, p. 427, mentionne comme interlocuteurs dans cette pièce « Chiertain ou Certain » et « Sandrart ». P. Paris a consacré, dans son article de l'*Histoire littéraire* sur les *Chansonniers* une notice, heureusement courte, à Certain et à son jeu-parti avec Sandrart :

« Un abbé nommé Certain, appartenant aux provinces du nord, et fort peu dévot, comme le prouve un jeu-parti, seule pièce conservée sous son nom, demande à Sandrat laquelle il vaudrait mieux avoir pour maîtresse, d'une religieuse ou d'une grande dévote [2]... Certain, soupçonné plus loin d'avoir d'étroites relations avec quelque religieuse de sa juridiction, s'en défend avec vivacité... Le nom de béguine, donné généralement aux dévotes des provinces du nord [3], suffit pour nous faire reconnaître la patrie de Certain, comme le titre de « sire », que lui accorde Sandrat, nous apprend qu'il gouvernait une maison religieuse [4] » (p. 537-538).

---

1. *Sandrart* est la forme correcte de ce prénom, répandu au moyen âge dans le nord de la France. Le seul *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, publié par M. I. de Coussemaker, en fournit six ou sept exemples du XIIIe au XVIe siècle. Le nom de famille actuel *Sandras*, paraît être la continuation naturelle de l'ancien *Sandrart*, lequel est probablement à *Alessandre* ce que *Colart* est à *Nicole* ou *Nicolas*.

2. Exactement d'une nonne ou d'une béguine.

3. Tel n'est pas le sens du mot « béguine ».

4. Le mot « sire » ne peut pas nous apprendre cela.

Ainsi, pour P. Paris, comme pour A. Dinaux, et comme pour l'auteur des rubriques du manuscrit, Certain est l'interlocuteur de Sandrart.

Je cède maintenant la parole à M. Jeanroy : « Le manuscrit porte en tête de cette pièce *Chertain a Sandrart*. Cette suscription repose uniquement sur une fausse interprétation du v. 21, qui commence par le mot *certain*. Si le copiste eût réfléchi un instant, il eût vu que ce mot, qui n'est autre qu'un adjectif pris adverbialement, ne pouvait désigner ici un des interlocuteurs : ce troisième couplet, en effet, est prononcé par le même personnage que le premier (il est visible qu'il n'y a pas de lacune), et doit par conséquent s'adresser à Sandrart : autrement c'est à lui-même que l'hypothétique Certain s'adresserait la parole. Il faut donc rayer de la liste de nos poètes lyriques ce nom, que l'*Histoire littéraire* (p. 537 et 756) y a admis sur la foi de Dinaux et de Laborde. En réalité l'interlocuteur de Sandrart est uniquement désigné par le mot *sire* ; il me paraît extrêmement probable que dans ce personnage il faut reconnaître ce Colart qui apparaît en divers jeux-partis groupés autour de celui-ci, et notamment dans notre n° 1 [R 25], où il a déjà pour interlocuteur Sandrart. Cette attribution est appuyée par le fait que nous retrouvons dans un couplet prononcé par Colart (I, 13 ; cf. III, 33) cette même locution adverbiale qui a causé l'étrange erreur que je viens de signaler et qui paraît avoir été une habitude de style chez ce personnage » (*loc. cit.*, p. 351) [1].

---

1. Le groupement dont parle M. Jeanroy se compose exactement de six jeux-partis : 1° Sandrart à Colart (R 25) ; 2° Jean de Tournai à Colart (R 1316) ; 3° Sandrart à « Sire » (R 1027) ; 4° Jehan à Sandrart (R 1678) ; 5° Colart à Mahieu (R 147) ; 6° Jehan à Colart le Changeur (R 1336). Si l'auteur de ce groupement est aussi l'auteur responsable des rubriques, comme il n'a pas trouvé le nom de Colart dans la troisième pièce, qu'il ne le donne pas, qu'apparemment il ne le connaît pas, ce n'est pas pour ce nom qu'il a placé ici la troisième pièce, et l'argument de M. Jeanroy tombe de lui-même ; dans le cas contraire, cet argument n'est guère plus résistant, car, selon toute apparence, c'est au nom de Sandrart bien plutôt qu'à celui de Colart que la troisième pièce doit la place qu'elle occupe dans le groupe. Le second argument, tiré de l'adverbe « certain » est purement imaginaire, comme on le verra plus loin. Ces deux arguments en faveur de Colart étant réduits à leur

Tout le monde accordera certainement à M. Jeanroy que c'est bien à Sandrart, et non à son interlocuteur, que la parole est adressée dans la troisième strophe du jeu-parti, que, par conséquent, il est impossible de voir dans le mot *Certain* qui ouvre cette strophe, le nom de son ami. La suscription du manuscrit est donc fausse ; Laborde, Dinaux, P. Paris se sont trompés en faisant de Certain l'interlocuteur de Sandrart. Mais il ne s'ensuit pas qu'ils aient eu tort de prendre le mot Certain pour un nom propre et pas davantage que ce nom doive être rayé de l'histoire littéraire. Plus ou moins insciemment, ils ont fait ce raisonnement : deux noms de collaborateurs sont donnés, Sandrart et Certain : le premier étant le nom de l'un, le second est donc le nom de l'autre. Mais la logique n'imposait pas cette conclusion. M. Jeanroy paraît avoir fait un raisonnement analogue, mais en sens contraire, si je puis dire ainsi : Sandrart est le nom d'un des deux interlocuteurs. Certain ne peut pas être celui de l'autre : donc Certain n'est pas un nom propre. Et cette conclusion est également hors de la logique. Mais son raisonnement a continué : si « certain » n'est pas un nom propre, il ne peut être qu'un adjectif pris adverbialement. Il eût été bon de donner la signification de cet adverbe ; il était indispensable d'établir autrement son existence. Cependant, pour d'autres fins, M. Jeanroy se réfère à un second exemple de la même locution adverbiale dans I, 13 [1]. Nous allons nous y reporter.

La pièce I (R 25) de la publication de M. Jeanroy est un jeu « parti » par Sandrart à Colart. C'est donc Sandrart qui parle dans la première strophe, et conséquemment dans la troi-

---

juste valeur, c'est-à-dire, je crois, à rien, je les remplacerai par deux autres contre l'attribution à Colart : 1° Si l'interlocuteur de Sandrart est le même dans R 1027 que dans R 25, pourquoi est-il appelé dans une pièce toujours « Colart » et jamais « Sire », et dans l'autre toujours « Sire » et jamais « Colart » ? 2° Dans R 1027, le « Sire » se dit « profès en religion » (v. 2-3), et Colart nous apprend, dans R 147, qu'il n'est pas en « religion » ni dans les ordres, mais célibataire « tout simplement ».

1. Il ajoute : « Cf. III, 33. » Le v. 33 de la pièce III, publiée par M. Jeanroy, est : « Mahieu, je sui touz certains. » Mais de ce que l'auteur de ce vers use, comme tout le monde, de l'adjectif *certain*, il n'en résulte pas qu'il emploie le même mot comme adverbe.

sième et la cinquième, et dans chacune de ces strophes, il s'adresse à « Colart ». Dans les strophes II, IV, VI, c'est Colart qui parle, et il s'adresse à Sandrart. Voici le premier vers de chacune des strophes paires dans l'édition de M. Jeanroy :

Sandrart, certain, mout vous vient de barnage.
Sandras, cilz pert son temps et son langage.
Sandrat, je croi que ce soit par musage.

Le premier de ces trois vers est celui dans lequel est signalé un second exemple du mot *certain*, employé comme adverbe. Mais pourquoi, ici encore, le mot Certain ne serait-il pas un nom propre ?

En réalité, l'adjectif *certain* n'a jamais été employé adverbialement, et si ce mot n'est pas adverbe dans les deux vers que je viens de citer, il faut qu'il soit un nom propre.

Mais il existe une autre preuve que Certain est bien le nom de l'un des interlocuteurs. Une des règles du jeu-parti les plus strictement observées exige que dans chaque strophe soit nommée par un vocatif (prénom, nom ou titre) la personne à qui elle est adressée. En principe ce vocatif a sa place dans le premier vers, et même, autant que possible, au début de ce vers ; toutefois il y a des exceptions quant à son emplacement, qui peut se trouver, surtout quand les vers sont courts, en tête du 2ᵉ ou du 3ᵉ vers, et même plus loin, mais aucune exception n'est tolérée quant à sa présence. Si Certain n'était pas un nom propre, la strophe III du jeu-parti R 1027 serait la seule, entre douze cents, à n'avoir pas ce vocatif.

Donc, d'une part, l'impossibilité grammaticale que le mot *certain* soit, dans les deux passages discutés, autre chose qu'un nom propre ; d'autre part, la nécessité de laisser à la strophe III de R 1027 un vocatif, qu'elle n'aurait plus si l'on faisait de Certain un adverbe, fournissent deux preuves, dont chacune suffirait à démontrer que ce dernier mot est bien un nom propre.

Je suis surpris que M. Jeanroy n'ait pas été éclairé par le rapprochement des deux vers 13 de R 25 et 21 de R 1027. Je m'étonne davantage encore que P. Paris, qui a bien vu que dans les deux pièces Certain est un nom d'homme, ne se soit pas avisé qu'il s'agit d'un seul et même auteur. Il a été hypno-

tisé par l'idée que dans l'une des deux pièces Certain est l'interlocuteur de Sandrart. Voici, en effet, ce que, dans une autre partie de l'article déjà cité, il écrit à propos du trouvère qu'il appelle « Sandras » : « Le même copiste écrit indifféremment Sandras ou Sandrart. Ce n'était pas un nom de famille ; car Colart le Changeur, dans un jeu-parti, nomme ce trouvère Sandrart Certain. Nous ne saurions dire s'il était frère de Certain, contre lequel il soutint un autre jeu-parti ; mais ils étaient probablement du même pays » (p. 756).

La chose est beaucoup plus simple : *Sandrart Certain*, *Sandrart* tout court et *Certain* tout court désignent un seul et même personnage : Sandrart est son prénom et Certain, ou plus exactement Chertain, est son nom.

Quand dans un jeu-parti un interlocuteur est interpellé par un prénom ou un titre qui ne le désignent pas assez clairement aux auditeurs, il est rare que dans une strophe au moins un autre qualificatif ne vienne pas compléter cette désignation, à moins, bien entendu, que le « sire » ou la « dame » n'aient désiré garder l'anonymat. Sandrart peut-être n'aurait pas eu besoin d'un autre nom ; c'est ce qu'a pensé son interlocuteur de R 1678 [1], mais ses interlocuteurs de R 25 et de R 1027 ont pu être d'un autre avis, ou simplement se sont conformés à l'usage.

Laissons donc le nom de Chertain dans la liste de nos poètes lyriques, mais à un seul exemplaire, et en l'accolant à celui de Sandrart. Ce n'est d'ailleurs pas seulement, comme le dit à tort M. Jeanroy (*loc. cit.*, p. 340), par R 25 et R 1027, que Sandrart est connu. On le retrouve aussi, on l'a vu plus haut (p. 343, note 1), dans le jeu-parti R 1678. Ces trois pièces n'ont été conservées que dans le manuscrit Pb^8, où le nom est orthographié, dans les rubriques, *Sendrart* (R 25, R 1678) [2] et *Sandrart* (R 1027) ; dans le texte *Sandrart*, *Sandras* et *Sandrat* (R 25), *Sandrat* 2 fois (R 1027), *Sandrart* 2 fois (R 1678).

1. Ce jeu n'est conservé que dans un seul ms., qui en a supprimé, suivant son habitude, les deux demi-strophes finales. Peut-être le nom de Chertain était-il donné dans une de ces demi-strophes, peut-être même s'est-il trouvé dans une strophe où le copiste l'aurait remplacé par Sandrart. Ces substitutions ne sont pas rares.

2. Le même rubricateur écrit *Dempierre* pour *Dampierre*.

L'accident dont Sandrart a été victime est arrivé aussi, dans les mêmes conditions et pour les mêmes raisons, à son contemporain et compatriote Jean Léger, dont le nom, comme celui de Chertain, a été pris pour un adjectif employé adverbialement. Le jeu-parti R 1678 est débattu entre ces deux trouvères ; la seconde strophe en est adressée à « Jehan Legier », qui a pris l'initiative du jeu, la quatrième et la sixième à « Jehan ». Il a été publié par A. Dinaux (*Trouvères, jongleurs et ménestrels*... III, p. 429), et par A. Scheler (*Trouvères belges*. Nouvelle série, p. 120). Là où le premier éditeur avait imprimé *Jehan Legier*... (v. 9), le second a corrigé en *Jehan*, *legier*... et noté : « *Legier*, facilement ; suppléez « je vous le dirai ». Il est amusant de voir l'auteur des *Trouvères artésiens* écrire ce vers *Jehan Legier*, *si com je croi*, il fait de Legier un nom propre... L'auteur de la Notice [P. Paris, dans l'*Histoire littéraire*, XXIII, p. 651] consacrée à notre Jehan tient également Legier pour un nom de famille... ». Scheler, qui a réédité beaucoup de textes déjà mis au jour par Dinaux et qui souvent ne les a connus que par lui, s'est amusé à relever toutes les erreurs de son devancier. Il serait certes malaisé de défendre celui-ci, mais plus facile de le venger. Ici du moins il n'est pas douteux que l'interprétation de Dinaux ne soit la bonne ; quoi qu'en dise le lexicographe Scheler, *legier* ne peut être un adverbe ; les seuls adverbe et locution adverbiale qu'on ait tirés de l'adjectif *legier* sont *legierement* et *de legier*.

Le nom de Jehan Léger doit donc, de même que celui de Sandrart Chertain, reprendre sa place au nombre de nos trouvères.

IV

HUE LE CHATELAIN D'ARRAS ET LES CHANSONS R 140 ET R 308

Les deux seules chansons qui nous sont parvenues sous le nom du Châtelain d'Arras sont aussi attribuées à d'autres auteurs. La chanson R 140 est conservée dans cinq manuscrits, dont quatre (Pa, Pb[4], Pb[6], Pb[17]) la donnent à « Maistre Gille le Viniers », le cinquième (Pb[11]) à « Hues li chastellains d'Arras ». Mais le poète se fait connaître à l'envoi :

Li chastelains d'Arras dist en ces chans...

Aucun doute n'est donc permis, si ce n'est relativement au nom de ce châtelain.

R 308 se trouve dans trois manuscrits, dont un, Pb^{12}, ne donne jamais le nom des auteurs ; B^2 place cette chanson sous la rubrique « Li rois de Navaire », Pb^6 sous la rubrique « Li chastellains d'Arraz ». En général on suspecte les indications de B^2, et l'on vient de voir, à propos de R 140, avec quelle réserve celles de Pb^6 doivent être accueillies. On ne peut donc arguer de ces suscriptions en faveur de l'un ou de l'autre de ces deux auteurs, ni même affirmer qu'un troisième n'est pas le véritable. Mais, à défaut de son nom, le galant trouvère nous fournit une expression qui vaut sa signature. Dans R 140, le châtelain d'Arras appelle sa dame :

> ... Contesse et chastelaine
> De tout valoir.

L'auteur de R 308 dit de la sienne :

> Contesse a droit la doit on appeler
> De tot valoir et de tot avenant.

Cette désignation, « contesse de tout valoir », est trop particulière pour que les deux chansons où elle se rencontre ne soient pas du même auteur ; il est donc certain que R 308 est, comme R 140, du châtelain d'Arras.

« Hue d'Arras » est pris pour juge dans deux jeux-partis : dans R 547 entre Jean Bretel et Lambert Gerri, et dans R 931 entre Gilebert [de Berneville ?] et la dame de Gosnai. Dans ce dernier, il est invité à chanter « cest chant », quand il l'aura appris. Est-ce le même que Hue le Chastelain d'Arras ?

V

LA CHANSON R 1135

Des dix manuscrits qui nous ont conservé la chanson R 1135, un seul (Pb^{14}) n'en nomme pas l'auteur ; les autres l'attribuent à « Moiniès d'Aurès » (B^2), à « Moniez d'Arras » (M), à « Moniot d'Arraz » (Pa, Pb^4, Pb^{17}), à « Monios » (Pb^3, Pb^{11}), à « Monnios » (Pb^8), à « Mounios » (R^1). M seul a un

envoi, que M. Alfred Jeanroy a publié [1], et que je reproduis ici, d'après lui, mais en y introduisant une variante, bien que je n'aie pas vu le manuscrit :

Monïez prie en chantant
Que d'amer la droite voie
Ne lait *nus*, por rien q'il oie,
Que valoir fait, ne riens tant
De mauvestié ne desvoie.

M. Jeanroy a imprimé, au premier vers, *Moniez* (sans tréma sur l'*i*); au troisième, au lieu de *nus*, il a lu *mis*, qui ne donne pas de sens et qu'il a remplacé par *mais*; et il a fait suivre son texte de cette remarque : « La pièce étant attribuée à Moniot d'Arras par des mss. appartenant à trois familles différentes, il n'est pas douteux que le premier mot de cet envoi, qui ne se trouve malheureusement que dans le ms. de Modène, ne représente le nom de l'auteur ; il est évident, néanmoins, que le texte est altéré ; le nom du destinataire manque et on ne voit guère comment il aurait pu trouver place dans le premier vers, qui n'est trop court que d'une syllabe.

Que Moniez représente le nom de l'auteur, c'est d'autant moins douteux que dans la rubrique du manuscrit où se trouve l'envoi, ce nom, comme on l'a vu plus haut, est de même écrit « Moniez » ; mais que le texte soit altéré, c'est moins évident. Et d'abord il n'est pas exact que le premier vers soit trop court, car *Moniet* ou *Moniot* compte pour trois syllabes ; quelle que soit l'origine de ce nom, on s'en expliquerait difficilement la formation avec deux syllabes. D'ailleurs, dans la chanson R 969, le vers

Jehans Monios dit ensi

doit avoir huit syllabes : il faut donc que *Monios* lui en fournisse trois [2]. D'autre part il n'existe aucune raison de supposer que

1. *Revue des Langues romanes*, XXXIX (1896), p. 245.

2. Il importe peu, pour la démonstration à faire, que Jehan Moniot soit Moniot de Paris ou Moniot d'Arras. G. Raynaud a publié la chanson R 969 comme étant de Moniot de Paris ; mais cette attribution n'a d'autre garantie

dans la demi-strophe finale de R 1135, l'auteur ait inséré le nom d'un destinataire : il suffit de lire, au troisième vers, *nus* au lieu de *mis*, pour que le sens ne laisse absolument rien à désirer.

Ernest LANGLOIS.

---

que celle des manuscrits Pa, Pb4, Pb6, qui est insuffisante (voir p. 340 et 347) ; au contraire, la terminaison *-ie* pour *-iee*, le pronom *mi* pour *moi*, la rime *-is* : *-iz* excluent une origine parisienne et parlent en faveur d'Arras.

CHANSONS INÉDITES

TIRÉES DU MANUSCRIT FRANÇAIS 24406

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

La nouvelle série [1] de chansons que nous publions ici comprend trente-trois numéros, les seuls *unica* restés inédits du manuscrit 24406 (*Pb*[14] de Raynaud, *V* de Schwan). A l'exception d'une note qui permet d'attribuer une suite de chansons à Philippe de Remi, sire de Beaumanoir [2], ce manuscrit ne contient aucun nom d'auteur. Mais les pièces sont groupées par auteurs ; ceux qui sont représentés par le plus grand nombre de pièces sont les suivants : le roi de Navarre, Gace Brulé, Guillebert de Berneville, Richart de Semilli, le vidame de Chartres, Thibaut de Blason, Raoul de Soissons, Perrin d'Angicourt, Blondel de Nesles, le Châtelain de Couci, Moniot d'Arras, Adam de la Halle. Parmi les pièces qui restent ici anonymes, quelques-unes peuvent être attribuées, d'une manière plus ou moins sûre, à tel ou tel auteur, et ont déjà, à ce titre, été publiées. Ainsi, M. E. Winkler a revendiqué, avec une certaine vraisemblance, pour Raoul de Soissons le n° 929, qui figure, sans nom d'auteur, au fol. 51 r°, entre deux pièces authentiques de ce poète et présente quelques particularités de style qui lui sont propres [3]. — M. Edw. Järnström [4] a, d'autre

1. La première a paru *Romania*, XLIV, 454.
2. Voir *Romania*, XXVI, 517.
3. *Die Lieder Raouls von Soissons* (Halle, 1914), p. 44. — De même il y aurait lieu de se demander si notre n° XVI, placé dans la série d'Eustache de Reims (dont trois pièces précèdent et trois pièces suivent) n'est pas attribuable à ce poète.
4. *Recueil de chansons pieuses*, I (Helsingfors, 1910).

part, publié les chansons pieuses qui occupent la seconde partie du manuscrit.

La majorité des chansons que nous imprimons ci-dessous se présente, au point de vue de la versification, sous un aspect assez déconcertant. Sept seulement d'entre elles sont versifiées d'une manière régulière: les n^{os} I, II, XVI, XVII, XVIII et XXXII sont composés de *coblas unissonans*, le n° XXXIII offre un schéma un peu plus compliqué qui est expliqué aux notes. Mais dans les autres, presque chaque couplet est composé sur un schéma différent; ce n'est pas seulement la disposition des rimes qui varie, mais même la longueur et le nombre des vers dans le couplet. Il est bien entendu que la musique — car pour toutes les pièces de ce manuscrit le premier couplet est accompagné de notation musicale — ne peut se rapporter qu'au premier couplet seul. Comment faut-il expliquer cette anomalie? Il nous semble que deux explications sont possibles : ou bien ce sont des brouillons, des exercices de versificateur essayant diverses formes métriques; ou bien ce sont des fragments qu'un collectionneur aura recueillis et qui auront été plus tard rejoints, d'après la suite des idées, comme s'ils formaient un tout.

Malgré l'insigne faiblesse de la plupart de ces morceaux, nous avons cru devoir les tirer de l'oubli, pour deux raisons : d'abord le fait qu'ils sont anonymes les exclut des recherches qui seront, un jour ou l'autre, consacrées à chacun de nos chansonniers, et ils risquaient de rester indéfiniment inédits; d'autre part, s'il est vrai qu'il y a là, comme on l'a supposé plus haut, quelques fragments de pièces attribuées ailleurs, il est bon que l'on puisse les restituer à leurs véritables auteurs : en les imprimant nous rendons possible cette recherche, que nous n'avons pas, pour l'instant, le loisir d'entreprendre. Dans ces conditions, le devoir d'un éditeur prudent est d'intervenir le moins possible; c'est ce que nous avons fait, nous bornant d'ordinaire à attirer l'attention sur l'évidente incorrection de certaines leçons fournies par le manuscrit.

I

(Raynaud 1023)

I Pluseurs genz ont chanté [.....]. *(fol. 59)*
Car c'est bien droiz, qu'ele est seue a donner, *(fol. 59 b)*
Mès je ne cuit que nus ait deservi
Les biens qu'amours a a dame pensser,
5 Tant veut merci c'on le seut desirrer.
Li bien n'en sont mie a chascun onni :
Qui miex aime plus s'en sent enrichi
Quant fine amour fet a dame graer ;
9 Et pour ce chant que sui espriz d'amer.

II Dame ne puet por amer fere ami
N'amie amant, c'est legier a prouver ;
Mès bonne Amours puet bien donner l'otri
D'amie amant et leur cuers acorder ;
14 Par ce sai bien que se merci trouver
Vueil, il couvient amer ma dame et mi
Tout d'un voloir ; mès quant je penz a li
Reson me fet por trop hardi clamer
18 Que j'os merci de tel dame esperer. *(fol. 59 v°)*

III Mès li maintienz gracieus seignouri
Dont ma dame set son cors acesmer
M'aroit tantost de li amer garni
Quant je la vi, et s'il l'en veut peser
23 Ele s'en doit l'achoison demander ;
Que nus ne voit son plesant cors joli
Qui nel doie amer ; et quant la vi,
Amors reson ne me lessent douter,
27 Ainz me fist sa valour l'amor doubler.

IV Et sa biauté qui mon cuer leus ouvri,
Que je ne puis connoistre n'aviser
Si que li los en li en descendi,
Nul contredit ne trouva a l'entrer ;

I, 1 *Ce vers est incomplet, mais la lacune n'est pas indiquée dans le manuscrit* — 3 deservie.

III, 19 seignouris — 25 *Corr.* ne la.

IV, 31 trouvai.

32 Et quant je plus sui en granz d'escouter
Les biens de li, plus doucement saïsi
Amours mon cuer, si l'en lo et graci,
Car nus ne puet granz biens asseürer
36 S'apris n'en a premier le consirrer.

V Si me confort en ce que je mendi
De vo merci, douce dame san per,
Que maux d'amours, quant on s'en sent gueri,
Fet la santé assez meilleur sembler.
41 En tel espoir me fet joie mener
Amours et ce qu'en douz semblant m'afi
Qu'amours ne doie avoir pitié nourri.
Quant tiex espoir me vient reconforter
45 Bien doi joianz mes desirs desirrer.

Versification : 10 a b a b b a a b b.

Coblas unissonans. La déclinaison est détruite en faveur de la rime (voir le v. 19).

I, 1 Le mot à la rime était peut-être *merci*. — 2 *seue*, « sienne » ne donne pas de sens. — 4 Sens ?

II, 10 « A une dame, pour avoir un ami, à un amant pour avoir une amie il ne suffit pas d'aimer eux-mêmes. »

IV, 28 *Leus* pour *luës*, « aussitôt ». — 30 Sens ? — 36 Nous corrigeons le *Sapes* du manuscrit en *S'apris* et nous interprétons : « S'il ne s'est pas d'abord accoutumé à s'en passer. »

V, 43 Sens ?

II

(Raynaud 260)

Sanz guerredon ne puet amer amanz (*fol. 60 b*)
Tant com Amours targe des sienz aidier : (*fol. 60 v°*)
Tout soie amis a amie faillanz,
S'ai je d'amours servir courtois loier ;
5 Au mainz pour li rehetier
Donne espoir d'avoir aïe
Qui donne senz, noblece et courtoisie,
Et puis c'on prent tant de bien en amer,
9 Touz cuers s'en doivent meller.

IV, 36 Sapes.

I, 1 ne puet amanz amer — 3 soit.

II Grant mestier est d'amer aus innoranz
Pour honnesté et leur cors apaier,
Quant on en voit amender les sachanz
Et tanz amanz en bien monteplier,
Ne nus ne doit couvoitier
Rienz ou il ait vilanie,
Car ceus de qui dame est en foi servie
Fet bonne Amour a ses servanz clamer
Et les autres let aler.

III Biaus est li geus ou nus hom n'est perdanz.
Pour ce aing je que n'en puis empirier, (*fol. 60 v° b*)
Car cele en qui mes desirs est mananz
Vaut tant et fet deseur touz a prisier.
Ausi com a souhedier
Ai toute joieuse vie
Sanz estre amez, et se cele m'oblie
Qui j'aing, n'en doi Amours rienz demander
N'a moi, fors son haut penser.

IV Cil n'aime mie bien qui plaint le tenz,
Pour ce qu'il aime sanz merci adrecier,
Car tiex dons est si parfetement granz
Que servise n'oblie ne desirrier,
Ne nus ne porroit esligier
Don de tele seignorie
S'amour n'estoit qui par pitié l'otrie
La ou el voit que par ouvrer
Doive tel don demourer.

V Conbien qu'amanz soit de servir en granz
Si est ce signe de sa joie avancier.
Pour ce sui je au voloir descendanz
D'Amours et de ma dame en qui dangier
Sui, ne je miex ne requier
Qu'a manoir en leur baillie,
Car la valour ma dame senefie
C'on ne puet trop pour s'amour acheter,
Tesmoing son cortois paller.

IV, 30 parfetemenz — 31 *Vers trop long;* oblie *est sûrement fautif.*

Versification : a b a b b *c c* d d.
10 10 10 10 7 7 10 10 7

Coblas unissonans.

I, 3 *Tout*, synonyme du prov. *si tot*, « quoique », se construit avec le subjonctif. Godefroy (VII, 771 b) n'en cite qu'un exemple ; autres dans *Fauvel*, 2235 ; Eude de la Corroierie, éd. Spanke, p. 53 (Rayn., 215). — 6-7 La phrase ne se construit pas ; le texte paraît altéré.

III, 19 Proverbe.

IV, 29 Césure épique ; de même 38. — 35 Vers trop court de deux syllabes ; on pourrait lire : *que par le sien ouvrer*.

III

(Raynaud 1651)

I J'aquier Amours pour la grande merite (*fol. 60 v° b*)
Que j'en atent et espoir a avoir,
Car Amours est li biens qui plus profite (*fol. 61*)
4 A touz amanz, ce doit chascuns savoir,
Qu'Amours a tant seignorie et pooir
Qu'ele rent plus c'on ne puet deservir ;
7 Et ce me fet et amer et chierir.

II Amours m'a fet amer la plus eslite
De tout le mont que g'i puisse veoir,
Et pour s'amour, qui autre honour despite,
11 Vueil eschiver et metre en nonchaloir,
Et vueil servir de cuer sanz decevoir
Celi a qui Amours me fet tenir
14 Pour miex valoir et du tout obeïr.

III Dame, en mon cuer est vo valor escrite
Si grandement com puet touz dis paroir ;
Car ne vueilliez que me soit escondite
18 Merci ; dame, tenez me en tel espoir,
Car sanz merci rienz ne m'i puet valoir
Tant qu'esperer que vous vueilliez soffrir
21 Que j'aie espoir a vostre amour venir.

IV En bon espoir mes voloirs se delite ;
Sage plesant, Amours m'i fet manoir,
Si que de moi ne sera contredite (*fol. 61 b*)
25 Vo volenté ne de main ne de soir,

Et par reson pouez bien percevoir
Comme je sui volentieux d'acomplir
28 A mon pooir tout le vostre plésir.

V Dame, de moi a vous ne sera dite
Chose nule qui vous puist decevoir,
Car ma puissance a la vostre est petite,
32 Si ne vous vueil de noient esmouvoir;
Et neporquant ferai je mon pooir
De vous servir, que qu'en doie avenir
35 De moi : s'en lès bonne Amor couvenir.

Versification : 10 *a* b *a* b b c c.
Coblas unissonans.

I, 1 *J'aquier* (de *aquerre*) est peu satisfaisant ; corr. *Je quier* ?
II, 10 Le second hémistiche paraît altéré.

IV

(Raynaud 1904)

I Amours est et male et bonne (*fol. 61 v°*)
Et si est douce et amere :
A l'un tot, a l'autre donne,
4 A l'un parrastre, a l'autre pere,
Et fet le povre enrichir (*fol. 61 v° b*)
Et le riche mendïer ;
Molt est puissant pour ocirre
8 Tout le plus fort de l'empire.

II Aqui qu'Amours soit entiere,
De li ne me puis loer,
Ainz m'est orgueilleuse et fiere ;
12 Tout ce puis je bien prouver ;
Tant ne puis merci crïer
Que cele me vueille oïr
Qui souvent me fet palir
16 Et plaindre et pleurer.

III S'Amours fust bien droituriere,
J'eüsse joie de li ;
Servi ai ma dame chiere,
20 C'onques hom si nel servi.
E las! pour quoi, Diex! la vi,
Quant vers moi la truis si fiere
Qu'ele m'a bouté arriere ?
24 Mès ne li vaut, car sienz sui.

IV Sienz, por quoi ? Qu'Amours m'i [maine,
Qui plus fort de moi a pris
Et me fet souffrir tel poine
28 Ja n'en eschaperai vis,
Se bon espoir ne m'aïe
Ou pitié ne s'umelie
31 Vers li por moi conforter.

V On soloit dire d'Amour
Qu'ele souhauçoit feble honme
Et abessoit les dolours
Pour donner joie tant bonne.
36 Mès ce ne vous di je mie,
C'onques n'i trouvai aïe
De mes maux aidier,
Si ne m'en sai apaier,
40 Mès ne m'en puis desevrer.

Versification. Les vers sont de sept syllabes, excepté le v. 4 qui est de huit syllabes et qui ne se laisserait pas facilement réduire à la mesure normale, et le v. 16, qui n'en a que cinq, ce qui n'est peut-être qu'un accident. Pour le reste, cette pièce est versifiée d'une manière irrégulière. Les trois premiers couplets ont huit vers, le quatrième n'en a que sept, sans qu'on puisse exactement dire s'il y a une lacune; le cinquième, par compensation, en a neuf (peut-être le vers 40 est-il le dernier v. du couplet IV). Tous les couplets sont sur des rimes différentes, et l'alternance des vers masculins et féminins et la disposition des rimes ne sont pas non plus les mêmes, ainsi qu'il ressort de ce tableau :

I	onne	ere	onne	ere	ir	er	ire	ire	
	a	*b*	*a*	*b*	c	d	*e*	*e*	
II	iere	er	iere	er	er	ir	ir	er	
	a	b	*a*	b	b	c	c	b	
III	iere	i	iere	i	i	iere	iere	ui	
	a	b	*a*	b	b	*a*	*a*	b (?)	
IV	aine	is	aine	is	ie	ie	er		
	a	b	*a*	b	*c*	*c*	d		
V	our[s]	omme	ours	onne	ie	ie	ier	ier	er
	a	*b*	a	*b*	*c*	*c*	d	d	e

Dans ces conditions, il nous a semblé préférable d'imprimer la pièce telle quelle, sans chercher à corriger.

V

(Raynaud 959)

I Après aoust, que fueille de bosquet (*fol. 62 b*)
Chiet et matist a petit ventelet,
3 La flour matist, li tenz tourne a froidour, (*fol. 62 v°*)
Ferai chanson d'amours par grant douçour
Pour une dame a qui me sui donnez,
6 Mès je ne sai s'il m'ert guerredonnez.

II De bonne amour ne me quier esloignier
Se ma dame m'i daigne retenir ;
Je ne querroie avoir meilleur loier
10 Fors qu'eüsse sanz plus le non d'ami ;
Mout seroit bien mon desir acompli,
Que de li vient toute ma volentez
13 Et mes fins cuers qui dist : amez, amez.

III J'amerai, voir, loiaument sanz fausser
Cele du mont qui plus me vient en gré.

16 Ele a mon cuer, ne l'en verra torner,
Ainz l'amerai, qui qu'en doie peser;
Se mesdisant s'en devoient crever,
19 Ne la puis je a nul jour oublïer.

IV Souvent m'avient, quant je ṣui endormis,
Qu'en mon dormant la regart et remir,
22 Et m'est a vis que soie en paradis
Quant je la voi, si me fet resjoïr;
Au resveillier me truiz si esbahi
25 Qu'en veillant n'ai ce qu'en dormant choisi.

V Dame, merci, ou je sui au fenir : (*fol. 62 v° b*)
Se por vous muir, je morrai com martir.

Versification. Cette pièce est irrégulièrement versifiée. Elle se compose de quatre couplets, dont le second est de sept, mais les autres de six vers décasyllabiques, et d'un envoi de deux vers dont les rimes ne sont pas les mêmes que celles des deux derniers vers du couplet qui précède. Chaque couplet est rimé différemment. On peut supposer qu'au couplet II *ir* rime avec *i*, au couplet III *é* avec *er*, et au couplet IV *is* avec *ir* et *i*; ainsi III et IV seraient monorimes. Les schémas sont alors les suivants :

I	et	et	our	our	ez	ez	
	a	a	b	b	c	c	
II	ier	ir	ier	i	i	ez	ez
	a	b	a	b	b	c	c
III	er	e	er	er	er	er	
	a	a	a	a	a	a	
IV	is	ir	is	ir	i	i	
	a	a	a	a	a	a	
ou	a	b	a	b	c	c	

VI

(Raynaud 1043)

I Chant d'oisel ne pré flori (*fol. 62 v° b*)
Ne me font mie chanter,
3 Mès dame au cuer joli,
La ou sont tuit mi penser.
S'ele mi voloit amer
6 Encor feroie mainte chançonnete.

II J'ai par mainte foiz failli
La ou cuidoie avenir ;
Aussi crieng je de celi
Por qui chant et qui desir
Que ne m'escondie ;
J'en perdroie la vie
S'ele me vouloit haïr.

III Haïr ? Diex ! ne pourroit estre,
Tant est debonnaire ;
Sa maniere et son bel estre
Samble letuaire ;
Ne saroit fere contraire
A son vrai ami,
Car tuit li bien sont en li.

IV Puis qu'ele a tant de bonté
Et de courtoisie,
Dont ne soie espoenté
Qu'aie vilanie,
Ainz la doi servir de gré
A touz les jourz de ma vie
Et fere sa volenté.

V Bien se doit esvertuer
Cil qui tel dame a sesi
De servir et d'onorer (*fol. 63*)
Sa dame et Amours aussi.
Diex li doint par son plesir
Qu'ele me vueille escouter.

Versification. Les couplets I et V ont six vers, les autres sept. La structure varie à chaque couplet :

I	a	b	a	b	b	*c*	
	7	7	7	7	7	10	
II	a	b	a	b	*c*	*c*	b
	7	7	7	7	5	6	7
III	*a*	*b*	*a*	*b*	*b*	c	c
	7	5	7	5	7	5	7
IV	a	*b*	a	*b*	a	*b*	a
	7	5	7	5	7	7	5
V	a	b	a	b	b	a	
	7	7	7	7	7	7	

VII

(Raynaud 234)

I Anui et dure pesance (*fol. 63*)
Si font mes chanz remanoir,
Car je serf en esperance
4 Et si je ne puis joie avoir
De cele ou j'ai ma fiance,
Ainz rit quant me voit doloir,
7 S'en sui en doutance.

II Je sui priz a l'ameçon,
Ne m'en puis deffendre ;
Bien m'a Amours sanz reson
11 Miz mon cuer en cendre,
Quant me fet entendre
A dame de tel façon
14 Qui me veut lacier et pendre.

III S'Amours me vosist aidier
De ma maladie
Et le cuer ma dame mairier
18 Tant qu'ele eüst oïe
Ma destrece et mon torment
Que pour li nuit et jour sent,
21 Lors ert ma dolour guerie.

IV En fort tenz et en dure eure
L'acointai.
Ce fist ce que la vi seule,
25 Quant je l'esgardai,
Mi oeul mi firent domage,
Qu'ainz puis ne fui sanz malage.
28 Et comment li dirai ? Ce seroit domage. (*fol. 63 b*)

V Puis que n'os a li paller,
Ma chanson li trametrai,
Pour moi li ira conter
32 La poine et le mal que j'ai,
Et merci li crierai :
Secours mi vueille donner,
35 Ou je por s'amour morrai.

Versification. Tons les couplets sont de structure différente :

I	*a*	b	*a*	b	*a*	b	*a*
	7	7	7	7	7	7	5
II	a	*b*	a	*b*	*b*	a	*b*
	7	7	7	7	7	7	7
III	a	*b*	a	*b*	c	c	*b*
	7	5	8	5(?)	7	7	7
IV	a	b	a	b	*c*	*c*	*c*
	7	3	7	5	7	7	11
V	a	b	a	b	b	a	b
	7	7	7	7	7	7	7

Le second vers du couplet IV (v. 23) doit sans doute être de cinq syllabes. Le dernier vers du même couplet (v. 28) est de onze syllabes ; il se laisserait couper en deux vers de six et de cinq syllabes, avec des rimes *b* et *c*.

VIII

(Raynaud 1864)

I De jolie entencion (*fol. 63 b*)
Sui par mi le cuer ferus.
Je ne pensse s'a bien non,
4 Si vueil estre loiaux drus
A la meilleur de cest païz,
Tesmoing son cors et son cler vis
Enluminé de valour,
8 Et pour ce li ai donnée m'amour.

II Donné li ai tout mon cuer
Sanz jamès a repentir ;
11 Toute autre amour je met puer
Pour a ma dame obeïr,
Ne ja ne m'en quier partir
14 Pour mal soffrir.

III Se j'amasse traïson
Ne orgueil ne fausseté,
On deïst je fusse bon ;
18 Mès onques jour n'ai penssé
De fere tel traïson : (*fol. 63 v°*)
Amours servirai
21 Et ma dame de cuer vrai.

IV S'une seule foiz avoie
A ma dame dit mon cuer,
En nule guise ne porroie
Jeter peur
L'amour si seelee,
Ja nul jour n'ert recouvree
Pour morir,
Ainz vueil l'amour a ma dame couvrir.

V Aï, felon ! Diex vous puist maleïr !
Tant m'avez fet travaillier et pener.
Touz dis voulez les finz amans traïr
Et les voulez par parole grever.
Aï, dames, qui par amours amez,
Ne creez pas felons desmesurez.

VI Je ne voudroie pour tout l'or de ce mont
Avoir Amours courroucié de noiant
Ne ma dame, en qui tuit li bien sont,
Qui me soustient et en joie vivant ;
N'est pas amis qui ainsi va guilant,
Ainz est si faux et si tres recreanz
Que ja n'avra joie d'amie.

Versification. Chaque couplet est d'une structure différente :

I	a	b	a	b	c	c	d	d
	7	7	7	7	8	8	7	10
II	a	b	a	b	b	b		
	7	7	7	7	7	4		
III	a	b	a	b	a	c	c	
	7	7	7	7	7	5	7	
IV	*a*	b	*a*	b	*c*	*c*	d	d
	7	7	8	3	6	7	3	10
V	a	b	a	b	c	c		
	10	10	10	10	10	10		
VI	a	b	a	b	b	b	*c*	
	10	10	10	10	10	10	8	

IV, 25-6 La construction et le sens sont obscurs.

IV, 27 *En marge, d'une autre main :* velee pour, *ce qui semble indiquer qu'il faut lire :* Ja nul jour n'ert revelee Pour morir.

IX

(Raynaud 1157)

I Au conmencier de la seson florie, *(fol. 63 v°)*
Que pré sont vert et raverdisent pin
Et l'aloe contremont l'air s'escrie,
Qui de chanter s'efforce au matin, *(fol. 63 v° b)*
Chanter me fet bonne Amour souveraine.
Au commencier dirai : Diex ! bonne estraine !

II Bonne estraine ait qui de chanter m'avoie
Et qui me tient joli et envoisié :
C'est bonne Amour qui le veut et m'en proie
Et ma dame m'en a donné congié.
Or ai je bien mon servise emploié
Quant il plest a Amour qu'a li m'otroie.

III Se j'estoie outre la mer croisiez
Et pour vengier sa honte, si voudroie
C'a m'amie aprochier,
Car je l'aing tant qu'el ne set que ce monte.
Dedenz mon cuer est l'amour si fichiee
Que a nul jor n'en ert mès desliee.

IV Celeement serez de moi servie,
Dame, touz tenz tant con vivre porrai.
Je m'en aing miex et en prise ma vie,
Quant a vous sui, assez plus en vivrai.
Vostres services me plest plus et delice
Que s'eüssiez d'outre mer les espices.

V De courtoisie est ma dame enseigniee
Et enclose d'onnour et de cheance ;
Gracïeuse est quant ele est acesmee,
Et sanz atour de bele contenance.
Qui plus la voit et plus la veut veoir,
Et toute gent desirrent s'acointance, *(fol. 64)*
Si m'en esmai et dout que ne m'eschive.

Versification. Les couplets sont de six vers décasyllabiques, sauf le dernier, où il y a vraisemblablement un vers — le dernier — de trop. Le vers

I, 3 l'aloete.

15 est sans doute incomplet. La disposition des rimes est différente dans chaque couplet :

I	*a*	b	*a*	b	*c*	*c*	
II	*a*	b	*a*	b	b	*a*	
III	a	*b*	a(?)	*b*(?)	*c*	*c*	
IV	*a*	b	*a*	b	*c*	*c*	
V	*a*	*b*	*a*	*b*	c	*b*	d

I, 3 Nous avons écarté ici la césure épique. Elle reste au v. 23.

III, 14 Le substantif auquel *sa* devrait se rapporter (*Diex*) n'est pas exprimé. — 15 Vers corrompu.

V, 25 A noter que *enseigniee* rime avec *acesmee*.

X

(Raynaud 24)

I Se ma dame ne refraint son courage (*fol. 64*)
De moi grever et de fere languir,
Bien i porrai avoir honte et domage ;
4 Voire, ce croi, m'en couvendra morir,
Et si me fist semblant si debonnaire ;
Ele le fist, bien sai, pour moi atraire ;
7 Or m'a mandé que de moi n'a que faire.

II Ele resamble a celui qui braiete,
Par quoi il prent les oisselés petiz,
Par son chanter les deçoit et aguete,
11 Et quant les tient, adont si les ocist.
Aussi ma dame au commencier me fist
Semblant d'amours si douz et si honneste,
14 Puis m'a traï et lessié sanz deserte.

III Amis doubliers ne vaut pas une poire,
Non fet dame qui deus amis veut querre, (*fol. 64 b*)
Et mout souvent avient que cil compere
18 La fausseté qui encontre Amours erre
Et si en est diffamee touz tenz.
Qui bonne Amour traït et son amant
21 Ne puet faillir et a honte et a perte.

IV Dame, pour Dieu, regardez loiauté
Et eschivez fausseté et ledure.

III, 15 doubler.

Se je vous ai amee par bonté
Et vostre enneur gardee par mesure,
Ne me soiés, dame, por ce si dure,
Que se j'é rienz contre vous meserré,
Si en prenez la venjance si pure
Con vous voudrez a vostre volenté.

V Se me volez de mes maux alegier
Et retenir de la vostre mainie,
Bien i porrez vostre honour essaucier
Et conquester des finz amanz aïe ;
Si vous en pri, dame, par cortoisie,
Que vostre hom sui par fine verité,
De cuer, de cors, si me doint Diex santé
Des maux que j'ai et que por vous endure.

Versification. Les trois premiers couplets sont de sept vers décasyllabiques, les deux autres de huit. La structure varie à chaque couplet :

I *a* b *a* b *c* *c* *c*
II *a* b *a* b b *c* *c*
III *a*(?) *a* *a* *a* b b *c*
IV a *b* a *b* *b* a *b* a
V a *b* a *b* *b* c c d

II, 8 *Celui qui braiete*, « qui prend les oiseaux au *brai*, c'est-à-dire à la glu ». Le verbe *braieter* manque dans Godefroy, mais le subst. *braieteur* y est enregistré.

XI

(Raynaud 2093)

I Qui trop haut monte et qui se desmesure (*fol. 64 b*)
Bien puet venir en bas et perdre joie.
Por moi le di, que j'en crieng l'aventure
Que j'ai pensé plus haut que je ne doie ; (*fol. 64 v°*)
Ce fist Amours qui m'en mist en la voie
De haut choisir.
Ne sai se ja verré que miex m'en soit d'aïe.

II Haute valour, dame, s'est en vous mise
De bien avoir et d'ami conforter.
Bien sai de voir : cuers qui en vous s'atise
Bien puet avoir honor et sauveté ;

Por ce vous aing que g'i voi ma santé
Et s'i connois mon preu et avantage
14 En vous amer.

III Ja pour dolour que je sente
Ne torment
N'i avrai penssee lente
18 Vraiement ;
De li me vient certainement
Joliëté et leece,
Si met jus tote perece
22 Quant de li ai remenbrance ;
C'est ma vie et m'esperance,
Ne m'en quier oster
25 De li amer.

IV Amours est de tel nature
Qu'ele fet ami doloir
Tant que la joie soit meure
Que l'en doit avoir,
30 Et puis si les asseüre
D'un joli espoir
Qui leur donne envoiseüre
Et fet apercevoir
Qu'ele a plus pooir
35 Qu'autre creature.

V Ne me quier d'amours retraire,
Ainz la maintendrai,
Et s'ele me taint et maire,
39 Trop miex en vaudrai.
Nus ne maintient bonne Amors
Pour qu'il soit loiaux touz jorz,
C'est uns granz deduiz,
43 Et pour ce m'i sui mis.

Versification. Couplets de structure différente :

I	*a*	*b*	*a*	*b*	*b*	c	*d*
	10	10	10	10	10	4	12
II	*a*	b	*a*	c	c	*d*	b
	10	10	10	10	10	10	4

IV, 33 *Il faut sans doute corriger* percevoir.
V, 36 Je me.

III	*a*	b	*a*	b	b	*c*	*c*	*d*	*d*	e	e
	7	3	7	3	8(?)	7	7	7	7	5	4
IV	*a*	b	*a*	b	*a*	b	*a*	b	b	*a*	
	7	7	7	5	7	5	7	5(?)	5	5	
V	*a*	b	*a*	b	c	c	d	d			
	7	5	7	5	7	7	5	7(?)			

XII

(Raynaud 343)

I Pour folie me vois esbaïssant (*fol. 64 v° b*)
Se j'aing plus haut qu'a moi n'aferist mie;
Mès couarz hom n'est tenuz por vaillant;
Aucune foiz prent on a tel atie
  Dont on en a son creant,
Si puis je fere de ma dame avenant.

II Par biau servir, par bele contenance
Monte on en pris, souventefoiz avient,
Et je serf dame de si haute puissance
Et aing de cuer, qui d'amours me soustient;
Se bien la serf, bien m'ert guerredonné
En aucun tenz, jel sai de verité.

III Se ma dame savoit bien mon corage
De li aroie tempre ma guerison,
Mès ja nul jour ne l'en serai mesages, (*fol. 65*)
Qu'el ne cuide que ce soit traïson,
Ainz celerai mon mal et ma tençon
Tant que l'avrai de fin cuer enchierie.

IV O bonne Amour, j'ai en vous grant fiance
Que vous m'aidiez vers ma dame au vis cler
Qu'il li souviegne de ma bonne voillance
Et des griez maus qu'el me fet endurer
Et sache bien que je l'aing sanz guiler,
Si chanterai pour moi reconforter.

V Ge serf aussi com par acoustumance,
Tant ai empris longuement a amer,
Se por servir ne vieng a ma seance

I, 3 vaillanz.

Li autre amant s'en porront bien moquer
Et porront dire que sui mal eürez
Quant l'ai servi, si n'en ai eü grez.

Versification :

I	a	*b*	a	*b*	a	a
	10	10	10	10	7	10
II	10 *a*	b	*a*	b	c	c
III	10 *a*	b	*a*	b	b	*c*
IV	10 *a*	b	*a*	b	b	b
V	10 *a*	b	*a*	b	c	c

I, 4-5 *Prendre atie* (*aatie*) *a qq.*, « engager la lutte avec lui » ; *en avoir son creant*, « le réduire à vous engager sa foi, à se déclarer vaincu ». — 6 Césure épique, de même aux v. 9, 14 et 29.

XIII

(Raynaud 1493)

I En reprouvier ai souvent oï dire (*fol. 65*)
Que tiex om nuit qui aidier ne pourroit,
Aussi me font mesdisant grief martire,
N'onques aidier ne me sorent pour voir;
Tant m'ont grevé qu'il me feront doloir
Et vont disant que j'ai pensee vaine. (*fol. 65 b*)

II Je ne les crieng se Amour me fet droit,
Que Loiauté est ma droite avouee;
Pour ce le fas a ma dame savoir
Cui hom je sui et torjorz a li bee
Sanz vilanie, ja la ne quier baer;
N'est pas amanz qui sa dame vergonde.

III Miex ameroie avoir le chief copé
Que pensasse vers ma dame veulie,
Mès loiaument ai torjorz cheminé
Envers Amours et cele qui je prie;
Miex m'en sera se ma dame le set,
Puis que je l'ai si loiaument amee.

IV Prenez en gré, franche dame honoree,
Ce que me sui mis en vostre baillie.
Se j'ai meffet en dit ou en pensee,

Ce fet Amours et tout par sa mestrie ;
Quant li plesoit, mon cuer n'avoie mie,
24 Ainz le m'osta, a li le vot donner.

V Et puis qu'ele a mon cuer, sanz atargier,
Bien me devroit mes maus amenuisier,
27 Si feroit ele, ne fust ceus qui la guilent
Pour plus mon cuer envers lui empirier.
E ! dame, a droit ne creés leur dangier,
Ançois m'aiez, pour Dieu, en remenbrance ;
31 Aiez pitié de moi par vo puissance.

Versification. Les couplets, qui ont six vers décasyllabiques, à l'exception du dernier, qui en a sept, sont tous de structure différente :

I	*a*	b	*a*	b	b	*c*	
II	a	*b*	a(?)	*b*	c	*d*	
III	a	*b*	a	*b*	c	*d*	
IV	*a*	*b*	*a*	*b*	*b*	c	
V	a	a	*b*	a	a	*c*	*c*

XIV

(Raynaud 299)

I Onques mès ne vi amant (*fol. 65 b*)
Tenir si estroitement
3 D'amours con moi qui sui touz jorz (*fol. 65 v°*)
En angoisse et en tourment,
Et si aing je de cuer entierement
6 Dame plesant qui ainc de moi n'ot cure.

II N'est merveilles que li cuers ne me ment
Qu'en ma dame ne truiz alegement,
Si me merveil qu'Amours nel me veut rendre,
Qu'ele set bien que je l'aing loiaument :
11 Si l'en devroit aucune pitié prendre.

III De grant seigneur prent on grande colee,
Aussi fas je, c'une dame ai amee,

V, 25 *Ce vers commence dans le manuscrit par une lettre ordinaire, tandis que le v. 27 commence par une grande initiale* (L *au lieu de* S).
II, 8 pitié nalegement.

Qu'a moi m'afiert d'amer si hautement ;
Or le comper mout dolereusement;
16 Trop fui hardis d'amer dame si grant.

IV Ahi ! Amours, serai je ja oïs
De ma dame qui ne me veut amer ?
Grant pechié fet quant ele m'escondist,
Que plus loial de moi ne puet trouver,
Si en merci Amours mout bonnement
22 Quant consenti si douz acointement.

V Or n'i voi el fors qu'atende merci
Et touz dis face de servir mon pooir,
Espoir ma dame avra pitié de mi,
S'ele me voit pour biau servir doloir,
27 Et si vendra en li Pitié manoir.

Versification. Structure différente dans chaque couplet :

I		a	a	b	a	a	*c*
		7	7	8	7	10	10
II	10	a	a	*b*	a	*b*	
III	10	*a*	*a*	b	b	b	
IV	10	a	b	a	b	c	c
V	10	a	b	a	b	b	

I, 3 doit sans doute être de sept syllabes.
V, 24 Césure épique.

XV

(Raynaud 1841)

I S'Amours m'eüst jugié a droit, (*fol. 65 v° b*)
De miex m'en fust, selonc mon escïent ;
3 Ne cuidai pas estre a destroit
Pour bien amer si longuement ;
Por un poi que ne m'en repent,
6 Mès je ne puis, trop tart l'enpreng.

II Chascuns qui maladie sent
Si pourchace sa guerison,
9 Mès je la quier certes trop lent,
A ma mort vois tout a bandon,
Et quant je plus ai de torment
12 Tant plus aing de cuer vrai et bon.

III Dame vaillant et acesmee,
En qui touz biens sont assamblé,
Se m'ocīés, tres bele nee,
Pechié ferez en verité ;
Onques ne penssai fausseté
Vers vous, cui je tant ai amee,
S'ert ma poine guerredonnee,
Dame, quant vous vendra en gré.

IV Ja sanz vous ne quier joie avoir
Ne guerison se par vous non,
Et vous en avez le pooir
Plus que toutes celes du mont ;
Or me tenez en vo prison,
Si m'ocīez se vous voulez ;
Encontre vous n'ai raençon
Ne pooir de vous eschaper.

Structure différente pour chaque couplet :

I	a	b	a	b	b	b		
	8	10	8	8	8	8		
II	8 a	b	a	b	a	b		
III	8 *a*	b	*a*	b	b	*a*	*a*	b
IV	8 a	b	a	b	b	c	b	c

XVI

(Raynaud 1747)

I Amours, conment de cuer joli porroie (*fol. 67 v°*)
Joie mener ne chanter līement,
Quant ce me faut dont cuidai joie trere, (*fol. 67 v° b*)
C'est bonne amour, dont pas ne me repent.
Diex ! por quoi vi son biau contenement
Et le gent cors et le tres douz viaire
De tel biauté qu'il n'i a que refere,
Qui si m'ocit et alume et esprent !

II Dame, ou touz biens naist et croist et esclaire,
A qui biauté nule autre ne se prent,

II, 10 *Ce vers est incomplet dans le manuscrit ;* autre ne se prent *est une conjecture.*

Dont sanz mentir ne porroit on retrere
Fors grant valour et bon enseignement,
Qu'il n'i faut rienz fors merci seulement,
Bien sont vos fès a vos douz riz contraire ;
Cuer sanz merci et semblant debonnaire,
Et Diex pour quoi ensamble les consent?

III Je ne di pas que rienz me puist tant plaire
Con se d'amours fet de moi son talent,
Et mout m'en lo, mès ele fet acroire
Maintes choses dont après se repent
Li plus sages des amanz loiaument.
Pour moi le di, que je ne m'en puis tere
Du grant anui qui mi destraint et maire,
Mès ne m'en plaing qu'a Amours seulement.

IV Ou est li maus tant griez qui si fort pere
Con maus d'amours a cel qui si haut tent ?
Pour moi le di, qui si griez maus fet trere
Cele qui j'aing de fin cuer loiaument.
Laz ! or me plaing a tort et folement,
Que ses finz cuers ne daigneroit meffere.
S'Amours m'a pris, qu'en a ma dame a fere,
N'a li qu'en tient, se pitié ne l'en prent ?

V Ja ne m'en doint Diex partir ne retrere
De fine Amour, qu'a son commandement
Ne soie adès sanz faindre et sanz meffere,
A mon pooir et a mon escïent.
Dame, merci, qui amez toute gent
Et tuit cil vous qui sevent vostre affere,
Je vous aing plus qu'autres ne porroit fere
Se chascuns hom avoit l'amour de cent.

Versification. *Coblas unissonans* de huit vers décasyllabiques :
a b *a* b b *a* *a* b
I, 1 La rime est corrompue.

IV, 25 est il.

XVII

(Raynaud 269)

I Liez et jolis et en amours mananz *(fol. 97)*
Sui, tant me sent espriz de bien amer
Qu'il m'est a vis que je vivrai touz tenz, *(fol. 97 b)*
Pensse mes cuers de ma joie doubler
5 Ne je n'averoie mie
Deservi la courtoisie
Qu'Amours aus sienz puet donner
En seulement esperer
9 Une fois amie.

II Puis qu'Amours est si douce et si puissant
Que par espoir fet cuer joie mener,
Bien puis penser que li dons soit mout granz
De merci quant ele en veut recouvrer
14 Moi de sa menie,
Dont fet bon, que que nus die,
En bonne amor demener;
Qui miex aime, c'est tout cler,
18 Plus a douce vie.

III Se chascuns cuers estoit bien connoissanz
Que c'est d'amors, nus n'en voudroit cesser
D'amer, car tant est a servir plesanz
Que granz deduiz est des douz maus porter
23 Dont ele a la fie
Les sienz en amant mestrie
Por miex aus amans monstrer
Qu'ele veut que sanz fausser
27 Soit dame servie.

IV Tres bonne Amour, a vous est mes garanz; *(fol. 97 v°)*
Se me failliez, ne sai ou recouvrer;
Car me soiez envers ma dame aidanz
Tant que moi voeille une foiz regarder,
32 Et s'ele m'oublie

III, 20 cessier — 23 a la foie.

S'est bien ma poine emploïe
En ce que le ramenbrer
C'on ne puet trop endurer
36 Pour dame jolie.

Versification : a b a b *c c* d d *c*
10 10 10 10 5 7 7 7 5

Coblas unissonans.

I, 4 Ce vers n'est pas clair. — 5 Ce vers, au lieu de cinq syllabes, en a sept ; on pourrait corriger : *Ne n'avroie mie.*

IV, 34-6 La phrase ne se construit pas.

XVIII

(Raynaud 849)

I Bonne Amour fet senz et valour doubler (*fol. 98*)
Et joie avoir icel qui loiaument
La veut de cuer servir et honorer,
4 Car tuit li bien ont de lui nessement.
Cele me fet servir de tel talent
Que ja ne quier qu'en doie desevrer
7 Ses plesanz maus et douz a savourer.

II Pris et sesis par son dous regarder
Fui quant Amours me fist premierement
Ses plesanz maus savourous endurer
11 ....
Par qui de mon cuer je li fis present
Dont puis ne poi sesine recouvrer,
14 Que de son joli dart me volt navrer.

III C'est li regars qui me fist conforter
Des maus que j'ai soffers tant doucement, (*fol. 98 b*)
Et tant en truiz savourous le gouster
18 Que l'ai adès desirré lïement,
Car je ne sai mie mout bien conment
Mon cuer peüst bonne Amour asener
21 A plus douce cortoise dame amer.

IV Ce me fet gai et amourous chanter
Au pui d'amours a qui chant ligement,

I, 2 iceus qui.

Car son gent cors, son vis riant et cler,
Qui si m'a fet navrer celeement,
Fu de mon chant premier conmencement,
Ne puis mon cuer ne se pot acorder
Que il vosist ces conmans refuser.

V Douce et plesant et dame gracieuse,
Franche et loial, de bel contenement,
Ne me voeilliez, s'il vous plest, oublier;
Se je de vous n'ai quelqu' alegement,
Ne je ne quier nul autre paement
Fors que mon chant vous degnast agraer;
Plus richement loier n'en quier porter.

Versification : 10 a b a b b a a. Coblas unissonans.
IV, 23 A noter la mention du *Pui d'amours*.
V, 33-4 Construction obscure.

XIX

(Raynaud 1266)

I Bonnement au conmencier (*fol. 99*)
Pour la meillour voeil chanter
Que nus peüst acointier
Et en mon chant saluer,
Li bons jours li soit donnez ;
Nus ne porroit souhedier
Conme ele fet a prisier
Ne tant s'en seüst pener,
Si li voeil merci prier,
Qu'en li sont tuit mi penser.

II De grant joie est raemplis
Cil qui la set hennorer ;
Ce n'est que joie et deliz
De li loiaument amer ;
Mes cuers s'i est assenez
Qu'Amours l'i mist,
Pour miex estre doctrinez,
Si l'en merci. (*fol. 99 b*)

IV, 26 Fui.
V, 29 *On pourrait corriger* Douce dame, plesant a regarder.

III De touz maus n'est nus plesanz
Fors celui d'amer ;
On i aquiert los et senz
22 Pour soi amender.
Bien se doit esvertuer
Qui en amours est mananz ;
Com plus i est i prent a savourer ;
28 Mès aucun par leur gengler
Les vont decevant,
Mès ja n'i serai beant,
Ainz me voeil pener
32 De bien servir et d'amer.

IV Dame, de toutes la flour
Et noble sanz per,
Se jamès de vostre amour
Pooie gouster,
37 Je n'avroie que plourer.
Diex ! avrai je ja l'onor
De mon service achever ?
Bien m'aroit Diex assené
41 S'avoie s'amour.

Versification. La structure est différente pour chaque couplet :

I	7	a b a b b a a b a b
II		a b a b c d c d
		7 7 7 7 7 4 7 4
III		a b a b b a b b a a b b
		7 5 7 5 7 7 10 7 5 7 5 7
IV		a b a b b a b b a
		7 5 7 5 7 7 7 7 5

I, 6 *souhedier* paraît signifier ici « se représenter ».

XX

(Raynaud 409 *bis*)

I J'ai par maintes fois chanté, (*fol. 99 v°*)
C'onques n'en oi guerredon,
Et de loial cuer amé
Et sanz mesprison
5 Dame de noblece

En qui j'ai mis m'entencion
Ne ja n'aie je pardon
S'onques tant amai,
Mès pour la dame dirai :
Amours ai...

II Se je fusse eüreus, j'eüsse pardon
Conme cil qui a servi et sanz guerredon,
N'onques n'i pensai traïson ;
Mès Amors a tel maniere
L'un met avant, l'autre arriere
Et velt par reson
C'on deserve si haut don
Par servir, si servirai
Et dirai :
Amours ai...

III Ne m'a pas Amors oublié
Qui m'a mis en sa merci,
Car par li sont tuit donné
Li grant bien a fin ami;
A ceus qui ont deservi
Les biens savourous
Tant convient ançois dolours
Et maus endurer
C'on puisse mie achever
L'amour de cuer vrai,
Et dirai :
Amours ai...

G. Raynaud a réuni, sous le nº 409, deux pièces différentes, dont l'une, qui se trouve dans *K* et *N*, a été publiée par A. Jeanroy (*Origines de la poésie lyrique*, p. 509). L'autre, qui ne se trouve que dans *V*, est publiée ici pour la première fois.

Versification. C'est une chanson à refrain, la seule de notre série. Le refrain n'est qu'amorcé et nous n'en connaissons qu'un seul commençant ainsi :

Amors ai,
Qu'en ferai ?
C'est la fin, la fin, que que nus die,
J'amerai.

(G. Raynaud, *Motets*, I, nº 4.)

I, 8 ama — 9 M. p. li d. dira — 10 *Le ms. ne donne que le premier vers du refrain ; voir aux Remarques.*

La versification est des plus irrégulières :

I a b a b *c* b b d d D
7 7 7 5 5 8 7 5 7 3
II a a a *b b* a a c c C
11 12 8 7 7 5 7 7 3 3
III a b a b b c c d d *e e* E
8 7 7 7 7 5 7 5 7 5 3 3

XXI

(Raynaud 1444)

I Amours mi fet resbaudir (*fol. 100*)
Contre la seson nouvele,
Que je voi le tenz venir
Et la flour en la praele,
5 Si ferai chançon nouvele
Se il vient en gré a cele
Qui j'ai donné mon cuer sanz mouvoir.
Diex li doint voloir
9 De moi retenir.

II Je serai loiaus amis
De fin cuer entierement
Et si servirai touz diz
Ma douce dame au cors gent
14 Sanz penser folie,
Qu'ele est de touz biens garnie
Et de grant vaillance,
Mès je redout sa puissance
Qu'ele ne m'ait en despit ;
19 Envers li n'afier je mie.

III De bonne eure seroit nez
Qui aroit tel conpaignie,
C'onques je n'oï paller
23 De dame si enseignie.
Je l'ai tant encoragie
Que je n'en puis mon cuer oster, (*fol. 100 b*)
Ainz sui si seurpriz de li
27 Que trestout mon sens oubli.

II, 19 nafiert.

IV Bele et sage sanz folour,
Ou Diex mist si grant biauté,
Avrai je ja vostre amour ?
31 Bele, noble de bonté,
Car aiez de moi pité,
S'il vous plest, en guerredon.
Ja sui je vos liges hom
35 Pour fere vo volenté.

Versification. La structure change à chaque couplet :

I	a *b* a *b* *b* *b* c c a
	7 7 7 7 7 7 9 5 5
II	a b a b *c* *c* *d* *d* a *c*
	7 7 7 7 5 7 5 7 7 7
III	a *b* a *b* *b* a c c
	7 7 7 7 7 8 7 7
IV	7 a b a b b c c b

XXII

(Raynaud 135)

I Joliement me demaine (*fol. 100 b*)
Bonne amour a son voloir
Pour une dame cui j'aime
De mon cuer, sanz decevoir ;
5 Se de li puis joie avoir,
Bien ert ma poine emploïe.
Une chançon envoisie
Pour s'amour ferai
9 De bonne esperance.

II Je ne vi onques nului
D'amer si seurpriz con je sui
Si m'aït Diex, ne si entrepriz.
Pour s'amour sui je joliz
14 Et serai touz tenz.
Il n'est mie finz amanz (*fol. 100 v°*)
Qu'a sa dame ne souplie
E ! dame envoisie,
Fetes moi joïr
19 De mon savourex desir.

III Je la desir de si loial voloir
Qu'adès i penz nuit et jour de bon cuer,
Et de servir faz je tout mon pooir,
Si que n'en quier ja partir a nul feur,
Mès je me dueil, de paour me demente
Que ma dame ne m'oublit pour autrui,
Car mort m'aroit se je perdoie lui.

IV Ne pour itant ne cuit pas que ja doie
Faillir a li n'a s'amour souveraine,
Que s'a touz jorz mon service i emploie
En tel dame qui de touz biens est plaine,
Nus ne porroit de li nul mal retraire,
Tant est plesant, cortoise et debonnere.

Versification. Structure différente à chaque couplet :

I	*a* b *a* b b *c c* d *e*
	7 7 7 7 7 7 7 5 5
II	a a b b c c *d d* e e
	7 8 9 7 5 7 7 5 5 7
III	10 a b a b a(?) c c
IV	10 *a b a b c c*

III, 24 Il faut sans doute une rime en *oir* (*despoir*, *desespoir* ?).

XXIII

(Raynaud 98)

I Ma mort ai quise quant je onques pensai (*fol. 100 v°*)
A bonne Amour ne a dame jolie ;
Au conmencier tantost avoir cuidai
Mon desirrier et ma joie acomplie,
Ne je ne savoie mie
Qu'Amors tenist si destroit (*fol. 100 v° b*)
Celui qui a sa dame en bonne foi servie.

II Si destroiz sui que ne sai que je die,
Car je voi bien qu'a la mort sui venuz ;
Par biau servir cuidai avoir amie,
Mès rienz n'i vaut, n'i sui amiz ne druz ;
De ce sui je si forment esperduz

Quant cele en cui toute m'entente ai mise
14 Mi fet languir du tout a sa devise.

III Mainte gent ont demandé que j'avoie,
Que geu ne ris n'ot en moi nule foiz ;
17 Plainz et soupirs, quant je touz seus estoie,
Mi tenoient au cuer si a estroit.
E! dame, a droit, ou j'ai mis mon espoir,
20 Confortez moi par vostre grant franchise.

IV Se je a chascun en disoie le voir,
De moi feroient et leur gas et leur ris
Et me diroient que je sui fox a droit,
24 Quant mon cuer ai en si haut leu assis ;
Ce fist Amours, li genz cors et li vis
Que ma dame a dont je cuidai joïr,
27 Mès je n'en puis a la joie venir.

V Li fenix quieut la busche et le sarment
De coi il s'art pour acorcier sa vie,
Et aussi faz, jel sai certainement,
31 Quant premerainz oi ma dame choisie ;
Tart m'en repent, or connois ma folie,
Se bonne Amour ne li va deprïer
34 Qu'ele me lest vivre encor sanz loier.

Versification. Structure différente à chaque couplet :

I		a	*b*	a	*b*	*b*	c	*b*
		10	10	10	10	7	7	10
II	10	*a*	b	*a*	b	b	*c*	*c*
III	10	*a*	b	*a*	b	b(?)	*c*	
IV	10	a	b	a	b	b	c	c
V	10	a	*b*	a	*b*	*b*	c	c

I, 1 Césure épique ; de même 22 et 23. — 7 Vers trop long ; corr. *Cel qui dame a*.

XXIV

(Raynaud 1571)

I Sages est cil qui d'Amours est norriz ; (*fol. 101*)
Nus sanz Amors ne puet a honour trere ;
3 Amours si fet les couars si hardiz
Qu'il ne doutent ne anui ne contraire ;

Cortois les fet et douz et debonnaire ;
6 Pour ce m'i tieng que j'en cuit miex valoir.

II D'Amors sont tuit li bien apparissant ;
Qui loiaument sert sa dame et s'amie,
Com plus la sert plus est li loiers granz
10 C'om a d'Amors quant on l'a deservie ;
Et avoec ce, de ce ne doutez mie,
S'Amours ne fust, tiex moustre biau semblant
13 De joie avoir qui aroit cuer dolant.

III Je ne di pas qu'Amors ne soit crueuse
Aucune foiz pour les fox chastïer,
Et s'il avient qu'on ait s'amie chiere
17 Par decevoir fet semblant de trichier, (*fol. 101 b*)
Amors en est corroucice et dolante,
Si que bien voeil la honte et l'encombrier
20 Que on a fet sa dame par boisier.

IV Ja Diex ne voeule que j'aie tel courage
Que ma dame je doie corroucier ;
Onques ne l'oi en cuer ne en usage,
24 Que por morir ne la vodrai trichier,
Mès loiaument et servir et proier,
Si conquerrai honor et vasselage
27 Por loiauté, se Diex m'en veut aidier.

V Douce dame, de gracïeus estage,
Cors seignori pour cuer d'ome lacier,
30 Simple, plesant, cortoise, preuz et sage,
Je vous os tant et servir et proier
Que, se Dieu plest, ja n'i arez hontage
33 Se me daigniez vostre amour otroier.

Versification. Vers de dix syllabes ; la structure change de couplet en couplet :

I	a	*b*	a	*b*	*b*	c	
II	a	*b*	a	*b*	*b*	c	c
III	*a*	b	*a*(?)	b	*c*	b	b
IV	*a*	b	*a*	b	b	*a*	b
V	*a*	b	*a*	b	*a*	b	

III, 19 *voeil* parait devoir être corrigé. IV, 21 Césure épique.

XXV

(Raynaud 1597)

I Chançon ferai, que talent m'en est priz, (*fol. 101 b*)
S'Amour le me consent,
Pour une dame ou je ai mon cuer mis;
4 Plus a biauté que cent.
A li me rent par itel couvenent (*fol. 101 v°*)
C'une chançon li sera envoiee
7 A mon vivant pour s'amour savouree.

II Trestuit mi chant ont esté et seront
De la meilleur qui soit
En cest siecle, de touz biens acesmee
11 Que nus hom voit;
Pour ce li faz en chantant a savoir
Que de s'amor sui lïez si estroit
14 Que nuit et jour i ai mis ma pensee.

III Se ge i penz, g'i ai bele achoison,
Car s'amour me semont
D'estre joliz et gai toute seson,
18 Et por ce chant je dont;
Avoec tout ce en atent guerredon
Tel que plus grant ne quier mès sohedier;
21 Touz dis la voeil et servir et proier.

IV Pour Dieu, dame, se je di en chantant
Aucune mesprison,
Ne m'i tolez pour ce vo douz semblant,
25 C'on dist en sa chançon
Aucune foiz tel chose par folour,
Par jalousie, et tout ce fet Amour,
Si en devez avoir greigneur merci;
29 N'ociez, dame, vostre loial ami.

V De traïson ne se puet nus garder,
Car li amant se sont soventes foiz
32 Par leur trop haut penser et mesdisant
Les ont nuisi a tort et sanz nule achoison; (*fol. 101 v° b*)

IV, 22 en chantantant (*sic*).

V, 31 *Faut-il corriger* souvente foie ? — 33 *Pour réduire ce vers à dix syllabes, il suffirait de supprimer* et *et* nule.

De ce me dout que ma dame nes croie;
35 Trop bien sevent polir en leur reson.

Versification. Structure différente à chaque couplet :

I	a	b	a	b	b	*c*	*c*	
	10	6	10	6	10	10	10	
II	a	b	*c*	b	b(?)	b	*c*	
	10	6	10	4(?)	10	10	10	
III	a	b	a	b	a	c	c	
	10	6	10	6	10	10	10	
IV	a	b	a	b	c	c	d	d
	10	6	10	6	10	10	10	10
V	a	*b*(?)	c	d	*b*	d		
	10	10	10	12(?)	10	10		

Les trois premiers vers du dernier couplet ne se construisent pas ; le dernier aussi est incorrect.

XXVI

(Raynaud 416 *bis* (II, p. 229)

I J'ai maintes fois chanté de cuer marri, (*fol. 101 v° b*)
Que en mon chant avoit pleur et soupir,
Mès de mon desir
4 Chant par contenance
Pour oublïer ma pesance,
Car je sui eschis
7 De cele ou mes cuers se lance.

II De mes maus ne sai ou plaindre,
Tant me sont felon,
Se je n'i voi pitié faindre,
11 Tuit mi mal sont bon ;
Conment que j'endure,
J'ai mise ma cure
Et m'entencion
15 En la meilleur de France.

III Par qui li porrai mander
Ma confucion

I, 1 J'ai par.

Qu'ele mi fet endurer
Sanz ma guerison ?
Je n'i voi ma raençon
De moi conforter,
Et si l'aing je sanz fausser,
Si me face Diex pardon, (*fol. 102*)
Je croi c'est enfance.

IV Se j'estoie Salemon
Ou plus sage assez,
Je cuit que si diroit on
Que fox sui clamez
Quant mes cuers s'est adonnez
A dame de si haut non ;
Se je sui trop haut montez
C'est mescheance.

Versification. Structure différente à chaque couplet :

I	a	b	b	*c*	*c*	a(?)	*c*		
	10(?)	10	5	5	7	5	7		
II	*a*	b	*a*	b	*c*	*c*	b	*d*	
	7	5	7	5	5	5	5	6	
III	a	b	a	b	b	a	a	b	*c*
	7	5	7	5	7	5	7	7	5
IV	a	b	a	b	b	a	b	*c*	
	7	5	7	5	7	7	7	4(?)	

XXVII

(Raynaud 2039)

I Tant atendrai le secors (*fol. 102*)
De ma dame que j'aing si
Que seue en sera l'onnours,
Car mout bien la deservi,
Que quant je premiers la vi,
Si fui seurpris de s'amour,
Ainz puis n'en issi,
Ne je nel quier nul jour.

III, 23 Si me *est répété*.
IV, 26 sages — 32 *Faut-il corriger* Çou est mescheance ?

II Dame, quant je vous esgardai,
Seurpriz fui de douz maus que j'ai;
11 Ne sai se ja avrai confort,
Se de vous ne vient; bien m'a mort
Ce que je vous remirai :
14 Alegiez moi, dame, les maus que j'ai.

III Doucement fui assailliz
Par une douce savour. (*fol. 102 b*)
Amours au cuer me feri
18 Par si grant irour,
Ainz puis ne me poi garder
De ma douce dame amer
Ne ne me doi repentir
22 De li servir.

IV Sa biauté me fet muer
Souvent la coulour
Et d'angoisse tressuer
26 Pour sa bonne amour,
Si ne voeil penser aillours
Ne bien ne me puet venir
Ne joie, se n'est par li,
30 Ne d'autre n'en quier avoir.

Versification. Structure différente à chaque couplet :

I	a	b	a	b	b	a	b	a
	7	7	7	7	7	7	5	6
II	a	a	b	b	c	c		
	8	8	8	8	8(?)	10		
III	a	b	a	b	c	c	d	d
	7	7	7	5	7	7	7	4
IV	a	b	a	b	b	c	d	e
	7	5	7	5	7	7	7	7

I, 7-8 Ces vers devraient sans doute être de même longueur.

XXVIII

(Raynaud 1265)

I Pour moi deduire voeil d'amours conmencier (*fol. 102 b*)
Une chançon.
Granz eürs est qui se set soulacier
4 Et sanz tençon :
Qui en Amours metra s'entencion

Touz jours sera de bien entalentis;
Hom sanz amours ne puet estre...

II Tant m'a Amours fete grant cortoisie (*fol. 102 v°*)
Qu'a soi m'a retenu,
Si l'en sai gré et forment l'en mercie;
Bien m'en est avenu,
Car en tel leu m'a fet devenir dru
Que bien uns rois en seroit ennorez.

III Qui la verroit a un lundi matin
N'aroit mal la semaine;
Neiz li felon sont en lui tout enclin,
Tant est de grace plaine.
Amors me dist j'avrai joie certaine
Se je la serf con finz loiaus amis.

IV Grant sont li bien que.ma dame a en li,
Si croi je que ele avera merci
De moi qui sui touz sienz a son plesir;
Bien est resons qu'a li me rende priz,
Bien doi pour li soffrir et endurer;
Si le ferai de cuer sanz repentir.

Versification. Structure différente à chaque couplet :

I	a	b	a	b	b	c	c(?)
	10	4	10	4	10	10	10(?)
II	*a*	b	*a*	b	b	c	
	10	6	10	6	10	10	
III	a	*b*	a	*b*	*b*	c	
	10	7	10	7	10	10	
IV	10 a	a	b	b(?)	c	b	

XXIX

(Raynaud 305)

I Or m'a mandé ma dame que je chant, (*fol. 102 v°*)
Si chanterai puis qu'il li vient en gré;
Or me doint Diex chanter a son talent

I, 7 *Il manque un mot après* estre, *qui est le dernier de la page ; il faut évidemment suppléer* gentis.

Que je puisse fere sa volenté,
Car ele m'a norri et alevé (*fol. 102 v° b*)
Et si m'a fet d'amours sentir les maus.

II Je ne savoie qu'Amours avoit esté
Quant ma dame m'en mostra le chemin,
Ainz estoie de povre senz enté.
En moi a mis ma dame son destin :
Destiné m'a et en joie monté,
Si l'en merci de cuer vrai sanz fausser.

III Or esgardez con cil est dur faé
Qui d'Amours n'a aucun confortement !
D'Amours vienent toutes beneürtez
Et granz honours, ainsi Jhesu m'ament ;
Et puis qu'Amours et ma dame l'entent,
A eus me rent con liges hom jurez.

IV Contes ne dus ne rois n'empereour
N'ont vers Amours ne force ne pooir,
Et vous dirai Amours vaint les estours
Et fet folour, touz vices remanoir
Et les couars hardiz, sachiez de voir,
Le mort revivre et l'onme sain doloir.

V Je hé touz ceus qui se vont gramentant,
Dient qu'Amors leur fet mort recevoir ;
Trop mal dient, qu'Amours vaut et puet tant
Que sanz Amours ne puet nus hom valoir.
Douce dame, vostre hom sui et vostre hoir,
De moi ferez toutes vos volentez.

Versification. Couplets de six vers de dix syllabes. Structure identique pour les couplets I, III et V :

a b a b b c

mais différente pour le couplet II :

a b a b a c

et pour le couplet IV :

a b a b b b

XXX

(Raynaud 16)

I Qui plus a ferme corage (*fol. 103*)
D'amours foi porter
Plus a joie en son corage
Pour li deporter,
Et sa vie user
Puet en grant jolieté.
Si voeil pour ma dame dire
Une chançon fete en esté
De joli cuer enamouré;
Amours en sai bon gré.

II Nus n'a en amors droiture
Qui sa dame veut guiler,
Ançois doit avoir ledure
S'il ne se veut amender;
Qui set sa dame garder,
Bien est resons et droiture
Qu'il en ait le guerredon
Qu'Amours a fin amant donne
Quant sert par bonne entencion.

III Honour et bonne aventure
Ait cele pour qui je chant,
Car je l'aing outre mesure
Et ferai tout mon vivant;
J'en ai volenté si grant
Que nus hom qui vive ne me fet si dolant.
E! dame jolie, (*fol. 103 b*)
Se je mon cuer vous present,
Nel tenez a vilanie,
Que d'un regart seulement
M'arez rendue la vie.

IV Quant plus pens a vo biauté,
Et plus sui ardanz
De vostre amor conquester,

I, 18 Que Amours aus finz amanz (*corrigé après coup en* amant) donne.

34 S'Amours le consent ;
Mès d'autiex com je sui cent
N'i porroient avenir,
Tant seüssent bien servir
38 Ne tant en fussent engrant.
En vous a de valour tant
Que la moitié n'en diroie
41 Se je m'entente i metoie.

V Chançon, va li dire
Qu'ele ne m'ocie.
Livrez sui a grief martire
45 S'ele ainsi m'eschive.
Onques nus hom tant n'ama
Con je faz li bonnement,
Et ele m'asaut griement ;
49 N'est pas honor ne franchise
D'ocirre son home lige
Et qui a li touz se rent,
52 De cuer, de cors et de vie.

Versification. Structure différente à chaque couplet :

I	*a*	b	*a*	b	b	c	*d*	c	c	c	
	7	5	7	5	5	7	7	8	8	6	
II	7 *a*	b	*a*	b	b	*a*	c	*d*	c		
III	*a*	b	*a*	b	b	b	*c*	b	*c*	b	*c*
	7	7	7	7	7	12	5	7	7	7	7
IV	a	b	a(?)	b	b	c	c	b	b	*d*	*d*
	7	5	7	5	7	7	7	7	7	7	7
V	*a*	*b*	*a*	*b*(?)	c	d	d	*e*	*e*(?)	d	*b*
	5	5	7	5	7	7	7	7	7	7	7

XXXI

(Raynaud 1658)

I Plus pensis et en esmai (*fol. 103 b*)
Sui d'amours qui me traveille,
Si ne sai conseil de moi :
4 Le jor soupir, la nuit veille,
Et si ne puis estre oïz
De ma dame a qui sougis (*fol. 103 v°*)
Sui tres dont que je la vi ;
8 Or me het, et je l'aing si !

V, 45 *D'abord* eschieue, *avec* e *exponctué*.

II Bien ait qui m'i aidera
A ma dolour conforter.
Amours, i metrez vous ja ?
Car li alez enorter
13 De moi ait manaie,
Pour li tant m'esmaie
Que ne puis durer ;
Ce me fet li maus d'amer
Qui ainsi m'essaie
18 Tout pour moi grever.

III Un espoir me reconforte
Qui me vient devant
Qui me dist bien et enorte
Qu'Amours mi sera garant ;
23 Mès je n'ai pas servi tant
Qu'aie deservie
La joie d'amie,
Que nus ne set qu'ele est grant
27 Se il ne l'a gaagnie.

IV Et conment la gagneroie ?
Je n'ai pas de valour tant
Qu'avenisse a si grant joie
31 Com bonne Amour rent.
Qu'ai je dit ? Bien si feroie
S'Amours mi vouloit aidier
Qui ma dame meïst en voie
35 Sanz li corroucier.

V De ma chançon faz mesage,
Car n'i os aler,
Qu'ele n'i eüst hontage.
Chançon, di li sanz gaber
40 Que je sui au definer
Se ne m'asouage ;
Je li pri par vive rage
Que ele ait de moi merci,
44 Ou je me morrai ainsi.

Versification. Structure différente pour chaque couplet :

I	7 a *b* a *b* c c d d
II	a b a b *c c* b b *c* b
	7 7 7 7 5 5 5 7 5 5
III	*a* b *a* b b *c* *c* b *c*
	7 5 7 7 7 5 5 7 7
IV	*a* b *a* b *a* c *a* c
	7 7 7 5 7 7 7(?) 5
V	*a* b *a* b b a a c c
	7 5 7 7 7 5 7 7 7

XXXII

(Raynaud 1876)

I Je ne chant pas sanz loial achoison, (*fol. 110 v° b*)
N'onques ne fiz, ne ja ne m'ait mestier,
Non avra il tant qu'aie de seson
Le mal d'amours qui me fet envoisier :
5 S'il fu granz au conmencier,

II, 16 font li mal.

Encor l'est plus la moitie
Et tout adès monteplie,
Mès quant jel sent en moi plus aasprir,
9 C'est dont que sui en bon point de souffrir.

II Amours graci de ce mal qu'ai foison (*fol. 111*)
Et plus de ce qu'ele mi fet cuidier
Qu'a l'endurer croissent li guerredon,
Ce me fet mout en souffrir avoier.
14 Or voeille ici desvoier
Reson qui m'est anemie
Tant qu'ait Pitié avoïe
A ma dame pour moi fere enrichir,
18 Sauve s'oneur que n'i voeil amenrir.

III Bonne Amour m'a de touz ses biens fet don
Fors d'un tout seul qui plus m'i puet aidier,
Mès icelui deservir ne puet on
Pour bien servir ne pour merci proier,
23 Non pour lui tout escillier,
Tant est granz li dons d'amie ;
Et neporquant a le fie
Puet on avoir par loiaument servir
27 Ce c'on ne puet nulement deservir.

IV Ce fet Amours qui contraire est Reson ;
Quant ele veut son ami avancier
Li donne ele service et grant renon ;
Et je sui cil qui pour lui essaucier
32 Ne cesse de soutillier
Comment ele soit servie,
Et tant mes cuers estudie
Qu'il me dist que amis doit conjoïr
36 Dame et Amors puis qu'il en veut joïr.

V Dame cui j'aing en bonne entencion,
Pour cui travail me fet esleecier,
Merci vous pri, mès c'est en ma chanson...
. . . .
41 . . . .
. . . .
Comment dont seriez proïe,

IV, 28 Ie (*fausse initiale*).

Quant vo douz vis simple et riant remir
Et je me truiz en point de l'amuïr ?

VI Dame, a vous n'os envoier ma chanson, (*fol.* 111 *b*)
Puis qu'ele prie, ce vous seroit anuiz,
Et quant vous aing je vous doi bien cremir.
Jugeur du Pui, car m'en voeilliez oïr.

Versification. Coblas unissonans.

a b a b b *c* *c* d d
10 10 10 10 7 7 7 10 10

Le couplet V est incomplet. L'envoi, adressé aux juges du Pui (cf. le n° XVII), n'est pas d'une versification régulière.

XXXIII

(Raynaud 470)

I Quant li buisson et li pré (*fol.* 116)
Sont couvert d'erbe et de fueill,
Chant, que trop m'a demouré
Ce que plus desir et vueill ;
Pour ce n'é je pas chanté
Si souvent conme je sueill,
Car je m'en dueill ;
................[é]
Je sent si mon cuer navré,
Doulereus et trespenssé,
Ne puis reposer de l'ueill. (*fol.* 116 *b*)

II Par un semblant sanz orgueill,
Plain de debonnereté
...................[ueill]
....................[é]
Mar vi son tres douz acueill,
Son biau cors et sa biauté
Qui m'ont donné
Touz les bienz que je recueill,
Dont souvent m'a fet soumeill,
Que chascun jour sont mi oeull
De lermes desjeüné.

III Quant je voi venir la nuit
Trop redout l'aler chouchier :
Ja le jour vooir ne cuit,
Tant croissent mi desirrier
De l'amour qui me destruit
En penser et en veillier ;
Bien sai gaitier
................[uit]
Mès, las ! la lune ne luit
Nule fois pour mon deduit
Fors por mes maus engrigier.

IV Mort m'ont felon losengier
Qui en proient jour et nuit,
Par tout vienent donoier ;
Que honni soient il tuit !

I, 2 fueille.

II, 22 desjeunez.

III, 23 voi la nuit venir — 25 vooir *est répété*.

A ma dame font cuidier
Que mi soupir soient vuit,
Si m'en defuit
Et veut son ami lessier.
E laz ! jel conper si chier
Que, se ne mi veut aidier,
J'en pert tout autre deduit.

V S'ele savoit que je sent
Et con j'é le cuer destroit
Quant je voi son mautalent,
Ja ne se corrouceroit,
Mès plus debonnerement,
S'ele bien me connoissoit,
Me garderoit.
E laz ! el n'en set noient !
Quant ses vers iex me deffent,
Lors m'ocit plus cruelment
Que se le cuer mi treoit.

Versification. Dans le manuscrit, les couplets IV et V ont onze vers, I et III en ont dix, tandis que II n'en a que neuf. Nous croyons que dans l'original les couplets étaient de onze vers. Voici pourquoi : d'abord, les couplets IV et V se laisseraient difficilement écourter sans que le sens en souffrît. Il est, par contre, naturel qu'un copiste, rencontrant un couplet de onze vers, type relativement rare, ait cherché à le réduire à la forme courante d'un dixain. Les vers 8, 9 et 10 sont tous sur la même rime ; c'est là que le copiste a, par deux fois (v. 8 et 30), supprimé un vers (si suppression il y a). Puis, le petit vers de quatre syllabes est, dans les couplets IV et V, que nous croyons seuls complets, le septième ; dans le couplet II (évidemment incomplet, ne comptant que neuf vers) il occupe la même place. Nous imprimons donc cette pièce comme si elle était composée de couplets de onze vers, sans toutefois tenter une restitution des vers que nous croyons perdus.

Le schéma est le suivant :

a b a b a b b a a a b
7 7 7 7 7 7 4 7 7 7 7

Ce sont des *vers retrogradatz* (2 + 2 + 1).

TABLE DES CHANSONS

DANS L'ORDRE DE LA *Bibliographie* DE G. RAYNAUD

A. Jeanroy et A. Långfors.

THE SPANISH *ESTRIBOTE*, *ESTRAMBOTE*

AND RELATED POETIC FORMS

In the pages that follow it is intended to make known some of the more important texts illustrating the *estribote* and kindred forms of Hispanic poetry which were briefly discussed by the present writer in an article on « The Original Meaning of the Metrical Forms *estrabot*, *strambotto*, *estribote*, *estrambote* » contributed to the *Scritti varii di erudizione e di critica in onore di Rodolfo Renier* (Torino, 1912, pp. 613-621). In that article, to which the reader is herewith referred for matters of detail, the position was taken that the terms *estrabot*, *estribot* and *strambotto* did not, as assumed by Novati and others, originally denote a kind of satirical song, but had chiefly reference to the metrical form of a certain class of compositions [1]. In favor of this view it was pointed out in the first place, that the customary interpretation of these terms is not supported by their use in the earliest texts in which they occur, as in the Chronicle of Benoît de Sainte More (ll. 5911-5912) and in Provençal lyrics [2]; and in the second place, that it is directly challenged by strophic forms preserved in medieval Spanish literature. As the latter are far more clearly defined in structure and purpose than the *estrabot* and *estribot* of France and Provence, they thus afford a basis of real fact for at least one side of the question.

1. Cf. G. Paris, *Journal des Savants*, sept.-nov. 1889, pp. 532-538.

2. The same is true of their etymology, in so far as we may claim to know it. Cf. G. Paris, *l. c.*, and A. Jeanroy, in Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature*, etc., I, p. 347 : « *Estrabot*... semble avoir désigné, conformément à son étymologie (*strabus*, latin populaire *strambus* = boiteux) une forme strophique composée d'une première partie symétrique et d'une queue qui ne l'était pas et pouvait beaucoup varier. »

As was shown, the *Cancionero de Baena* contains four poems called *estribotes* (nos. I-IV of the texts below) which from their superscriptions were evidently meant to serve as conclusions to preceding poems. The purpose of these poems was therefore the same as that of the so-called *desfechas* (nos. V-VII). As for the *desfecha*, it was found to have three different forms. The first form consists of one or more final stanzas of a given composition, as indicated by Alfonso Alvarez de Villasandino in his *dezir mayor* (*CB* no. 202); the second is represented by a song in honor of the Virgin printed below (no. VII); and the third is identical in structure with the *estribote* (nos. V, VI). In the last mentioned form (aabbba), we have, as was pointed out, an archaic mould of the *cancion* or *cantiga*, employed in the earliest period of the literary lyric in the Peninsula (nos. VIII, IX)[1] as well as in the popular *adufe* or *pandero*-song, artistic echoes of which are found from the thirteenth century down to the sixteenth (no. X)[2]. In the *estribote* then, as transmitted in the courtly verse of the *Cancionero de Baena*, we have a type of folk-song which rose into the realm of literature simultaneously with its Italian congener, the *strambotto*, first appearing in the artistic poetry of Leonardo Giustiniani (1388-1446). Neither in the one case nor in the other is the satirical element the characteristic trait[3].

Of much later transfer to the literary record than the *estribote* are varieties of verse bearing the name of *estrambote* or *estrimbote*. First met with in the thirteenth century in the general sense of song[4], the term *estrambote* or *estrimbote* appears again, now more clearly defined, in Santillana's *Carta al Condestable de Portugal* with reference to poetry written by the humanist's

---

1. Cf. *CVat.* 404; *CCB.* 349, 1557; *CM.* 10, 16, 17, 19, 22, etc.; *Canc. Musical*, 55, 61, 67, 75, 86, etc.; also the type aaa BBB: *CVat.* 466, 634 (= 638), 664, 947, 1017, 1029; *CCB.* 64, 78, 140, 173; *Trovas e Cantares*, 119.

2. For the *pandero*-song in more recent times see Sá de Miranda (ed. Madame Vasconcellos) no. 195, and Milá y Fontanals, *Romania*, VI, pp. 63-65, nos. 97, 114.

3. See D'Ancona, « Strambotti di L. Giustiniani » in *Giornale di filologia romanza*, II, p. 179 ff., and Gaspary, *Storia della Letter. ital.*, II, p. 169 ff.

4. *Libro de Alexandre*, ms. O, c. 2229 *estrimbote*; ms. P. c. 2371 *escribot*.

grandfather Pero Gonçalez de Mendoça (§ XVI) : « Usó una manera de deçir cantares, assy como scenicos Plauto e Terencio, tambien en estrambotes como en serranas [1]. » That Santillana here had in mind lyric songs characterized not by satirical intent, but by a particular strophic mould, is clear not only from his coupling the *estrambote* with the *serrana*, but from the fact that, as Barbieri observed, the *estrambotes* of the sixteenth century were identical in structure with the native *villancico* and *cancion* and the Italian *frottola*. It is doubtless in this sense that Lope de Vega employed the word in his *Dorotea*, IV, 3 : « Qué fuera estaba en pintarla (*i. e.* la mañana) Rebotín de Marsella quando dixo en sus *estrambotes*... »

As was further stated on the former occasion, in the age of Lope de Vega *estrambote* also designated the strophic increment or *cola* joined to the sonnet [2]. While there is still no positive evidence at hand that this usage extended to verses appended to other compositions of regular structure, we may cite here, by way of addition to what was said before, at least one indication that such was the case.

This indication is afforded by the following statement of Gaspar Melchor de Jove-Llanos (1744-1811) describing the recital of *romances* in the choral dance of modern Asturias [3] : « Los hombres danzan al son de un romance de ocho sílabas, cantado por alguno de los mozos que más se señalan en la comarca por su clara voz y por su buena memoria ; y a cada copla ó cuarteto del romance responde todo el coro con una especie de estrambote, que consta de dos solos versos ó media

---

1. Ms. 3677 of the *Bibliot. Nac.*, fol. 3 : assi cenicos Plautinos y terencianos ; ms. 2-G-4 (formerly VII-Y-4) of the *Bibl. Real*, fol. 7 : cenicos plautinos e terencianos..... estrimbotes ; ms. D 132 of the *Acad. de la Historia*, fol. 311 : como scenico Plauto e terenciano.

By *scenicos* we may with Rios (*Historia*, IV, p. 510) understand writers not only of plays, but also of other compositions containing the element of dialogue, such as *serranas* or *pastorelas*. Cf. Santillana's definition of the term *comedia* in the *Prologo* to the *Comedieta de Ponça*, § 2 (*Obras*, p. 94).

2. To the twelve instances of the *soneto con cola* previously cited may here be added two more, one from A. de Rojas Villandrando's *Viaje entretenido*, l. IV, and another from Alarcon's play *Las Paredes oyen*, act. I, sc. 8.

3. *Biblioteca de Aut. Esp.* (ed. Rivadeneyra), 50, p. 209.

copla. Los romances suelen ser de guapos y valentones, pero los estrambotes contienen siempre alguna deprecación a la Virgen, a Santiago, San Pedro u otro santo famoso, cuyo nombre sea asonante con la media rima general del romance [1]. »

Here, then, the name *estrambote* is applied to the refrain regularly inserted after each *copla* or quatrain of the traditional *romance* [2], and thus appears as a synonym of *estribillo* [3].

From the facts here reviewed it will be seen that the terms *estribote* and *estrambote* are in agreement with regard to the following points : they both denote strophic forms serving as the sequence or conclusion of poems of regular structure, and they also designate lyric compositions of the character of the the refrain-song or *cancion*.

On the other hand, they differ in this that the former is employed exclusively with regard to *desfechas* or sequences which structurally at least are complete poems in themselves, whereas the latter represents not only independent compositions, but also stanzas or verse-groups whose variability of form and function is characteristic of a more primitive stage in the development of a type.

I (CB, 2) *Desfecha d'esta cantiga de Santa Maria.*

Virgen digna de alabança,
en ty es mi esperança.

Santa, o clemens, o pya,
4 o dulcis virgo Marya !

tu me guarda noche e dya
de mal e de tribulança.

Ave, Dey mater alma,
8 llena byen commo la palma ;

1. Cf. a similar account of this choral dance by Juan Menéndez Pidal, *Poesia popular*, p. 65, where the refrain is called *estribillo*.

2. For the *estribillo* or refrain as an integral, though usually unrecorded part of the traditional *romance*, see the present writer's « Notes on the Metre of the Poem of the Cid », III, 2, in *Romanic Review*, VIII, p. 405-407.

3. It is of interest to note in this connection that in the days of Lope de Vega the form *estribo* occurs beside *estribillo*. Thus in Lope's *Dorotea* (1588), III, 5 : « No lo dixe yo ? Quanto va que es el romance para el mercader y el *estribo* para tu dinero ! » (Cf. also his *Bizarrias de Belisa*, II, 5) ; Lopez de Ubeda, *Picara Justina* (ed. *Biblioteca de Aut. Esp.*, 33, p. 64) : « Redondillas con su *estribo*. »

torna mi fortuna en calma
mansa, con mucha bonança.

Invyolata permansiste
12 quando agnus Dey pariste.
Fasme que non byva tryste,
mas ledo syn toda errança.

Tu fueste e serás e eres
16 bendita entre las mugeres.
Tus gosos fueron plaseres
en el mundo, syn dudança.

Rosa en Geryco plantada,
20 de angeles glorificada,
tu seas mi abogada,
pues en ty tengo fyança.

Talamo de Dyos e templo,
24 quando tu vyda contemplo,
por leyes nin por enxenplo
non fallo tu egualança.

Graçiosa vyta, dulçedo,
28 por quien se compusso el Credo,
torname de tryste ledo
con tus dones de amistança.

Contraryo de Eva, Ave,
32 de los çielos puerta e llave,
ruega al tu fijo suave
que me oya mi rrogança.

II (CB. 141) *Estribot de Alfonso Alvares para Alfonso Fernandes Semuel.*

Alffonso, capon corrydo,
tajarte quiero un vestido.

Balandran de quatro quartos,
bien sembrado de lagartos;
des que fueren en ty fartos,
quedarás loco atordido.

III (CB. 196) *Estribote que fiso e ordenó el dicho Alfonso Alvares para el dicho Señor Condestable.*

Gentil de grant coraçon,
rreyd con tal repullon.

Reyd commo ya rreystes
4 de mis locuras que oystes.
Plaseme porque vencistes
ya a Datan e Abiron.

Por el trono en que sobistes,
8 seguiendo el bien que siguistes,
quien son ledos o quien tristes,
echemos sseso a monton.

Esto bien lo mereçistes,
12 pues, señor, des que nacistes,
en alto ssiempre tovistes
los ojos, commo falcon.

Por el bien que me feçistes,
16 syn burlar, des que me vistes,
sabed que me conqueristes
por vuestro, ssyn ser follon.

Finida.

Aunque es caçafaton,
20 Ya vasio es mi bolson.

IV (CB. 219). *Este desir d'estribot fiso Alfonso Alvares, pediendole merçed al rrey.*

Señores, para el camino
dat al de Villasandino.

Ya el rey fiso lo suyo,
4 segunt el tienpo concluyo:

perdonad porque arguyo
syn saber [t]estos del Chino.

Las poderosas quadrillas
que vienen de Tordesillas,
para çiento veynte millas,
provean tal pelegrino.

Don Johan, lindo, noble infante,
poderoso e bien andante,
de tal rrason non se espante,
pues de proezas es digno.

Mas usando de franqueza
segunt su naturalesa,
mande que'l den syn pereza
un jubon onesto, fino.

E ssi quien es bien sse cata,
deve aver por su barata
dos taças de fina plata
el poeta canpessino.

Para tal accorrimiento
non cumple ponimiento,
que mas vale toma çiento
que mill te daré, mesquino.

Alvaro noble, syn dubda
fagale merçet e ayuda,
por que pene quien mal cuda
que es un loco su vesino.

Si oviere syn finta
quien le dé (de) garrida çinta,
synon con papel e tinta,
cuente su mal paladino

Sy sabe nuevas mas frescas;
synon, vayase a Yllescas;
que aqui las du[l]ces brescas
se tornan fiel e venino.

Finida.

Que yo sé que este camino
es por yr bever buen vyno.

V (CB. 51). *Desfecha d'esta otra cantiga que fizo Alfonso Alvares.*

Byvo ledo con rrazon,
amigos, toda ssason.

Bivo ledo e syn pessar,
pues amor me fizo amar
a la que podré llamar
mas bella de quantas son.

Bivo ledo e beviré,
pues que d'amor alcançé,
que serviré a la que ssé
que me dará galardon.

Bivo por grant bien de mi
en gozo, des que yo vy
tan gentil rossa que assy
me pusso en ssu coraçon.

Byvo abondado assaz
de rryqueza e de solaz;
venga guerra o venga paz,
esta amo e otra non.

Bivo ledo por cobrar
lynda flor que non a par,
la qual me quiso librar
de muerte e d'ocasyon.

Bivo ledo en claridat,
desdeñando çeguedat.
Dios, padre de piedad,
cunpla çedo mi opinion.

Byvo ledo e con plazer,
por loar e obedescer

a quien me faz atender
dulce glorya syn baldon.

Bivo ledo en glorya tal
que non bive otro mi egual,
syrviendo commo leal
donde avré buen galardon.

VI (CB. 203). *Este desir fiso el dicho Alfonso Alvares por desfecha d'este otro dezir mayor.*

Algunos profaçarán
despues que esto oyrán.

Non será el alto ungido
Rrey d'España esclarescido;
mas algunt loco atrevido
rraviará commo mal can.

Non serán los muy privados
del Rrey e sus allegados;
mas algunos mal fadados
syn porqué me maldirán.

Non sserán los diamantes,
lindos e nobles infantes;
mas algunos mal andantes
con enbidia bufarán.

Non serán los mucho onrrados
condes e nobles perlados,
que con tales gasajados;
syn maliçia reyrán.

Non serán los mariscales
que non son açidentales;
mas otros, que non son tales,
tristes gestos mostrarán.

Non será Juan de Gayos
nin Moraña, fio en Dios,
que juntos aquestos dos
lo bien fecho loarán.

Bien será media dosena
con el vegue de Baena;
que des que puja su avena,
peor muerde que alacrán.

Non sé el del cal traviessa
sy será en esta priessa,
el qual trobando confiessa
ser sus dichos de truhán.

Fynida.

Por los tales cantarán
los sapos, rebentarán.

VII (CB. 560). *Esta cantiga fiso el dicho Garci Ferrans en loores de Santa Maria por desfecha.*

Vyrgen, flor d'espina,
sempre te serví.
Santa Cousa, e digna,
rroga a Deus por mi.

[Tu] es sen dudança
mui perfeita e santa;
a ta omildança
en o mundo non a tanta.

VI 24 *For* desdeñando *the Madrid ed. reads* desterrando. — 29 *Madrid ed.* su a.

VII 2 Ssyenpre — 3 cosa — 4 Rruega a Dios — 5 eres syn d. — 6 perfeta — 7 la tu o. — 8 en el, etc.

De ta alabança
a Igreja canta.
Meu cor se leuanta
bendysendo a ty.

Paryste, sennora,
mas sen corrupçon;
santa es agora
do os santos son.

Vyrgen, a ty adora
o meu coraçon;
con gran devoçon
te obedesce a ty.

VIII (Canc. Vat. 1047). Ruy Paes de Ribela.

Un ric' omaz, un ric' omaz,
que de maos jantares faz!

Quanta carne manda a cozer
quand' ome vay pola ueer!
Se s'ante muyto non merger,
sol non pode ueer u jaz.

Un ric' omaz, un ric' omaz,
que de maos jantares faz!

Quen vee qual cozinha ten
de carne, se s'y non deten,
non poderá estremar ben
se x'est carne, se pescaz.

Un ric' omaz, un ric'omaz,
que de maos jantares faz.

IX (Canc. Col.-Brancuti, 1553; ed. Molteni, 426).
Fernam Suarez [de Quinhones].

Ay amor, amore de Pero Can- [tone,
que amor tan saboroso a seu ta- [pone!

Que amor tan viçoso e tan são,
quen-no podesse têer ata o uerão!
Mais valrria que amor de Chorri- [chão
nen de Martin Gonçalves d'Orze- lhone.
Ay amor, amore de Pero Can- [tone,
que amor tan saboroso a seu [tapone!

Que amor tan delgad[o]e tan [frio
mays non creo que dure ata o es- [tio;
ca atal era outr' amor de Mercio,
que se botou a pouca de sazone.
Ay amor, amore, etc.

Que amor tan pontoso, se cuy- [dades,
fazer-vos-a chorar se o gostades;
e semelhar-vos-a, se o provades,
amor de don Pelayo de Gordone.
Ay amor, amore, etc.

VII 9 tu — 10 La yglesia c. — 11 coraçon — 14 syn corrupçion — 15 eres — 16 los — 18 el mi c. — 19 devoçion — 20 *Madrid ed.* Te obedesco.

IX 3 vycoso — 4 queno p. teer — 5 choiri chao — 6 m'tin gouçal. uez Zorzelhone — 15 poutoso — 18 Palayo

Que amor tan astros' e tan del-
[gado,
quen-no teuess' un .anno soterra-
[do,
aquel[e] fora en bon ponto nado,
que depoys ouesse d'el bõa ven-
[çone.
Ay amor, amore, etc.

Que amor tan astros' e tan
[pungente
que non podess' aver en remor-
[dente,
mays ualrria que amor d'un meu
[parente
que mora, muyt'a, cerca de Leone.
Ay amor, amore, etc.

X (Canc. Vat. 883) Martin de Giizo.

A do muy bon parecer
mandou lo aduffe tanger;
louçana, d'amores moyr 'eu.

A do muy bon semelhar
mandou lo aduffe sõar;
louçana, d'amores moyr 'eu.

Mandou lo aduffe tanger,
e non lhi davan lezer;
louçana, d'amores moyr 'eu.

Mandou lo aduffe sõar,
e non lhy davan vagar;
louçana, d'amores moyr 'eu.

NOTES

I. — For Alfonso Alvares de Villasandino see Menéndez y Pelayo, *Antologia de poetas liricos castellanos*, 4, p. 47 ff., and Lang, *Cancioneiro Gallego-Castelhano*, p. 195 ff.

The *cantyga de Santa Marya*, to which this *desfecha* belongs, consists of seven stanzas of which the first may serve as example :

Generosa, muy fermosa,
syn mansilla Virgen santa;
virtuosa, poderosa,
de quien Lucifer se espanta :
Tanta
fué la tu omildat,
que toda la Trenidat
en ty se encierra, se canta.

For the structure of this stanza see Jeanroy, *Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge*, p. 364. A brief list of the

IX 21 astroso eta — 22 Q no teuessun. ano soteirado — 28 remordende.

earliest Hispanic vulgar songs in honor of the Virgin may not be out of place here. Apart from the 416 Galician *Cantigas de Santa Maria* attributed to Alphonse X, forty-one of which (i.e. every tenth of the first four hundred) are *loores*, we have the following : I Juan Ruiz. *Gozos*, c. 20-32. 33-43, 1635-1641, 1642-1649: *Avemaria*, c. 1661-1667; *Cantica de loores*, c. 1668-1672, 1673-1677, 1678-1683, 1684-1689. II. Pero Lopez de Ayala, c. 727-741, 746-749 (=856-858), 780-785, 830-833, 835-839, 842-845, 848-852, 863-868. III. *Cancionero de Baena*, 317, 318, 344, 503, 560, 567, 568. IV. Pedro de Santa Fé, *Loores*, fol. 124 of ms. Cancion. 2-F-5 (antiguo VII-A-3) of Royal Library at Madrid, printed p. 169-173 of A. Perez Gómez Nieva's *Colección de poesías de un Cancionero inédito del siglo XV* (Madrid, 1884). V. Marqués de Santillana, *Obras* (ed. A. de los Rios), pp. 308-313. The only Portuguese example known at present is a text of the fifteenth century published by J. Leite de Vasconcellos in *Textos Archaicos* (Lisboa, 1907), p. 52-53. Its rhyme-scheme is : abab; cdcddeeaABAB.

As might be expected, many of the attributes of the Virgin found in the ancient texts reoccur in the Spanish folk-lyric of to-day, as may be seen, e.g., from Rodriguez Marin's *Cantares populares españoles*, 1, no. 1032; 3, no. 3874 and p. 225; 4, nos. 6395, 6412-6474.

9. *Fortuna*, "storm". Thus CB. 32, 1 :

Fasta aqui passé fortuna,
Ora bivo en grant bonança.

Crónica de D. Juan II, año 1434, c. 9 : « Dos dias antes de Todos Santos del dicho año, estando el Rey en Madrid, comenzó tan grande *fortuna* de aguas e nieves, que duró hasta siete dias de Henero del año de treinta y cinco. » For the meanings of the terms *fortuna* and *bonança* see further the editor's note in *Canc. Gallego-Castelh.*, p. 195-196.

31. *Contrario de Eva, ave.* Cf e.g., *Cantigas de Santa Maria*, no. 60 (Esta é de loores de Santa Maria, do departimento que a entre Aue Eva) :

Entre Aue Eva
grand departiment 'a,

Ca Eua nos tolleu
o Parays', e Deus
Aue nos y meteu.
Poren, amigos meus,
Entre Aue Eva etc.

For Latin examples and medieval religious symbolism in general see the instructive work of Rémy de Gourmont, *Le Latin mystique; les Poètes de l'Antiphonaire et la symbolique au moyen âge*. 2e éd. Paris, 1913, p. 109 ff.

II. — The burlesque song of which this *desfecha* forms a part consists of five stanzas of eight *versos de redondilla mayor*, with the rhyme-order abbaacca. This order, corresponding in principle to the *cobla crozada* of the Leys d'Amors (I, p. 170, 240), occurs in 260 of the 580 compositions preserved in the CB., being used both in the *arte de maestria mayor* and the *arte comun*.

The subject of the poem, Alfonso Fernandez Semuel (see also CB. 142), « el mas donoso loco que ovo en el mundo », as the superscription styles him, does not seem to be otherwise known. The annals of the time, however, mention a number of Hebrews of the name Semuel as in the service of the Kings of Castile. Thus the *Crónica de D. Fernando IV*, 1295, c. 10 ff. (ed. Rivadeneyra, vol. 66, p. 129) speaks of « el judio que decian Simuel, que era muy privado del Rey », and the *Crónica de D. Pedro I* (1355, c. 15 and 1360, c. 22) tells us of Simuel el Levi, the unfortunate treasurer of that monarch. Still another personage of this name, D. Simuel Dios-Ayuda, « un judio de Astorga », figures in CB. 511 as receiving a petition for assistance and alms from *Maestro* Fray Diego de Valencia.

3. *Balandran,* a loose gown, with short sleeves, worn by men and women. Cf. CB., 69, 3; 99,4; 111, 3; 202, *finida*; 286, 13 *balandrau papal*; Lope de Rueda (ed. Real Acad. esp., Madrid, 1908), II, p. 188 *b. de Arcediano.*

III. — The purpose of the poem referred to in this *estribote* is indicated in the superscription : Este desir fiso é ordenó el dicho Alfonso Alvares de Villa Sandino para el Señor Condestable, sobre rason de vystuario que le avia pedido por los otros;

el qual dezir es muy bien fecho e por arte de maestria mayor.

The *arte de maestria mayor*, to which the compiler and *trobador* Baena here refers, consisted, as is well known, in the continuance of the rhyme of the first stanza through all the stanzas of the poem (cf. Wolf, *Studien*, p. 211). It corresponded therefore to the *coblas* or *rims unissonans* of Provençal poetry, while the *arte comun* corresponded to the *rims singulars*. It is significant for the strength of the traditional poetic current of Castile in the fourteenth and fifteenth centuries that only ninety compositions of the CB. belong to the *maestria mayor*. With the decline of the *Gaya Sciencia*, this practice ceased. As early as the period of Juan del Encina (see his *Arte de trobar*, 1496, c. V), the term *arte mayor* was applied to poems not because of their rhyme-system, but because of the metre in which they were composed, this metre being the well-known *verso de arte mayor*, or double *verso de redondilla menor* (for a brief history of this verse, see the present writer's "Notes on The Metre of the Poem of the Cid" in *Romanic Review*, V, p. 322 ff. and 8, p. 405 ff.). It is scarcely necessary to say that in keeping with their essentially popular character, the *estribote* and *desfecha* adhered to the *arte comun*. The only exception in our texts is no. III.

The instance of *maestria mayor* under discussion (CB. 195) consists of five stanzas of *versos de redondilla mayor* with the rhyme-order abbaaccaa, and the *finida* accaa. In the CB., this rhyme-scheme occurs in nos. 160, 179, 180, 195, 212, 216, 217, 218, 225.

2. *Repullon*, « rebuff », « taunt ». Cf. CB. 393, 3; 378, 1; 398, 1; *repullar* 206, 6; Juan de Lucena, « Vita beata » in Paz y Melia, *Opúsculos literarios*, p. 198: ¡O castellana costumbre reprobada! Callarnos no sabemos, ya sabemos *repullar*.

6. *Datan y Abiron*. Cf. 115, 3 Pierdan orgullo Datan y Abiron.

The *Condestable* to whom this is addressed is Alvaro de Luna, brought from Aragon to the Castilian court in 1408 (*Crónica de D. Juan II*, 1408, c. 1), favorite of the king since 1419 (*l. c.*, c. 10), Condestable since 1423 (*l. c.*, c. 8), executed in 1453 (*l. c.*, c. 1).

19. *Caçafaton* (no. 124 *gazafaton*). With regard to the forms

and the signification of this grammatical term in the Hispanic court-lyric of the fifteenth and preceding centuries, see the present writer's article "A propos of *caçafaton* in the Rhyme-Dictionary ot Pero Guillen" in *Revue Hispanique*, XVI (1907), pp. 5-18. A few further remarks on this term may find a place here. In the strict sense of an ill-sounding and hence reprehensible word, it is used in Juan de Lucena's "Vita beata" (*l. c.*, pp. 198, 200), and is implied, of course, in Santillana's statement in the pretace to his "Proverbios" (*Obras*, p. 26-27) that while he believed in observing strictly the rules concerning "los yerros de los dipthongos e las vocales en aquellos logares donde se pertenescen", he reserved for himself the privilege of using the same rhyme-word again in poems other than those intended to be sung. But in the same literary circles we find the term *caçafaton* already reduced to the more general meaning of an insipid or impertinent expression. Thus, e.g., in the *estribote* before us, in CB., 209, 6, and in Juan de Lucena (*l. c.*, p. 148) : "Los rapazes con los rodetes a la puerta del palacio cantando, porque sy *caçafatonan* del Rey, pregonan callar; blasfeman de Christo, callan pregonar; con su pan se lo coman." Cf also the *finida* of CB. 204 and 223, 1 and 3.

IV. — The composition (CB. 218) of which this *estribote* serves as conclusion, is an instance of *coblas unissonans*, with the same rhyme-order as CB. 195. Its metre is the *verso de arte mayor*.

In it, as the superscription informs us, Alfonso Alvares makes an appeal in behalf of loyalty to his king, John II. As the *Infanta* whom the poet hails in the last stanza, was Doña Catalina, the king's first-born child (cf. Ochoa's excellent commentary to the *Cancionero*), who died early in 1424 not quite two years of age (Flores, *Reynas Católicas*, 2, p. 734), the events alluded to in the poem must have occurred some time before that date, most likely betore the emprisonment of D. Enrique, the king's rebellious cousin, in June 1422 (*Crónica*, 1422, c. 11). This brings us to the disturbances consequent upon the act of violence. known as the *acometimiento de Tordesillas*, by which D. Enrique and his partisans early in 1420 obtained control of the king, then only fifteen years old

(*Crónica*, l. c., c. 2 ff.). From this tyranny the king was freed chiefly by Alvaro de Luna and by Enrique's brother D. Juan who in 1420 had become *Infante de Navarra* through his marriage with Princess Blanche of Navarre (*Crónica*, l. c., c. 47). It is this prince, who ascended the throne of Aragon in 1458, and was the father of Ferdinand the Catholic, that is meant by lines 9-12 of our *estribote*.

6. *Chino*, the well-known jurist Cinus of Pistoia (see e. g. Fabricius, *Biblioth. latina mediae et infimae aetatis*, 1, 1063), frequently cited in Old Spanish texts; as CB. 340, 3; 422, 2; 455, 2.

24. *Ponimiento*, a warrant or order of payments (cf. *libranza*, *libramiento*). Thus CB. 57, 5 : "Cada uno tomó parte De vestros recabdamientos, Por lo qual los *ponimientos* Fasta ora non son pagados;" *Crónica de D. Juan I* (ed. Rivadeneyra, 68, p. 66 b) : "e entraron en la posada disiendo que le querian tomar las mulas algunos omes por *ponimientos* que tenien sobre el de dineros que avia de dar." Cf. also *Crónica de D. Pedro I*, 1355, c. 15 (*l. c.*, 66, p. 467 a).

25-26. Cf. the adage : Mas vale pájaro en mano que buytre volando.

29. *Cuda* for *cuida*, frequent in contemporary texts. Cf. CB. 128, 1. The loss of the *i* is first met with in the unaccented syllable, as *Libro de Alexandre* (P., ed. Morel-Fatio, 1906), l. 2063 *cudado*. Cf. CB. 135, 8 *cudar*.

31. One syllable wanting. Read : si [el] o. etc.?

36. *Illescas*, a small town some twenty-three miles Southwest of Madrid, which belonged to the see of Toledo (*Crónica de D. Enrique* III, 1394, c. 1). Owing to its salubrious air, it was a favorite residence of the royal family (*Crónica*, l. c.; *Crónica de D. Juan*, II, 1423, 1; 1428, 15, etc.). In a poem written before 1418 (CB. 63), Alfonso Alvares entreated Queen Catalina (✝ 1418), the mother of John II, to purchase a farm for him at Illescas. This wish seems to have been granted, for in no. 163, addressed to D. Gutierre de Toledo, Archdeacon of Guadalfajara (1418-1426) the petitioner complains of having a lawsuit about an estate acquired at Illescas, and in no. 160, addressed to D. Sancho de Rojas, Archbishop of Toledo (✝ 1422), he refers to the loss of his property.

V. — The *cantiga* referred to is one of several written in honor of Doña Juana de Sosa, a mistress of Henry II of Castile (1369–1379). It is composed in *coblas singulars* or in the *arte comun*, of *versos de redondilla mayor*, with the rhyme-order abba; cccaca. As in our *desfecha*, each stanza begins with the same word, a form of epanaphora frequently employed in the courtly lyric of the Middle Ages, and occurring in some thirty poems of the CB.

VI. — The five stanzas of the "dezir mayor" referred to here consist of thirteen lines each, with the rhyme-order ababbaabbbbbb; *finida* : bbbbb. The metre is the *verso de arte mayor*, with the exception of ll. 10 and 11 of each stanza, and 2, 3, 5 of the *finida*, which are *versos de redondilla menor*. Rhyme *a* (in *-eros*) continues through all the stanzas, thus taking the poem out of the *arte de maestria mayor*, and placing it in the *arte de maestria media*. As defined in the superscription of CB. 327, the *maestria media* is intermediary between the *maestria mayor* and the *arte comun*, and may therefore be compared to what the *Leys d'Amors* understood by *coblas tornadas*. In the CB. it is represented by some thirty-nine compositions.

Our "desir mayor" is noteworthy for still another feature. All of its stanzas have rhyme-words which either are, or else might easily be turned into, Galician forms. Such are, for instance, *sello, consello, bello, espelho* in the first stanza, and all the rhyme-words ending in *-eros*. The only rhyme-words in the poem which do not lend themselves to such treatment are *coecho* in the second stanza, and *coecha, desecha, endecha* in the third. The question therefore arises whether this poem should not be regarded as originally composed in Galician. The answer must be in the negative not only because of the exclusively Spanish forms just mentioned, but because in the rhymes *gayos : Dios : dos* (ll. 23–25) the *desfecha* offers a similar obstacle to translation into Galician.

In this poem, as Baena takes pains to inform us, Alfonso Alvarez addresses to the king a complaint against the doorkeepers who on a certain occasion refused him entrance to the palace at Toledo. Just what occasion this was, we can hardly determine with the data at hand. It was on a day when the

poet attended a tournament in which "el buen capitan" distinguished himself. By the "good captain" he doubtless meant Pero Niño, the noted cavalier attached to the household of Alvaro de Luna (*Crónica de D. Alvaro de Luna*, tit. 27, p. 89; año de 1429). As none of the tournaments of the occurrence of which between 1405 (*Crónica* de Pero Niño, c. 15) and 1436 (*Crónica* de D. Juan II, 1436, c. 2) we know, quite agrees with the poet's account, we can obtain no light from this allusion. From another consideration, however, we may at least arrive at an approximate date for our poem. As Alfonso Alvarez wrote a song (no. 26) in honor of the marriage of Princess Leonor with Charles of Navarre, which took place in 1375, he could hardly have been less than seventy years of age when in 1423 he celebrated in verse (nos. 196, 198) the appointment of Luna as *Condestable*, and it is altogether probable, therefore, that his *dezir mayor* was written some time before that year. This conclusion receives support from the fact that the Don Tello whom he mentions in the first stanza, is again presented by him as his friend and patron in nos. 150 and 181, the latter poem dating from 1421.

5-6. Needless to say that the personages here alluded to are Alvaro de Luna and his partisans.

9-10. The *Infantes* are the previously mentioned sons of D. Fernando of Aragon, D. Juan and D. Enrique, whose praise the poet sings in nos. 69 and 70.

19. The *mariscales*, as Ochoa pointed out, are Diego Fernandez de Córdoba and Pero Garcia (sometimes cited as Gonzalo Gonzalez) de Herrera, who appear in the function of Marshals of Castile as early as 1392 (*Crónica de D. Enrique* III, 1392, c. 8). The former figures in this office as late as 1446 (*Crónica de D. Juan*, II, 1446, c. 10); the latter, the author of CB. 423 b, is still mentioned as marshal in 1445 (*l. c.*, c. 6).

20. *Acidentales*, "transient". Cf. nos. 96, 3; 190, 2.

23-24. Little is known of the two personages here referred to beyond what we learn from the Marqués de Santillana who, in his celebrated *Prohemio* (§ 19), tells us that they were attached as *trobadores* to the household of his brother-in-law D. Fadrique de Castro, Duke of Arjona, who died in prison in 1430 (*Crónica de D. Juan*, II, 1430, c. 13). Of the literary work of Juan

de Gayos or Gayoso, nothing is extant. Of Alfonso de Moraña we have in CB., no. 270, a brief *respuesta* to Ferrant Manuel de Lando. Both are named as arbiters in a literary debate between Alfonso Alvarez and Ferrant Manuel in no. 259. As the latter poet, according to his own statement in no. 68, 2, was old in 1414, it may be safely assumed that Gayos and Moraña were also advanced in years about that time.

28. *Vegue*, the French *bègue*. As might be expected, the literary Spanish of the fifteenth century was full of French words. To cite only a few examples from the CB., we have *apres* 38, 13; *clos* = *fin* 495, *finida*; *fer*, *desfer*, 339, 2; *fermalle*, 242, 4; *formage* and other nouns in *-age* in 99; *gros*, 254, 4; *julepe*, 450, *fin*; *juli* (= *joli*) 489, 2; *manjar*, verb and noun, 404, 2; *redotado* (= *redouté*) 226, 21; *redutable* 261, 4; 412 b, 1; *sable*, 260, *fin*.

29. *Pujar su avena*, "to rise in reputation" (as a poet). No. 161, 2. D. Sancho de Rojas, archbishop of Toledo, says to Alfonso Alvarez:

> Dize mas vuestro tractado,
> assy lo dades por fee,
> que pujante nuestra see
> nos ovistes suplicado
> e non fustes vissitado
> con dinero nin otra cosa.

Baena's star was rising when that of Alfonso Alvarez had well-nigh set.

31. *El del cal traviessa*, literally "he of the cross-street". For the well-known loss of atonic final *-e* in forms like *cal*, *val* from *calle*, *valle*, see R. Menéndez Pidal, *Manual*, §§ 28, 63; Hanssen, *Gramática histórica*, § 67. Cf. *Primera Crónica general*, p. 231, b por la cal; Juan Ruiz, c. 1137; *Teatro español del siglo XV* (Madrid, 1913, I), p. 12, l. 345 la cal de S. Llorente; *l. c.*, p. 30, l. 922 la çal tenebregosa; etc.; also names like Caldefrancos, Valdeiglesias, Valdecorneja, Valdetoros, Tordesillas.

In the passage before us, it may be preferable to read "Caltraviesa", as Alfonso Alvarez doubtless aims his shaft at his fellow-*trobador* Pedro de la Caltraviesa who was know nat

the court of John II for his trenchant satire of the political disorders which marked that period (cf. A. de los Rios, *Historia critica*, VI, pp. 170-174).

Two love-poems of his, contained in ms. X[1] (=2-F-5, *antiguo* VII-A-3, fol. 102 and 142 v°) of the Royal Library at Madrid, are printed in A. P. Gómez Nieva's *Colección de Poesías*, p. 25 ff.; three other compositions, of satirical character, are preserved in ms. X[2] (= 2-F-5, *antiguo* VII-D-4, fol. 123-125) of the same Library (see Wittstein, "An unedited Spanish Cancionero", in *Revue Hispanique*, XVI, pp. 295-333).

32. *Priessa* (beside *prisa*), "crowd", "fray". Cf. *Poema del Cid*, l. 695; Berceo, *S. Millan*, c. 442; *Laur*. c. 72; *Poema de Fernan Gonzalez*, c. 492. Portug. *pressa*.

VII. — The poem (no. 559) to which this *desfecha* belongs, is in *coblas singulars* with the rhyme-order abbaacca. Rhyme *a* of the last stanza reoccurs as *b* in the *desfecha*. Owing to the rhymes *for* : *amor*, *corte* : *morte*, the poem in question may properly be regarded as originally composed in Galician (see *Can. Gall.-Cast.*, XX). It is for this reason that the *desfecha*, though transmitted with only few Galician forms, has here been turned into that idiom.

VIII. — Nothing is known of Ruy Paez de Ribela, the author of this song. That he was a contemporary of Alphonse X of Castile is to be inferred from the fact that in one of his compositions (CV., 1026) he rails at a certain Fernand' Escalho who is the target of several satires by Pero Garcia of Burgos (CV., 984-986) and Pero d'Ambroa (*l. c.*, 1135). Twenty-one poems, all refrain-songs, are ascribed to him. Eight of these, in a playful vein, are contained in nos. 1026, 1027, 1045-1050 of the *Canc. Vat.*; thirteen, love-songs in the traditional style, are preserved in nos. 281-293 of the *Canç. Colocci-Brancuti* (edited as nos. 186-198 of Madame Vasconcellos' *Cancioneiro da Ajuda*).

IX. — Fernam Suarez, to whom this song is attributed in the only manuscript in which it has come down to us, is in all probability the same as the Fernam Suarez de Quinhones who

stands at the head of the next four compositions (*C. Col.-Branc.*, 1554-1557 = 427-430). The documents accessible to us shed no light on the identity of this *trobador*. The fact, however, that in the *Cancioneiro* he is placed between Johan Vaasquez and Affonso Meendez de Beesteiros, who were contemporaries of Alphonse X, permits us to assume that he belongs to the same period. This inference receives some support from the occurrence in our *cantiga d'escarneo* (ll. 5-6) of the names *Chorrichão* and *Orzelhon*. The first of these figures in a satirical song by the Galician cleric Ayres Nunes (*CVat.*, 468, 12) who, as is well known (see *Romanic Review*, VIII, p. 405), wrote in the reigns of Alphonse X and Sancho IV (1284-1295). It is the name of a Galician noble family which was of some prominence in those days. In a deed dating from 1262, the Abbot and Convent of Sobrado cede some property to a D. Gonçalvo Ferrandez de Churrichão (Andres Martinez Salazar, *Documentos gallegos de los siglos XIII al XVI*, Coruña, 1911, no. XVI). In 1286, we find Esteban Nuñez Churruchano, *merino mayor* of Leon and Asturias, and a partisan of Count Lopo Dias, intriguing against the Queen (*Crónica de D. Sancho IV*, c. 3; ed. Rivadeneyra, vol. 66, p. 74); and three years later (see *l. c.*, p. 84) we see another member of this family, Nuño Gonçalves Churruchão, dismissed in disgrace for his attempt to estrange the King from his favorite Juan Nunes de Lara.

On the margin of the text, Colocci wrote the note: *tõnello i cima*, thus calling attention to the fact that the *estribillo* is here placed at the head of the piece.

In the *estribillo*, we find not only the interior rhyme, or rather assonance, *amore* : *Cantone*, but, what is even more important, the addition of paragogic *e* to the masculine rhyme-terminations — *or* and — *on*. As is well known, the paragogic *e* at the end of a verse, by the use of which popular music equalized, as it were, the masculine assonances with the feminine ones, is a characteristic trait of Portuguese and Spanish traditional poetry. It occurs in lyric as well as in narrative song. Thus in the archaic types of Gallego-Portuguese poetry, the distichs sung by two choruses, as *CVat.* 755:

El rey de Portugale
barcas mandou laurar (= laurare)

. . . .
El rey portugueese
barcas mandou fazere etc.

Cf. *Cancionero Barbieri*, no. 458 (= *Canc. Gallego-Castelh.*, no. LXXIV).

In ballad-singing, paragogic *e* is still heard to-day both in Portugal and in Spain (cf. Madame Vasconcellos, *Grundriss*, II, 2, p. 155; R. Menéndez Pidal, *Leyenda de los Infantes de Lara*, p. 418 f.; *Cantar de Mio Cid*, 1, p. 120-121). It is also met with, however, in the work of the literary poet, though here it must be regarded as an exception echoing popular tradition. The extant verse of the Gallego-Portuguese school does not, as far as we are aware, offer other cases than the one of Fernam Suarez. Another instance, however, is found in a narrative poem of the *Cantigas de Santa Maria* (no. 115):

St. 1: Con ajuda nos vene,
et con ssa amparança,
contra o que nos tene
no mund' en gran balança,
por toller-nos o bene
da mui nobr' esperança.
St. 2: porque fora pecare
de o dare
ao dem' en baylia.

As Menéndez Pidal has pointed out (*Leyenda*, p. 419), the writers of the *mester de clerecía* resorted to paragoge for the purpose of obtaining feminine rhymes. The same practice is observable in some of the metrical texts of Raetia (see *Archivio glottol.*, VIII, 150) and in Tuscan writers of the thirteenth and fourteenth centuries (see e.g., Monaci's *Crestomazia*, p. 588, § 361; Savi-Lopez and Bartoli, *Ital. Chrestom.*, pp. 98, 106, 183; and for epithesis of *a* Monaci, *l. c.*, § 361, p. 585). In the *Vita Nuova* and in the rhyme of the *Divina Commedia*, for instance, Dante uses paragogic *e* in at least twelve different words, such as *díe* for *dì*, *ée* for *è* (Lat. *est*), *fue*, *giùe*, *mee* for *me*, *piùe*, *sìe* for *sì* (Lat. *sic*).

With regard to the epithesis of *e* in Raetian texts and in modern Portuguese dialects, as in that of *Beira alta*, where *e* is added to every consonant ending a final accented syllable (e.g.

mare, azule, Deuze, sale, anele), Meyer-Lübke (*Grammaire des langues romanes*, 1, § 384) takes the ground that this phenomenon does not correspond to a linguistic fact, in other words, that we are not to see in it the Latin *e*. This for two reasons : " In *Deuze* there was no final vowel in Latin, while in *anele* there was an *o*, not an *e*. Furthermore, *sale* would necessarily have given *sal*, since intervocalic *l* is lost in Portuguese. " But what of the host of words like *mal*(*e*), *tal*(*e*), *mar*(*e*), *pesar*(*e*), *fazer*(*e*) that did have an *e* in Latin ? Not even an attempt is made to account for the atonic *e* in these.

Without at all claiming to give anything like a complete solution of the much neglected problem of the origin of this *e*, a problem which is obviously bound up with that of the history of final atonic *e* in the whole domain of Romance speech, we venture to submit here a few considerations.

In oxytonic words standing in a pause, paragogic *e* is quite general in Portuguese. In the dialects spoken between the Douro and Minho, Leite de Vasconcellos found *ão* followed by *e* (*Dialect. interamn.*, Porto, 1885, p. 9 ; *Dial. minhotos*, 1, 3). In the Mirandese dialects, Latin *l* and *r* having become final either remain such or receive *e* (or *i*) as support, *l* losing in this case its guttural quality. The same is true of words in which these consonants are not of Latin origin, as in *azul* (see *Estudos de philol. mirandesa*, 1, p. 266 ff.). As Leite points out, this peculiarity is shared by Galician. In the dialects of the *Alemtejo*, the same investigator (*Revista lus.*, 4, 219 ; 14, p. 13) found that words ending in *l* and *r*, which in the North sound *male*, *buscare*, etc., are pronounced *mali*, *buscari*. In so far as the rather scanty investigations of Brazilian Portuguese permit one to judge, paragogic *e* is not current there now. On the other hand, in the speech of the Azores which, as is well known, reflects continental Portuguese of the fifteenth century, this phenomenon has been noted by the present writer under the same conditions as in *Beira Alta* (cf. Leite, *Rev. lus.*, 2, 297 : O *l* no fim das palavras não se gutturaliza, mas recebe um *e* de encôsto, como tambem succede no continente ; diz-se pois : *cale*, *sale*, *sole*, etc. Cf. *l. c.*, 299 ; 3, 66).

Passing now to a brief review of the state of things in Spanish, we are informed by Ramón Menéndez Pidal (*Leyenda*, p. 419 ;

Dialecto leonés, p. 28) that this phenomenon is current in Asturias and Leon, particularly after *l* and *r*. In his excellent *Etude sur le dialecte léonais* (p. 212), Staaff notes that in its Eastern division this dialect reveals no tendency toward apocope of *e*, the respective documents containing a number of words, especially infinitives, in which *e* is preserved contrary to the ancient and modern usage of Castilian. In the infinitives with *e*, such as *sacare*, *desfacere*, *desfazere*, *contrariare*, *demandare*, *abere*. Staaff would see traces of a pronunciation which was probably widespread in a period lying much farther back. In those well-known verbal forms in which, according to a familiar law of historical grammar, final *e* fell in ancient Spanish, and in which the modern language has restored it, one must, as Staaff correctly says (*l. c.*, p. 283 f), see the action of analogy, the effects of which naturally do not show themselves in all parts of Spain in the same degree or at the same time. According to the same scholar (*l. c.*, p. 213, § 23), the restoration of the lost final *e* in Castilian is not to be explained by phonetic laws. « Si certaines raisons analogiques ont été de quelque importance — telle la restitution de l'*e* dans nombre de formes verbales — cela n'a guère pu être suffisant non plus pour déterminer l'évolution générale. Il est probable que le changement en question dépend d'une influence dialectale, et d'après ce que nous venons d'exposer, on pourra être fondé à croire que c'est la tendance du léonais qui l'a emporté sur celle du castillan, comme cela a d'ailleurs été le cas pour certains autres changements phonétiques, bien qu'en général le léonais ait naturellement été vaincu par le castillan. » In this analysis of the problem there is unquestionably much that is true. It does not, however, go far enough. Much, it would seem, might have been learned from an inquiry into the obvious connection of the use of final atonic *e* with the position of words in the sentence, and with the loss of final consonants in many varieties of Romance speech; much, also, from an inquiry into the *raison d'être* of our *e* in the Leonese dialect. In so far as Castile is concerned, nothing more natural than that it should have received the tendency in question from the Asturo-Leonese of which its idiom may properly be called an offshoot. As is well known (cf. the present writer in *Romanic Review*, 5, pp. 19-23, and 8, p. 406),

Asturias and Leon form with Galicia and Northern Portugal a unit of linguistic and poetic tradition. It is significant, therefore, that it is precisely in this oldest part of Christian Spain, which echoes in many important respects Latin metrical practice (cf. *Romanic Review*, 5, p. 19 ff.), that Latin final atonic *e* has maintained itself down to the present day not only in the traditional folksong, but in the current speech of the people, at the end of a metrical division, or in a pause. In this point, then, poetic practice is seen to go hand and in hand with that of popular speech, and we may assume that here, as in so many other respects, it echoes a linguistic tradition. This view is supported by what we find to be the case outside the Hispanic domain.

As we saw above, epithetic *e* is met with in the works of Tuscan authors whose native idiom Dante chose at the basis of his literary language. Now it is well known that this *e* is regularly employed by modern Tuscan in foreign words ending in consonants, as in *Davidde, lapise, omnibuse,* and in oxytons, as in *giùe, piùe, amòe, cantòe* (cf. vulgar Portuguese *Zei* in stressed position for *Ze* = *José*), and is furthermore characteristic of Sardinian, in which idiom all final consonants are preserved. In the folksong of Sardinia, it may be added, every class of words may receive a paragogic vowel, this vowel being a reduplication of the one in the original terminal syllable, e.g., *asa* for *as* from *habeas* (see Meyer-Lübke, *Ital. Gramm.*, 1890, § 148; also *l. c.*, p. 172, § 309, and p. 156, § 270).

In Raetian, as was noted above, epithesis of *e* occurs in some metrical compositions in the dialect of *Schoms* consulted by Meyer-Lübke. Other instances may be adduced from at least one other document, the Sursylvanian "Chiantzun davardt la libertaed da Schwitzers", a translation from the German (publ. in *Romania*, 14, pp. 111-117). To what extent these cases reflect a regular feature of Raetian phonology it is impossible to say in the absence of any information on this point. In the light of conditions noted elsewhere, however, it would seem far more likely that the authors of the compositions in question used a familiar linguistic fact than that, as Meyer-Lübke opines, they arbitrarily introduced an *e* for rhyming purposes.

As far as the evidence at hand permits one to judge, the great

majority of the words which in Italy and in the Spanish Peninsula may receive a paragogic vowel-ending, had a paroxytonic termination, whether in *-e* or some other vowel, in Latin. These words represent therefore a linguistic trait inherited from Latin, the paroxytonic character of that language. It is presumably because that trait lost much of its vigor in Hispanic speech that there the paragogic vowel appears as a rule only in a stressed position, at the end of a metrical unit (as *amore* in the song of Fernam Suarez), or at the end of a phrase, while in Tuscany and Sardinia, whose idioms are still preeminently paroxytonic, the epithesis of an atonic vowel suffers no such restriction. Whether the greater or lesser force with which the tendency to maintain or restore paroxytonism asserts itself in certain regions is in any way due to indigenous, non-Latin influences, it will naturally be difficult, if not impossible, to determine. For present purposes it is sufficient to state it as a reasonable assumption that the epithesis of *-e* or of some other atonic vowel is based upon a trait inherited from the Latin language. Some of the forms in which the addition of an atonic to a final tonic vowel takes place, require especial attention. Such is, for instance, the insertion of *v* in forms like *estáve* for *estáe* (está), *depoblaráve* for *depoblaráe*, *tomóve* for *tomóe*, which Menéndez Pidal found in the remnants of the poetic legend of the Infantes de Lara reflected in the Chronicle of 1344 (see *Leyenda*, p. 420 f.). No similar instances have been found elsewhere. Without a knowledge of the linguistic character of that still unedited text, one can do little more than venture a conjecture regarding the origin of those forms. Since the insertion of *v* after *a* for the prevention of hiatus is not known either in Spanish or in Portuguese (cf. Cornu, *Grundriss*, I[2], p. 999, § 250), the *v* in *estáve*, etc., if not due, as is much less likely, to the analogy of the verbal form *have*, *ave* so frequently used for *ha* in ancient texts, was presumably introduced from cases like *tomó-ve* for *tomó-e*, where the interposition of a labial for the avoidance of hiatus would be more natural.

Words with final atonic *e* which did not have such a vowel in the original Latin, such as the Portuguese forms *Deuze*, *anele* cited by Meyer-Lübke, owe it, as need scarcely be said, to the analogy of the great number in which it was original. To

assume with the scholar just mentioned that the use of a paragogic vowel does not repose in Latin tradition, because a certain number of the words of Latin origin in which it appears did not have that vowel in Latin, has scarcely more critical value than to say that the *a* of the Provençal feminine adjectives *alegra, doussa, paubra*, etc. has nothing to do with the fact that in the Latin language *a* is the characteristic termination of a large class of feminine adjectives; or to contend that the *e* of French words like *Louise, baronne, chienne, géante* is not due to the analogy of the large number of feminine adjectives with etymological *e* from Latin *a*. The same argument applies, of course, to *e* in non-Latin words, such as *Davidde* in Italian, or *azul, Almanzor*, etc. in Spanish.

24. This verse has one syllable too many. *Read* : ouvess' en *for* ouvesse d'el?

Vençone for *bẽençon* (Lat. *benedictionem*). Contracted forms like this are frequent enough in the texts of the thirteenth century.

X. The name of the author of this parallelistic song is in doubt. At the head of the first of the eight songs ascribed to him in the *Canc. Vat.* (876-883), Monaci reads *Martin de Gyzo*. In Colocci's catalogue, however (printed as Appendix I of Monaci's publication), we find opposite no. 1270 (= 876): *Martin dne brizo*, for which Monaci suggests the reading : M. de nebriza. In line 7 of no. 882 we meet with the name of a better known troubadour, Martin Codax, whose seven *cantigas d'amigo* follow immediately upon those of Martin de Gyzo (884-890).

For the parallelistic structure of our poem, see Jeanroy, *Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge*, p. 416.

H. R. Lang.

LES

DESTINÉES DU PHONÈME Ẹ + I

DANS LES

LANGUES ROMANES

Suivi d'un i consonne primaire ou secondaire, l'ẹ fermé du latin populaire (ē et ĭ du latin classique), aboutit à *ei* dans le plus ancien français; cet *ei* s'est maintenu dans certains dialectes, alors que dans d'autres, il se développait en *ai*, en *oi* ou en *i* : *merveille* < *miribilia, *mervaille, mervoille* et *merville*. Les parlers rhodaniens ou franco-provençaux varient entre *ei* et *i* : lyon. *meraveilli* < mirabilia et *meravilli*; ceux de l'ancienne Rétie balancent entre *ai*, pour un plus ancien *ei*, et *i* : *mūravaiglia* et *meraviglia*. Dans le sud de la France, *e* alterne avec *i* : anc. prov. *meravelha* et *meravilha*. Il en est de même en Italie; *pareglia* et *pariglia* < *parilia « paire », en Espagne : *Corneja* et *Cornija* < *Cornēlia et en Portugal : *alvedrio* et *alvidrio* < arbĭtriu.

Les choses se passent de même à la protonique; seulement, comme dans cette situation phonique, l'e ouvert s'était identifié à l'e fermé, le groupe ę + i̯ a suivi les destinée de ẹ + i̯ : franç. *merveillos*, *mervaillos*, *mervoillos* et *mervillos*; lyon. *meraveillos* et *meravillos*; prov. *meravelhos* et *meravilhos*; ital. *meravegloso* et *meravigloso*; esp. *maravilloso*, à côté de franç. *meillor* < mĕliore, *maillor*, *moillor* et *millor*; prov. *melhor* et *milhor*; ital. *megliore* et *migliore*.

Il est à peine besoin de remarquer que dans l'état actuel des dépouillements lexicographiques et avec le peu que nous savons des parlers dialectaux, il ne manque pas de mots pour lesquels on ne peut, quant à présent du moins, constituer la série complète; çà et là, quelque anneau manque à la chaîne : pour tilia, par exemple, nous ne connaissons que les formes *teille* et *tille*, alors que pour consĭlium, c'est la forme *consilh* qui nous manque.

Mais si au lieu de considérer les mots, nous nous bornons à envisager le phonème ẹ + i̯, alors la série complète s'établit sans la moindre difficulté. C'est ainsi que l'anneau *ilh* qui manque à consĭlium et à parĭculum, nous apparaît dans *persilh* <*petrosĭliu, en regard du poitevin *perselh*, dans *barilh* <*barĭculu, à côté du lyon. *bareilli* et dans *goupilh* <vulpēculu qu'on doit rapprocher du v. champen. *vulpeille* < vulpēcula, de l'aostain *gorpey* et de l'esp. *gulpeja*. Quant à l'anneau *-ail*, nous le trouvons dans *mestail* < mistĭliu en regard de *mesteil*, *mestoil* et *mestil*, et dans *solail*, à côté de *soleil* et de *soloil*.

Il va de soi que chaque parler a sa forme particulière. C'est ainsi qu'au français du centre *richece* pour un plus ancien **richeice* < rik + ĭcia, cf. *aspreice*[1], le bourguignon et le lorrain répondent par *richoice*, le normand par *richeise* < rik + ĭtia ou *richaise*, le picard par *rikoise* et le wallon par *richise*. De même, aurĭcula est représentée par *oreille* en normand, par *oraille* dans certains textes anglo-normands, par *oroille* en bourguignon, en champenois et en lorrain, par *orille* dans la langue du *Roland*, dans celle des *Quatre livres des Rois* et dans celle du Renclus de Moiliens. Le norm. *faleise*, et sa var. *falaise* <falĭsia ont pour correspondants, en picard *faloise*, en artésien *falise*. Le lat. trĭchila se retrouve dans le franç. *treille*, le poitev. *traille*, le bourg. *troille* et l'artésien *trille*. A la prétonique, le norm. *peisson* < pĭscione s'oppose au français commun *poisson* et à l'artésien *pisson*. Dans la toponomastique, les *Tilleuls* de la Normandie s'affrontent aux *Tilleuls* de l'Artois; l'ancienne *Vulpeillère* de Champagne à la *Verpillière* de l'Isère.

Ce sont également des variantes dialectales qu'il convient de reconnaître dans les doublets provençaux *tenha* et *tinha*, *telh* et *tilh*, *melh* et *milh*, *estrelha* et *estrilha*, *sezelha* < sedĭcula et *sezilha*, *Cornelha* < Cornēlia et *Cornilha*, noms de lieu, *velheza* <veclu + ĭtia et *velhiza*, nouv. prov. *salesse* <salĭcciu- et *salisso* < salĭcia.

De même dans la péninsule de l'Apennin, les mots toscans *consiglio*, *famiglia*, *Corniglia* < Cornēlia, *Sardignia* (Dante), s'affrontent aux mots lombards *conseglio*, *fameglia*, *tegna*; le

1. Cette forme importante pour l'histoire du suffixe *-ece*, *-esse* est citée par Godefroy (I, 420) d'après le châtelain de Couci; on en doit rapprocher la forme picarde *grandeiche* qui se lit dans *Doon de Mayence*, v. 4837.

vénitien répond par *megio* < mĭliu, *tegio* < tĭliu et *cavegia* « cheville » au génois *miğğu*, *tiğğu* et *caviğğa* ; ce dernier oppose *frankige, freskige, nettige* à l'italien littéraire *franchezza, freschezza, nettezza*.

Quand les dialectes de la péninsule ibérique auront été l'objet de recherches semblables à celles que nous possédons pour les dialectes italiens, il n'est pas douteux que l'on pourra faire à leur sujet des constatations identiques. En attendant, la nomenclature géographique de l'Espagne nous permet de comparer les *Montejo* < Montĭliu des deux Castilles au *Montijo* de l'Estrémadure, ainsi que le *Cornejo* < Cornēliu de la Vieille Castille à la *Cornija* de la Galice. Pour le portugais on peut citer *alvidrio* < arbĭtriu- doublet dialectal d'*alvedrio* et *cabrilha* < caprĭcula en regard de *chavelha* < clavĭcula.

Nous trouvons dans les textes français les meilleurs et les plus anciens. des formes qui semblent bien appartenir à des dialectes différents : *peitrine* et *liçon*, *meilor* et *nient*, *preions* et *prierent* dans le *Saint Alexis*, str. 87, 54 ; 23, 49 ; 101, 6 ; — *vermeille* et *orille*, *preium* et *prium*, *merveillus* et *Rossillon* dans le *Roland* d'Oxford, 950, 1918 ; 3799, 3808 ; 815, 797 ; — *richeise* à la rime et *veillece*, *preissier* et *issir*, *oreille* et *oraille* dans le *Bestiaire* de Philippe de Thaon 1409, 2254 ; 1125, 83 ; 46, 1633 ; — *richeise* et *cuintise*, *oueilles* et *orille*; *apareiller* et *apairailler* dans les *Quatre livres des Rois*, p. 64, 341, 96, 88, 12, 185, 43, 194 ; — *faloise* et *franchise* dans le *Tristan* de Béroul 3828, 2658 ; — *orille* attesté par l'assonnance et *mervelle*, *solail* et *vermeil*, *poisson* et *pisson*, dans *Elie de Saint-Gilles* 933, 1991 ; 2389, 1774 ; 2390, 1962.

Pour ce qui est de l'antinomie des formes telles que *vermeille* et *orille* du *Roland*, *oueilles* et *orille* des *Rois*, *faleise* et *falaise* du *Roman de Rou* 7421, 1387 et autres semblables, il se peut qu'il faille les expliquer par l'époque de transition à laquelle remonteraient ces textes : il est clair, en effet, que le développement de *ei* venu de ẹ + i̯ en *i* ou en *ai* ne s'est pas accompli à heure dite et d'un seul coup ; durant un temps plus ou moins long, la langue a dû hésiter entre la forme primitive et la forme nouvelle ; mais le plus souvent, c'est bien à des divergences dialectales que nous avons affaire.

Lorsque le phonème sorti de ẹ + i̯ porte l'accent et qu'il se

trouve à l'assonnance ou à la rime, on peut déterminer, avec une suffisante certitude, quelle est des deux formes divergentes celle qui appartient à la langue du poète; mais cela n'arrive que rarement; d'ordinaire, il faut se borner à signaler la présence, dans un même texte, de formations appartenant manifestement à des dialectes différents. C'est là un fait que la légèreté ou l'ignorance des copistes, pour grandes qu'on les suppose, ne suffiraient pas à expliquer. Dans un grand nombre de cas et notamment lorsqu'il se manifeste à l'occasion de mots différents, comme *proeise* et *franchise*, le mélange de formes phonétiques n'est que la conséquence des emprunts dialectaux qui ont contribué, dans une si large mesure, à la formation du français littéraire. Avec le temps, ces emprunts sont allés en se multipliant et comme nulle part il n'ont été aussi fréquents que dans le domaine des formations avec ę + i̯, il s'en suit que pour cette catégorie de mots, le lexique français nous fait l'effet d'une œuvre de marqueterie formée de morceaux empruntés à tous les parlers de France: *feintise* et *franchise* l'ont emporté sur *feinteise* et *francheise*, tandis que *richise* et *proïse* ont été supplantés par *richesse* et *prouesse*. Au français du Nord *falise*, *glise*, *cervise*, *florison*, *pisson*, le français littéraire a préféré soit les formes de l'Ouest: *falaise*, *glaise*, *floraison*, soit celles de l'Est: *cervoise*, *poisson*. Par contre, *artison* a eu raison d'*artaison* et *sillon* a triomphé de l'angevin *seillon* et du bourg. *soillon*. Tandis qu'à Paris, *ouaille* luttait victorieusement contre le norm. *oueille*, le bourg. *ouoille* et le hennuyer *ouïlle*, *clavail* cédait le pas à *cheville*. A la série *méteil*, *oreille*, *treille*, *corbeille*, *corneille*, *seille*, le français commun oppose une série de formes avec *i*, telles que *persil*, *til*, *chenille*, *cheville*, *lentille*, *étrille*, *faucille*, alors qu'il eût pu éviter cette antinomie en s'adressant au poitevin *perseil*, *teil*, *foceille*, *étreille*, ou au bourguignon *tseneille*, *tseveille*, *lenteille*. Ce sont bien évidemment des formes venues de dialectes différents que l'on doit reconnaître dans *enseigne* et *signe* < sĭgnat, *sommeiller* et *pendiller*, *faisselle* < fĭscella et *arbrisseau* < arboriscellu-, *leçon* pour un primitif *leiçon* et *plisser* < plectiare, *frayer* < frĭcare et *ploier* < plĭcare, *noyer* < nĕcare et *prier* < prĕcare.

Il est même arrivé que le français a donné droit de cité à des dérivés qui appartenaient à une formation dialectale diffé-

rente de celle des simples correspondants, c'est ce que l'on constate pour *tilleul* et *tignasse* qui sont venus se juxtaposer à *teille* et à *teigne*, après avoir dépossédé les formes normales *teilleul* et *teignasse*.

Dans des cas d'ailleurs assez rares, l'Académie a fait accueil à deux formes dialectales différentes. De là les doublets *teille* et *tille*, *teiller* et *tiller*, *greillon* et *grillon*, *ceintre* et *cintre*, *ceintrer* et *cintrer*, *cingler* pour un plus ancien *çaingler* et *sangler* < cĭngulare, *saingle* et *sangle* < singulu-, cf. *charrier* et *charroyer*, subst. verb. *charri* (vieilli) et *charroi*, *ployer* et *plier*, *employer* en regard de *supplier*, *reployer* et *replier*.

Tandis qu'*employer* a barré la route à *emplier* et que *suppoyer* s'est laissé supplanter par *supplier*, *ployer* et *déployer* se défendent encore contre *plier* et *déplier*; seulement, dans sa recherche de précision et de clarté, la langue incline à répartir entre les deux formes concurrentes des significations qui à l'origine leur étaient communes ; comparez, par exemple, les expressions « *ployer sous le faix* » et « *plier un habit* », « *déployer ses ailes* » et « *déplier sa marchandise* ». A côté de *lêchier* pour un primitif *leichier* < *lĭgicare, on voit apparaître, dès le XII[e] siècle, la variante dialectale *lichier* qui a fini par prendre en français le sens spécial de « manger et boire sensuellement ». Le bourguignon ne connaît que *loichier* et le lyonnais que *lichî*. Des spécialisations de sens analogues ont affecté les doublets d'origine dialectale *cingler* et *sangler*, *ceintrer* et *cintrer*, *charroyer* et *charrier*.

A l'assemblage bizarre de formes hétéroclites qui caractérise le français littéraire, il convient d'opposer la régularité parfaite avec laquelle les diverses formes romanes sorties du phonème ę + i̯ se sont réparties entre les divers parlers populaires de la France[1].

POITOU : *meil* « mil », *bareil* « baril », *arteil* « orteil », *perseil* « persil » ; *bouteille*, *cheneille*, *cheveille*, *étreille*, *foceille*, *nanteille* « lentille », *treille* ; *teigne* ; *plyèye* < plĭcat ; *seillon* « sillon », *veiller*, *chareyer*, *appareiller*.

1. Pour le poitevin, le bourguignon, l'artésien, le picard et le normand, je me suis servi de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont ; pour le lyonnais, le dauphinois et le forézien, j'ai utilisé mes recherches personnelles et notamment un glossaire inédit du patois de Saint-Genis-les-Ollières, Rhône.

Bourgogne : *barè, artè* ; *avèye, tsenèye, tsevèye, etrèye, focèye, kèye, nantèye, orèye, trèye ; teigne ; plèye* < plĭcat ; *sèyon, tèyot* « tilleul », *tsarèyer, vèyer,* « veiller », *prèyer, lèyer.*

Artois et Picardie : *bari, persi* ; *kèvile, ètrile, fochile, kile, lentile, trile ; tine, falise* « falaise » ; *tilyeu, milyet, tignon, pichon* « poisson », *milleur, nient, karier, prier* ; anc artès. *franchise, trille, pisson, lichon* < lectione, *milleur, nient, signor, priier.*

Normandie : *mil, bari, persi* ; *keville, ètrille, focille, kille, lantille* ; *orile* « oreille », *vrile* « vrille » ; *milet, tilleul, viller* « veiller », *karier, prier, lier* ; anc. norm. *flambie* « flamboie », *otrie, lie, amendise* ; *oriller* « écouter », *gopiller* « ruser », *prier, lier, otrier, liçon* < lectione (*Saint-Alexis*).

Lyonnais : *artè* « orteil » ; *avilli, barilli, botilli, chanilli, nentilli, silli* « seille », *equevilles* < scopĭlias, *trilli* ; *tigni* ; *sillon, tillot* « tilleul », *milyu* « meilleur », *sorillî* < sol + ĭculare, *marvilyu, licion* « leçon », *lichî* « lécher », *villî* « veiller », *priyî, liyî* « lier », *pliyî* « plier » ; anc. lyon. *aveilli, bareilli, boteilli, seilla* (sic) < sĕcăla, n. lyon. *silla* ; *preyer, meillor, despleyer.*

Dauphiné : *perecei* pour un primitif *pereceil* « persil », *petei* < pistĭliu, anc. dauph. *pesteil* « pilon », *cholei* < calĭculu- « lampe » ; *avilli, chavilli, nantilli, volpilles* « peaux de renard » ; *tigni* ; *tillot, essorillier* « exposer au soleil », *lichier* « lécher ».

Forez : *parèy* « pareil » ; *aveilli, bouteilli, chaneilli, lenteilli, seilli, moreilli* « noiraude » ; anc. forez. *perecel* « persil », *vermeyl, aneilli, treilli.*

Les constatations que l'on vient de faire dans quelques parlers français ou rhodaniens, nous pourrions les faire également dans les parlers provençaux et dans ceux de la péninsule italique. Pour ces derniers, il me suffira de citer le vénitien : *megio* « mil », *tegio* « til », *cavegia* « cheville », *stregia* « étrille », *maravegia* « merveille », *tegna* « teigne » ; *somegiar* < *simĭliare.

Le patois d'Useglio, prov. de Torino, nous présente l'alternance que nous venons de rencontrer en rhodanien : *méi* « mil », *paréi* « pareil » en regard d'*avii̯l* « abeille », *lentii̯l* « lentille », *urii̯l* « oreille », *sii̯l* « seille » ; *vii̯á* « veiller », *sii̯á* « scier »[1].

Je me propose de montrer que dans certains parlers et à des

1. *Archivio glottologico italiano*, t. XVII, p. 199.

époques diverses, le phonème pré-roman ę + į s'est normalement développé en *i* : glĭtia > *glise*, mĭliu > *mil*, pĭscione > *pisson*. Mais auparavant et pour bien préciser l'état actuel de la question, il me paraît nécessaire de résumer les opinions diverses qui ont été émises à son sujet.

Dans la 3e édition de sa *Grammaire des langues romanes*[1], Diez se borne à citer l'ital. *ciglio*, *maraviglia*, *dito*, sans paraître étonné de voir un i bref latin représenté par *i*; il ne s'étonne pas davantage de l'alternance française *ploie* : *plie*. Dans son *Dictionnaire étymologique*, il enregistre le franç. *lessive* < lixīva à côté du prov. *lissiu* et l'ital. *lenzuolo* < lĭnteolu à côté du franç. *linceul*, sans plus; mais pour expliquer l'antinomie qui se manifeste entre l'ital. *tigna* et l'esp. *tiña*, d'une part, le prov. *tenha* et le franç. *teigne*, de l'autre, il fait appel à un prétendu latin populaire tīnea qui, à l'en croire, serait venu concurrencer le latin classique tĭnea. On reconnaît là le point de départ de la théorie des doublets pré-romans avec i long qui devait faire une si brillante fortune.

Il ne semble pas que Littré ait aperçu la difficulté ; nous le voyons, en effet, rattacher *mil* à mĭliu- et *tille*, à tĭlia, sans autre explication. Dans l'historique du mot *oreille*, il cite d'après les *Rois*, la forme *orille*, sans que cette forme insolite ait éveillé son attention Scheler tire *lentille* de lentĭcula et *tille* de tĭlia; il rapproche l'anc. franç. *proison* et le prov. *preison* du français littéraire *prison* et de l'ital. *prigione*, sans même essayer de résoudre ces apparentes antinomies. Par contre, il attribue à l'influence du lat. fīgere « enfoncer », la substitution de *figier* au primitif *feigier* <*fĭdicare[2].

M. Meyer-Lübke a beaucoup varié. Dans sa *Grammaire des langues romanes*, alors que visiblement il n'a qu'une connaissance superficielle de la question, M. M.-L. professe que la métaphonie de l'ę ne s'est produite que devant *l* mouillée et

1. T. I, p. 145 de la traduction française.

2. C'est certainement par mégarde que G. Paris (*Romania*, VIII, 134), pour expliquer *figier*, a eu recours à l'hypothèse d'un doublet pré-roman fīdicare, car dans la belle étymologie qu'il a donnée du franç. *foie*, il rattache à fĭdicu « la triple forme française *fie*, *feie et firie* » (*Romania*, VI, 1, 32). *Feigier* et *figier* sont dans le même rapport que *feie* et *fie*; on en peut également rapprocher l'alternance du lyon. *feijo* et du gascon *hidjé*.

seulement en toscan, en lyonnais et dans un des patois du canton de Vaud, à l'exclusion du français. Ceci posé, il se demande comment, en dehors de la métaphonie, on pourrait expliquer l'*i* de formes françaises telles que *mil*, *tille*; pour se tirer d'embarras, il a l'idée singulière de soutenir que ces mots sont plus récents que leurs dérivés *millet* et *tilleul* et qu'ils en ont été tirés. On ne saurait prendre plus délibérément le contre-pied de la vérité, sans compter qu'en expliquant *mil* par *millet*, on ne fait que reculer la difficulté, puisqu'il reste à expliquer *millet* lui-même. Dans son *Historische Grammatik der französischen sprache*, parue en 1908, M. M.-L. est revenu sur la question, sans plus de succès. Voici comment il s'y prenait, à cette époque, pour expliquer l'alternance *til*, *mil* : *merveille*, *peille* < *pĭllea : -ĭlįu- serait devenu -īl en pré-roman, par suite de l'action exercée sur l'ĭ originaire par l'*l* mouillée devenue finale ; au contraire, l'i bref d'-ĭlia serait resté solide au poste, parce que l'*l* mouillée se trouvant au commencement de la syllabe s'appuie sur la voyelle qui la suit, ce qui l'empêche d'agir sur celle qui la précède. Par infortune, les faits protestent à l'envi contre cette laborieuse explication ; pour en montrer toute la faiblesse, il suffira de rapprocher le franç. *teil*, *meil*, *mesteil*, *pesteil* < pĭstĭliu- de *tille*, *orille* < orĭlia, *fontenille*. Il faut ajouter qu'à l'alternance *mil* : *peille* posée par M. M.-L., le piémontais répond par l'alternance *meï* : *tilia* et que le lyonnais oppose *artè* pour un primitif **arteil* < artĭculu à *avilli* < apĭcula. Enfin, au v. franç. *peille* « morceau » répond le lyon. *pilli* « haillon ».

La question de l'action de l'i consonne sur l'ę antécédent se posait de nouveau à propos de la forme suffixale -ĭcula, puisqu'il n'y a pas à distinguer, au point de vue de la métaphonie, entre l'į primaire de tilįu et l'į secondaire développé par le groupe c'l. M. M.-L. ne semble pas s'en douter, car pour résoudre l'antinomie du v. prov. *abelha* et du lyonnais moderne *avilli*, il fait appel à une théorie toute différente de celle à laquelle il a demandé l'explication de l'alternance *til* : *merveille*. A l'en croire, à côté du class. -ĭcula, il se serait développé en latin populaire un suffixe -īcula, si bien que les parlers romans en formation auraient eu le choix entre l'un ou l'autre de ces suffixes ; tandis que le lyonnais se décidait en faveur

d'apĭcula, d'où la forme *avilli*, le provençal jetait son dévolu sur apĭcula, d'où la forme *abelha*. Cette explication, j'ai le regret de le dire, ne supporte pas un seul instant l'examen. Tout d'abord, le latin populaire a si peu créé de suffixe -īcula que lorsqu'il s'est trouvé en présence de la finale -īcula, il l'a remplacée par le suffixe -ĭcula: *corneille* de *corn-ĭcula pour un class. cornīc-ula. En second lieu, le lyon. *avilli* est de date relativement récente; jusqu'au XVII[e] siècle, on prononçait *aveilli*, ainsi que le montrent les formes *oreilli* et *boteilli*, dont la première se lit dans les *Légendes pieuses* qui datent du XIII[e] siècle et la seconde dans la *Bernarda-Buyandiri*, tragi-comédie imprimée à Lyon en 1658. Ce n'est donc pas à l'hypothétique *apīcula, mais au développement normal de *-eilli* en *-illi* qu'il faut demander compte du lyon. *avilli*. J'ajoute que la thèse de M. M.-L., ne convient pas mieux au provençal qu'au lyonnais, puisqu'au vieux provençal *abelha*, les patois répondent par le doublet *abelho* : *abilho*.

Dans son *Dictionnaire étymologique des langues romanes* M. M.-L., se montre hésitant: ou bien il enregistre pêle-mêle les formes avec *ei* et celles avec *i*, en les rattachant les unes et les autres à des bases latines avec ĭ; ou bien il imagine pour rendre compte des formes avec *i*, des types pré-romans avec ī qui seraient venus doubler les types classiques avec ĭ; c'est ainsi qu'il fait remonter l'ital. *lenticchia* et le franç. *lentille* à un lentīcula imaginaire, tandis qu'il tire l'esp. *lenteja* du classique lentĭcula. Les cas où il attribue la représentation par *i* du phonème ẹ + i̯ à l'action de la semi-voyelle palatale sont extrêmement rares, je ne vois guère à citer que le franç. *ivre* qu'il rattache résolument à ēbriu-, le prov. *camiza* et le franç. *chemise* qu'il oppose au v. padouan *camesa* et qu'il explique par camĭsia, et enfin le franç. *serpilliere* qu'il tire de serpĭcula.

Dans son *Italienische Grammatik* (§ 69) et dans le *Grundriss* de Gröber (2[e] édition, p. 651-653), M. M.-L. explique avec raison par la métaphonie de l'ẹ pré-roman les formes toscanes telles que *Corniglia*, *origlia*, *lenticchia*, *tigna*, etc.; mais il a tort de faire de ce phénomène linguistique un trait distinctif du toscan. La métaphonie se produit également en piémontais. Dans les parlers de la Ligurie, comme dans ceux de la Lombardie, *i* alterne avec *e*, soit que les dictionnaires aient enregistré

des formes empruntées à des patois différents, soit que l'inflexion n'ait pas encore achevé son œuvre.

Pour ce qui est du portugais, M. Cornu se borne à constater que l'i bref latin est représenté par *i* dans un grand nombre de mots tels que *vidro* < vĭtreum, *milho*, *maravilha*, *tinha*, ce qui ne l'empêche pas d'expliquer *novilho* « jeune taureau » et *cabrilha* « chevrette » par un suffixe -īculo- qui dans certains cas se serait substitué au class. -ĭculo-[1].

Lorsque nous en serons arrivé à l'étude du suffixe -ĭtia, nous verrons que pour résoudre l'antinomie *proeise* : *franchise*, M. Mussafia admettait l'existence en latin populaire d'un suffixe -ītia qui se serait juxtaposé au class. -ĭtia. M. Muret que l'hypothèse du doublet -ĭtia : -ītia ne satisfaisait point, a cru se tirer d'affaire en attribuant l'*i* de *franchise* à l'action du *k* germanique qui est dans *frankĭtia. Cette explication a le vice rédhibitoire de laisser en dehors d'elle un très grand nombre de formations en *-ise* telles que franç. *amendise*, *covise*, *grandise*, prov. *cobeitiza*, *velhiza*, ital. *pianizza*. Au surplus, pour se convaincre que l'*i* de *franchise* n'a rien à démêler avec le *k* germanique, il suffit de rapprocher le franç. *richeise* de *proïse*, le prov. *franqueza* de *velhiza* et l'italien commun *freschezza* du toscan *grandigia*.

A la série impressionnante des savants qui comme MM. G. Paris, Mussafia et A. Thomas rejettent la doctrine de la métaphonie de l'ę suivi de į, s'opposent MM. Suchier et Gora qui s'en sont faits les défenseurs. Partant de ce principe que c'est l'action exercée par l'i voyelle sur l'ę antécédent qui explique le franç. *fis* < fēci, *pris* < prēnsī, *il* < ĭlli et l'esp. *hize* < fēci, ces savants ont pensé qu'il n'y avait aucune raison pour refuser à l'i consonne un pouvoir que tout le monde s'accorde à attibuer à l'i voyelle. Aussi, M. Suchier n'hésite-t-il pas à reconnaître l'inflexion de l'ę pré-roman dans *envie* < invĭdia, *chemise* < camĭsia, *eissil* < exĭliu-, *lentille* < lentĭcula, *franchise* < *frank* + ĭtia, *gentelise* < gentile + ĭtia. Le savant professeur laisse malheureusement sans explication

---

1. Gröber, *Grundriss*, p. 928-929.

2. *Les voyelles toniques du vieux français*, traduction Guerlin de Guer, p. 47 ; cf. *Die Franzos. und provenzal. sprache*, *Grundriss* de Gröber, 2e éd., t. I, p. 712.

les alternances *mesteil* et *mil*, *oreille* et *orille*, *richeise* et *franchise*, *arveire* et *arvire*.

Dans l'ouvrage qu'il a consacré à la langue et à la littérature espagnole, M. E. Gora reconnaît également la métaphonie de l'ẹ, non seulement dans *hize* < fēci, mais aussi dans *embidia* < invĭdia, *mijo* < mĭliu-, *cirio* < cēreu-, *jibia* < sēpia, *vendimia* < vendēmia, *tapiz* < tapētiu-, *eglisia* < ecclēsia[1] ; il n'est pas arrivé, lui non plus, à rendre compte des alternances *ceja* < cĭlia et *mijo*, *meravella* et *meravilla*.

Des opinions diverses que l'on vient de résumer, il ressort avec évidence que pour qui se refuse à admettre la possibilité du développement en *i* du phonème ẹ + i̯, il n'y a qu'un seul moyen de se tirer d'affaire, c'est de supposer l'existence en pré-roman de doublets où l'ẹ du latin populaire aurait été remplacé par un i long. Voyons donc quelle est au vrai la valeur de cette hypothèse.

On est frappé, tout d'abord, du nombre considérable de mots du latin classique qui auraient subi en latin vulgaire un changement de quantité. J'ai relevé dans les parlers d'oïl plus de deux cents mots qui sont représentés par une forme avec *i* et par une forme avec *ei*, tels que *orille* et *oreille*, *falise* et *faleise*, *richise* et *richeise*, et il y en a certainement un plus grand nombre. Si l'on ajoute à ce chiffre les doublets provençaux qui ne font pas double emploi avec des doublets français, comme par exemple *dentilh* et *dentelh*, *sezilha* et *sezelha*, *corilha* et *corelha*, *pezilhar* et *pezelhar*, *velhiza* et *velheza*, ainsi que les très nombreux doublets italiens qui se trouvent dans le même cas, on peut évaluer à plus de quatre cents, le nombre des mots latins où un i long se serait substitué à un i bref ou à un e long originaires. Or on sait qu'en pré-roman, les modifications de quantité comme celles qui nous apparaissent dans ŏvum pour un classique ōvum, ou dans gŭstus pour un classique gūstus, sont extrêmement rares ; c'est à peine si l'on en cite une vingtaine d'exemples. Plus rares encore sont les variations de nuance vocalique, comme celle qui aurait changé, nous dit-on, Cornēlia en Cornīlia, vulpēcula en vulpīcula, Aurēliacum en Aurīliacum ou Artēsianus en Artīsianus. D'autre part, les modifications de quantité ou de

1. E. Gora, *Lingua e letteratura spagnuola delle origini*, p. 17.

nuance vocalique, lorsqu'elles se sont réellement produites, ont eu pour effet de faire disparaître la forme classique, pour ne laisser subsister que la forme populaire, comme c'est le cas pour ōvum et pour ōstium. Sans doute, on a des exemples de l'existence en pré-roman de l'une et de l'autre de ces formes, mais la rareté extrême de ces exemples ne sert qu'à faire mieux ressortir l'invraisemblance de la doctrine suivant laquelle des centaines de mots formés au moyen du phonème ẹ + ị auraient eu en pré-roman des doublets avec ī + ị. Cette invraisemblance paraîtra plus grande encore, si l'on considère que la répartition géographique de ces doublets se serait effectuée non pas de pays à pays, comme cela est arrivé pour le pré-ibérique frīgidus en regard du pré-italien et du pré-roman de France frĭgidus, mais de province à province : foréz. *aveilli*, lyon. *avilli*, voire même de commune à commune : *boutelho* et *boutilho*, dans les patois de l'Aveyron, *avèlye* et *avilye*, dans ceux du canton de Vaud [1].

Mais ce qui, à mon sens, tranche la question des soi-disant doublets pré-romans avec ī, c'est que bien loin de remonter au latin populaire, les formations romanes avec *i* ne sont qu'un développement, souvent tardif, de formations antérieures avec *e* : v. prov. *abelha*, nouv. prov. *abilho*; v. lyon. *oreilli*, nouv. lyon. *orilli* ; v. ligure *Streia porco* XIIe s., *mégu* < mĭliu, nouv. lig. *striggia*, *miggio* [2]; v. milan. *stregia*, nouv. milan *striggia* [3]. Dans les exemples que l'on vient de lire, la métaphonie de l'ẹ est de date relativement récente ; en Normandie, au contraire, ce phénomène linguistique remonte aux temps les plus anciens : nous trouvons, en effet, dans le *Roland* d'Oxford, les alternances *oreillès* 2260 et *orilles* qu'exige l'assonnance 1918, *guerreier* 1514 et *carïer* 33, *preium* 3799 et *prïum* 3808, *leisir* et *prisun* 141, 1886. De même dans les *Rois* : *oueilles* et *orilles*, *richeise* et *cuintise*, *pleier* et *lier*. Dans le *Psautier de Cambridge*, *neient* et *feiede* < vīcata luttent encore contre *nient* et *fiede*. Dès la fin du XIe siècle, le développement en *i* de *ei* venu de ẹ + ị était donc en passe de s'accomplir. Ce phénomène était encore plein de vie à l'époque où *ai* sorti de a + ị s'est changé en *ei* ; et c'est là ce

1. *Atlas linguistique*, carte 164 ; A. Odin, *Phonologie des patois du canton de Vaud*, p. 44.

2. *Archivio glottologico italiano*, t. XVI, p. 116, 335.

3. *Ibidem*, t. XIV, p. 215.

qui explique les formes normanno-picardes : *travillier*, *venison*.

Remarquons, en terminant, que dans la doctrine que je combats, le changement en *ī* de l'*ē* ou de l'*ĭ* du latin classique ne se serait produit que lorsque ces voyelles se trouvaient suivies d'un i consonne ; dans le cas contraire, l'*ē* comme l'*ĭ* n'auraient pas bronché. Comme on ne saurait donner aucune explication plausible d'une pareille distinction, c'est une raison de plus pour nous faire rejeter la doctrine des doublets pré-romans avec *ī*.

ẹ + l + ị

Cĭlium est rendu en provençal par *celh* et *cilh*, en toscan par *ceglio* et *ciglio*, en français par *cil*. Le mot cilium et son dérivé cĭlione avaient pris, dans la péninsule de l'Apennin, le sens de levée de terre au bord d'un fossé : tosc. *ciglio*, *ciglione* (Duez) ; il faut donc, avec M. Meyer-Lübke, demander à cĭlione l'explication de la série française *seillon*, *saillon*, *soillon*, *sillon*. Le maintien de l'ẹ après le c palatal ne fait pas difficulté ; cf. *receivre* et *ceil* < celo, dans la Chronique de Benoît II, 4762, en regard précisément de *seillonet* « petit sillon », II, 7822 ; quant à la notation par *s* du *c* originaire, ce n'est qu'une graphie; cf. *sillet* et *cillet*.

Exĭlium. En ancien français, la forme habituelle est *eissill* ou avec perte de la mouillure *eissil*, mais on trouve aussi *eisel* pour un primitif *eisseil* dans Wace. L'anc. provençal a les deux formes *eisselh* et *eissilh*. A la protonique, les parlers d'oïl nous offrent la série complète *esseillier*, *essaillier*, *essoillier*, *essillier* ; cette dernière forme est celle d'*Aiol*, de *Huon de Bordeaux*, du Renclus de Moiliens et de Beaumanoir. En provençal, *eisselhar* alterne avec *eissilhar*.

Mĭliu-m est rendu en français par *mẹil* et *mil*, en provençal par *melh* et *milh*, en toscan par *meglio* et *miglio*, en ligure par *meggio* et *miggio* ; au vénit. *megio* et au milan. *mey* s'oppose l'émil. *mijo*. L'espagnol ne connaît que *mijo*, le portugais que *milho*.

Mistĭliu-m dérivé de mistilis venu lui-même de mistus « mélange », a donné en langue d'oïl *mesteil*, *mestail*, *mestoil* et *mestil*. Le dérivé *mestillon* appartient au Namurois et à l'Artois ; cf. Godefroy, V, 306, et X, 147.

Montĭliu-m est représenté en français par *Monteil* et *Montil*, en provençal par *Montelh*, Haute-Loire, que des titres de 870 et de 946 appellent Montĭlium, *Montels*, Hérault, qu'un acte de 804 nomme Montilios et *Montil*, Hautes-Pyrénées. La forme d'oïl *montoil* se déduit du dérivé bourguignon *Montoillot*. En Italie, je trouve deux localités du nom de *Monteggio*, deux du nom de *Monteggia* et cinq du nom de *Montiglio*. En Espagne, le nom de *Montejo* est porté par neuf communes, celui de *Montijo* par deux.

*Petrosĭliu-m. On explique d'ordinaire l'anc. français *peresilh* « persil » par un latin vulgaire *petrosīlium* qui se serait substitué à *petrosĕlinum* ; mais en face du franç. *persil* se présentent le poitev. *perseil*, *persey*, l'anc. foréz. *perecel*, le dauphin. *peresei* et le savois. *perasek* qui tous se réclament de *petrosĭlium [1]. C'est donc à l'action de l'i̯ posttonique qu'il faut attribuer l'*i* du franç. *persil* et du prov. *peiresilh*.

A côté du class. pistillum « pilon » qui se retrouve dans l'ital. *pestello*, le prov. et le franç. *pestel* [2], il a dû y avoir dans le latin populaire de la Gaule un dérivé pistillium qui seul peut expliquer le franç. *pesteil*, *pestail*, *pestoil*, *pestilh* ou *pestil*, l'anc. dauphin. *pesteil* et le bugeys. *pètà* pour un primitif *pesteil* [3]. A la protonique, nous signalerons l'alternance *pesteillier* : *pestillier* « piler ».

Tĭliu-m « tilleul ». La forme *teill*, *teil* ou avec perte de la mouillure *tel*, appartient au centre et à l'ouest du domaine d'oïl [4]; dans l'Ouest on trouve également la forme *tail*. Les formes *tilh* et *til* sont originaires du Nord : la première se lit dans un acte de 1310 inséré au Cartulaire de Cambron, p. 181 ; la seconde dans *Doon de Mayence*, v. 1947 et dans un titre

---

1. *Atlas linguistique*, carte 1004; Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, p. 162 ; *Romania*, XXII, 35.

2. Il est possible, comme le croit M. Meyer-Lübke, que ces formes s'expliquent par un latin populaire *pistellum; à l'appui de son opinion, M. M.-L. aurait pu alléguer le français du Nord *pestiel*; cf. Godefroy, VI, 127.

3. E. Philipon, *Patois de la commune de Jujurieux*, p. 6.

4. *Le Livre des métiers* d'Ét. Boileau, p. p. R. de Lespinasse et F. Bonnardot, 1re part. XIII, 1, 4; 2e part. II, 13; Lalanne, *Glossaire du patois poitevin*, s. v.

de 1405 des Archives du Nord cité par Godefroy. C'est cette dernière forme qui l'a emporté en français littéraire; Ronsard s'en est servi et c'est la seule qu'enregistre Cotgrave. Comme nom de lieu, *teil* que l'on écrit arbitrairement *Theil*, a été d'un emploi fréquent en Normandie, dans le Maine et en Anjou; en Poitou, il alterne avec *Tail*; en Normandie, en Picardie, en Champagne et en Lorraine, on voit apparaître *Thil*.

L'alternance *e* : *i* se retrouve dans les autres langues romanes : prov. *Telh*, Aude et *Tilh*, Landes, *tel* et *til*, Cantal (*Atl. ling.*, 1303); esp. *tejo* et *tilo*; portg. *telho* et *til*; ital. *teglio* et *tiglio*.

Le dérivé *teilleul* < tiliolu- appartient à la Normandie et à la Comté de Bourgogne; son double *tilleul* à la Picardie, à l'Artois, au Hainaut, à la Flandre et aux Pays Wallons. Le dérivé tilĭētu- est représenté par *Teillay* en Normandie, par *Teilloy* en Champagne et par *Tilloy* en Picardie, en Artois et en Flandre.

Tĭlia « fibre végétale ». Le français commun emploie concurremment *teille* et *tille*, *teiller* et *tiller*. La forme *tille* se lit dans Ph. Mousket, v. 25385; les exemples cités par Godefroy la situent à Bapaume, Saint-Omer, Tournai, Douai et Liège. Le nouv. provençal oscille entre *telho* et *tilho* (Mistral), l'italien entre *teglia* et *tiglia*, le portugais entre *telha* et *tilha*. Au bergam. *teggia* et au lomb. *teja*, le piémontais répond par *tija*.

Carpinĭlia dérivé de carpinu- « charme » est représenté en français par les noms de lieu *Carneille*, Orne, *Charmoille*, Doubs et *Charmille* Eure-et-Loire. C'est cette dernière forme qui a été adoptée par le français littéraire.

Crucĭlia a donné en français *croiseille* et *croisille* « petite croix »; en provençal *crozilha* « croisée d'ogives ». La toponomastique a fait un fréquent usage de ce nom, sans doute pris au sens de carrefour; on trouve un *Crouzeilles* dans les Basses-Pyrénées, un *Crouzelle* dans le Lot, des *Cruseilles* en Haute-Savoie et des *Croisilles* partout. Le *Croisilles* du Pas-de-Calais, se nommait *Cruiseilles* en 1322. Le *Dictionnaire Général* enregistre les dérivés *croisellon* et *croisillon*.

Le latin populaire Fontanĭlia a fait une brillante fortune dans la toponymie; c'est lui qu'il faut reconnaître en français dans *Fonteneille*, *Fontenaille*, *Fontenoille* et *Fontenille*, en provençal dans *Fontanelhas* et *Fontanilhas*, en castillan dans *Fonta-*

nillas. Au toscan *Fontaniglia* s'oppose le ligure *Fontaneggi.* Notons que la commune du Calvados qui nous apparaît dès 1412 sous le nom de *Fontenailles*, se nommait *Fonteneilles* en 1282.

Massĭlia, adaptation latine du ligure *Massĕlia [1], est représenté en ancien français par *Marseille* et *Marsille* [2], en anc. provençal par *Marselha* et en nouv. provençal par *Marsilho*, en castillan par *Marsella* et en toscan par *Massiglia.*

*Maurĭlia « morille », sorte de champignon de couleur noirâtre. Diez 653, Littré, Scheler, le *Dictionnaire Général* et Körting rattachent ce mot au v. h. a. *morhela*, allem. mod. *morchel* « morille » (Schade), qu'ils écrivent *morhila* pour les besoins de la cause; mais la gutturale germanique se serait maintenue en roman, comme le prouve l'italien dialectal *morcolo* « morille »; d'autre part, on ne voit pas comment la finale *-ille*, avec une *l* mouillée, aurait pu sortir du german. *-ela.* C'est pourquoi M. M.-L. considère *morille*, comme un emprunt au néerlandais *morilje*; je crois au contraire que le néerlandais est emprunté du français. Le mieux est donc d'en revenir à l'idée de Saumaise et de Ménage qui voyaient dans *maurille* un dérivé de mauru-s « noir ». A l'appui de cette étymologie, on peut alléguer le foréz. *moreilli* « noiraude ». Il faut également rapprocher de *morille* « champignon noirâtre », le v. franç. *moreillon*, *morillon* < maurilione qui signifiait à la fois « canard de couleur noire » et « sorte de gros raisin noir ».

Orĭlia « lisière », de ora « bord », est rendu dans les pays d'oïl par *oreille*, *oraille*, *oroille* et *orille*, en castillan par *orilla*, en portugais par *orilha.*

*Pĭllea: prov. *pelha*, franç. *peille*, lyon. *pilli* « haillon ».

Volatĭlia plur. neut. de volatilis, au sens de *volaille*, est représenté dans le français du nord par *voleïlle* (4 syllabes) qui se lit dans *Jehan et Blonde* de Beaumanoir, v. 5201; ce *voleïlle* nous apparaît réduit à *volille* dans les *Rois*, p. 240 et dans le

1. La forme ligure *Intĕmĕlium* qui se lit dans Strabon, IV, 6, 1, Varron et Tite Live, nous apparaît de même latinisée en *Intimilium* dans Pline, 3, 48. Sur les suffixes ligures *-ĕlo-*, *ĕlio-*, voy. Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, t. III, p. 183, et d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 196. On sait qu'il n'existait pas en latin de suffixes *-ĕlo-*, *-ĕlio-*.

2. *Estoire de la guerre sainte*, p. p. G. Paris, v. 8483.

Registre aux bans de Saint-Omer qui date de 1270. Pour ce qui est du franç. *volaille* pour **voleaille*, il se rattache au primitif **voleeille* qui a dû être en usage en Normandie.

Cornēlius, Cornēlia. Si l'on considère la renommée de la gens Cornelia, on ne sera pas surpris du rôle important que son nom a joué dans la toponymie [1]. Pour la Gaule, on peut citer *Corneille* Ain, *Corneilla* Pyrénées-Orientales, *Cornille* Dordogne et Haute-Loire; le msc. Cornēliu- se reconnaît dans *Cornil* pour un plus ancien *Cornilh*, qui désigne une commune de la Corrèze. La péninsule de l'Apennin nous offre les noms de *Corneglio*, *Corniglio* et *Corniglia*, auxquels la toponomastique espagnole répond par *Cornejo* et *Cornija*. Dans l'onomastique des personnes Cornēliu- est représenté par les noms de famille français *Corneil*, *Cornail* et *Cornilh* que l'on écrit d'ordinaire *Corneille*, *Cornaille* et *Cornille*. Cette dernière forme rime avec *fille* dans un fabliau originaire du nord-ouest de la France [2]. En toscan Cornēlia a donné le nom de femme *Corniglia* [3].

A la protonique, nous retrouvons la même alternance : *Cornelhan* localité de l'Hérault qu'un acte de 1035 nomme Cornelianum, *Cornillas* Gironde de Cornēliatis, *Cornillac* Drôme, *Cornillé* Maine-et-Loire et *Cornilly* Loir-et-Cher de Cornēliacu-. Dans la péninsule italique *Cornegliano* et *Corne-gliasca* Piémont et Lombardie, s'opposent à *Cornigliano* Ligurie et Piémont.

Le nom de ville *Aurillac* remonte à Aurēliacu-. Cette forme *Aurilhac* était en usage dès la fin du XIVe siècle, mais deux siècles plus tard, elle luttait encore contre la forme primitive *Aurelhac* [4]. Aux *Aurilhac* du Cantal et de la Gironde, s'opposent les *Aurelhac* du Gard et du Lot-et-Garonne. Dans le domaine d'oïl, Aurēliacu- est représenté par *Orillé*, nom d'une localité du Maine-et-Loire.

Nous avons vu que mĕliore se continue en langue d'oïl par la série *meillour*, *maillour*, *moillour* et *millour*, cette dernière forme appartenant en propre au nord du domaine.

---

1. Sur les noms de lieu identiques à des gentilices latins, voy. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur la propriété foncière*, p. 357, 512.
2. Montaiglon et Raynaud, *Recueil de fabliaux*, CX, v. 455 et 448.
3. Dante, *L'Enfer*, IV, 128.
4. E. Amé, *Diction. topogr. du Cantal*, s. v.

L'ĕ de la finale -ĕllione a subi le même sort que l'ĕ de mĕliore :

Castellione se réfléchit, en français, dans *Chasteillon*, *Chestaillon*, *Chastoillon* et *Chastillon*, en rhodanien dans *Chasteillon* et *Chastillon*, en provençal, dans *Castelhon* et *Castilhon*, en espagnol, dans *Castejon* et *Castillon*, en italien, dans *Castiglione*. Il convient de remarquer qu'un grand nombre de localités françaises du nom de *Châtillon* portaient à l'origine le nom de *Chasteillon* ; c'est ainsi que *Châtillon-sur-Chalaronne* Ain, est appelé *Chasteillon* dans un titre de 1186 ; *Châtillon-sur-Marne* est désigné sous le nom de *Chasteillon* en 1341 ; enfin la Chronique attribuée à Geffroy de Paris, v. 147, parle d'un seigneur de *Chasteillon* qui était sans doute redevable de son nom à l'un des *Châtillons* actuels de l'Ile-de-France. De même, dans les pays d'oc, *Châtillon-Saint-Jean* Drôme, s'appelait *Chasteillon* en 1216.

Rossellione dérivé de rossellu-m « roseau » (Du Cange) a donné le bugeysien *Rosseillon*, nom sous lequel un titre de 1332 désigne la commune de l'Ain qui devait prendre, par la suite, le nom de *Rossillon*. Ce sont aussi d'anciens *Rosseillons* que l'on doit reconnaître dans le *Rossillon* du *Roland* d'Oxford et dans le *Roussillon* de Ph. Mousket, v. 1816.

Citons en terminant le doublet français *oiseillon* et *oisillon* venu d'*aucellione.

ẹ + c'l, ẹ + g'l.

Dès le second siècle avant notre ère, le suffixe -ĭculo- était sorti de thèmes en ĭ- développés au moyen du suffixe -clo- ou de son succédané -culo- : vehĭ-clu-m, levĭ-culu-s, apĭ-cula, d'où par analogie : art-iculu-s de artu- (Plaute), man-ĭcula de manu- (Plaute, Varron). Par contre, il ne semble pas qu'un suffixe -ĭculo- se soit jamais dégagé de formes d'ailleurs rares telles que perī-culu-m, canī-cula « petite chienne » [1], cornīc-ula « petite corneille », où l'ī appartient au thème ; bien au contraire, la finale -īcula s'est laissé supplanter, en latin populaire, par le suffixe -ĭcula : franç. *corneille*,

1. On peut rapprocher le fém. *canī* « chienne » du lat. archaïque *regī* « reine » et du sanscr. *sunī* « chienne » ; cf. Lindsay, *The latin language*, p. 347, § 52.

prov. *cornelha*, esp. *corneja* de *corn-ĭcula, class. cornīc-ula; bourg. *tseneye*, poitev. *chenélhe* « chenille », esp. *caneja* « chien de mer » de *can-ĭcula, class. canī-cula. A la vérité, on trouve dans les poètes latins des scansions telles que clavīcula (Germanicus), cutīcula (Perse, Juvénal), apīcula (Plaute), tegetīcula et cratīcula (Mart.), vitīcula dans un vers de Valerius Cato que cite M. Thomas [1], mais ainsi que l'enseigne Priscien, ce ne sont là que des licences qu'excusent les nécessités poétiques, la « metri necessitas » [2]. Comme bien on pense, ces fantaisies de versificateurs aux abois, cachées dans des poèmes inconnus du populaire, ne pouvaient exercer et n'ont exercé en effet, aucune influence sur la prononciation du latin vulgaire.

Anatĭ-cula « petite cane ». Ce mot se présente en langue d'oïl sous la double forme *aneille* pour **aneeille* « béquille », cf. le v. tourang. *eneille*, et *anille* pour **aneïlle*, comme *volille* pour **voleïlle*. En anc. lyonnais et en anc. forézien, anatĭcula est représenté par *aneilli* pour **aneeilli* [3] « béquille » ; cet *aneilli* s'est maintenu dans les patois foréziens et dans certains patois bugeysiens, mais en lyonnais *aneilli* s'est réduit à *anilli*, comme *boteilli* à *botilli*. L'espagnol ne connaît que la forme avec *e* : *anadeja* « petite cane », tandis que le sud de la Gaule et l'ancienne Rétie n'ont conservé que la forme avec *i* : v. prov. *anadilha* « anille », nouv. prov. *nadiho* « birloir », réto-rom. *nadiglia* « heurtoir ». Au corse *anateila* « caneton » [4] s'oppose le réatin *natikkya* « heurtoir ».

Pour apĭcula, le comtois nous offre l'alternance *aveye*, *aviye* et l'italien commun *pecchia* s'oppose au piémont. *avii*. Jusqu'à ce jour, on n'a signalé en ancien provençal que la forme *abelha*, mais les patois se partagent entre *abelho* et *abilho*. La forme *aveilli* de l'anc. rhodanien s'est développée en *avilli* ou *aville* dans les patois du Rhône, de l'Isère ou de l'Ain [5]. La

1. A. Thomas, *Mélanges d'étymologie française*, p. 163, et *Nouveaux essais*, p. 179.

2. Cf. F. Stolz, *Historische Grammatik der lateinischen sprache*, p. 579.

3. L'*a* contretonique qui se maintient devant voyelle dans le plus vieux lyonnais, s'est par la suite affaibli en *e* : *armeüra* en regard d'*armaüra*.

4. *Atlas linguistique de la Corse*, carte 265.

5. *Atlas linguistique*, carte 1.

forme primitive *aveille* se maintient encore dans quelques parlers de la Savoie et de la Suisse romande à côté d'*aville*.

Aurĭcula est représentée par le français commun *oreille*, par le bourguignon et le lorrain *oraille*, *oroille*, par le normand, le poitevin et le breton *oreille*, *oraille* et enfin par *orille* qui est la forme du *Roland* 1918, des *Rois*, p. 12, 205, etc., d'*Elie de Saint-Gilles* 933, 1002, et du *Miserere* 121, 9. Les patois provençaux alternent entre *aurelho* et *aurilho* [1]. Cette alternance se retrouve dans la péninsule italique, où l'italien commun *orecchia*, le gén. *oreğğa* et le milan. *oreggia* s'opposent au v. tosc. *origlia* et au piémont. *oría*.

Buttĭcula est rendu en langue d'oïl par *bouteille*, *boutaille*, *boutoille* et *boutille* que permet de supposer le diminutif *boutillette* qui se lit dans *Meliador*, v. 5330 ; le v. lyon. *bouteilli* a fait place au moderne *botilli*. Au v. prov. *botelha* les patois répondent par *boutelho*, *boutilho* (*Atl. ling.*, n° 164); le réto-roman ne connaît que *buttiglia* ; en castillan, à côté du fém. *botella*, nous trouvons le masc. *botillo* « petite outre ». L'italien ne connaît que des formes avec *i* : tosc. *bottiglia*, milan. gén. *bottiggia*.

Les mots qui signifient « cheville » peuvent se diviser en deux classes : ceux qui se tirent sans difficulté de clavis « barre » et ceux qui se rattachent, suivant G. Paris, à capic'la < capitula et suivant d'autres à cavicula, déformation inexpliquée de clavĭcula. A la première classe appartiennent le patronymique français *Claveille*, le portg. *chavelha*, le réto-rom. *claviglia*, le catal. *clavilla* et l'esp. *clavija* ; le msc. clavĭculum nous a été conservé par le v. parisien *clavail* « clavette » (Et. Boileau), le portg. *chavelho* « corne de bœuf » et l'esp. *clavillo* « clavette ». C'est dans la seconde classe qu'il faut ranger le bourg. *tsevèye*, le champen. et le lorr. *chevèye*, le poitev. *cheveille* et le rhodan. *tsevèye*, en regard du français commun *cheville*, du normanno-picard *keville* et du wallon *cheville* (*Atlas ling.*, n° 271).

C'est par un latin populaire falc-ĭcula que s'expliquent le bourg., le champen. et le lorr. *focèye*, le poitev. *foceille*, le picard, l'artés. et le norm. *fochiye*, *fochille*, *fochile*, le franç. *faucille* [2].

Lentĭcula. L'alternance *e* : *i* nous apparaît en langue d'oïl,

---

1. Mistral, *Lou Tresor*, s. v. ; *Atlas linguistique*, carte 946.
2. *Atlas linguistique*, carte 543.

en réto-roman, en rhodanien et en italien : bourg. *nantèye*, lorr. *lentèye*, poitev. *lanteille*, à côté du normand, du picard et de l'artésien *lantille*, *lantiye*, *lantile* (*Atlas ling.*, n° 758); le foréz. *lenteilli* s'oppose au lyon. *lentilli* et au dauphin. *nantilli* ; en réto-roman *antelha* alterne avec *lentiglia* ; en Italie, le parler de Teramo *lintekkye* et le bergam. *lentega* s'affrontent à l'italien commun *lenticchia* et au milan. *lentiggia*. L'espagnol ne connaît que la forme avec *e* : *lenteja*, le v. provençal et le portugais que la forme avec *i* : *lentilha*.

Ovĭcula a donné en français *oeille*, *oaille*, *ooille* et *oïlle* ; cette dernière forme est celle de Froissart, cf. Godefroy, V, 572. Dans les patois d'Auvergne, je rencontre l'alternance *ouélho* : *ouiyo* (*Atlas ling.*, n° 173).

Vitĭcula. Au poitev. *vreille* « liseron » [1], au comtois et au lorr. *vrèye*, la plupart des parlers d'oïl répondent par *vrille*, *vriye* ou *vrile* sortis d'un primitif *vebille* [2]. L'anc. lyon. *veilli* s'est réduit à *villi* « liseron » dont il faut rapprocher le msc. *villo* « vrille de la vigne ». Le béarn. *bidelhe* « ressort à boudin » [3] s'oppose au prov. *vedilho*, *verilho* « vrille de la vigne et liseron » (Mistral). Le réto-roman ne connait que *vadeilla* « boucle » (Palliopi); l'espagnol alterne entre *vedeja* « boucle de cheveux » et *vedija* « flocon de laine ». Au lomb. *vedech* < vitĭculu « liseron » l'italien commun oppose *viticchio*.

Sedĭcula : anc. prov. *sezelha*, *sezilha*.

Le latin canī-cula dérive du thème féminin canī- « chienne » au moyen du suffixe -cula, quant au lat. cornīcula il dérive du thème cornīc- « corneille » à l'aide du suffixe -ula ; dans ces deux mots l'i de la finale -icula était donc long, mais comme il n'existait pas en latin de suffixe -īcula, tandis que les formations en -ĭcula du type apĭcula étaient très répandues, le populaire se mit à prononcer canĭcula, cornĭcula avec un i bref, et ce sont ces formes qui ont passé en roman. Pour *canĭcula la forme avec *ei* l'emporte sur la forme avec *i* dans les parlers d'oïl où ce mot s'est maintenu :

---

1. Lalanne, *Dictionnaire poitevin*, s. v.

2. *Atlas linguistique*, carte 1421 : Godefroy, *loc. cit.*, t. X, p. 365. Sur l'étymologie de *vrille*, voy. *Romania*, III, 160, et VI, 130, 133, 155.

3. Cf. A. Thomas, *Mélanges*, p. 163, et *Nouveaux Essais*, p. 179.

bourg. *tseneye*, champen. et lorr. *chenèye*, poitev. *cheneille*, en regard du français commun *chenille* (*Atl. ling.*, n° 267).

Le latin populaire *cornĭcula a donné en français *corneille*, *cornaille*, *cornoille* et *cornille* [1], en v. provençal *cornelha* et *cornilha*, en espagnol *corneja*, en toscan *corniglia*.

Vulpē-cula « petit renard » dérive du thème féminin vulpē « renard femelle »; il est représenté en espagnol par *vulpeja*, en italien dialectal par *volpeggia* qui se déduit de *volpeggiare* « ruser », dans la France du Nord, par *vuerpille*, *Sermons* de saint Bernard, p. 8, et *goupille Miserere*, 121, 1, en anc. champenois par *wulpeille* forme postulée par le dérivé *Wulpeillère* qui désigne, dans un titre de 1164, la localité de l'Aube qui se nomme aujourd'hui *Verpillière*. La *Verpellière* des Vosges s'oppose à la *Verpillière* de l'Isère. Parmi les descendants du msc. *vulpēculu, on peut citer l'aostain *gorpey* (*Atl. Ling.* 1147), le champen. *Verpel* pour un plus ancien *Verpeil*, nom d'une localité des Ardennes, et l'anc. franç. *gorpil*.

Barrĭculu- dont l'origine n'est pas claire, explique le v. franç. *bareil*, *barel*, le champen. *barè*, le belfortain *barèy* et le poitev. *barélh* ; à côté de *bareil*, on trouve *barilh* et *baril* [2]. L'anc. lyon. *bareilli* < barrĭcula a fait place à *barilli*.

Cratĭ-culu dérive du thème cratĭ- « treillis », au moyen du suffixe -culo-; jusqu'à ce jour, on n'a signalé que des formes avec *i* : v. franç. *greill*, *grill*, prov. *grazilh*, mais le verbe *graellir* « griller » (Godefroy) postule une forme **graeill*.

Cunĭculu-. Les langues de la péninsule ibérique d'où ce mot paraît originaire, attestent la brièveté de l'i : esp. *conejo*, portg. *coelho*. En Italie, le bologn. *conej*, *conel* s'oppose au tosc. *coniglio* [3]. Le français ne connaît que *conil*.

Dentĭculu : prov. *dentelh* : *dentilh* « créneau ».

Dans les mots suivants, l'*ẹ* appartient au thème :

*Sĭtula : it. *secchia*, Lecce *sicchia*, piém. *sii*, prov. *selho*, *silho*, lyon. *silli*, bourg. *saille*, *soille*, franç. *seille*.

*Strigila : it. *stregghia*, v. gén. *streia*, nap. *streglia*, bergam.

---

1. Cette forme *cornille* se trouve au v. 578 du fabliau publié par Fr. Michel à la suite de la *Chronique* de Benoit, t. III, p. 258 ; cf. Godefroy, *loc. cit.*, s. v. *cornillette* et la carte 324 de l'*Atlas linguistique*.

2. Godefroy, *loc. cit.*, t. VIII, p. 294 ; *Atlas linguistique*, carte 113.

3. *Archiv. glottol. ital.*, t. XIII, p. 430, 438.

venit. bologn. *streggia*, milan. gén. *striggia*, prov. *estrelho*, *estrilho*, rtrom. *streglia*, *straiglia*, bourg. lorr. *étreille*, poitev. *etreuille*, pic. *étrille*.

Trĭchila : gén. *treggia*, sard. *trija*, v. prov. *trelha*, *trilha*, v. lyon. *treilli*, lyon. *trilli*, franç. *treille*, *traille*, bourg. *troille*, artés. *trille*.

*Trĭglia « poisson de mer » : it. *treglia*, *triglia*, gén. *treggia*, piém. *trilià*, esp. *trilla*, franç. *treille*, *trillie*.

Vĭgilia : it. *veglia*, piém. *vilia*, prov. *velha*, v. lyon. *veilli*, lyon. *villi*, franç. *veille*, *vaille*, *voille*.

Sĕcale, -a : it. *ségala*, frioul. *siale*, prov. *ségal*, *sigal*, *sial*, *séyo*, v. lyon. *seilla* (sic), lyon. *silla*, norm. *séye*, bourg. *soille*.

ẹ + *n* + *i̯*

Tĭnea. A en croire Richelet, *tigne* aurait été plus usité que *teigne*, à la fin du XVIIe siècle. Un siècle plus tard, l'Académie n'admettait plus que *teigne*. L'anc. provençal balance entre *tenha* et *tinha* ; le moyen italien possédait à la fois *tegna* et *tigna* ; l'italien littéraire ne connaît plus aujourd'hui que *tigna* ; dans les dialectes, le génois *tigna* répond au milanais et au vénitien *tegna*. Par contre, la péninsule ibérique n'emploie que la forme avec *i* : esp. *tiña*, port. *tinha*. Comme de raison l'alternance *e* : *i* se retrouve avant l'accent : franç. *teigneus* et *tigneus* (Cotgrave et Richelet). Le *Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1772, enregistre *teignasse* et *teigneux* à côté de *tignon*. Littré et le *Dictionnaire Général* ont proscrit *teignasse* au profit de *tignasse*, mais ils ont maintenu *teigneux*. La forme *tigne* et son dérivé *tignosele* se lisent dans le *Miserere* du Renclus de Moiliens 97, 8. 10 ; Godefroy cite, d'après un document de Tournai de 1275, le dérivé *tigneuse* et le *Dictionnaire Général* a relevé dans Rutebeuf, le msc. *tigneus*. Notons que la carte 1288 de l'*Atlas linguistique* situe au nord du domaine d'oïl la forme avec *i*. Le moy. italien employait *tegnoso* et *tignoso*.

Dĭgnat a donné en français *deigne*, *daigne*, *doigne* et *digne* *Huon de Bordeaux* 10185. A la protonique, Godefroy cite deux exemples de *digner* < dĭgnare, ainsi que la série *desdeigner*, *desdoigner* et *desdigner*.

Sĭgnat est représenté en français par la série *seigne*, *saigne*, *soigne* et *signe*. Le plur. neut. *insignia* se continue par *enseigne*, *ensaigne*, *ensoigne* et *ensigne* ; cette dernière forme se lit dans *Aiol* 4992. De même, avant l'accent : franc. *seigner*, *saigner*, *soigner* et *signer* ; prov. *senhar* et *sinhar*.

Au latin sĕniore, le français répond par *seignour*, *saignour*, *soignour* et *signour*, l'italien par *signore* et l'espagnol par *señor*.

ẹ + d + i

Le lat. invĭdia se continue en provençal et en portugais par *enveya*, en moy. italien par *inveggia* (Duez), en très ancien bourguignon par *enveia*[1] et en français commun par *envie*. L'anc. lyon. *envey* < invidiu- fait pendant au franç. *envi*.

Ainsi que l'a montré Gaston Paris, le franç. *feie*, *foie* et *fie* remonte à un latin populaire fĭdĭcu ; quant au *firie* du *Roland*, il est à fidicu, ce que *mire* est à medicu. Au lyon. *feijo* et au prov. *fédjyé* s'opposent l'ariégeois *fidjyé* et le gasc. *hidjé*. A la protonique, je relève l'alternance **feigier*, *fegier* : *figier* ; cf. *Romania*, VIII, 434.

Le latin-grec schĭdia se réfléchit, en langue d'oïl, dans *esquele* pour un primitif *esqueille* et dans *esquille* venus l'un et l'autre de **esqueidie*[2]. Dans la péninsule de l'Apennin, nous trouvons à côté de l'italien commun *scheggia* et du milan. *scheja*, le cremon. *skida* et le bologn. *schizza*.

C'est au latin nitĭdu- « net » développé à l'aide du pseudo-suffixe verbal -iare, que se rattache la série d'oïl *neteier*, *netoier*, *netiier* *Manekine* 5878 et sa variante *netier* qui se lit dans un titre de Béthune, cité par Godefroy. Les parlers d'oc oscillent entre *neteia* et *netia* (Mistral).

On connaît le développement considérable, qu'ont pris en roman les formations verbales du type latin-grec baptizare, devenu en latin populaire baptidiare[3]. En voici quelques exemples choisis entre beaucoup d'autres.

---

1. *Vie de saint Léger* (str. 17), publiée par G. Paris dans *Romania*, I, 303. Les chartes de Cluny du xe siècle nous offrent de nombreux exemples de la persistance de l'*a* final latin à cette époque : *a la Fossa*, no 667, *a la Rocha*, no 382.

2. Cf. *Allidie*, *Allilie* d'Illĭdiu-, *Romania*, VI, 132.

3. Cf. le lat. schidia, transcription du grec σχίζα « éclat de bois ».

*Auctoridiare est représenté en langue d'oïl par *otreier*, *otraier*, *otroier*, *otrier* pour des primitifs *otreiier*, *otraiier*, *otroiier*, *otriier*. La forme avec *i* est celle du *Roland* 433, 475, des *Rois* p. 9, de la *Vie de saint Gilles* 1029, 3406, de Garnier 400, 987, de *Fierabras* 864, de *Gaufrey* 3419 et de Froissart II, 140; on la rencontre également dans un texte de Tournai cité par Godefroy; sous l'accent, je relève *otri* <auctorĭdio dans *Aiol*, à l'assonance en *i* masculin, v. 4253 et *otrie* 3ᵉ sing. du subj. prés. dans *Gaufrey*, à l'assonance en *i* féminin, v. 7830. Dans le *Roland*, *otri* 3202 alterne avec *otrei* 3760; cette dernière forme seule se rencontre à l'assonance, mais la première se déduit de *flambient* qui se trouve à l'assonance en *i* féminin, v. 3659; cette hésitation entre *otrei* et *otri*, est une nouvelle marque du caractère de transition que présente la langue du *Roland*.

*Baptĭdiare est représenté en langue d'oïl par la série *bateier*, *bataier*, *batoier* et *batier*. Les textes en vieux lyonnais ne nous ont conservé que *bateier*, mais je relève dans les patois rhodaniens l'alternance *bateyé*, *batiyé*[1]. L'anc. provençal semble ne connaître que *batejar*, tandis qu'en provençal moderne *bateja* alterne avec *batija*. Au v. italien *batteggiare* et à l'italien commun *battezzare* s'oppose l'esp. *bautizar*.

Le latin populaire *carridiare sorti de carru- « char », a donné en langue d'oïl *charreier*, *charroier* et *charrier*, en v. lyonnais *charreier*, en v. provençal *carrejar*, en provençal moderne *carreja* et *charria* (Mistral), en italien littéraire *careggiare*, en vénitien et en piémontais *cariè*. Les renseignements que nous fournissent les textes cités par Godefroy et ceux que nous apporte l'*Atlas linguistique* nous permettent de situer la forme *charier*, *karier* en Normandie, en Picardie, en Artois et dans la Flandre française. La Bourgogne nous présente la série *chareyer*, *charayer* et *charoyer*.

Castĭdiare a donné en langue d'oïl la série *chasteier* *Couron. de Louis* 134, 656, *chastoier* et *chastier* pour un plus ancien *chastiier*, les *Saisnes* LXXV. L'anc. provençal présente l'alternance *castejar* : *castiar* et l'anc. piémontais *casteyer* s'affronte au piémontais moderne *castiè*. Depuis Diez les dic-

1. *Atlas linguistique*, carte 1454.

tionnaires étymologiques ne manquent jamais d'attribuer au lat. castigare la paternité de *chastier*, sans s'inquiéter le moins du monde, ni de la loi de Darmesteter, ni des protestations qu'élèvent à l'envi *chasteier* et *chastoier*, ces frères jumeaux de *chastier*. Cette dernière forme n'est pas autre chose qu'une variante dialectale de *chastoyer*, ainsi que Littré en a eu l'intuition, ce qui ne l'a pas empêché d'ailleurs de rattacher *chastier* à castigare. Le latin populaire *castidiare a été tiré de castu-s, tout comme *carridiare l'a été de carru-m, *claridiare de claru-s et festidiare de festa. On trouvera dans Godefroy de nombreux exemples de l'alternance *chastoiement*, *chastiement*. L'ancienne langue usait du substantif verbal *chastoy* et de sa variante dialectale *chasti*; cette dernière nous apparaît sous la forme *casti* dans la chronique de Mousket, v. 2939.

ę + gutturale intervocale

Le latin populaire vĭca venu de vĭce « fois » a donné en français la série *feie*, *foie* et *fie*. Cette dernière forme se rencontre dans *Huon de Bord*. 4667, le glossaire de Douai et les *Bans de Saint-Omer* § 47.

Le dérivé vĭcata est représenté en français par *feiéde Ps. Cambr*. 136, 8, *feiée* Benoit, *Chron*. II, 19312; — *faiée*; — *foiée*; — *fiede Ps. Cambr*. 93, 2; *Rois* p. 66; *fiée* titre de Rouen de 1277 et la forme lorraine *fieie*.

Les exemples que l'on vient de donner joints à ceux qui se trouvent dans Godefroy, III, 783 prouvent péremptoirement l'origine normanno-picarde des formes *fie*, *fiede* et *fiée*.

La combinaison phonique qui se présente dans vĭca, vĭcata se retrouve dans un certain nombre de formations verbales à radical tour à tour accentué ou atone. C'est le cas des verbes frĭcare, plĭcare, lĭgare auxquels il convient d'ajouter les formes à radical atone des verbes prĕcare, nĕcare, sĕcare et nĕgare, puisqu'avant l'accent l'e ouvert s'était confondu avec l'e fermé : *ployer* < plĭcare et *noyer* < nĕcare.

Voici les diverses formes dialectales qu'affecte l'infin. prés. des verbes que l'on vient de citer:

1° plĭcare: *pleier Eul.* 9, *Rol.* 2677, *Rois* p. 348; *plaier* Guill. le Maréchal; *ploiier Meliador* 2197, Mousket 6863; *plier Gormont* 409. — 2° frĭcare: *freier* Ph. de Thaon, *Best.* 827, *Rou* 10100; *fraier*; *froiier Meliador* 7347, *froier Aiol* 236; *frier*, Godefroy. — 3° lĭgare: *leier Couron.* 1358; *laier* en anc. bourguignon; *loiier Meliador* 1886, *loier Aiol* 6965; *liier Miserere* 206, 4, *lier Rol.* 434, *Bestiaire* 556, *Rois* p. 205. — 4° prĕcare: *preier Eul.* 26, *Alexis* 120, *Rol.* 2176; *praier Orson de B.* 2660; *proiier Yvain* 2109, *proier Aiol* 1922, *Huon de B.* 7363; *priier Fierabras* 333, *prier Rol.* 1882. — 5° sĕcare: *seier* « faucher » Benoit, *Chron.* II, 17587, *Rois* p. 22; *saier*; *soiier Carité* 239, 8; *sier.* — 6° nĕcare: *neier Rol.* 2477, *noier* Jonas, *nier* Godefroy, X, 197. — 7° nĕgare: *neiier*, *neier Best.* 247, Garnier 4013; *noiier Yvain* 1760, *noier Aiol* 978; *nier.*

Les formes accentuées sur le radical nous présentent les mêmes séries dialectales : *pleie*, *ploie* et *plie* de plĭcat; **freie*, *fraie* et *frie* de frĭcat; *leie*, *loie*, et *lie* de lĭgat.

Les verbes du type prĕcare se sont modelés sur ceux du type plĭcare : *prei*, *proi* et *pri* de prĕco, *neie*, *noye* et *nie* de nĕgat; *saie*, *soie* et *sie* de secat. On voit combien il est vain de prétendre que *plier* a été formé sur *prier*; autant vaudrait soutenir que *proier* qui est la forme de beaucoup la plus employée dans nos chansons de geste est dû à l'analogie de *ployer*. Au surplus, on ne doit pas oublier que les voyelles radicales de prĕcare et de plĭcare se trouvaient en pré-roman, dans des conditions phoniques absolument identiques; d'où il suit que si prĕcare a pu, dans certains dialectes se développer en *prier*, plĭcare dans ces mêmes dialectes, a dû nécessairement aboutir à *plier*. Notons que les séries verbales *preier*, *proier*, *prier*; *pleier*, *ploier*, *plier* ont leurs pendants dans le domaine du nom: *deien*, *doien*, *dien* < dĕcanu en regard de *feiée*, *foiée*, *fiée* < vĭcata.

Nĕc + ente se continue en français par *neient Couron.* 837; *naient* Benoit, *Chron.* I, 1600; *noient* Mousket 536 et les exemples cités par Godefroy; *nient Rol.* 787, *Alexis* 10 d, *Aiol* 2827 et les exemples empruntés par Godefroy à des titres de Normandie, de Picardie ou de Flandre. L'anc. provençal oscille entre *neien* et *nien*. L'italien littéraire ne connaît que *niente.*

Pĕccare est représenté en français par la série *peichier*, *poichier*, *pichier Aiol* 7317.

Lĭgicare, du thème verbal qui est dans lingere « lécher », a donné, dans les parlers d'oïl, *leichier*, *lechier*, *loichier* et *lichier*, en lyonnais *lichî*, en reto-roman *lichiar*, en provençal *lecar* et *licar*.

Ainsi que l'a proposé M. Storm, c'est vraisemblablement à un latin populaire trĭccare, déformation du class. trīcare « chercher des difficultés, chicaner » que se rattache le franç. *tricher*[1]. Que le radical de triccare ait eu un i bref, c'est ce dont ne permettent pas de douter l'anc. franç. **treichier*, *trechier* et le bourg. *troiche* subst. verbal de *troichier, Romania*, VI, 38, v. 185. C'est donc bien à l'action de l'ĭ développé par la gutturale que sont dues les formes *trichier Doon de Mayence* 58 et *trikier Miserere* 161, 9, dont on peut rapprocher le substantif *tricheür* du *Psautier de Cambridge* 5,5.

ẹ + sc

L'anc. franç. *guis* nous vient du lat. vĭscu après avoir passé par **vuis*[2]. Comme il fallait s'y attendre, on a eu recours pour expliquer l'*i* du franç. *gui* à l'hypothèse d'un latin populaire vīscu qui se serait substitué, on ne sait trop comment, au class. vĭscu. Par infortune, il se trouve qu'à côté de formes avec *i*, on rencontre, dans les langues romanes, des formes avec *e* qui postulent nécessairement une base vĭscu : *vé* en comtois, *gué* et *gui* dans les parlers de l'Aisne, *vék* en bugeysien, *vé* dans les patois de la Suisse Romande, *fé* au Grand Serre, Drôme, *vesc* et *visc* en provençal et en catalan, *bés* et *bís* en gascon[3]. L'italien littéraire nous présente les alternances *vesco* et *visco*, *veschio* et *vischio* < vĭsculu (Duez, Petrocchi).

1. *Romania*, V, 172. Diez 326 a proposé comme base le bas allem. *trekken* « tirer » qui ne convient nullement au sens. Quant à l'abréviation de l'ī originaire dans trĭccari, elle est la conséquence de la gémination de la consonne suivante ; cf. le lat. class. cūpa avec le lat. populaire cŭppa.

2. Cf. l'anc. franç. *vuivre* puis *guivre* de vipera ; sur le développement de la semi-voyelle vélaire ṷ par le v consonne, voy. *Romania*, XXXIX, 258.

3. *Atlas linguistique*, carte 675.

Le latin populaire lĭsca « carex, roseau » d'origine germanique, est représenté en langue d'oïl par *lesche*, *laische* et *loische*: la forme avec *i* n'a pas encore été signalée, mais son existence ne fait pas question en présence du dérivé *Lischeres*, nom d'une localité de l'Yonne qu'un titre de 1147 appelle *Lescherias*. Le nom de lieu provençal *Licheyre* implique également une base avec *i*. Au piémont. *lesca* et au vénit. *lesche* plur. s'oppose le génois et le milan. *lisca* « carex ».

Arborĭscellu « arbrisseau ». Cette curieuse formation nous apparaît, dans le glossaire de Reichenau, sous la forme arbriscellu; elle se continue en langue d'oïl par la série *arbreisel Vie de saint Gile* 1922, *arbroissel*, *arbrissel*[1]. L'ital. *arboscello* dérive du thème arbos- au moyen du suffixe diminutif -cellu-.

Le latin classique fĭscella « petite corbeille où l'on fait égoutter les fromages » a donné en langue d'oïl *feisselle*, *faisselle*, *foisselle* et *fisselle*. Cette dernière forme est manifestement originaire du nord; on la trouve dans *Raoul de Cambrai*, 1187, ainsi que dans un titre picard et dans l'*Evangile aux femmes* d'un poète du Cambrésis, cités l'un et l'autre par Godefroy, IV, 13; la forme flamande *fissielle* a été relevée par le même lexicographe dans un titre des archives de Lille. Il s'en est fallu de peu que *fisselle* n'obtînt droit de cité dans la langue littéraire; c'est cette forme, en effet, qu'employait Remy Belleau, l'un des poètes de la pléiade. La forme parisienne *faisselle* a toutefois fini par l'emporter[2].

Glom-ĭscellu- « petite pelote », du lat. glomu- var. de glomes- « pelote », a donné en anc. franç. *gremissel*, en comtois *greméçé*, en prov. *glomissel* et en véron. *gomissel*.

De grūmu- « grumeau » le latin populaire avait tiré le diminutif grum-ĭscellu- que l'on retrouve dans l'anc. franç. *grumisseau* « petit grumeau », le lyon. *gromissiau* et l'anc. prov. *grumeyssel*[3].

---

1. *Romania*, VIII, 617.
2. Cf. les formes parisiennes du XIIIe siècle: *Pontaise*, *saigle*, *clavail* < claviculu, etc.
3. Meyer-Lübke, *Italian. Gramm.*, p. 164, et *Gramm. des langues romanes*, t. II, § 502; A. Thomas, *Essais*, p. 331, et *Mélanges*, p. 90. J'ai montré

C'est du thème vermi- qu'est sorti vermĭ-scellu-, en anc. franç. *vermesel*, *vermoiseau* et *vermissial*, Godefroy, X, 847.

Ram-ĭscellu « petit rameau » dérive très régulièrement du thème ramu- « rameau »; il se reconnaît en ancien français dans la série *rameissel*, *ramoissel*, *ramissel*. Cette dernière forme se trouve dans le *Pèlerinage de Charlemagne*, v. 641.

Pĭscione est représenté dans les parlers d'oïl par *peisson*, *poisson* et *pisson*. Ce dernier appartient au nord du domaine d'oïl; il se lit notamment dans *Elie de Saint-Gilles* 1451, dans *Brut* 10473, dans les Bans municipaux de Saint-Omer 58, 63 et dans une charte de Tournai [1]. Le dérivé *pissonier* se trouve dans les Bans de Saint Omer § 62, 68. La carte 1052 de l'*Atlas linguistique* situe la forme *pichon* en Flandre, en Artois et dans une portion de la Picardie.

ę + ct + į et *ę + ct.*

La *Vie de saint Alexis* 54b rend par *lĭçon* le lat. lectione « couchette [2] »; d'autres textes nous ont conservé les formes *leson*, *lĕsson* [3]; pour lectione « leçon », nous trouvons l'alternance habituelle : esp. *leccion*, ital. *lezione* en regard du lyon. *licion* (sic) et du portg. *lição*. L'anc. provençal oscille entre *leisson*, *lesson* et *lisson*.

Diez rattache le franç. *litière* à un moy. lat. lĕctaria tiré lui-même de lectu « lit », par un procédé de dérivation extrêmement fréquent en pré-roman; il n'y a donc pas de bonne raison pour voir dans *litière* un dérivé roman de *lit*. Au surplus, la comparaison avec les autres langues romanes montre assez qu'il faut partir de lectaria : anc. prov. *lichiera* à côté de *lęch* « lit », portg. *liteira* et *leito* « lit ». Notons l'anc. dauphinois *leiteiri* en regard du v. lyon. *liet* « lit ».

Le fréquentatif *allecticare formé sur allectum supin de

qu'en rhodanien l'u latin avait conservé sa sonorité vélaire : plōma < plūma; le lyon. *gromissiau* doit donc remonter à grūmiscellu, cf. *Romania*, t. XL, p. 1 et suiv.; aux exemples cités, joignez *boflo* < būfalu-.

1. D'Herbomez, *Étude sur le dialecte du Tournaisis*, charte 26.
2. *Romania*, VII, 132.
3. Godefroy, t. IV, p. 761, s. v. *leson*.

allicere « attirer par des caresses » a donné en anc. français le doublet *alechier*, *alichier*.

Dēlĕctare « réjouir » se réfléchit en langue d'oïl dans la série *deleitier*, *deloitier*, *delitier*. Cette dernière forme est originaire du Nord; on l'a relevée dans le *Psautier d'Oxford* 29, 1 et dans Mousket 6754; on en peut rapprocher l'adj. *delitous* *delectosu-. L'anc. provençal nous offre des doublets *delechar*, *delichar*; *delechos*, *delichos*.

Pĕctinare se continue en anc. français par *peignier* et *pignier*; cf. le lyon. *pignî*.

Dĭctare a donné en anc. français *deitier* et *ditier*; cette dernière forme est celle de la *Manekine*; l'anc. provençal *dechar* et l'ital. *dettare* s'opposent au portugais *ditar*.

Il y avait en latin un radical plect- que l'on retrouve dans plect-ere « plier, fléchir, tourner », plecta « entrelacs », plect-ili-s « enlacé », etc. C'est de ce radical qu'au moyen du pseudo-suffixe -iare [1], le latin populaire avait tiré un verbe plĕctiare qui est représenté, en langue d'oïl, par *pleissier*, *Couron. de Louis* 1267, *plaissier*, Benoit, *Chron.* II, 207 et *plissier* « soumettre », Amyot cité par Littré qui enregistre à ce propos le wallon *plissî*.

Développé au moyen de ce même suffixe -iare, le supin strictu-m « serrer, presser » a donné, en latin populaire, un verbe strĭctiare qui explique l'anc. français *estreicier*, *estrecier*, *estroicier* et *estricier*, avec ses variantes normanno-picardes *estrichier* Saint-Omer an. 1282, et *estricher Vie de saint Gilles*, v. 891. A l'anc. provençal *estreissar* s'oppose l'ital. *strizzare* « comprimer » et le frioul. *stritsa* (*AGI.*, xv, 338).

Dirĕctu « droit ». L'alternance *e*: *i* ne se rencontre que dans la péninsule italique : ital. littéraire *diritto* et par syncope *dritto*, gén. *drito*, milan. *dritt* à côté du vénit. *dreto* et du frioul. *dret*.

ẹ + c palatal [2].

Si l'on fait abstraction du roumain où il a conservé sa signification originaire de bélier, le lat. vervēx a passé au fémi-

1. Cette forme suffixale est sortie, par analogie, de verbes où l'*i̯* appartenait au thème tels que pretiare de pretium et vitiare de vitium.

2. J'ai à peine besoin de dire que l'expression de *c* palatal est prise ici dans un sens tout différent de celui qu'y attache la grammaire indo-européenne.

nin, avec le sens de *brebis*, dans la portion du domaine roman où il s'est maintenu, c'est-à-dire dans le nord du domaine d'oïl, en Normandie, en Bourgogne, dans une partie de la Bretagne et dans l'ancienne Rétie. On explique habituellement l'anc. français *berbis* par un pré-roman *berbīce qui se serait substitué à berbēce, variante latine de vervēce que nous a conservée Pétrone ; mais ce serait l'unique exemple de la substitution, en latin populaire, d'un i long à un e long [1] ; d'un autre côté, le roum. *berbec* « bélier », le réto-roman *barbeisch* « brebis » qu'Ascoli a relevé dans les parlers de la Sopra-Selva (*AGI.*, I, 14) et le dérivé *berbexin* < *berbēc-īnu- qui désigne, en génois, l'oiseau que nous nommons *bergeronnette*, remontent nécessairement à berbēce ; il faudrait donc supposer l'existence en latin populaire de deux formes concurrentes, l'une avec ē et l'autre avec ī, ce qui est invraisemblable. M. Meyer-Lübke s'en est bien rendu compte ; aussi a-t-il imaginé pour expliquer l'*i* de *brebis* un système ingénieux mais compliqué. Partant du fait indéniable que l'ē suivi d'un i voyelle s'infléchit en *i* et considérant : 1° que le mot était d'ordinaire employé au pluriel (?) ; 2° que de bonne heure la désinence du sujet pluriel de la 2e déclinaison a envahi la 3e déclinaison, ce qui avait transformé le class. vervēces en vervēci (?) ; 3° que le changement de genre de vervex a dû se produire antérieurement à la métaphonie, il pose un pluriel féminin vervēci qui aurait en effet abouti à *brebis*, comme fēci a abouti à *fis*. Cette cascade d'hypothèses est loin d'emporter la conviction. A tant faire que de mettre en cause la métaphonie, ne serait-il pas plus simple d'attribuer l'inflexion de l'ē latin à l'i consonne développé par le c palatal de berbēce. Au demeurant, nul ne fait difficulté de rattacher les formes dialectales *lisir* et *visin* au lat. lĭcere et *vĭcīnu ; or comme dans l'un et l'autre de ces mots, l'ĭ se trouvait dans la même situation phoniqne que l'ē de berbēce, il n'y a aucune raison plausible pour contester à berbēce la paternité du franç. *brebis*.

Que la quantité brève de l'i du latin sorĭce se soit mainte-

---

1. La forme berbĭcem qui se lit dans quelques mss. de la loi Salique ne prouve rien ; ce n'est qu'une graphie de berbēcem ; cf. les graphies mérovingiennes *tris*, *habire* pour *trēs*, *habēre*.

nue en latin populaire, c'est ce dont on ne saurait douter en présence du roumain *soárece*, de l'ital. *sórice*, *sorce* (Petrocchi), du capitanate *sorge* (*AGI.*, xv, 86), du vénit. *sóreze*, *sorze* (Paoletti), du bergam. *sórek*, de l'émil. *sorg* et de l'esp. *sorce*. Ce mot a disparu de l'ancienne Rhétie, du bassin du Rhône et du Languedoc; on le retrouve en Gascogne sous la forme *souritz* et dans la France du Nord où il est représenté par *souriz* que l'on écrit à présent *souris*. On explique d'ordinaire le franç. *souris* par un latin populaire sorīce qui aurait supplanté, au Nord de la Gaule, le classique sorĭce. Mais comme les changements de quantité d'ailleurs rares qui se sont produits en latin vulgaire se reflètent presque toujours sur l'ensemble des langues romanes et qu'ainsi qu'on vient de le voir la Roumanie, l'Italie et l'Espagne sont restées fidèles au type classique; comme d'un autre côté, c'est certainement à tort que ce prétendu changement de ĭ en ī est allégué à propos de quantité de mots qui dans une de leurs formes dialectales tout au moins postulent nécessairement un i bref: *lenteille* et *lentille*, *teigne* et *tigne*, *faleise* et *falise*, on reconnaîtra que l'existence d'un latin populaire sorīce n'est rien moins qu'assurée.

Le dérivé *souricel* « souriceau » ne saurait s'accommoder de sorīcellu- qui aurait abouti à *sourcel* comme radīcina à *racine*. Le maintien de l'*i* contretonique non seulement dans *souricel* mais aussi dans *souricière*, ne peut s'expliquer que si l'on part d'un primitif où cet *i* se trouvait protégé par une entrave, ce qui est précisément le cas des formes *soriciellu-, *soriciaria, lesquelles remontent à une base sorĭciu- proposée dubitativement par Scheler et qui explique à merveille et le v. franç. *souriz* et le v. prov. *soretz*, *soritz* [1].

Voici maintenant des exemples où l'ĭ placé avant l'accent a abouti à *i*, dans certains dialectes, sous l'influence de la semi-voyelle développée par le *c* palatal :

Le latin lĭcere a donné, en langue d'oïl, *leisir Rol.* 141, Benoit, *Chron.* II, 235, *laisir*, *loisir* et *lisir*, Godefroy, V, 22-24.

Au latin populaire *vĭcīnu-, les dialectes d'oïl répondent par *veisin Gormont* 181, *vaisin Cout. d'Anjou*, dans Horning, col.

1. Cf. De Cihac, *Dictionnaire d'étymologie daco-romane*, s. v. *şoaric*.

459, *voisin* et *visin*, Godefroy, X, 180; cf. le dérivé *visenage*, Godefroy, *ibid.* L'italien littéraire *vicino* et le portg. *vizinho* s'opposent au prov. *vesin*, à l'esp. *vecino*, au milan. *vesin* et au gén. *vegin*.

Suffixe *-ẹsio-*.

Il y avait en celtique et en italique un suffixe -ĭsio-, -ĭsia, qui était destiné à des formations adjectivales. C'est à l'aide de ce suffixe que les Gaulois avaient tiré de *marka-* « cheval » l'adjectif *tri-mark-isia* « de trois chevaux » [1]. C'est lui également que l'on doit reconnaître dans le nom du *Cin-ĭsiu-s mons*, le Mont Cenis, d'un radical *Cin-* dont l'orographie a fait plusieurs fois usage.

En italique, le suffixe -ĭsio- a été fréquemment employé à la formation de noms de lieu ou de personne : *Fal-ĭsii qui se déduit de l'ethnique Falis-ci et de l'adaptation latine Falĕrii [2]; cf. ital. *Monte Falesio* qui remonte à *Falĭsium*. Les inscriptions latines de l'époque impériale nous ont conservé un très grand nombre de gentilices en -ĭsius qui nous montrent que dès cette époque, cette forme suffixale tendait à s'introduire dans le latin commun, à côté de la forme purement latine -ĕriu-s : Alb-ĭsiu-s, Lat-ĭsiu-s, Num-ĭsiu-s, Pap-ĭsiu-s Davĭsius ; en pur latin Alberius, Laterius, Numerius, Paperius et Daverius ; Calv-ĭsiu-s, Car-ĭsiu-s, Dom-ĭsiu-s [3] et Quadr-ĭsiu-s, pour lesquels on n'a pas encore signalé de correspondants latins. Les formes hybrides Falesia, Calvesius, Feresius, Numesius, etc. corroborent ce qui vient d'être dit au sujet de l'infiltration du suffixe -ĭsio- dans la langue populaire du Latium. Le latin provincial, à son tour, ne pouvait manquer de l'accueillir ; et de fait, c'est ce suffixe qui explique notamment fontan-ĭsiu-m « fontaine » du lat. fontana et camĭsia « chemise » du german. *kamo* « vêtement ».

---

1. Pausanias, X, 19, 12, éd. Didot, p. 517 ; cf. Whitley Stokes, *Wortschatz der keltischen Spracheinheit*, p. 202.

2. On sait qu'en latin l'*ĭ* indo-européen passe à *ĕ* devant *r* ; cf. Brugmann, *Grundriss*, I², 97, et Fr. Stolz, *Histor. Gramm.*, p. 121.

3. La forme basse Domesia se lit dans un acte du *Cartulaire de Savigny*, nº 115.

A côté de -ĭsio-, nous trouvons -ēsio-, en celtique comme en italique : gaul. cerv-ēsia « cervoise », latin d'origine osco-ombrienne Vin-ēsiu-s, Ocr-ēsia. Quant au nom d'Alēsia, il se pourrait qu'il fût d'origine pré-celtique.

Le suffixe -ĭsio-, forme basse -ęsio-, a fait dans le latin populaire de la Gaule une assez jolie fortune, comme le montrent les noms qui vont suivre :

C'est à Arv-ĭsiu-m peut-être dérivé du nom de rivière Arva, que les trois *Arveis* de l'Isère sont redevables de leur nom ; cette forme Arvisium se lit dans un pouillé de 1100 environ et dans deux chartes de la même époque ; la forme basse Arvesium nous a été conservée par un pouillé du XIVe siècle[1].

Calĭsiu-m se retrouve dans le nom de *Chalais*, Isère, qu'un pouillé du XIVe siècle nomme Chalesium[2] ; le féminin Calisia explique le nom de *Chalèze*, Doubs, qu'un titre de 1339 appelle Chālesia[3].

C'est apparemment *Canapĭsios, de canapu-s « chanvre », qui rend compte du nom de *Chenevois* que porte une localité d'Indre-et-Loire.

La localité du Valentinois qui se nommait Alisium en 928[4] et Alesium en 1280, est aujourd'hui *Allex*, Drôme, qu'un titre de 1191 nomme *Aleis*[5].

Montanĭsiu- de l'adj. montanu-s a servi à désigner le *Montaneys* de la Drôme, qu'un terrier de 1500 nomme encore Montanesium[6], les deux *Montaneys* de l'Ain dont l'un est appelé Montanesium en 1173[7], et le *Montenois* du Doubs.

*Tedĭsiu-, forme basse Tedesiu-, de tēda « sapin », est le nom primitif de *Theys* pour un plus ancien **Teeys*, Isère[8].

La commune de la Drôme qui portait en 1551 le nom de *Monteilheys* s'appelait en 1157 *Montilĭsium* et en 1295 *Montellesium* ; c'est aujourd'hui *Montélier*[9].

1. J. Marion, *Cartulaire de l'Église de Grenoble*, p. 8, 126, 194, 195, 275.
2. J. Marion, *loc. cit.*, p. 276.
3. U. Robert, *Testaments de l'officialité de Besançon*, t. I, p. 371, 417, 418.
4. A. Bernard et A. Bruel, *Recueil des chartes e Cluny*, n° 367.
5. Brun-Durand, *Dictionnaire topographique de la Drôme*, s. v.
6. *Ibidem*, s. v.
7. E. Philipon, *Diction. topogr. de l'Ain*, s. v.
8. *Cartulaire de Domène*, n° 166.
9. Brun-Durand, *Diction. topogr. de la Drôme*, s. v.

Le terroir que le terrier de Chazelles, f° 20 r°, désigne sous le nom de *Font Pineysi* a dû s'appeler primitivement Fons pīnĭsia de pīnu-s « pin ». *Naveisi* ancien lieu dit de l'Ain, s'explique par *napĭsia, de napu-s « navet »[1]. Le *Navois* du Doubs est probablement un ancien Napĭsiu-. C'est à *Morĭsia dérivé de moru-s « mûrier » que remonte le nom de *Moreysi*, terroir de l'Ain[2]. Le nom de Dorgeysia adaptation latine du dauphin. **Dorgeysi* qu'un pouillé de 1497 donne à une localité de l'Isère, se rattache sans doute à Dorgĭsia[3].

Le nom de Galisiaca, localité située aux approches du Mont Cenis, Mons Cinĭsius, dérive de Galisiu-s; il se lit au testament du patrice Albon qui date de l'année 739[4]. On en peut rapprocher le nom de Bonisiacu-, dérivé de Bonisiu-, que cite M. Longnon dans la notice explicative de la carte de la Gaule à l'époque carolingienne. Un acte de 1140, inséré au Cartulaire de l'église de Grenoble nous a conservé le nom d'homme *Calnesius*, forme basse de *Calnisius*[5].

Le lac de Lugano est nommé Ceresius, forme basse de Cerĭsius, dans Grégoire de Tours, *H. F.* 10, 3. Ce nom se confond apparemment avec celui de Clisius, lis. *Celisius que la Table de Peutinger donne à ce même lac.

C'est à un primitif gaulois Dēvĭsia qu'il faut rattacher le nom de *Devèze*, var. *Devise* que porte un ruisseau de la Gironde[6]; cf. *Devise* rivière de la Charente-Inférieure. On doit sans doute expliquer par Dēvĭsiu- plutôt que par Defensu-, le nom de la *Chaîne du Devez*, Haute-Loire.

Vá̆rĭsia du thème hydronymique Varu-, est le nom qu'un texte carolingien donne à la *Vareize*, affl. du Rhône; c'est aussi celui du ruisseau qui a laissé son nom à *Varize*, c^ne^ d'Eure-et-Loir qu'un titre de 1250 appelle Varisia.

Tenĭsia, de la racine *tn̥n qui est dans le lat. tenuis et le

1. E. Philipon, *Diction. topogr. de l'Ain*, p. 289.
2. *Ibidem*, s. v.
3. J. Marion, *loc. cit.*, p. 339.
4. *Ibidem*, p. 36. Galĭsius a donné en dauphinois *Galleys* qui nous apparaît latinisé en Galleysius dans un pouillé de 1497, *ibidem*, p. 339.
5. *Ibidem*, p. 249.
6. Latinisé en dīva, le gaulois *dēva* pour **deiva* se retrouve dans le nom de *Dive* qui désigne plusieurs rivières de France.

gr. τανύς, est aujourd'hui la *Tenise*, rivière de la Haute-Saône.

Avĭsia désigne dans des titres du XIIe siècle *Avize* Marne ; cf. *Avèze* ruiss. du Gard, *Aveize* Rhône, *Avoise* Sarthe.

Le fém. *Galĭsia explique le nom de *Galeise*, var. *Galise* que l'on donne au massif alpestre où l'Isère prend sa source.

Urbĭsia, l'*Orbise* rivière de Saône-et-Loire.

Ce suffixe -ĭsio- était si commun que sous la plume des notaires, nous le voyons parfois se substituer au suffixe -ensi-. Un acte inséré au *Cartulaire lyonnais*, n° 217, donne le nom de Forisium au *Foreys* < Forensi, auj. Forez.

Le mot canabesum que Carpentier a relevé dans un acte de 1103 et qu'il traduit par « chanvre », paraît être une mauvaise leçon pour canabesium [1], forme basse de canabĭsium. Je crois que c'est à ce canabĭsium ou à sa variante canapĭsium qu'il faut rattacher le français *chenevis*. J'en serais bien plus assuré si, à côté de *chenevis*, on me montrait une forme *cheneveis*. Cette forme a-t-elle existé ? Il n'y a rien à conclure des formes de l'Est *chenevei* et *chenevetz*, lis. *cheneveiz*, que cite Godefroy, puisque dans cette région *cheneveiz* peut s'expliquer par *canabatus ; mais il en va tout autrement de la forme *chènevey* que l'*Atlas linguistique*, n° 266, nous montre en Bretagne à côté de *chénevi*. Il en est de même des formes poitevines *chéneboué, chénevoué*. On sait qu'au XVIe siècle, le poitevin *ei* venu de ẹ s'était développé en *oi, oai : loittre, poine, troais, mouay*, dans la *Gente Poetevin'rie* ; cet *oi* se prononce aujourd'hui *oué, ouè : poué* < pĭsu, *pouère* < pĭra, *avouèr* < habēre ; *chénevoué* remonte donc à *cheneveis* comme *poué* remonte à *peis* [2]. Nous avons ainsi le doublet *cheneveis* : *chenevis*. On doit sans hésiter y joindre *Chenevois* < canapĭsiu- nom d'une commune d'Indre-et-Loire [3]. Quant à la forme *chenevuys* que Godefroy (IX, 67) a relevée dans le Registre du Châtelet, sous l'année 1391, il faut avec M. Thomas, l'expliquer par la base canapūtium ou mieux *canapūcium, cf. l'ital. *canapuccia*. Pour ce qui est de l'arté-

1. Il faut en dire autant de *canabosium* cité un peu plus loin ; il n'existe pas en effet de suffixe *-osio-*.

2. Cf. les cartes 266, 1047, 1050, 82 de l'*Atlas linguistique*.

3. De nos jours ẹ est rendu par *oi, oué* dans les parlers de la Touraine ; cf. *Atlas linguistique*, carte 1047, cotes 406, 408.

sien *kenevųi*, *kenwi*, j'y vois un développement de *kenevis* ; cf. l'artés. *kevųile* à côté de *kevile* « cheville [1] ».

Le nom de Cinisius que le testament du patrice Abbon donne au *Mont-Cenis* [2] dérive, au moyen du suffixe -ĭsio-, du radical Cin- que l'on retrouve dans le nom du *Mont-Ceindre* (Monte Cineri), près Lyon, dans celui du *Monte Cèneri*, au canton du Tessin, et probablement aussi dans le nom de *Cendre* qui paraît avoir désigné primitivement un plateau situé en face de Gergovie [3].

Développé au moyen du suffixe -ĭsio-, le latin fontana a donné naissance à l'adj. fontanĭsius, en français *fontenois* « ce qui appartient à la source » [4]. Elevé pour la circonstance à la dignité de substantif, cet adjectif dénominatif a joué un rôle important dans la toponomastique de la France et de l'Italie. C'est lui, en effet, qui nous apparaît dans *Fontaneis*, commune de la Loire dont le nom a été déformé en *Fontanès*, dans *Fontenais*, commune du district de Porrentruy, dans *Fontenois*, nom porté par plusieurs localités de l'ancien diocèse de Besançon [5] et dans *Fontenis*, var. *Fontenys*.

En Lyonnais et en Forez, *Fontaneis* a été fréquemment employé à la désignation de terroirs; c'est ainsi que je relève au terrier de la Commanderie de Chazelles-sur-Lyon, la mention « josta la terra de Fontaneys » (f° 24, v°) [6].

1. Cf. les cartes 266 et 271 de l'*Atlas linguistique*.

2. J. Marion, *Cartulaire de l'Église de Grenoble*, p. 36.

3. L'homonymie bien connue des montagnes et des cours d'eau nous autorise à expliquer par le radical Cin- les noms de ruisseau *Cendrine* et *Cendronne* ; sur l'emploi du suffixe -īna- dans l'hydronymie, voy. *Romania*, XXXVIII, 409.

4. Godefroy, *loc. cit.*, t. IV, p. 61.

5. U. Robert, *Testaments de l'officialité de Besançon*, t. I, p. 17, 93, 121 ; « de Fontenois-la-Ville », *ibid.*, p. 127 ; « de Fontenois-les-Montbozon », *ibid.*, p. 113. Par suite d'une confusion de suffixes, ces localités sont souvent nommées *Fontenoy* ; pareille mésaventure est arrivée, sans aucun doute, à un certain nombre des *Fontenay* et des *Fontenoy* du Dictionnaire des postes. Quant aux *Fonteny*, il est clair que leur nom ne peut pas s'expliquer par fontanētum.

6. On trouvera d'autres exemples au Cartulaire de Savigny et au Cartulaire Lyonnais. La forme basse Fontanesium se lit dans un acte publié par Guigue, à la suite de l'*Obituarium ecclesie lugdunensis*.

Le *Fontanès* de l'Hérault et celui du Gard sont nommés Fontanesium, forme basse de Fontanisium, dans des titres du XIII[e] siècle.

Au nord du domaine d'oïl, fontanisium s'est développé en *fonteniz*, *fontenis* « fontaine, source ». *Fontenis* se lit au cas obl. sing. dans un des exemples cités par Godefroy : « du fontenis du cœur ». On le rencontre également dans *Floovant*, v. 1832 : « les vaus, les fonteniz », dans Eust. Deschamps, I, 156 :

> Les beaus preaulx, fontenis bel et cler,

et dans les poésies de Froissart :

> Et si verons les arbrisseaus
> Les fontenis et les ruisseaus [1].

Dans la péninsule de l'Apennin, le latin populaire a préféré au suffixe neutre -ĭsium, les suffixes pluriels -isii, -isiae; de là les noms de *Fontanesi*, *Fontaneggi* et *Fontanese* qu'enregistre le Dictionnaire postal d'Italie.

Développé au moyen du suffixe -ĭsio- le latin herba a donné naissance au subst. herbĭsiu-m « herbage » qui se lit dans un pouillé du diocèse de Grenoble de 1100 environ : sa forme basse herbęsiu-m nous a été conservée par un pouillé du même diocèse établi au XIV[e] siècle. Cet herbĭsiu-m est représenté en langue d'oïl par la série *herbeiz*, *herboiz* et *herbiz*. La forme avec *ei* se rencontre dans les noms de lieu dauphinois *Herbeys* et *les Herbeys*; cette dernière localité est nommée Herbesii dans un titre de 1390 [2]. La forme *herboys* et sa var. *erbois* se lisent au cas obl. sing. dans deux des exemples cités par Godefroy (IV, 458); le même lexicographe ne donne pas moins de dix exemples de la forme *herbis*, var. *erbiz* [3].

Le mot *chaumois* qui se lit souvent, au cas obl. singul. dans nos chansons de geste, s'explique par un latin populaire calmĭsiu- tiré de calmu- « plateau inculte », au moyen du suffixe -ĭsio-. Son correspondant dialectal *chaumis* n'a pas encore été signalé, mais il le sera un jour.

---

1. Godefroy, *loc. cit.*, t. IV, p. 61.
2. J. Roman, *Diction. topogr. des Hautes-Alpes*, s. v.
3. L'un de ces exemples nous apparaît au cas obl. sing.; on ne saurait d'ailleurs songer à herbētos pour expliquer *herbiz*.

M. D'Arbois de Jubainville a montré qu'on avait fait en Gaule un fréquent usage des gentilices en -ius pour désigner des propriétés foncières [1]. Aux exemples qu'il en donne, on peut joindre le gentilice Car-ĭsiu-s tiré du cognomen Caru-s, au moyen du suffixe italique -ĭsio-. C'est ce gentilice que l'on reconnaît, en effet, dans le nom de *Chareis* qu'un titre de 1228 donne à une localité de l'Ain qui se nomme aujourd'hui *Charix*; c'est ce même gentilice qui explique le nom de *Charis* que portait, au moyen âge, la commune du canton de Nantua qu'un titre de 1145 appelle Carisium et dont le nom s'écrit aujourd'hui *Charix*. On peut rapprocher des *Charix* de l'Ain, les *Careggia*, *Careggi* et *Cariggio* d'Italie dont les noms dérivent également du gentilice Carisius.

C'est apparemment par le gentilice Novisius que s'expliquent le nom de *Novis*, Aveyron [2] et celui de *Novis*, Gard.

Dans la péninsule de l'Apennin, les noms de lieu tirés de gentilices en -ĭsius ne sont pas rares. A ceux que nous venons de citer, on peut joindre *Davesio* de Davĭsius, *Taleggio* de Talĭsius [3], en regard de *Calvisio* de Calvisius et d'*Origgio* d'Orĭsius. C'est également par le suffixe -ĭsio- que s'explique le vocable toponymique *Casaleggio* qui alterne avec *Casaliggio* < casalĭsiu- [4].

L'origine de camĭsia « chemise » est environnée d'obscurité [5]; après avoir attribué à ce mot une origine celtique, on incline aujourd'hui à le rattacher au v. h. a. *hemĭdi*, allem. mod. *hemd* « chemise », d'un german. **kamitjo* [6]. Cette explica-

---

1. D'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 344 et suiv.

2. Sur le développement en *i* du phonème ę + i̯ dans les parlers de l'Aveyron, voy. notamment les cartes 1 et 164 de l'*Atlas linguistique*.

3. Ausone, *Parentales*, 10, 3.

4. Du Cange n'enregistre que *casalĭcium*; mais ce mot aurait donné, en italien, *Casaliccio*; cf. *pellĭccia* en regard de *cervigia*.

5. Voy. Du Cange s. v. *camisa*, *camisus*, *camisia*, *camisius*, *camix*; Diez, *Etymol. Worterb.*, p. 79; Holder, *Alt.-celtisch. Sprachsch.*, s. v. *camisia*; Meyer-Lübke, *Roman. etymol. Worterb.*, no 1550; *Romania*, XXX, 420; H. Suchier, *Les voyelles toniques du vieux français*, trad. Guerlin de Guer, p. 47.

6. O. Schade, *Altdeutsches Wörterbuch*, t. I, p. 388, s. v. *hemidi*, et Holder, *loc. cit.* Le premier de ces lexicographes fait bref le premier *i* de *hemidi*.

tion a le défaut de ne convenir qu'à camisia ; elle ne s'applique ni à camisus qui est évidemment antérieur à camisia et qui avait pris, en ancien français, un sens différent, ni à camice qui se retrouve dans l'ital. *cámice*, milan. *cámes*, et dans son dérivé *camicia*. Si l'on s'en tient à l'origine germanique, il vaudrait donc mieux partir de **kamo* « vêtement » qui dans certains pays romans, aurait été développé en cam-isu- lequel se serait développé à son tour en camis-ia, tandis que dans la péninsule de l'Apennin, on aurait donné la préférence au suffixe -ice- qui est dans car-ïce, sor-ïce. De cam-ice serait sorti camic-ia, de même que le pré-roman soricius est sorti de sorïce.

Que l'i voyelle de camisia ait été bref, c'est ce dont on ne saurait douter en présence de l'anc. français *chainse*, *cainse* < camïsu- et de l'anc. portugais *camsa* qui se lit dans une charte de 1480 citée par Du Cange. D'un autre côté, parmi les formes romanes venues de camisia, il en est plusieurs qui ne s'accommodent pas d'un i long ; c'est le cas du roum. *cámașă*, *cămeașă*, du frioul. *kámese*, de l'anc. trévis. et de l'anc. padouan *cámesa*. Aussi MM. Suchier et Meyer-Lübke ont-ils cru pouvoir rattacher le franç. *chemise* à la forme camïsia. M. Thomas, au contraire, tient pour *camīsia. Mon savant confrère admet ainsi l'existence en latin populaire du doublet camïsia : camīsia. Et c'est là, en effet, l'unique moyen de se tirer d'affaire, lorsque, comme lui, on dénie au phonème ẹ + i̯ la faculté de se développer en *i*. Seulement, ce que l'on fait pour camisia, il faut le faire également pour les trois ou quatre cents mots dans la contexture desquels entrait le groupe pré-roman ẹ + i̯. C'est ainsi que pour expliquer le franç. *oreille* : *orille* et le prov. *Aurelhac* : *Aurilhac*, on se trouve fatalement conduit à créer les doublets aurïcula : *aurīcula ; Aurëliacum : *Aurīliacum.

Pour moi, je ne vois pas pourquoi on contesterait à camisia la paternité du franç. *chemise*, alors qu'on ne fait pas difficulté de reconnaitre dans l'artésien *falise*, le très légitime descendant de falïsia.

Le latin populaire cinïs-ia dérive du thème cinïs- à l'aide du suffixe -ia. Ce mot a donné en anc. français *cenise*, *senise* « cendre fine », en provençal *ceniso*, en espagnol *ceniza*

(ceniça), en italien *cinigia* (Petrocchi)[1]. On trouve également en anc. français le masc. *cenis* < cinĭsiu (God., II, 14).

Développé au moyen du suffixe -ia le thème germanique *felìs* « rocher »[2] a donné naissance, dans le latin populaire du domaine d'oïl, à falĭsia et à la forme basse falesia qui se lit dans une charte de Saint-Denis citée par Du Cange. C'est de ce falĭsia qu'est sortie la forme primitive *faleise* qui, suivant les dialectes, s'est développée en *falaise*, *faloise* ou *falise*[3]. La forme *faleise* nous a été conservée par la *Chronique* de Benoit II 31978, par *Énéas* 301, par l'*Estoire de la guerre sainte* 6525 et par Guillaume le Maréchal 7969; c'est le nom que *Rou* donne à la ville normande que nous nommons aujourd'hui *Falaise* 2260, 2904. Cette dernière forme se rencontre dans la *Vie de saint Gilles* 1279 et dans *Méraugis*, p. 180; elle a été employée par Ronsard et c'est elle que le français littéraire a adoptée. Il y a trois localités de ce nom dans le Calvados, deux dans l'Eure dont l'une est appelée Falesia dans un titre de l'an 1016, une dans la Manche et une dans la Sarthe. La forme *faloise* se lit dans la *Chanson d'Antioche*, VI, 1027, dans les poésies de Beaumanoir[4] et dans le *Perceval* de Chrétien de Troyes. Elle a été employée comme nom de lieu dans l'Oise, la Somme et l'Aisne. La forme *falise* est originaire de l'Artois et de la Flandre; elle se rencontre dans les *Saisnes* où elle rime avec *franchise*, dans le *Tristan* de Béroul en rime avec *alise*, dans une charte du Paraclet de 1274 et dans la *Mélusine* de Jean d'Arras[5]. Du Cange la cite d'après le poète hennuyer Baudoin de Condé. On peut ajouter qu'un hameau et une ferme du Pas-de-Calais portent le nom de *la Falise*[6].

Alèsia est le nom d'un oppidum gaulois sur la situation duquel les archéologues ne sont pas d'accord, les uns le plaçant

---

1. M. Meyer-Lübke (REW. 1930) part de cinisia et M. Thomas (*Essais*, 84) de cinitia; mais ni l'une ni l'autre de ces bases n'ont pu sortir du thème cinis-; j'ajoute que *cinitia aurait donné en italien *cinizia*. Sur le traitement de sị intervocalique en espagnol, voy. E. Gora, *loc. cit.*, p. 63.

2. O. Schade, *loc. cit.*, t. I, p. 176; Diez, *Etymol. Worterb.*, p. 580.

3. Voyez les exemples cités par Godefroy, *loc. cit.*, t. III, p. 713, et IX, p. 596, et ceux cités par Du Cange, s. v. *Falesia*.

4. *La Manekine*, 4465 et *le Conte de fole larguece*, 218.

5. Ed. Janet, p. 378, où l'éditeur imprime *salise* pour *falise*.

6. De Loisne, *Diction. topogr. du Pas-de-Calais*, p. 142.

Alaise, en Franche-Comté, les autres à Alise-Sainte-Reine, en Bourgogne [1]. La longueur de l'e d'Alesia est attestée non seulement par la transcription grecque Ἀλησία qui se lit dans Strabon 4, 2, 3, dans Diodore de Sicile 4, 19, 1 et dans Plutarque, *César* 27, mais encore par la transcription mérovingienne *Alisia* [2] qui n'est et ne peut être qu'une graphie d'Alēsia; nous savons, en effet, par les diplômes des rois de la première race, qu'aux VI[e] et VII[e] siècles, les scribes notaient par i l'e long du latin, alors qu'ils reproduisaient, avec la plus scrupuleuse fidélité, l'e bref : tris, podibat, habire en regard de perdere, remedium [3]. On peut ajouter qu'un poète latin du IX[e] siècle, le moine Herric de Saint-Germain-d'Auxerre, scandait Alēsia [4]. Enfin, et ceci est décisif, le nom de l'*Alaise* du Doubs qu'une marque de potier [5] et plusieurs documents du moyen âge désignent sous le nom d'Alesia [6], postule nécessairement un e long [7]. Pour ce qui est d'*Alise Sainte-Reine*, elle a dû se nommer à l'origine *Aleise*, mais dès 1275, je la trouve mentionnée dans un acte de l'évêque d'Autun, sous le nom qu'elle porte aujourd'hui.

Cervēsia (Pline), adaptation grecque κερβησία, est un mot d'origine celtique [8], qui a donné en français *cerveise*, *cervoise* et *cervise* [9], en provençal *cervesa*, en espagnol *cerveza*, en moyen italien *cerviggia* (Duez).

---

1. Sur la question d'Alesia qui a passionné les érudits, à la fin du second Empire, voy. J. Quicherat, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. I, p. 468-574.

2. C'est la graphie qu'emploient les monétaires mérovingiens ; cf. Holder, *Alt.-Celtischer Sprachschatz*, t. I, p. 91.

3. J'ai eu le tort, sur la foi de Dion, de faire bref l'e d'Alesia (*Romania*, XLI, 579) ; le témoignage de Dion qui écrivait au III[e] siècle, ne saurait prévaloir contre ceux de Strabon, de Diodore de Sicile et de Plutarque. D'un autre côté, *Alaise* ne peut s'expliquer que par Alēsia.

4. J. Quicherat, *loc. cit.*, I, 481.

5. Holder, *loc. cit.*, I, 91 : Alesi[a].

6. Quicherat (I, 521, n. 1) cite deux exemples de la forme Alesia, l'un du début du XII[e] s. emprunté au nécrologe de Saint-Paul de Besançon, l'autre de 1272 extrait du nécrologe de Saint-Anatoile de Salins. La var. Alasia a été refaite par un clerc sur le comtois *Alaise*.

7. *Romania*, XLIII, 539.

8. Holder, *loc. cit.*, t. I, col. 995.

9. Godefroy, *loc. cit.*, t. II, p. 24.

Voici maintenant quelques cas d'inflexion devant s + ị à la protonique :

Prē(n)sione a donné, en langue d'oïl, *preison*, *proison* et *prison*, en v. provençal *preison* et *prison*, en espagnol *prision* qui est à moitié savant et en portugais *prisão* ; dans la péninsule de l'Apennin, le tosc. *prigione* s'oppose au frioul. *prezon*. On a voulu voir dans le franç. *prison* l'action du part. passé *pris*; mais cette explication ne convient ni à l'italien, ni même au provençal.

Le latin populaire de la Gaule a possédé un verbe spĭssiare tiré de l'adj. spĭssu- épais, au moyen du pseudo-suffixe -iare; c'est ce verbe spĭssiare que l'on reconnaît dans le v. prov. *espeissar* et dans le vfr. *espeissier* « épaissir », en regard de l'ital. *spessare* qui remonte au classique spĭssare. A côté d'*espeissier*, les parlers d'oïl employaient les formes *espaissier*, *espoissier* et *espissier* (Godefroy).

Dans l'ancienne langue de l'Artois, l'adj. artēsianus était représenté par *artisien* [1].

Au nombre des descendants du nom de lieu Carĭsiacu-, on peut citer *Chareyziat*, Ain, et *Charézieux*, Rhône, en regard de *Charizey*, Loire, *Cherisé*, Mayenne et Sarthe, *Cherizy*, Eure-et-Loir et *Cherizy*, adaptation française du picard *Kerizy*, Pas-de-Calais. Cette dernière localité est encore nommée *Keresi* pour *Kereisi*, dans un acte de 1104.

C'est par un primitif Quadrĭsiacu- sorti du gentilice Quadrĭsiu- que s'expliquent le nom de *Carizieu*, Isère et celui de *Carisey*, commune de l'Yonne qu'un titre de 1322 appelle *Quarresi*.

Le latin populaire de la Gaule avait tiré du gentilice Vĭnēsius le nom de lieu Vinēsiacu- que l'on reconnaît dans *Vennezey*, Meurthe, et dans *Venizy*, localité de l'Yonne qu'un acte de 1146 nomme Venesiacum.

ẹ + t + ị

Il y avait en bas-latin un mot glis, glitis qu'Isidore de Séville traduit par *humus tenax* ; c'est de ce mot que dérive

1. L'Artois est nommé Artēsium, dans un titre de 987 cité au *Diction. topogr. du Pas-de-Calais*.

l'adj. fém. glĭtia qui passé au rôle de substantif a donné la série d'oïl *gleise, glaise, gloise* et *glise* [1], ainsi que le prov. *gleza*. La forme *glise* est celle de l'un des mss. du *Roman de Troie*, v. 23022; dans le *Bestiaire divin* de Guill. de Normandie, *glise* rime avec *devise*. Le dérivé *glisous* a été relevé par Godefroy dans un titre normand du XIII[e] siècle et le bas-latin gliseria cité par Du Cange d'après des chartes de William comte de Pembroke, a été refait sur l'anglo-norm. *glise*. Le masc. *glis* « terre gloise » nous a été conservé par le *Catholicon* de Lille.

Dans la toponomastique, on peut citer *Gleise*, Hautes-Alpes et les deux Savoies, *Gleize*, Ardèche, *les Gleyses*, Drôme, *Gloise*, Seine-et-Marne, *la Gleizole*, Corrèze et *Glisolles*, Eure.

C'est ici qu'il convient de classer le verbe prĕtiare dont l'ĕ s'était confondu avec ē en pré-roman. Ce verbe est représenté en français par la série *preisier Rol.* 1576, *Gormont* 360, *praisier Folie Tristan* 707, *proisier Huon de Bord.* 260, *Gui de Bourg.* 19, 36, etc. et *prisier Doon de M.* 3736, *Jehan et Blonde* 15.

Suffixes *-ĭtio-*, *-ĭcio-*.

Le latin possédait un suffixe -ĭtio-, -ĭtia au moyen duquel il a créé un très grand nombre de noms abstraits tels que : serv-ĭtiu-m « service » de servu-s, calv-ĭtiu-m « calvitie » de calvu-s, puer-ĭtia « enfance » de puer, long-ĭtia « longueur » de longu-s. Dès l'époque classique, ce suffixe montrait une tendance marquée à se confondre avec le suffixe -ĭcio-, -ĭcia ; de là les doublets aedilitius et aedilicius, gentilitius et gentilicius, sodalitius et sodalicius, etc. Tandis que le nord de la Gaule faisait accueil à cette dualité suffixale, partout ailleurs -ĭtio- restait seul maître du terrain ; c'est ainsi qu'à l'anc. franç. *aspreice* qui se réclame d'asperĭcia, s'opposent le prov. *aspreza* et l'ital. *asprezza* qui postulent asperĭtia. En regard du franç. *planèce* de planĭcia, nous trouvons le lyon. *planeysi*, le prov. *planeza*, le reto-rom. *plaunezza* et l'ital. *pianezza* qui remontent à planĭtia. Au français *grandèce, gentilèce, richèce, parèce, vieillèce* répondent l'esp. et le prov. *grandeza, gentileza, richeza, pereza*, le lyon. *pereisi, veilleisi, coveisi*,

1. Cf. Godefroy, *loc. cit.*, t. IX, p. 702.

le réto-rom. *grandezza*, *richezza* et l'ital. *grandezza*, *gentilezza*, *ricchezza*, *vecchiezza*.

Le latin populaire du nord de la Gaule a fait usage de la dérivation par -ĭtio- et de celle par -ĭcio- : c'est sur le modèle de dur-ĭtia qu'ont été formés cert-ĭtia de certu-, franç. *certise* et grand-itia de grandi-, franç. *grandise* ; par contre, c'est sur le type gentil-ĭcia qu'ont été modelés ampl-ĭcia de amplu-, franç. *amplece* et clar-ĭcia de claru-, franç. *clarece*.

Il arrive fréquemment que, dans les parlers d'oïl, le même mot nous apparaît sous deux formes différentes, l'une en *-eise* < -ĭtia et l'autre en *-eice*, *-ece* < -ĭcia : *proeise* < prodĭtia et *proeice* < prodĭcia ; *richeise* et *richeice*, *richece* ; *justeise* et *justece* ; *planeise* et *planece* ; *moleise*, *moloise* et *molece* ; de même : *palise* et *palice*, *franchise* et *franchece* [1], *grandise* et *grandece*, *baldise* et *baldece* ; *laïse* et *laëce* [2], *gentilise* et *gentilece*.

Quand on se réfère au Dictionnaire de Godefroy, il semble qu'en langue d'oïl, les formes en *-ise* l'emportent et de beaucoup sur les formes concurrentes en *-eise* ou en *-oise* ; c'est ainsi que pour *certise*, *franchise*, *gentilise*, *grandise*, on chercherait vainement les formes correspondantes en *-eise* ou en *-oise* sur lesquelles on serait en droit de compter en présence non seulement du lyon. *francheisi* et du prov. *certeza*, *grandeza*, *gentileza*, mais encore des formes françaises telles que *richeise*, *proeise*. En réalité, la prédominance des formes en *-ise* n'est qu'une apparence, elle tient à ce que les œuvres littéraires du moyen âge qui nous sont parvenues, ont été pour la plupart sinon composées du moins copiées dans le nord du domaine d'oïl, c'est-à-dire précisément dans la région où le phonème ẹ + ị aboutit normalement à *i* [3]. C'est de la même manière qu'il faut expliquer l'abondance des formations en *-ice* telles que *blandice*, *molice*, etc.

Alors que le latin classique n'a employé le suffixe -ĭtio- qu'à la formation de noms abstraits, nous trouvons en latin populaire un certain nombre de noms concrets ou col-

---

1. Cette forme se déduit du nom de lieu *Franchesse*, Allier.

2. Le prov. *ladeza* rattache nettement le franç. *laise* à latitia.

3. Sur l'origine septentrionale des formations en *-ise*, voyez notamment Godefroy, au mot *amendise*.

lectifs obtenus à l'aide de ce suffixe : pal-ĭtiu- de palu- « pieu », franç. *paliz*; arbor-ĭtiu- d'arbor, franç. *arbrois* « lieu planté d'arbres ». D'un autre côté, on a plusieurs exemples, en latin populaire, du développement de radicaux verbaux au moyen de notre suffixe, mode de formation que le latin classique ne paraît pas avoir connu : cup-ĭtia de cupere « désirer », franç. *coveise*, *covoise*, *covise*, « convoitise »; fall-ĭtia de fall-ere « tromper », franç. *faloise* « tromperie »; amend-ĭtia d'*amend-are « amender », franç. *amendoise*, norm. *amendise* « réparation ».

Pour être complet, je dois ajouter qu'à l'époque romane, la langue d'oïl a fait un fréquent usage des suffixes sortis de -ĭtio-, -ĭtia ou -ĭcio-, -ĭcia. pour tirer de noms ou d'adjectifs français des dérivés tels que *couard-ise* de *couard*, *sechise* de *sèche*, prov. *sequeza*, *volise* volaille. *soutilece* « adresse » de *soutil*.

Le français commun a éliminé la plus grande partie des formations en -ĭtia, franç. *-eise*, *-ise* qui se rencontrent dans nos anciens textes, pour les remplacer par des formations en -ĭcia, franç. *-eice*, *-ice* : *richeice*, *proeice*, *grandeice*, *aspreice*, *justeice*, aujourd'hui *richesse*, *prouesse*, etc., ont été préférées à *richeise*. *proeise*, *grandeise*, *aspreise*, *justeise*; toutefois, quelques formes en *-ise* doublet dialectal de *-eise*, ont réussi à obtenir droit de cité dans la langue littéraire; c'est là ce qui explique l'alternance *richesse*, *prouesse*, *paresse* : *franchise*, *feintise*, *couardise*.

Cette double forme *-eice*, *-ise* exerce depuis longtemps la sagacité des romanistes. Dans l'étude qu'il a consacrée, en 1889, à la « formule tị entre voyelles »[1], Mussafia commence par établir que l'*-eise* de *richeise* et l'*-ise* de *franchise* remontent à -ĭtia, tandis que l'*-eice* de *richeice* et l'*-ice* de *blandice* se rattachent à -ĭcia. Cela fait, il classe *-ice* au nombre des formations « doctrinales », ou savantes, tandis que *-ise* lui apparait comme « éminemment populaire »; la raison qu'il en donne, c'est la représentation par *s* du groupe tị intervocalique; or comme la représentation par *c* spirant du groupe cị est non moins « populaire » que celle du groupe tị par *s*, cf. *vece* < vicia, *lice* < licia, il s'en suit que la distinction que le savant professeur établit entre *-ice* et *-ise* manque de base. L'*i* de *-ice* une fois classé comme savant, il res-

1. *Romania*, XVIII, p. 529 et suiv.

tait à expliquer celui de *-ise* que l'on considérait comme populaire. M. M. se refuse à l'attribuer à l'*umlaut*, parce que, nous dit-il, l'*umlaut* n'a pas agi sur *-ece*. Mais est-ce bien certain ? Au lieu de voir dans *blandice*, *molice*, *fortelice*, *planice* des formations savantes, ne vaudrait-il pas mieux y reconnaître, modifiées par la métaphonie, les formes concurrentes *blandece*, *molece*, *fortelece*, *planecè* ? Après avoir ainsi mis hors de cour la métaphonie, M. M. se trouve tout naturellement conduit à faire appel à la fameuse doctrine des doublets pré-romans : tandis que *-eise* remonterait à -ĭtia, *-ise* s'expliquerait par *-ītia. Le malheur, c'est que le latin classique ne possédait pas de suffixe -ītia et qu'il n'y a pas d'apparence que le latin populaire ait tiré un suffixe -ītia de perīt-ia mot isolé où -īt- appartenait au thème et qui d'ailleurs n'a pas passé en roman.

Au cours des intéressantes observations dont il a fait suivre l'étude de Mussafia, G. Paris déclare qu'à son avis *-eise* est l'unique représentant légitime de -ĭtia ; *-ise* comme *-ice* seraient des formations savantes.

Dans une note parue dans la *Romania* (XIX, 562), M. E. Muret explique la forme *franchise* par l'action qu'aurait exercée « la consonne palatale » sur l'i voyelle du suffixe -ĭtia. S'il l'eût connu, il aurait évidemment expliqué de la même façon, le français dialectal *richise*. Cette ingénieuse théorie vient se heurter au franç. *richoise*, ainsi qu'à l'anc. lyonnais *francheisi*, *richeisi*. D'un autre côté, elle a le tort de laisser en dehors d'elle, une quantité considérable de formations en *-ise* qui présentent tous les caractères de formations populaires, comme par exemple *covise* < *cupĭtia en regard des autres formes dialectales *coveise* et *covoise*. Il convient d'ajouter que dans les parlers de la péninsule de l'Apennin, où il ne saurait être question d'une action exercée par le *k* germanique, cf. *marchesa* « marquise », l'i voyelle du suffixe -ĭtia est souvent représenté par *i* dans les formations que M. Muret avait en vue : tosc. *franchiggia*, gén. *franchige*, anc. lomb. *franchisia* à côté de l'ital. littéraire *franchezza* ; anc. bergam. *richiza*, ital. *richezza*. Au surplus, il suffit de rapprocher *franchise* de l'anc. franç. *gentelise*, *proïse* et de l'anc. prov. *velhisa*, pour se convaincre que le *k* germanique n'est pour rien dans la formation du premier de ces substantifs.

Voici maintenant quelques exemples du traitement subi par nos suffixes dans les différentes langues romanes.

Palĭtiu-m [1] ou palĭcium. Nous trouvons dans Godefroy, la série *paleiz*, *palaiz*, *paliz*. La première de ces formes est donnée d'après un acte de Bretagne ; il en faut rapprocher l'artés. *paleich* relevé dans un acte de 1294 ; *palaiz* d'ordinaire écrit *palais* a été usité comme nom de lieu ; à côté de lui, on peut citer le fém. *palaisse* « palissade ». *Paliz* et sa var. *palis* nous apparaissent dans *Raoul de Cambrai*, v. 1423, dans un tonlieu de Cambrai du XIII[e] siècle et dans un titre lorrain de 1236 ; la forme *palich* est empruntée à des documents de la Picardie et de la Flandre. Par une heureuse fortune, nous avons la preuve qu'il ne faut voir dans *paliz* qu'un développement de *paleiz* ; cette preuve nous est apportée par la commune de l'Aube qui se nomme aujourd'hui *Paliz*, mais que des titres de 1189 et de 1230 appellent *Paleiz* ou *Paleis* [2]. La forme avec *i* se retrouve dans le lyon. *paliz* et dans l'ital. *palizzo* qui remonte à palĭtiu-.

Au fémin. *palaisse* pour un plus ancien *paleisse* < palĭcia, et à sa var. dialectale *palisse*, très souvent employée dans la toponymie, s'oppose *palise* < palĭtia qui désigne une commune du Doubs. A la protonique, je signalerai l'alternance provençale *paleissat* : *palissat* « palissade ».

Comme représentant populaire de servĭtiu-, les anciens textes français ne connaissent que *servis*, mais la forme primitive *serveis* se déduit non seulement du catal. *servey* et du prov. *servesi* doublet de *servisi*, mais aussi des formes apparentées telles que *paleis* < palitiu-, *planeis* et *planois* < planĭtiu- en regard des fémin. *planeise* et *planoise*, *arbrois* < arborĭtiu.

Le latin populaire *cup-itia « convoitise » se reconnaît dans le lyon. *coveisi*, dans le franç. *covoise* et dans son doublet dialectal *covise* [3]. L'anc. franç. *coveitise*, ainsi que le doublet provençal *cobeitesa*, *cobeitisa*, paraissent remonter à un latin vul-

---

1. Du Cange enregistre *palitium* et *palicium*.

2. Boutiot et Socard, *Diction. topogr. de l'Aube*, p. 116.

3. Godefroy, *loc. cit.*, t. II, p. 352. Les exemples de *covoise* sont tirés de *Floriment*, ceux de *covise*, *cuvise* des *Dialogues de saint Grégoire*, des *Sermons de saint Bernard*, éd. Foerster, p. 79, 88 et d'un texte lorrain publié par Bonnardot dans la *Romania*, V, 477.

gaire *cupĭditĭtia [1]. Quant à l'ital. *covidiggia*, il s'explique par cupid-itia sorti lui-même de cupidu-s [2].

Le german. *frank* développé au moyen du suffixe -ĭtia, a dû donner, dans les parlers d'oïl, *francheise*, *franchoise* et *franchise*, de même que le german. rik+ĭtia a donné *richeise*, *richoise*, *richise*, mais jusqu'à ce jour, on n'a relevé que *franchise* dans les anciens textes.

Le degré *eise* nous apparaît dans l'anc. lyonnais *francheisi* ; le provençal et l'espagnol ne connaissent que *franqueza*, le génois leur oppose *frankige* et le lombard *franchisia* ; l'italien littéraire possède *franchezza* et *franchiggia*.

A l'ital. *freschezza* venu de german. *fresk* + ĭtia, le génois répond par *freskige*.

L'anc. franç. *gentilise* et le génois *gentilige*, du lat. gentilĭtia, doivent être rapprochés du prov. *gentilesa* ; l'italien littéraire nous offre le doublet *gentilezza*, *gentiliggia*.

L'anc. franç. *justeize* < justĭtia se déduit du verbe *justeizier* qui se lit dans un titre de Carentan de 1315 cité par Godefroy, mais la forme de beaucoup la plus répandue dans les anciens textes, c'est la forme *justise* dont on peut rapprocher l'anc. bourg. *joutise*. Le franç. *justesse* pour un primitif **justeice* remonte à *justĭcia; il a pour correspondants le port. *justeza* et l'ital. *giustezza* qui postulent justĭtia.

Prod+ĭtia est rendu par *proeise* dans le *Tristan* de Thomas 248, 579, 779 et dans *Troie* 2952 où il rime avec *corteise*, par *prooise* dans le *Tristan* de Béroul 207 et dans l'*Escoufle* 4025 où il rime avec *cortoise* et par *proïse* dans *Troie* 2952, ms. M. On en peut rapprocher le prov. et l'esp. *proeza* ainsi que l'ital. *prodezza*.

Le german. *rik* développé au moyen du suffixe -ĭtia est représenté dans les parlers d'oïl par les quatre degrés *ei*, *ai*, *oi* et *i*, *richeise* : *depreise* Ph. de Thaon, *Best.* 1410, cf. 1298, 1378,

1. Cf. Meyer-Lübke, *Roman. etymol. Wörterb.*, nos 2404, 2405. G. Paris, (*Romania*, XXIII, 285) expliquait *coveitise* par cupēdictitia qu'il tirait de cupēdium « friandise » et pour ce faire, il recourait à l'hypothèse inadmissible de l'existence d'un suffixe -ītia.

2. Dans certains dialectes italiens tị + voy. aboutit à *ggi* : *preggio* et *prezzo*, *grandiggia* et *grandezza*.

1634, *richeise* : *peise* *Troie* 6593, *richeise* : *Daneise* *Rou* 5598, *richeise* *Ps. d'Oxford* 61, 10, *Ps. de Cambridge* 36, 16; *Rois*, p. 64, 235; — *richaise* : *peise* *Vie de saint Gilles* 277; — *richoise* : *turcoise* *Escoufle* 3589, *richoise* : *poise* *Brut de Munich* 421, 868, p. p. Leroux de Lincy, pic. *ricoise* *Aiol* 3675, *Carité* 200, 1; 167; — *richise* *Poème moral* 491, 506.

Le dérivé *amendoison* rapproché d'*amendise* *Rol.* 517 nous permet de rétablir la série *amendeise*, *amendaise*, *amendoise*, *amendise*.

Les dérivés *artoison* et *artison* nous autorisent à restituer à côté d'*artaise* « teigne » [1] pour un plus ancien **arteise*, les formes *artoise* et *artise*.

A côté de *harnaise* et *harnoise* « bruit » on pourra sans doute un jour placer *harnise*.

Pour les mots qui suivent, je n'ai trouvé que la forme avec *-oise* : *arbroise* < arborĭtia, lieu planté d'arbres (God.), *faloise* < fallĭtia « tromperie », *moloise* < mollĭtia « prairie humide », cf. *Les Meloises* localité de Saône-et-Loire.

Le suffixe composé -ĭtione- se réfléchit dans les dialectes d'oïl par la série *-eison*, *-aison*, *-oison* et *-ison* : *chaitiveison* < captivu + ĭtione, *chaitivaison*, *chaitivoison*, *chaitivison*; *fineison*, *finaison*, *finoison*, *finison*; *fouleison* « action de fouler », *foulaison*, *fouloison*, *foulison*. Parfois, par suite de l'insuffisance des recherches lexicographiques, un anneau ou deux manquent à la chaîne : *artaison* qui se déduit d'*artaise* « teigne », *artoison*, *artison*; *celoison*, *celison*; *floraison*, *floroison*, *florison*; *foleison*, *foloison*, *folison*; *gambeison* « pourpoint descendant sur les cuisses », *gamboison*, *gambison*, etc. [2].

Le suffixe -ĭcia var. de -ĭtia a donné en langue d'oïl la série *-eice*, *-aice*, *-oice* et *-ice*.

1. *aspreice* < asperĭcia *Couci* 7134, *proeice* Mousk. 8738 et sa var. graphique *proeisse* *Folie Tristan* 161, *largeice*, *hauteice* Mousk. 8739, 977 et les formes picardes *fortereiche* *Gui de Nant.* 375 et *grandeiche* *Doon de May.* 4837, *francheisse* dans une charte de Fontevrault.

2. *laiaice*, *simplaice*, *ricaice*, *tristaice* Mousk. 3849, 3531, 6708, 3848, *proaice* ibid. 353, 2036, *largaice* ibid. 2037,

1. Godefroy, *loc. cit.*, t. I, p. 413.
2. On trouvera tous ces mots dans Godefroy.

noblaice Cheval. au cygne 4354, *forteraice Romania*, XLIII, 539, et la forme picarde *quevaiche* < capĭcia, God., II, 112.

3. *forteroice*, *Romania*, XLI, 582, *paroisse* var. graphique de *paroice* < pigrĭcia Priorat 279, *larroice* « arrêtier » God., IV, 724.

4. *planice*, *molice*, *immondice* en regard d'*immondece*, *fortelice*, *saulice* < salĭcia, prov. *salesse* « saulaie ».

Les suffixes *-eice*, *-aice*, *-oice* se sont réduits de bonne heure à *-ece*, var. *-esce*, *-ace* ou *-oce* :

1. *asprece*, *fortelece*, *grandece*, *leece*, *molece*, *planece*, *proece*, *richece* ; *aspresce*, *forteresce*, *grandesce*, *planesce* ; *grandesse*, *prouesse*, *Franchesse*, Allier.

2. *prouace*, *hautace*, *richace* Priorat 155, 156, 4333, *plenace* < planĭcia, *simplace Yzopet* 3079, 3519, *forterace*, *tristace Synon.* 20, 9, *ivrace*, etc.

3. *prouoce*, *richoce Floov.* 625, 1228, *ivroce*, *forteroce Romania*, XLI, 582, *paroce Romania*, VI, 13, 36,

L'enquête à laquelle nous venons de nous livrer nous a montré que dans les parlers d'oïl le suffixe -ĭtio-, -ĭtia et sa variante -ĭcio-, -ĭcia se sont réfléchis en *-eiz*, *-aiz*, *-oiz*, *-iz* ; *-eise*, *-aise*, *-oise* et *-ise*, *-eice*, *-aice*, *-oice*, et *-ice*. Il arrive souvent, dans l'état actuel de nos relevés lexicographiques, qu'un ou deux anneaux manquent à la chaîne, mais grâce au secours de l'analogie, il est facile de reconstituer les formes manquantes. C'est ainsi que, comme représentants du lat. planĭtia, nous ne connaissons que le lyon. *planeysi* et le comtois *planoise* qui a servi à désigner une commune du Doubs ; mais la série complète *richeise*, *richaise*, *richoise* et *richise*, nous autorise à rétablir, sans aucune hésitation, les degrés *planaise* et *planise* dans la série sortie de planĭtia. Pour ce qui est de *planise*, en particulier, on peut en outre invoquer le témoignage de l'ital. *pianizza*, doublet dialectal de *pianezza*. La série *planeice* < planĭcia, *planice* peut se compléter sans plus de difficulté à l'aide de la série *fortereice*, *forteraice*, *forteroice* et *fortelice*.

E. PHILIPON.

CHARLEMAGNE ET BASIN

ET LES

CONTES POPULAIRES

Aucun critique compétent ne met plus actuellement en doute les résultats exposés par G. Paris en 1865 dans son *Histoire poétique de Charlemagne* [1], à savoir l'origine française du poème néerlandais *Carel ende Elegast* et l'existence, en français, de deux autres formes légèrement divergentes de cette histoire du grand Empereur, s'associant, pour une nuit, au voleur Basin (nom remplacé dans le poème néerlandais par « Elegast »), l'une représentée par un résumé dans *Renaud de Montauban*, l'autre par une traduction quelque peu abrégée dans la *Karlamagnus-saga* [2]. En ce qui concerne spécialement le poème néerlandais, la théorie de l'origine française de la légende se trouva remarquablement confirmée lorsque E. Verwijs signala [3] dans le *Restor del Paon* un passage où l'histoire de Charlemagne et Basin est longuement rappelée : ce passage correspond si bien à l'un des épisodes les plus caractéristiques de *Carel ende Elegast* qu'on peut y voir l'équivalent d'un fragment retrouvé du poème que le traducteur néerlandais avait sous les yeux [4].

---

1. P. 315-322 (1re édition).

2. G. Paris n'a évidemment pas su qu'avant lui Jonckbloet, dans son édition de *Carel ende Elegast*, avait également soutenu l'origine française du poème ; voir *Beatrijs en Carel ende Elegast, uitgegeven en toegelicht door W. J. A. Jonckbloet*, Amsterdam, 1859, in-8°, p. 163 et suiv. (Dans la suite je renverrai à cette édition.)—G. Paris a donné une analyse détaillée du récit de la *Karlamagnussaga* dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 5e série, t. V (1864), p. 93-98 ; mais dans la suite je renvoie au résumé dans l'*Histoire poétique*, qui contient tous les détails essentiels et est plus aisément accessible.

3. Dans la revue *Taal-en Letterbode* I (1870), 258 ; le passage est reproduit dans Jonckbloet, *Geschiedenis der Nederl. letterkunde*, I, 175 (3e édit.).

4. La seule différence, c'est que, dans le récit du *Restor del Paon*, Char-

Si l'origine française de la fiction ne fait plus de doute [1], on peut toujours se demander comment on en est venu à attribuer à Charlemagne cette aventure bizarre. Dans ce cas, comme dans d'autres, les travaux patients des folk-loristes, notant des contes dans des pays parfois très éloignés l'un de l'autre, ont répandu sur la question une lumière nouvelle. Je vais, dans les pages qui suivent, exposer la question, d'après des matériaux qui sont, il est vrai, incomplets ; mais un travail, même incomplet, aura toujours le mérite de signaler un problème curieux.

En 1893, H. Kern, l'éminent indianiste et linguiste que la science a perdu en 1917, appela l'attention [2] sur le récit suivant, qu'il avait trouvé, noté en russe, dans un ouvrage d'ethnographie sur la Mongolie occidentale [3]. En voici un résumé (ce sera notre récit *A*) :

Un jour, Edjen' Khan interrogea les devins [4] sur sa destinée ; ils lui dirent qu'il était menacé d'un danger mortel, mais qu'il pourrait y échapper s'il allait voler. Le Khan quitta ensuite son palais et rencontra un homme, qui se trouva être un voleur : ils résolurent d'aller voler ensemble chez un certain Kok-Djandjin, qui possédait un grand troupeau de moutons ; on lui en volerait un. Ils arrivèrent près de la cour [à côté de la tente de Kok-Djandjin] : comme le Khan craignait d'être un voleur malhabile, ce fut son compagnon qui pénétra dans la cour pour voler ; le Khan monta la garde près de la tente (*yourt*). Il regarda par la fente, il vit Kok-Djandjin et sa femme, devant eux, une bouteille. Le mari expliqua, après avoir d'abord hésité, à la femme, qu'il voulait offrir la bouteille au Khan ; qu'elle contenait du poison, « une fois le Khan mort, c'est notre fils qui montera sur le trône ». Pendant ce temps, le voleur s'était emparé du mouton et il s'en alla avec le

---

lemagne est le *cousin* de la femme du principal *traitour*, tandis que, dans *Carel ende Elegast* (v. 653, 671) il est le *frère* de la dame. Peut-être l'auteur du *Restor* citait-il de mémoire.

1. Sur le système de M. G. Kalff qui, sans nier l'origine française de la légende, essaye de sauver quelque peu l'originalité de l'imitateur néerlandais, voir *Romania*, XXXV (1906), 464.

2. *Tijdschrift voor Nederl. Taal en Letterkunde*, XII (1893), 196.

3. Potanine, *Otcherki sévero-zapadnoï Mongolii*, Saint-Pétersbourg, 1883, IV, 223.

4. Le traducteur russe emploie le mot *vorojeia* en ajoutant entre parenthèses le mot mongol *tszourkhaitchi*.

Khan. Le voleur dit : « Je ne te donnerai aucun morceau du mouton ; tu n'as fait que monter la garde ; reviens plus tard, je te donnerai alors quelque chose. » Le Khan approuva ; il échangea son bonnet contre celui du voleur, on pourrait ainsi se reconnaître. Revenu dans son palais, il y reçut le lendemain matin la visite de Kok-Djandjin, qui lui offrit une boisson. Le Khan dit qu'il était indisposé et qu'il boirait plus tard, mais il versa une partie du breuvage dans une tasse qu'il offrit à Kok Djandjin ; celui-ci refusa d'abord, mais le Khan insistant, il but et tomba mort.

Le Khan fit alors venir le voleur, qui répondit d'abord négativement à toutes les questions ; finalement le Khan lui montra le bonnet, et lui dit de ne pas avoir peur : « C'est moi qui suis allé voler avec toi. » Il lui raconta ce qu'il avait entendu en faisant la garde, comment il avait découvert ainsi une conspiration [1] contre sa vie ; puis il renvoya le voleur après l'avoir récompensé.

Dans le même numéro du *Tijdschrift* où avait paru l'article de Kern, un slavisant hollandais, M. C.-C. Uhlenbeck, signala de son côté (p. 198 et suiv.) un épisode d'un chant épique (*bylina*) russe, dont le héros est Volkh (Volga) Vseslaviévitch. (Nous indiquerons dans la suite ce récit par la lettre *B*.) Laissant de côté les détails qu'on pourra retrouver dans l'article de M. Uhlenbeck, je note seulement ceci :

Volkh possède la faculté de se transformer en animal. Ayant appris qu'un roi indien (selon une autre version : un roi turc) projetait d'envahir la Russie, il organisa une expédition ; comme chef de cette expédition, il se transforma, d'abord en taureau, puis en faucon.

Sous la forme d'un faucon à l'œil perçant il vola vers le royaume du prince musulman et se mit près de la fenêtre de sa chambre. Il put ainsi surprendre une conversation entre le roi et sa femme : il entendit notamment les paroles suivantes : « Malheur à vous, [ô roi !] Vous voulez marcher contre la Russie mais vous ne savez pas qu'à Kief est né un héros puissant, qui pourra être votre adversaire. » [Le sultan ne crut pas ces paroles ; le roi s'emporta contre la reine, il la frappa au blanc visage et la chassa de sa présence [2].]

---

1. Version russe : *zagovor*. « Ce mot est remarquable : le projet perfide de Kok Djandjin ne peut être qualifié de conspiration. Peut-être cette expression conserve-t-elle la trace d'une version quelque peu différente, plus voisine de celle de l'Europe occidentale » (Note de Kern).

2. Ce qui est entre crochets se trouve dans quelques versions du chant, non dans toutes.

Volkh, ayant surpris cette conversation, se transforma immédiatement en un autre animal, une hermine, et put ainsi, en endommageant les armes des ennemis, frustrer leur projet.

Il y a une analogie indéniable entre ce récit et l'épisode où Basin écoute la conversation entre le traître et sa femme; dans les deux récits se trouve le trait que le personnage espionné frappe sa femme au visage parce qu'elle fait des objections [1].

Dans la même revue, vingt ans plus tard, un autre slavisant hollandais, M. R. van der Meulen, traduisit [2] un conte lithuanien, qui présente la plus grande analogie, non avec le chant russe, mais avec le récit mongol; il se trouve dans un recueil de contes lithuaniens, publié en 1904 à Chicago par J. Basanaviczius. Le récit a été noté en 1895 dans le gouvernement de Souvalki, qui faisait alors partie de la Pologne russe. Je résume ici la traduction de M. Van der Meulen. (Dans la suite, je désignerai ce récit par *C*.)

Il y eut une fois un roi; on lui tira son horoscope : il doit aller voler; s'il ne va pas, il mourra immédiatement. Le roi s'habilla en voleur, se promena dans la ville, rencontra un autre voleur, qui avoua son métier. Il fut convenu qu'on irait voler ensemble; le voleur proposa d'aller voler chez l'Ancien [de la ville], le roi voulut aller voler chez le roi « qui possède davantage ». Le voleur rejeta cette idée et donna un soufflet au Tsar. Ils allèrent chez l'Ancien, chez lequel ils prirent de l'argent à leur convenance. A ce moment l'Ancien rentra; les deux compagnons se cachèrent sous le lit. L'Ancien se mit à causer avec sa femme, sur le projet de tuer le roi; le mari dit : « Quand le roi viendra demain chez moi, on lui offrira un vase empoisonné; il boira et ce sera sa fin. » Le roi entendit tout. Une fois le couple endormi, ils sortirent. Le voleur proposa de partager l'argent (volé); mais le roi lui dit de le garder; « quand j'en aurai besoin, je le prendrai chez toi ». Le lendemain, le roi alla chez l'Ancien : chacun eut son verre; l'Ancien un verre pur, le roi un verre empoisonné. Le roi échangea les deux verres; à peine l'Ancien eut-il vidé le sien qu'il tomba [mort]. Il fallut élire un autre Ancien; l'un proposa celui-ci, l'autre celui-là; mais le roi fit venir le voleur et lui dit : « Tu me connais ? » — « Non! » — « Tu ne te rappelles pas que tu m'as donné un soufflet? » Le voleur se le rappela et s'effraya; mais le Tsar

---

1. Comp. le récit de la *Karlamagnussaga* chez G. Paris, *Hist. poét.*, p. 320 en bas, *Carel ende Elegast*, v. 905 et suiv., et le passage du *Restor del Paon*, cité au début de cet article.

2. *Tijdschrift*, XXXII (1913), p. 89 suiv.

lui dit : « Ne crains rien ; parce que tu m'as donné un soufflet, je te nomme Ancien » ; et le voleur resta Ancien. Il y eut un bal et de grandes réjouissances.

Je suis en état de verser au débat deux documents nouveaux. Ce sont deux récits qui se trouvent dans le grand recueil, publié par M. Ontchoukov, de contes recueillis dans l'extrême Nord de la Russie [1]. Les deux récits ont ceci de commun que l'aventure du roi qui se fait voleur n'y figure que comme épisode, une première partie du récit étant empruntée à l'histoire du *Trésor pillé* (*Trésor du roi Rhampsinite*), agrémentée de traits du cycle du « maître voleur ». Je dois malheureusement avertir le lecteur que les contes présentent de nombreuses formes et expressions dialectales qui sont trop rarement expliquées dans le glossaire placé à la fin de l'ouvrage [2] ; j'ai dû renoncer à donner une traduction complète et me suis contenté d'une analyse.

Le conte n° 59 (p. 159), noté sur le rivage du golfe du Kandalakcha (Mer Blanche) et qui sera notre récit *D*, n'est pas très intéressant : il ne contient qu'un épisode d'intérêt secondaire.

Après que le voleur survivant (appelé ici « Barma de la campagne ») a réussi à voler le cadavre de son compagnon (épisode obligatoire dans le cycle du *Trésor pillé*), le Tsar dit : « Quel voleur, que cet homme que nul ne peut prendre ! » La nuit suivante, il va se promener à Moscou, déguisé. Il rencontre le voleur. « Qui va là? » demande le Tsar. — « Barma de la campagne. » — « Moi aussi je suis voleur ; allons voler ensemble. » — « Où irons-nous voler ? Si nous allions voler chez les marchands ? » — « Allons plutôt voler chez le Tsar, il a beaucoup d'argent. » — Le voleur frappa le Tsar au visage : « Moi voler chez le Tsar ? Je n'ai rien de commun avec toi. » Le Tsar retourne chez lui et Barma continue à voler tout seul.

On reconnaît ici l'épisode du conte lithuanien, celui qui se retrouve — moins le soufflet donné au souverain — dans le poème néerlandais (v. 610 et suiv., édition Jonckbloet).

1. N.-E. Ontchoukov, *Sévernyia Skazky*, Saint-Pétersbourg, 1908, in-8°.

2. Trop rarement, surtout au point de vue d'un étranger, non slavisant, qui déchiffre le russe plutôt qu'il ne le lit. En outre, le style de ces contes du Nord de la Russie a souvent quelque chose de heurté et d'énigmatique : le lecteur, pour comprendre, est obligé de suppléer des détails.

Beaucoup plus intéressant est l'autre conte, n° 17 (p. 69 du recueil) noté dans le gouvernement d'Arkhangel, dans la région de l'embouchure de la Pétchora (récit *E*).

Après des épisodes des cycles du *Trésor pillé* et du *Maître voleur*, on raconte que le Tsar, ne réussissant pas à prendre l'habile fripon, revêtit un costume de bouffon [1] et se mêla aux gens sur le marché ; il y rencontra le voleur. Celui-ci proposa au Tsar d'aller voler ensemble ; le Tsar accepta ; il proposa même à son compagnon d'aller voler chez le Tsar ; le voleur refusa et frappa même le Tsar à la tempe droite (*sic*), avec indignation ; il dit qu'il veut aller voler chez les boïars.

(En effet), ils allèrent voler chez les boïars ; ils arrivèrent près d'une [maison [2]]. Dans cette maison, à l'étage supérieur, il y avait un feu [allumé] et une réunion. Le voleur prit des griffes en fer [3] et se les attacha aux mains et aux pieds. [Ainsi muni] il grimpa en haut du mur. [A l'intérieur], les gens délibèrent comment ils tueront le Tsar. Ils trouvèrent ceci : ils l'inviteront et quand il viendra, ils lui offriront une coupe (ou verre [4]) ; il videra le verre et mourra. Le voleur descendit du mur, passa les griffes au Tsar, lui ordonna de grimper en haut et d'entendre lui-même ce qui se disait. Le Tsar se munit des griffes, grimpa, écouta le conseil (= ce qui se disait), [puis descendit]. Il appela le voleur vers un endroit isolé, enleva son costume de bouffon et se montra avec ses croix (= décorations) et épaulettes. Le voleur tomba à genoux, s'excusa d'avoir frappé le Tsar ; celui-ci lui pardonna et le conduisit au palais.

« Quand les boïars », dit-il, « m'inviteront au palais (*sic*), je t'inviterai aussi comme marchand étranger. Ils m'offriront la coupe ; je [te] demanderai : « Chez vous, comment fait-on ? Celui qui verse à boire, est-il celui qui boit le premier, ou à qui offre-t-on (la coupe) ? » Tu répondras : « Celui qui verse est [aussi] celui qui boit le premier. » Les boïars [en effet], invitèrent le Tsar. Celui-ci [y] alla, accompagné du voleur, costumé en marchand étranger. Ils offrirent la coupe au Tsar ; celui-ci demanda [au soi-disant marchand] : « Dans votre pays, comment fait-on ? Celui qui boit le premier est-ce celui qui a versé [à boire], ou comment [fait-on] ? » Le marchand répond : « C'est celui qui a versé qui boit le premier. » Le Tsar ordonne à celui qui offre [la

1. *Choutovskoé plat'ê*. On ne dit pas pourquoi le Tsar choisit un costume de bouffon plutôt qu'un autre.

2. Dans le texte : *tcherdak*. Aucune des significations données dans les dictionnaires n'est satisfaisante ; je traduis par conjecture.

3. « Zelêzny (*pour* jelêzny) *khrapy* » ; littér. « crochets en fer » ; plus loin, le narrateur dit *kokty* (= *kogty*), « griffes, serres ». Le Glossaire avertit que *khrapy* a ici le même sens que *kogty*.

4. *Tsara*, plus loin *tsarka* = *tchara*, *tcharka*, « coupe, verre ».

coupe] de boire le premier : il boit et tombe mort. On arrête tous les boïars présents ; les uns sont fusillés, les autres pendus. Le voleur devient conseiller du Tsar.

Avant d'apprécier le récit dans son ensemble, quelques mots sur le détail des « serres ou griffes » de fer que le voleur. puis le Tsar s'attachent aux mains et aux pieds : l'intention du narrateur doit être que le voleur se sert de ces instruments pour grimper extérieurement jusqu'à l'étage où est allumé du feu, à peu près comme un écureuil grimpe en haut d'un arbre, en s'accrochant avec ses ongles à l'écorce [1].

Quant à l'ensemble du récit, s'il a perdu son début, l'intervention des astrologues ou devins (ce qui est assez naturel, l'histoire du Tsar voleur n'étant qu'un épisode final, ajouté à un autre récit), il n'en est pas moins remarquable : nous retrouvons ici les conspirateurs haut placés des récits épiques; nous voyons en même temps que Kern (voir plus haut, p. 476, note 1) avait eu raison d'appeler l'attention sur le mot « conspiration » dans le conte mongol, comme souvenir possible d'un épisode perdu dans ce récit. En revanche, dans le conte *E*, nous ne retrouvons pas le mari qui confesse le crime projeté à sa femme (contes *A* et *C*); ce détail est pourtant ancien, puisqu'il se trouve dans les versions épiques. Cette absence s'explique par une confusion, fréquente dans les récits oraux : un narrateur, préoccupé de la conspiration, a oublié la femme, et transformé la conversation entre elle et son mari en une délibération des conjurés.

Jusqu'ici nous avons *cinq* récits qu'on peut rapprocher des récits occidentaux sur Charlemagne et Basin ; si pour l'un de ces récits (*B*) des doutes sont possibles, pour les quatre autres, les ressemblances avec les récits occidentaux sont telles qu'elles ne sauraient être fortuites.

Mais ces cinq (quatre) récits ne sont pas tout ; on pourrait plutôt dire qu'ils ne sont qu'un commencement. Un spécialiste

1. Cette comparaison se trouve dans une chanson de geste où il est question d'un voleur-sorcier, Maubrun, qui accomplit le même haut fait que Barma et grimpe par l'extérieur en haut d'une tour : *Puis s'en va a la tour, si l'a plus tost rampée K'escurieus n'ait* (*l. ne ait*) *kesne en la selve ramée* (*Fierabras*, éd. Kroeber et Servois, p. 93). Maubrun est même plus fort que Barma, puisqu'il n'a pas besoin de « griffes » de fer ; il est vrai qu'il est sorcier.

en fait de folk-lore slave, M. G. Polívka a, dans un compte rendu du livre d'Ontchoukov [1], noté, pour chaque récit, les parallèles, en premier lieu les parallèles slaves, qui lui étaient connus. A propos de la dernière partie de ce conte nº 17 que nous venons d'analyser, il cite des publications en russe et en d'autres langues slaves que je n'ai pu me procurer ; finalement il renvoie à un recueil des contes des Heanzes (population de langue allemande établie de longue date dans la Hongrie occidentale) sur lequel je n'ai pas non plus pu mettre la main. Comme on ne saurait supposer qu'un folkloriste aussi exercé que M. Polívka aura fait ces rapprochements au petit bonheur, on est bien obligé de croire qu'ils sont fondés, et nous pouvons en conclure que le conte du roi qui se fait voleur est, dans l'Europe orientale, très répandu.

Il paraît difficile de ne pas tirer des conclusions des faits ici réunis ; elles auront forcément quelque chose de provisoire, puisque nous ne connaissons qu'une partie des versions publiées d'un récit répandu depuis la Lithuanie jusqu'à la Mongolie. Nous avons cependant le droit de poser — sinon de résoudre définitivement — la question : quel est le rapport entre les récits réunis ici — lithuanien, russes, mongol — et les récits occidentaux, originairement français, sur Charlemagne et Basin ?

Deux solutions du problème sont possibles. La première consiste à admettre que les récits de l'Europe orientale et de la Mongolie sont des souvenirs d'une des formes du récit épique français. Matériellement, cette solution n'aurait rien d'impossible. *Charlemagne et Basin* a pu pénétrer en Russie, tout aussi bien qu'un autre poème originairement français, *Bovon de Hantone*, qui est devenu un livre populaire russe, *Bova Korolevitch*. La seule différence entre les deux cas consisterait en ceci que *Bovon de Hantone* a pénétré en Russie par l'entremise d'une version italienne [2], tandis que, pour *Charlemagne et Basin*, il faudrait plutôt admettre des intermédiaires septentrionaux. En effet, un récit sur *Basin et Charlemagne* se trouve résumé dans la *Kar-*

1. *Archiv für slavische Philologie*, XXXI (1910), 265.

2. Rovinski, *Roussiia Narodnyia Kartinki*, Saint-Pétersbourg, 1881, IV, 146, suppose que *Bovon de Hantone* a été importé en Russie par les Italiens qui faisaient partie de la suite de Sophie Paléologue, femme d'Ivan III.

lamagnussaga; d'autre part il est à peu près certain que le poème néerlandais a été connu au Danemark [1]. Ce ne sont donc pas les canaux qui ont pu manquer : de la Norvège ou du Danemark le récit a pu passer en Russie, par suite des rapports des Scandinaves avec les centres commerciaux de la Russie du Nord, comme Novgorod [2].

Mais les choses se sont-elles réellement passées ainsi ? Des objections se présentent à l'esprit dès qu'on examine de près les données dont nous disposons.

On peut négliger le fait que, tandis que, dans le cas de *Bovon de Hantone*, le livre populaire nous a conservé la majeure partie des noms propres de son original, ils ont complètement disparu des versions populaires du *Roi qui se fait voleur* : on écarterait cette difficulté en supposant que, à la différence de *Bovon*, qui a certainement pénétré en Russie sous forme écrite, Basin et Charlemagne sera parvenu aux Russes par voie orale ; or, dans les récits oraux, les noms propres se perdent aisément. Ce qui est plus grave, c'est l'absence, dans les contes que nous venons d'analyser, de tous les traits proprement épiques. Il n'est plus question, dans ces récits, de l'assassinat projeté du souverain et des couteaux préparés d'avance (détail qui est à la fois dans le poème néerlandais, dans la *Karlamagnussaga* et dans le récit de *Renaud de Montauban* [3]). On peut

1. Dans la *Kejser Karl Magnus Kronike*, résumé danois de la *Karlamagnussaga*, Basin s'appelle Alegast ; comme l'a déjà vu G. Paris, ce détail indique que les Danois connaissaient le *Carel ende Elegast* néerlandais (*Hist. poét. de Charl.*, p. 142, note 3). Les Danois ont pu obtenir le poème par l'entremise des villes hanséatiques, en relations littéraires avec la Flandre.

2. Le poème néerlandais ayant été connu en Allemagne (*Karl Meinet* et un récit en vers, publié par F. Bech dans la revue *Germania*, IX (1864), 320 et suiv.), on pourrait encore supposer une transmission de la légende aux Slaves de l'Ouest, puis aux Russes, enfin aux Mongols ; mais l'autre supposition paraît mieux appuyée.

3. La *conspiration* des grands personnages dans *E*, qui a laissé, ainsi que nous l'avons vu, une trace dans *A*, peut paraître à première vue une superfétation : elle fait double emploi avec le projet d'empoisonnement conçu par le courtisan. Mais si cette donnée d'une conspiration n'a peut-être pas fait partie du récit primitif, elle peut avoir été ajoutée très anciennement, afin de mieux faire ressortir, par le contraste de la perfidie des gens haut placés, la loyauté du voleur, qui refuse d'aller voler chez le roi.

également trouver étrange que les narrateurs populaires n'aient gardé aucun souvenir des sorcelleries de Basin, qui figurent également dans le poème néerlandais et dans la *Karlamagnussaga*[1]. De même, on peut s'étonner de ce que les deux contes qui donnent le récit de *la confidence du courtisan criminel à sa femme* (*A* et *C*, nous revenons sur le récit *B*) ne contiennent aucune trace des traits si précis des narrations épiques (néerlandais et *Karlamagnussaga*) : les objections de la femme, les coups que le mari lui donne au visage, le sang recueilli dans le gant. Mais ce qui est surtout remarquable, c'est l'absence, dans les contes, de l'ange envoyé par Dieu, qui vient ordonner au roi d'aller voler. Dans nos deux récits complets, le point de départ de l'aventure est tout autre. Il peut sembler singulier que les pieux Russes des XIIIe-XVe siècles, qui auraient, dans l'hypothèse de l'antériorité de la chanson de geste, fait bon accueil au récit épique sur *Charlemagne voleur*, aient justement négligé un trait qui devait pourtant les frapper.

De nos cinq récits, il n'en est qu'un qui ait conservé un détail proprement épique : c'est *B* (le chant sur Volkh), et la ressemblance entre ce récit et les versions occidentales est d'autant plus remarquable que justement ce geste brutal du sultan, frappant sa femme au visage, est bien conforme à l'esprit de certaines scènes de l'épopée française.

Mais, s'il y a ici autre chose qu'une coïncidence fortuite — et nous croyons qu'il y a en effet autre chose — nous n'avons pas besoin, pour expliquer la présence de cette scène dans une *bylina* russe, de faire appel à *Charlemagne et Basin* ; la scène provient, sinon directement de l'épopée française, du moins d'une œuvre qui en continue l'inspiration : elle est un emprunt au livre populaire de *Bova Korolevitch*, dont nous avons déjà parlé et le rédacteur de ce livre l'avait trouvée, — ainsi que l'a déjà soupçonné M. Uhlenbeck — dans une version italienne de *Bovon de Hantone*[2].

---

1. Il est vrai que, dans le récit *B*, Volkh est lui aussi sorcier, et sorcier encore plus habile que Basin, puisqu'il sait prendre des formes animales. Mais c'est là un ancien trait épique russe (voir l'article cité de M. Uhlenbeck, p. 198) et non un emprunt à une source occidentale.

2. Voir, à la fin de cet article, la *Note complémentaire*.

Ce récit *B* écarté, nous n'avons plus, dans nos contes traditionnels, un seul trait vraiment épique; et nous sommes obligés de formuler une seconde hypothèse, à savoir que les récits *ACDE* sont des formes actuellement vivantes d'un conte, jadis répandu dans l'Europe occidentale et dont l'auteur du poème-archétype sur *Basin* et *Charlemagne* s'est inspiré.

Cette hypothèse est moins hardie qu'il ne semble au premier abord. Les Slaves — et c'est justement ce qui fait la valeur de leurs traditions pour les études comparatives — sont conservateurs dans leur folk-lore ; ils possèdent des récits qui ont jadis circulé dans l'Europe occidentale, mais qui y sont actuellement éteints ou qui n'y survivent que sous une forme altérée et défigurée [1]. Le cas du conte du Roi qui, pour une nuit, se fait voleur et découvre ainsi un attentat contre sa vie, conte qui, dans notre hypothèse, aurait été connu en France au XIIe siècle et y est actuellement oublié, n'est donc nullement isolé.

Et il y a un argument positif en faveur de l'antériorité du conte, tel que nous pouvons le reconstituer, sur les récits épiques, c'est qu'il est, à bien des égards, meilleur et plus logique que ces récits.

Dans les récits épiques, nous en avons déjà fait la remarque, le but de la conspiration est d'assassiner le roi ; dans les trois contes complets dont nous disposons, il s'agit d'un projet d'empoisonnement. Bien qu'il ne soit pas facile de deviner pourquoi l'auteur du poème-archétype sur *Charles et Basin*, aurait transformé ainsi la donnée du conte [2], on est bien obligé de constater que le trait du criminel, obligé de boire le poison

1. Exemples : la version la plus ancienne et la plus intéressante du *Mort Reconnaissant*, certains « contes d'animaux » qui ont été admis dans le *Roman de Renard*, etc.

2. Il faut cependant remarquer qu'un assassinat projeté par plusieurs personnes a quelque chose de plus conforme à l'esprit de l'épopée qu'un projet d'empoisonnement.

Le projet *d'assassinat* figure à la fois dans le néerlandais (v. 895 et suiv., cf. 1097, 1120) dans la *Karlamagnussaga* (G. Paris, *Hist. poét.*, p. 320) dans le récit de *Renaud de Montauban* (*ibid.*, p. 319) : il est donc certain que ce trait se trouvait dans le poème archétype, de quelque façon qu'on se le représente d'ailleurs.

qu'il avait préparé pour le roi, a quelque chose de plus saisissant et aussi de plus conforme aux exigences de la justice populaire, que le détail des couteaux saisis sur les conspirateurs [1].

Mais c'est surtout le point de départ de l'histoire qui nous présente une divergence remarquable, quand on compare les contes aux récits épiques. Dans ceux-ci, — on se le rappelle — un ange donne à Charlemagne de la part de Dieu, l'ordre d'aller voler : les trois versions (néerlandais, *Karlamagnussaga*, *Renaud de Montauban*) sont d'accord là-dessus. On ne peut s'empêcher de faire la réflexion que Dieu se sert d'un moyen très compliqué et bien singulier pour avertir le roi du danger qui le menace. Mais cette objection, qui porte contre une forme du récit où il s'agit d'un ange, messager du Dieu personnel des chrétiens, n'est pas valable en ce qui concerne les deux [2] contes populaires complets (*A* et *C*), où le roi va voler conformément à une prédiction d'astrologues ou de devins, interprètes d'une impersonnelle Destinée. Nous l'avons déjà dit : on ne voit pas bien pourquoi les Russes auraient, sur ce point, modifié la donnée initiale du récit épique, s'ils l'ont connue ; tandis qu'on conçoit très bien un poète français du XII[e] siècle remplaçant les devins par un ange du Seigneur : dans les chansons de geste, Charlemagne et ses chevaliers sont constamment représentés comme les protégés de Dieu, qui leur manifeste sa volonté par des anges qu'il leur envoie.

Charlemagne et Basin ne serait, du reste, pas la seule chanson de geste inspirée d'un conte populaire : nous nous bornons ici à citer une chanson ancienne, qu'on a depuis longtemps rapprochée de notre poème [3] et qui, comme celui-ci, a fait scandale, à savoir le *Pèlerinage de Charlemagne*, dont la donnée initiale est basée, ainsi que l'a montré G. Paris [4], sur

1. Ce détail se retrouve à la fois dans le récit de *Renaud de Montauban* et dans le néerlandais (v.- 1120).

2. Le fait que ce début du récit se trouve dans deux pays très éloignés l'un de l'autre (la Mongolie et la Lithuanie) prouve en tout cas que ce début ne date pas d'hier, quelle que soit d'ailleurs la façon dont on se figure l'origine et les migrations du conte.

3. Voir Jonckbloet, dans son édition, p. 166.

4. *Romania*, IX (1880), p. 8-9. Ce résultat a été admis par M. J. Coulet,

un conte international ; on peut même se demander si l'auteur de ce poème n'a pas connu et utilisé, pour la suite de l'action, un second récit international, des plus remarquables et d'une antiquité certaine [1].

Dans le cas spécial de *Charlemagne et Basin*, l'idée d'utiliser le conte du Roi qui se fait voleur a pu venir d'autant plus facilement à un jongleur, que le personnage du voleur-sorcier (représenté ici par Basin), quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine, est certainement, dans l'épopée française, très ancien et très populaire : le poète était assuré d'avance d'intéresser son public en mettant Charlemagne directement en rapport avec un personnage de ce genre [2].

L'hypothèse de l'antiquité et de l'antériorité du conte explique ainsi de la façon la plus naturelle la genèse de ce thème singulier [3] de Charlemagne voleur, qui scandalisa [4] au XIVe siècle

dans le travail le plus considérable qui ait paru sur la question du *Pèlerinage* depuis ceux de G. Paris et de Koschwitz : *Étude sur l'ancien poème français du Voyage de Charlemagne en Orient*, Montpellier, 1907, p. 326.

1. A savoir un conte utilisé par Saxo Grammaticus (ou sa source) dans le fameux récit des aventures d'Amlethus (Hamlet) ; voir livre III, p. 93, éd. Holder. Voir, sur ce sujet, une note dans le *Moyen Age*, no de juillet-décembre 1918.

2. Jonckbloet, qui eut le mérite de voir, avant G. Paris, que le poème néerlandais était imité du français, faisait remonter (voir son édition de 1859, p. 162) la plus ancienne rédaction de cet original français « au XIe siècle au moins » et voyait dans Basin le prototype du voleur-sorcier (p. 159). Plus tard, dans son histoire de la littérature néerlandaise (*Geschiedenis der Nederl. letterk.* I, 176 [3e éd.]), il dit, plus prudemment « qu'on ne peut savoir à quelle époque la légende fut traitée pour la première fois dans des poèmes en langue romane » et ne souffle mot du Basin-prototype ; mais il affirme (*ibid.*) que la légende est « très ancienne et d'origine germanique ». Il est à remarquer que G. Paris, en 1868, a considéré comme *possible* l'origine germanique de « l'aventure » de Charlemagne et Basin (*Revue Critique*, année 1868, I, 384, note 2). Si les vues développées dans cet article sont justes, cette hypothèse s'écarte d'elle-même. L'origine, supposée germanique, du *type* du voleur-sorcier (hypothèse, comme on sait, défendue par M. Rajna) est une toute autre question, entièrement en dehors des limites du présent travail.

3. Expression de G. Paris : « cette singulière légende » (*Hist. poét.*, p. 321).

4. Le passage de Jean Boendale se trouve dans son poème didactique *Leken-*

le Brabançon Jean Boendale, au XVI[e] le Flamand Meyerus, au XIX[e] le pieux Léon Gautier.

Encore une fois, cette théorie a quelque chose de provisoire. Si, dans les contes signalés par M. Polívka, ou dans d'autres qu'on pourrait encore recueillir, on signalait des détails caractéristiques des versions épiques — par exemple celui des couteaux saisis sur les conjurés ou celui de l'ange envoyé par Dieu — la question changerait de face. Mais, tant qu'on n'aura pas rencontré ces détails — et ceux qui ont quelque habitude de ces sortes de recherches jugeront peut-être qu'il n'est guère probable qu'on les rencontre — l'hypothèse de l'antériorité du conte a pour elle toutes les vraisemblances.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Le récit épique sur Volkh et le « Bovon de Hantone » italien.

Strictement, nous pourrions nous borner à renvoyer au texte du *Bovon de Hantone* en *ottava rima*, mais il est préférable d'exposer la question avec quelques détails, le problème russe, une fois résolu, donnant lieu à un autre problème qui intéresse les études romanes.

En 1862, le slavisant russe Bezsonov signala la ressemblance singulière entre le récit résumé plus haut, du chant épique sur Oleg (= Volkh) et un épisode du livre populaire de *Bova Korolevitch*. Je n'ai malheureusement pas réussi à mettre la main sur une édition de ce livre ; je suis donc obligé de me servir de l'analyse de Bezsonov [1].

Bova est l'hôte d'un roi Ouril [2], qui a donné comme otages à Markobroune [ennemi de Bova] ses deux fils. Ils [il faut probablement comprendre : Bova et

spiegel, éd. M. de Vries, l. III, chap. 15 ; celui de Meyerus, chez Jonckbloet, *Geschiedenis*, I, 177, n. 1 (3[e] édit.) ; pour le jugement de Léon Gautier, voir ses *Epopées françaises*, 2[e] édit., III, 260, dans la note : « Rien n'égale l'infamie de cette fable. »

1. Dans le volume de remarques sur l'épopée populaire russe joint à une publication de chants épiques (*Pèsni sobrannyia P. V. Kirèevskim...* Moscou, 1862, gr. in-8°, t. IV, p. CLXXXVIII.)

2. Dans les détails rapides sur *Bova* donnés par Rovinski, *o. c.*, IV, 145, ce nom est écrit « Ourii », ce qui ressemble davantage à la forme « Orio » du texte italien que nous citons un peu plus loin. « Ouril » est peut-être une faute d'impression de l'édition consultée par Bezsonov.

son compagnon Polkane] se tiennent derrière la porte de la chambre à coucher d'Ouril et entendent que celui-ci adresse la parole à sa femme au sujet de Bova. Le roi dit à sa femme qu'il a livré ses deux fils comme otages au roi Markobroune et qu'il s'est engagé à [lui] livrer Bova avec Droujnevna [son amante] et Polkane. La reine dit : « Mon cher mari, il est impossible de les livrer. » *Ouril frappe la reine au visage* et lui dit : « Chaque femme a les cheveux longs et l'entendement court. »

Bezsonov faisait ce rapprochement en 1862 pour prouver une de ses thèses favorites, à savoir l'origine purement russe de *Bova Korolevitch*, mais, depuis lors, tous les savants compétents ont admis que le livre populaire est imité d'un original italien. Aussi M. Uhlenbeck fit-il observer en 1892 (p. 199 de son article) qu'un examen des textes italiens de *Bovon de Hantone* pourrait répandre quelque lumière sur la question du rapport entre le chant épique russe et *Charlemagne et Basin*.

Cet examen m'a conduit au résultat que, du moins en ce qui concerne cet épisode spécial, la source de *Bova Korolevitch* est le *Buovo d'Antona*, en *ottava rima* ; je donne ici le couplet qui correspond au récit russe, d'après l'édition vénitienne de 1534, la plus ancienne que possède la Bibliothèque Nationale [1]. Dans ce récit, c'est Pulicane (= Polkane) qui épie la conversation entre le duc Orio et sa femme ; comme dans le récit russe, le mari expose son plan de trahison et comment il veut livrer Buovo, Pulicane [et Drusiana (= Droujnevna)] à Machabruno (= Markobroune) ; la femme proteste :

Oime, come vo tu Buovo tradire
e Deusiana [2] la mia cara cugina ? »
e lo duca la donna non lascio dire,
vna gottata degli : e si latina :
« hor parla [3] piano : che te faro morire... »

Dans l'autre version italienne qui pouvait être connue en Russie au XVI[e] siècle, le récit en prose des *Reali di Francia*, on

1. *Libro chiamato Buovo de Antona*... In Vinegia, per Aluise di Torti, 1534, in-4°, fol. pl. 20 v° *canto ottavo* (Bibl. Nat. Rés. Yd. 263).

2. *Lire* Drusiana.

3. *Lire* parlo.

trouve essentiellement la même scène; mais le traître s'appelle non Orio, mais Canoro; il ne se borne pas à donner une *gottata* à sa femme, mais la maltraite d'une façon encore plus brutale, après sa protestation: « *Ed ella disse*: *Io non lo consentirò mai.* » *Allora il duca la cominciò a battere con pungni e con calci* [1]. On a vu que sur ces deux points le récit russe s'éloigne de la version des *Reali* et est d'accord avec le poème en *ottava rima*: pour cet épisode, c'est donc bien le poème qui est la source de *Bova Korolevitch*.

Une fois ce résultat constaté, nous sommes en face d'un nouveau problème. S'il est difficile de voir une simple coïncidence entre le récit de l'épopée populaire russe sur Volkh et celui du *Bova Korolevitch* [2] emprunté au *Bovon de Hantone* italien, il est tout aussi difficile de ne pas admettre un rapport historique entre le récit des rédactions italiennes du *Bovon de Hantone* et l'épisode analogue de *Charlemagne et Basin*, qui a été le point de départ de nos recherches [3]. Si la théorie soutenue dans cette étude est juste, ce sont les « renouveleurs » de *Bovon* qui ont emprunté l'épisode, directement ou indirectement, à *Charlemagne et Basin*, mais comment et où ?

Nous pouvons remonter plus haut que les *Reali* et que le *Buovo d'Antona* en *ottava rima*. L'épisode se retrouve essentiellement tel qu'il est dans ce dernier texte, dans le poème en dialecte vénitien sur Bovon de Hantone, publié par M. Rajna, d'après un manuscrit de la Laurentienne de Florence [4] et cela

---

1. *Reali di Francia di Andrea da Barberino, testo critico per cura di Giuseppe Valdelli*, vol. II, parte 2ª, Bologna, 1900, p. 434.

2. L'épisode du récit sur Volkh n'est probablement pas le seul emprunt que l'épopée populaire russe aurait fait au livre sur *Bova Korolevitch*. D'après des spécialistes autorisés, un des héros de l'épopée populaire, Polkane, ne serait autre que le Polkane du *Bova* = le Pulicane des textes italiens. Voir une note dans Afanasiev, *Narodnyia rousskiia skazky*, Moscou 1897, II, 219, col. *b*.

3. Le détail du sang qui coule du visage de la femme et qui *est recueilli dans un gant par la personne qui épie la conversation* (Charlemagne dans la *Karlamagnussaga*, Basin = Elegast dans le *Restor del Paon* et dans le poème néerlandais) manque dans les récits italiens, mais cela s'explique, ces récits prenant de suite une autre tournure.

4. P. Rajna, *I Reali di Francia, I, Ricerche*, Bologna, 1872, p. 541, v. 1632

n'a rien que de naturel, M. Rajna ayant prouvé que ce texte vénitien est la source principale où l'a puisé l'auteur du poème en *ottava rima* [1].

Malheureusement, nous sommes obligés d'en rester là. M. Rajna a constaté de grandes analogies entre le poème du manuscrit de Florence et le poème franco-italien, conservé dans le célèbre manuscrit XIII de Venise; mais toute la première partie de la chanson, celle où prendrait place notre épisode, manque justement dans le manuscrit de Venise [2]. D'après M. Rajna, les deux œuvres dérivent d'une troisième chanson perdue [3], tantôt c'est l'une, tantôt c'est l'autre qui semble représenter le plus fidèlement cet original commun. Mais à supposer que l'épisode se trouvât originairement dans le ms. XIII aujourd'hui mutilé, et par conséquent dans l'original perdu, cela ne nous avancerait pas beaucoup, vu que nous n'avons aucune idée précise de cet original et que nous ne savons s'il était l'œuvre d'un Français ou d'un Italien. Ce qui est certain, d'autre part, c'est que notre épisode ne figure ni dans le *Bovon de Hantone* anglo-normand [4], ni dans les deux versions « continentales » jusqu'ici publiées [5], ni même semble-t-il, dans aucune des versions françaises examinées par M. Stimming [6]. Il est possible qu'il ait été ajouté par un « renouveleur » italien, qui connaissait *Charlemagne et Basin*. Il est vrai que, à

---

et suiv. Les noms sont les mêmes ; dans ce récit le traître s'appelle également Orio et le détail du coup donné au visage n'est pas oublié, v. 1654-1655. *Lo dux per la boca li va donar ; Lo vermeis sangue in terra va andar*.

1. *Ouvrage cité*, p. 156.

2. *Ouvrage cité*, p. 134.

3. *Ouvrage cité*, p. 141.

4. *Der anglonormanische Boeve de Haumtone*, éd. Stimming (*Bibliotheca normannica*, VII).

5. Par M. Stimming dans la collection de la *Gesellschaft für romanische Literatur*, vol. XXV et XXX.

6. Voir son étude dans les *Abhandlungen Herrn Prof. Dr. Adolf Tobler... dargebracht*, Halle a. S., 1895, p. 1 et suiv. — Je vois, au dernier moment, que G. Paris admettait que les versions italiennes et franco-italiennes de *Bovon de Hantone* se rattachaient à un poème français perdu (*Mélanges de littérat. franç. du m. â.*, p. 210).

ma connaissance, on n'a signalé aucune imitation italienne ou franco-italienne de cette chanson, mais les Italiens ont pu connaître des poèmes français qui ne sont pas représentés dans ce qui nous reste actuellement de la littérature franco-italienne.

Pour revenir à notre point de départ, le chant russe sur Volkh, nous croyons que M. Uhlenbeck l'a rapproché avec raison de l'épisode de *Charlemagne et Basin*, mais les Russes n'ont connu cet épisode qu'indirectement et par un détour des plus singuliers.

G. Huet.

MÉLANGES

NOUVEAUX EXEMPLES D'*IGORANDA*

I. On n'a pas oublié que Julien Havet, tirant parti d'une observation de géographie locale de A. F. Lièvre [1] et lui donnant une portée générale, a établi qu'une série de localités dont les noms sont écrits *Ingrande*, *Ingrannes*, *Eygurande*, *Yvrande*, etc. ont pour prototype un mot prélatin *Igoranda* dont le sens est certainement « frontière » [2] : sur 18 localités ainsi appelées, 15 se trouvent en effet à la limite de deux « cités » gallo-romaines [3]. Aug. Longnon grossit ce total de trois *Ingrande* et de cinq *Guirande* et proposa un prototype *Ewiranda* [4]. M. Ant. Thomas montra que phonétiquement le prototype *Iquaranda* était plus satisfaisant et en enrichit la liste d'un vingt-septième exemple [5].

---

1. *Les chemins gaulois et romains entre la Loire et la Gironde, les limites des cités, la lieue gauloise* (dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1891).

2. Cf. note 5.

3. *Igoranda ou Icoranda « frontière », note de toponymie gauloise.* Paris, 1892, 8 pages (Extr. de la *Revue archéologique*, 1892, II, p. 170-175).

4. *Le nom de lieu gaulois « Ewiranda »* (*ibid.*, p. 281-287).

5. *Le nom de lieu « Igoranda » ou « Ewiranda »* (*Annales du Midi*, t. V, 1893, p. 232-235). Dans ce même recueil M. Thomas remarquait (p. 144) que la philologie ne nous permet pas de considérer comme gaulois, avec J. Havet, un mot présentant le groupe *qu*. Il y a là évidemment une difficulté, bien que ce soit la même que présente *Sequana*, « la Seine ». Le second terme, *randa*, rappelle, comme l'a vu Longnon, le breton (et l'irlandais) *rann* « partie » ; ce mot est un des rares termes prélatins qui aient passé dans la langue romane du Midi de la Gaule, où la *rande* est une clôture, une lisière.

A. Holder dans son *Altceltischer Sprachschatz* (t. I, col, 1485) reproduit 24 exemples d'*Igoranda* et en omet 3.

Ce nombre, déjà considérable, peut sans doute être accru par des recherches bien conduites ou par d'heureux hasards.

1. C'est dans cette dernière catégorie que je place la trouvaille de « la rue de l'*Eurande* » au village de Nettancourt dans la Meuse [1].

En 1755 Piganiol de la Force mentionne, sur le parcours de la voie royale de Châlons-sur-Marne à Bar-le-Duc, Nettancourt « village à un quart de lieue duquel l'on trouve un petit ruisseau que l'on passe sur un pont de bois, et *ce ruisseau fait la séparation de la France et de la Lorraine* [2] ».

Plus exactement Nettancourt est le dernier village de Champagne (bailliage de Vitry) et le ruisseau en question sépare cette province du Barrois [3]. A l'époque carolingienne Nettancourt était à la limite de l'Astenois (*pagus Stadunensis*), lequel était du royaume de France, et du Barrois (*pagus Barrensis*), lequel appartenait au royaume de Lotharingie [4]. Et je ne doute pas que cette délimitation ne fût plus antique encore, car la rue de l'*Eurande* doit certainement son nom au fait qu'elle conduisait au ruisseau frontière [5] qui portait, à coup sûr, le nom de l'*Eu-*

---

1. J'en dois la connaissance à la thèse de M. André Lignot, *La commune de Nettancourt* (Thèse de la Faculté de droit de Paris, 1912-13, p. 137, 138). Cette rue avait 119 toises de long et 6 de large. Elle est figurée sur le tableau des chemins de ce village dressé par le conducteur des chemins royaux, le 30 avril 1769.

2. *Nouveau voyage en France*, éd. de 1755, t. II, p. 91. — Noter qu'il y avait un lieu dit la « Baraque des Gardes [-frontière] »; elle est encore marquée sur la carte de Cassini, à l'endroit où la route suivie par la diligence de Châlons à Bar-le-Duc se raccordait à la voie romaine : le lieu-dit suivant s'appelait le « Nouveau Monde ». Voy. Lignot, *op. cit.*, p. 138, 139.

3. En 1790 Nettancourt a été uni, contre les traditions historiques, au département de la Meuse où il forme une commune du canton de Revigny (arrondissement de Bar-le-Duc), et non à celui de la Marne (voy. Lignot, p. 38).

4. Voy. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 122. — On peut remarquer encore que *Brabant* au S. E. de Nettancourt était partagé en deux par la frontière : à gauche *Brabant-le-Roi*, à droite *Brabant-le-Comte*, c.-à-d. Brabant au comté de Barrois.

5. Le ruisseau porte aujourd'hui le nom de « la Chée ».

A dire vrai, je crois que le sens primitif d'*Igoranda*, ou mieux *Iquaranda*, est « ruisseau frontière » : *Iqua* (cf. *Aqua*) + *randa*. D'observations faites en passant par Longnon (*loc. cit.*), il résulte que plusieurs *Ingrande* ou *Guirande*

rande : il marquait la séparation de la *Civitas Catuellaunorum* et de la *Civitas Leucorum* [1].

2. Les baigneurs ou les touristes qui ont fréquenté Plombières [2] se rappellent le gros ruisseau de l'*Eaugronne* qui traverse cette station thermale. Selon une communication verbale [3] de mon confrère M. Paul Marichal, archiviste aux Archives Nationales, l'*Eaugronne* est une *Igoranda* : ce ruisseau marquait jadis la séparation des diocèses de Toul et de Besançon, c'est-à-dire de la *Civitas Leucorum* et de la *provincia Sequanorum* [4]. Je remarque que son nom est presque celui de l'*Egrenne* qui, à *Yvrandes* [5] (Orne), sépare encore les départements de l'Orne et de la Manche, comme jadis elle délimitait les diocèses de Bayeux et d'Avranches [6].

3. Enfin, au moment où je corrige les épreuves de cette note, M. Ant. Thomas me signale le ruisseau des *Equilandes*, affluent du Saleron, limite pendant tout son cours, qui n'est pas long, entre les communes d'Azat-le-Ris (Haute-Vienne) et de

---

sont à la fois des localités et des cours d'eau. Il y a même dans la Mayenne un ruisseau d'*Ingrande* et dans les Deux-Sèvres une rivière de *Guirande* (affluent de la Sèvre-Niortaise). Longnon suppose que ces cours d'eau doivent leurs noms à des villages *d'Ingrande* ou de *Guirande* disparus, mais la supposition est toute gratuite et l'hypothèse avancée ici me semble préférable. On va voir dans un instant un autre exemple d'un ruisseau frontière. Je remarque enfin qu'un affluent du Loir, la Dême, sur lequel se trouve une *Ingrande* (comm. de Chemillé, Indre-et-Loire, arr. Tours, cant. de Neuvy-le-Roi) traduit peut-être l'idée de séparation : sa forme latine est *Dimidia*.

1. L'Astenois (*pagus Stadunensis*) était un des cinq *pagi* entre lesquels la *civitas Catuellaunorum* était partagée à l'époque carolingienne ; le Barrois (*pagus Barrensis*) un des huit *pagi* de la *civitas Leucorum* (Longnon, *Atlas*, p. 122 et 117).

2. Vosges, arr. de Remiremont.

3. Au cours de l'été de 1916.

4. Cf. Longnon, *Atlas*, p. 117 et 134.

5. Pourquoi le ruisseau (*Egrenne*) et la localité (*Yvrandes*) témoignent-ils d'un traitement différent d'*Iguoranda* ? Je laisse à de plus savants la tâche de résoudre ce problème. — Si les identifications de l'*Eurande* et de l'*Eaugronne* sont acceptées, il en résultera que Longnon s'est mépris en avançant (*loc. cit.*, p. 285) que *Ewiranda* (*Iguoranda*) est inconnu aux Belges.

6. J. Havet, p. 7.

Bourg-Archambault (Vienne); c'est la limite même des anciens diocèses de Limoges et de Poitiers [1].

II. Plus d'une localité dont le nom est écrit *Fin*, *Fins*, *Fains*, *Feins*, etc., répondant au latin *Fines* [2], représente une *Igoranda*, celtique latinisée. Nous connaissons plusieurs exemples de localités frontières au nom latin ayant repris leur nom celtique.

1. *Evran*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dinan dans les Côtes-du-Nord, sur le Linon, près de son confluent avec la Rance, à la limite du *pagus Daudovr* et du *pagus Racter* carolingiens [3], s'appelait *Fines* à l'époque romaine [4] et marquait la fin de la *Civitas Redonum*; au delà commençait le territoire de la *Civitas Curiosolitum* dont Corseul rappelle le nom aujourd'hui [5].

A 25 kil. à l'E. E. Sud d'Evran, *Feins* (Ille-et-Vilaine, cant. de Saint-Aubin d'Aubigné, arr. de Rennes), près du vaste étang de Boulet, dont sort l'Ille, a conservé, au contraire, son nom latin (*Fines*). Il se trouvait à l'extrême limite orientale de la *civitas Curiosolitum* et de la *civitas Redonum* [6]; plus tard il marqua la limite du *pagus Daudovr* et du *pagus Redonicus*, et aujourd'hui il est près de l'intersection des arrondissements de Rennes, de Fougères et de Saint-Malo.

---

1. Rédet (*Dict. topogr. de la Haute-Vienne*) n'a pas de forme ancienne du nom de ce ruisseau.

2. G. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV (par Aug. Longnon), p. 48; et Longnon, *Atlas*, p. 28.

3. Longnon, *Atlas*, p. 106-107.

4. Table de Peutinger: dans Desjardins et Longnon, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, p. 139. Longnon s'est mépris en identifiant *Reginea* à Saint-Servan et *Farum Martis* à Dol. *Fanum Martis* est le chef-lieu des *Curiosolites* et répond à Corseul (près Dinan), *Reginea* est à placer à Erquy (Côtes-du-Nord). Voy. La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 113-114, 18, et la carte à la fin du volume.

5. Les cartes de l'*Atlas* Longnon sont ici défectueuses. La lecture doit être rectifiée. Voy. mon mémoire sur *le roi Hoël* (*Romania*, t. XXIX, 1900, p. 390-397) et mes *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 200-206.

6. *Ad Fines* de l'Itinéraire d'Antonin (Desjardins, t. IV, 10, 63). Cette localité est sur la voie romaine de Rennes à Valognes par Coutances, voie connue sous le nom de *voie de la duchesse Anne*. Voy. Gerville, *Des villes et voies romaines en Basse-Normandie et de leur communication avec Le Mans et Rennes* (Valognes, 1838), p. 91. Cet érudit s'est rendu compte le premier que Feins (Ille-et-Vilaine) marquait la limite des *Redones* et des *Curiosolites*.

2. *Ingrande*, sur l'Aiglin, dans l'Indre, arr. et canton Le Blanc, correspond à la localité appelée *Fines*, indiquée entre Poitiers et Argenton, par l'itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger [1]. C'était la dernière paroisse du diocèse de Poitiers, c.-à-d. de la *Civitas Pictavorum*, tandis que Le Blanc était la première paroisse du diocèse de Bourges, c.-à-d. de la *Civitas Biturigum* [2].

3. *Ingrande*, sur la rive droite de la Vienne, arr. de Châtellerault, canton de Dangé, a été reconnu par Rédet, Lièvre et Longnon, comme répondant au *Fines* que mentionnent plusieurs bornes miliaires. Elle marquait à l'époque romaine et dans le haut moyen âge la séparation du Poitou et de la Touraine [3].

4. *Ingrandes* dans l'Indre-et-Loire, arr. et canton de Chinon, comm. de Couziers [4], répond à un *Fines* romain [5].

5. *Ingrannes* dans le Loiret, arr. d'Orléans, canton de Neuville-au-Bois, comm. de Chambon, sur la voie romaine d'Orléans à Sens, figure comme *Ad Fines* dans la table de Peutinger [6] : c'était là la limite de la *Civitas Aurelianorum* et de la *Civitas Senonum* [7].

On a écrit plus haut que ces localités avaient repris leurs noms celtiques. Il serait moins hasardeux de dire que le mot *Fines* des itinéraires, de la Table de Peutinger, des bornes miliaires, rend le prélatin *Iquoranda*. A dire vrai c'en est la *traduction*.

Ferdinand LOT.

ORTIVINEAS

On lit dans les *Annales Bertiniani*, dans la partie due à Hincmar, archevêque de Reims, sous l'an 866 :

« Karolus ad villam abbatiae Sancti Quintini quae Ortivineas dicitur cum uxore obviam Hlothario pergit, et pro quibusdam

1. Desjardins et Longnon, IV, 6 et 148.
2. J. Havet, p. 4, nº 4 ; Longnon, *Atlas*, p. 143.
3. *Id.*, p. 4, nº 3.
4. *Id.*, p. 5, nº 7.
5. Longnon, *Atlas*, p. 28.
6. Desjardins et Longnon, IV, 138.
7. J. Havet, p. 5, nº 9.

convenientiis, ut dicebatur, firmitatibus (*sic*) inter se factis, abbatiam Sancti Vedasti, donante sibi Hlothario, suscipit[1]. »

Waitz reproduit, non sans signaler les réserves de G. Monod[2], l'identification de l'abbé Dehaisnes[3], « La Vignole près Flavy-le-Martel (Aisne)[4] ». Cette identification ne répond ni aux exigences de la phonétique ni à celles de la géographie historique, qui veut que les souverains carolingiens et capétiens se rencontrent à la limite de leurs États.

Je propose *Orvignes*, lieu-dit de la commune de Nettancourt[5], à la frontière de l'Astenois, pagus relevant de Charles le Chauve, et du Barrois, appartenant au royaume de Lothaire[6]. L'itinéraire des deux souverains justifie cette hypothèse. L'entrevue doit se placer vers juillet[7]. Or vers le milieu de juin, Charles le Chauve et Lothaire, allant à la rencontre l'un de l'autre, se trouvaient, le premier à Ponthion[8] le 16 juin[9], le second à Essey-en-Woëvre[10], le 12 juin. Si l'on tire une ligne entre ces deux localités on voit qu'elle passe près de Nettancourt. Pour achever la démonstration il faudrait montrer que Nettancourt, en totalité ou en partie, a appartenu à l' « abbaye » de Saint-Quentin, mais les textes nous font ici défaut.

Ferdinand Lot.

1. Éd. G. Waitz, 1883, p. 82 (Coll. *in usum scholarum*).
2. Dans la *Revue critique*, 1872.
3. Éd. de la Société d'Histoire de France.
4. Com. de Courmelles, arr. et cant. de Soissons.
5. Voy. A. Lignot, *La commune de Nettancourt* (thèse de Droit de Paris, 1912-1913) p. 111.
6. Voy. l'article précédent.
7. Voy. mon mémoire *Une année du règne de Charles le Chauve* (dans le *Moyen-Age*, année 1902, p. 403-404).
8. Marne, arr. de Vitry, cant. de Thiéblemont.
9. *Historiens de France*, t. VIII, p. 540 (diplôme pour Saint-Symphorien d'Autun, daté faussement 856 par l'éditeur).
10. Meurthe, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt. Cette identification est due à Dom Calmet (*Histoire de Lorraine*, I, 645). M. R. Pariset ne se prononce pas dans son ouvrage *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens* (1899), p. 290, note 1.

POUR LA CHRONOLOGIE DES MODIFICATIONS PHONÉTIQUES

I

ENCORE LA CHUTE DU *d* INTERVOCAL EN ANCIEN FRANÇAIS

Aux exemples cités en 1901 dans la *Romania*[1], on peut ajouter, entre autres, les suivants :

1° « Et *veant* ipsos firmatores ipsa precia qui in ipsa carta loquuntur ipsius Arierius virpivit, arrimivit Arierius *contre lo cancelario* et *contre los* firmatores *se* ullus omo erat qui ipsa carta contradixerit se ipsius Arierius tacere non *lo* faciebat faciet quod lex est. » L'acte dont il s'agit est une charte de Cluny portant donation de biens en Mâconnais et il date du début du xe siècle (ms. 906[2]). A cette époque, *videntes* était déjà prononcé *veant* en Bourgogne.

2° Dans une charte de Geoffroy Grisegonelle, conservée en original[3], en date d'avril 976, un personnage nommé Frédéric souscrit *S. Freerico*. La chute du *d* dès le milieu du xe siècle se constate non seulement pour la Bourgogne mais pour l'Anjou[4].

3° Enfin je relève *meteerias* (pour *medietarias*) dans une charte poitevine de 1060 environ[4], malheureusement l'acte n'est connu que par une copie d'un cartulaire perdu.

II

C INTÉRIEUR + CONSONNE

Le passage à *jod* (puis à *i*) de *c* intérieur suivi de *t* ou de *s* est attesté pour le IXe siècle.

L'évêque de Nantes, Actard, qui souscrit *Actardus* un partage de domaines entre l'abbé et les moines de Saint-Denis, signe

---

1. T. XXX, p. 481-488.

2. Coll. Moreau, III, 203 (Bibl. Nat.), *Chartes de Cluny*, éd. Bruel no 92, t. I, p. 104.

3. On en trouvera un fac-similé à la fin du t. III des *Chartes de Saint-Aubin d'Angers* publiées par Bertrand de Broussillon.

4. *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, publiés par Alfred Richard (*Archives historiques du Poitou*, t. XVI).

Aitardus le décret synodal du concile de Soissons de 862 confirmant l'acte précédent [1].

Dans la lettre du pape Nicolas Ier au roi de Bretagne Salomon, on trouve également ce nom écrit *Aitardus* [2]. La graphie *Ettardo episcopo* d'une charte de Redon de 857 achève de montrer que l'on prononçait ce nom à peu près comme de nos jours [3].

Le nom de la rivière Aisne, en latin *Axona*, est déjà écrit *Aisna* dans un ms. du IXe siècle [4].

III

c + *a* = *ch*

Que le passage de *c* + *a* à *ch* ait été effectué en français à une époque antérieure au IXe siècle, c'est ce que prouve le traitement de la dipthongue *au* [5]. Quelques exemples concrets [6] appuient la doctrine :

Le nom d'*Ercanradus* a été porté au IXe siècle par plusieurs évêques. L'un d'eux, évêque de Paris est dit *Herchenradus* dans un diplôme original de Charles le Chauve du 2 mai 848 [7] : l'autre, évêque de Châlons signe *Erchenraus* les actes du concile de Pitres de 864 [8].

Le *pagus Oscarensis* [9], tirant son nom de l'Ouche (*Oscara*) qui arrose Dijon, est appelé déjà *Oscherensis pagus*, l'Oscheret, dès décembre 866 [10].

1. J. Tardif, *Monuments historiques*, *Cartons des rois*, nos 187 et 188, p. 121 et 124.
2. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXIX, col. 807; *Mon. Germ.*, *Epist. karol. aevi*, VI, p. 621 (ms. *B* et *C*).
3. *Cartulaire de Redon* publié par Aur. de Courson, no XXVI, p. 22. Cf. *Annales de Bretagne*, t. XII, p. 484.
4. Munich, August. 151, fol. 74, vo. Voy. *Mon. Germ.*, *Scriptores*, t. III, p. 569, note 2.
5. Cf. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, 2e éd., t. I, p. 374.
6. Je laisse de côté de nombreux exemples de *Richard*, d'*Achard* ou *Echard* etc. où l'*h* peut être considérée comme la notation de l'initiale du germanique *hard*, et non comme celle du son nouveau.
7. Tardif, no 155, p. 100.
8. *Musée des Archives départementales*, pl. VII ; texte, p. 22.
9. Longnon, *Atlas*, texte, p. 96.
10. Alph. Roserot, *Chartes... Archives de la Haute-Marne*, p. 172.

La redevance agraire, appelée *tasca*, *tasqua*, est écrite *taschia* dans une charte de Cluny de la fin du xᵉ ou du commencement du xiᵉ siècle [1].

Enfin, je relève que le chroniqueur rémois Richer, qui écrivait dans les toutes dernières années du xᵉ siècle et dont Bamberg possède encore le ms. autographe, prononçait comme nous faisons le nom de l'abbaye et du village de Chelles, près Paris. On lit au l. III, c. 74 : *Chelas*, et au l. VI, c. 89, *Chelae* [2].

a CONTREFINAL

Sa disparition est attestée dès l'époque carolingienne pour le mot *monasterium* : on trouve la graphie *mosterii* dans deux diplômes conservés en original, l'un de Charles le Chauve en 847, l'autre de Charlemagne en 786 [3].

Ferdinand Lot.

SORVS, ADJECTIF DE COULEUR

Au moyen âge, les termes non classiques abondent dans les textes latins utilitaires. En littérature, les termes non classiques pénètrent rarement ; on se borne à donner aux mots usuels des sens nouveaux, *miles*, par exemple, devenant une traduction de *chevalier*, *uel* un synonyme de *et*, *poena* un synonyme de *dolor*.

Il me semble avoir trouvé un exemple poétique de l'adjectif *saurus* ou *sorus*, le français *saur*, qui se dit ou s'est dit des harengs, des chevaux et des faucons. C'est dans un poème latin sur Pyrame et Thisbé, imité d'Ovide, qui a été publié par M. Hart, puis par M. Faral (*Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois*, p. 41 ss.). Le texte est connu par un ms. de Wolfenbüttel, provenant de Helmstedt, et la faute *operandum* pour *oberrandum* (vers 112) semble indiquer un copiste allemand. Le ms. est du xvᵉ siècle ; le poème pourrait remonter au xiiᵉ.

---

1. Bruel, t. III, p. 321 : cf. t. III, p. 270. La *taschia* se rencontre à chaque instant dans le *Cartulaire de Paray-le-Monial* (nᵒˢ 60, 70, 98, 127, 157, 158, 206) publié par U. Chevalier.
2. Éd. Guadet, t. II, p. 88 et 272.
3. Tardif, *Cartons des rois*, nᵒˢ 154 et 85, p. 100 et 66.

Pyrame s'est tué sous le mûrier; survient Thisbé, qui, d'abord le voit sans le reconnaître, tant la mort l'a décoloré :

Ad morum Tisbe ueniens ignorat an hic sit,
Namque color *ferus* hanc dubitare facit.

Au lieu de l'amétrique et inintelligible *ferus*, tout indique de lire *sōrus*, pâle (ici, pâle de la pâleur de la mort). La valeur de *sorus* est nettement indiquée par une glose du ms. F de Térence sur *senex colore mustelino* (Eun. 689) : *pallidus saurus* (Manuel de critique verbale, § 1109). L'*o* du modèle ressemblait à un *e*, car le ms. a 96 *probes* pour *prebes*, 160 *oro* pour *ore*, 252 *totum* pour *tecum*.

L'allongement de *-us* en fin d'hémistiche est normal au moyen âge.

La faute *ferus* suppose un épel *sorus* et non *saurus*. Un jour peut-être on saura tirer de là un indice sur la patrie du poète.

L. HAVET.

LE TUTOIEMENT EN ANCIEN FRANÇAIS

On sait qu'en ancien français le tutoiement, qui dans l'ensemble n'a pas une valeur très différente de celle qu'il a aujourd'hui, offre pourtant cette particularité d'être très souvent mélangé avec la 2ᵉ personne du pluriel et non seulement dans le même développement ou le même paragraphe mais dans la même phrase. Les exemples abondent dans les textes. N'y a-t-il là qu'une tradition littéraire, ou faut-il y voir le reflet d'une coutume réelle ?

Bien qu'on en ait douté récemment [1], nous sommes en présence d'un usage qui a existé dans la langue parlée et qui a pu y être fort répandu. Voici quelques témoignages qui ne laissent pas de doute. Dans la *Manière de langage qui enseigne à parler et à écrire le français* [2], composée vers la fin du XIVᵉ siècle, l'auteur fait quelque part la distinction entre les gens qu'on tutoie et ceux qu'on ne tutoie pas. Aux uns on dit : « Mon signeur,

1. Foulet, *Petite Syntaxe de l'ancien français*, 1919, p. 141-2.
2. Publiée par P. Meyer, *Revue critique*, 1870, t. II, p. 373.

bien *soyez* venu », aux autres : « Bial amy, bien *sois* venu [1]. » Mais par ailleurs et le plus souvent il mélange le *tu* et le *vous* — adressés à la même personne — sans le moindre scrupule. Et rien ici qui puisse faire soupçonner un emprunt quelconque à la littérature. Il s'agit d'une modeste « méthode de français » à l'usage des Anglais, où l'on vise simplement à reproduire le parler de tous les jours : « *Oustez* la table tost, et Janyn *va-t-en* seller mes chevalx, mais *gardez vous* bien de Morelle quand *vous bouterez* le bruide dedans la bouche, qu'il ne *vous* morde poynt [2]. » « Janyn ! — Mon signeur ? — *Va* devant et *prennez* nostre hostal par temps [3]. » « Hosteler, or *escoultez* ; je *te* pri primierement que *tu vius* couper de boais, et me *faitez* un bon feu, car il fait grant froit [4]. » Dans les deux premiers cas, c'est le « signeur » qui parle à son « varlet » et dans le dernier c'est le varlet Janyn qui donne ses ordres à l'hôtelier. On a l'impression que ce mélange des tons convient au supérieur qui s'adresse à l'inférieur.

Une autre série d' « exercices français » à l'usage des Anglais [5], composés en 1415, nous montre le même mélange de *tu* et de *vous*. « Johan ! — Mastyr, que vuillez vous ? — *As tu sopé* ? — Oyl, syre. — *Tien* le hanap et *bevez* une fois, mès ne *bevez* mye trop haut pur doubte que *vous soiez* ivrez ; et puis *va* a l'estable et *oustez* les sellez de les chivalx... Et, Jakes, je *toy* promette verement. si ceste chose ne soit mye fait come je *vous* ay dit, ou si je trove ascun defaute en *ta* persone, je *toy* fray coruser issint que *tu comparrez* grevousment[6]. » « Hostiller ! — Syre ?... *Tien* ta mayn et *pernez* l'argent [7]. » Ici encore c'est le supérieur qui parle à l'inférieur.

Il n'est pas sûr toutefois qu'on puisse tirer de là une conclusion valable dans tous les cas. On pourrait même tirer une conclusion toute contraire d'un passage de Froissart où la

1. P. 390.
2. P. 386.
3. P. 387-8.
4. P. 389.
5. *Dialogues français*, publiés par P. Meyer, *Romania*, t. XXXII [1903], p. 47.
6. P. 53-4.
7. P. 54.

comtesse de Blois dit à la fois *tu* et *vous* à son père qui, lui, s'en tient au tutoiement : « [Elle] fist tant par priières et par paroles que messires Jehans de Hainnau son père vint parler à lui, et li demanda tout ireusement : « Que *voes, tu*, monsigneur, que ceste ville soit deportée de non estre arse ? cela *poés vous* bien faire, et tout pour l'amour de moi qui sui *vostre* fille. — Et pour ce que tu es ma fille, respondit mesires Jehans de Hainnau, sera elle arse ; et remonte là sus ou dongnon, que la fumière ne te face mal [1]. » Mais il faut sans doute rectifier la coupe du dialogue, qui est celle de l'édition S. Luce, et lire : « Que voes tu ? — Monsigneur, que ceste ville, etc... », en attribuant la question à Jean de Hainaut et en faisant commencer seulement à « Monsigneur » la réponse de sa fille.

Quelles que soient la valeur précise et les conditions d'emploi de ce mélange du *tu* et du *vous*, il est clair qu'il n'a pas existé seulement dans les livres.

Lucien FOULET.

NOTICE SUR UN MANUSCRIT IGNORÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Imprimés, vélin 2231 ; XVe siècle.

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale auquel est consacrée cette étude n'a, croyons-nous, jamais été signalé, il ne figure sur aucun catalogue et a été découvert par M. M.-L. Polain qui a eu l'obligeance de nous le faire connaître. Il est relié à la suite d'un exemplaire sur vélin de l'édition Jehan Lambert (1493) du *Chevalier délibéré* qui porte le n° Vélin 2231. Ce ms. n'a pas été mentionné par les bibliographes d'Olivier de la Marche, M. H. Stein [2] et MM. Beaune et d'Arbaumont [3], qui ont décrit l'édition Jehan Lambert, mais se sont bornés à reproduire la notice de Van Praet [4]. Or celui-ci ne pouvait

1. *Chroniques*, éd. Luce, t. I, 1869, p. 465.

2. *Olivier de La Marche, historien, poète et diplomate bourguignon* (Extrait du t. XLIX des Mémoires couronnés... publ. par l'Académie royale de Belgique, 1888), p. 141.

3. *Mémoires d'Olivier de La Marche*, 1883, t. I, p. CXXXIV.

4. *Cat. des livres imprimés sur vélin* (autres que ceux du Roi), t. II, n° 259, p. 135-136.

donner aucun détail sur ce volume qu'il n'avait pas sous les yeux. En 1817, cet exemplaire était à Londres où il avait été vendu 11 livres 11 sh., il avait appartenu auparavant à Pont-de-Vesle, au baron d'Heiss et à Chardin ; il est relié en maroquin bleu, dos orné, filets triples, tr. dorée [1].

Le manuscrit était, à l'origine, formé de dix-huit feuillets sur vélin, mais ceux numérotés 1, 5, 12 et 15 qui contenaient les débuts de pièces et qui étaient sans doute ornés de peintures ont disparu. Il ne subsiste qu'une seule miniature au feuillet 14 r° ; les couleurs sont tout à fait les mêmes que celles employées pour l'ornementation du *Chevalier délibéré* ce qui prouve que, dès le début (dernières années du xve siècle ou début du siècle suivant), l'imprimé et le manuscrit étaient destinés à être réunis.

I. Feuil. 1-4. [*L'heureuse paix de France, d'Alemaigne, d'Espaigne et d'Angleterre*], 195 vers.

Poème d'Octavien de Saint-Gelais sur les traités d'Étaples (3 novembre 1492), de Barcelone (19 janvier 1493) et de Senlis (23 mai 1493) par lesquels Charles VIII faisait la paix au prix de grands sacrifices afin de pouvoir entreprendre la guerre d'Italie.

Ung jour de mars le vingt et troisiesme

Paix apparait au poète endormi, celui-ci engage ses contemporains à sortir de chez eux et à reprendre leur vie normale

Car l'Allemaigne, l'Espaigne et l'Engleterre
Sur sainct canon ont juré et promis
D'estre a jamais feaulx et bons amis (v. 175).

Notre ms. est incomplet du début, les quarante et un premiers vers manquent, il commence par :

Grace des cieux utile a toute gent
Et fut ouye la voix de paix heureuse.

La pièce se retrouve en entier dans le ms. Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 1158, fol. 29-33 [2] ; elle a été imprimée dans la *Chasse et départ d'Amour* :

1. Un autre exemplaire, provenant de la bibliothèque de Henri VII, est au British Museum (Proctor, *Index*, 8294).

2. C'est un recueil des œuvres d'Octavien et de Mellin de Saint-Gelais.

Paris, Vérard, 1509, 14 avril, f. B III r°, col. 2 [1].

Paris, Philippe Le Noir, s. d., f. b VI [2].

Paris, veuve feu Jehan Trepperel et Jehan Jehannot, s. d., f. b VI [3].

II. Ff. 5-11 v°. [*Complainte sur la mort de Madame Marie de Bourgogne*] par Olivier de La Marche, 384 vers.

Le début manque, le poème commence au v. 45 :

> Ou ceste doleur ne soit grande
> Ho Frize, Hollande, Zellande.

La pièce se compose d'une *Complainte* et d'un *Dialogue entre l'âme et l'œil* mais les deux parties sont nettement unies ; MM. Beaune et d'Arbaumont [4] intitulent la seconde *Dialogue entre la dame* (sic) *et l'oeil*. La pièce se retrouve dans les mss. suivants :

Aix 165 (anc. Méjanes 400), p. 31-35 ; Grenoble 875 ; Bruxelles, Bibl. royale, série II, n° 140, fol. 7-12 [5]; Vienne (Autriche), Bibl. imp., 3391, fol. 561 [6] d'après lequel a été faicte l'édition de [Ch. Ruelens] [7]. Notre manuscrit ne donne pas la dernière strophe qui dans les autres est prononcée par l'auteur ; les vers y sont intervertis : en voici l'ordre par rapport à celui de l'édition Ruelens v. 45-48, 97-244, 49-96, 293-338, 245-292, 339-384.

Je rappellerai que Marie de Bourgogne, unique fille de Charles le Hardi et épouse de Maximilien d'Autriche, mourut à Bruges, le 27 mars 1482, des suites d'une fracture du fémur produite par une chute de cheval. Elle avait vingt-cinq ans. Cette mort

---

1. Vélin 583.
2. B. Nat. réserve Ye 297, 298, 299.
3. B. Nat. réserve Ye 300.
4. *L. c.*, p. CXXXIX.
5. Selon MM. Beaune et d'Arbaumont elle n'y serait que partiellement. La cote est celle donnée par ces deux auteurs.
6. Gachard, *Notice sur les mss. concernant l'hist. de la Belgique qui existent à la Bibl. roy. de Vienne* (Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, IIIe série, 1863, p. 234-390).
7. *Recueil de chansons, poèmes et pièces en vers français relatifs aux Pays-Bas*, publ. par les soins de la Société des bibliophiles de Belgique, t. III, 1878, p. 25-38.

subite fut rappelée par Olivier de La Marche dans la quatrième partie du *Chevalier délibéré* ; elle inspira également Molinet qui composa une *Complainte* [1] où il est question de ses maux personnels autant que de ceux de cette princesse et où il intercale un dialogue latin entre cette dame et son époux. Lemaire de Belge dans la *Seconde epistre de l'amant vert* mentionne le cheval qui causa sa mort :

Et se hobin malheureux et mauldit
S'est le doulant, par lequel on perdit
Jadis, (helas trop tost) ta noble mere
Dame Marie, amye non amere [2].

III. Ff. 12-13 v°. [*Epitaphe de la Dame de Balsac*], 94 v.

Comme la précédente cette pièce est incomplète : le début habituel

Apres my nuyt a l'eure que tout homme
Prent voulentiers son naturel repos

manque ; la pièce ne commence qu'au v. 38 par :

Des languissans soubz votre seigneurie.

L'auteur ne se nomme pas et quant à la dame de Balsac il dit seulement qu'elle était « belle assez » et « jeune d'ans ». La pièce est de la fin du XVe siècle, elle se retrouve dans un ms. et dans une édition du début du XVIe siècle dont je reparlerai. Selon M. de Maulde la Clavière [3], H. J. Molinier [4] et H. Guy [5], la dame serait Anne de Graville ; mais celle-ci vivait encore en 1536 et avait à cette époque environ cinquante ans. Cette identification doit donc être rejetée. Celle de Le Roux de Lincy [6] ne vaut pas mieux ; il croit qu'il s'agit de Marie de Balsac, mère d'Anne, qui mourut en 1503 ; comme sa fille

1. *Faicts et dicts*, Paris, Alain Lotrian, 1540, ff. 77-86.
2. Imprimée à la suite des *Illustrations de Gaules*. Paris, pour François Regnault, 1523.
3. *Louise de Savoie et François Ier*, Paris, 1895, p. 291-293.
4. *Essai biographique et hist. sur O. de Saint-Gelays*, Rodez, 1910, p. 145.
5. *L'École des grands rhétoriqueurs*, 1910, p. 150-151.
6. *Notice sur un beau ms. orné de huit gr. miniatures*, Paris, 1877 ; voir ci-dessous, p. 509, n. 2.

aînée se maria en 1497, Marie avait probablement quarante-cinq ans au moment de sa mort et ce n'est pas à elle que pouvaient s'appliquer les épithètes qualifiant sa jeunesse ; cependant Quentin-Bauchard [1] soutient la même opinion et M. M. de Montmorand [2], qui est le dernier à avoir traité cette question, s'y range. Tout nouvel essai d'identification devra nous présenter une dame de Balsac morte jeune à la fin du xve siècle ou au début du suivant. Or en consultant la généalogie de cette famille on constate que Rauffet II mourut en 1470, il avait épousé Jeanne d'Albon en 1450 [3]; la date de la mort de cette dernière ne semble pas connue. Ils eurent deux fils Rauffet III qui mourut sans postérité et Geoffroy qui mourut en 1509 et dont la femme, Claude le Viste se remaria avec Jean de Chabannes. Rauffet II avait un frère, Robert, connu comme étant l'auteur de la *Nef des batailles* et du *Chemin de l'ospital*. C'est lui qui continua la postérité [4]. Il épousa en 1474 Antoinette de Castelnau dont il eut cinq enfants. Elle mourut le 9 septembre 1494, comme le prouve son épitaphe [5]; elle avait donc au moins trente-cinq ans. Il se remaria, probablement l'année suivante avec Lancia Fabri, fille d'un gentilhomme pisan [6]. Nous ne savons rien sur cette jeune femme. Vint-elle en France ? Eut-elle des enfants ? Quand mourut-elle ? Les généalogistes se taisent à son sujet. Son mari mourut en 1503 et fut enterré aux côtés de sa première femme. On le voit, il n'est pas facile d'identifier la dame de l'épitaphe. Antoinette de Castelnau conviendrait quant à l'époque, mais le poète pouvait-il parler des « jeunes ans » d'une personne de son âge ? Peut-être en tenant compte de l'exagération propre aux auteurs de l'époque. Ce que l'on peut affirmer avec certitude c'est que l'*Epitaphe* ne se rapporte ni à Anne de Graville, ni à sa mère.

IV. Ff. 14-15 r° *L'arrest de la louenge de la dame sans sy.*

Le fol. 14 r° est orné d'une miniature représentant un personnage vêtu de noir qui présente l'Arrêt à trois autres.

1. *Les femmes bibliophiles*, 1886, t. II, p. 381.
2. *Anne de Graville*, Paris, 1917, p. 272.
3. Anselme, t. II, 437.
4. *Ibid*.
5. Tamizey de Larroque, *Le chemin de l'ospital par Robert de Balsac* (Extrait de la *Revue des langues romanes*), 1887, p. 22-23.
6. Dossiers bleus 569.

L'*Arrest* est une ballade formée de trois douzains et d'un envoi de six vers.

Incipit Puis que les dieux par leur consentement
Ont tint conseil d'ung commun sentement.
Refr. Seulle sans per la plus belle des belles.

L'auteur dit que Cretin, Robertet, Octavien [de Saint-Gelais] et Hemont se sont réunis pour choisir la dame digne d'être appelée

Dame sans sy par euvre meritoire.

Ils ont mené leur enquête avec conscience car

Il n'est livre, ne cronicque ne histoire
Diz ou escrips qui facent mention
De loz, d'honneur[1] ou de description
Qu'ilz n'ayent veu.

Et ils choisissent la « seulle sans per, la plus belle des belles » pour lui décerner le titre, mais ils ne la nomment pas.

V. Ff. 15 r°-17 r°. [*L'appel interjecté par telles nommées dedans contre la dame sans sy*], 108 vers.

Les 34 premiers vers manquent.

Cet arrêt ne fut pas bien accueilli par les dames de l'entourage d'Anne de Bretagne qui trouvèrent la sentence « trop criminelle ». Jeanne Chabot, dame de Montsoreau s'approcha la première de l'acteur

Est-elle plus merveilleuse ou estrange
En bruit, en lotz, en triumphe ou en dits
Qu'autres ne sont ?...

Est-elle plus prudente que Palas,
En chasteté plus digne que Lucresce
De qui Tarquin tant ayma le soulas ?
Esse Juno la plaine de richesce ?
Esse Medee ou Helene de Grece
Qui de beaulté portait le parragon ?

et elle termine

Quant est de moy je me oppose a cecy
Formellement.

1. Ms. De loz *donner*.

Après elle Blanche de Montberon prit la parole

Quoy [1] estes vous venus en ceste court
Pour y drescer entre les dames noise
Et en louer une seulle a vostre aise ?

elle proteste contre le jugement et demande que la cause soit soumise à « l'amant royal portant livree noire » ; Mademoiselle de Talaru qui était présente accepta cette combinaison et lança une petite pointe contre les fatistes dont

Tous les escrips ne sont pas veritables.

Le roi s'étant allé coucher, l'auteur se retira et rédigea l'appel des dames pour le soumettre au seigneur désigné.

Jusqu'à aujourd'hui ces deux pièces ont été considérées comme liées à l'*Epitaphe de la dame de Balsac*, parce que toutes trois se retrouvent dans un manuscrit du duc de La Vallière [2] et dans une édition en car. goth. s. d. [3]; cependant l'*Arrest de la louenge* se trouve seul dans le ms. Bibl. Nat., f. fr. 2206, fol. 195 v°. Ces trois petits poèmes ont été attribués à Octavien de Sainct-Gelais; cependant leur réunion avec les *Epîtres d'Ovide* n'est pas une preuve suffisante de paternité.

Il me semble qu'une lecture attentive de l'*Arrest* et de l'*Appel* suggère une autre hypothèse. D'abord l'*Epitaphe* n'a aucun rapport avec les pièces qui la suivent, les critiques n'ont pas été arrêtés par le fait que, la dame de Balsac étant morte, son éloge, qu'ils croient posthume, n'aurait choqué personne ; or le poète nous dit qu'il dressa « entre ces dames noises », il est naturel qu'on soit jaloux des vivants plutôt que des morts et on ne soutient pas un appel contre une femme défunte. La supposition que la

1. Ms. *Ou* estes

2. Le Roux de Lincy en a donné une description, *Notice d'un beau ms. orné de huit grandes miniatures provenant de la bibl. du duc de la Vallière*, dont la vente aura lieu le mardi 20 mars 1877, Paris, Labitte et Voisin, 1877. M. de Montmorand l'a reproduite partiellement.

3. *Le recueil des espistres d'Ovide translate en francoys o vrai ligne pour ligne faisant mencion de cinq loyalles amoureuses qui faisoient complainctes et douloureuses lamentacions pour leurs singuliers amys qui les avoient habandonnez pour aultres*... Au fol. c III v° *s'ensuict l'epytaffe de feue Madame de Balsac*. B. Nat. réserve Yc 1567 (anc. Yémeniz, 1492).

dame de Balsac serait la Dame sans sy me semble absolument insoutenable. La Dame sans sy était une des compagnes des dames de Montsoreau, de Montberon et de Talaru, elle vivait à la cour d'Anne de Bretagne au temps de Cretin, de Robertet et d'Octavien de Sainct-Gelais, c'est-à-dire avant 1502, date de la mort de ce dernier. Les dames qui soutinrent l'appel sont connues. La dame de Montsoreau est Jeanne Chabot, femme de Jean III, comte d'Astarac, premier chambellan et maistre d'hôtel de Louis XI [1]; elle est mentionnée dans l'état des officiers de la maison de la reine Anne de Bretagne [2] pour les années 1496-1498, parmi les dames et demoiselles: « Jeanne Chabot, dame de Montsoreau [3] et du Petit Chasteau, mille livres ». Sa fille épousa Philippe de Commynes. La seconde dame, Blanche de Montberon, appartenant à une famille de l'Angoumois est citée parmi les filles d'honneur de la reine [4] et reçoit cent livres ; quant à Madame de Talaru elle est nommée dans un compte fourni par le receveur Hugues Pinelle à la duchesse Anne de Bourbon : « Autre despence faite par ledit Pinelle a cause de plusieurs personnes, a Madame de Talaru, Françoyse du Boys, la somme de 240 l. t. pour sa pension a elle ordonnée par madite dame pour l'année de ce present compte » (14 février 1497) [5].

Toutes ces dates sont voisines et l'incident que relatent nos deux petits poèmes se place dans les dernières années du XVe siècle. Il est peut-être possible de préciser davantage. Les dames s'en remettent au jugement « de l'amant royal, vestu de noir ». Or celui qui à cette époque méritait le mieux cette épithète est Pierre de Bourbon, il était *royal* par sa famille et par son mariage avec Anne de France. Ses deux frères, Jean II et Charles étaient morts en 1488, mais ces deuils étaient trop anciens pour l'obliger à porter le noir ; en « 1498 le jeune fils de ce duc nommé Charles de Bourbon et communément appelé le comte de Clermont, mourut et par sa mort causa une grande tristesse

1. Anselme, III, 384.
2. T. Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, Paris, 1684, p. 708.
3. Arr. de Saumur, Maine-et-Loire.
4. T. Godefroy, *l. cit.*, p. 708.
5. J. M. de La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, Paris, 1868, t. II, p. 454 en note.

en la maison de Bourbon [1] » ; selon notre hypothèse, l'histoire de la Dame sans sy se placerait exactement entre cette mort et celle de Charles VIII [2], donc dans les premiers mois de l'année 1498.

Quant à l'auteur c'est très probablement un des quatre mentionnés plus haut ; ils nous sont tous connus, sauf Hemont [3] ou Bremont [4]; or, à cette époque, l'auteur attitré de la Maison de Bourbon c'est Robertet, non pas Jean, l'auteur du *Dit des douze sibilles* et l'hôte de Charles d'Orléans, mais son fils François qui semble avoir joui d'une renommée assez considérable. Secrétaire du duc de Bourbon et du roi, élu d'Auvergne, receveur de Forez, trésorier du Bourbonnais et bailli d'Usson [5] son labeur officiel ne l'empêchait point de faire des vers. Il écrivit trois rondeaux sur *Non mudera*, devise d'Anne de Bretagne [6]; il répondit à Molinet au nom de son frère Florimont [7]; il fut en relation avec Cretin et une certaine amitié apparaît sous leurs vers ampoulés et équivoqués [8]; il composa encore le *Débat du boucanier et du gorrier* [9], œuvre assez agréable qui décrit la vie de cour de l'époque. Comme son père, il mit les *Triomphes*[10] de Pétrarque en vers français, mais tandis que la version de Jean est en huitains la sienne est en rondeaux.

Symphorien Champier composa à sa requête le *Doctrinal du père de famille à son enfant pour le régir et gouverner à toute perfection*, ouvrage dont la première partie est en prose et la seconde en vers recueillis « de divers auteurs [11] anciens avec le regime pour bien mourir et le regime des serviteurs et la voye de paradis »[12]. C'est une compilation où l'on trouve des fragments des

1. La Mure, *l. cit.*, t. II, p. 447.
2. 7 avril 1498.
3. B. Nat., f. fr. 2206.
4. Éd. s. d., f. c. iiij v° et note ms.
5. B. Nat., f. fr. 1721, f. 51.
6. B. Nat., f. fr. 1717, fol. 12 v°-13 v°.
7. B. Nat., f. fr. 1717, f. 65.
8. B. Nat., f. fr. 1717, f. 67-70 v°.
9. B. Nat., f. fr. 1721, f. 5.
10. B. Nat., f. fr. 1721, f. 39.
11. Impr. *autres*.
12. A la suite de la *Nef des princes*, Lyon, Balsarin, 1502, 12 septembre, ff. XLVIII-LIIJ.

Enseignements de Christine de Pisan a son fils, des *Proverbes des sages* ou *Ditz des philosophes* (inc. N'est pas sire de son pais), de l'*Instruction et doctrine de bien vivre et mourir* (inc. Qui a bien vivre veult entendre) et de réminiscences des deux premières parties du livre de François Garin [1]. Un des auteurs du *Vergier d'honneur*, probablement André de la Vigne, écrivit un rondeau qui donne le nom de Robertet en acrostiche :

> *Fran* champion d[e] vertus excellente
> *C* ueur plain d'honneur et d'amour precellente
> *O* rigine de noble extraction [2] !

et Jean Le Maire de Belge le cite parmi les poètes vivants (1503) dans la *Plainte du Desiré*

> Si ay je encor quelque autre amy en regne
> Qui mon beau clos cultive a plaine resne
> Et bien y scet maint plantaige rengier,
> C'est ung second Robertet qui ahenne
> Toujours dedens et jamais ne si tenne
> Mais si tresbien y touche et y assenne
> Que c'est l'honneur de mon riche vergier [3].

Un anonyme composa pour lui une *Épitaphe* où sa vie, partagée entre le service des ducs de Bourbon et des rois de France et l'amour de la rhétorique, est assez bien définie :

> S'il a bien fait sans blasme et contredict
> Il a aussi bien descript et bien dit,
> Car en son dict plein de fruict et valleur
> Rethorique a desparty sa couleur
> En tel moyen qu'on a esté en doubte
> Ou gisoit plus son loz et gloire toute,
> Ou s'il estoit mieulx faisant que disant
> Ou son dit plus gracieux que duisant [4].

Selon mon hypothèse ce serait donc François Robertet qui

---

1. *Complainte et doctrine.*
2. Ed. car. goth. s. ind. typ., B. Nat., réserve Lb[28] 15 A., f. r VII.
3. A la suite de la *Légende des Vénitiens*, Paris, Geoffroy de Marnef, 1509, ff. ddij v°.
4. B. Nat., f. fr. 1721, ff. 103-103 v°.

« par commandement » aurait pris la plume pour composer l'*Arrest de la louenge* et, après avoir été accusé d'« estre venu en ceste cour pour y dresser entre les dames noises », rédigea leur appel

Lequel en vers pour vous, sire, mis ay.

Quant à la Dame sans sy il faut se résoudre à ignorer qui elle est ; peut-être un manuscrit nous la fera-t-il connaître un jour. Rien ne permet actuellement de choisir entre les dames d'Anne de Bretagne. Tout ce que l'on peut affirmer avec certitude c'est que la Dame sans sy n'est pas Anne de Graville, qui à cette époque avait neuf ou dix ans, et menait encore la vie austère de Marcoussis [1].

Eugénie Droz.

1. M. de Montmorand, *l. cit.*, p. 59.

COMPTES RENDUS

F. Lot, **Étude sur le Lancelot en prose**; Paris, Champion, 1918; in-8°, 452 pages (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 226).

Le livre que M. F. Lot vient de faire paraitre sur le *Lancelot* en prose est un des ouvrages les plus importants qu'aient inspirés les romans de la Table Ronde. La brillante récompense académique qui lui a été attribuée est doublement justifiée, par la valeur propre du livre et par l'heureuse influence qu'il aura certainement sur les travaux ultérieurs de cette sorte. C'est à la fois une synthèse destinée à démontrer une idée et unriche ensemble de recherches et de remarques analytiques. Il suggère et oriente autant qu'il veut démontrer. Enfin, et c'est là peut-être une des originalités les plus précieuses de cet ouvrage, on y trouve partout le respect de l'œuvre littéraire, la volonté d'en comprendre les intentions et de retrouver dans le vieux livre l'esprit de l'homme qui l'a composé. C'est là une méthode trop conforme aux nécessités de la véritable histoire littéraire et trop différente de l'attitude des folkloristes, qui jusqu'ici ont un peu accaparé le Graal, pour que nous n'en fassions pas à M. et à Mme Lot un rare mérite.

Un livre de cette valeur doit être analysé chapitre par chapitre; nous présenterons ensuite les quelques observations et objections qu'il nous a suggérées.

*
* *

Les premiers chapitres montrent, avec de nombreux exemples, que, dans tout l'ensemble appelé le *Lancelot* (*Estoire* du Graal ou, comme disait Hucher, *Grand Saint Graal*, *Lancelot*, y compris l'*Agravain*, *Quête et Mort Artu*), les épisodes se tiennent, se préparent et se dénouent souvent à de grandes distances, que les personnages un moment laissés de côté reprennent exactement le cours de leurs aventures, et que dans cette trame où s'entrelacent les fils, il n'y a point de solution de continuité. Les manuscrits présentent fort peu de traces d'interpolations, parce que, dans une œuvre d'un tissu aussi serré, il n'était guère facile d'en introduire. La chronologie même des innombrables événements du roman est précise et cohérente. Les allusions à des

dates, à des saisons, ne sont point en l'air; on peut suivre les personnages à peu près jour par jour, et M. Lot en donne des exemples. Sans trop insister, le roman indique la durée des grands épisodes, tels que les « quêtes » diverses, la vie d'Artus avec la fausse Guenièvre, etc... ; et cette durée concorde toujours avec l'ensemble du récit (ch. I, II et III).

Une telle cohésion, si remarquable dans un roman de cette ampleur, amène à penser que le *Lancelot* doit être tout entier l'œuvre d'un seul et même auteur. L'unité d'auteur paraît en tout cas une hypothèse « infiniment plus vraisemblable que la multiplicité d'auteurs et de remanieurs ». Mais M. Lot, partageant une opinion que nous exprimions ici même en 1907, ne se contente pas de cette démonstration un peu extérieure, et la complète par des raisons tirées de l'esprit même de l'œuvre. Un plan unique apparaît dans ce vaste ensemble romanesque. Personnages et épisodes ne sont pas introduits au hasard, mais en vertu d'intentions qu'on peut retrouver. Ainsi Galehaut, type magnifique et touchant d'amitié, est aussi une grande utilité : il fallais un personnage de sa valeur pour la tâche délicate de découvrir à la reine Guenièvre l'amour passionné de Lancelot. Ainsi encore plusieurs épisodes sont faits pour atténuer la faute de la reine Guenièvre en montrant qu'Artus de son côté, n'est pas sans reproche.

Non seulement il y a une unité de plan dans le Lancelot propre, mais dans tout l'ensemble du « corpus ». Dans la partie appelée communément l'*Agravain*, l'atmosphère change, « le Graal monte à l'horizon ». Tout y est conçu en vue de la *Queste*, si bien que le « droit nom » de l'*Agravain* devrait être : la *Préparation à la Quête.*

La *Queste* elle-même est incontestablement une suite du *Lancelot*. L'hypothèse d'une *Queste Galaad* indépendante du *Lancelot* n'a même pas besoin d'être discutée. Les procédés de l'auteur de la *Queste* sont les mêmes que ceux de l'auteur du *Lancelot*, par exemple la manie de faire reparaître des personnages secondaires; ainsi au moment le plus solennel de la *Queste* réapparaît Claudin, fils insignifiant du roi Claudas.

Les rapports entre le *Lancelot* et la *Queste* d'une part et le *Grand Saint-Graal* ou *Estoire* d'autre part sont plus délicats à déterminer. Il est assez naturel de supposer de prime abord que l'*Estoire* est une sorte de « portique » rajouté après coup à l'édifice par une main différente : c'est généralement le cas des préludes et des « enfances ». Mais en fait il y a entre la *Queste* et l'*Estoire* des rapports intimes d'intention et d'esprit; en outre, l'antériorité de la *Queste* se heurte à des objections décisives qu'il est inutile de répéter après Heinzel et Brugger. L'*Estoire*, loin de se référer à la *Queste*, prédit les événements qui s'y produiront. Il est évident que « la *Queste* postule l'*Estoire* », et que « la *Queste* s'efforce presque servilement d'accomplir les aventures symboliques prophétisées par l'*Estoire* ». Les discordances signalées par la critique entre l'*Estoire* et la *Queste* sont ou inexistantes ou insignifiantes. L'*Estoire* est donc de la main de l'auteur qui projette la *Queste* et même la *Mort Artu*, dont « à coup sûr » il connaît les grandes lignes.

La *Mort Artu* est une finale, spécialement liée à l'*Agravain* par l'épisode essentiel de la Salle aux Images et par les nombreuses allusions de l'*Agravain*. Elle a été écrite la dernière, car elle renvoie aux autres parties ; ses six références à la *Queste* sont particulièrement indiscutables.

La conclusion s'impose donc : l'*Estoire*, le *Lancelot* propre, l'*Agravain*, la *Queste* et la *Mort Artu* sont du même auteur.

Il reste cependant une objection à lever : l'esprit évidemment chevaleresque du *Lancelot* et le mysticisme de la *Queste* peuvent-ils être attribués à un seul et même homme ? En fait, l'esprit mystique et l'esprit chevaleresque ne sont pas séparés, isolés l'un de l'autre dans des chapitres distincts du roman. Il y a des traces d'esprit chevaleresque dans la *Queste*, et surtout il y a dans le *Lancelot* bien d'autres éléments que la courtoisie amoureuse et que l'aventure mondaine. Sans doute l'influence manifeste de Tristan fait de Lancelot, par moments, un héros d'amour passionné ; mais l'auteur cherche constamment à atténuer la culpabilité du couple adultère. Tous deux aiment sincèrement Artus ; Lancelot, en outre, n'est pas le vassal du roi, il ne lui doit rien ; c'est Artus au contraire qui en plusieurs circonstances est son obligé. L'amour de Lancelot est purifié par la constance ; celui de Guenièvre est ennobli par l'influence bienfaisante qu'il a sur Lancelot. Lorsque, dans l'*Agravain*, Guenièvre se reproche d'avoir, par sa faute, empêché Lancelot d'être le héros du Graal, Lancelot rectifie et montre que cet amour est pour lui source de bel orgueil et de prouesse. Néanmoins, toujours dans l'*Agravain*, la vie amoureuse et mondaine de Lancelot est vigoureusement flétrie à plusieurs reprises : c'est son péché, est-il dit, qui lui fera manquer l'aventure du Graal. Sa condamnation est déjà prononcée, d'ailleurs, dans le *Lancelot* propre, quand il ne peut pas éteindre la tombe ardente de Syméon. Les comparses luxurieux sont eux aussi réprimandés et châtiés par des mésaventures : tels Guerrehes et Gauvain. L'esprit religieux est visible jusque dans le *Lancelot* propre, et le mysticisme même n'y est pas inconnu. On y trouve, comme dans la *Queste*, des songes où figurent les mêmes bêtes légendaires, et que des « prud'hommes » expliquent avec la même subtilité moralisante. Les prières, les confessions, les conseils donnés aux chevaliers y ont le même air ecclésiastique. La chevalerie elle-même y est représentée comme une institution quasi religieuse, comme une profession de noblesse d'âme et de beauté morale.

Dans la *Mort Artu*, les préoccupations religieuses ne sont pas moins manifestes. Gauvain, Lancelot, sont frappés de malheurs à cause de leurs péchés. On pourrait s'étonner de voir, dans la *Mort Artu*, Lancelot retourner à la vie coupable qu'il avait si bien amendée dans la *Queste*. Mais les amours de Lancelot et de Guenièvre sont indispensables à l'épilogue ; en outre, la rechute du héros est prévue et préparée dès la *Queste* ; car après avoir entrevu, comme en rêve, les mystères du Graal, Lancelot apprend qu'il n'en verra pas plus et reçoit le conseil de quitter la haire, symbole de ses efforts vers une perfection à laquelle il ne doit pas atteindre. Dépouillé de cette sainte armure,

Lancelot est de nouveau à la merci du démon. Ainsi, ni dans le plan ni dans l'esprit de ce vaste ensemble romanesque, on ne trouve vraiment d'incohérences ; on ne trouve pas davantage de différences de langue ou de style (ch. IV).

Rien ne semble donc plus s'opposer à la thèse de l'unité d'auteur du *Lancelot-Graal.* Pourtant il reste une difficulté. Dans la 1re partie du *Lancelot* propre, il n'est pas question de la *Queste,* et les deux ou trois allusions qui sont faites aux aventures du Graal en donnent pour héros Perceval, et non pas Galaad. L'étude critique, poussée à fond, des divergences des manuscrits en ces endroits démontre que dans la vraie leçon Perceval est bien le héros du Graal. Mais dès le tome suivant (de l'édition H.O. Sommer), l'épisode de Me Hélie de Toulouse annonce que les aventures du Graal seront achevées par un chevalier pur et fort, qui n'est pas encore nommé. Puis, dans l'épisode de la Charrette, qui est une imitation du poème de Chrétien de Troyes, il est fait allusion à des aventures racontées dans l'*Estoire.* Or on sait que pour l'*Estoire,* comme pour la *Queste,* le héros du Graal est Galaad. Comment expliquer ce mélange de concordances et de discordances ? Le mieux est de supposer que l'auteur, ayant commencé par le *Lancelot,* n'avait pas encore arrêté son plan relativement aux contes du Graal, et qu'après avoir écrit la 1re partie (t. III de Sommer), il a pris une décision nouvelle et composé l'*Estoire,* laquelle supposait dans son esprit le projet d'une *Queste Galaad* qu'il fit dans la suite.

Si difficile que puisse paraître cette explication, il y a d'ailleurs une autre raison de la préférer à l'hypothèse d'un changement d'écrivain. L'*Estoire* utilise, on le sait, des sources orientales, entre autres une liste de rois d'Éthiopie où elle a trouvé le nom de Kaleb Alfassam, roi de la « Terre Foraine ». Or le nom de Bohort, qui est un ἅπαξ dans notre littérature médiévale, figure aussi parmi les rois d'Éthiopie. Et il est question de Bohort dès les premiers chapitres du *Lancelot* propre. Donc, dit M. Lot, il est évident que le *Lancelot* et l'*Estoire,* connaissant les mêmes sources orientales, sont du même auteur (ch. V).

Qui fut cet auteur ? A coup sûr ce ne fut pas Gauthier Map, sous le nom duquel ce vaste ensemble de romans est mis sauf exception. Map était mort, mais non encore tombé dans l'oubli, quand le *Lancelot* fut composé, et ce sont ces deux raisons qui sans doute ont déterminé le véritable auteur à emprunter son nom. L'*Estoire* a cette singularité de s'attribuer d'abord à un auteur mystérieux, dont le nom serait connu plus tard, puis à Robert de Borron. Cela vient, dit M. Lot, de ce que l'*Estoire* suit de très près le *Joseph* de Robert de Borron, et veut augmenter son crédit en s'attribuant au même auteur. Plus tard, des remanieurs ont intercalé, entre l'*Estoire* et le *Lancelot,* le *Merlin* et sa suite, tous deux attribués à R. de Borron, si bien que le remaniement de la *Queste* a été transféré aussi de Gauthier Map à R. de B.

La date de la composition du *Lancelot* tout entier se place entre 1214 et 1227, à cause de la position de ce roman entre l'œuvre de Robert de Borron et

celle de Manessier. Le nom, très rare, de Seraphe (el Aschraf) permet même de reporter le *terminus a quo* à 1221, année où fut connue en France une lettre de Jacques de Vitry dans laquelle figure ce nom syrien.

L'auteur n'est ni Normand ni Anglo-Normand : il ignore tout à fait la géographie de la Grande-Bretagne et de la France de l'ouest. En revanche il connaît le Berry, mais il insiste surtout sur la ville de Meaux, et sur la fête de la Madeleine, qui en Champagne et dans la Brie était une date usuelle. Il est donc probable qu'il était Champenois, comme son devancier et modèle Chrétien de Troyes. En tout cas, c'était un clerc ; les diverses parties de son œuvre manifestent sa sympathie pour les personnes religieuses et pour les moines de divers ordres. Il est soucieux de moraliser, et l'on voit qu'il a pratiqué la confession. En même temps, il connaît le monde, s'intéresse aux rapports entre rois et vassaux, aux cas de conscience que peut faire naître le droit féodal. Il est dur aux vilains, qui d'ailleurs n'apparaissent que fort rarement dans son œuvre. C'est donc, probablement, un clerc de cour, d'esprit très aristocratique, peut-être un ancien chevalier.

Son but, en écrivant le *Lancelot*, a été de charmer le public courtois et de le moraliser. La figure de Lancelot a été « tracée pour servir de modèle aux chevaliers du XIII[e] siècle », mais l'auteur a voulu aussi « purifier le genre romanesque » en le faisant servir à l'édification religieuse (ch. VI).

Les sources principales dont l'auteur du *Lancelot* s'est servi pour les diverses parties de son œuvre peuvent être déterminées. Pour le *Lancelot* propre, il a utilisé un poème, sans doute anglo-normand, qui ne nous est plus connu que par le *Lanzelet* d'Ulrich de Zatzikhoven. Il a beaucoup tiré des œuvres de Chrétien, la *Charrette* et le *Conte du Graal*, ainsi que de la première continuation de ce conte, celle de Wauchier de Denain. Maints épisodes, personnages accessoires ou simples noms propres, viennent de là. Plusieurs aventures de Perceval sont mises au compte de Lancelot ; il n'est pas jusqu'à la tournure d'esprit mystique et moralisante de Wauchier, à son goût pour le symbolisme, dont on ne puisse retrouver l'influence dans le *Lancelot*. « Wauchier, lui aussi, était animé d'un double esprit », mystique et courtois On peut encore relever des emprunts faits par le *Lancelot* au Pseudo-Wauchier, au *Bel Inconnu*, à *Méraugis de Portlesguez* et peut-être à la *Vengeance Raguidel*, aux romans d'antiquité, au *Perceval* de Robert de Borron et à l'esquisse de *Mort Artu* qui le termine.

Pour la *Queste*, c'est à Robert de Borron que l'auteur a emprunté l'idée de faire du Graal une relique et de faire des aventures du Graal la fin du monde chevaleresque. Mais dans un ensemble romanesque consacré à Lancelot, il ne pouvait garder Perceval comme héros du Graal ; il ne pouvait pas davantage lui substituer Lancelot. De là est sortie l'invention de Galaad, fils de Lancelot. Il a cependant gardé Perceval, mais en l'épurant et en ne lui donnant plus la première place. Ayant constitué avec Galaad, Perceval et Bohort une sorte de trinité mystique il a repoussé au second plan tous les autres héros. La

Queste est d'ailleurs une « forêt d'allégories », où l'on ne peut guère retrouver de sources que pour quelques incidents.

La *Mort Artu* dérive de la fin du *Perceval* de Robert de Borron, où elle a trouvé la guerre en Gaule, la lutte contre les Romains, la trahison de Mordret, etc. Mais elle a remonté à la source même de Robert de Borron, à cette *Historia Britonum* de Gaufrei de Monmouth que Wace avait traduite. Notre auteur avait certainement vu aussi une rédaction du *Brut* de Wace enrichie d'additions, analogue à celle que laisse deviner la version anglaise du *Brut* de Layamon. La *Mort Artu* a subi très fortement l'influence du *Tristan*, un peu moins celle de Wauchier et du Pseudo-Wauchier. Peut-être y a-t-il eu encore d'autres emprunts, que l'imagination et le savoir-faire de l'auteur rendent difficiles à découvrir.

L'*Estoire du Graal* utilise beaucoup, mais avec une grande liberté, le *Joseph* de Robert de Borron. Elle y ajoute la liaison entre les dynasties chevaleresques et les premiers chrétiens venus d'Orient en Grande-Bretagne, ainsi que le transport du Graal d'Orient en Occident. Mais sa trouvaille principale est d'avoir dédoublé le personnage de Joseph, en lui donnant un fils Josephes, qui mieux que son père pourra être le premier officiant, et comme un prototype de cléricature. L'*Estoire* utilise encore les Actes des Apôtres, surtout les Apocryphes, et des sources orientales d'où elle a tiré l'histoire d'Hippocrate et celle de la nef de Salomon. Il reste beaucoup à faire pour retrouver l'origine de bien des noms et épisodes manifestement orientaux de l'*Estoire*. Enfin on peut signaler que l'auteur de ce roman n'est pas ignorant de l'histoire romaine, et qu'il a emprunté au *Tristan* l'admirable conte du guerrier blessé qui se confie à la mer sur une barque sans avirons et sans voile (ch. VII).

Si habile et attentif qu'ait été l'auteur de ce vaste ensemble de romans, son œuvre ne manque pas d'inconséquences. Il faut signaler en premier lieu l'invraisemblance irrémédiable où il est tombé à force d'enrichir le personnage de Galaad de trop de symboles et de correspondances mystiques. Le château de Corbenic, où est la plus haute des aventures, est trop facile à trouver ; Galaad y a été élevé, si bien qu'on ne comprend guère pourquoi il n'y court pas d'emblée aussitôt qu'il a été armé chevalier. Tout le monde entre à Corbenic, et l'on y voit défiler des figures assez indignes de ce saint lieu. C'est que l'auteur ne pouvait, avec Galaad, garder le thème de la visite inutile, dont ses prédécesseurs avaient fait une partie intégrante du conte du Graal ; non sans ingéniosité, il a reporté cet épisode d'épreuve sur des chevaliers moins parfaits que Galaad. Seulement, dans ces visites inutiles, le thème de la question a disparu, comme incompatible avec le caractère sacré du Graal, et a été remplacé par les épreuves terrifiantes dont est plein le « palais aventureux ».

La personne de Galaad, purement abstraite, s'accommode mal des précisions biographiques que l'auteur a tentées. Sa naissance adultérine, sa conception qui est le résultat d'une supercherie, tout cela n'est guère en harmonie avec

son rôle. Sa généalogie est pénible et obscure : il est de la lignée de Salomon, mais est-ce par sa mère, la fille du roi Pellès, ou par son père Lancelot, lequel est du lignage de Nascien ? La généalogie de Perceval n'est pas moins mystérieuse : ce héros dépossédé était décidément bien embarrassant !

Les grands accessoires légendaires, la Lance, le Graal et même l'épée « qui fauldra au besoing » n'ont pas causé à l'auteur moins d'embarras. La Lance était devenue, chez Robert de Borron, celle de Longin ; elle le reste chez notre auteur, mais elle reste en même temps un instrument des vengeances divines. Ailleurs le sang qui en découle guérit Josephes, Nascien, le roi méhaignié. Enfin la Lance disparaît avec le Graal à Sarras, mais l'auteur n'avait jamais dit qu'elle y était venue. Il y a une inconséquence singulière à placer le Graal, source de bénédictions, au milieu d'un pays dévasté par les enchantements, et dans un château où souffre le roi méhaignié. L'épée qui se brise était déjà dans Chrétien, c'était celle du forgeron Trébucet ; il y en a deux ici, et un long épisode de l'*Agravain* est consacré à nous montrer comment arriva à Corbenic, pour être ressoudée par Galaad, l'épée brisée qui avait jadis blessé Joseph.

Le roi méhaignié est confusément présenté ; l'origine de sa blessure n'est pas la même dans l'*Estoire* que dans l'*Agravain* et la *Queste*.

La Table Ronde elle-même n'est pas représentée de la même façon dans toutes les parties du roman. Dans le *Lancelot* propre, elle appartient plus à Guenièvre qu'à Artus, et paraît une institution purement féodale, une sorte de « maison de la reine », puis elle prend subitement, dans la *Queste*, un sens symbolique grandiose : c'est l'allégorie du monde.

Enfin plusieurs épisodes annoncés sont oubliés en cours de route, par exemple la délivrance de Moyse, dont l'aventure, racontée par l'*Estoire*, était pourtant mémorable. L'ouvrage a été écrit vite, et ces inconséquences en sont la preuve. Mais il n'en faut pas exagérer l'importance : ce sont elles qui ont empêché maint critique de voir l'unité profonde de l'œuvre (ch. VIII).

La valeur littéraire du *Lancelot-Graal* mérite d'être déterminée avec quelque soin. Les défauts sont évidents : la faculté d'invention de l'auteur n'est pas proportionnée à sa fécondité : ses procédés sont assez monotones, un grand nombre d'épisodes se répètent, et il a la manie de ramener sur la scène quantité de personnages secondaires déjà oubliés du lecteur. La *Mort Artu* répète des motifs déjà vus dans l'*Agravain*. Dans l'*Estoire*, la blessure « parmi les quisses » prend les proportions d'une épidémie ; Mordrain, Nascien, Célidoine, subissent tour à tour, dans des îles pareillement désertes, des épreuves fort analogues. L'habitude d'expliquer, assez platement d'ailleurs, toutes les merveilles, finit par tuer l'intérêt. Enfin il y a, surtout dans l'*Agravain*, des inconvenances et bien des maladresses, et nulle part on ne sent un souffle poétique, un véritable don de style.

Mais il y a aussi des mérites, de belles scènes entre Lancelot et la reine ; la *Mort Artu* a une grandeur tragique. Seule l'*Estoire* est faible et

ennuyeuse : on sent que c'est « un portique ajusté à un bâtiment dont la construction était, sinon achevée, du moins commencée ». Dans l'ensemble, il serait injuste de ne pas reconnaître que cette œuvre donne une réelle impression de grandeur, et qu'elle est sans doute la plus caractéristique et la plus forte du moyen âge français (ch. IX).

Elle n'a cependant pas échappé aux entreprises des remanieurs. Une énorme interpolation, l'histoire de *Grimaud*, s'est insérée dans l'*Estoire*. La *Queste* a été enrichie d'aventures discordantes et attribuée à Robert de Borron; en cet état elle a été incorporée au *Tristan*, et y a été encore augmentée. Le *Merlin* a été introduit après coup dans le corpus du *Lancelot-Graal*; il y a même reçu une suite destinée à se raccorder au reste et à expliquer l'origine d'une foule de personnages. Enfin le ms. Huth contient une *Suite Merlin* particulière, différente de la vulgate, et faite pour relier le *Merlin* non à la *Queste* primitive, mais au remaniement mis sous le nom de Robert de Borron.

Galaad n'a pas réussi à déposséder Perceval de la gloire de conquérant du Graal ; Manessier, Gerbert de Montreuil continuent le *Perceval* de Chrétien en démarquant notre *Lancelot*. Le *Perlesvaus* en est aussi une imitation moralisante et mystique. Dans le *Perceforêt* et le *Palamède*, au contraire, le merveilleux chrétien disparaît, l'aventure seule reste et tourne à l'extravagance. Enfin *Lancelot* pénétra en Espagne, et là, refondu, il donna naissance à l'*Amadis*, qui devait l'éclipser, le remplacer dans la faveur publique (ch. X).

⁂

Telle est, fidèlement résumée, la thèse de M. Lot. Elle consiste en somme à démontrer d'abord que toutes les parties du *Lancelot-Graal* sont du même auteur, puis à déduire de l'ensemble, en quelque sorte, la figure de cet auteur et la nature de son talent. Il en résulte que la valeur de presque tout le livre dépend de la manière dont l'unité d'auteur aura été établie, et que si d'aventure la démonstration de M. Lot laissait subsister quelque doute, les chapitres relatifs à l'auteur et à ses défauts et mérites littéraires perdraient beaucoup de leur intérêt. Peut-être en eût-il été autrement si la démonstration de l'unité d'auteur était venue, comme une conclusion, après l'étude particulière de chacune des parties du *Lancelot*. L'analyse eût ainsi précédé la synthèse ; et peut-être cette synthèse eût-elle été moins affirmative. Car il est permis de penser que si M. Lot avait appliqué à quelques-unes au moins des branches du *Lancelot*, prises isolément, ses excellentes méthodes d'étude critique, il aurait reconnu à certaines divergences plus d'importance qu'il ne l'a fait. Par exemple, il n'aurait pas trouvé aisé d'esquisser la conception que le prétendu auteur du *Lancelot* se faisait du Graal ; car entre le Graal de l'*Agravain* et celui de la *Queste*, il y a plus qu'une nuance.

Sans reprendre par le menu tous les arguments présentés par M. Lot à l'appui de la thèse de l'unité d'auteur, qu'on nous permette de signaler quelques difficultés qu'à notre sens il n'a pas levées. Selon lui, l'auteur s'est

interrompu dans la composition du *Lancelot* propre pour écrire l'*Estoire* « portique ajouté à un bâtiment déja commencé ». Or le *Lancelot* s'attribue à Gauthier Map, de même que le reste du corpus, et l'*Estoire* s'attribue d'abord à un personnage de race illustre qui ne veut pas se nommer, puis à Robert de Borron. Changement bien étrange ; M. Lot dit que l'auteur, qui dans l'*Estoire* s'inspirait fort du *Joseph* de R. de B., a voulu accroître le crédit de son œuvre en la mettant sous le nom de son devancier. Mais pourquoi n'a-t-il pas fait le même raisonnement à propos de ses autres emprunts ? Et que devient, avec un pareil procédé, ce souci d'unité, de cohésion que M. Lot découvre en cet auteur ? Je ne puis m'empêcher de penser à d'autres remaniements du *Lancelot-Graal* attribués aussi à Robert de Borron, notamment à la *Queste* du ms. B. N. fr. 343. C'est là une ressemblance fâcheuse.

En outre, M. Lot, frappé à juste titre des références mutuelles de l'*Estoire* et de la *Queste*, est porté à trouver insignifiants les désaccords des deux œuvres. Ainsi la délivrance de Moyse, annoncée par l'*Estoire*, n'est pas racontée par la *Queste* ; c'était pourtant un personnage dont l'aventure était tout aussi mémorable que celle de son père Syméon. Bien plus, la *Queste* fait allusion à un supplice de Moyse tout différent de l'*Estoire*, et tel qu'il ne comportait point de délivrance. Or Robert de Borron, le vrai, infligeait déjà à Moyse un châtiment définitif, et précisément le même qu'indique la *Queste*. Il paraît bien invraisemblable qu'un auteur, après avoir modifié, dans l'*Estoire*, le récit de son devancier, lui ait ensuite, dans la *Queste*, rendu sa faveur au point de le préférer au sien propre. Si l'auteur de la *Queste*, qui sans aucun doute a eu entre les mains une *Estoire* où il a trouvé Nascien, Evalac, etc., etc., y avait trouvé également l'aventure de Moyse telle que nous la lisons dans l'*Estoire* du Pseudo-Borron, et à plus forte raison si cet épisode de l'*Estoire* avait été écrit par lui-même quelques mois auparavant, nul doute qu'il n'y fût resté fidèle dans la *Queste*. Aucune raison valable ne lui eût fait préférer l'incohérence qui nous choque aujourd'hui. La *Queste* est loin d'être la partie la plus prolixe du *Lancelot-Graal*; elle pouvait supporter l'addition des quelques lignes nécessaires à l'achèvement annoncé de l'aventure de Moyse[1].

A ces difficultés, signalées fort impartialement par M. Lot, nous pouvons en ajouter quelques autres, dont il n'a pas parlé, non plus que Heinzel, si nos souvenirs sont exacts. Elles ont trait moins à des divergences épisodiques, pour lesquelles on peut toujours trouver d'ingénieuses explications, qu'à des différences de conception ou d'esprit, bien plus intéressantes en l'occurrence. Le roi Alphasan, dans l'*Estoire*, construit pour le Graal un château auquel Dieu lui-même donne le nom de Corbenic (Hucher, III, 289)[2]. Josué, à qui

1. L'hypothèse d'une lacune à cet endroit de la *Queste*, sans être en soi inadmissible, n'est présentée par M. Lot que comme un pis-aller, sans grande probabilité. Il n'est pas pour le moment nécessaire de la discuter.

2. Je renvoie à l'édition Hucher parce que je n'ai pas sous la main l'éd. Sommer, qui d'ailleurs n'est pas beaucoup meilleure.

Alphasan donne sa terre, est couronné roi, dans ce château, et tous les habitants y sont rassasiés par le Graal, « en tel maniere qu'il n'i ot celui qui n'eust a mengier çou qu'il seust deviser ». Cependant la nuit suivante le généreux Alphasan reçoit du ciel l'ordre de déguerpir, nul homme ne devant coucher dans ce château, parce que le Graal y est, et il est en même temps blessé d'un glaive « parmi les cuisses ambedeus ». Après quoi nous apprenons que ce château s'appelle le Palais aventureux, à cause des aventures extraordinaires qui y adviendront; et que par la suite il sera toujours appelé ainsi, et que tous les chevaliers qui y auront passé la nuit seront trouvés morts le matin, jusqu'à la venue de Gauvain. Cette conception farouche et sanglante du château du Graal ne s'accorde point avec la *Queste*. Les seules aventures que la *Queste* place à Corbenic sont d'ordre moral et religieux; et les chevaliers indignes, comme Hector, sont écartés du saint lieu, mais ne sont point massacrés. Bien plus, quand Lancelot se présente à la porte, la seule aventure qu'il rencontre est destinée à mettre à l'épreuve sa confiance en Dieu, au lieu de sa valeur chevaleresque. Deux lions gardent l'entrée du château; Lancelot tire l'épée pour forcer le passage, et en même temps qu'une main céleste le désarme, une voix lui dit : « Ha, home de povre foi et de malvese créance, por coi te fies-tu plus en ta main que en ton criator? Molt es chetis, qui ne cuides mie que Cil en cui servise tu t'es mis ne puisse plus valoir que tes armes! » Enfin quand les trois élus, Galaad, Perceval et Bohort viennent à Corbenic et achèvent « les aventures qui y sont », il n'est question que de l'épée qui se ressoude entre les mains de Galaad, de la guérison du roi méhaignié, et surtout de la grande cérémonie religieuse du Graal. On ne saurait accuser plus nettement la différence essentielle qui sépare les aventures romanesques de celles du Graal. On retrouve ailleurs, dans le *Lancelot*, ce palais aventureux et terrible dont parle l'*Estoire*, mais ce n'est pas dans la *Queste*, où le « saint ostel », comme on le voit, a un tout autre caractère.

Plus grave encore est le désaccord de l'*Estoire* et de la *Queste* sur un point de dogme dont parle M. Lot, p. 162 sqq. Il s'agit du moment de la messe où s'opère le mystère de la transsubstantiation. Par suite d'une méprise M. Lot, qui cite les deux œuvres, les trouve d'accord. Or l'*Estoire*, comme le dit fort justement M. Lot, suit l'opinion de Pierre le Chantre et montre la transsubstantiation réalisée seulement après la double consécration du pain *et du vin*. Il ne saurait y avoir de doute là-dessus : « Si devint tantost li pains chars et li vins sans... » (Sommer, I, 40). Quant à la *Queste*, c'est une autre affaire. A deux reprises elle nous montre la transsubstantiation visible à Corbenic au cours de la messe du Graal. Voici les deux passages (M. Lot n'a pas mentionné le premier):

1° « Et devant le saint vessel se seoit un vielz hom vestuz come prestres, et sembloit que il fust el sacrement de la messe. Et *quant il dut lever corpus domini*, il fu avis a Lancelot que desus les mains au preudome avoit .iij.

homes dont li dui metoient le plus juene entre les mains au provoire. » (Cf. Sommer, VI, 578.)

2° « Lors fist Josephes semblant que il entrast el sacrement de la messe. Et quant il i ot demoré .i. poi, *si prist dedenz le saint vessel .i. oblee qui ert fete en semblance de pain. Et au lever que il fist* descendi de vers le ciel une figure en semblance d'enfant, et avoit le viaire ausi roge et ausi enbrasé come feu. Et se feri el pain, si que cil qui el pales estoient virent apertement que li pains avoit forme d'ome charnel... » (Cf. Sommer, VI, 190.)

Le « sacrement de la messe », c'est la consécration. Les deux passages sont concordants ; l'un et l'autre ne parlent que de la consécration et de l'élévation de l'*hostie*, que de la transsubstantiation *du pain* ; ni l'un ni l'autre n'introduisent le vin. Dans le premier, le mot de pain ne figure pas, mais l'expression *corpus Domini*, très fréquente dans la *Queste*, ne permet aucun doute. Elle est tirée du rituel de la communion des fidèles, et ne peut désigner, ici comme dans tous les autres passages, que l'hostie « fete en semblance de pain », puisque le pain est la seule espèce sous laquelle les fidèles communient dans l'Église romaine.

Donc, pour l'auteur de la *Queste*, la transsubstantiation est accomplie dès la consécration du pain et l'élévation de l'hostie. C'est, comme on sait, la doctrine qui a prévalu dans l'Église, non sans controverses. Elles étaient particulièrement vives au début du XIIIe siècle, et le désaccord flagrant de l'*Estoire* et de la *Queste* en reçoit une importance décisive. Pour concilier certaines disparates du *Lancelot-Graal* avec sa thèse de l'auteur unique, M. Lot allègue volontiers que cet auteur a bien pu, après tout, comme Wauchier de Denain et tant d'autres, être animé d'un « double esprit ». Ici, il faudrait le supposer aussi animé d'une double théologie, ce qui est plus difficile.

Qu'on relise d'ailleurs ces scènes de la *Queste* et de l'*Estoire*. La *Queste* se garde bien de faire du miracle de la transsubstantiation une description détaillée ; elle annonce simplement l'essentiel du miracle. L'*Estoire*, au contraire, avec une logiqne implacable et aveugle, en suit les conséquences à travers toute la liturgie de la communion ; au lieu de l'hostie, c'est un corps d'enfant que le prêtre partage en trois tronçons sur l'autel, et mange. La vision édifiante, toute spirituelle, de la *Queste*, n'est ici qu'une scène platement écœurante. Ce passage de l'*Estoire* n'est pas hérétique seulement en religion, il l'est en art aussi.

Dans l'hypothèse où l'*Estoire* et la *Queste* seraient du même auteur, nous ne voyons pas comment on pourrait expliquer pareilles divergences. Mais il y a plus. L'*Estoire*, selon nous, contient un passage au moins que l'auteur a copié dans la *Queste*, en le modifiant juste assez pour montrer qu'il ne l'avait pas exactement compris. C'est le combat du roi Lambar et du roi Varlan. Dans la *Queste*, cette histoire est racontée pour montrer avec quel soin jaloux Dieu réserve au chevalier élu l'épée du roi David. Le roi Varlan, Sarrasin converti, était tenu « a un des plus preudomes del monde ». Pourtant, pour s'être

saisi de cette épée en un besoin désespéré, il mourut incontinent, devant le lit où gisait l'épée. Dans l'*Estoire*, au contraire, ce récit n'est qu'un hors-d'œuvre, amené par le nom du roi Lambar, qui figure dans l'énumération rapide de la lignée de Josué. Au lieu que dans la *Queste* l'objet du récit était le sacrilège du roi Varlan et son châtiment, dans l'*Estoire* l'attention est attirée sur le roi Lambar. On insiste sur sa sainteté, sur l'amour que Dieu lui portait ; par contre le roi Varlan n'est plus un « preudome », et s'il est puni à la fin, ce n'est pas tant pour avoir touché à l'épée sacrée que pour avoir tué un saint. Dans l'identité générale des deux textes, un tel changement d'orientation se marque par d'intéressantes variantes, où l'on voit clairement l'effort, d'ailleurs impuissant, de l'imitateur pour adapter un récit qui n'est plus à sa place. Voici les deux passages juxtaposés :

Estoire (éd. Hucher III, 293).	*Queste*[1] (cf. Sommer, VI, 146).
... *et d'icelui Manuiel issi le roys Lambor*... Chil Lambors fu chevalier buens et tant ama Diu que on ne quidoit pas que en toute la Grant Bretagne ne en religion ne en autre liu eust plus preudoume de lui. Il avoit un sien voisin qui marchissoit a lui et estoit rices et fu sarrasins, mais crestiens avoit esté nouvelement. Il s'entreguerrioient de tous lour pooirs.	Quant Galaad voit ceste chose, si dist : « Par foi je voloie trere ceste espee, mes puis que li deffens i est si granz, je n'i metrai ja la main.... — Biaus seignors, fet la damoisele, saichiez que li treres est veez a toz, fors a-I. sol, et si vos diré coment il en avint n'a pas lonc tems. » Voir fut, fet la damoisele, que ceste nef ariva el roiaume de Logres, et a celui tems avoit il guerre grant et mortel entre le roi Lambar, qui fu peres a celui roi qu'on apele le Roi mehaignié, et le roi Varlan, qui ot esté sarrazins toz les jors de sa vie ; mes lors avoit esté crestiennés novelement, si que l'en le tenoit a un des plus preudomes del monde.
Un jour avint que li roys Lambors et li roys Varlans orent lor hommes assembles desus la marine et fu la bataille coumenchie grans et merveilleuse des unes gens contre les autres. Et tant que li roys Varlans fu outreement desconfis et tout si homme	Un jor avint que li rois Lambars et li rois Varlans orent lor osz assemblees en la marine ou ceste nef estoit arivee, et tant que li rois Varlans fu tornez a desconfiture. Et quant il se vit desconfit et ses homes ocis, si ot paor de morir. Si vint a ceste nef qui

1. Texte critique provisoire, d'après l'ensemble des mss. parisiens, extrait de l'édition de la *Queste* que je prépare (cette remarque s'applique à toutes les citations de la *Queste* du présent article).

furent ochis, si que il i en fui tous seus viers la marine; et quant il fu venus a la rive de la mer, *il trouva une nef nouvielement arivee, mais cele nef estoit si biele et si rice, que il n'avoit onques mais veue a nul jour si biele en tout son eage, ne puis ne sist. Et se auquns venoit avant* pour demander quex nef çou estoit, jou li respondroie tot premierement que ce estoit cele nef que Naschiens ot veue en l'Ille Tournoiant. Qant li roys vint a la rive, il sailli dedens la nef et *qant il ot regardé l'espee*, il le traist hors de fuerre et revint ariere et trouva enmi sa voie le roy Lambor. Et qant li roys le vit, il le feri amont ou hyaume, si fu l'espee si trenchans que ele fendi le roy et le ceval jusques en tierre. Itex fu li primiers cols de l'espée qui fu fais en grant Bretagne. Si en avint si grant persécutions a ambesdeus les royaumes, el royaume de la Tierre Foraine et el royaume de la Tierre de Gales *pour venjance dou roy Lambor que Diex amoit tant*, que de grant tans apres les tières a laboureours ne furent gaagnies ne n'i croissoit ne blé ne avaine ne autre cose, ne li arbre ne porterent fruit, ne es eves ne trouverent poissons se trop petit non et pour çou la tierre des .II. royaumes fu apielee la Tiere Gaste.

Qant Varlan vit que l'espee trençoit si bien, il se pourpensa que il retorneroit pour prendre le fuerre. Lors revint a la nef et remist l'espee ou fuerre et si tost come il ot çou fait, il cai mors devant *le lit*.

là estoit arivée, si sailli dedenz. Et quant il ot trovee ceste espee si la trest del fuerre et issi fors, et trova le roi Lambar, l'ome el monde de crestiens ou il avoit greignor foi et greignor creance et ou Nostre Sire avoit greignor part. En quant li rois Varlans vit le roi Lambar, si dreça l'espee et le feriamont el helme si durement qu'il fendi lui et le cheval jusqu'en terre. Iteus fu li premiers cos de ceste espee, et ce fu fet el roiaume de Logres. Si en avint si grant pestilence et si grant destrucion es deus roiaumes que onques puis les terres ne randirent as laboureours leur travaus ; car onques puis n'i crut ne blé ne autre chose, ne li arbre ne porterent fruit, ne en l'eve ne furent trové poisson ; et par ce a l'en apelé la terre des .ij. roiaumes la Terre gaste, por ce que par cel dolereus cop fu ainsi agastie.

Quant li rois Varlans vit l'espee si trenchant, si pensa qu'il retorneroit por prendre le fuerre; et lors revint a la nef et entra dedenz et remist l'espee el fuerre. Et si tost come il ot ce fet si chei morz devant cest lit. Ainsi fu esprovee ceste espee...

Inutile de relever par le menu les différences significatives de ces deux textes. Il est évident que c'est celui de la *Queste* qui est original ; car ce

récit suppose que le lecteur a présentes à l'esprit trois choses : la nef de Salomon, le lit et l'épée. Ces conditions sont parfaitement remplies dans la *Queste*, puisque le récit est fait à propos même de l'épée que les trois chevaliers découvrent sur le lit dans la nef ; elles manquent tout à fait dans l'*Estoire*, où l'auteur est obligé de rappeler de quelle nef il s'agit : il oublie par contre, de rappeler ce que c'est que le lit et l'épée dont il parle, ce qui achève de prouver son emprunt. J'ai souligné les passages caractéristiques de l'*Estoire*. Quant à la *Queste*, les quelques phrases qui encadrent le récit proprement dit en précisent la portée exemplaire et contribuent fortement à prouver que c'est là, et là seulement, qu'il est à sa place. Enfin, le lecteur fera de lui-même la comparaison qui s'impose entre les deux styles, entre l'élégante brièveté de la *Queste* et les surcharges, la prolixité banale de l'*Estoire*.

On pourrait faire une comparaison de textes analogue, et, croyons-nous, tout aussi concluante, entre les passages de l'*Estoire* et de la *Queste* relatifs au lignage de Nascien (éd. Sommer I, 205 sqq., et VI, 93 sqq) Le petit papier mystérieux que, dans l'*Estoire*, Nascien reçoit pendant son sommeil, est un mélange incohérent et assez absurde d'un songe d'Evalac (dont l'*Estoire* ne souffle d'ailleurs mot) et d'une vision de Lancelot décrits dans la *Queste*. Mais c'est l'invention particulière de l'auteur de l'*Estoire*, d'avoir représenté Lancelot sous la forme d'un chien « lait et mauvais », « viex et ors. » Admirable trouvaille ! Vil et répugnant, le généreux amant d'une reine, le héros sans égal du *Lancelot* et de la *Mort Artu*, le pénitent fervent de la *Queste* ! Nulle part, même quand il expie durement un péché d'ailleurs exempt de bassesse, Lancelot n'est traité de la sorte. Jamais l'auteur du *Lancelot* propre ni celui de la *Queste* n'auraient commis sur leur propre ouvrage un tel contresens.

Enfin il serait bien instructif de comparer le texte de l'*Estoire* et celui de la *Queste* dans tout l'épisode de la Nef de Salomon. On aboutirait, croyons-nous, la même à conclusion qu'à propos du combat de Lambar et de Varlan : il est impossible que les deux textes soient de la même main, et c'est l'*Estoire* qui remanie. Mais ce n'est pas le lieu d'une telle démonstration, et il faudrait bien auparavant établir un texte critique, au moins partiel, de l'*Estoire*.

A propos du *Lancelot* proprement dit et de ses rapports avec le reste du corpus, la question essentielle, sur laquelle il faut revenir, est de savoir s'il existe vraiment dans le *Lancelot* le même esprit religieux et mystique que dans la *Queste*. M. Lot l'affirme, à l'aide d'arguments ingénieux et fins. Voyons-en pourtant quelques-uns.

Le *Lancelot*, dit M. Lot, cherche à atténuer la faute de ses héros adultères : il donne des torts à Artus, il évite de faire de Lancelot le vassal du roi qu'il trompe ; c'est au contraire Artus qui est l'obligé de Lancelot. La chevalerie est représentée comme une école de grandeur d'âme et de noblesse, comme une institution quasi religieuse. Enfin l'amour est soigneusement rehaussé, ennobli par l'influence magnifique qu'il a sur les cœurs ; par lui les hommes se surpassent eux-mêmes, il devient une sorte d'exaltation de la

valeur humaine. Tout cela est certainement assez élevé, et montre le désir de l'auteur d'incarner en son héros un idéal. Mais quel idéal? A coup sûr pas celui de la *Queste*. Bien plus, cet ennoblissement de l'amour profane accroît, au lieu de la diminuer, la distance qui sépare l'esprit du *Lancelot* de celui de la *Queste*. Si la chevalerie est une institution si morale, si religieuse même, pourquoi la *Queste* la condamne-t-elle, en esquissant une nouvelle chevalerie, toute différente, et qui est vraiment le service de Dieu? Si Lancelot a tant d'excuses, si son amour pour la reine est chose si belle, pourquoi est-il si rudement tancé dans la *Queste*? Pourquoi lui reproche-t-on précisément d'avoir perverti sa belle âme, d'avoir mal usé des dons exceptionnels de Dieu? L'auteur de la *Queste* n'ignore point la subtilité prestigieuse de cette doctrine d'amour; il la fait présenter par Lancelot lui-même au cours de sa confession, et il la condamne, au nom de la morale religieuse qui n'admet pas ces enjolivements mondains du péché. Bien sermonné par un ermite, Lancelot avoue enfin, et c'est un passage qui vaut d'être cité.

« Sire, fet Lancelot, il est ainsi que je suis morz de pechié d'une moie dame que je ai amee tote ma vie, et ce est la reine Genievre la feme le roi Artu. Çe est cele qui a plenté m'a doné l'or et l'argent et les riches dons que je ai aucune foiz donez as povres chevaliers. Ce est cele qui m'a mis el grant bobant et en la grant hautece ou je sui. Ce est cele por cui amor je ai fetes les grans proesces dont toz li mondes parole. Ce est cele qui m'a fet venir de povreté en richesce et de mesese a totes les terriennes beneurtez. Mes je sai bien que par cest pechié de li s'est Nostre Sire si durement corociez a moi...[1] » Et c'est encore le mot de péché qui revient dans les admonestations par lesquelles le saint homme répond à cette confession encore toute pénétrée d'esprit mondain. Finalement Lancelot, pour se réconcilier avec Dieu, promet de renoncer à son amour. On le voit, le discrédit dont la *Queste* frappe les mœurs chevaleresques tombe à plein sur le *Lancelot*.

D'autre part, le *Lancelot*, dit M. Lot, laisse prévoir à différentes reprises les reproches qui seront faits au héros dans la *Queste* et les châtiments qu'il recevra. Ainsi il échoue dans une aventure (la tombe de Syméon); plus loin, (dans l'*Agravain*) sa conduite est plusieurs fois flétrie aussi sévèrement que dans la *Queste* elle-même. En réalité, si Lancelot manque l'aventure de la tombe de Syméon, c'est, nous dit l'auteur, à cause d'un péché du roi Ban son père; et M. Lot prend ailleurs texte de ce même passage pour établir que dans la religion de l'auteur du *Lancelot* les fautes des parents retombent sur les enfants. Il est donc inexact de présenter cet épisode comme un avant-goût de la réprobation de Lancelot dont le mérite personnel n'est pas en jeu. En outre rien n'est plus contraire à l'esprit et à la lettre même de la

1. Texte critique provisoire (v. plus haut); cf. Sommer, t. VI, pp. 40-51 (j'indique cette référence d'après les excellentes analyses du roman que M. Lot a mises en appendice).

Queste que cette idée de faire expier par les enfants la faute des parents. Car alors les fautes de Lancelot retomberaient sur Galaad, dont la destinée, par principe, doit être parfaite. Ce point de doctrine est d'ailleurs discuté dans la *Queste* : Lancelot exprimant à son confesseur l'espoir d'être sauvé par les mérites de son très saint fils, le prêtre lui répond : « Des pechies mortex porte li peres son fes et li filz le suen, ne li filz ne partira ja as iniquitez au pere ne li peres ne partira ja as iniquitez au filz ; mes chascun selonc ce qu'il aura deservi recevra loier. » (Cf. Sommer, IV, 93-100).

Comment admettre que l'homme qui a écrit cette sentence puisse être l'auteur de l'épisode où Lancelot expie le péché du roi Ban ? Il faudrait lui supposer non plus seulement « un double esprit », comme dit M. Lot, mais une capacité de contradiction plus qu'humaine.

Quant aux reproches faits à Lancelot dans l'*Agravain*, il importe d'abord de remarquer, avant de leur attribuer une valeur probante, que l'*Agravain*, quel qu'en soit l'auteur, a manifestement été écrit pour préparer la *Queste*, ou plutôt pour la raccorder avec le *Lancelot*. Si on y trouvait un esprit déja touché de mysticisme, un commencement de réprobation des mœurs chevaleresques, cela ne prouverait pas nécessairement que l'*Agravain* est de la même main que la *Queste*. Or, à mon avis, on ne trouve même pas cela : les reproches — fort minces au fond — faits à Lancelot sont d'ordre général, ils sont comme des allusions à une réprobation qu'il encourra et qui sera expliquée ailleurs. Nulle part une action présente de Lancelot n'est blâmée : et pourtant Dieu sait s'il se donne chevaleresquement carrière ! Il n'a jamais tué plus de monde. Il tue un vilain qui a osé lui réclamer un péage; ailleurs, juste après avoir vu l'apparition mystique du Cerf blanc et des quatre lions, il doit, pour avoir l'hospitalité, jouter contre un chevalier, et il le tue. Et l'auteur n'a pas un mot de blâme pour de tels exploits ; si au milieu de ses succès Lancelot rencontre une unique aventure qu'il ne peut pas achever, c'est parce qu'elle est réservée à Galaad, et le reproche de luxure qui lui est fait à ce moment semble aussi insolite que s'il n'était qu'un ressouvenir d'un conte tout différent.

Il y aurait encore bien à dire sur la façon dont l'*Agravain* « prépare » la *Queste*. Certes l'auteur semble prendre à tâche d'éclairer certains événements que suppose la *Queste*, de présenter les personnages qu'elle utilise. Mais il est difficile, malgré tout, de trouver dans cette partie du grand roman quelque chose de l'esprit de la *Queste*. Nulle part les meurtres ne sont plus nombreux, nulle part les aventures ne paraissent inventées avec moins d'arrière-pensées morales. C'est un amoncellement d'histoires purement romanesques, et qui à peu près toutes figurent ailleurs. Quand M. Lot parle des faiblesses d'invention du romancier, et de sa tendance trop fréquente à répéter les mêmes incidents, ou à ramener sur la scène des personnages secondaires déjà oubliés, les exemples qu'il cite proviennent *tous* de cette partie du *Lancelot* qu'il appelle la « Préparation à la *Queste* » (Cf. Lot, ch. IX). Quant à la manière dont ces

contes conviennent à la *Queste*, on en jugera par quelques exemples. D'abord le Graal : il sauve la vie de Perceval et d'Hector qui étaient en train de s'entretuer ; un peu plus loin il guérit Lancelot fou d'amour. C'est donc le vase merveilleux, sans rien du symbolisme eucharistique de la *Queste*, et ses bienfaits vont, sans aucun discernement, aux impurs aussi bien qu'aux justes. Qu'on se rappelle toutes les épreuves que Lancelot doit subir, la conversion à laquelle il doit s'efforcer, dans la *Queste*, pour arriver seulement à entrevoir en une sorte de rêve les mystères du Graal. Et qu'on se rappelle de quelle façon, dans la *Queste*, Hector se voit interdire l'entrée du château du Graal. On mesurera alors l'importance du désaccord. On peut en dire presque autant du passage singulier de l'*Agravain* où Bohort, piqué d'entendre raconter par Lancelot son aventure avec la fille du roi Brangoire, se met à dévoiler celle de Lancelot avec la fille du roi Pellès. C'est là un étalage assez surprenant d'histoires quelques peu scabreuses, sur lesquelles la *Queste* n'insiste pas, et pour cause. Car elles ne peuvent que mettre en lumière l'une l'irrégularité de la naissance de Galaad, l'autre les défaillances du vertueux Bohort ; et ce sont des difficultés auxquelles le romancier a dû se résigner, mais sur lesquelles il ne faudrait pas attirer l'attention, sous peine de ruiner toute la fiction de la *Queste*. Enfin l'*Agravain* ne semble pas avoir la main moins malheureuse dans le passage relatif à Claudin, fils du roi Claudas. On se souvient que dans la *Queste*, au moment le plus solennel des cérémonies du Graal, les trois héros voient surgir neuf chevaliers inconnus, qui se joignent à eux dans une nouvelle Cène. Ces élus sont venus de tous les points de l'horizon romanesque, on l'apprend au moment où, leur brève et symbolique mission prenant fin, ils vont repartir dans l'inconnu : et parmi eux figure Claudin, fils du roi Claudas. Le roi Claudas, M. Lot l'a bien montré, est une des plus curieuses figures du *Lancelot*. Il est l'ennemi du héros, mais un ennemi que l'auteur a voulu rendre estimable, à la façon de certains chefs païens des chansons de geste. Claudas joue un rôle dès les premières pages du *Lancelot* ; son fils Claudin n'en joue point. L'*Agravain* ou « préparation à la *Queste* » lui en donne un, et quel ! Dans la guerre de Gaule, Claudin tend traîtreusement une embuscade dans laquelle le bon et sage roi Baudemagus, avec douze compagnons, est grièvement blessé ! Trouve-t-on qu'un exploit de ce genre le prépare à la faveur insigne que lui fera la *Queste* ? Ou plutôt ne croit-on pas que, si l'auteur de la *Queste* avait connu cette affaire il se serait dispensé, ce qui lui était extrêmement facile, de faire figurer à la Cène de Corbenic ce guerrier sans scrupule ? Il n'avait déjà pas tant de sympathie pour les faits d'armes, même irréprochables ! Mais, pour l'auteur de la *Queste*, Claudin était-il autre chose qu'un nom de fils de roi ? Pour ma part, dans la façon même dont ce nom de Claudin a été inventé, pour reproduire le nom paternel, j'inclinerais à voir une preuve que ce Claudin, au moment de la *Queste*, n'avait d'autre célébrité que celle de son père, et pas encore d'histoire. Voilà bien des difficultés à propos du seul *Agravain* ; c'est là un problème auquel il faudra revenir particulièrement quelque jour.

De la *Mort Artu*, il y a peu de chose à dire. Néanmoins l'attribution de ce roman au même auteur que la *Queste* soulève une difficulté que M. Lot a très exactement signalée, mais qu'il n'a pas vraiment résolue. On sait que Lancelot, converti dans la *Queste*, retourne dans la *Mort Artu* à son amour adultère, sans que le romancier s'attache à expliquer un revirement si surprenant. C'est, dit M. Lot, que la rechute de Lancelot était prévue et préparée dans la *Queste* : Lancelot, qui a porté la haire tout le temps de sa pénitence, la quitte quand les aventures du Graal sont finies pour lui, et dès lors il n'est plus protégé contre le Malin. Ce serait déjà là une démonstration bien fragile ; même si Lancelot quittait la haire, il ne s'ensuivrait pas qu'il dût fatalement retomber dans le péché, et le romancier, s'il était soucieux d'enchainer, ne serait pas dispensé d'annoncer plus explicitement la rechute si prompte de son pénitent. Mais il y a plus : M. Lot fait une erreur matérielle et Lancelot *ne quitte pas* sa haire. Le texte de la *Queste* est formel, le voici :

« Lors vint .I. damoiselle devant Lancelot qui li aporta robe de lin fresche et novelle ; mes il ne la volt mie vestir, ains prist la here. Quant cil qui erent entor lui virent ce, si li distrent : « Sire chevaliers, vos poez bien lessier la here, qar vostre queste est achevee ; por nient vos travailleriez plus por qerre le saint Graal, que bien sachiez que vos n'en verroiz plus que veu en avez. Or nos ameint Dex caus qui plus en doivent veoir. » Por ceste parole n'en velt Lancelot rien fere ne lessier, ainz *prist la here et la vesti* et puis la robe de lin par desus et apres robe d'escarlate telle come len li aporta. »

Ajoutons que Lancelot passe ensuite quatre jours à Corbenic, avec « ceux du saint hôtel », et que le cinquième jour il a même l'insigne bonheur de prendre part au festin merveilleux que procure le Graal. Rien, dans les quelques lignes que consacre ensuite la *Queste* au retour de Lancelot à la cour, ne cache la moindre allusion à sa rechute dans le péché. Quant aux passages antérieurs relatifs à Lancelot, ils décrivent ses progrès en sainteté, le soin que Dieu lui-même prend de son enfant prodigue, et l'on y trouverait mainte phrase où Lancelot affirme avec conviction son désir de persévérer dans le bien « à tous les jours de sa vie ». Ajoutons encore que la *Queste* ne contient nulle part d'allusion aux événements de la *Mort Artu* d'où l'on puisse inférer qu'elle acceptait la rechute de Lancelot. Ainsi l'argument fondamental de M. Lot disparaît, ou même se retourne contre lui ; et là où il voyait « un exemple entre cent, entre mille, de cet art des préparations... etc. », il ne reste qu'un des plus gros obstacles qui s'opposent à sa thèse.

On pourrait bien encore chicaner M. Lot sur le passage où, décidé à admirer l'étonnant accord de la *Mort Artu* avec le *Lancelot*, il nous montre Lancelot, dans cette *Mort Artu*, empêché constamment, par on ne sait quelle mystérieuse influence, d'aller à des tournois et de reconquérir sa gloire chevaleresque. En réalité il n'y a là-dedans ni mystère ni intervention divine, et a preuve en est que Lancelot figure parfaitement au tournoi de Winchester. Si ensuite l'auteur l'empêche, par une blessure, d'assister au tournoi de Tane-

borc, c'est, à ce qu'il me semble, parce que Lancelot aurait à y combattre les chevaliers d'Artus (n'oublions pas que ses parents Bohort, Lionel et Hector viennent de quitter la cour, très irrités, et d'aller chez le roi de Norgales, adversaire d'Artus), et que ce serait déflorer les dramatiques rencontres qui vont au cœur même du roman, mettre sa famille aux prises avec le reste de la Table Ronde et avec le roi lui-même. L'auteur de la *Mort Artu* montre peu de respect pour les innovations de la *Queste*, et il semble prendre à tâche d'en effacer rapidement la trace (au bout de deux pages Lancelot est déjà revenu à son bel et tragique amour) ; mais cela ne l'empêche pas d'être un des romanciers les plus remarquables du moyen âge, et de posséder particulièrement l'art des agencements dramatiques. On est donc fondé à lui attribuer des raisons de ce genre.

∴

Au livre de M. Lot sont joints des appendices pleins d'intérêt. C'est d'abord une analyse méthodique de l'ensemble du *Lancelot* ; avec sa distribution en paragraphes qui répondent aux articulations du récit lui-même, et avec ses références continuelles à l'édition Sommer, elle est très commode. C'est ensuite une étude sur l'origine du nom de Claudas. M. Lot y retrouve encore un nom de roi d'Ethiopie ; et cette utilisation, par le *Lancelot* propre, de sources orientales connues également de l'*Estoire*, lui paraît une nouvelle preuve de l'unité d'auteur. N'y a-t-il pas là quelque excès ? La présence d'un nom est un indice bien léger ; et pour Claudas en particulier, comme il faut toujours, même en passant par l'Éthiopie, remonter à la forme latine qui est Claudius, on peut se demander s'il est bien nécessaire d'invoquer les rois d'Éthiopie pour expliquer cette déformation.

Dans un troisième appendice, M. Lot compare deux rédactions de l'épisode de la Fausse Guenièvre. L'une est courte, l'autre est longue et amorce des aventures que la rédaction courte parait ignorer. La rédaction courte n'est manifestement pas un abrégé de la longue ; quant à celle ci, M. Lot se refuse à y voir l'œuvre d'un remanieur, sous prétexte qu'il n'est pas vraisemblable que les 30 pages de la rédaction courte soient la seule « épave » qui nous reste du *Lancelot* primitif. Mais tout dépend de l'idée qu'on se fait des procédés des remanieurs. Un remanieur ne change pas obligatoirement tout de son modèle. Le ms. B. N. fr. 343 nous présente précisément un texte de la *Queste* non pas récrit de bout en bout, mais augmenté et comme farci d'additions qui préparent des rebondissements nouveaux. Et qui nous dit qu'un ms. du *Lancelot*, moins tronqué que le ms. B. N. fr. 768, ne nous révèlera pas quelque jour d'autres « rédactions courtes » analogues à l'épisode en question ? M. Lot conclut que la rédaction courte et la longue sont l'œuvre du même auteur ; qu'après avoir écrit la première il a soufflé, repris des matériaux, et finalement écrit la seconde pour remplacer la première ! Mais comment expliquer alors que cette première rédaction soit parvenue jusqu'à nous, et, si j'ai bien compris, en plus d'un manuscrit ? C'est vraiment pousser un peu loin le souci de tout attribuer au même auteur.

On peut faire la même réflexion à propos de l'appendice suivant, qui concerne la mort du roi Label. Dans l'*Estoire*, cet événement est raconté, à quelques pages d'intervalle, de deux façons contradictoires. M. Lot se refuse à mettre cette incohérence au compte d'un remanieur, et il estime plus vraisemblable qu'elle soit le fait de l'auteur ! Il y trouve naturellement la preuve d'un dessein prémédité, puisqu'il n'y a rien dans le *Lancelot* qui ne soit voulu et composé par un cerveau unique. Retenons de cet appendice surtout la petite note où M. Lot avoue que le texte de l'*Estoire* « présente d'autres traces de remaniements » (p. 382). Concession d'une singulière importance ; car si l'on commence à admettre que le *Lancelot-Graal* n'est plus exactement tel qu'il sortit de la plume du romancier, on est contraint à donner gain de cause à ceux qui voient dans cette œuvre des traces de mains différentes ; et si l'on prétend alors que la thèse de l'unité d'auteur ne s'applique qu'au *Lancelot-Graal* primitif, il faut déterminer ce qu'était ce roman : besogne de « chorizonte » s'il en fut, et reprise d'une méthode que M. Lot a condamnée plus sévèrement que personne.

Les deux derniers appendices sont des études plus purement littéraires, de Mme Lot-Borodine. Elles sont écrites avec beaucoup de talent, de charme et témoignent, la dernière surtout, d'une rare et fine intelligence du mysticisme médiéval. Il arrive même à Mme L.-B. de renchérir sur l'auteur de la *Queste*, ce qui n'est pas peu dire : ainsi elle va jusqu'à parler de mariage mystique à propos de Galaad et de la sœur de Perceval. Je ne vois pas que le texte autorise pareille interprétation, mais elle est bien dans l'esprit de la *Queste*. Relevons enfin, sous la plume de Mme L.-B., une indication fort intéressante. On sait que l'histoire de la Nef de Salomon et des Fuseaux figure, sous une forme généralement identique, dans l'*Estoire* et dans la *Queste*. Mais dans l'*Estoire* Salomon dépose sur le lit un « bref » destiné à mettre le dernier de ses descendants, Galaad, en garde contre « l'engin des femes ». Il n'est pas question de cela dans la *Queste*. Et Mme L.-B. conclut : « Sans doute que l'auteur aura compris l'inutilité d'un avertissement de ce genre à l'adresse de Galaad. » L'auteur de la *Queste* ? Ce n'est donc pas le même que celui de *l'Estoire*, qui, lui, en effet, n'a pas compris cette inconvenance ? Or la Nef n'a d'autre raison d'être que Galaad, pour qui elle est faite. Tout cet épisode n'a pu avoir été composé que par un homme qui avait conçu le personnage symbolique de Galaad tel que la *Queste* nous le présente ; et certes ce personnage ne saurait être soumis à des tentations féminines. Quant à l'hypothèse d'une bévue, corrigée par l'auteur lui-même lors de la transcription du passage de l'*Estoire* dans la *Queste*, comment la faire concorder avec la grâce et la maîtrise dont témoigne tout l'épisode ? Il est donc naturel de tirer de ce passage la même conclusion à laquelle d'autres remarques nous ont conduits plus haut : le texte *actuel* de l'*Estoire* porte des traces d'une utilisation assez peu intelligente de la *Queste*.

*
* *

Tirerons-nous une conclusion d'ensemble de ces remarques sans lien, prises entre beaucoup d'autres ? Nous nous garderons bien d'opposer ici à la thèse de M. Lot un système différent, qui n'aurait sans doute ni le même intérêt ni la même autorité. Peut être M. Lot a-t-il simplement voulu trop prouver en attribuant tout le *Lancelot-Graal*, variantes comprises, à un même auteur. En tout cas son étude montre que les parties de ce vaste roman sont bien, *en général*, faites ou refaites les unes pour les autres, et non rassemblées au hasard par de simples copistes. Il n'était peut-être pas nécessaire de dépasser cette conception de l'unité de l'œuvre.

Quoi qu'il en soit, il est conforme aux meilleures traditions scientifiques que des systèmes explicatifs de cette sorte soient tenus pour provisoires, et servent de point de départ à de nouvelles analyses ; on les honore en les éprouvant et, à l'occasion, en les contredisant. M. Lot lui-même nous y invite ; il dit quelque part qu'une bonne étude d'ensemble de l'esprit du *Lancelot-Graal* est impossible tant qu'on n'a pas de monographies approfondies des diverses parties de ce roman. Nous partageons entièrement et depuis ongtemps cet avis, et en ce qui concerne la *Queste*, nous espérons satisfaire prochainement, dans la mesure de nos forces, le désir ainsi indiqué par M. Lot.

Albert PAUPHILET.

Le Français a la tête épique, par Maurice WILMOTTE ; Paris, La Renaissance du livre, 1917 ; in-12, 191 pages (*Bibliothèque internationale de critique : lettres et arts*).

Dans la *Revue historique*, t. CXX (1915), M. Wilmotte avait fait un exposé critique de la théorie de M. Bédier sur l'origine des chansons de geste qui est devenu le chapitre II de ce livre. Dans les autres chapitres, M. W. expose ses propres idées sur la question et nous donne comme une préface à ses études sur la littérature latine médiévale. Les chansons de geste que nous avons sont des œuvres du XIIe siècle qu'il faut rattacher au XIIe siècle et expliquer par le XIIe siècle. Depuis les quatre volumes des *Légendes épiques* de M. Bédier, c'est là une vérité définitivement acquise. Mais où chercher cette explication ? M. Bédier a laissé entendre que plusieurs explications sont possibles et il n'en écarte aucune : chacune selon lui a sans doute sa part de vérité. Les nécessités de sa démonstration l'ont amené toutefois à insister plus particulièrement sur l'une d'elles : la collaboration des jongleurs et des moines. Les moines avaient accès aux vieilles chroniques, ils y puisaient des faits qu'ils mettaient à la disposition des jongleurs ; les jongleurs avaient, eux, l'habileté technique et ils mettaient en œuvre à leur manière toute cette érudition. M. W. va peut-être trop loin quand il parle à cette occasion de mercantilisme. Si l'œuvre est belle, qu'importe qu'elle ait pu servir à des fins utilitaires, si l'artiste est consciencieux, qu'importe qu'il ait reçu son loyer ?

Il reste, dit M. W., que dans cette collaboration, le jongleur — ou le trouvère, comme on voudra — a l'air un peu sacrifié. Avait-il vraiment besoin d'emprunter sa science aux moines? Capable d'ordonner un thème, de disposer des mots, d'aligner des assonances et parfois d'animer le tout d'une inspiration de poète, n'était-il pas un clerc aussi authentique que le moine ? Il savait donc le latin, pouvait lui-même consulter les chroniques, et qui sait ? lire au besoin les œuvres de l'antiquité, celles aussi où les hommes du moyen âge dans un latin tantôt savant, tantôt fruste avaient imité l'antiquité. Car la tradition ne s'est jamais interrompue : la nuit du haut moyen âge n'a pas été aussi épaisse qu'on l'a cru longtemps. Et si Turold s'est inspiré de Virgile, comme cela est certain, il n'est pas le premier qui se soit adressé à l'*Enéide*. Ni le dernier. Il y a donc bien eu une large tradition épique qui du plus lointain passé est venue aboutir à nos poèmes français du XIe et du XIIe siècle, vies de saints, chansons de geste, romans d'aventure, car c'est tout un. Seulement c'est une tradition latine. Il n'y a pas eu de renaissance au XIIe siècle, il n'y en avait pas besoin. L'antiquité romaine a survécu, interprétée par l'esprit chrétien. Pour comprendre la genèse de nos plus anciens poèmes, il faut donc interroger la littérature latine, les lointains originaux et les imitations médiévales, la littérature profane et la littérature sacrée, la prose comme la poésie. Il faut voir que le latin a pu exprimer, avant le français ou en même temps que lui — et dans toute l'étendue du territoire des « deux France » — les idées, les sentiments, les aspirations de tout un grand peuple. Et c'est la France du *Roland*, du *Renard* et de Chrétien de Troyes que nous trouvons, en pleine Lotharingie, dans le *Waltharius*, le *Rodlieb*, l'*Ysengrimus* et tant d'autres poèmes. Telles sont, en gros et bien sommairement déduites, les idées de M. W. Toutes ne sont pas démontrées et quelques-unes avaient déjà été exprimées plus d'une fois, mais dans l'ensemble elles n'avaient pas encore été soutenues avec autant d'accent et des arguments aussi probants. Ces idées conduisent tout naturellement M. W. à préconiser et à appliquer lui-même les méthodes de la critique littéraire. Déterminer avec précision l'apport qu'ont reçu le XIe siècle et le XIIe siècle, cadres, procédés, formules, art enfin, voilà une partie de la tâche ; définir l'esprit, retrouver l'âme qui a animé cette matière, voilà l'autre partie et sans doute la plus importante. Et ici pourquoi ne pas tenir compte du génie, si on le rencontre par hasard ? M. W. nomme bien dans la même phrase que Turold, Dante, Shakespeare et Molière, et c'est assurément lui faire beaucoup d'honneur; mais en revanche est-ce assez que de voir en lui — à quelques lignes ou quelques pages d'intervalle — un « metteur en œuvre » et dans son poème « un savant travail de marqueterie » ? Ce qui frappe M. W. dans l'étude de M. Bédier sur le *Roland* « c'est la prédominance d'un sentiment esthétique, qui tend à faire la part assurément trop belle à l'originalité de l'auteur de ce poème et aussi à perdre de vue trop délibérément les antécédents du manuscrit d'Oxford ». Nous croyons qu'on ne peut pas faire la part trop belle à l'originalité du plus grand poète du XIIe siècle.

Lucien FOULET.

A. Jeanroy, **Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux** (manuscrits et éditions) ; Paris, Champion, 1916 ; in-8, viii-89 pages.

— **Bibliographie sommaire des chansonniers français du moyen âge** (manuscrits et éditions) ; Paris, Champion, 1918 ; in-8, viii-79 pages (Les Classiques français du moyen âge, publiés sous la direction de Mario Roques, nos 16 et 18 : 2e série, Manuels).

La seule bibliographie provençale existant jusqu'à présent, celle qui forme la deuxième partie du *Grundriss* de Bartsch, date de 1872. Il était donc tout à fait indiqué, dans l'attente de la nouvelle édition qu'on en annonce depuis une vingtaine d'années, d'en donner un abrégé et, surtout, de signaler, d'une manière précise, les progrès accomplis depuis un demi-siècle dans le domaine des études provençales. C'est ce qu'a fait M. Jeanroy dans sa *Bibliographie sommaire*. La première partie énumère les manuscrits, en donne une description sommaire, mais précise, renseigne sur leur histoire, et en indique les éditions diplomatiques. Les anciens sigles sont maintenus, les manuscrits récemment découverts sont désignés par des sigles conformes au système de Bartsch. Pour la deuxième partie, consacrée aux éditions de textes, M. J. a dépouillé les recueils collectifs (recueils généraux, recueils par genres, recueils par régions) et les éditions séparées. Enfin, un appendice (p. 78) apporte des précisions bienvenues à la longue liste d'anonymes donnée par Bartsch.

L'économie de la *Bibliographie des chansonniers français* est à peu près la même. La première partie étudie tour à tour les chansonniers proprement dits, les chansonniers provençaux contenant des chansons françaises, les manuscrits divers qui contiennent quelques spécimens isolés de la poésie lyrique, et enfin signale quelques anciens manuscrits actuellement introuvables. Après l'énumération, dans la deuxième partie, des recueils collectifs et des éditions particulières, est donnée une liste de pièces anonymes publiées isolément, ainsi que des additions et des rectifications à la liste des chansons dressée par G. Raynaud. Ce petit volume, de même que l'autre manuel signalé ci-dessus, est destiné à devenir le *vade mecum* de tout étudiant en philologie romane et les spécialistes même y trouveront à apprendre. Qu'on me permette de contribuer par quelques observations de détail[1] à une deuxième édition qui ne tardera sans doute pas à devenir nécessaire. Je ne saurais mieux remercier mon maître du grand honneur qu'il m'a fait en inscrivant mon nom à la première page de son livre.

---

1. Comme il s'agit d'une bibliographie *sommaire*, il serait inutile de signaler des détails qui pourraient utilement être ajoutés. D'autre part, quelques éditions ont paru depuis que le volume a été mis sous presse (Audefroi le Bastart, Mathieu de Gand, qui est probablement le même que Mathieu le Juif, les jeux partis d'Adam de la Halle ; quelques suites de chansons anonymes, etc.).

P. 2. Des 20 chansons du manuscrit *B*, quatorze (et non treize) sont de Thibaut de Champagne. — P. 9. Le nombre des chansons contenues dans *S* est de 60 (non 62). Il n'est pas tout à fait exact de dire que « presque toutes ces pièces sont de Thibaut de Champagne » : 39 seulement sont de ce poète, onze sont d'autres auteurs, dix anonymes. — P. 23. Il aurait été utile de dire que le lai (non chanson) *Fleur de virginité* a été imprimé dans l'édition des *Lais et descorts*, p. 159. — P. 30. Les motets du petit volume de la Bibliothèque grand-ducale de Wolfenbüttel, coté Helmstedt 1099 (non Aug. 1099), ont été publiées, avec ceux de Bamberg, par M. A. Stimming (*Gesellschaft für romanische Literatur*, nº 13), p. 77. Cf. *ib.*, introduction, p. XXVIII, et G. Steffens, *Archiv* de Herrig, LXXXVIII, 304. — P. 41. L'édition des *Lais et descorts* compte 30 (et non 29) numéros. — P. 46. Aux éditions particulières il faut ajouter : Aug. Brachet, *Étude sur Bruneau de Tours, trouvère du XIIIe siècle*; Paris, 1865 (deux chansons). — P. 48. L'édition de Colin Muset, par M. Bédier, est de 1912 (non de 1902 ; faute d'impression). — P. 51. L'édition des *Œuvres* de Henri d'Andeli est à supprimer ; il n'y a pas de pièces lyriques. — P. 58 (pièces anonymes publiées isolément), ligne 3. Au lieu de Raynaud 6, il faut lire 11. — P. 59, nº 556. N'est pas anonyme, mais de Gautier de Coinci. — Le nº 630 figure aussi dans les *Chansons et dits artésiens*, p. 33. — Nº 704. N'est pas anonyme, mais un jeu parti entre Jehan Bretel et Lambert Ferri. — Nº 747. Il aurait été utile d'indiquer que l'édition qui se lit dans les *Origines de la poésie lyrique* n'est que partielle. Même observation pour le nº 1368. — Nº 893. Réimprimé par M. Bédier, *Colin Muset*, p. 27. — Nº 938. N'est pas anonyme, mais un jeu parti entre Perrin d'Angecourt et le comte d'Anjou. — P. 63 (additions et rectifications à la Liste des chansons de G. Raynaud). Au lieu de 39 *bis*, lire 37 *bis*, au lieu de 187 *bis*, 184 *bis*. — P. 64. Le nº 353 devrait figurer dans la liste précédente (pièces anonymes publiées isolément). — Le nº 562 est identique au nº 115. — Le nº 1044 *bis* doit être placé trois lignes plus haut (entre 1014 et 1049). — Le nº 1124 est identique au nº 15. — P. 69, nº 1447. Lire Du Méril, *Mélanges archéologiques*, p. 319 (non p. 312 ; faute d'impression).

Arthur LÅNGFORS.

Les partures Adam. Les Jeux partis d'Adam de la Halle, *texte critique avec introduction, notes et glossaire, par* L. NICOD, élève diplômée de l'École des Hautes Études ; Paris, 1917 ; 167 pages, in-8 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 244).

Ce travail atteste, en même temps que quelque inexpérience (et, même dans le domaine typographique, une grande inexpérience [1]), de précieuses et

1. L'emploi des italiques et des romaines est très arbitraire et il y a beaucoup de place perdue. — C'est évidemment dans un moment de distraction

rares qualités et une très honorable connaissance de notre ancienne langue. Les quelques pages de l'Introduction où le genre ici représenté est analysé et apprécié sont pleines de finesse et vivement écrites ; le texte est judicieusement établi et le choix des leçons adoptées amplement motivé ; le glossaire ne contient ni lacunes ni erreurs graves[1]. J'ai néanmoins quelques regrets à exprimer : quand la leçon du manuscrit base est écartée (ce dont nous sommes avertis par l'emploi des italiques), rien ne nous dit si la leçon adoptée est commune à tous les autres mss. ou propre à l'un ou à plusieurs d'entre eux ; la *varia lectio*, allégée avec raison de toutes les variantes graphiques, est certainement un peu maigre. La marche de la discussion et le sens général des répliques sont bien expliqués dans les sommaires placés en tête de chaque pièce (eux aussi très agréables à lire), mais certains détails ne sont élucidés ni dans les notes ni au glossaire. — Voici quelques remarques portant surtout sur le texte : I, 45. Point après ce vers, qui se rattache à ce qui précède, non à ce qui suit. — IV, 30 *Chiens esragiés... ne fera ja lonc fouc* ; le sens du dicton est assuré par le rapprochement fait en note, mais cet emploi de *fouc* reste à expliquer ; le mot en effet n'est pas focum (picard *fu*), mais probablement *folc* « troupeau ». — 47 *Je sai bien, et par coi* ; il faut sûrement lire, comme me l'a fait remarquer M. Långfors, *et parçoi* (de *parcevoir*). — 50, la leçon de *P* est préférable, *clerc plein de veulie* s'opposant à *coilart*. — VII, 28-32, point-virgule après 28, virgule après *et* (31) ; cette phrase ne se rattache pas à la précédente et le sujet de *puet* doit être repris à la strophe antérieure (22) ; *ainsi*, faute d'impression pour *ains*. — XI, 66 *Je vous tenisse ju* : la leçon *a ju* (*P*) est seule correcte : 149 *pasaument*] lire *pasanment*. — XIII, 31 *cuer* au singulier, donné par les deux mss., devait être conservé. — XIV, 41 *ecris*, qui n'est ni expliqué, ni enregistré au Glossaire, doit sûrement être lu *etris*, c.-à-d. *estris*, qui est la leçon de *P* (non enregistrée). — XV, 38 si *perchois* est bien la leçon de *P*, pourquoi écrire *perchoi*[*s*] ? — XVI, 21 le mot omis est certainement *se*. — XVIII (Append. I), 16 le texte de *P* : *prendre au meilleur savés mal assener* fausse la rime ; la note est confuse et diffuse ; la correction est des plus simples : *au meilleur prendre avés mal assené* ; 24 la bonne leçon est *s'il l'estut* (et non *estuet* que donnent les mss.) *a amors obeïr*. Pour cette pièce il était tout à fait inutile de reproduire *in extenso* le ms. *E* dont les variantes avaient été données plus haut.

A. JEANROY.

---

que Mme N. a écrit (p. 59) que « la forme *dichiés* ... recouvre exactement dicatis ». — Elle a renoncé à figurer par des signes diacritiques la prononciation picarde des gutturales et palatales ; le système est commode, mais il a ses inconvénients : il amène par exemple à écrire *coilart* un mot (racine celare) dont l'initiale était en francien *c*, en picard *ch*.

1. Auraient besoin de quelques retouches les articles *acoillir* (non *akueillir*), *boichon*, *conoistre* (dont le sens « avouer » a été méconnu, IX, 33), *esploit*, *resse[illegible]t*, *riber*, *ribot*.

A. Steppuhn, **Das Fablel vom Prestre comporté und seine Versionen; ein Beitrag zur Fablelforschung und zur Volkskunde**; diss. de Königsberg, 1913; in-8, 121 pages.

Le fabliau *Du prestre comportet* (qu'on a appelé, sans doute à tort, *Du prestre c'om porte*) a été conservé dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, les nos 1553 (*A*) et 12603 (*B*). La nouvelle édition suit *B*, parce qu'il est « beaucoup meilleur », comme l'affirme M. St. laconiquement (p. 74). Même s'il n'en était pas ainsi, il était toujours utile de le reproduire, puisque MM. de Montaiglon et Raynaud (IV, no 89) ont imprimé *A*. En tenant compte d'assez nombreuses rectifications indiquées dans un carton que M. St. a distribué après l'apparition de sa dissertation, on obtient un texte à peu près lisible. Mais il reste encore beaucoup de passages obscurs qui font regretter la pauvreté des notes explicatives et l'absence totale d'un glossaire. Il aurait pourtant été utile de dire quelque part que *vescha* 1038 représente probablement versus illac et que *vains* 1064 est un cas sujet tiré de *vaignon*. La copie du manuscrit base, due à M. A. Pillet, paraît en général correcte. Voici quelques observations sur le texte. — V. 31. Il était inutile de changer *reverrai*, bonne forme picarde, en *revenrai*, inutile également de remplacer *en vait* 68 par *s'en vait*, *aseür* 75 par *asseür* et *ens ou col* 84 par *ens el col*. — V. 96. *B* a *sires* (non *sire*). — V. 116. Imprimer *erraument*, de même aux v. 383 et 571. — V. 116. *B* a *raroie*, qui est à conserver. — V. 120. *B* a *mengier*. — V. 142. *B* a *ore*. — V. 143. *B* n'a pas *cui*, mais *qui*, qui est irréprochable, de même au v. 465. — V. 166. *B* a *li*. — V. 172. *B* a *ki*. — V. 187. *Esgarde et perçoit et voit*; pour écarter l'hiatus choquant, on doit lire, avec *A* : *Esgarde si perçoit et voit*. — V. 275. *B* a *guisse*, qui peut rester. — V. 373. *De quanque ele avoit oï*; *A* a *quanques*, qui est la bonne leçon. — V. 378. *B* a *cuite*. — 406. *B* a *Car*. *A* a-t-il vraiment aussi *Car*, comme l'indique la *varia lectio* de M. St.? Si oui, pourquoi alors lire *Que* au texte critique? — V. 470. La graphie de *B*, *esciver*, était à conserver. — V. 494. Que signifie *Ses ieus oeuvre, receuvre amont*? *A* lit *si garde amont*. — V. 515. La graphie de *B*, *cols*, est à conserver. — V. 540 se lit dans *B* : *Car bien sai aucun paissant*, et dans *A* : *C. b. s. K'auchuns trespassant*. S'il s'agit, comme le veut M. St. (p. 118), de « paysans », le vers de *B* est irréprochable (*paissant* étant de trois syllabes), et il ne fallait pas « corriger » *Car bien sai que oucun paissant*. Si par contre, ce qui est plus probable, il s'agit de « passants », c'est la leçon de *A* qui s'impose. — V. 541. *B* a *cest*. — V. 622. Pourquoi changer *sentu* en *senti*? Cela est d'autant moins justifié que *sentu* est attesté par la rime (*viestu* : *sentu* 830). — V. 725. Au lieu de *si*, imprimer *s'i*.

Le motif du *Prestre comporté* se rencontre dans quatre autres fabliaux ainsi que dans de nombreux contes modernes. Les rapports entre ces différentes versions sont étudiés dans l'introduction. Cette partie manque de clarté. Des cinq fabliaux qui traitent du thème qui nous intéresse ici, deux

(le *Prestre comporté* et le fragment *Dou sagretaig* du manuscrit de Berne) représentent deux rédactions à part ; les trois autres sont étroitement apparentées. Il aurait fallu dire clairement que c'est le fabliau *Du segretain moine* (Montaiglon et Raynaud, V, n° 136) qui est le meilleur des trois. C'est celui-là qu'il fallait analyser en détail, et non la rédaction intitulée *Du segretain ou du moine (ib.*, n° 123) qui en est un abrégé maladroit (quelques rimes sont les mêmes, les derniers vers aussi sont à peu près identiques). C'est bien à la bonne rédaction du *Segretain moine* qu'appartient le texte du manuscrit fr. 14971 (fol. 41-48 v°) [1], qui a été signalé dans Montaiglon et Raynaud, VI, 278, mais dont les variantes n'ont pas été indiquées [2]. Ce qui a fait croire à M. Steppuhn le contraire (p. 12-13), c'est que ce dernier manuscrit débute par quatre vers qui ne sont pas dans le texte imprimé :

Ci commence li dis du secretain et de dame Ydoisne

Qui veult bien dire ne traitier
Si se gart bien au commencier
Qu'il die par si fait samblant
4 Que ses dis soit a tous plesant.
Or vous vaudrai conter la vie
D'un secretain d'une abeÿe.

Aux deux vers cités en dernier lieu correspondent les deux premiers du texte imprimé :

D'un moine vos dirai la vie,
Segretain fu de l'abaïe...

A. Långfors.

The Ad Deum vadit of Jean Gerson, published from the Manuscript Bibliothèque Nationale, Fonds Fs. 24841, by David Hobart Carnahan (University of Illinois Studies in Language and Literature, vol. III, n° 1, February 1917 ; in-8°, 155 pp.

Cette édition du plus beau sermon français de Gerson est faite avec soin et conscience. M. Carnahan, qui n'a pu utiliser que les manuscrits parisiens, a reproduit le texte du ms. Bibl. Nat. f. fr. 24841 et a noté les variantes de B. N. f. fr. 990 (B), 448 (C) et 19397 (D). Le ms. 24841 a eu la préférence à cause de ses leçons excellentes et de son ancienneté [3].

---

1. Sur l'histoire de ce manuscrit, voir G. Doutrepont, *La littérature française à la cour de Bourgogne*, p. 330.
2. Un cinquième manuscrit est Arsenal 3527, fol. 179 v°. Voir A. Långfors, *Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle* (Paris, 1917), p. 113.
3. Je ne crois pas que la copie d'un acte de 1425 se trouvant sur le feuillet de garde permette de dater le manuscrit lui-même.

Ce sermon se retrouve dans les mss. suivants de la province et de l'étranger :

Chantilly 869 [145], fol. 1 ; Douai 516, fol. 6 ; Lyon 1182 ; Tours 312, fol. 240 et 532 fol. 1 ; Troyes 1326 ; Valenciennes 230, fol. 1, et 240, fol. 273 ; Bruxelles 9081-2 (nouv. 1693), 10180-93 (nouv. 1640) 9303-4 (nouv. 1641) et 11065.

Il n'est pas probable au reste que le texte eût été modifié sensiblement par d'autres collations. Cependant, le ms. de Tours 312 serait peut-être utile à consulter, car il est exactement daté du 11 janvier 1416.

Parlant des éditions, M. Carnahan passe un peu rapidement sur celle de Verard dont la Bibl. Nat. possède un exemplaire, peut-être le seul connu[1] ; c'est un volume sur vélin dont voici la brève description : in-fol., 34 ffnc. ; car. goth. ; 2 col. 40 ll. ; signat. a-e 6, f. 4.

fnc. 1 r° : L (grande initiale || *gros car.* es Contemplacions || historiez sur la passion || *pet. car.* Nostre seigneur Composees par maistre Iehan gerson || Docteur en théologie. ||

Fnc. 34 r° : onze lignes de texte, puis le colophon ❡ Cy fine ce present livre Imprime à Paris Lan mil cinq cēs & sept || le .xxvie. iour de mars Pour Anthoine verard marchant libraire || demourāt a paris deuāt la rue neufve nostre dame a lenseigne sainct || Iehan leuangeliste. Et a le roy nostre sire dōne audit verard lectres de privilege de troys ans pour vendre et distribuer ledit livre po[2] soy || rēbourser des fraiz & mises par luy faictes. Et deffēd le roy nostred || s[2] a tous impimeurs (*sic*) et libraires & autres de ce royaulme de non impri || mer led livre iusqs a troys ans sur paine de cōfiscation desditz livres.

Marque de Verard, Macfarlane LXXVII.

Le volume est orné de quinze gravures, qui ont été miniaturées dans l'exemplaire. Parlant de ce texte l'éditeur américain dit (p. 38) : « Il est basé sur un manuscrit inconnu et introuvable ». Cependant, à première vue, il semble bien que ce soit le sermon que nous connaissons, Verard n'a fait que transposer les différentes parties de l'ouvrage, il en a supprimé quelques-unes (les oraisons, qu'il jugeait peut-être manquer d'intérêt) et il a opéré les soudures avec de petites phrases de son crû. Comme exemple de ce procédé je signalerai les changements effectués dans le onzième texte.

Voici l'ordre des lignes comparé à celui de l'édition actuelle : 1726-32, 1763-75, 1942-52 (ce qui est un empiètement sur le douzième texte) 1735-58, 1792-1900. Les chapitres sont souvent précédés de titres et de rubriques, ainsi en tête du septième texte : Comment en la maison de Cayphe nostre Saulveur J.-C. fut accusé de plusieurs faulx temoings et comment on joua leans de luy au chapifol en le frappant cruellement et disant maintes injures.

Le texte de M. C. est établi avec soin et basé sur un excellent manuscrit.

1. Vélin 949 (Macfarlane 87).

Voici quelques remarques; pour l'introduction : p. 13 dans une citation du *Vivat Rex* : Dieu quelle horreur ! ils se sont occis l'un *par* pendre ; p. 37, gouverneur de Carladès (c'est une petite région de la Haute-Auvergne) ; dans le sermon, ligne 91 : Et estoies *ministre*, c'est la leçon de B C D et de l'éd. Verard, elle est bien meilleure que celle de A ; ligne 587 : on trouvera *nulz* telx ; ligne 2291, il faut garder *mierre* que donne A et qui est attesté par Godefroy [1] cette forme se rencontre jusqu'au milieu du XVI[e] siècle [2] ; ligne 2553 : Et comment *ce* povoit cecy faire, il est inutile de corriger [3], le XV[e] siècle n'attachait aucune importance aux graphies ; ligne 2623 : *pichié* est de même représenté dans Godefroy ; ligne 2713 : *empestrer* également.

Pour la biographie, M. C. ne s'est pas servi de l'étude de J. B. Schwab [4] ni, et c'est plus important, de l'ouvrage de Noël Valois où le rôle politique de Gerson est bien défini [5]. L'éditeur aurait connu la participation du chancelier à l'ambassade se rendant en 1407 auprès de Benoît XIII, il aurait été mieux documenté sur l'action de son personnage au concile de Constance et peut-être aurait-il hésité à prêter des « hardiesses politiques » à cet homme prudent et de tendances conservatrices. M. C. ne s'arrête pas aux autres œuvres de Gerson, la question des attributions formerait un livre à elle seule ; il se contente d'analyser son sermon, sans parler des sources qu'il traitera dans un autre travail. Je ne crois pas, comme il le dit, que ce soit à cause de son humble extraction que Gerson parle avec compassion du menu peuple, ce sentiment était très répandu parmi les écrivains ; presque tous (Christine de Pisan, Alain Chartier, Pierre de Nesson, Jehan Regnier, Martial d'Auvergne) ont consacré quelques lignes à sa situation misérable. Il n'y a aucun lien à établir entre Gerson et J.-J. Rousseau : son idée de l'état d'innocence dans lequel Adam fut créé repose simplement sur le texte de la Genèse.

Parlant du quatrain par lequel débute son texte et qui est répété plusieurs fois, M. C. rapporte l'opinion de M. l'abbé Bourret qui croit que ces vers sont empruntés à un mystère, puis celle de M. E. Roy qui n'y voit que la traduction ou la paraphrase des paroles : « *Ad Deum vadit* ». C'est certainement cette dernière manière de voir qui est la vraie. Gerson a usé souvent de ce procédé afin de mieux faire entrer son texte dans l'oreille de ses auditeurs, ces quelques vers rimés ou simplement assonancés revenaient dans son discours tel un refrain. Dans le sermon *Beati qui lugent* il commence par ces mots :

---

1. *Complément*, t. X, p. 157.
2. Une édition d'un sermon prêché en 1525 à Angers est intitulée *Le Fagot de Myerre*, Paris, Yolande Bonhomme (Harrisse, *Excerpta*, n° 95).
3. Ligne 2985 : quer *se* jour estoit, même remarque.
4. *Johannes Gerson, Professor der Theologie und Kanzler der Universität Paris*, Wurzbourg, 1858.
5. *La France et le grand schisme d'Occident*, 4 vol., 1896-1902 (surtout les tomes III et IV).

Ceulx icy sont bieneureulx
Qui les cuers ont douloureux [1].

Le second sermon sur saint Antoine *Dedit illi scientiam sanctorum* débute par :

Sainct Anthoine ot la science
Des saincts et la sapience [2].

Il traduit le texte : *Diligite justiciam qui judicatis terram* par :

Ames justice et la gardes
Seigneurs qui la terre juges [3].

Et *Nimis honorati sunt amici tui* par

O Dieu combien sont tes amys
Excellamment a honneur mys [4].

On pourrait multiplier les exemples. M. C. montre fort bien la cause de l'affection de Gerson pour saint Joseph, le prédicateur voyait un rapport mystique dans le fait de s'appeler Jehan *Charlier* alors que l'époux de la Vierge était « charlier » de son métier, un autre lien était établi entre lui et le Christ car Gerson signifie en hébreu pèlerin, il insista plusieurs fois sur cette appellation de voyageur, exilé (il la mérita du reste à la fin de sa vie); dans les premières éditions de ses œuvres il est toujours représenté sous la figure d'un pèlerin [5].

Un glossaire et un index des noms propres terminent le livre. M. C. a intercalé dans le premier les remarques que M. A. Thomas lui a communiquées. J'ajouterai à propos de *table ronde* que cette expression fut employée jusqu'à la fin du xve siècle, elle se retrouve dans une pièce de Guillaume Cretin à Fr. Charbonnier, son fils adoptif :

L'autre s'en va en un grant carrefour
Et faict dresser, qui qu'en grommelle ou gronde,
A tous venans la belle *table ronde* [6].

Et dans le *Séjour d'honneur* d'Octovien de Sainct-Gelais

La tiennent toujours *table ronde*
Les bons et louables danceurs [7].

Eugénie DROZ.

1. B. Nat., f. fr. 1029, fol. 71 v°, et 13318, fol. 67.
2. B. Nat., f. fr. 1029, fol. 99 v°, et 25552, fol. 67.
3. B. Nat., f. fr. 25552, fol. 37, et 24841, fol. 340.
4. B. Nat., f. fr. 1029, fol. 39 v°, et 13318, fol. 1.
5. *Cat. général des incunables*, nos 5125-5128.
6. *Poésies*, éd. Coustelier, p. 231-238.
7. Paris, A. Verard, 1519, fol. K. 11 v°.

Étude sur Pathelin, Essai de bibliographie et d'interprétation, par Richard Th. HOLBROOK, Baltimore, The Johns Hopkins Press et Paris, Librairie E. Champion, 1917; in-8°, x-115 p. (Elliott Monographs in the Romance Languages and Literatures, edited by Edward C. Armstrong, 5).

Dans ce beau volume, orné de vingt-trois illustrations empruntées pour la plupart aux anciennes éditions de *Pathelin*, M. Holbrook nous donne les résultats d'un travail poursuivi méthodiquement pendant bien des années. Voulant donner une édition critique de la farce de *Pathelin*, sa première tâche a été de déterminer la généalogie exacte des nombreux imprimés ou manuscrits qui nous ont transmis la pièce. Tout était à faire dans ce domaine, et les éditions modernes qu'on a données jusqu'à présent ne se sont jamais fondées sur un examen raisonné de la tradition. La table généalogique de M. H. n'est pas tout à fait complète : il a dû s'arrêter dans son étude des différents textes de *Pathelin* à l'année 1550, mais il est bien douteux qu'aucune édition publiée après cette date ait chance d'apporter quoi que ce soit de nouveau. De plus, il la déclare provisoire, et il est bien vrai que toutes ses démonstrations ne sont pas également péremptoires et qu'il y aura place ici ou là pour plus d'une retouche. Dans l'ensemble il n'apparait pas qu'on puisse contester ses résultats principaux. Des 16 éditions parues avant 1550 qu'il examine dans son livre, 2 seulement doivent être retenues : celle de Le Roy (vers 1485) qui est la plus ancienne, mais a perdu quelques pages dans le seul exemplaire qu'on en possède et celle de Levet qui a suivi Le Roy et par conséquent permet de suppléer Le Roy, là où Le Roy nous fait défaut. Ce dernier résultat est important : on avait cru autrefois que l'édition Beneaut (1490) était la source de Levet; M. H. prouve que c'est le contraire qui est vrai, et par une étude extrêmement ingénieuse des bois dont Levet s'est servi pour reproduire son emblème dans ses différentes publications, il arrive à dater exactement cette édition précieuse (entre le 1er novembre et le 20 décembre 1489). Toutes les autres éditions ont copié Levet ou des dérivés de Levet. Elles pourront fournir des suggestions intéressantes quand il s'agira de corriger des passages désespérés de Le Roy ou Levet, il ne faut rien leur demander de plus. Et c'est le même service que nous rendront les manuscrits. Car le ms. Bigot, le ms. La Vallière et le ms. de Harvard ont tous copié des imprimés que nous avons. Même le plus ancien de tous, le ms. B. N. Nouv. acq. 4723, remonte à Levet : mais cette fois la démonstration est réservée, M. H. la donnera dans un article qui doit paraître dans la *Romania*. Ainsi la prochaine édition critique s'annonce comme devant être fondée en premier lieu sur Le Roy et accessoirement sur Levet.

Mais le texte de Le Roy et de Levet offre encore bien des obscurités et pose bien des problèmes. Dans la seconde partie de son *Étude*, qui est un essai d'interprétation aussi bien que de bibliographie, M. H. indique quelques-uns de ces problèmes, et il en est peu où il n'apporte d'intéressants éléments de solution :

car il a voulu surtout attirer l'attention sur les difficultés qu'il n'avait pas complètement résolues. M. H., qui connaît bien le français moderne, montre dans cette série d'études qu'il connaît bien aussi la langue du XVe siècle, en général si difficile malgré les apparences. Voici l'indication des différents chapitres de cette seconde partie : *cabasser*, v. 3 ; *aduocat dessous lorme*, v. 13 ; *advocat potatif*, v. 770 ; *grimaire*, v. 19 ; *chaudes testes*, v. 52 ; *gentil marchande*, v. 65 ; *Dieu il soit*, v. 101 ; *ainsi*, v. 138 ; *quoncques ne virent pere ne mere*, v. 217 ; *la grant froidure*, v. 245, et la date de *Pathelin* ; *ric a ric*, v. 272 ; *de par une longaine*, v. 273 ; *flageoler*, v. 476 ; *ne garder leure* [1], v. 491 ; *sans le mien*, v. 547 ; *lui* pour *le lui*, v. 1290. De tous ces chapitres, le plus important à coup sûr est celui où il est question de la date de *Pathelin*. On avait déjà un *terminus ad quem* dans une lettre de rémission du 22 avril 1469 ; mais grâce à un rapprochement très significatif entre un vers de la pièce et un passage d'un chroniqueur contemporain, M. H. est arrivé à déterminer un *terminus a quo*. Il y a lieu de croire avec lui que *Pathelin* a été composé dans l'hiver de 1464. Ainsi la décade qui va de 1455 à 1465 a vu paraître l'œuvre de Villon, les *Cent nouvelles nouvelles* et *Pathelin*. C'est évidemment, en littérature, le beau moment du siècle. Pathelin a donc suivi Villon et il ne faut plus dire avec Schwob que les vers 1649-50 du *Testament* renvoient à un passage de la farce ; M. Champion avait déjà indiqué que c'est plutôt l'auteur de *Pathelin* qui s'est inspiré de Villon ; M. H. le croit aussi, et il le montre dans une discussion intéressante. Qui est cet auteur ? Le seul écrivain contemporain qui ait cité notre farce est Guillaume Alexis, et il y a, paraît-il, des raisons qui ont amené M. Louis Cons à voir dans ce moine lettré l'auteur même de *Pathelin* ; il faut attendre la démonstration.

Un examen des vers 276-281 aiderait-il à déterminer la patrie de l'auteur ? M. H., à propos de la question de date, a cité ces six vers et dégagé l'« équation » qu'ils renferment : 6 escus = 9 frans ≐ 144 solz. Cette équation a-t-elle jamais été exacte, se demande-t-il, « et en quelle année un *escu* valait-il un franc et demi, ou *vingt et quatre solz* » ? Le problème est bien posé, mais nous croyons que M. H. a eu tort d'écarter si vite la solution d'Étienne Pasquier. Pasquier voit évidemment dans le « franc » du v. 279 l'équivalent de la « livre », il suppose de plus qu'il s'agit de « sols parisis », ce qui nous donnerait 180 sols tournois : or 180 sols tournois font bien en effet 9 livres. Mais en quelle année l'écu a-t-il valu 30 sous tournois ? Pasquier remarque bien cette équivalence, qui le surprend (de son temps l'écu valait bien plus de sous que cela), mais il ne propose pas de date. L'ordonnance du 7 juin 1456 qui a été longtemps en vigueur montre que l'écu d'or valait, à l'époque de *Pathelin*, 22 sols parisis ou 27 sols tournois 6 deniers [2]. Rien qui convienne à notre cas. Mais une ordonnance du même jour et rendue au même lieu

1. Cf. *Romania*, XLIV, 586, et XLV, 261.
2. *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. XIV, p. 381.

énonce certaines tolérances spéciales à la *Normandie* : l'*escu d'or*, en particulier, y vaudra *30 sols tournois* « des monnoies courans ou dict pays [1] ». Voilà le complément de notre équation, semble-t-il. Mais il y aurait lieu d'y regarder de plus près. A quelle époque le « franc », qui a été originairement une monnaie d'or, est-il devenu monnaie de compte et synonyme de « livre » ? Comptait-on en parisis en Normandie ? L'indication de la Normandie s'accorderait-elle bien avec certains passages de *Pathelin* ? Autant de questions qui sont à résoudre d'abord et que nous soumettons à l'examen de M. Holbrook.

Le livre de M. Holbrook fait très bien augurer de son édition. Nous souhaitons qu'elle paraisse sans retard.

Lucien FOULET.

BÉATRIX RAVÀ, **Venise dans la littérature française depuis ses origines jusqu'à la mort de Henri IV** ; Paris, H. Champion, 1916 ; in-8, 612 pages.

Mlle Ravà, guidée par l'amour de son pays natal, a étudié dans un livre agréable le rôle que joua Venise dans la littérature française depuis les origines jusqu'au commencement du XVIe siècle.

Dès l'avant-propos l'auteur expose clairement son plan et il semblerait au premier abord que, traité avec méthode, le sujet dût conduire à un résultat intéressant, mais ce serait méconnaître l'incapacité descriptive des écrivains des XIVe et XVe siècles : nous constatons que s'ils sont nombreux à avoir séjourné à Venise, ils n'ont pas su exprimer le charme qui s'en dégage ni la dépeindre avec des mots évocateurs. Il serait intéressant de continuer ce travail jusqu'aux temps actuels (Mlle Ravà semble le promettre), la récolte pour les trois derniers siècles serait riche.

Quelques mots sur le sujet de l'ouvrage. L'auteur l'élargissant ne s'est pas contenté d'une étude sur Venise inspiratrice, mais en a ajouté une seconde sur les Vénitiens et leur influence sur les lettres françaises : le plan peut être discuté ; grâce à la division en deux parties, le moyen âge et la Renaissance, on ne sait dans quelle catégorie faire rentrer les auteurs comme Philippe de Commines, qui est vraiment du XVe siècle quoiqu'étant mort en 1511, Molinet et les grands rhétoriqueurs. Il est de même regrettable que les voyageurs du XVe et du XVIe siècle soient séparés ; s'ils avaient été réunis, le progrès dans la manière de voir et de rendre le détail extérieur aurait été plus sensible. Pourquoi mettre le *Voyage* du duc de Rohan dans le chapitre des manifestations littéraires et politiques, et Raimbaud de Vaqueiras avec les chroniqueurs, puisqu'il y a un paragraphe spécial pour les relations de voyage et un autre pour la poésie provençale en Vénétie.

Le livre débute par un aperçu des relations politiques établies par les croi-

1. *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. XIV, p. 383.

sades entre la France et la cité des Doges. Villehardouin et Robert de Clary ont chacun laissé une vision de la ville au moment de la quatrième croisade, et il se pourrait que, tout en étant la première en date, leur description fût la meilleure et la plus vivante jusqu'à celles du XVIe siècle. Leur langue sobre, énergique et claire: était capable de rendre la beauté et la puissance de la République ; la suite des textes montre que, si la langue s'est affinée et assouplie, elle a perdu pendant longtemps la possibilité de noter des impressions extérieures.

Au XIVe siècle Venise est rarement mentionnée par les écrivains et quand ils en parlent, c'est sans l'avoir vue, tel Guillaume de Machaut (*Prise d'Alexandrie*), Eustache Deschamps (*Exhortation à la croisade*) et Froissart (*Chroniques*). Christine de Pisan, qui y est née, la loue dans son livre de la *Mutacion de Fortune*. Ce texte est inédit, l'extrait qu'en publie Mlle R. est tiré du manuscrit B. N. f. fr. 603[1]. Parmi les nombreux Français qui y séjournèrent en allant ou en revenant d'Orient, où ils allaient accomplir un pèlerinage ou un voyage de mission, quelques-uns ont parlé de cette ville, et suivant la tournure de leur esprit ils furent frappés de ses nombreuses églises ou de son gouvernement et de sa politique. Mlle R. a analysé avec beaucoup de conscience tous ces récits[2] ; la plupart ne sont que de sèches énumérations ; cependant, à mesure que l'on avance dans le XVIe siècle, on trouve des passages qui montrent que le charme de la ville commence à être senti profondément ; telle la phrase du duc de Rohan : « Je suis tout aussi ravi et content tout ensemble de l'avoir vue que triste d'y avoir demeuré si peu » ; ou les descriptions pleines de détails du seigneur de Villamont.

Dès le XIIIe siècle la poésie provençale fut appréciée en Vénétie comme dans le reste de l'Italie. A l'énumération des troubadours fixés dans la Marche trévisane[3], il faut ajouter Raimbaud de Vaqueiras cité plus haut[4]. Les Vénitiens eux-mêmes écrivirent en langue d'oïl ; tel Martin da Canale et Marco Polo ; des scribes copièrent des œuvres françaises, telles la *Chanson de Roland*, manuscrit V4 (que Mlle R. appelle ms. IV) ou les transcrivirent en

1. Il se retrouve également dans les mss. suivants : B. N. f. fr. 604, 25430, Arsenal 3172 (incomplet), Chantilly 1668 et 567, Bruxelles 9508 (anc. Barrois 907), La Haye, Bibl. royale (ms. du duc de Berry). Le manuscrit utilisé est excellent, mais Mlle R. n'a rien mis ni la ponctuation ni les accents et a introduit quelques erreurs. Lire au v. 1, *que g'y vi e* ; 8 et 55, *sciet* ; 16, *puis* ; 18, *celle* ; *s'y sont* ; 50, *mes avis* ; 52, *treuve* ; 60, *maint.* ; 62, *li* ; 67, *l'oz* ; 71, *nasqui* ; 72, *me meuve* ; 73, *preuve* ; 74 *l'espreuve*.

2. Je relève dans le *Catalogue de la Bibliothèque Rothschild*, au no 1929 : *Le chemin de Paris à Lyon, de Lyon à Venise et de Paris à Rome par Lyon...* [1520].

3. P. 253.

4. P. 31. Les indications bibliographiques sont insuffisantes ; à propos d'Uc de Saint-Circ, il aurait fallu citer expressément l'édition Jeanroy et Salverda de Grave, Toulouse, 1913, que l'auteur a utilisée, et l'ouvrage de Casini, *I trovatori nella marca trivisiana*, dans *Propugnatore*, 1885, que Mlle R. suit de près.

franco-italien. L'auteur s'attarde aux questions relatives à la *Pharsale* de Nicolas de Vérone et à l'*Attila* de Nicolò da Casola. Passant aux chansons de geste, Mlle R. relève à l'aide de la *Table des noms propres* de M. E. Langlois toutes celles où Venise est nommée et effleure quantité de problèmes qui ne devraient pas être exposés dans ce livre ; ce chapitre aurait parfaitement pu être réduit à quelques lignes.

Le changement de politique amené par la descente des Français en Italie est décrit dans le chapitre ouvrant la seconde partie. Venise eut à lutter immédiatement contre l'envahisseur et contre les Turcs en Orient ; pendant le règne de François Ier, les relations franco-vénitiennes furent oscillantes, mais s'affermirent sous Henri III qui vint recevoir l'hommage de la Sérénissime.

Mlle Ravà étudie successivement Philippe de Commines dont elle cite un fragment [1], Jehan Molinet, André de la Vigne, Jehan d'Auton et Jean Marot. Pour tous ces écrivains l'auteur aurait consulté avec fruit le livre de M. H. Guy, *L'École des grands rhétoriqueurs*. A propos d'André de la Vigne, il aurait fallu mentionner le *Blason de la Guerre*, ouvrage aujourd'hui perdu, mais dont le titre est conservé par Grognet dans la *Louenge des bons facteurs*. Il n'est pas étonnant que Mlle R. n'ait pas trouvé les *Ballades du bruyt commun* ; c'est un volume extrêmement rare dont Émile Picot ne connaît que trois exemplaires [2]. La dernière des cinq compositions poétiques formant la *Paix faite à Cambray*, de Nicaise Ladam (et non Ladam Nicaise, p. 192) a été imprimée par Dévaux dans *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*, IIIe série, t. IV, 487-510, d'après l'exemplaire qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Rothschild (no 489). Sur Nicaise Ladam dit le Songeur, voir le *Cat. Rothschild*, nos 488-491, et Montaiglon, *Recueil*, t. X, 319 et t. XI, 92. *L'Epistre au nom des trois états de France*, de Jean d'Auton parue à Lyon chez Claude de Troys, se trouve à la Bibliothèque Nationale (réserve Ye 313). Sur Jean Marot, il y a un travail de M. H. Guy, *Revue des Pyrénées*, t. XVII ; le chap. III est consacré au voyage de Venise. Pierre Gringore a fait l'objet d'une étude de M. Ch. Oulmont et la question des rapports avec Venise y est étudiée [3]. Il est regrettable que Mlle R. ne connaisse le *Catalogue des pièces composant la Bibliothèque de M. le baron J. de Rothschild* que de seconde main ; elle y aurait trouvé de précieuses indications. La *Complainte de Venise* (texte 20) y est représentée par deux éditions (nos 2832 et 2833), différentes de celle qui servit de base à Montaiglon. La *Lamentation de Venise* publiée par M. Medin a été copiée sur l'exemplaire Rothschild même (no 569). Toujours dans ce même ouvrage je relève plusieurs œuvres qui auraient pu

1. D'après l'édition de R. Chantelauze ; il aurait mieux valu se servir de celle de B. de Mandrot (1901-3).
2. *Catalogue Rothschild*, no 480.
3. *La poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance, Pierre Gringore*, Paris, 1911.

être citées : n° 486, l'*Epistre de Fauste Andrelin de Forly*, traduite par Guillaume Crétin ; n° 2847, la *Mauvaistié et obstinacion des Veniciens contre le roy* ; n° 2783, l'*Epigramme des enseignes des Veniciens envoyés a Sainct Denis* ; n° 2591, *Euvre nouvelle translatee de italienne rime en rime françoyse contenant... la dolente prinse de révolte sur les Venitiens*, etc.

La partie finale se rapportant à l'humanisme est mieux documentée, Mlle Ravà s'étant servie d'ouvrages de premier ordre et surtout de celui d'Émile Picot sur les *Français italianisants*. Le livre se termine par une conclusion où l'auteur résume avec clarté et précision l'influence de Venise dans la littérature française, mais où, emportée par le sujet, elle exagère peut-être la beauté des œuvres italiennes, oubliant que le XVe siècle avait produit avec Charles d'Orléans, Alain Chartier et François Villon des auteurs capables de s'élever à la perfection artistique ! [1] Afin que le lecteur juge lui-même, quarante-trois textes choisis avec soin sont ajoutés à cette étude qui sera utile.

Eugénie DROZ.

Maurice JEANNERET, **La langue des tablettes d'exécration latines**. Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel ; Paris-Neuchâtel, Attinger frères, 1918 ; in-8, 172 pages.

En 1904, M. Audollent publia son recueil de tablettes d'exécration latines et grecques dont le nombre a peu augmenté malgré quelques découvertes récentes. C'est encore lui qui, le premier, a insisté sur l'importance linguistique de ces textes curieux pour la connaissance du latin vulgaire. Malgré ces travaux préparatoires, la thèse de M. Jeanneret est la bienvenue : elle offre, sous une forme concise et excellemment documentée, un dépouillement complet des phénomènes phonétiques, morphologiques, lexicologiques et syntaxiques qui, dans ces tablettes, sont en désaccord avec le latin classique. C'est avec un réel profit qu'on lit l'exposé de M. J. qui fait preuve d'une prudence et d'une perspicacité méritoires. Le romaniste y trouvera les faits coordonnés et précisés de manière à faciliter toute recherche ultérieure. Voici cependant quelques observations que la lecture du travail m'a suggérées.

P. 17. Y a-t-il faute d'impression dans le texte à propos de visica où l'auteur admet le passage de l'*e* long en *i* dans la syllabe *tonique* ? La forme visica (au lieu de vEsica) ne serait-elle pas due plutôt à une fausse régression du scribe illettré vers une forme plus littéraire sur le modèle de vĕcinus (vulgaire, cf. frç. *voisin*) en face du latin vīcinus ?

P. 23. La forme fotrix suppose en effet l'*u* bref : l'auteur aurait pu renvoyer à l'accord des formes romanes qui postulent un verbe fŭtuere (en regard de fūtuere). Ce qui reste inexpliqué, c'est que l'espagnol *hoder* ainsi que le portugais *foder* offrent le passage de *tu* à *d*, tandis que ailleurs le groupe

---

1. P. 487.

tu de futuere est traité comme celui du verbe battuere : frç. *foutre*, ital. *fottere* (comme *battre* battere).

P. 24. Le double résultat du grec υ dans le verbe gurare et girare (< gyrare) est confirmé par le roumain *giur* d'un côté et l'ital. *girare* de l'autre (cf. Densusianu, *Histoire de la langue roumaine*, I, p. 80).

P. 35. *exipilatos* (= exsibilatos) pourrait, à mon avis, être interprété de la manière suivante : le latin avait deux formes parallèles : sibilare, sifilare, attestées toutes les deux dans les langues romanes. Or la plupart des mots à *f* médiale étaient d'origine grecque. Le peuple illettré connaissait deux prononciations du φ : la forme avec *p* (vulgaire) : colapu : ital. *colpo*, palanca : ital. *palanca* et celle avec *f* (littéraire, cultivée) : colaphu, phalanx.

L'incertitude entre les deux prononciations pouvait bien s'étendre aussi à des mots dont l'homme ordinaire ignorait parfaitement l'origine : *exsifilatos* aurait été refait sur le modèle de *colafu : colapu* en *exsipilatos*.

Pour le lexique, pauvre, il est vrai, mais fort curieux, voici quelques observations. La *defixio* 250 souhaite au combattant du cirque : « *auram* patiatur », plus loin : « in omni certamine evanescat... non possit currere, lassetur.. animam et spiritum deponat ». M. Jeanneret interprète le mot *auram* (patiatur) comme résultat phonétique d'augura, ce qui soulève deux objections, à mon avis, insurmontables. Les formes romanes ne postulent pas la *chute* de la consonne intermédiaire dans le latin populaire : *aura* au lieu d'*agura* serait vraiment trop anormale dans une inscription qui n'a pas de caractère vulgaire fort accusé. Ensuite le texte offre l'accusatif *auram* : ce qui est en accord parfait avec *animam*, *spiritum*, etc. ; nulle trace donc de la chute de l'*m* finale comme terminaison de l'accusatif dans l'inscription entière. Dès lors, il n'y a qu'une seule interprétation à maintenir : c'est le latin aura. Parmi les malheurs qu'on désirait infliger au *venator* rival ou adversaire ou antipathique à tel des spectateurs on pouvait lui souhaiter que le « vent » l'aveuglât ou le tourmentât (pendant la lutte) pour l'empêcher de voir nettement le danger ; on pouvait demander que l'*aura*, c'est-à-dire la mauvaise odeur, la puanteur [1], qui se dégageait des bêtes et des hommes dans l'amphithéâtre, l'écœurât, de façon qu'il ne pût pas courir, qu'il se fatiguât, qu'il perdît le souffle [2]. Il y aurait même une troisième interprétation à défendre. Les dérivés du latin aura dans les langues romanes offrent le sens de « folie » (subst.), « fou, ombrageux » (adj.) : v. prov. *aurat*, *auriu*, *aurios* « fou », *aureza*, *aura lura*, *auranatge -ania* « folie », Alpes maritimes : *ouruge* « sauvage, craintif », esp. *orondo* (< *aurundu*) « vaniteux, orgueilleux, fan-

1. Cf. l'article aura du *Thes. l. lat.* et les significations du verbe exaurare dans les langues romanes.

2. Cette même inscription 250 exprime le vœu que le « venator » in omni certamine evanescat, non possit currere, lassetur animam et spiritum deponat » !

faron » ; *patiatur auram* ne pourrait-il pas avoir le sens de « souffrir d'un accès de folie [1] » ?

P. 111. Je crois que M. J. a raison d'expliquer *obbripilationes* comme une tentative d'étymologie populaire, destinée à mieux éclaircir la forme étrange du latin horripilare. Ce qui prouve, en effet, que cette forme vulgaire appartenait au fonds de la langue parlée, c'est que le portug. *arripiar*, « faire frissonner qn », le logudores. *arpilare* « raccapricciare » remontent à une forme *abripilare* (< obripilare avec changement de préfixe comme dans obdurare > *abdurare*, obturare > *atturare*).

P. 111. Pourquoi *ve(r)tucolum* [2] 190, 8-9 aurait-il plutôt le sens de vertèbre que celui de l'articulation (de la main) ? (cf. le vprov. *vertelh* « articulation »).

P. 119. Parmi les surnoms des chevaux dont la couleur de la robe, de la crinière ou des jambes fournissent une série de noms, l'auteur relève : *bracatus*, attesté exclusivement, parait-il, sur les defixiones africaines. Il y voit « porteur de braies », mais il y aurait lieu d'examiner deux autres interprétations possibles. Tout d'abord, un « equus bracatus » pouvait tirer son nom du pays dont il était originaire [3] : cf. *bracati* « Galli » dans le *Thesaurus*. Ou bien on pourrait partir des formes que *bracatus* a acceptées dans l'ibéroroman : esp. portg. *bragado*, catal. *bragat* sont des adjectifs désignant les raies de différentes couleurs autour des jambes d'un animal : *equus bracatus* serait donc un mot particulier du latin africain qui offre certains traits de parenté étroite avec le latin de l'Espagne au point de vue lexical [4]. Peut-être conviendrait-il d'ajouter à ce fonds de vocables africains le mot *pardus*, attesté aussi dans les defixiones de Carthage. M. J. y reconnaît le nom du cheval rapide comme la panthère : l'esp. portug. *pardo* « brun, gris foncé » ne serait-il pas là pour mieux saisir le sens du surnom *pardus* appliqué au coursier de l'amphithéâtre ?

P. 124. L'unique exemple du passage d'un *t* (intervocalique) à *-d-* nous est donné par une inscription provenant de la « Lusitanie » : *imudavit* [5]. D'accord avec ses prédécesseurs, M. J. y découvre le verbe latin immutare qui signifie, à l'origine, « changer, transformer, altérer » et dans notre texte « soustraire ». J'avoue que l'exemple qui attesterait le passage du *-t-* à *-d-* dès le IIe siècle me laisse perplexe d'autant plus que l'évolution du sens de

---

1. Ce désir de l'auteur n'aurait rien de brutal : cf. les vœux analogues, cités par M. J. : febres, sudores, horripilationes, pallores, tortiones « coliques ».

2. La variante vertuculu (à côté de verticulu) est bien assurée par l'anc. fr. *vertoil*.

3. En effet, les noms des peuples sont fréquents : *Hellenus*, *Macedo*, *Germanus*, *Italus*, *Indus*, *Romanus* ; pourquoi point de *Gallus* ?

4. Cf. *Romania*, XLV, 273.

5. « Quisquis mihi imudavit, involavit minusque fecit eas res. »

immutare ne va pas non plus sans quelque difficulté[1]. En tout cas, on pourrait se demander si l'auteur de la defixio n'a pas confondu les verbes mutare et nudare « dépouiller qn » ; comme le préfixe *in-* servait à renforcer le sens du verbe simple dans le latin populaire, le scribe aurait pu s'aviser d'écrire **innudare* qu'il aurait confondu avec *i(m)mutare* ou qu'il aurait mal transcrit en oubliant de mettre le premier trait de l'*n* double d'*innudare*. Quoiqu'il en soit, il conviendra de mettre l'exemple en quarantaine jusqu'à ce qu'on en ait découvert d'autres contemporains assurant le passage de la dentale sourde en sonore.

Un index bien fait termine le volume.

J. JUD.

Le fonti arabiche nel dialetto siciliano. *Vocabolario etimologico compilato dal* P. GABRIELE MARIA DA ALEPPO, *missionario cappuccino e professore di lingua araba in Palermo nel Collegio internazionale per le Missioni italiane all' Estero, e dal suo allievo* G. M. CALVARUSO. Parte I, Roma, Loescher, 1910, in-8°, XXXII-442 pages.

Nel III vol. degli *Studi glottologici italiani* avevo tracciato, in collaborazione del Prof. Chr. F. Seybold un *Glossario delle voci siciliane di origine araba*. Altri vocaboli, secondo me, di origine arabica avevo registrati nei *Contributi alla etimologia e lessicografia romanza* (*Stud. glott. it.*, I) e nei *Nuovi Contributi*, etc. (*Ibid.*, v. III), o avevo spiegati in note particolari inserite in *Romania* (XXXI), in *Zeitschrift f. roman. Philologie* (XXV, XXII, XXIX) in *Bulletins du XII Congrès intern. des Orientalistes* (Florence, 1901), etc. Io avevo considerato circa 200 vocaboli siciliani di origine arabica, in genere fatta astrazione da quelli letterarî, scientifici, tecnici, dignitarî.

È perciò che i miei risultati sembrano scarsi a D'Aleppo e Calvaruso, e scarsissimi sembrano quelli di Michele Amari. Vero è che i nostri A. hanno fatto delle notevoli aggiunte, portando a 558 le voci di sicura o di dubbia origine arabica ; ma hanno incluso le voci di origine non popolare. Purtroppo, però essi hanno considerato come voci di origine arabica molte voci di sicura origine latina. Ciò è nato dal fatto che essi, per quanto bravi arabisti e anche conoscitori del sic.(il D'Aleppo, che è siriaco, dimorò parecchio in Palermo, il Calvaruso è siciliano), sono poco pratici dei metodi glottologici moderni. Infatti trascurano, in genere, le indagini sulle normali evoluzioni del latino (*leggi fonetiche*) ; e, viceversa, suppongono che in una singola parola siano avvenuti

1. Peut-être vaudrait-il mieux partir du verbe simple : mutare au sens « troquer une marchandise contre une autre » ou bien au sens de « changer d'habits » : *imutare* serait alors un verbe intensif au sens ironique : « tromper qn » ou « faire changer d'habits à qn » (cf. l'anc. gén. *remuar* « dépouiller qn », judéoespagnol *esmudarse* « se dévêtir »).

muramen (*Stud. glott. it.*, I, p. 131; *Romania*, XLI, p. 380 s.), benchè si abbia coincidenza colla forma e il significato della voce ar.

Mazzaredda, feccia dell' olio, excrementi dei neonati, non dall' ar. *ma'ḥṣarat*, ma da mucceus, col. suff. *-aredda* (alla stessa base potendo anche attribuirsi il napol. *mozzarella*).

Nucàtula, specie di dolciume, non dall' ar. *noqûlât* ma dal lat. nucatum (cfr. sp. *nogada*, afr. *nogat*, fr. *nougat*).

Ngannalarrani, scacciapensieri, non dall' ar. *ghanna* e *harûn* (*aghannul-harûni*), ma dal sic. *ngannu* (inganna) *larruni* (ladroni).

Nicheia (o *nichia*), dispetto, non dall' ar. *necàyat*, ma dal gr. neikein (*Stud. glott. it.*, IV, 236).

Pi, per, non dall' ar. *be*, ma dal lat. per.

Rèticu irrequieto, non dall' ar. *râḍe'h* o *radî'h*, ma dal lat. haereticus.

Saimi, sugna, non dall' ar. *sciaḥem* (« per sincope *saḥem*, per altra sincope *saem*, per antitesi vocalica *saim* e per paragoge *saimi* »), ma dal lat. sagimen (cfr. afr. *saim*, da cui *sain*).

Sdirri, ultimo, non dall' ar. *âḳir*, ma dal lat. de-retro, per la trafila del fr. *derrière*.

Sgarrari, sbagliare, non dall' ar. *gharra*, ma da *garrari* (o *ngarrari*) indovinare, con il prefisso *s*, negativo, *ngarrari* essendo connesso col fr. *égarer*, *garer* (di origine germanica).

Unni, dove, non dall' ar' *'hend* ma del lat. unde.

L'opera di D'A. e C. dimostra l'importanza che il siciliano ha anche per gli studi orientali, e talvolta rettifica gli etimi di voci diffuse nel territorio romanzo, che hanno origine orientale. È desiderabile che i sullodati autori pubblichino presto la 2ª e la 3ª parte dell' opera, che conterranno le etimologie delle voci toponomastiche e onomastiche.

Giacomo De Gregorio.

PÉRIODIQUES

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES. — Le dernier dépouillement de cette revue dans la *Romania* date de 1897 (XXVI, p. 338-339). Il est signé des initiales de Paul Meyer. Qu'il soit permis à un des derniers élèves du maître de lui rendre ici un reconnaissant hommage.

Pendant ces vingt dernières années la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* ne s'est point désintéressée de la philologie ni de la linguistique romanes, mais, plutôt que des articles de doctrine, ce sont des études documentaires, des essais d'histoire littéraire, des descriptions de manuscrits et des comptes rendus que l'on y trouvera.

T. LVIII (1897). — Comptes rendus. P. 172-3. *Poésies de Jean Babu, curé de Soudan, sur la ruine des temples protestants de Champdenier, d'Exoudun, de la Mothe-Saint-Héraye (1663-1682)* publiées par Alfred Richard (Paul Guérin : « Sans parler de leur valeur historique et littéraire, les trois pièces publiées... sont des documents très importants pour la connaissance du dialecte populaire parlé au XVIIe siècle dans la région de Saint-Maixent. L'extrême rareté des textes de cette nature rend ceux-ci particulièrement précieux. Ils sont établis avec toute l'exactitude et commentés avec toute la science que l'on pouvait attendre d'un éditeur scrupuleux, pour qui le patois poitevin n'a pas de secrets », p. 172). — P. 450-2. Paul Meyer, *Notice du ms. Bibl. nat. fr. 6447 (Traduction de divers livres de la Bible. Légendes de saints)* Extrait des *Notices et extraits des manuscrits...*, t. XXXV, 2e partie (Ernest Langlois). — P. 452-3 L. Vuilhorgue, *Un trouvère picard des XIIe et XIIIe siècles. Raoul de Houdenc, sa vie et ses œuvres (1170-1226)*; Armand Gasté, *Michel Menot...* (Joseph Couraye du Parc).

P. 501-5. Discours de M. Héron de Villefosse aux obsèques de Léon Gautier. — P. 525-53. [L. Delisle], *Notice sur un abrégé en français de la chronique universelle de Robert de Saint-Marien d'Auxerre, d'après un manuscrit du musée de Condé.* « La traduction... doit avoir été faite vers le milieu du XIIIe s... Il y faut voir l'un des premiers essais tentés pour initier la société laïque du moyen âge à la connaissance de l'histoire universelle » (p. 527).

Comptes rendus. P. 684-6. Lewis Freeman Mott, *The system of courtly love studied as an introduction to the Vita Nuova of Dante.* (Joseph Couraye du Parc :

M[r] Mott, « n'apporte rien de bien nouveau à cette question ; il s'est borné à vérifier la théorie, que d'autres savants en ont dégagé avant lui, sur un ensemble de textes bien choisi, dont il nous donne un dépouillement très copieux et fait avec goût » (p. 684) ». — P. 688-9. *Relation du pèlerinage de Jérusalem de Nicolas de Martoni, notaire italien* (*1394-1395*), publiée par Léon Le Grand. Extr. de la *Revue de l'Orient Latin*, t. III. (C. C. rapproche le terme *macchanyanum*, employé — et sans doute fabriqué — par Martoni de l'italien *magagnato*, blessé ; le mot *monachectis* (abl. plur.) « a été fait sur un mot arabe très voisin probablement de celui dont nous avons tiré l'expression aujourd'hui courante de moucharabi »).

T. LIX (1898). — Compte rendu. P. 420-21. A. Thomas, *Essais de philologie française*. (Gaston Raynaud : discute les conclusions tirées par l'auteur de *la signature de la reine Anne de Russie* au sujet de l'existence de l'*e* muet dans la seconde moitié du XI[e] siècle. « Je crois, contrairement à l'opinion de M. Thomas, que l'hésitation dans la prononciation et par suite dans la notation de la finale latine *a*, qu'on voit se manifester en 1040 dans le *Saint Alexis*, existait encore en 1063 et qu'à cette époque le son français représentant cette finale se rapprochait plus de l'*a* que de l'*e* muet »).

P. 533-49. L. Delisle, *Notice sur un manuscrit de Saint-Laud d'Angers appartenant à M. le Marquis de Villoutreys*. Aux folios 1-4 de ce ms., poème français sur l'Invention de la Sainte Croix, « d'environ 1480 vers, copié sur deux colonnes, en caractères qui peuvent dater du règne de Philippe Auguste ». *Incipit* :

Qui de cuer i voldra entendre
Bien porra oïr e aprendre.

Les vers 1-11, 17-28 et les 36 derniers vers sont publiés. « La présence de ce poème dans un manuscrit de Saint-Laud d'Angers s'explique par l'importance que les chanoines de cette église attachaient à la possession d'un morceau de la Sainte Croix. » Cf. *ibidem*, p. 828 et *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIII, part. II, p. 37-40. — P. 821-4. L. Auvray, *Epitaphe versifiée de Jean de Bueil* (ou plutôt de son cœur), en français, d'après le ms. fr. 18668 de la Bibl. Nat., folio 13 v[o]. D'après cette épitaphe l'auteur du *Jouvencel* serait mort le

Juillet septième mil quatre cens septante
Et huit...

Incipit : Veoy cy le cueur du noble bataillant
Mons[r] Jehan de Bueil le vaillant.

T. LX (1899). — Comptes rendus. P. 95-100. Maurice Lecomte, *Le testament de sainte Fare, fondatrice et première abbesse de Faremoutiers*. Extr. du *Bulletin de la conférence d'histoire et d'archéologie du diocèse de Meaux*, 1898. (Levillain : étudie quelques traits de la langue de ce diplôme pour savoir si

elle n'est pas mérovingienne.) — P. 101-2. *L'Estoire de la guerre sainte*, histoire en vers de la troisième croisade (1190-1192), par Ambroise, publiée par Gaston Paris (Ernest Langlois). — P. 103-4. P. Meyer, *Notice sur un légendier français du XIIIe siècle, classé selon l'ordre et l'année liturgique*. Extr. des *Notices et Extraits*, t. XXXVI. (E. Langlois : pense que l'auteur de ce légendier s'est inspiré directement de la *Summa de vitis Sanctorum*, qu'il a compilée lui même, alors que Paul Meyer conclut que son œuvre « est la traduction d'une compilation en très grande partie semblable à la *Summa*, mais qui en différait sur d'autres points »). — P. 104-105. Wilmotte, *Les Passions allemandes du Rhin dans leur rapport avec l'ancien théâtre français* (Ernest Langlois).

P. 228-46. Notice sur Léon Gautier par H. François Delaborde et Léon Le Grand. — P. 247-66. Bibliographie des travaux de Léon Gautier.

Compte rendu. P. 317-8. Victor Mortet, *Un très ancien devis français, Marché pour la reconstruction de l'église des Cordeliers de Provins* Extr. du *Bulletin monumental*. (C. Enlart : précise la signification de quelques mots : « *Entablement* signifie tantôt *parement* tantôt *corniche*; *coutel* signifie *larmier* ; *gouterelle* signifie *gargouille* et *nœ*... est notre mot *noue* actuel mais semble s'appliquer aux *chéneaux*... *Saillie d'enchapement* désigne le larmier contournant l'extrados des arcs et des fenêtres et pour lequel notre terminologie actuelle n'a aucun nom spécial »).

P. 568-601. Ernest Langlois, *Anciens proverbes français*. 798 proverbes recueillis et classés par ordre alphabétique (assez peu rigoureux) par Estienne Legris, chanoine de Lisieux, auteur du *Répertoire du Roman de la Rose*, sans doute antérieurement à 1144. Ms. 1429 du fonds de la Reine au Vatican. Le prologue, où l'auteur expose son but, est publié en partie. Le commentaire que l'auteur avait ajouté à chaque proverbe n'est pas reproduit. Quelques notes explicatives ou indiquant des rapprochements avec des proverbes latins. — P. 611-16. L. Delisle, *Fragment d'un poème historique du XIVe siècle*. D'après deux bandes de parchemin découvertes dans une reliure et données à la Bibliothèque Nationale. Ms. du XIVe s. Poème octosyllabique sur les événements des règnes de Philippe de Valois et de Jean. 36 vers subsistent ; en voici les premiers :

Et si est Alue li chastiaus
Uns des plus fors et des plus biaus.

T. LXI (1900). — P. 71-4. C. Couderc, *Le bréviaire des bretons du P. Lebaud faussement attribué au copiste Mauhugeon*. Poème historique sur l'histoire de Bretagne jusqu'à la fin du XVe siècle, faussement attribué par le catalogue des manuscrits de Colbert publié par Montfaucon (nº 4819), la *Bibliothèque historique* du P. Lelong et la *Biographie bretonne* de Levot. — P. 186-200. L. Delisle. *Les Heures de l'amiral Prigent de Coetivy*. Ce recueil, composé au

plus tard en 1444 contient plusieurs pièces de dévotion en vers français. Ce sont : 15 strophes débutant par les vers

O royne qui fustes mise
Et assise (Långfors, I, p. 348) ;

une Oraison et complainte à Notre Dame (20 strophes) :

Je viens et si vous présente (Långfors, p. 187) ;

un débat de la Vie et de la Mort (22 strophes) :

Je, Vie, royne couronnée ;

un *dictié* de 1600 vers environ sur les mystères de la religion :

O glorieuse Trinité,
Une essence en vraye unité (Långfors, p. 239).

T. LXII (1901). — Compte rendu. P. 114-6. Vicomte Charles de la Lande de Calan, *Les Personnages de l'épopée romane* (Ernest Langlois).

P. 241-50. H. Omont, *La Bibliothèque d'Angliberto del Balzo, duc de Nardo et comte d'Ugento, au royaume de Naples.* « Inventaires... de livres... » accumulés « par l'un des principaux barons révoltés contre l'autorité du roi Ferdinand de Naples, Angliberto del Balzo... mis à mort en 1487 ». — P. 251-265. Ernest Langlois, *Une réduction en prose de l'Ovide moralisé.* Cette version est contenue dans le ms. du Vatican *Reg.* 1686. L'auteur en est un clerc, normand d'origine, mais habitant Angers, au service du roi René. C'est du commandement de son maître et sous sa direction qu'il a « couvert de rime en prose françoise le livre d'Ovide appelé Métamorphoses ». L'opération commencée en avril 1466 était terminée en septembre 1467. Quelques morceaux furent laissés en vers. Le prologue et le dernier chapitre sont reproduits.

P. 317-48. L. Delisle, *Le livre royal de Jean de Chavenges. Notice sur un manuscrit du musée Condé* (ms. du XIVe s. provenant de la collection Barrois, acheté à la vente Ashburnham). Cet exemplaire fut présenté à Jeanne d'Evreux, veuve de Charles IV le Bel. Il a peut-être appartenu au roi Charles V. Dans son poème d'environ 4850 vers octosyllabiques « l'auteur a voulu tirer un enseignement religieux de morceaux empruntés à l'Ancien ou au Nouveau Testament, et même à des écrivains païens, Virgile, Ovide, la Sybille ». Nombreuses digressions intéressant l'étude des mœurs, l'histoire de France, les croisades. « Le Livre royal de Jean de Chavenges n'a pas une grande valeur historique ou littéraire. Il méritait cependant d'être recueilli puisqu'il nous a révélé l'existence d'un poète champenois qui travaillait pour la maison royale sous le règne de Philippe de Valois (p. 348). » Cf. le n° 1844 de la *Bibliographie* de Lacombe. — P. 543-554. L. Delisle, *Origine frauduleuse du manuscrit 191 Ashburnham-Barrois.* L. D. attribue la petite Bible

française de Charles V au copiste et poète Raoulet d'Orléans. Cf. Delisle, *Mélanges de paléographie*, p. 271-272. (Lacombe, nº 1850).

T. LXIII (1902). — Comptes rendus, p. 132-4. P. Meyer, *Notice sur trois légendiers français attribués à Jean Belet* (*Notices et Extraits des ms.*, t. XXXVI). P. Meyer, *Notice d'un légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg* (*ibidem*). (Ernest Langlois : « M. Meyer émet l'hypothèse qu'un certain Jean Belet aurait traduit le livre de Jacques de Varazze et que sa traduction aurait servi de base à un légendier dont dériveraient les trois manuscrits qu'il étudie. Mais on peut croire aussi que le compilateur a lui-même traduit les chapitres qu'il a empruntés à la *Legenda aurea* d'après un manuscrit où le texte latin était attribué à Jean Belet. Celui-ci pourrait être alors le théologien du même nom qui vivait dans la seconde moitié du XIIIᵉ s. et qui est souvent cité par Jacques de Varazze... Rien n'empêche d'admettre qu'un Jean Belet, vivant au milieu du XIVᵉ s. ait formé ces recueils, et peut-être d'autres encore, et en ait fait exécuter les copies au compte des personnes qui les lui commandaient. Les divergences dans le nombre et le choix des morceaux correspondraient aux exigences de ceux à qui le recueil était destiné »). — P. 134-7. Auguste Hamon, *Un grand rhétoriqueur poitevin : Jean Bouchet* (1476-1557 ?). (Ernest Langlois : « manque de connaissances inexcusable, amas de banalités fausses ou dépourvues de sens. L'auteur n'a jamais lu, c'est évident, les œuvres de ceux qu'il nomme les grands rhétoriqueurs et qu'il mentionne à tout propos (p. 135). En somme le travail de M. Hamon exigeait une préparation préliminaire que l'auteur ne possédait pas ; il avait en outre besoin de rester quelques mois encore sur le chantier. Néanmoins je n'hésite pas à le recommander aux lecteurs de cette revue parce que Jean Bouchet est de ces auteurs qu'on désire connaître sans avoir toujours le loisir ou le courage de les lire »). — P. 137. Paul Marchot, *Petite phonétique du français prélittéraire* (*VIᵉ-Xᵉ s.*). Première partie : *les voyelles*. (Ernest Langlois : « Beaucoup de choses nouvelles pas toujours suffisamment prouvées »). — P. 139-140. Chanoine D. Haigneré, *Le Patois boulonnais comparé avec les patois du Nord de la France*. (Ernest Langlois : « Si l'abbé Haigneré n'entendait absolument rien à la philologie romane, il semble pourtant qu'il ait réuni de nombreuses notes relatives au parler de son pays. J'espère donc pouvoir dire ici de son glossaire autant de bien que je pense de mal de sa grammmaire »).

P. 177-219. Charles Joret, *Notice sur la vie et les travaux de M. de la Borderie*.

T. LXIV (1903). — P. 198-200. Guilhiermoz, Article nécrologique sur Joseph Couraye du Parc (éditeur de *la Mort Aimery de Narbonne*). — P. 202-9. Discours de MM. Paul Meyer, Elie Berger, Morel-Fatio, Antoine Thomas aux obsèques de Gaston Paris.

Compte rendu. P. 638-9. T. Atkinson Jenkins, *The Espurgatoire Saint Patriz of Marie de France*. Bibliothèque de *The University of Chicago*, vol.

VII. (Ernest Langlois : « Édition excellente... Les formes adoptées par l'éditeur ne sont pas celles du manuscrit mais celles que lui a suggérées une étude de la langue de l'auteur. Cette étude n'a pas été réimprimée dans la nouvelle édition et je n'en discuterai pas les résultats. Je les considère comme très contestables »).

T. LXV (1904). — P. 5-54. H. Omont, *Notice sur les manuscrits originaux et autographes des œuvres de Brantôme conservés à la Bibliothèque Nationale*. — P. 55-100 et 321-54. L. H. Labande, *Antoine de la Salle. Nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la Maison d'Anjou.* — P. 101-15. Ernest Langlois, *Quelques œuvres de Richard de Fournival*. D'après le ms. 526 de la Bibliothèque municipale de Dijon. Un traité en prose sur l'amour, les *Commenz d'Amours*, la *Puissance d'Amours*, le *Bestiaire d'Amours* et quelques autres œuvres dont de courts fragments sont reproduits dans cette étude. — P. 141-73. *Notice sur la vie et les travaux de M. Gaston Paris, lue par M. Maurice Croiset* à l'Académie des Inscriptions les 15 et 22 janvier et le 5 février 1904.

Comptes rendus. P. 202-3. Ernest Langlois, *Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées* (Lucien Auvray). — P. 203-9. Camille Liégois, *Gilles le Chin. L'histoire et la légende.* (Ernest Langlois. Poème du XIIIe s. Deux noms d'auteurs y sont donnés: Gautier le Cordier et Gautier de Tournay. « M. Liégois croit que Gautier le Cordier est l'auteur d'un poème perdu qui aurait servi de base à celui que nous possédons de Gautier de Tournay. » M. Langlois soutient que ces deux noms ne représentent qu'un seul personnage). — P. 209-10. Alphonse Bayot, *Le roman de Gillion de Trazegnies.* (Ernest Langlois: ne trouve pas probants les arguments par lesquels A. B. a voulu prouver l'identité de l'auteur de ce roman avec l'auteur de la *Chronique de Gilles le Chin*). — P. 211-12. Ernest Gossart, *Antoine de la Salle*; Joseph Nève, *Antoine de la Salle.* (Ernest Langlois). — P. 213-15. *Une énigme d'histoire littéraire. L'auteur des XV joyes de mariage.* (Ernest Langlois : il faut repousser les conclusions de l'auteur anonyme. Celui-ci prétend tirer d'un logogriphe joint à deux manuscrits des *XV joyes* la certitude que l'auteur de cette œuvre est Pierre II, abbé de Samer en 1377 et 1378).

P. 469-529. A. Coville, *Recherches sur Jean Courtecuisse et ses œuvres oratoires.* Originaire du Maine, né vers le milieu du XIVe siècle, ce personnage fut doyen de la faculté de théologie de 1416 à septembre 1421, chanoine de la cathédrale du Mans, chancelier de Notre-Dame de 1419 à 1421. Il fut élu évêque de Paris en 1421 puis transféré à Genève où il mourut le 4 mars 1423. Malgré ses prétentions il ne joua qu'un rôle de second plan dans l'Église et dans le royaume. Ses idées n'ont rien d'original. C'est surtout un orateur « discret et mesuré » dont les *sermons* (ms. lat. 3546) sont l'œuvre la plus intéressante. On y trouve des allusions aux événements du temps ; l'érudition y tient une grande place ; la langue « n'en est pas sans mérite

propre. Le plan est clair et simple, plus apparent et plus régulier que chez Gerson, moins scolastique que dans les propositions de Jean Petit... Les subdivisions sont souvent annoncées par des vers ou plutôt par des phrases symétriques et rimées. Il faut reconnaître là une sorte de mode du temps ». — P. 541-56. Georges Bourgin, *Notice sur le ms. latin 870 de la Reine Christine.* Folio 43 v°-45, poésies latines et françaises sur la condamnation de Jean de Montron (1387-1388). Voici les *incipit* des poésies françaises. I. « Je qui suys nommée Marie. » II. « Tu qui ton venin a vuidé. » III. « Cuides tu qu'il ne me souviengne. » IV. « Le jour de saint Symon et Jude. » V. « Tes frères te denunceront. »

T. LXVI (1905). — P. 106-120. Ernest Langlois, *Chronologie des romans de Thèbes, d'Eneas et de Troie.* Ces romans avaient été ainsi classés : par Gaston Paris en 1890, « Eneas, Troie, Thèbes » ; par le même en 1892 et par Suchier, « Thèbes, Eneas, Troie » ; par P. Meyer et L. Constans « Thèbes, Troie, Eneas » ; par G. Gröber, « Eneas, Thèbes et Troie ». M. Langlois, en repoussant les « considérations philologiques absolument illusoires lorsqu'il s'agit d'ouvrages écrits à des dates très rapprochés », conclut de la comparaison du contenu de ces trois romans qu'*Eneas* suit *Thèbes* et précède *Troie.*

Comptes rendus. P. 312-3. Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française,* t. I, 2e éd. (Ernest Langlois). — P. 313. A. Thomas, *Nouveaux essais de philologie française* (Ernest Langlois). — P. 313-8. Émile Roy, *Le Mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe s.* (Ernest Langlois).

P. 426-34. L. De[lisle], *Vers français sur une pratique usuraire abolie dans le Dauphiné en 1501.* D'après une impression en caractères gothiques exécutée, selon toute apparence, à Lyon. *Incipit* :

A la louange de Diem omnipotent.

T. LXVII (1906). — Comptes rendus. P. 288-90. Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne.* Reproduction de la 1re édition ; Gaston Paris, *La littérature française au moyen âge* (Ernest Langlois).

T. LXVIII (1907). — Comptes rendus. P. 160. M. Langlois, *Les manuscrits des miracles de Notre-Dame de Chartres.* Extrait de la *Revue Mabillon.* (Ernest Langlois : contrairement à ce que soutient M. M. Langlois, l'auteur de la traduction en vers octosyllabiques des *Miracles de Notre Dame de Chartres,* publiée en 1855 par G. Duplessis, est bien Jean le Marchant, comme on l'a toujours admis).

P. 249-71. Ernest Langlois, *Gui de Mori et le Roman de la Rose.* D'après un ms. du XIVe s. conservé au musée archéologique de Tournai. Gui de Mori, probablement clerc, travaille en 1290 sur un manuscrit qui ne contenait que le poème de Guillaume de Lorris, suivi d'un court dénouement apocryphe. Ce n'est que par la suite qu'il passa au poème de Jean de Meung. Il donne une édition revue et par endroits augmentée en opérant par « substractions, additions et mutations ». Les changements qu'il introduit dans le

texte sont signalés par des signes diacritiques spéciaux placés en marge dont il donne la signification dans sa préface.

Compte rendu. P. 615-7. Philippe de Félice, *L'Autre Monde: Mythes et légendes. Le Purgatoire de saint Patrice* (Marius Sepet : qualités littéraires mais défaut d'objectivité).

T. LXIX (1908). — Comptes rendus. P. 695-6. Raoul de Félice, *Les noms de nos rivières. Leur origine. Leur signification* (L. M. : « L'ouvrage ne répond nullement à son titre et un bon répertoire des formes anciennes des noms de rivières reste à faire »). — P. 699-702. Henri Chatelain, *Recherches sur le vers français au XVe siècle. Rimes, mètres et strophes* (Ernest Langlois : « Je crois que le livre de M. Ch. ne perdrait rien si l'on en supprimait tout ce qui concerne l'histoire de la langue et de la prononciation, c'est-à-dire au moins les 81 premières pages. » Nombreuses corrections).

T. LXX (1909).— Compte rendu. P. 131-4. Artur Långfors, *Li Regres Nostre Dame par Huon le Roi, de Cambrai* (Ernest Langlois : les strophes 38 et 39 sont apocryphes. La prise de Jérusalem par les Sarrasins date de 1187 et non de 1244. Le lexique est incomplet).

P. 247-302. Hipolyte Aubert, *Notices sur les manuscrits Petau conservés à la Bibliothèque de Genève. (Fonds Ami Lullin)*. — P. 303-12. H. Moranvillé, *Note sur le Manuscrit français 13568 de la Bibliothèque Nationale. Histoire de saint Louis par le sire de Joinville.* Plaidoyer pour ce manuscrit qui devrait être la base d'une édition de Joinville plutôt que des reconstitutions linguistiques que M. M. trouve conjecturales. Il aurait été composé de 1320 à 1330 et dans ces conditions « il ne serait plus possible de dire avec MM. de Wailly et Gaston Paris que le ms. fr. 13568, d'une époque présumée très postérieure à la mort de Joinville (1317) ne peut nous fournir qu'un texte très altéré et très rajeuni » (cf. *Romania*, XXXVIII, 631, c. r. par Paul Meyer).

Compte rendu. P. 372-3. Ernest Langlois, *Nouvelles françaises inédites du XVe siècle* (L. Clédat : l'auteur « admet peut-être trop facilement à défaut de source connue l'hypothèse d'un original versifié, quand il croit rencontrer dans le manuscrit des traces de rime »).

P. 471-521. Hippolyte Aubert, *Notice sur les mss. Petau conservés à la Bibl. de Genève* (suite). Fr. no 1. (Petau 181). Guiart des Moulins, *Bible historiale*. xve siècle.

Fr. no 5 (Petau 110). François de Ximenez, *Livre des Anges*. Trad. fr. xve siècle.

Fr. no 7 (Petau 126). Jacques de la Mothe, *Le chemin du temple de Vérité*. xvie s.

Fr. no 70 (Petau 25). Jean de Courcy, *La Bouquechardière*. xve s.

Fr. no 72 (Petau 177). *Histoire ancienne*. xive s.

Fr. no 74 (Petau 117). Jean Le Maire, *Second livre des Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*. xvie s.

Fr. no 76 (Petau 167). Quinte Curce, *Histoire d'Alexandre*. Trad. de Vasco de Lucena. xve s.

Fr. nº 77 (Petau 180). Tite Live, *Histoire romaine*. Trad. de Pierre Bersuire. XIVe s.

Fr. nº 79 (Petau 29). *Le Mignon*, recueil contenant : I. *Abrégé des trois décades de Tite Live*, d'après la trad. de Pierre Bersuire, avec un *Abrégé de la première guerre punique*, par Leonardo Bruni d'Arezzo, d'après la traduction française de Jean le Bègue, intercalé entre la Ie et la IIe décade ; II. Le *Compendion historial* d'Henri Rommain ; III. Le traité des *Quatre vertus cardinales* de Martin de Braga, attribué à Sénèque, traduction française de Jean Courtecuisse. Manuscrit du XVe siècle.

Fr. nº 81 (Petau 180). I. *Geste des rois de France*. II. Nicolas de Vérone, *La Pharsale*. XIVe s.

Fr. nº 83 (Petau 44). Recueil contenant: I. La *Chronique* de Noël de Fribois. II. *Histoire des princes de la maison de France qui ont régné en Sicile*. III. Extraits de divers auteurs anciens. XVe s.

Fr. nº 84 (Petau 43). Jean du Tillet, *Recueil des roys de France, leur couronne et maison*. XVIe s.

Comptes rendus. P. 564-74. Jessie L. Weston, *The legend of Sir Perceval, studies upon its origin, development and position in the Arturian cycle*. Vol. II. *The Prose Perceval according in the Modena Ms.*, avec une note sur *the Fischer king in the Grail romances*, par M. William A. Nitze. Ext. des *Publication of the modern langage Association of America*, vol. XXLV, 1909 (Ferdinand Lot: combat l'importance donnée par l'auteur au Perceval en prose, la descendance de cette œuvre d'un poème dû à Robert de Boron. « L'ouvrage de Miss Weston est fort mal composé. Il manifeste des partis pris déconcertants. L'auteur met un étrange aveuglement tantôt à nier les rapports de textes les plus évidents, tantôt à en imaginer de purement fictifs; il témoigne d'une incapacité foncière de distinguer une hypothèse d'une preuve. Je ne crois pas qu'il reste rien de cet ouvrage, rien que la découverte du sens du conte du Graal. P. 573) ». — P. 574-5. Paul Meyer, *Notice sur la Bible des Sept États du monde de Gefroi de Paris*. Extr. des *Notices et extraits des mss.*, t. XXXIX (Ernest Langlois). — P. 575-6. Emil Lorenz, *Die Kastellanin von Vergi* (Ernest Langlois: « Bibliographie raisonnée de la *Châtelaine de Vergi* »). — P. 576-7. Myrrha Borodine, *La femme et l'amour au XIIe s. d'après les poèmes de Chrétien de Troyes* (Ernest Langlois). — P. 577. Arthur Piaget, *Le miroir aux dames* (Ernest Langlois).

T. LXXI (1910). — P. 58-71. Comte Paul Durrieu, *Découverte de deux importants manuscrits de la « librairie » des ducs de Bourgogne*. I. Un ms. exécuté et enluminé avant 1467 par Loyset Lyedet, retrouvé en Angleterre dans les collections du duc de Devonshire. Il contient un *Mystère de la Vengeance de N. S. J.-C.* dont l'on connaît plusieurs rédactions ou éditions aux XVe et XVIe siècles. II. Un exemplaire de la traduction française par Laurent de Premierfait du *Décaméron* de Boccace, ayant appartenu à Jean sans Peur, catalogué à la mort de celui-ci en 1420, actuellement nº 1989 du fonds Palatin.

La traduction de Laurent de Premierfait ayant été terminée le 15 juin 1414 on peut dire que cet exemplaire « est à peu près contemporain de la création littéraire même de l'œuvre de Laurent ». M. Durrieu considère ce manuscrit, ainsi que M. Hauvette (*De Laurentio de Primofato*, Paris, 1903) l'avait fait pour le nº 5193 de l'Arsenal (*Des cas de nobles hommes et femmes* de Boccace, mentionné dans le même catalogue de 1420) comme « une sorte d'original ayant été exécuté sous la direction personnelle de Laurent de Premierfait ». Quelques parties de ces deux manuscrits où l'on reconnaît la même main seraient des autographes de Laurent. Le fameux Décaméron de l'Arsenal, nº 5070, ne serait au point de vue de son illustration qu'une imitation, presque un plagiat, du *Palatinus* 1989 de la Bibliothèque Vaticane.

Comptes rendus : P. 93-4. Artur Långfors et Werner Söderhjelm, *La vie de saint Quentin, par Huon le Roi de Cambrai. Acta societatis scientiarum fennicae*, t. XXXVIII, nº 1 (Ernest Langlois). — P. 94-6. V. Chichmaref, *Guillaume de Machaut. Poésies lyriques* (Ernest Langlois). — P. 96-7. Géraud Lavergne, *Le parler bourbonnais aux XIIIe et XIVe siècles* (L. C. : « Les particularités phonétiques et morphologiques de ces textes ont été relevées avec soin. Mais elles nous renseignent fort incomplètement sur le parler bourbonnais des XIIe et XIIIe siècles »). Ce travail avait été présenté comme thèse à l'École des chartes en 1908. — P. 97. L. Salembier, *Les œuvres françaises du cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, 1350-1420*. Extrait de la *Revue de Lille*, 1907 (H. L. : « Si M. Salembier connaît mieux que quiconque la vie de Pierre d'Ailly et sait très bien commenter ses ouvrages, il semble peu préparé à la publication de textes en vieux français »).

P. 447-60. Discours prononcé aux obsèques de L. Delisle par MM. Pottier, de Lasteyrie, Paul Viollet, Cagnat, Travers. — P. 701. Notice sur le musicologue et médiéviste Pierre Aubry (les *Proses d'Adam de Saint-Victor*, 1900 ; *Lais et Descorts français*, avec MM. Brandin et Jeanroy, 1901, etc.), par Émile Dacier.

T. LXXII (1911). — Comptes rendus. P. 152-3. Leo Wiese, *Chrestomathie de l'ancien français (VIIIe-XVe s.)*, 10e éd. (Ernest Langlois). — P. 154-8. Hermann Suchier, *La chançun de Guillelme*, t. VIII de la *Bibliotheca Normannica* (Ernest Langlois : la localisation dans le département d'Ille-et-Vilaine du champ de bataille de Larchamp est contestable). — P. 158-9. Werner Söderhjelm, *La nouvelle française au XVe siècle*, t. XII de la *Bibliothèque du XVe siècle* (Ernest Langlois).

P. 278-313. H. Aubert, *Notice sur les mss. Petau conservés à la Bibl. de Genève* (suite). Ms. fr. nº 160 (Petau 213). Brunetto Latini, *Le trésor*, ms. du XVe s.

Fr. 163 (Petau 88). Frère Laurent, *Le livre des vices et des vertus ou la Somme du Roi*, XVe s.

Fr. 164 (Petau 41). Jacques Le Grand, *Le livre des bonnes mœurs*, XVe s.

Fr. 165 (Petau 65). Pierre Le Fruictier, dit Salmon, *Les demandes faites par le*

roi Charles VI touchant son état et le gouvernement de sa personne avec les réponses de Salmon (2e rédaction), xve s.

Fr. 166 (Petau 46 et 47). *L'enseignement de vraie noblesse*. xve s.

Fr. 168 (Petau 183). *Le livre du roy Modus et de la royne Racio. Le songe de la pestilence*. xve s.

Fr. 169 (Petau 170). Gaston Phébus, *Le livre de la chasse*. xve s.

Fr. 170 (Petau 171). *De l'art de la chasse aux oyseaux*. xve s.

Fr. 171 (Petau 157). Frontin, *Le livre des stratagèmes*, trad. par Jean de Rouvray. xve s.

P. 427. Discours prononcé par M. Eugène Lelong aux obsèques de Gaston Raynaud. — P. 500-55. Paul Durrieu, *Notice d'un des plus importants livres de prières du roi Charles V, Les Heures de Savoie ou « Très Belles grandes heures » du Roi*. — P. 556-99. H. Aubert, *Notice sur les mss. Petau conservés à la Bibl. de Genève* (suite et fin). Fr. 176 (Petau 185). Ovide, *Métamorphoses moralisées*. Adaptation et commentaires par Chrétien Legouais. xive s.

Fr. 177 (Petau 211). Jacques Milet, *Istoire [de la destruction] de Troye la Grande*. xve s.

Fr. 178 (Petau 93). Le *Roman de la Rose*. Le *Testament* de Jean de Meung. xive s.

Fr. 180 (Petau 48). Christine de Pisan, *La cité des Dames*. xve s.

Fr. 181 (Petau 27). *Le livre du pelerinaige de la vie humaine*. xve s.

Fr. 182 (Petau 189). *Le livre du pelerinaige de la vie humaine. La Danse des Aveugles* de Pierre Michault. xve s.

Fr. 183 (Petau 175). Philippe de Mezières, *Le songe du viel pèlerin*. xve s.

Fr. 184 (Petau 212). *Idem, Le songe du verger*. xve s.

Fr. 186 (Petau 58). Diego de San Pedro, *La prison d'amour*, trad. par François d'Assy. xvie s.

Fr. 188 (Petau 98). Jean de Bueil, *Le Jouvencel*. xve s.

Fr. 189 (Petau 186). *Roman de Tristan en prose*. xve s.

Fr. 190 (Petau 187). Boccace, *Livre des cas des nobles hommes et femmes*, trad. de Laurent de Premierfait (1re rédaction. Dédicace au duc de Berry). xve s.

Fr. 191 (Petau 188). *Idem*. 2e rédaction, sans dédicace. xve s.

T. LXXIII (1912). — P. 5-72. Georges Perrot, *Notice sur la vie et les travaux de Léopold Delisle*. — P. 73-100. H.-Fr. Delaborde, *Le texte primitif des Enseignements de saint Louis à son fils*. — P. 200-6. *Manuscrits de Lord Middleton conservés à Wollaton Hall, Nottinghamshire* (Stevenson, *Report on the manuscripts of lord Middleton...*). Cf. *Romania*, XLII, 144.

T. LXXIV (1913). — Comptes rendus. P. 137-40. L. Clédat, *Dictionnaire étymologique de la langue française* (Ernest Langlois). — P. 140-2. J. Loth, *Contribution à l'étude de la Table ronde* (Ernest Langlois). — P. 142-4. Mathilde Laigle, *Le livre des Trois Vertus de Christine de Pisan et son milieu littéraire* (Ernest Langlois). — P. 144-5. Jacques Soyer, *Notes pour servir à l'histoire littéraire*. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de*

l'Orléanais (Ernest Langlois). — P. 177-8. Joseph Berthelé, *Archives campanaires de Picardie*. T. I. *Les Cavillier et les Gorlier*. Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, t. XXIII, 1re partie (E. G. L[edos]. Dans ces documents, du XVIIe s. et postérieurs, se rencontrent même « des termes d'argot (un des Cavillier a laissé un glossaire de l'argot spécial des fondeurs) qui présenteront quelque intérêt aux philologues »).

T. LXXV (1914). — Comptes rendus. P. 106. E. Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge* (Ernest Langlois. Discussion sur le classement des manuscrits. « La graphie adoptée est très regrettable »). — P. 110-5. A. Jeanroy, *Les chansons de Guillaume IX, duc d'Aquitaine*; Ch. Kohler, *Philippe de Novare, Mémoires*; J. Anglade, *Les Poésies de Peire Vidal*; E. Muret, *Béroul, Le Roman de Tristan*; A. Långfors, *Huon Le Roi de Cambrai, Œuvres*. T. I; *Collection des classiques du moyen âge, 9-13* (Ernest Langlois : corrections à la traduction de M. Anglade). — P. 115-6. *Jehan de Nostredame, Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*. Nouv. éd. préparée par Camille Chabaneau, publiée par Joseph Anglade (Ernest Langlois). — P. 117-8. Karle Kalhe, *Die Sprache der « Chronique rimée » des troubles de Flandre en 1379-1380* (Henri Lemaître). — P. 384-8. Lucien Foulet, *Le Roman de Renard* (*Bibl. de l'École des Hautes Études*, fascicule 211). (Henri Lemaître : « Il faut reconnaître avec M. Foulet que les sources littéraires et cléricales ont été largement utilisées par les auteurs du Roman de Renard. Loin d'être de simples collecteurs de contes populaires, nos trouvères ont adapté la matière puisée dans l'original latin [l'*Ysengrinus* de Nivart] aux goûts de leurs compatriotes (p. 387-8) »).

E.-G. LÉONARD.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS, XXXVIII, 1912. — P. 45-63. P. Meyer, *Notice du ms. royal 16 E XII du Musée britannique contenant divers opuscules religieux en prose française*; p. 94-97. *Rectifications à la notice du ms. royal 16 E XII du Musée britannique contenant divers opuscules religieux en prose française*. Ce recueil se compose d'environ vingt opuscules religieux, ascétiques et hagiographiques, de la seconde moitié du XIIIe siècle et du commencement du XIVe siècle. — P. 98-99. P. Meyer, *Les propriétés des béguinages*. Petite pièce sur les béguines copiée, vers le commencement du XIVe siècle, à la fin du ms. B. N. latin 15972, f. 177 v°; langue de l'Artois.

— XXXIX, 1913. — P. 45-56. P. Meyer, *Notice du ms. Sloane 2412 du Musée britannique*. Manuscrit d'origine française composé de deux parties : un traité français de médecine attribué à Hippocrate, copié dans le nord de la France, vers le milieu du XIVe siècle, et un traité de Comput, en vers, composé vers le milieu du XIIIe siècle et connu par d'autres manuscrits. La copie du ms. Sloane est plus récente que le milieu du XIVe siècle. P. Meyer a imprimé le texte du ms. Sloane et, en regard, celui que donne le ms. 3636 de la bibliothèque Mazarine, du commencement du XVIe siècle.

— XL, 1914. — En réalité, le premier fascicule seul est de 1914, le deuxième donne les procès-verbaux de 1916-1919. — P. 50-58. *Liste des notices publiées dans le Bulletin de 1875 à 1913.* — P. 59-87. G. Huet, *Table alphabétique des notices publiées dans le Bulletin de 1875 à 1913.* — P. 88-92. *Table des manuscrits décrits ou cités.*

M. R.

BUTLLETÍ DE DIALECTOLOGIA CATALANA, t. III (1915), fasc. 1. — P. 1-27. J. Condó, *Vocabulari aranès.* Le dialectologue français saura gré à l'auteur d'avoir publié ce glossaire d'un parler gascon qui offre un complément précieux au lexique de Lespy-Raymond. Çà et là on aurait désiré des exemples illustrant l'emploi du mot : *akįęu* « allí » est-il parfaitement synonyme d'*akįęut* « allí »? N'existe-t-il pas de différence dans l'emploi de *paį* et de *parę* « père » ? N'y a-t-il pas une faute d'impression lorsque l'auteur définit *súę* f. par « sogra » à côté de *suęra* « sogra » ? Je ne saisis pas non plus le sens de la définition catalane du mot *gar̄a* « el trastaló(?) de les persones i dels mitjons » [1]. Les mots d'emprunt, entrés par le français officiel, ne sont pas rares : *ędart* « hasard », *ęñgulopa* « enveloppe », *fautül* « fauteuil », *ferblankię* « ferblantier », *fisęla* « ficelle », *furnęu* « fourneau » (prov. mod. *fourneu*), *lampiuñ* « lampion », *kustüdięra* « couturière », *pęr̄ukęt* « perroquet », *plakar* « placard », *sañfuęñ* « sainfoin », *sursa* « source ». L'*A. L. Fr.* permet d'ailleurs de reconstituer les aires de ces mots qui ont envahi tout le Midi. Plus d'un mot du Val d'Aran mériterait de retenir notre attention : *lęrm* « blanc d'œuf » continue le lat. lacrimus, attesté ailleurs dans les parlers gascons, cf. Thomas, *Romania*, XXXVIII, 347 ; *bęr̄gás* « bergerie » témoigne de la vitalité d'un dérivé de *berbice* dans le domaine gascon ; *bięwa* « lente de (pou) » (= vive), curieux remplaçant du gasc. *len(d)e*, *len(d)i*, cf. *A. L. Fr.*, LENTE ; *büa* « ętincelle », résultat régulier du type provençal *bel(l)ügo* ; *bürügę* « aubépine », dont le rapport avec le gasc. *broc* n'est pas clair ; *emplesti* « pétrir », résultant de la forme antérieure *(em)prestrir* < pisturire ; *eskar̄iá* « battre le blé », cf. béarn. *escarroulhá*, qui entrera dans la famille de carilium, carulium ; *eskar̄iadę* « fusta que serveix per eskariá », ce qui témoigne d'un battage du blé très primitif ; *humeneja* « cheminée », étymologie populaire intéressante ; *kajada* « béquilles » semble être emprunté au catal. *callada.* La coexistence de *klau* « clef » et *clau* « clou », *klawá* « fermer », mais *tacá* « clouer » est de nature à confirmer l'exposé de M. Gilliéron sur le sort de clavem et clavum dans le domaine gascon. *r̄umá* « avoir le vertige, tourner », *r̄um* « vertige » ne seraient-ils pas les descendants du lat. rhombu ? — P. 28-30. L. Spitzer, *Cat. ataviar, mardá, malbé.* Cat. *ataviar* serait aptificare, mais a-t-on le droit d'écarter l'esp. portg. *ataviar* dont l'origine gothique, indiquée par Diez, me semble mériter

1. Autre faute d'impression dans *r̄eplelera* « rascle de fusta » et *r̄ęplętęra* « arreplegar l'herba amb el rascle de fusta » ?

la préférence au point de vue tant phonétique que sémantique. Le cat. *mardà* « bélier » serait *marrà* où les deux *-rr-* se seraient dissimilés en *-rd-* (cf. sur l'existence du mot à Aran, p. 137). — *Malbé* pourrait être *fer mal-bé*, cf. Bournois « *sule m fę pru mā bī̜* ». — P. 30-39. P. Barnils, *Fossils de la lengua*. III. Survivances sémantiques intéressantes d'*amar* « aimer », *cos* « corps », *envidar* « terme de jeu », *morro* au sens général de « lèvre », *penar* (< poena), *poder* avec sens dépréciatif, dû à l'influence de pudor < putor, *reniten* « rénitent ». Quant à *avesat* que l'auteur considère comme dérivé d'un *ves* disparu (< vitium), il conviendra de tenir compte de l'exposé de M. Horning, *Z. R. Phil.*, XXXI, 204 n. — Pour *fotja* « mare dans les ornières », plutôt que d'admettre un dérivé du lat. fovea, je le rattacherais à la famille de *fodium que M. Salvioni, *Rev. de dial. rom.*, I, 104, a cherché à reconstruire. Il est permis de mettre en doute l'explication de *xon* « cri d'appel des agneaux » par *jonek* « jeune vache » : que M. Barnils examine le nombre considérable de cris pour l'appel des cochons, recueillis par M. Sainéan, *Beiheft de la Z. f. rom. Phil.*, 10, 80 pour se convaincre de la difficulté de les éclaircir étymologiquement. — Le mot *sedes* « cathédrale » n'a jamais été très populaire, étant donné que bien des évêchés n'avaient qu'une *seule* église, appelée *sę* (v. prov.), *seu* (catal.), *seo* (arag.), *sé* (ptg). Le mot devait nécessairement revêtir le caractère d'un nom de lieu, cf. *Seu*, nom catalan de Cagliari. — Le sarde *tragar* est emprunté à l'espagnol : ne serait-il pas possible que la forme *dragar* « manger comme un glouton » se soit ressentie de l'influence d'un substantif comme *dragó* ? — P. 40-51. M. de Montoliu, *Estudis etimologics i lexicografics*. 1. *Cadarn* « refroidissement », résultat populaire de catharru. Pour l'*n*, cf. aussi *catarneux* en picard (Corblet). — 2. *Calcigar* « fouler », dérivé de calce « talon ». L'auteur aurait pu rappeler le sass. *cazzigà*, cors. *calzigà*, *Arch. glott.*, XIV, 148, Bormio *scalzigar*, *scalčię̄r* « fouler ». Par contre, je ne saurais partager l'idée de M. de M. qui rattache la famille de mots *cassigoles* etc. « chatouillement » au substantif calce « talon » : les formes catalanes, inséparables de celles du midi de la France (cf. *A. L. Fr.*, CHATOUILLER, Piat, s. *chatouiller*) appartiennent à un groupe de mots que M. Schuchardt a plus d'une fois examinés (cf. *Romano-Baskisches*, 41). Enfin *pecigar*, a. cat. *palcigar* ne sauraient être détachés de l'a. esp. *pecilgar* : le problème reste donc embrouillé. — 3. *Caramella*. Aperçu de l'évolution sémantique de calamellu en catalan : *caramades*, *carallades* « chansons », *caramella* « nombril », cf. h. aussi dauph. *charamelá* « dire et redire sur tous les tons » (Ravanat). — 4. *Carena*, *crena* « crête de la montagne » n'est pas, selon M. de M., *carena* « carène », mais *crena* « brèche ». — 5. *Cegallosa* « brouillard » de caecu, cf. h. engad. *tschiera*. — 6. *Clatell* « nuque » devrait être mis en rapport, selon l'auteur, avec l'esp. *cogote*, mais cf. Zauner, *Die Körperteile*, p. 90 qui mentionne une série de mots provençaux dont *clatell* ne saurait être écarté. L'esp. *colodrillo* « nuque » est un dérivé direct de *colodra* « seau » exactement comme le mil. *cuppin* en est un de *coppa*. —

7. *Clivella* « crevasse » serait un dérivé de crepare. — 8. *Coït* « mosquit » < culice, cf. les formes recueillies par M. Schuchardt, *Z. f. rom. Phil.*, XXXI, 664. — 9. A. cat. *coll* « colline » serait colle, *coll* « col, passage » remonterait à collum : toutefois les deux mots se seraient influencés au point de vue formel et sémantique. En effet, les formes telles qu'ossol. *còla* « sella di monte a pendio erboso », piém. *colla* « giogo di monte », Salvioni, *Bollett. stor. della Svizz. it.*, XIX, 150 confirment l'idée de M. de M. — 10. *Coma* « val » serait le résultat d'un croisement entre cumba et calme, parce que cumba aurait dû aboutir phonétiquement à *comba* (et non pas coma). Toutefois camba donne *cama*, rhombu donne l'esp. *romo*, cat. *rom, -a*, pourquoi *cumba* ferait-il exception ? — 11. *Carall* « nombril » serait le vrai représentant phonétique de coralliu ; l'auteur aurait pu citer l'esp. *carajo*, dont *caramba* comme juron semble être une déformation voulue. — 12. *Coromina* remonte à condominium. Observations suggestives pour la sémantique. — 13. *Coromull* « tas, monceau » serait culmen + cuculla, *cucurulla* représenterait cuculla + coromull. M. de M. aurait sensiblement modifié son exposé après la lecture des pages des *Rom. Etymol.*, II, 19 ss., où M. Sch. a indiqué des formes nombreuses qui sont apparentées à la forme catalane. — 14. *Cotar* « heurter » ; réfl. « s'accroupir » devrait se ranger dans la famille de cucutium (cast. *cogote*). Le problème est certainement bien plus vaste et compliqué que l'auteur ne semble l'admettre. — 15. *Cua* est le résultat d'un croisement de culu + corda, cf. l'esp. *cola*. — P. 52-54. *Aclariments*. Contributions aux divers articles parus dans le *Butll.*, II, III, fournies par des collaborateurs. — P. 55-57-60 *Bibliografia, Crónica*.

Fasc. 2. — P. 61-72. M. de Montoliu, *Estudis etimologics i lexicografics*. 1. *Delgat*. Vestiges du mot dans la toponomastique. — 2. *Dèria* « idée fixe » serait *idea* + *sindèri* (< sinderesis). — 3. *Desar*. L'évolution sémantique que l'auteur cherche à retracer pourrait se préciser à l'aide du v. prov. *adezar*, esp. *condesar*, roum. *îndesd*.— 4. *Desori* « confusion » est **desodri* < *désordre*. — 5. *Dèu* « source » remonte à ductiu. — 6. *Doll* « versement », *a bell doll* « à torrents » serait duciculu (cf. prov. mod. *duzil* « fausset »). Je crois qu'il faudra s'engager dans une autre voie : le cat. *adollar* « remplir, verser abondamment » se range à côté du v. prov. *adolhar* « ouiller », remplir jusqu'à la bonde, vfrç. *aoiller* « remplir un tonneau jusqu'à l'œil, jusqu'à la bonde » : le mot est vivant dans bien des patois modernes au nord et au midi de la France. Quoique le patoisant croie découvrir dans le mot *ouiller* un dérivé du substantif *œil*, le v. prov. *dolh* « tonneau, bonde », prov. mod. *douio* « douve dans laquelle est pratiquée l'ouverture d'un tonneau » nous révèlent le chemin qui mène de *dolh* « bonde » à *adolhar* « remplir jusqu'à la bonde » (cf. le frç. *bonder*). Ce mot *dolh* est p.-ê. le latin dolium, cf. pour les sens du mot, *Littblatt. f. germ. u. rom. Phil.*, 1918, p. 249. — 7. *Dors* « dos ». Discussion des possibilités d'homonymie en catalan. Cependant *torsal* « montagne » (n. de lieu) n'a rien à faire avec dorsu, mais se rattache

l'aragon. *tozal* dont l'origine reste obscure. — 8. *Empalomar* « garnir les voiles de ralingues » remonte au gréco-latin calymna, transformé par l'étymologie populaire en *columba*, qui, à son tour, est interprété par *palumba* sur les côtes de l'Ibérie où *columba* a fait place à *palumba*. C'est aussi ingénieux que convaincant. — 9. *Encis* « charmé » mot d'emprunt pris à l'esp. *hechizo*. — 10. *Espurna* « étincelle » substantif verbal d'un verbe **espurnar* qui remonte au lat. pruna « braise ». — 11. *Esplaiarse* « s'étendre » serait *espaiar* + *platja*. Ne serait-ce pas plutôt *espaiar* + esp. *desplayar*? — 12. *Estebornir*, *estemordir* « étourdir ». Comme M. de M. n'a tenu compte ni de la carte : *étourdir* de l'*A. L. Fr.*, ni des formes catal. telles que *entabornir* ni des formes néo-prov. telles que *estabourdir*, *estalourdir* etc. ni de celles que Mlle Richter a recueillies dans son livre *Die Bedeutungsgeschichte der roman. Wortsippe* « *burd* », p. 49, il est inutile de réfuter l'étymologie proposée : *esturdir* + *timor* > *estemornir*, d'où par dissimilation *estemordir* et *estebornir* (?). — 13. *Estel*, *estrella*. Discussion du problème phonétique qui ne semble pas aboutir à des conclusions acceptables, cf. Ettmayer, *Z. R. Phil.*, XXX. 525, Le catal. *pelar* n'a rien à faire avec *pelle*, cf. P. Meyer, *Romania*, XXXVI, 108 et le cat. *peraire* doit être mis en rapport avec le v. prov. *parador*. — P. 73-75. P. Barnils, *L'articulació de la* k *i la* g *mallorquines* : examine à l'aide du palais artificiel la nature de *kae* et *gae*, palatalisés sous certaines conditions dans le parler de Mallorca. — P. 80-114. F. Mestre, *Vocabulari catalá de Tortosa*. On ne saurait assez louer la direction du *Butlleti* de favoriser la publication de glossaires régionaux qui nous font mieux connaître la *variété* lexicale du domaine catalan. En parcourant ce vocabulaire intéressant, on serait tenté d'aborder et d'approfondir plus d'un problème. Je me bornerai à signaler à l'auteur une lacune : à la p. 83, il cite *ampomá* en renvoyant le lecteur au verbe *entomar* qui est omis à sa place alphabétique ; par contre, un vb. *antomá* est enregistré, est-ce le même verbe qu'*entomar* ? — P. 45, 136. A. Griera, *El dialecte de Capcir*. Le Capcir est la région située dans la vallée supérieure de l'Aude. L'auteur y a fait un relevé assez copieux du dialecte catalan, ce qui lui permet de donner une description sommaire de l'état phonétique et morphologique du parler, fortement entamé par le languedocien et le français. Une liste des mots français (et provençaux [1]) qui se sont glissés dans le lexique du Capcir nous permet de mesurer l'influence française qui va augmentant, depuis que les routes assurent à la région de bonnes communications avec la plaine. — P. 131-138. Aclariments. — P. 139-145. *Bibliografia ; Crónica*.

J. Jud.

Lares, Bullettino della Società di etnografia italiana, t. III (1914). — P. 1-25. A. Baldacci, *I romeni dell'Albania*. Article prolixe et confus, ins-

1. La distinction entre l'élément languedocien et français ne devrait pas être négligée : *biresulel*, *bipęrę*, *breŋ* etc. sont entrés dans le Capcir en venant du Languedoc voisin.

piré par des considérations d'ordre politique qui n'ont rien à voir ni avec le folklore ni avec la science en général. — P. 27-59. A. Baragiola, *Folklore di Val Formazza*. Travail consciencieux sur les légendes vivant encore jusqu'à aujourd'hui dans la colonie de langue allemande sur le versant méridional du massif du Saint-Gothard. — P. 61-86. Salvemini, *L'Autobiografia di un brigante*. Document intéressant au point de vue linguistique ; texte écrit en italien provincial de la campagne napolitaine. — P. 87-98. S. Debenedetti, *Vecchie credenze e superstizioni*. L'auteur donne un commentaire bien fait de quelques usages mentionnés dans un poème orviétan qu'il a publié dans le Supplém. XV du *Giornale storico della letteratura italiana*. — P. 99-148. *Recensioni e Rassegna bibliografica* (par Giov. Ferri). A relever le compte rendu consacré à Novati, *Contributo alla storia della musica popolare e popolareggiante dei secoli XV, XVI, XVII* par Vittorio Rossi ; un autre c. r. fort instructif de M. Solmi sur H. Bächtold, *Die Verlobung im Volks- und Rechtsbrauch*. — P. 151-161. Cino Trabalza, *Due leggende nel territorio di Bevagna*. — P. 163-64. Salvemini, *L'Autobiografia di un brigante* (fin). — P. 185-235. A. Baragiola, *Folklore di Val Formazza* (fin). Textes dialectaux, chansons populaires et recueil de matériaux toponomastiques qui offrent un vif intérêt pour la dialectologie alémannique et romane. — P. 237-40. W. Anderson, *La storia di Messer Gentil Carisendi nella novellistica popolare dei Ciuvasci*. — P. 241-76. *Recensioni e Rassegna bibliografica*. A relever la discussion de Novati sur certaines formes de la poésie populaire italienne du XVIe siècle à propos du travail de M. Catalano-Tirito, *Alcune rime popolari del secolo XVI*.

— T. IV (1915), fasc. 1. — P. 1-34. G. Bellucci, *Amuleti e ornamenti con simboli magici della Libia*. — P. 35-48. G. Pansa, *I grandi cataclismi tellurici nella tradizione popolare e nella leggenda abruzzese*. Quelques remarques utiles pour l'histoire du mot draco dans les langues romanes. — P. 49-67. S. La Sorsa, *Superstizioni, pregiudizi e credenze popolari pugliesi*. L'auteur cite quelques termes intéressants des parlers de la Pouille : *palemmedde* « coccinella » (< palumbella), *puerche de Sant'Auduene* « grossa farfalla », *scazzameriedde* « esprit follet » etc. — P. 69-74. Aldo Aruch, *Per l'origine di bruscello*. Le mot *bruscello* « rappresentazione (ormai comparsa) con canto, ballo nei giorni di carnevale » doit son origine, selon l'auteur, à l'habitude de chasser les pauvres oiseaux dans les nuits d'hiver à la lueur d'un « frugnolo » ; *bruscellare* ne serait autre chose qu'un dérivé de *borsa* avec le sens primitif « mettre (les oiseaux capturés) dans un sac ». Il subsiste cependant plus d'une difficulté sémantique et phonétique. — P. 85-7. Raffaello Corso, *Sponsali di fanciulli in Calabria*. — P. 83-101. *Recensioni e Rassegna bibliografica*.

Depuis l'entrée de l'Italie dans la guerre, les *Lares* ont cessé de paraître. Novati, qui avait succédé à Loria dans la direction de la revue, en avait quelque peu changé le caractère tel que le fondateur l'avait formulé dans son programme ; l'étude des objets et des usages *actuellement* en vogue à la campagne avait fait de plus en plus place à des travaux de folklore *his-*

torique. De toute manière il est désirable que la publication des *Lares* puisse être reprise pour réaliser un programme dont la linguistique romane tirerait sûrement un profit durable aussi bien que le folkloriste.

J. JUD.

THE ROMANIC REVIEW, V (1914), 1. — P. 1. H. R. Lang, *Notes on the metre of the Poem of the Cid* (premier article). — P. 31. J. P. Wickersham Crawford, *Notes on the Tragedy of Lupercio Leonardo de Argensola*. Influence de la *Marianne* de Dolce sur l'*Alejandra* de L. de A. — P. 45. O. Moore, *The Young King, Henri Plantagenet (1155-1183), in provençal and italian Literature* (fin). — P. 55. R. S. Crane, *An irish analogue of the legend of Robert the Devil.* Histoire des trois frères Lochan, Enne et Silvestre dans la première partie de l'*Imram Húi Corra*; cette forme de la légende pourrait remonter au XI[e] siècle. — P. 68. H. F. Muller, *The use of the plural of reverence in the Letters of Pope Gregory I (590-604).* L'emploi de *tu* et de *vos* correspond à des différences d'attitude sentimentale, le tutoiement impliquant plus d'amitié ou, au contraire, la supériorité du pontife sur son subordonné ecclésiastique et sur le fidèle. Etude intéressante, mais les exemples donnés sont souvent trop raccourcis, trop dépouillés du contexte pour qu'on puisse retrouver avec certitude le mouvement de la pensée et contrôler l'interprétation de M. M. — Mélanges : p. 90, J. S. P. Tatlock, *Another parallel to first canto of the* Inferno, dans le *De invectionibus* de Giraud de Barri ; — p. 93, Ph. M. Hayden, *A note on the ellipsis of* y *before* irai ; — p. 94, F. Anderson, *Old french ẹ and ę*, soumet à une utile critique les indications données par beaucoup d'éditeurs (et surtout par W. Foerster) sur le maintien de la distinction à la rime entre ẹ et ę entravés ; il examine notamment à ce point de vue l'usage de Chrétien de Troyes et n'a pas de peine à montrer que, si les deux sons paraissent le plus souvent soigneusement séparés, c'est qu'on ne les rencontre guère que dans des finales qui diffèrent aussi bien par les consonnes que par les voyelles et qui, par suite, ne sauraient rimer ; la constatation avait déjà été faite, cf. G. Paris, éd. d'Ambroise, *Estoire*, p. XXIV, et l'on pourrait facilement multiplier les vérifications de M. A. : c'est ainsi que dans la *Vie du pape Grégoire*, où Foerster notait d'après l'édition Luzarche la séparation des deux *e*, il y a bien des rimes nombreuses et pures en ę et d'autres en ẹ, mais ces deux séries de rimes diffèrent aussi par les consonnes (*ẹl, ẹr, ẹs, ẹstre*, etc. d'une part ; *ęt, ęme, ęrme, ętre*, etc. de l'autre), là où les consonnes permettent la rime, les voyelles n'y font plus obstacle : p. ex. *tẹste* ; *aręste*, etc., il faut donc user avec grande prudence de ce critère phonétique. — P. 103. Comptes rendus : p. 110, intéressant c. r. par R. Weeks de J. Runeberg, éd. de *la Bataille Loquifer I.* — P. 112. *Notes and News.* — P. 113. Nécrologie : Alcée Fortier.

V, 2. — P. 115. E. S. Sheldon, *Why does Chrestien's Erec treat Enide so harshly?* Voici un excellent exemple d'interprétation précise d'un texte autour

duquel on a beaucoup disserté sans en tirer peut-être tout ce qu'il contenait d'indications On se rappelle à la suite de quelles circonstances Erec traite avec tant de cruauté sa jeune femme : Erec est endormi, près de lui Enide pleure et se lamente parce que, pour l'amour d'elle, Erec perd son renom de chevalier (v. 2493-2506);

Lors li a dit: Con mar i fus ! »
A tant se test, si ne dist plus.

Le sommeil d'Erec n'était pas profond, en dormant il a entendu Enide.

De *la parole* s'esvella. 2511

Il s'étonne de voir pleurer Enide et lui demande la cause de ses larmes. Enide essaye de nier. Erec insiste, Enide soutient que son mari a rêvé, celui-ci s'irrite et Enide après de nouvelles réticences finit par avouer la raison de sa tristesse. Erec, très froidement, l'approuve et, de suite, ordonne le départ pour le voyage d'aventures où il va la soumettre à de rudes épreuves. D'où vient donc la colère d'Erec et le cruel mépris où il paraît dès lors tenir Enide. J'ai indiqué ici même (XXXIX, 577), en rendant compte d'une étude de Mme Lot-Borodine, qu'à mon sens Erec doute de l'amour d'Enide, et ce doute provient de ce qu'Erec, tout entier à son amour pour Enide ne peut à ce moment concevoir d'amour sincère qui ne soit pas égoïste et exclusif, et ne peut admettre qu'Enide renonce à l'avoir toujours auprès d'elle. » Je crois encore qu'il y a une grande part de vérité dans cette interprétation et qu'elle rend bien compte en particulier de l'opposition entre l'histoire d'Erec et d'Enide et l'épisode de Mabonagrain et de son amie. Mais c'est là une interprétation générale de la signification psychologique du roman d'*Erec* et non de la scène que nous avons résumée ci-dessus et que M. Sheldon a le grand mérite d'avoir expliquée avec précision. Qu'est-ce en effet qu'Erec a entendu dans son sommeil ? Si c'est tout le monologue d'Enide, pourquoi s'étonne-t-il des larmes de sa femme et pourquoi tant d'insistance à lui en faire avouer la cause? Mais Erec nous dit en fait très exactement ce qu'il a entendu, c'est *la parole* qu'Enide « li a dit », le « Con mar i fus ! » du v. 2507, *la parole* qui l'a réveillé (2511):

Por quoi avez dit que mar fui ?
Por moi fu dit, non por autrui ;
Bien ai *la parole* antandue (2521-23).

Et cette même expression *la parole* reviendra dans la bouche d'Erec au v. 2533 dans ses questions plus pressantes à Enide, comme plus tard lors du pardon :

Et se vos rien m'avez mesdite
Tel vos pardoing tot et claim quite
Del forfet et de *la parole* (4229-31),

comme elle était venue plus haut sous la plume de Chrétien annonçant la scène :

> ... il li avint par mescheance
> Que ele dist *une parole*
> Dont ele se tint puis por fole (2486-8).

Si Erec n'a entendu que cette exclamation « Con mar i fus ! », il peut douter de l'explication pourtant sincère que lui en fournit Enide ; il peut suspecter son amour comme sa sincérité, et c'est pour cela qu'il se décidera à « l'essayer », en même temps qu'il lui montrera qu'on aurait tort d'imaginer qu'il a rien perdu de sa valeur. Telle est dans ses grandes lignes l'interprétation très délicatement détaillée par M. Sh. : elle se fonde sur une intelligence minutieuse du détail du texte et elle met en lumière à la fois le soin avec lequel Chrétien a conduit cette scène capitale de son roman et l'attention qu'il apporte à expliquer la naissance des sentiments de ses personnages. On pourra encore discuter sur la psychologie d'*Erec* : on ne saurait désormais le faire sans tenir compte de l'opinion de M. Sheldon. Il faut souhaiter que l'on étudie avec la même précision que celui-ci toute l'œuvre de Chrétien (voir au sujet d'*Erec* et de *Lancelot*, le c. r. cité plus haut) : les œuvres du moyen âge doivent être examinées d'aussi près que celle des siècles classiques, beaucoup d'entre elles n'auront rien à perdre à cet examen. — P. 127. E. Cl. Hills, *The quechua drama « Ollanta »*. Ce drame est le texte littéraire le plus important que nous possédions d'une langue américaine et d'une langue très largement représentée puisqu'elle s'étend aujourd'hui de l'Equateur à la République Argentine et au Chili. Il est donc très important pour les américanistes de connaître l'origine de ce texte : quelques-uns ont soutenu qu'il était antérieur à la conquête espagnole, mais l'opinion contraire a prévalu (cf. Beuchat, *Manuel d'archéologie américaine*, p. 690). M. H. établit que l'*Ollanta* est un texte du XVIII[e] siècle, au moins dans la forme que nous en possédons, que l'esprit, la composition et la versification en sont inspirées ou imitées du théâtre espagnol. — P. 177. J. Seronde, *The lover in Achille Caulier's « Hospital* d'*Amours »*. Marque l'influence sur Caulier du *Roman de la Rose* pour les idées et du *Débat des deux fortunés d'amour* d'Alain Chartier pour bon nombre de traits ; on voit mal l'originalité de Caulier, affirmée par M. S., dans l'altération de ses sources. — P. 186. G. N. Henning, *The french past definite as perfect*. Exemples de passé défini à valeur de parfait du XVII[e] au XIX[e] siècle, mais ce sont exclusivement des exemples littéraires, souvent volontairement archaïsants et la valeur de parfait n'en est pas toujours certaine. — P. 191. Mélanges : E. H. Tuttle, *Romanic *retinas*. — P. 193. Comptes rendus.

V, 3. — P. 203. Ch. H. Haskins, *Nimrod the Astronomer*. C'est le « Nebroz li vaillanz », que Philippe de Thaon cite comme une de ses autorités astronomiques. Le Nemrod biblique est en effet considéré au moyen âge comme l'auteur d'un traité astronomique dont l'incipit est *Sphera cœli* et qui nous a

été conservé par deux mss. (Venise S. Marc. lat. VIII 22 et Vatican Palat. Lat. 1417). En fait ce traité ne se donne pas comme l'œuvre de Nemrod, mais comme utilisant un dialogue entre Nemrod et son disciple Ioathon. M. H. termine son intéressante note par des indications sur l'origine syrienne de ce dialogue. — P. 213. G. L. Hamilton, *Storm-making springs : rings of invisibility and protection ; studies on the Yvain of Chrétien de Troyes* (2e article : à suivre). — P. 238. L. A. Fisher, *Dante's Idea of the sensible appearance of spirits beyond the grave*. — P. 252. H. J. Harvitt, *Eustorg de Beaulieu, a disciple of Marot* (premier article).— P. 277. Comptes rendus : Fr. Rechnitz, *Prolegomena und erster Teil einer kritischen Ausgabe der « Chançon de Guillelme »* (R. W.) : — p. 285, P. Champion, *Vie de Charles d'Orléans* et *François Villon, sa vie et son temps* (C. Ruutz-Rees). — P. 294. *Notes and News*.

V, 4. — P. 295. H. R. Lang, *Notes on the metre of the Poem of the Cid* (2e article) : à suivre. — P. 350. Ch. E. Whitmore, *Fazio degli Uberti as a lyric poet*. — P. 357. A. H. Gilbert, *Montaigne und the « Tempest »*. — P. 364. J. de Perott, *Professor Fitzmaurice-Kelly and the source of Shakespeare's « Tempest »*. — P. 368. J. L. Lowes, *The Prioress's Oath*.— P. 386. Comptes-rendus. — P. 393. *Notes and News*.

VI (1915), 1.— P. 1. Pio Rajna, *Osservazioni e dubbi concernenti la storia delle romanze spagnuole*. Je ne puis résumer tout cet article plein de vues critiques et de remarques ingénieuses. La conclusion principale en est qu'il ne faut pas regarder comme incontestable la thèse que les romances espagnols dérivent des « cantares de gesta » : il peut suffire et il est d'ailleurs nécessaire d'admettre une très large influence des « cantares » sur les « romances ».— P. 42. H. J. Harvitt, *Eustorg de Beaulieu, a disciple of Marot* (suite). — P. 60. J. Seronde, *A study of the relations of some leading french poets of the XIVth and XVth centuries to the Marquès de Santillana*. Quelques exemples d'imitation probable d'auteurs français (Machaut et Chartier) par le marquis de Santillane ; le fait qu'il s'agit souvent de proverbes ôte beaucoup d'intérêt et de valeur probante à ces exemples. — P. 87. Maud El. Temple, *Robert Ciboule and his « Vie des justes » : an academic moralist of the fifteenth century*. Exposé sommaire des idées de Ciboule dans la première partie du *Livre de saincte meditation en cognoissance de soy-mesme* d'après le ms. 58 de la New York Public Library. Je signale qu'une étude sur Ciboule est commencée depuis longtemps par M. Charles, actuellement lecteur à l'Université de Bucarest, et pourra sans doute être publiée sans trop de délai. — P. 103. O. Moore, *The Young King in the « Récits d'un ménestrel de Reims » and related chronicles*. — P. 111. E. H. Tuttle, *Etimolojic notes* : vénit. *garbo* de acerbus comme port. *lagarta* de lacerta avec changement de *e* en *a* comme dans passer > passar ; prov. *aisse* de acide. — P. 111. Compte rendu par R. W. de *La Chastelaine de Vergi*, 2e édition Raynaud-Foulet.

VI, 2. — P. 223. Barry Cerf, *Rabelais : an appreciation*. — P. 150. J.-P. Wickersham Crawford, *« Echarse pullas », a popular form of tenzone*. Rodrigo

Caro dans ses *Dias geniales o ludricos* a, dès la première moitié du XVIe siècle, rapproché des *vers fescennins* de l'antiquité romaine les *pullas*, débats poétiques où des paysans échangent alternativement des railleries souvent fort grossières ; M. Cr. reprend ce rapprochement et étudie les témoignages que nous avons conservés de cette forme poétique populaire (ou pseudo-populaire); l'étymologie qu'il propose, avec réserve, pour *pullas* est insuffisamment expliquée : du lat. pullus adj. « brun, noirâtre », épithète possible de fica, dont on sait le développement sémantique obscène. — P. 165. St. L. Galpin, *Elements of mediaeval Christian eschatology in French allegory of the XIIIth and XIVth centuries.* Recueil de citations d'œuvres poétiques françaises où apparaissent l'enfer ou le paradis décrits directement ou pris comme terme de comparaison ; le trait le plus intéressant, la ressemblance du « verger d'amour » avec le paradis est bien connu. — P. 206. Helen J. Harvitt, *Eustorg de Beaulieu, a disciple of Marot* (suite). — P. 219. Comptes rendus : importante recension par M. F. Crane de diverses collections d'*exempla* récemment publiées : Klapper, *Exempla aus Handchriften des mittelalters* (no 1 de la collection Hilka); Hilka, *Neue Beiträge zur Erzählungslitteratur des Mittelalters*, *Die Compilatio singularis exemplorum der Hs. Tours* 468 ; Welter, *Thesaurus exemplorum, fasc. V. Le speculum laïcorum* ; Greven, *Die Exempla aus den Sermones feriales et communes des Jakob von Vitry* (no 9 de la collection Hilka) ; Frenken, *Die Exempla der Jacob von Vitry* ; Klapper, *Erzählungen des Mittelalters in deutscher Uebersetzung und lateinischem Urtext.*

VI, 3. — P. 239. Louis Imbert, « *El juego del hombre* » *auto sacramental.* L'auteur n'est connu que sous le nom de Mejía, ce qui ne permet pas une identification certaine, il est cité par Agustín de Rojas Villandrando et par Cervantes. Le drame est publié d'après le ms. 14873 de la Bibl. Nationale de Madrid. — P. 283. Ruth Shepard Phelps, *A translation of Cene da la Chitarra's Parodies on the « Sonnets of the Months ».* Traduction anglaise anonyme du texte d'après l'édit. Navone. — P. 298. H. J. Harvitt, *Eustorg de Beaulieu, a disciple of Marot* (suite). C'est là le quatrième fragment de ce travail et ce n'en est pas la fin : je crois toujours que ce découpage par petites tranches est excessif et qu'il vaudrait mieux l'éviter. — P. 327. H. A. Kenyon, *Color symbolism in early spanish ballads.* M. K. montre qu'il a existé un véritable code des significations des couleurs, et annonce une étude sur l'origine de ce code et son emploi dans d'autres genres littéraires. — P. 341. Mélanges : H. C. Lancaster, *Jodelle and Ovid* ; — p. 343, E. H. Tuttle, *Etimolojic notes* : 1. génois *abrétio* de arbitriu par un **arbréteo* dont l'invention est destinée seulement à permettre de voir dans le mot génois une forme populaire ; il n'est pas besoin d'insister sur l'inutilité de pareilles inventions pour expliquer les formes dont on n'étudie ni l'histoire ni les rapports géographiques ; 2. représentants romans de bestia ; 3. représentants hisp.-port. de bestula ; 4. italien *io* < *uo*. — P. 346. Comptes rendus. — P. 330. Nécrologie : M. A. Potter. — P. 352. *Notes and News.*

VI, 4. — P. 353. R. Altrocchi, *An old italian version of the Legend of St. Alexius*. Publiée d'après le ms. 1661 de la Riccardiana à Florence; le ms. a été écrit entre 1350 et 1371 ; l'éditeur annonce un commentaire philologique et historique. — P. 364. M. J. Berdan, *The poetry of Skelton, a Renaissance surviver of mediaeval latin influence*. — P. 378. A. M. Espinosa, *Notes on the versification of « El misterio de los reyesmagos »*. — P. 402. Maud. El. Temple, *The fifteenth century idea of the responsible State*. Intéressante étude sur la philosophie sociale du XV[e] siècle. — P. 434. B. M. Woodbridge, *Chrétien's Erec as a cornelian hero*. L'article de M. Sheldon analysé ci-dessus a fourni le point de départ de cette note où M. W. s'efforce de montrer que le ressentiment d'Erec provient essentiellement de l'injure que lui a faite Enide en admettant la possibilité d'un doute sur sa valeur, et en portant ainsi atteinte à sa « gloire », pour parler comme les héros de la tragédie classique. Cela n'est nullement incompatible ni avec l'explication de M. Sheldon ni avec celle que j'ai par ailleurs indiquée : le désaccord sentimental d'Erec et d'Enide peut naître d'éléments divers : Erec doute de l'amour d'Enide c'est là le point essentiel, puisqu'il veut l' « essayer », il en doute parce qu'Enide ou bien lui a menti en donnant la raison de son exclamation « Con mar i fus ! » ou bien, si elle lui a dit la vérité, a cessé de penser exclusivement à leur commun amour, et de toute manière a admis et répété un jugement sur la conduite d'Erec injurieux pour celui-ci. — P. 443. J. E. Cheskis, *On the development of old Spanish dz̆ and z̆*. A l'esp. moderne *j* (ou *g* devant *e*) correspondent dans les transcriptions en caractères hébraïques du judéo-espagnol deux signes régulièrement employés, l'un le *ghimel* (pron. *dz̆*), pour *j* initial devant *u*, correspondant à un jod latin initial, et pour *ge* initial d'origine latine, l'autre le *zaïn* (pron. *z̆*) pour *j* intérieur provenant de *l* latin altéré par une palatale voisine. Le judéo-espagnol représentant un état ancien de l'espagnol, il en résulte que l'esp. a distingué phonétiquement les deux traditions, ce que confirment les grammairiens du XVI[e] siècle, le jod latin ayant abouti à *dy*, puis *dz̆*, tandis que *l* + palatale aboutissait à un simple jod. — P. 448. Ch. E. Whitmore, *A plea for the Sicilian poets*. Essai d'appréciation littéraire équitable suivi de remarques sur les desiderata auxquels devra répondre une édition des poètes de l'école de Sicile. — P. 458. Comptes rendus : p. 461, c. r. par R. W. de *Jean Renart, Le lai de l'ombre*, p. p. J. Bédier. — P. 463. *Notes and News*.

M. R.

Annales du Midi, XXIII (1911), janvier. — P. 56-69. C. Fabre, *Le sirventés d'Austorc de Segret* (suite et fin). L'auteur réussit à dater exactement cette pièce (1273), mais non à identifier tous les personnages qui y figurent : le roi dont il est question à la str. III (IV ici) est, non Édouard I[er], mais Charles d'Anjou, et le Haenric du v. 26 Henri de Castille et non Henri d'Allemagne, comme j'ai essayé de le montrer (cf. ci-dessous) ; renseigne-

ments précis sur un *Eustorgius de Monte Acuto, abbas Segurati*, mentionné de 1245 à 1293 et qui, au reste, ne peut guère être l'auteur du sirventés. — P. 70-8. L. Constans, *Requête des habitants de Verrières* (Aveyron). Demande de réduction d'impôts; document en langue vulgaire du xv[e] siècle, avec glossaire. — P. 79. Compte rendu par E. Bourciez des trois ouvrages sur le dialecte landais que G. Millardet a présentés comme thèses de doctorat (cf. *Romania*, XXXIX, 395).

Avril. — P. 161-79. C. Fabre, *Notes sur les troubadours Guillem et Gauceran de Saint-Didier*. Ces deux troubadours étaient originaires de Saint-Didier la Séauve (arr. d'Yssingeaux), et non de Saint-Didier-sur-Doulon (arr. Brioude); mentions du premier dans des documents de 1165 et 1171; le second, son petit-fils, qui apparaît en 1200, était mort en 1258; identification de trois personnages nommés dans la Biographie de Guillem. — P. 198-201. A. Jeanroy, *Sur le sirventés historique d'Austorc de Segret* (cf. ci-dessus). — P. 201-3. J. Anglade, *Le chansonnier provençal de Robert d'Anjou*. Ce chansonnier est un mythe : la table, qu'en avait donnée un historien trop crédule était simplement empruntée à César de Nostredame (cf. Chabaneau-Anglade, *Jehan de Nostredame*, p. 239). — P. 204-8. G. Bertoni, *Bertran de Born ou Rigaut de Barbezieux?* Le second et non le premier serait l'auteur du fameux chant sur la mort du Jeune Roi, qui lui est attribué par le ms. *a*. — P. 218. Compte rendu par E. Faral du livre de Wechssler, *Das Kulturproblem des Minnesangs* (cf. *Romania*, XXXIX, 386).

Juillet. — P. 289-308. A. Jeanroy et G. Bertoni, *Le « Thezaur » de Peire de Corbian* (suite et fin, p. 451-71). Texte critique, d'après les trois mss. connus, avec glossaire. — P. 338-40. J. Anglade, *Note sur les derniers troubadours à la cour de Rodez*. Mentions de Berenguier Tropel, Austorc del Boy, « cavalier » et Peire d'Estanh, « *clericus* », dans des actes ruthénois de 1275 à 1280; p. 339, l. 3 (du bas), Hugues III est un *lapsus* pour Hugues IV. — P. 340-3. J. Donat, *Prières et cérémonies contre la peste au XV[e] siècle*. Trois courts textes d'après un cartulaire de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne).

Octobre. — P. 425-50. J. Bédier, *La chronique de Turpin et le pèlerinage de Compostelle* (suite et fin, t. XXIV, p. 18-48). Article réimprimé au t. III des *Légendes épiques*, p. 42-114. — P. 491-4. S. Stronski, *A propos d'une princesse byzantine du XII[e] siècle*. Rappelle les témoignages concernant Eudoxie, qui épousa Guillaume VIII de Montpellier en 1174; le seul doute qui subsiste concerne son degré de parenté avec Manuel Comnène. — P. 494-5. H. Teulié, *Peire Cardinal expliqué par M. J. Jaurès*. Rétablit, dans un sirventés de Cardinal publié par M. C. Fabre, le mot *tiragossa*, non compris par l'éditeur et cite, comme illustrant la métaphore du troubadour, une phrase de Jaurès. — P. 498. Compte rendu, par Salverda de Grave, de l'édition de Folquet de Marseille par Stronski (cf. *Romania*, XLII, 259). — P. 508. Compte rendu, par A. Jeanroy, de Debenedetti, *Gli studj provenzali in Italia* (cf. *Romania*, XL, 335).

T. XXIV (1912), janvier. — P. 49-53. A. Jeanroy, *Un « planh » de Serveri de Girone* (1276). Nouvelle édition, avec notes, de ce planh, publié d'abord par Massó Torrents.

Avril. — P. 155-84. C. Fabre, *Guida de Rodez, inspiratrice de la poésie provençale* (1212-66) (suite et fin, p. 321-54). Examen approfondi, avec des essais de datation parfois aventureux, des textes où figure cette femme célèbre, dont le rôle est ici fortement exagéré. — P. 204-17. G. Bertoni, *Corrections au texte du « Débat du corps et de l'âme »* (publié par E. Kastner, *Revue des langues rom.*, XLVIII, 30). — P. 217. G. Bertoni, *Enchantarel*. Un jongleur de ce nom est mentionné dans un sirventés de 1225.

Juillet. — P. 382-96. A. Dauzat, *Notes sur la syntaxe du patois de Vinzelles et des patois de la Basse-Auvergne* (suite et fin, p. 551-60). — P. 414. Compte rendu, beaucoup trop élogieux (cf. *Romania*, XLII, 446), par J. Anglade, de F. de Gélis, *Histoire critique des Jeux Floraux*.

Octobre. — P. 561-8. Salverda de Grave, *A propos de Bertran d'Alamanon*. Discute quelques datations proposées par M. Fabre dans l'article mentionné ci-dessus et montre l'extrême fragilité de ses ingénieuses constructions. — P. 569. S. Stronski, *Sur la date de la mort de Blacatz*. Démontre à M. Fabre, qui l'avait contesté, que le Blacas mort avant févr. 1230 est bien le célèbre protecteur des troubadours. — P. 581-3. Compte rendu, par A. Dauzat, des thèses de M. F. Veÿ (*Le dialecte de Saint-Etienne au XVIIe siècle* et *Le Ballet forézien de 1605*; cf. *Romania*, XLI, 431).

T. XXV (1912), janvier. — P. 5-37. J. Gazay, *Le « roman de saint Trophime » et l'abbaye de Montmajour*. Recherche, non sans quelque subtilité, lequel des trois grands établissements religieux d'Arles (l'église métropolitaine, Saint-Honnorat des Aliscamps, l'abbaye de Montmajour) a inspiré et exploité la légende ; ce serait l'abbaye de Montmajour et la diatribe qui remplit le prologue (v. 9-78) serait dirigée contre les moines de Saint-Honnorat qui avaient laissé péricliter la vogue du cimetière des Aliscamps et altérer les légendes qui attiraient les pèlerins. — P. 58-64. G. Bertoni, « *Arondeta, de ton chantar m'azir* ». Republie cette pièce, avec l'aide du ms. *a*, qui l'attribue à Guillem de Berguedan ; accepte cette attribution et propose comme date 1213. — P. 64-8. Le même. *Sur quelques formes de la « Vie de sainte Enimie »*. Relevé des traits dialectaux qui militent en faveur de l'origine lozérienne du poème. Cette opinion est aussi celle de M. Brunel qui, dans l'Introduction à son édition (1917), a aussi énuméré ces traits et discuté quelques assertions de M. B. — P. 68-9. A. Thomas, *Le vrai nom du frère Mineur « Petrus Johannis Olivi »*. Ce nom est *Oliu* ou *Olieu*. — P. 70-1. Le même, *Noletedau*. Explication de ce mot, qui était le nom d'un cheval de Louis XI.

Avril. -- P. 137-88. A. Jeanroy, *Les « coblas » de Bertran Carbonel publiées d'après tous les manuscrits connus*. Édition avec traduction et notes ; trois manuscrits, malheureusement incomplets, inconnus à Bartsch, ont été utili-

sés ; en appendice, collation du ms. *R* pour les « coblas » de Guiraut del Olivier.

Juillet. — P. 273-97. S. Stronski, *Notes de littérature provençale.* Série de petits faits nouveaux et sûrement attestés : une mention de Gaucelm Faidit dans un contrat de vente de 1193, de frère Ildefonse et frère Pierre, *qui dicti sunt filii Folquet de Massilia*, dans un acte de 1210 : renseignements sur le lieu d'origine de Uc de Saint-Circ, localité aujourd'hui disparue qui était encore une paroisse au XVIIe siècle, et au XIVe possédait un château fort ; un Austorc d'Aurillac, qui ne peut être que le troubadour connu, était, le 18 avril 1252, en route pour la Terre Sainte ; note instructive et concluante sur les « pseudonymes réciproques ». — P. 345. Notes critiques de E. Levy sur la récente édition de Uc de Saint-Circ (par A. Jeanroy et Salverda de Grave, Toulouse, 1913) et corrections de A. Jeanroy. — P. 349-55. Comptes rendus, par G. Millardet, de Arnaudin, *Chants populaires de la Grande-Lande*, et par A. Dauzat, de Gilliéron et Roques, *Etudes de géographie linguistique* (cf. *Romania*, XLII, 287) et de Gilliéron, *L'aire « clavellus »*.

Octobre. — P. 472-5. G. Bertoni, *Sur la prononciation de u (lat. ū) en ancien provençal.* La palatalisation de *l* devant *u* suppose la prononciation *ü*. — P. 476-9. Le même, *Peire Bremon lo Tort.* Ce poète est l'auteur de trois compositions au moins, dont l'une a été attribuée par erreur à P. Brémon Ricas Novas. — P. 480. Compte rendu, par A. Jeanroy, de Heuckenkamp, *Die provenzalische Prosa-Redaction des... Barlaam und Josaphat* (cf. les notes critiques du même auteur sur ce texte, *Romania*, XLIII, 243).

Tome XXVI (1914). Janvier. — P. 5-51. A. Långfors, *Le troubadour Guillem de Cabestanh* (suite p. 189-225, 349-56). L'édition des pièces authentiques, avec traduction, est suivie de celle des pièces d'authenticité douteuse, d'une étude comparative et d'une édition des quatre rédactions de la Biographie, d'une note sur G. de Cabestanh personnage historique et d'un glossaire ; travail élégant et complet, dont on voudrait avoir l'équivalent pour les principaux troubadours. — P. 76-94. R. Latouche, *Un registre de P. Alègre, notaire à Castelnaudary* (1303-6). Edition de quatorze actes divers (en langue vulgaire) où on relève de curieux traits de mœurs. — P. 95. Compte rendu, par A. Jeanroy, de Biedermann, *Pierre de Provence et la Belle Maguelonne.*

Avril. — P. 229. J. Anglade, *A propos d'un nom de lieu dans Peire Vidal : Alio* (pièce XXXIII, v. 54) représente Llo, c. d. Saillagousse (Pyr.-Or.). — P. 230-1. Le même, *Note sur le traitement du suffixe* -anum *dans certains noms de lieu du département de l'Aude.* Suite à un article du même auteur signalant un recul d'accent dans des noms de lieu ainsi formés ; une trentaine d'autres exemples, d'après le *Dict. topographique* de l'Aude de l'abbé Sabarthès. — — P. 242. Compte rendu, par le même, de ce Dictionnaire.

Juillet. — P. 357. G. Bertoni, *Raidelren*, *raidelron* (dans une pièce de Lanfranc Cigala), propose la correction, peu sûre à mon avis, en *nud e nou.* — P. 374-9. Comptes rendus, par G. Bertoni, de Niestroy, *Der Troubadour*

Pistoleta et Naudieth, *Der Trobador Guillem Magret* (cf. *Romania*, XLIII, 445), et par A. Långfors, de Chabaneau-Anglade, *Jehan de Nostredame* (cf. *Romania*, XLIII, 314).

Octobre. — P. 449-74. J. Massó Torrents, *Poésies en partie inédites de Johan de Castellnou et de Raimon de Cornet d'après le manuscrit de Barcelone* (suite au tome XXVII). — P. 490-4. A. Jeanroy, *Corrections aux 25 coblas éditées par A. Kolsen* (dans la *Zeitschr. für rom. Phil.*, XXXVIII, 281).

Tomes XXVII-XXVIII (en un seul volume). Janvier-Avril 1915. — P. 5-36. J. Massó Torrents, *Poésies... de Johan de Castellnou*, etc. (suite et fin). On regrette d'autant plus l'absence d'un glossaire que ces poésies sont loin d'être toujours claires. — P. 37-51. A. Thomas, *Bernard de Panassac, un des fondateurs des Jeux Floraux*. Ce singulier adepte de la « Gaie Science » était un gentilhomme fort turbulent, trop enclin à tirer l'épée, qui eut avec la justice de longs démêlés, dont nous avons ici le piquant récit ; édition (avec traduction) du « vers » qui est le seul legs poétique du personnage (au v. 3 *vai* est une faute d'impression pour *mi*) et de la sentence du Parlement de Paris (23 déc. 1338) qui a fourni les principaux éléments de cette très intéressante notice, complétée au t. XXIX-XXX, p. 225 (voy. ci-dessous). — P. 82-4, 90-1. Compte rendu, par G. Bertoni, de Carstens, *Die Tenzonen aus dem Kreise der Trobadors Gui, Eble, Elias und Peire d'Uisel*; par J. Calmette de A. Vidal, *Douze comptes consulaires d'Albi du XIVe siècle*.

Juillet-octobre 1915.— P. 141-75. A. Jeanroy, *Les troubadours en Espagne*. Précise et complète, d'après les textes récemment publiés et s'appuyant surtout sur les « tornades », les renseignements recueillis par Milà y Fontanals dans un livre célèbre, où les faits assurés n'apparaissent pas toujours assez nettement. — P. 204-12. A. Jeanroy, *A propos des « Trovatori d'Italia » de M. G. Bertoni*. Série de corrections, qui complètent le compte rendu de ce livre, publié par le même auteur dans le *Journal des Savants* (mars 1916). — P. 217-22. Compte rendu par G. Bertoni de Jeanroy, *Les Chansons de Jaufré Rudel* (cf. *Romania*, XLV, 153).

Janvier-avril 1916. — P. 269-315. G. Bertoni et A. Jeanroy, *Un duel poétique au XIIIe siècle : les sirventés échangés entre Sordel et Peire Bremon*. Édition critique, d'après tous les manuscrits, avec traduction et notes, de ces six pièces si souvent utilisées par les provençalistes. — P. 354-70. C. Fabre, *Trois documents inédits des archives de l'hôpital du Puy en Velay*. Textes d'un intérêt historique médiocre, accompagnés d'un commentaire qu'on voudrait plus précis ; les deux premiers, en catalan, de 1407 et 1575, le troisième, en dialecte d'Albi, de 1506. Le mot *pati* ou *patu*, déclaré « inconnu aux Lexiques de la langue d'oc » est l'objet d'un très long article dans Levy (VI, 138).

Juillet-octobre 1916. — P. 462-71. C. Brunel, *Almois de Chateauneuf et Iseut de Chapieu*. La première de ces deux *trobairitz*, dont le nom a été défiguré par son ancien biographe en *Almuc*, était femme de Guigue de Châteauneuf (de Randon), en Velay (en appendice, tableau généalogique des sei-

gneurs de Châteauneuf, du XIIe au XIVe siècle, d'après des documents en partie inédits) ; la seconde, dite *de Capion* par le biographe, devait tirer son nom du château de Chapieu, près Mende. M. B. rappelle à ce propos le rôle joué par les seigneurs de Randon, d'Apcher et de Châteauneuf dans l'histoire littéraire. Tout l'article est d'une précision et d'une sobriété très dignes d'éloge. — P. 482. Compte rendu, par J. Anglade, de Hoby, *Die Lieder des Trobadors Guiraut d'Espanha* (cf. *Rom.*, XLIV, 319).

Tomes XXIX-XXX (en un volume). Janvier-avril 1917. — P. 1-48. J. Anglade, *Poésies religieuses inédites du XIVe siècle en dialecte toulousain.* Ces poésies sont empruntées à la rédaction inédite des *Leys d'Amors* (dont M. Anglade achève en ce moment l'impression) ; l'éditeur ne nous renseigne pas exactement sur la façon dont elles s'encadrent dans le texte : dans son bref avant-propos (p. 1) il distingue ces poésies des « exemples » versifiés qui sont nombreux dans l'une et l'autre des deux rédactions ; pourtant la plus longue (p. 30) se donne elle-même comme un *yshemple* des vers de douze syllabes. Ces poésies se divisent en deux groupes : 1° onze morceaux (729 v.) en octosyllabes à rimes plates, qui sont de petites dissertations théologiques parfaitement insignifiantes ; 2° une longue méditation sur la Passion (*Contemplacio de la Crotz*) en vers féminins de 12 syllabes, réunis en couplets de 6 vers ; les sept parties qui la composent sont d'égale longueur (12 strophes) et correspondent aux heures canoniales ; des blancs laissés dans le ms. prouvent que le morceau devait être illustré. Dans *la Contemplacio* abondent les mots rares ou même inconnus, qu'il eût été utile de réunir en un petit lexique. Des traductions françaises, plus fidèles, des *Heures de la Croix* ont été signalées par P. Meyer (*Bulletin de la Soc. des A. Textes*, 1901, p. 64). — P. 99-103. Compte rendu, par J. Anglade, de Terracher, *Les aires morphologiques*.

Juillet-octobre 1917. — P. 175-224. C. Brunel, *Opuscules provençaux du XVe siècle sur la confession* (suite et fin, p. 355-409). Les opuscules religieux contenus dans le ms. fr. 1852 de la B. N. avaient été signalés en 1890 par P. Meyer ; ils sont au nombre de neuf ; M. B., à l'aide d'une étude précise de la langue et des allusions, est arrivé à démontrer qu'ils ont été composés après 1461, par un religieux de l'ordre de saint Benoît dans les environs de Cahors, Villefranche ou Moissac ; il en détermine les sources et publie intégralement les plus intéressants. — P. 225-31. A. Thomas, *Bernard de Panassac et Guillaume « de Villaribus » d'après des documents nouveaux.* Complément et rectifications de détail à l'article signalé ci-dessus. — P. 232-42. Le même, *Le nom de fleuve « Aude ».* Lumineux chapitre de phonétique provençale et catalane ; cet article a paru également dans les *Comptes rendus des séances de l'Acad. des Inscriptions*, 1917, p. 314-24. — P. 261. Compte rendu, par J. Anglade, de A. Jeanroy, *Les Joies du Gai savoir* (cf. *Rom.*, XLIV, 284).

Janvier-avril 1918[1]. — P. 443-9. Comptes rendus, par J. Anglade, de

1. Les fascicules de juillet-octobre 1918, formant un volume indépendant,

A. Jeanroy, *Bibliographie des chansonniers provençaux* et de J. Massó Torrents, *Bibliografia dels antics poetes catalans*.

Tomes XXXI, janvier-avril 1919. — P. 74. F. Lot, *Aimeri de Narbonne en Touraine*. L'épithète *de Nerbona*, ajoutée plaisamment, dans un acte de 1153, au nom d'un seigneur tourangeau du nom d'*Aimericus*, prouve la popularité en Touraine, dès le milieu du XII[e] siècle, de la célèbre légende. — P. 74. Le même, *Sur la date du poème de « Girart de Roussillon »*. Une réminiscence du *Brut* de Wace prouve que le poème a été écrit au plus tôt en 1155. — P. 76. J. Anglade, *Chabaneau et les textes toulousains*. Projets de publication de textes toulousains, surtout du XVI[e] siècle ; M. Anglade n'ignore pas, mais oublie de dire que le manuscrit de la *Vision de Tindal*, que Chabaneau se proposait de rechercher, a été retrouvé et publié (*Bibl. méridionale*, 1[re] série, t. VIII).

Juillet-octobre 1919. — P. 157-89. J. Anglade, *Poésies du troubadour Peire Raimon de Toulouse* (à suivre). J'examinerai cette publication quand elle sera complète. — P. 216. Compte rendu, par A. Jeanroy, de Anglade, *A propos des troubadours toulousains*. Cette brochure, extraite du *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France* (t. XLV) contient, entre autres choses, l'édition de deux pièces attribuées à Peire Vidal et de quatre chansons de Peire Raimon ; remarques sur ces textes et corrections.

A. J.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS, t. XVI (1910-11). — P. 59-66. M. Bréal, *Notes d'étymologie*. Parmi ces notes nous signalerons (p. 66) quelques lignes sur la différence d'emploi syntactique dans Montaigne de *aveindre* transitif et *advenir* neutre. — P. 133-216. J. Marouzeau, *L'emploi du participe présent latin à l'époque républicaine*. L'histoire du pa. prt. latin est celle d'une restitution littéraire et il y a lieu de tenir compte de ce fait en étudiant la faible extension romane du pa. prt. latin ; il est notable d'autre part que l'histoire du pa. prt. français nous montre aux XV[e] et XVI[e] s. un essai de restitution analogue.

XVII (1911-12). — P. 266-80. J. Marouzeau, *Notes sur la fixation du latin classique*. Remarques intéressantes sur la fixation de la prononciation, la constitution d'une bonne prononciation à la fin de l'époque républicaine et les anomalies qui en sont résultées pour certains phonèmes instables : diphtongues, aspiration, *ī-ū* intérieurs, *-s* final.

XVIII (1914). — P. 146-62. J. Marouzeau, *Notes sur la fixation du latin classique*, II, *Le vocabulaire*. Réduction du nombre des formes dérivées interchangeables et préférence d'origine littéraire pour certaines formes de suffixes : *-itia* au lieu de *-ities*, *-men* au lieu de *-mentum*, *-tus* et *-tis* ;

---

seront constitués par une *Table générale* des trente premières années de la Revue.

constitution de groupements sémantiques remplaçant les groupements par nature de thèmes, pour l'emploi des divers suffixes : p. ex. abstraits en *-or* désignant des impressions des sens, mots techniques en *-tura*, etc.

XX (1918). — P. 77-88. J. Marouzeau, *Notes sur la fixation du latin littéraire*, III, *Utilisation des doublets : hic-iste, nec-non-haud*, formes simples et renforcées du pronom indéfini *quis*, adverbes à valeur superlative, etc.; brèves remarques utiles à rapprocher des faits romans correspondants.

M. R.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS, t. XV (nº 56, 1908). — P. xx. Comptes rendus critiques, parmi lesquels : p. lviij, B. Wiese, H. Tiktin, O. Schultz-Gora, A. Zauner, S. Puşcariu, *Elementarbücher* de la collection Winter (O. Bloch); — p. lxiij, L. Sainéan, *L'argot ancien* (A. Meillet).

T. XVI (nºs 57-58, 1909-10). — P. xx. Comptes rendus critiques parmi lesquels : p. xxj, *Mélanges de linguistique offerts à M. Ferdinand de Saussure* (L. Havet); — p. lv, *Philologie et linguistique, mélanges offerts à Louis Havet* (A. Meillet); — p. lxxv, *Wörter und Sachen*, I, 1 (A. Meillet); — p. ciij, *Thesaurus linguae latinae*, I-II (A. Meillet); — p. cvij, A. Ernout, *Les éléments dialectaux du vocabulaire latin* (A. Meillet); — p. cxv, W. Meyer-Lübke, *Historische Grammatik der französischen Sprache*, I (O. Bloch); — p. cxvij, Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, III (O. Bloch). — P. ccxxxiij. Nécrologie : H. d'Arbois de Jubainville (J. Vendryes). — P. ccxliij. Comptes rendus critiques : p. cccxv, W. Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft*, 2e éd. (O. Bloch); p. cccxix, E. Bourciez, *Éléments de linguistique romane* (A. Meillet); — p. cccxxiv, Fr. Ribezzo, *Reliquie italiche nei dialetti dell' Italia meridionale* (A. Meillet); — p. cccxxvij, G. Millardet, *Petit atlas linguistique d'une région des Landes*, *Études de dialectologie landaise* et *Recueil de textes des anciens dialectes landais* (A. Meillet); — p. cccxxxv, E. Levy, *Petit dictionnaire provençal-français* (G. Millardet); — p. cccxxxix, G. Weigand, *Linguistischer Atlas des dacorumänischen Sprachgebietes* (G. Cohen).

T. XVII (nº 59, 1911). — P. xvj. Comptes rendus critiques : p. xxxij, *Wörter und Sachen*, II (R. Gauthiot); p. lxij, A. Walde, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, 2e éd. (A. Ernaut et A. Meillet); — p. lxxj, M. Niedermann, *Historische Lautlehre des Lateinischen*, 2e éd. (A. Meillet); — p. lxxvij, M. Niedermann, *Proben aus der sogenannten Mulomedicina Chironis* (A. Meillet); — p. lxxviij, *Prinzipienfragen der romanischen Sprachwissenschaft W. Meyer-Lübke... gewidmet, I* (A. Meillet); — p. lxxxj, H. Ahlquist, *Studien zur spätlateinischen Mulomedicina Chironis* (A. Ernout); — W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, *1-2* (A. Meillet); — p. lxxxiv, O. Schultz-Gora, *Altprovenzalisches Elementarbuch* (G. Millardet : nombreuses remarques et rectifications); — p. xcv, R. Ekblom, *L'extinction des verbes avec prétérit en* -si *et en* -ui *en français* (A. Meillet).

T. XVIII (nos 60-61, 1912-13). — Comptes rendus critiques : p. xv, *Prinzipienfragen der romanischen Sprachwissenschaft W. Meyer-Lübke gewidmet, II* (A. Meillet) ; — p. lxj, W. Sh. Fox, *The Johns Hopkins* Tabellae defixionum (A. Meillet : traits vulgaires et provinciaux dans des textes du Ier s. avant J.-C. : *oriclas, umblicus, labras*);— p. lxiij, *Sammlung mittellateinischer Texte* hgg. v. A. Hilka : I, *Die Disciplina clericalis des Petri Alfonsi* hgg. v. A. Hilka u. W. Söderhjelm ; II, *Exempla aus Handschriften des Mittelalters* hgg. v. J. Klapper ; III, *Lateinische Sprichwörter u. Sinnsprüche des Mittelalters* ges. v. J. Werner ; IV, *Historia septem sapientum, I* (A. Ernout) ; — p. lxv, J. Meunier, *Etude morphologique sur les pronoms personnels dans les parlers actuels du Nivernais*, etc. (O. Bloch : critiques importantes) ; — p. lxxviij, J. Feller, *Notes de philologie wallonne* (O. Bloch) ; p. cxxiv, N. Jokl, *Studien zur Albanesischen Etymologie und Wortbildung* (A. Meillet) ; — p. clxxxij, Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française, IV, Sémantique* (A. Meillet); — p. cclxix, J. Brüch, *Der Einfluss der germanischen Sprachen auf das Latein* (A. Meillet) ; — p. cclxx, C. Battisti, *Le dentali explosive intervocaliche nei dialetti italiani* (A. Meillet) ; — p. cclxxiij, C. Bruneau, *Etude phonétique des patois d'Ardenne* et *La limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne* (O. Bloch) ; — p. cclxxx, C. Juret, *Glossaire du patois de Pierrecourt* (O. Bloch) ; — p. cclxxxiij, H. Morf, *Vom Ursprung der provenzalischen Schriftsprache* (J. Ronjat) ;— p. cclxxxiv, J. Gilliéron et M. Roques, *Etudes de géographie linguistique d'après l'Atlas linguistique de la France* (A. Meillet) ; — p. cclxxxvij, K. Vossler, *Frankreichs Kultur im Spiegel seiner Sprachentwicklung* (A. Meillet) ; — p. ccxcij, L. Sainéan, *Les sources de l'argot ancien* (A. Meillet) ; — p. ccxcvj, J.-J. Salverda de Grave, *L'influence de la langue française en Hollande* (A. Meillet).

T. XIX [1] (nos 62-63, 1914-15). — Comptes rendus : p. 28, A. Terracher, *Etude de géographie linguistique : les aires morphologiques dans les parlers populaires du N.-O. de l'Angoumois* (A. Meillet) ; — p. 33, J.-M. Hubschmied, *Zur Bildung des Imperfekts im Frankoprovenzalischen* (A. Meillet : importance de la doctrine de M. H. sur l'importance de la situation dans la phrase pour le développement des formes verbales) ; — p. 71, A. Ernout, *Morphologie historique du latin* (A. Meillet) ; — p. 72, *Merowingische und karolingische Formulare* hgg. v. J. Pirson (A. Ernout) ; — p. 72, *Sammlung mittellateinischer Texte* : V, *Historia septem sapientum II* hgg. v. A. Hilka ; VI, *Der Alexanderroman des Archipresbyters Leo* hgg. v. Fr. Pfister ; VII, *Johannes Monachus, Liber de miraculis* hgg. v. P. M. Huber (A. Ernout) ; — p. 74, H. Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, I (A. Meillet : critiques graves) ; — p. 79, W. Meyer-Lübke, *Historische Grammatik der französischen Sprache*, I, 2e éd. (O. Bloch) ; — p. 80, M. Grammont, *Le*

1. A partir de ce volume le *Bulletin* est mis dans le commerce au lieu d'être réservé aux seuls membres de la Société.

vers français, 2e éd. (A. Meillet);— p. 82, J. Ronjat, *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes* (A, Meillet); — p. 84, E. L. Adams, *Word-Formation in Provençal* (J. Ronjat); — p. 85, K. Salow, *Sprachgeographische Untersuchungen über den östlichen Teil des katalanisch-languedokischen Grenzgebietes* (J. Ronjat);— p. 87, W. Gerig, *Die Terminologie der Hanf- und Flachskultur in den franko-provenzalischen Mundarten* (G. Millardet); — p. 89, *Mitteilungen des rumänischen Instituts an der Universität Wien*, hgg. v. W. Meyer-Lübke (A. Meillet); — p. 192, *Studier i modern språkvetenskap, V* (A. Meillet, ainsi que tous les c. r. suivants);—*Studi glottologici italiani, VI*;— p. 193, A. Dauzat, *Glossaire étymologique du patois de Vinzelles*; — J. M. Dihigo, *El habla popular al traver de la literatura cubana, estudio sobre su transformacion.*

T. XX (nos 64 et 65, 1916). — P. 10. Nécrologie : Michel Bréal (A. Meillet). — Comptes rendus : p. 65, J. Gilliéron, *Pathologie et thérapeutique verbales*, I et II (A. M.); — p. 67, Kr. Nyrop, *Étude syntaxique sur le pronom indéfini « on »* (A.M.);— p. 60, L. Sainéan, *L'argot des tranchées* (critiques de M. Cohen et de R. Gauthiot); — p. 174, *Marcelli de medicamentis liber*, éd. M. Niedermann, et E. Liechtenhan, *Sprachliche Bemerkungen zu Marcellus Empiricus* (A. M.); — p.. 176, H.-B. Vroom, *De Commodiani metro et syntaxi annotationes* (A. M.); — p. 177, G. Bertoni, *Italia dialettale* (A. M.); — p. 178, L. Clédat, *Manuel de phonétique et de morphologie historique du français* (A. M.); — p. 180, M. Grammont, *Traité pratique de prononciation française* (A. M.); — p. 182, O. Bloch, *Les parlers des Vosges méridionales* (A. M.).

T. XXI (nos 66-67, 1918-19). — Comptes rendus : p. 38, V. Bröndall, *Substrater og laan i romansk og germansk, Studier i lyd- og ordhistorie* (A. M. : éloges et réserves); — p. 74, J. Zeiller, *Paganus, étude de terminologie historique* (A. M.); — p. 78, Kr. Nyrop, *Kongruens i Fransk* (A. M.); — p. 79, Kr. Nyrop, *Histoire étymologique de deux mots français* : *haricot*, *parvis* (A. M.); — p. 80, L. Clédat, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 4e éd. (A. M.); — p. 87, J. M. Meunier, *Étymologie et orthographe du nom de la ville de Lyon* (A. M.); — F. J. Tanquerey, *L'évolution du verbe en anglo-français, XIIe-XIVe s.* (A. M.); — p. 88, O. Bloch, *Les parlers des Vosges méridionales, Atlas*... et *Lexique français-patois*... (A. M.); — p. 93, A. Dauzat, *L'argot de la guerre* (A. M.). — Notes et discussions. P. 132, M. Cohen, *Note sur l'argot*. Essai intéressant pour définir la notion d'argot, langage parasite et partiel, parfois incompréhensible aux non-initiés, mais non pas forcément secret; caractéristiques de l'argot. — P. 147, A. Terracher, *A propos de la « Généalogie des mots qui ont désigné l'abeille »*. Remarques sur la valeur de l'enquête de M. Edmont qui est consignée dans l'*Atlas linguistique de la France* et sur la portée des conceptions de M. J. Gilliéron; réserves sur des points de détail. — Comptes rendus : p. 178, G. Guillaume, *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française* (A. M.); —

p. 190, *Geschichte der indogermanischen Sprachwissenschaft* hgg. v. W. Streiberg, *II, 1, ... Vulgärlatein*, et *II, 3... Albanisch* (A. M.); — p. 207, S. R. Dalgado, *Glossario luso-asiatico* (A. M.); — p. 219, M. Niedermann, *Essais d'étymologie et de critique verbale* (A. M.); — p. 221, G. Campus, *Le velari latine con speciale riguardo alle testimonianze dei grammatici* (A. M.); — p. 224, M. Jeanneret, *La langue des tablettes d'exécrations latines* (A. M.); — p. 228, P. E. Guarnerio, *Fonologia romanza* (A. M. : réserves sur la méthode de groupement des faits); — p. 231, J. Gilliéron, *Généalogie des mots qui désignent l'abeille* (A. Terracher); — p. 242, C. S. R. Collin, *Etude sur le développement du sens du suffixe* -ata *dans les langues romanes spécialement au point de vue du français* (A. M. : œuvre réfléchie,... remplie d'idées); — p. 244, I. Pauli, « *Enfant, garçon, fille* », *dans les langues romanes, essai de lexicologie comparée* (A. M. : livre utile, mais sujet trop étendu pour permettre des précisions suffisantes); — p. 247, Kr. Nyrop, *Etudes de grammaire française* (M. Cahen et A. M.); — p. 254, A. Dauzat, *Les argots de métier franco-provençaux* (M. Cohen); — p. 257, Fr. Déchelette, *L'argot des poilus* (M. Cohen); — p. 258, G. Esnault, *Le poilu tel qu'il se parle* (M. Cohen); — p. 269, T. Navarro Tomás, *Manual de pronunciación española* (A. M.); — p. 271, J. J. Nunes, *Crónica de Ordem dos Fradres minores* (A. M.).

M. R.

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, XXXIX, 1918. — C. 37. *Mitteilungen und Abhandlungen aus dem Gebiet der romanischen Philologie* veröffentlicht vom Seminar für romanische Sprachen und Kultur (Hamburg), III (Gamillscheg : ce sont, pour la plupart, des travaux de commençants, qui ne valaient pas la peine d'être imprimés). — C. 39. Urtel, *Zum Iberischen in Südfrankreich* (Schuchardt).— C. 44. Schrœfl, *Die Ausdrücke für den Mohn im Galloromanischen* (Spitzer). — C. 45. Mörner (Marianne), *Le Purgatoire de saint Patrice*, par Berol (Vising : publication méritoire, cf. ci-dessus, p. 156). — C. 86. S. Singer, *Wolframs Stil und der Stoff des Parzival* (Golther : contribution importante à la connaissance de Wolfram, mais conclusions erronées). — C. 102. Wallner (Anton), *Li Besant Deu Guillaumes von der Normandie* (Hilka : excellent mémoire). — C. 109. Vossler, *Peire Cardinal, ein Satiriker aus dem Zeitalter der Albigenserkriege* (Kolsen : nombreuses observations et corrections). — C. 116. Ronjat, *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes* (Hennicke : analyse sommaire). — C. 118. Levy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, 35. Heft (Schultz-Gora : coup d'œil d'ensemble sur la grande œuvre laissée inachevée par la mort de Levy). — C. 121. Griera y Gaja, *La frontera catalano-aragonesa* (F. Krüger : revue des travaux antérieurs et critique de certains détails où se trahit quelque inexpérience). — C. 126. G. Campus, *Due note sulla questione delle velari ario-europee* (M. L. Wagner : nouveaux arguments contre l'opinion d'Ascoli et de Guarnerio, suivant lesquels *c* et *g* auraient été palatalisés

dans le roman d'Illyrie et de Sardaigne). — C. 185. Saxl, *Verzeichnis astrologischer und mythologischer illustrierter Handschriften des lateinischen Mittelalters in römischen Bibliotheken*; Christ (Karl), *Die altfranzösischen Handschriften der Palatina, ein Beitrag zur Geschichte der Heidelberger Büchersammlungen und zur Kentnis der älteren französischen Literatur* (Hilka). — C. 188. *Zwei altfranzösische Dichtungen, La Chastelaine de Saint-Gille, Du Chevalier au barisel*, neu hrsg. von O. Schultz-Gora. Dritte, verbesserte und erweiterte Auflage (Hilka). — C. 189. A. Steppuhn, *Das Fablel vom* Prestre comporté *und seine Versionen* (Glöde : la nouvelle édition de ce poème est principalement fondée sur le ms. B. N. fr. 12603, tandis que Montaiglon et Raynaud avaient donné la préférence au ms. 1553; cf. ci-dessus, p. 539). — C. 190. Rüetschi (Hertha), *Die Präfixbildung im Patois von Blonay* (Spitzer : bonne thèse d'une élève de M. Tappolet). — C. 193. *Romancero del Cid Ruy Diaz*, edición ordenada y revisada por Luis C. Viada y Lluch (Pfandl). — C. 194. Meyer-Lübke, *Romanische Namenstudien*, II. *Weitere Beiträge zur Kentnis der altportugiesischen Namen* (Schuchardt : critique des étymologies basques ou ibériques). — C. 247. Horning, *Glossare der romanischen Mundarten von Zell (La Baroche) und Schönenberg im Breuschtal (Belmont) in den Vogesen* (Jud : discussions étymologiques). — C. 251. *Hunbaut*, hrsg. von Jakob Stürzinger und Hermann Breuer (Hilka : édition faite avec soin, accompagnée de précieuses remarques critiques). — C. 260. Dantis Alagherii *De vulgari eloquentia* libri II, rec. Ludovicus Bertalot (Vossler : texte amélioré, principalement fondé sur un ms. du XIVe siècle jusqu'à présent inconnu). — C. 287. K. Brugmann, *Der Ursprung des Scheinsubjekts « es » in den germanischen und den romanischen Sprachen* (Schuchardt). — C. 315. D. Fryklund, *Etymologische Studien über Geige-Gigue-gig* (Spitzer). — C. 316. *Lancelot del Lac*, Vierte Branche : *Galehout*. Versuch einer kritischen Ausgabe von Anton Zimmermann (Hilka : cette édition n'est pas réellement « critique »; renseignements sur un ms. de Berlin jusqu'à présent inconnu). — C. 319. *Provenzalisches Liederbuch*, zusammengestellt von E. Lommatzsch (Vossler : excellent choix de textes annotés, destiné au grand public lettré). — C. 321. Miltschinsky (Margarete), *Der Ausdruck des konzessiven Gedankens in den altnorditalienischen Mundarten, nebst einem Anhang das Provenzalische betreffend* (Spitzer : mémoire excellent, où l'on reconnait la « griffe » de Meyer-Lübke). — C. 330. L. Pfandl, *Beiträge zur spanischen und provenzalischen Literatur- und Kulturgeschichte des Mittelalters* (Glöde : études sur les sources du *Ludus sancti Jacobi* provençal et sur le voyage en Espagne d'un médecin allemand à la fin du XVe siècle). — C. 332. *Annalas della Società Reto-Romantscha*, XXXI. Annada (W. von Wartburg : anciennes mentions de noms de lieu grisons, recueillies par l'archiviste d'État, M. Jules Robbi; spécimens d'articles du glossaire réto-roman, par le directeur, M. C. Pult). — C. 333. J. Hertel, *Das Pañcatantra, seine Geschichte und seine Verbreitung* (Hilka : ouvrage hors ligne, désormais indispensable pour les études de littérature comparée). — C. 383.

p. 190, *Geschichte der i*
berg, *II*, *1*, ... *Vulgärl*
Dalgado, *Glossario luso*
d'étymologie et de criti
latine con speciale ri
p. 224, M. Jeanneret
p. 228, P. E. Guarn
de groupement de
désignent l'abeille
développement du
point de vue du
p. 244, I. Pauli
lexicologie comp
des précisions
çaise (M. Ca
provençaux
Cohen); –
p. 269, T
p. 271, J

Lit
XXX
rom
un
v
C

CHRONIQUE

Jean Bonnard, professeur de philologie et de littérature romanes à l'Université de Lausanne, est décédé en août 1915. Né à Lausanne en 1855, il avait étudié à Strasbourg, puis à Zurich, où il soutint une thèse sur le *Participe passé en vieux français*, qui reste le travail le plus précis que nous ayons sur cette question. Il suivit à l'École des Hautes Études l'incomparable enseignement de Gaston Paris. De 1876 à 1903, il collabora au *Dictionnaire* de Godefroy, où la solidité de ses connaissances se fit avantageusement sentir. Il prit une large part à l'élaboration du *Lexique de l'ancien français* de Godefroy. On lui doit encore une étude sur les *Traductions de la Bible en vers français au moyen âge*, récompensée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1884), et une *Grammaire sommaire de l'ancien français* (en collaboration avec M. Salmon, 1904). Il avait été nommé en 1888 professeur à la naissante Université de Lausanne. Il présida, pendant seize ans, la Commission philologique du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, avec beaucoup de compétence et d'autorité. Tous ceux qui l'ont connu gardent le souvenir de la conscience qu'il mettait à tous ses travaux, de sa lucidité d'esprit, de son amour de l'exactitude et de la précision, de sa droiture et du cœur excellent qu'il cachait sous une attitude volontairement réservée. — A. Taverney.

— Léopold Constans, professeur de littérature latine et institutions romaines et chargé de cours d'histoire de la langue et de la littérature provençales à l'Université d'Aix-Marseille, est mort le 9 novembre 1916, à l'âge de 71 ans. Il était né à Millau (Aveyron) le 5 septembre 1845. Ses études de latiniste et sa connaissance directe des parlers de l'Aveyron l'avaient amené aux études romanes. Il s'était attaché surtout aux œuvres du moyen âge français inspirées des légendes antiques, et, dès 1881, il avait présenté comme thèse de doctorat son étude sur *la Légende d'Œdipe étudiée dans l'antiquité, au moyen âge et dans les temps modernes, en particulier dans le Roman de Thèbes* (cf. *Romania*, X, 70, c. r. par Gaston Paris). Nous devons surtout garder de la reconnaissance à Léopold Constans pour avoir mené à bien les deux éditions du *Roman de Thèbes* (Société des Anciens Textes, 1890) et du *Roman de Troie* (Société des Anciens Textes, 1904-1912) (cf. *Romania*, XXI, 107, c. r. de

l'édition de *Thèbes* par Paul Meyer, et XLII, 88, c. r. de l'édition de *Troie*, par E. Faral). Dans les derniers mois de sa vie, Léopold Constans travaillait à l'édition du *Roman de Troie en prose* qu'il n'avait pu que commencer, mais qu'il sera possible d'achever et de publier prochainement. — M. R.

— Charles KOHLER, administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, est mort le 28 mars 1917. Il était âgé de 63 ans. Suisse d'origine, devenu Français dès 1884, Charles Kohler était un élève de l'École des Chartes. Il entra à la Bibliothèque Sainte-Geneviève en 1885 et y passa toute sa vie. Il avait été de bonne heure associé aux travaux du comte Riant sur l'histoire des Croisades et des établissements chrétiens en Asie Mineure ; il collabora ainsi aux *Archives de l'Orient latin*, puis à la publication des *Historiens des Croisades* entreprise par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, enfin à la *Revue de l'Orient latin*. Dans les dernières années de sa vie, il s'était chargé de refaire, pour les *Classiques français du moyen âge*, une édition des *Mémoires* de Philippe de Novare, où l'on retrouve toutes ses qualités de netteté et de probité scientifique. Tous ceux qui ont eu l'heureuse fortune de connaître de plus près Charles Kohler garderont de lui le souvenir d'un homme modeste et bon et d'une haute conscience. — M. R.

— Ernesto MONACI, qui avait pris sa retraite en novembre 1917, est décédé le 1er mai 1918. Il appartenait à la vaillante phalange qui avait créé en Italie l'enseignement de la philologie romane. En 1876 le ministre Ruggero Bonghi, ayant décidé de doter de cet enseignement les principales Universités et institutions similaires du jeune royaume, nomma, à quelques semaines d'intervalle, comme professeurs ou chargés de cours, d'Ovidio à Naples, Canello à Padoue, Rajna à Milan (où Ascoli enseignait déjà depuis 1861) et Monaci à Rome (cf. *Romania*, V 256). Ce dernier, alors âgé de trente-quatre ans (il était né à Soriano le 20 février 1844), avait été destiné par sa famille aux études juridiques ; mais son goût pour la philologie l'avait vite détourné de cette voie. Dès 1872 il avait fondé, avec Luigi Manzoni et E. Stengel, la *Rivista di filologia romanza* et peu après publié un important recueil de *laude* dramatiques (*Uffizi drammatici dei disciplinati dell' Umbria*, au tome I de la *Rivista*, 1874) et le grand chansonnier portugais du Vatican (1875). La poésie lyrique et dramatique des origines resta toujours son champ favori d'études ; à ce sujet il consacra de nombreuses notes dont il ne faut pas mesurer l'importance à la brièveté et dont beaucoup allèrent s'ensevelir dans les *Atti* de l'Académie des Lincei, dont Monaci devint membre en 1883. Il avait le goût et le don de l'organisation : il a réussi à faire vivre, presque sans interruption, durant près d'un demi-siècle, souvent dans des conditions fort difficiles, une revue de philologie romane : la *Rivista* de 1872 fut en effet continuée en 1878 par le *Giornale* et en 1884 par les *Studj di filologia romanza*, qui ne disparurent, en 1903, que pour être remplacés par

les *Studj romanzi*, organe de la *Società filologica romana*. Recrutée surtout parmi ses anciens élèves, cette société, à laquelle il imprima une féconde activité et dont il ne cessa d'être l'âme, nous a donné en seize ans, outre les quatorze volumes des *Studj romanzi*, de très importantes rééditions ou réimpressions (du chansonnier du Vat. 3793, des *Documenti d'Amore*, des éditions originales de l'Arioste). Monaci avait entrepris, en 1879, avec d'Ovidio la publication d'une collection de *Manualetti*, dont il n'a paru que deux volumes. Mais il a rendu de grands services à l'enseignement par celle de l'*Archivio paleografico italiano* (44 fascicules de 1884 à 1915 ; cf. *Romania*, XI, 171 et XIII, 183), celle des *Facsimili di antichi manoscritti ad uso delle scuole*, reproduits récemment avec des additions, sous une forme plus commode et d'un prix plus accessible, sous le titre de *Facsimili di documenti per la storia delle lingue e delle letterature romanze* (2 vol. contenant 115 planches, 1911-4), celle de cette magistrale *Crestomazia italiana dei primi secoli*, 1889-1897-1912), celle même de cette modeste mais utile collection de *Testi romanzi per uso delle scuole* (dont 34 fascicules ont paru de 1902 à 1915). Ennemi de tout pédantisme et de toute ostentation, dédaigneux de toute réclame, d'une courtoisie exquise, mais quelque peu distante, Monaci ne se livrait que dans l'intimité et n'était vraiment connu que d'un petit groupe d'amis et d'élèves, pour lesquels sa mort a été un véritable deuil de famille [1]. — A. JEANROY.

— Egidio GORRA, qui dirigeait depuis la mort de Novati le *Giornale storico*, dont il avait su maintenir les glorieuses traditions, vient à son tour de disparaître (17 août 1918), en pleine activité et sans avoir donné toute sa mesure. Né près de Parme le 1er juin 1861, il avait été professeur de langues et littératures néo-latines à l'Université de Pavie de 1896 à 1915 et avait alors remplacé Renier à Turin. Ses meilleurs ouvrages sont un livre un peu confus, mais fort savant, sur la légende troyenne en Italie (voy. *Romania*, XXI, 88) et un long mémoire sur l'épenthèse en hiatus qui a été critiqué (*Romania*, XXIII, 594 et 621) par G. Paris et P. Meyer. Depuis il s'était quelque peu dispersé, avait publié des manuels scolaires, un bon livre, assez élémentaire, sur l'ancienne littérature espagnole (*Romania*, XXVI, 631) et de nombreux articles dont les meilleurs réunis en deux volumes (en 1892 et 1900) ont été analysés ici (XXII, 336 ; XXIX, 482). Depuis quelques années, il s'occupait avec zèle et succès de critique dantesque et avait publié, notamment sur la genèse de la *Comédie*, la date de sa composition et la portée politique du poème (cf. *Romania*, XLV, 299) de nombreux articles qu'il se disposait à

1. Des notices à la fois précises et émues, lui ont été consacrées par M. Pelaez (*l'Opera di Ernesto Monaci* dans la *Nuova Antologia* du 1er juillet 1918) et P. Rajna (*In memoria di Ernesto Monaci* dans l'*Archivio della R. Società romana di storia patria*, t. XLI) ; la *Società filologica romana* prépare, outre une réimpression de ses principaux articles, une Bibliographie générale de ses travaux.

réunir quand la mort l'a frappé. Son successeur à la direction du *Giornale* est M. Vittorio Cian, dont tous nos lecteurs connaissent la compétence et l'activité. — A. J.

— M. Per Adolf GEIJER est mort à Upsal le 12 avril 1919. Né le 9 avril 1841 d'une famille illustre dans les lettres suédoises, il se consacra dès sa jeunesse à l'étude des langues romanes. Dès 1872, lecteur de français et d'italien à l'Université d'Upsal, nommé en 1879 professeur adjoint, puis l'année suivante, professeur ordinaire de langues romanes. Il fut le premier titulaire en Suède d'une chaire de philologie romane. Il avait pris sa retraite en 1896. La plupart des romanisants suédois de la jeune génération ont été à son école. Avec son ami Carl Wahlund, décédé six ans avant lui (*Romania*, XLII, 309), Geijer avait fondé le séminaire de philologie romane d'Upsal, dont il suivit activement les travaux jusque dans les dernières années de sa vie. Geijer était un ami fervent de la France, et la science française était pour lui la première. Aussi essayait-il de former ses élèves d'après l'école des romanistes français. Les liens qui depuis longtemps lient les romanistes d'Upsal à l'Université de France ne se sont jamais relâchés pendant qu'il occupa la chaire de langues romanes d'Upsal, et il est à prévoir que ces bonnes traditions se maintiendront dans la suite. Comme professeur, Geijer était hautement apprécié, son enseignement était solide et consciencieux, basé sur des connaissances profondes et étendues dans presque tous les domaines de la philologie romane. Il savait provoquer et maintenir chez ses disciples l'amour des études et des recherches savantes. C'est à l'enseignement universitaire que Geijer consacra le meilleur de ses forces. Sa production scientifique n'est pas vaste, mais tout ce qu'il a écrit a une vraie valeur. La syntaxe était l'objet principal de ses recherches. Il a publié dans ce domaine de nombreuses études qui, écrites en suédois, ne sont malheureusement pas aussi connues en dehors de la Suède qu'elles mériteraient de l'être. Citons un aperçu historique sur le sort des pronoms *qui* et *qualis* en roman (1897, cf. *Romania*, XXVII, 175), son étude sur l'origine et le rôle de l'article surtout dans le français (1898, cf. *Romania*, XXVIII, 294) ses recherches sur le subjonctif (1901), ses causeries linguistiques contenant entre autres une étude fort intéressante sur la particule *que* (1914), un article sur la locution *ne garder l'heure* (1917). Dans d'autres disciplines, Geijer a fait aussi de bons ouvrages, tels son étude sur l'origine des formes du vers épique français (1883, cf. *Romania*, XII, 423) et ses études de linguistique française (1887, cf. *Romania*, XVI, 626). En 1905, il publia sous le titre *Gaston Paris. Några Minnesblad*, un excellent article commémoratif sur le grand humaniste français. A l'occasion des 60 ans de Geijer, ses élèves lui avaient donné un beau témoignage de leur reconnaissance et de leur affection en lui dédiant le volume *Uppsatser i romansk filologi* (1901, cf. *Romania*, XXX, 463 et XXXI, 441). — E. STAAFF.

— Pier-Enea GUARNERIO, professeur « d'histoire comparée des langues classiques et néo-latines » à l'Université de Pavie, qui vient de mourir à Milan le 1er décembre dernier, était un des meilleurs élèves d'Ascoli et avait rendu de grands services à la dialectologie italienne en étudiant sur le vif les parlers du nord de la Sardaigne, que le chanoine Spano avait laissés à peu près de côté et que G. Hofmann (1885) ne connaissait guère que par des documents écrits imparfaitement publiés ; c'est ici même, en 1891, qu'avait paru le résultat de ses premières recherches, qu'il avait étendues peu à peu aux dialectes ligures et lombards. De ses travaux, comprenant des publications de textes, des études phonétiques, morphologiques, lexicographiques, les principaux, notamment ceux sur les parlers de Sassari et de la Gallura et sur l'altération de *c* devant *e*, *i*, avaient paru dans l'*Archivio glottologico* ou ses suppléments (*Romania*, XXX, 451 et 617) : les autres dans l'*Archivio storico sardo*, les *Rendiconti dell' Istituto lombardo di scienze e lettere*, etc. Il avait, dans ces derniers temps (1915) assuré la publication du *Vocabolario corso*, d'après les matériaux laissés par F. D. Falcucci (cf. ci-dessous, p. 599). On lui doit en outre une édition du troubadour Peire Guilhem de Luserna (cf. *Romania*, XXVI, 154) et quelques bons livres d'enseignement (*Manuale di versificazione italiana*, Milan, 1913 ; *Fonologia romanza*, dans la collection Hœpli, 1918). Longtemps professeur de lycée, notamment à Sassari et à Gênes, il appartenait depuis 1902 à l'Université de Pavie ; il était né à Milan le 1er juillet 1854. — A. JEANROY.

— A l'Université de Strasbourg ont été chargés de l'enseignement : de l'histoire de la langue française, M. A. Terracher ; de l'histoire de la littérature française du moyen âge et de la Renaissance, M. G. Cohen ; de l'ancien français, M. Hœpffner ; des langues et littératures italiennes et espagnoles, MM. Mauguin et Kohler. M. Th. Gérold, chargé de l'enseignement de la musicographie, étudiera la musique des troubadours et des trouvères.

— M. A. Taverney a remplacé à l'Université de Lausanne M. Jean Bonnard en 1916.

— Les deuils cruels qui ont frappé dans ces dernières années la science italienne ont amené des modifications importantes dans les enseignements romans en Italie : à Milan, Fr. Novati a été remplacé par M. N. Zingarelli, professeur à Palerme ; à Pavie, la chaire de P. Savj-Lopez, mort le 27 février 1919, a été confiée à M. S. Debenedetti ; à Rome, Monaci a été remplacé par M. C. de Lollis ; à Turin, R. Renier avait été remplacé par E. Gorra, après la mort de celui-ci sa chaire a été confiée à M. A. Farinelli.

— La *Romania* a indiqué (t. XLIV, 153) quelques-unes des récompenses accordées par l'Institut en 1915, mais elle avait omis les récompenses de 1914 : le prix de la Grange à l'édition de *Renart le Contrefait* par Gaston Raynaud et Henri Lemaître, et une portion du prix Saintour à M. A. Pagès pour son livre sur *Auzias March et ses prédécesseurs*.

L'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) a décerné depuis les récompenses suivantes :

En 1916 : outre le prix La Grange à M. A. Jeanroy (*Romania*, XLIV, 317), le prix Raoul Duseigneur (prix triennal fondé par Mme la marquise Arconati Visconti) à M. Leite de Vasconcellos pour l'ensemble de ses travaux d'archéologie hispanique.

En 1917 : le prix La Grange à M. Guesnon pour son mémoire sur *Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée* ; le prix Honoré Chavée à M. O. Bloch pour ses études sur les parlers des Vosges méridionales.

En 1918 : une partie du prix Bordin à M. A. Långfors pour la publication des *Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle* ; le prix La Grange à M. E. Langlois pour le tome I de son édition du *Roman de la Rose*.

Collections et publications en cours.

Dans la collection folklorique de l'Académie roumaine, *Din vieaţa poporului român* (cf. *Romania*, XLII, 150 et XLIII, 311) :

XIX. *Sărbătorile la Români : Sărbătorile de Toamnă şi Postul Crăciunului, Studiu etnografic de* Tudor Pamfile ; 1914, 217 pages.

XX. *Sărbătorile la Români : Crăciunul, Studiu etnografic de* Tudor Pamfile ; 1914, 252 pages. — Dans ces deux volumes, l'on trouvera de nombreux chants populaires, en particulier des chants de quête et des chants de Noël, avec des glossaires.

XXI. *Superstiţiile poporului român in asemănare cu ale altor popoare vechi şi nouă de* Gh. F. Ciauşanu ; 1914, xiv-434 pages.

XXII. *Colinde din Ardeal, datini de Crăciun şi credinţe poporane, culegere cu anotaţiuni şi glosar de* Alexiu Viciu ; 1914, xii-212. — Plus de 300 textes transylvains avec glossaires.

XXIII. *Cuvinte scumpe, taclale, povestiri şi legende româneşti cu un glosar la sfârşit culese de* Dumitru Furtună ; 1914, v-144 pages. — Historiettes recueillies en Moldavie avec bref glossaire des expressions dialectales.

XXIV. *Cromatica poporului român de* Tudor Pamfile *şi* Mihai Lupescu ; 1914, 242 pages. — Matériaux intéressants pour l'histoire des noms de couleurs en roumain.

XXV. *Diavolul invrăjbitor al lumii, după credinţele poporului român de* Tudor Pamfile ; 1914, 128 pages.

XXVI. *Cerul şi podoabele lui după credinţele poporului român de* Tudor Pamfile ; 1915, v-202 pages.— Croyances et chants populaires sur le soleil, la lune, les étoiles, les éclipses, la voie lactée.

XXVII. *Credinţi şi superstiţii ale poporului român de* Artur Gorovei ; 1915, vi-465 pages. — Matériaux recueillis dans presque tout le domaine roumain au nord du Danube avec indications précises de l'origine locale, index et glossaire étendus.

XXVIII. *Văzduhul după credinţele poporului român de* Tudor PAMFILE ; 1916, 181 pages. — Phénomènes atmosphériques : vent, nuages, éclairs, tonnerres, pluie, etc.

XXIX. *Mitologie românească : I. Duşmani şi prieteni ai omului de* Tudor PAMFILE ; 1916, IV-400 pages. — Quelques textes populaires.

XXX. *Mitologie românească : II. Comorile de* Tudor PAMFILE ; 1916, 71 pages.

XXXI. *Cântece şi hore adunate de* Gh. FIRA, *tipărite după alegerea şi cu îngrijirea d-lui* D. G. KIRIAC ; 1916, 120 pages. — Chansons populaires de Valachie (Vâlcea) avec mélodies notées.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

GIORDANO (Carlo), *Alexandreis, poema di Gautier de Châtillon* ; Napoli, Federico et Ardia, 1917 ; gr. in-8°, 200 pages. — Ginguené avait observé, il y exactement un siècle (*Histoire littéraire*, XV, 103) que Gautier, dans la trame de son poème, « suit chronologiquement la marche de Quinte-Curce » et que, dans le détail, il s'inspire fréquemment des poètes latins de l'âge classique. C'est la seconde de ces affirmations (la vérité de la première saute aux yeux) que M. G. a prétendu confirmer. Plusieurs de ses rapprochements sont, en effet, décisifs à cet égard et vraiment intéressants, mais beaucoup d'autres sont oiseux, forcés, non moins inutiles que cet encombrant fatras de citations de poètes italiens de toutes les époques, dont aucun n'avait lu un vers de Gautier. Sur la vie du poète, la date de l'ouvrage, rien de neuf. Sur la renaissance des études classiques au XIIe siècle, quelques pages, dont la prétentieuse emphase est le moindre défaut ; leur source presque unique est le tome IX de notre *Histoire littéraire* (1750), dont le texte a souvent été l'objet de lamentables altérations ou contre-sens ; il y est question (p. 14) de saint Martin « de Tournai », de l'enseignement d'Abélard à « Mont-Sainte-Geneviève », du bibliophile Guillaume Doïen (c.-à-d. d'un Guillaume, doyen du chapitre de Verdun ; *loc. cit.*, p. 161). Si on ouvre ce volume de l'*Histoire littéraire* à la p. 104, on se rendra compte que le fantastique « S. Pierre Maurice » (*sic*) est issu du croisement de Pierre de Blois et de Maurice, abbé de Saint-Laumer en cette même ville; mais ce n'est pas à cette page que la note nous renvoie. Les vérifications sont du reste, dans toute cette partie, rendues à peu près impossibles par l'absence ou l'inexactitude des références ; dans tout l'ouvrage, surtout dans les textes, les fautes d'impression pullulent. — Sur les sources des passages descriptifs et allégoriques, presque rien ; si M. G. s'était tenu au courant des études récentes, il aurait compris l'intérêt de cette recherche. — En somme, c'est un travail d'écolier où il y a quelques bonnes parties, mais qui aurait exigé une sévère revision. — A. JEANROY.

Albanesische Grammatik im südgegischen Dialekt (*Durazzo, Elbassan, Tirana*) mit zwei Tafeln von Prof. Dr. Gustav WEIGAND ; Leipzig, Barth, 1913 ; pet. in-8, XIV-189 pages ; — *Albanesisch-deutsches und deutsch-albanesisches Wörterbuch* von prof. Dr Gustav WEIGAND, Leipzig, Barth, 1914 ; pet. in-8, X-179 pages. — Depuis l'apparition du *Manuel de la langue chkipe ou albanaise* de Dozon en 1879 et de la *Kurzgefasste albanesische Grammatik* de Gustav Meyer en 1888, M. Pekmezi avait publié à Vienne en 1908 une *Grammatik der albanesischen Sprache* (*Laut- und Formenlehre*) qui est fort utile par l'abondance des renseignements qu'elle fournit et le nombre, peut-être même excessif, de ses paradigmes, mais qui a l'inconvénient de ne pas distinguer toujours avec assez de précision les zones d'emploi des formes très différentes que présentent le toske au sud, le guègue au nord et le dialecte particulier de Scutari. La grammaire de M. Pekmezi n'est pas la grammaire d'un parler ou d'un groupe homogène de parlers, pas plus d'ailleurs que celle de G. Meyer, mais une grammaire mixte ; le *Manuel* de Dozon, qui a d'ailleurs d'autres mérites, a l'avantage d'être fondé sur un dialecte toske bien défini. M. Weigand s'est proposé d'écrire une grammaire albanaise pratique et réelle et pour cela, après des études préparatoires bien antérieures, il est allé sur place recueillir ou contrôler les faits dans le pays d'Elbasan, c'est-à-dire au sud de la région guègue, dans la partie limitrophe de la région toske : il y trouvait en effet un dialecte moyen intelligible à la fois aux Guègues et aux Toskes, relativement peu influencé par les propagandes étrangères et qui peut devenir, pour des raisons géographiques et politiques, le langage central d'une Albanie libre. La grammaire de M. W. est rédigée sur un plan analogue à celui de sa *Rumänische Grammatik* (cf. *Romania*, XXXIII, 118) et je ne suis pas certain que les avantages pédagogiques de ce plan progressif en compensent les inconvénients : fragmentation des exposés et mélange un peu désordonné des questions. A la grammaire sont jointes quelques pages de textes populaires. M. W. a renoncé très sagement à se servir des alphabets compliqués adoptés par quelques Albanais et même à l'alphabet employé par G. Meyer et la plupart des albanologues, et qui a le double inconvénient d'user de signes diacritiques trop nombreux et trop spéciaux et de mêler des caractères grecs à des caractères latins. L'alphabet de M. W. est exclusivement latin et les signes ne sont pas en général détournés de leur usage normal ; il ne recourt qu'à deux signes diacritiques, le tréma pour le son analogue au *ă* roumain (*ë*) et l'accent circonflexe pour marquer les voyelles nasales (*â*, *ê*, etc.)[1]. Quelques-uns préféreraient *ü* à *y* pour le son franç. *u*, mais la

1. Il est fâcheux que le *Lehr-und Lesebuch des Albanischen*, rédigé par MM. Lambertz et Pekmezi pour la collection Hartleben (Vienne et Leipzig sans date, mais postérieur à la grammaire de M. W. qu'il cite) et qui contient une petite chrestomathie, n'ait pas adopté cet alphabet.

nasalisation de ce son ne pourrait s'exprimer que par la superposition de signes diacritiques; d'autres discuteront l'emploi de signes doubles, combinaisons avec *h* ou avec *j*, pour exprimer les sifflantes dentales ou certaines consonnes palatalisées (*th-dh-*, *sh-zh*; *gj*, *kj*, *nj*), l'alphabet de M. W. n'en aura pas moins le mérite de la simplicité, de la clarté et de la cohérence et il faut souhaiter qu'il serve de base à la réforme officielle de l'alphabet pour les écoles d'Albanie. — M. W. a développé dans un volume séparé le glossaire qu'il aurait dû ajouter à sa grammaire et en a fait un dictionnaire pratique par l'adjonction d'un grand nombre de termes usuels recueillis directement; des indications étymologiques sont données surtout d'après G. Meyer, Miklosich et Jokl. En somme deux bons livres utiles. — M. R.

Dott. F. D. FALCUCCI, *Vocabolario dei dialetti, geografia e costumi della Corsica*. Opera postuma riordinata e pubblicata di su le schede ed altri mss. dell' Autore a cura di Pier Enea GUARNERIO; Cagliari, Società storica sarda, 1915; gr. in-8, XXIII-474 pages (*Biblioteca della Società Storica sarda*, série II, vol. I). — Francesco Domenico Falcucci, né à Rogliano (Corse), en 1835, et mort en 1902, avait travaillé pendant de longues années à ce vocabulaire dont il n'avait cependant mis en état pour l'impression, dès 1892, que la lettre *A*. M. P. E. Guarnerio, qui vient de disparaître lui aussi, avait accepté, avec une belle abnégation, la lourde tâche de faire imprimer l'œuvre inachevée en la rédigeant d'après les notes de Falcucci qui avaient d'ailleurs besoin d'une revision minutieuse. La Società Storica sarda, reconnaissant l'intérêt, pour l'histoire même de la Sardaigne, d'un travail aussi considérable sur les parlers de l'île voisine, consentit à en assurer l'impression; les romanistes en seront reconnaissants à la très diligente Société. — L'œuvre telle qu'elle nous est donnée est très importante (plus de 20 000 mots), mais elle se ressent nécessairement des conditions de la publication : M. Guarnerio a été obligé de réunir à la fin du volume, en un appendice de plus de 80 pages, un grand nombre d'additions de Falcucci aux articles du Vocabulaire et aussi de mots qui n'y figuraient pas et que cependant Falcucci avait lui-même recueillis dans des cahiers ou registres, malheureusement parvenus à M. G. après l'impression du corps du volume, et cette disposition obligera constamment à de doubles recherches; les articles sont traités de manière fort inégale, comme il est naturel dans une œuvre inachevée, et si l'on s'accommode assez facilement de développements peu utiles, par exemple pour les mots des premières lettres de l'alphabet ou pour certains noms de lieu, on regrette davantage dans beaucoup d'autres articles l'absence de précisions nécessaires, telles que l'indication des équivalents français très avantageusement donnés ailleurs. Falcucci ne s'était pas astreint à une notation phonétique rigoureuse, il n'avait même pas adopté dans ses notes l'uniformité graphique désirable; enfin, s'il indique le plus souvent au moins d'une manière générale

la région d'origine des formes citées, il est loin de le faire toujours ou de le faire avec une précision suffisante, et de même il règne quelque incertitude dans l'indication de ses sources pour les mots empruntés à des œuvres écrites. — Le Vocabulaire est, en effet, composé d'éléments d'origine diverse : en premier lieu, les mots de la région du cap Corse et en particulier de Rogliano dont Falcucci avait une connaissance directe, puis ceux du reste de l'île et notamment des mots du vocabulaire marin, — mais nous manquons de renseignements sur la façon donts ils ont été recueillis, les dates des témoignages qui les ont fournis et le lieu d'origine des témoins, — enfin des mots, locutions ou explications empruntés à des documents d'archives depuis le XVIe siècle. Il n'y a pas d'inconvénient à ce que ces éléments de nature diverse soient fondus dans un même recueil, mais il faudra se souvenir que ce Vocabulaire ne représente pas un parler, ni un groupe de parlers défini, et que la chronologie, l'assiette géographique et l'emploi de chaque forme restent soumis à discussion. Enfin, il faut noter que le Vocabulaire, publié en 1915, ne fournit de témoignage que pour une époque plus ancienne d'environ quarante ans et que depuis lors, comme le fait avec raison remarquer P. E. Guarnerio, « de nouvelles générations se sont succédé et avec elles de nouvelles tendances et de nouvelles habitudes sociales ; les rapports avec la Toscane et avec Livourne se sont relâchés et la culture italienne est presque éteinte dans l'île ;... la langue de la culture n'y est plus l'italien ». Il faudra tenir le plus grand compte de cette situation chronologique lorsque l'on confrontera les données de Falcucci avec celles de l'*Atlas linguistique de la Corse* dont nous attendons avec impatience la suite. Cette confrontation sera d'autant plus instructive que le point nº 1 de l'enquête de M. Edmont en Corse est précisément Rogliano, patrie de Falcucci : un premier et rapide examen nous a permis d'apprécier les qualités de précision de l'*Atlas* (comp. p. ex. l'article *dódula* et les renvois de Falcucci avec la carte ALOUETTE de l'*Atlas Corse*) et de constater la concordance des données de Falcucci et de l'*Atlas* sur l'état général des parlers de l'île. M. Guarnerio a fait d'autre part (*Note etimologiche e lessicali corse*, 1915 ; voir ci-dessous) des réserves sur les notations phonétiques de l'*Atlas* au moins en ce qui concerne la nasalisation, qu'il n'aurait jamais perçue ni dans le langage de Falcucci, ni dans celui d'autres témoins, et que l'*Atlas* note dans toutes les parties de la Corse : il n'est que de vérifier, en se souvenant que des différences dans les dates d'enquête et dans la finesse d'ouïe des enquêteurs peuvent expliquer bien des différences de notation. — M. R.

P. E. GUARNERIO, *Note etimologiche e lessicali côrse* ; Pavia, Fratelli Fusi, 1915 ; in-8, 79 pages (Extraits des *Rendiconti del R. Istituto Lombardo di Scienze e lettere*, t. XLVII, fasc. 11-15). — M. G. a rassemblé 200 notes, le plus souvent étymologiques, sur des mots corses donnés par le *Vocabola-*

rio de Falcucci (voir ci-dessus) dont cette brochure est un très utile et malheureusement encore trop bref complément. M. G. s'est intéressé particulièrement aux formes qui montrent « le intime pertinaci consonanze » du dialecte corse avec le toscan, et il semble qu'il ait voulu par là protester contre la faute essentielle, qu'il reproche à l'*Atlas linguistique de la Corse*, d'avoir considéré la Corse comme une partie du domaine de langue française. L'on a déjà touché ici même (XLV, 294) à ce dernier point et il est clair que la question ne saurait être posée comme l'a fait M. G. Les parlers corses sont actuellement soumis à des influences sociales françaises, c'est une situation déjà ancienne, et qui ne paraît pas devoir se modifier; l'*Atlas linguistique de la France*[1] continentale étant achevé et l'Atlas italien n'étant pas encore en voie d'exécution, il était doublement indiqué que l'enquête française se poursuivît en Corse pour noter l'état des parlers de l'île au début du XXe siècle, quelles qu'aient été leurs attenances antérieures. — M. R.

Il composto verbale nella onomastica italiana; appunti filologici di Cesare POMA; Torino, Artigianelli, 1910; in-8, 42 pages; — Cesare POMA, *Cognomi italiani formati da verbi che indicano azione*; Città di Castello, S. Lapi, 1914; pet. in-8, 32 pages. — M. C. P. a entrepris de mener à bien quelque jour un « Dizionario storico-etimologico dei cognomi italiani », et il a donné dans quelques articles et brochures des fragments de ses travaux préparatoires. La première des deux brochures signalées ci-dessus présente au début quelques utiles observations de méthode, inspirées des travaux de Flechia sur les noms de personne italiens. L'auteur insiste d'autre part sur l'idée que l'élément verbal dans les noms qu'il étudie n'est que très rarement un impératif et seulement dans des noms qui sont vraiment des formules de souhait (type *Bencivenga*, etc.), tandis que dans les autres il n'est qu'un indicatif présent d'habitude, mais il ne précise pas s'il entend parler d'interprétation actuelle ou d'explication historique. — M. R.

FURNO (Enrico), *Il dramma allegorico nelle origini del teatro italiano*; Arpino, 1915; in-8°, 275 pages (Extrait des *Studj di letter. italiana*, t. XI-XII). — L'intérêt de ce travail consiste en ce que l'auteur y analyse, avec sobriété et précision, d'après des mss. ou des imprimés très rares et dispersés, une quantité de drames ou d'épisodes allégoriques jusqu'ici inconnus ou négligés; il y a donc là un utile complément au livre classique de D'Ancona, qui avait écarté le genre parce que les spécimens à lui connus lui paraissaient sortir de son cadre chronologique. Les chap. II et III (l'allégorie dans les *sacre reppresentazioni* et le drame profane jusqu'au XVIIe siècle) sont particulièrement instructifs. Mais on peut faire de sérieuses réserves sur la théorie qui rattache le drame allégorique aux *contrasti*, pour la raison, peu probante, que les personnages de ceux-ci sont souvent des êtres de raison ou

peuvent être interprétés comme tels, sur l'utilité du ch. I (*contrasti e laude*) et sur la date assignée à la plupart des œuvres étudiées, que l'auteur a une tendance à vieillir excessivement : elles portent bien la marque du xve siècle, et aucun ms. n'est antérieur à cette date. On regrette aussi que M. F. ne se soit pas mis au courant de nos drames allégoriques de cette époque, où il eût eu des chances de retrouver quelques sources ou qui lui eussent fourni du moins d'intéressants rapprochements. — A. J.

Cancionero Castellano del siglo XV, ordenado por R. FOULCHÉ-DELBOSC (Nueva biblioteca de autores españoles), tome I, Madrid, Bailly-Baillière, 1912 ; gr. in-8, VIII-771 pages. — M. F.-D. s'est proposé de publier les compositions du xve, et occasionnellement du XIVe ou du XVIe siècle, en rassemblant toutes les poésies d'un même auteur dispersées dans divers recueils ou diverses sections de ces recueils ; il a pris pour base de ce travail, présenté comme un travail provisoire, les meilleures éditions, ou à l'occasion les manuscrits. Ce premier volume contient des œuvres de Frey Yñigo de Mendoça, Juan de Mena, Hernan Mexia, Juan de Padilla, Yñigo Lopez de Mendoça, Fernan de Perez Guzman. Il n'y a pas d'indications sur les éditions et les manuscrits utilisés pour ce premier volume, M. F.-D. se réserve de les donner au terme de sa publication. — M. R.

Crónica da ordem dos frades menores (1209-1285) publié par J. J. NUNES ; Coimbra, Imprensa da Universidade, 1918 ; 2 vol. in-8, LXIII-436 et 389 pages (Académie des Sciences de Lisbonne). — Publication du manuscrit 94 de la Bibliothèque publique de Lisbonne, de la deuxième moitié du xve siècle. C'est une traduction partielle d'une *Chronica XXIV Generalium Ordinis Minorum*. Cette traduction est intéressante comme texte de langue ; les caractères linguistiques en sont exposés dans l'introduction de M. N. L'édition est complétée par un glossaire assez abondant et un index des noms propres. — M. R.

F. REMIZE et Dr J. BARBOT, *La vie de sainte Enimie*, poème roman de Bertrand de Marseille (XIIIe siècle) ; traduction française ; *Bulletin trimestriel de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère*, 1919 (*Archives gévaudanaises*, t. III, pp. 193-252). — Traduction vers par vers, soignée et exacte dans l'ensemble, précédée de la reproduction du texte provençal d'après mon édition et suivie de notes historiques et philologiques. Les corrections proposées sont souvent mal fondées, mais les rapprochements avec le patois sont intéressants. Cette revision de l'ancien texte par des érudits du pays où il a été écrit est un contrôle utile. Il faut remercier MM. Remize et Barbot de l'avoir entreprise. Pourquoi n'ont-il pas craint de proposer des étymologies ? En voici un exemple : « vers 136, *s'azautar* doit venir de *se exaltare*, ou bien de *se hazartare*, se hazarder » (*sic*) ! — C. BRUNEL.

A bibliography of mediaeval french literature for College libraries by Lucien FOULET edited by Albert Schinz and George A. Underwood ; New Haven, Yale University Press, etc., 1915 ; in-8, VII-30 pages. — M. Foulet avait dressé en 1914 à la demande de Smith College une liste des ouvrages les plus indispensables à une bibliothèque de littérature française du moyen âge. C'est cette liste méthodique que publie M. Schinz en y ajoutant l'indication des prix moyens de ces ouvrages ; je pense que sur ce dernier point il y aura désormais bien des corrections à apporter ; quelques additions à faire pour les publications récentes, un choix un peu moins restreint pour les textes (j'ajouterais p. ex. le *Saint Graal* de Hucher, et le *Tristan en prose* de Löseth, qu'il est assez facile de trouver, et même le *Perceval* de Potvin) et cette liste pourrait être utilement réimprimée comme guide pour la constitution des bibliothèques françaises, section médiévale. — M. R.

Recueil de lettres anglo-françaises (1265-1399), par F. J. TANQUEREY ; Paris, Champion, 1916 ; in-8, LX-186 pages. — Recueil de 164 lettres en partie inédites, extraites pour la plupart de la collection *Ancient correspondence* du Public record office. Dans l'introduction, M. T. fait connaître les recueils, manuscrits et imprimés, qui fournissent en abondance des lettres anglo-françaises, particulièrement nombreuses à partir du dernier quart du XIIIe siècle, et surtout entre 1330 et 1350 ; après 1350, le nombre des lettres en français décroît assez rapidement au profit du latin et de l'anglais. L'introduction est complétée par une étude grammaticale sommaire qui peut servir à préciser l'état de la langue française en Angleterre du milieu du XIIIe à la fin du XIVe siècle. A chacune des lettres publiées sont ajoutées de brèves notes historiques ; un glossaire et un index des noms propres complètent cette publication. Il serait souhaitable que d'autres recueils de ce genre, plus étendus et aussi plus nettement délimités localement et chronologiquement, fussent entrepris par quelques-uns des nombreux travailleurs qui s'intéressent, en Angleterre, à l'histoire de la langue, de la littérature, et aussi de la civilisation anglo-française. — M. R.

Jean-Marc Bernard, *François Villon (1431-1463), sa vie, son œuvre* ; Paris, Larousse, 1918 ; petit in-8, 160 pages.— Ce petit livre, de lecture agréable, retrace d'après les travaux de Longnon, de Schwob et de M. Pierre Champion, ce que nous croyons savoir de la vie de Villon, non sans accepter d'ailleurs quelques hypothèses douteuses et quelques légendes : nous avons par exemple, le regret d'y retrouver l'affaire de Montpipeau. Dans ce récit, sont intercalés une partie des *Lais* et des ballades et presque tout le *Testament*. En appendice, un essai de traduction de ces textes avec quelques notes. — M. R.

Dr. M. Boutarel, *La médecine dans notre théâtre comique depuis ses origines jusqu'au XVIe siècle : mires, fisisciens, navrés*; Caen, imprimerie Le Boyteux, 1918; in-8, 144 pages. — Rassemble et classe un assez grand nombre d'extraits de textes imprimés.

Comte Maurice de Pange, *Les Lorrains et la France au moyen âge*; Paris, Champion, 1919; in-8, xxx-196 pages. — Le comte de Pange est mort le 11 juin 1913; il était l'auteur de diverses publications relatives à l'histoire de la Lorraine. Dans le présent recueil, on trouvera la réimpression d'une étude sur la traduction en prose de *Garin le Loherain* écrite en 1515 par Philippe de Vigneulles, et une étude sur *Gautier d'Epinal*, qui était destinée à servir d'introduction à l'édition des chansons de ce trouvère préparée par M. Lindelöf. On sait que cette édition a été publiée par MM. Lindelöf et Wallensköld sans l'introduction de M. de Pange (cf. *Romania*, XXXI, 436). La conclusion de l'étude de M. de Pange est que Gautier d'Épinal n'est pas un poète du xiie siècle comme on l'a répété depuis Tarbé, mais qu'il faut l'identifier avec Gautier, chevalier d'Épinal, sur lequel nous avons des documents assez nombreux entre 1232 et 1270; ce titre de « chevalier d'Épinal » ne paraît être que le souvenir de la fonction d'avoué d'Épinal remplie par un de ses ancêtres au xie siècle. Le Gautier d'Épinal du xiiie siècle, le poète, était un des fidèles de la maison de Bar, contemporain et ami de Gui de Joinville-Sailly, le protecteur du trouvère de Choisel, c'est-à-dire de Colin Muset comme l'a montré récemment M. Bédier. — M. R.

The use of the infinitive insteaa of a finite verb in French, by Benjamin F. Luker (Columbia University, Studies in Romance Philology and Literature); New York, Columbia University Press, 1916; in-12, ix-114 pages. — M. Luker s'est proposé d'étudier l'emploi et de rechercher l'origine de quatre constructions où l'infinitif est employé comme un mode personnel : 1. Or ne vous esmaier. 2. Au moment de l'ébullition, verser le contenu d'un paquet. 3. Or du bien faire. 4. Et frere Jan de rigoller. La 1re et la 3e sont propres au vieux français, la 2e et la 4e, très anciennes dans la langue, sont encore en usage aujourd'hui. Se fondant sur les travaux antérieurs, mais y ajoutant beaucoup du sien, M. L. prouve que ces quatre constructions doivent s'expliquer par une ellipse assez semblable : 1. Les expressions courantes *ne vous caut d'esmaier*, *ne le me doiz celer*, *ne t'estuet douter*, etc., ont conduit peu à peu à *ne vous esmaier*, *nel me celer*, *ne douter*; de même *ne me vueille mie argueir* a mené à *ne me argueir*. (Il ne faut pas faire état ici de *garde nel me noier*, p. 20, n. 1, qui suppose au contraire l'existence de la construction à expliquer.) 2. *Verser le contenu* doit son origine à [il faut], [on doit] verser... 3. *Or du bien faire* n'est qu'une variante de l'expression connue *or pensez du bien faire*. 4. Le vers

De foïr pense, et cil de l'enchaucier montre comment on est passé sans effort à la notion de l'infinitif historique. La démonstration, qui est fondée sur des listes étendues d'exemples bien choisis et des considérations précises de chronologie, est sur la plupart des points très convaincante. — M. L. cherche à déterminer le sens précis du verbe *penser* dans les constructions si fréquentes du type « si pense de l'errer » d'où est sorti l'infinitif historique ; il croit que la signification s'en est atténuée au point qu'on peut traduire tout simplement par « il erre » ou « il errait ». S'il en était ainsi, on ne voit pas pourquoi l'infinitif historique aurait eu un tel succès à partir du XVe siècle. Nous croyons que, par une série d'intermédiaires, « penser à », « se préparer à », « s'occuper de », « poursuivre son intention jusqu'au bout », on arrive à une nuance « bel et bien », « sans relâche », « sans perdre une minute », qui est présente dans presque tous les emplois en question. De là l'idée de hâte, de soudaineté, d'instantanéité qui a passé tout naturellement à l'infinitif historique, ce qui le rend très propre aux effets pittoresques ou plaisants. Les écrivains du XVe siècle sont très conscients de cette valeur ; ils la rehaussent souvent par d'autres procédés analogues ; voir les sujets *bon mari*, *bon moine*, etc., où l'omission de l'article ajoute au comique du passage. La Fontaine n'a pas oublié cette tradition. M. L. a donc raison de dire que le tour n'a été employé que par des « popular writers » (p. 75), mais il faut entendre par là des écrivains qui mélangent les tons et admettent volontiers le ton plaisant. Car la construction elle-même est très littéraire, et peut-être l'a-t-elle été dès le début : en tout cas la langue populaire moderne l'ignore complètement et même la langue de la conversation cultivée ne l'emploie pas. Il y aurait intérêt à noter que la tendance actuelle, dans la langue écrite, est de faire toujours précéder le sujet de l'infinitif historique de la conjonction *et* (et l'homme de répondre...). Cela permet d'arrêter la voix après le sujet, repos très nécessaire à une interprétation correcte du *de* suivant. Il semble y avoir quelque chose d'analogue en allemand (p. 95). — L. FOULET.

La société française vers 1330, vue par un Frère Prêcheur du Soissonnais, par Arthur LÅNGFORS ; Helsingfors, 1918 ; in-8, 23 pages (Œfversigt at Finska Vetenskaps-Societetens Förhandlingar. Bd. LX, 1917-1918. Afd. B. n° 1). — Supplément à la notice sur le ms. français B. N. 12483 que M. Långfors a donnée dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIX, 2e partie (cf. *Romania*, XLV, 155). M. L. étudie ici les morceaux qui sont propres au moine érudit qui a compilé le volumineux recueil que forme ce ms. Ce sont des lectures pieuses, fondées probablement sur d'anciens sermons. On y retrouve sur les mœurs du temps les lieux communs ordinaires de la critique des prédicateurs, mais aussi quelques détails curieux, en particulier sur le costume de l'époque. — L. FOULET.

L'Influence de la langue française en Hollande d'après les mots empruntés, leçons faites à l'Université de Paris en janvier 1913, par J.-J. SALVERDA DE GRAVE; Paris, Champion, 1913; in-12, 174 pages. — Les mots empruntés au français sont très nombreux en néerlandais. Les plus intéressants sont ceux qui ne sont « techniques » à aucun degré, c'est-à-dire ceux qui « désignent des objets, actions, qualités, sentiments, états d'âme, communs à tous les hommes, à tous les pays ». Comment ces mots sont-ils entrés dans la langue? M. Salverda de Grave écarte successivement tous les intermédiaires qu'on pourrait proposer, le livre, l'école, les relations d'affaires, etc. Il en retient — avec raison, semble-t-il — un seul : l'existence en Hollande pendant des siècles et jusqu'au XIX[e] siècle d'un milieu où l'on parlait souvent français et qui a donné le ton au reste de la nation, c'est la cour. La démonstration est très finement conduite. Elle a une grande portée. Elle éclaire la question si importante de l'emprunt en général. Le mécanisme par lequel le français commun introduit dans les patois, qu'il absorbera peut-être plus tard, des séries plus ou moins complètes de mots n'est pas essentiellement différent, malgré la diversité des circonstances et des résultats ultérieurs, de celui par lequel les courtisans hollandais ont fait pénétrer dans la langue de leur pays tant de vocables français. — L. FOULET.

P. LEENDERTZ J[r], *De strophen von Rutebeuf*, 10 pages (Extrait de la revue *Neophilologus*). — Amené par l'étude de Jacques de Maerlant, imitateur de Rutebeuf dans certaines de ses poésies, à l'étude de Rutebeuf lui-même, M. Leendertz examine dans ce travail la structure des couplets chez Rutebeuf et montre que ce critérium, jusqu'ici beaucoup trop négligé, donne le moyen d'améliorer le texte du poète. — Nous profitons de l'occasion pour appeler l'attention sur un autre mémoire de M. Leendertz sur le livre populaire néerlandais, *Mariken van Nieumeghen*, curieuse histoire d'une jeune fille tentée par le diable, à propos de laquelle se pose la question de savoir si nous sommes en présence d'un drame primitif, remanié en récit, ou bien d'un récit avec des parties dialoguées. M. Leendertz s'était prononcé pour la première alternative, et maintient, avec beaucoup de force, ses conclusions qui avaient été contestées. Cette discussion mérite l'attention des romanistes, un problème analogue se posant pour certaines œuvres du moyen âge français, par exemple *Courtois d'Arras* (tiré à part du *Tijdschrift voor Nederlandsche Taal-en Letterkunde*, t. XXXVII). — G. HUET.

Notice sur le manuscrit latin 4788 du Vatican contenant une traduction française avec commentaire par maître Pierre de Paris de la Consolatio Philosophiae *de Boèce*, par M. Antoine THOMAS (tiré des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques*, t. XLI, p. 29-90); Paris, Imprimerie nationale, 1917; in-4, 66 pages. — Pierre de Paris est

l'auteur d'une traduction française du Psautier avec commentaire, faite pour frère Simon le Rat, de l'ordre des Hospitaliers, et conservée dans le ms. B. N. fr. 1761, d'une traduction française de la *Politique* d'Aristote et d'un traité philosophique dédié au seigneur de Tyr, Amauri de Lusignan, régent de Chypre de 1306 à 1310 ; ces deux derniers ouvrages ne nous sont pas parvenus ; ils avaient été sans doute composés à Chypre. La composition conservée dans le ms. du Vatican est une traduction de la *Consolatio Philosophiae* accompagnée d' « expositions » ; Pierre de Paris n'était plus à Chypre quand il a fait cette traduction commentée qui est antérieure à septembre 1309, date de la copie du Vatican. L'activité de Pierre de Paris se place ainsi dans les premières années du XIVe siècle, Malgré son nom, il est certain que cet auteur est né dans le domaine linguistique de l'Italie : son français est fortement imprégné de vénitien. M. A. Th. imprime (pp. 10-57) le prologue et des extraits étendus du commentaire : on y trouvera en particulier des allusions à quelques légendes médiévales. Un index des noms propres et des matières et un glossaire des mots et formes s'éloignant le plus du français moderne, et en particulier des mots propres à Pierre de Paris qui prouvent clairement l'origine italienne de l'auteur, complètent cette notice. Le ms. 42 de la Bibliothèque de Nice contient une forme latine de l'œuvre de Pierre de Paris ; M. A. Th. montre que ce n'est pas l'original, mais une traduction de la rédaction française du ms. 4788, qui est bien la forme primitive. — M. R.

Essai sur l'histoire du vers français, par Hugo THIEME ; préface de M. G. Lanson ; Paris, Champion, 1916 ; in-8, XII-432 pages. — C'est en fait une bibliographie commentée. Une première partie énumère par groupes de questions et chronologiquement pour chaque groupe les ouvrages de quelque importance et en signale sommairement l'intérêt particulier ou la nouveauté ; une deuxième partie est une bibliographie strictement chronologique avec de très sommaires analyses ou jugements et, partiellement les cotes de la Bibliothèque nationale ; la troisième partie, sous le titre de « Tableaux analytiques de matières relatives à la versification » est un index alphabétique des matières avec renvois à la bibliographie chronologique. Suivent un index chronologique dont l'utilité n'est pas évidente et un index alphabétique des auteurs avec renvoi à la bibliographie chronologique, enfin un index général (auteurs et matières) de la première partie. Ce travail rendra certainement des services comme toute bibliographie méthodique ; mais les analyses sont trop sommaires et même trop superficielles pour être d'une bien grande utilité : pour ne citer qu'un exemple, je doute qu'on puisse se faire une idée de l'article de P. Meyer sur la brisure du couplet de deux vers (*Romania*, XXIII, 1-35) d'après ce qu'en dit M. Th. à la p. 337. La disposition même de la bibliographie n'est pas des plus commodes et notamment la séparation en deux listes différentes des

ouvrages publiés à part et des articles de périodiques n'est guère justifiée. — M. R.

Gaston Esnault, *Le Poilu tel qu'il se parle, dictionnaire des termes populaires récents et neufs, employés aux armées en 1914-1918, étudiés dans leur étymologie, leur développement et leur usage*; Paris, Bossard, 1919; petit in-8, 603 pages. — Nous signalons cet ouvrage, bien qu'il sorte du cadre chronologique de la *Romania*, en raison de l'extrême richesse et de la grande précision des matériaux qui y sont recueillis, et de la très vive lumière qu'il peut projeter sur le développement des argots anciens et de la sémantique populaire en général, et sur les mélanges linguistiques auxquels donnent lieu quelques années de trouble social. — M. R. — Ce livre, fait suivant une méthode rigoureuse par quelqu'un qui a parlé et entendu parler le « poilu », tient toutes les promesses de son titre. Il intéressera ses lecteurs, et il rendra des services. Nous notons l'absence de *se barrer*, disparaître avec prestesse ; *en avoir mare* (p. 164) eût mérité un article plus étendu : y a-t-il un rapport avec le *mar* ou *mare* médiéval? *Ploum* (p. 426) n'est pas un mot récent : il était courant au 109e en 1894 pour désigner ceux du recrutement de la Lozère. Dans *y faire* (p. 324), locution qui semble appelée à un certain avenir, il ne faut sans doute pas faire de *y* un complément indirect. C'est l'équivalent, dans le français populaire du centre (Lyonnais, Bourbonnais, Nivernais), de *le* neutre (j'*y* sais pas = je ne *le* sais pas) : *y faire* signifie donc *le faire*, où *le* a le même sens vague que dans la locution « *le* prendre de haut ». Nous croyons que *y faire* a été porté sur le front et popularisé par les contingents lyonnais. P. 557-58 : appendice intéressant sur le genre des substantifs « chez les ouvriers et paysans ». Des exemples recueillis par l'auteur on peut déduire avec plus de sûreté qu'on ne pouvait l'entrevoir jusqu'à présent que, dans la conscience populaire, la notion de genre masculin est essentiellement liée à la voyelle ə de l'article *le* : dès qu'une autre voyelle suit le *l* (l'abri, l'endroit, l'effet, l'incendie, l'hiver, l'obus, l'univers), il y a une tendance très forte à tenir le mot pour un féminin. Ceci nous ouvre un jour sur la valeur de la notion de genre même dans le français correct. — L. FOULET.

Die altfranzösische Prosaversion der Alexiuslegende, kritisch herausgegeben mit Einleitung von Erich LUTSCH ; Berlin, Trenkel, 1913 ; in-8, 92 pages. — Neuf mss. de cette forme de la légende en prose ont été signalés jusqu'à présent. Ils représentent une version fondée sur une rédaction latine très semblable à celle qu'a imprimée Surius, mais quelques traits paraissent empruntés à la rédaction publiée par les Bollandistes. M. L. a pu utiliser huit des mss. (celui de Cheltenham lui est demeuré inaccessible), il a adopté comme texte de base et il a reproduit sans modification la leçon du ms. Royal 20. D. VI du Musée britannique, à laquelle il a ajouté les variantes de sens et de graphie (la distinction en est imparfaite) des sept

autres mss.; la rédaction de la légende aurait été faite dans la Champagne occidentale, mais on sait la difficulté d'une localisation précise pour des textes de ce genre; la date du plus ancien ms. (seconde moitié du XIIIe siècle) fournit une limite chronologique, les graphies que M. L. invoque pour faire remonter la rédaction originale jusqu'à la seconde moitié du XIIe siècle ne sont pas probantes. La reproduction du texte du ms. de Londres paraît soigneuse, mais les variantes ne sont pas toujours présentées avec la précision et la clarté nécessaires; il est regrettable que M. L. n'ait pas joint à son édition la réimpression de la rédaction latine. — M. R.

Adriano GARBINI, *Antroponimie ed omonimie nel campo della zoologia popolare* (saggio limitato a specie veronesi). Parte I. Antroponimie; Verona-Ostiglia, A. Mondadori, 1919; in-8, 115 pages. — M. G. s'est proposé de recueillir et d'étudier la répartition dans toute l'Italie, y compris la Sicile, la Sardaigne et Malte, des noms d'animaux tirés de noms d'hommes (antroponimie) et, d'autre part, les cas où un même nom a été donné à des espèces animales diverses (omonimie), et de mettre ainsi en lumière la tendance populaire à baptiser les animaux de noms humains en même temps que l'imperfection des distinctions populaires entre les espèces. Il nous donne ici la première partie de son travail. Les noms de la région véronaise ont été recueillis par M. G. lui-même, les autres sont tirés des dictionnaires, mais ont été contrôlés ou confrontés avec les résultats des enquêtes personnelles de M. G. dans toute l'Italie. Des cartes indiquent soit la répartition des acceptions différentes d'une même désignation anthroponymique, soit la répartition des différentes dénominations d'une même espèce. — M. R.

L'histoire de Fauvain, reproduction phototypique de 40 dessins du manuscrit français 571 de la Bibliothèque Nationale (XIVe siècle) précédée d'une introduction et du texte critique des légendes de Raoul le Petit par Arthur LÅNGFORS; Paris, Geuthner, 1914; in-4°, 34 pages et dix planches. — Cette publication est le complément nécessaire de l'édition du *Roman de Fauvel* de Gervais du Bus que M. A. Långfors a préparée pour la Société des anciens textes français, et qui vient seulement d'être mise en distribution (Paris, 1914-1919). Elle fait aussi très utilement suite à la reproduction photographique publiée par Pierre Aubry du ms. B. N. fr. 146 contenant la version du *Roman de Fauvel* interpolée par Chaillou de Pesstain (Paris, Geuthner, 1907). — L'*Histoire de Fauvain* (le titre n'existe pas dans le manuscrit) est constituée actuellement par quarante dessins au trait disposés sur cinq feuillets à raison de quatre par page; entre le 3e et le 4e feuillet, donc entre les dessins XXIV et XXV, un feuillet qui devait aussi comprendre huit dessins a disparu. Chaque dessin est accompagné d'une légende en vers octosyllabes à rimes plates; la longueur de ces légendes

varie de 4 à 14 vers et l'ensemble conservé est de 257 vers. L'auteur, qui se nomme dans la première légende Raoul le Petit, était d'origine picarde, peut-être d'Arras; mais le copiste du texte était anglo-normand. — M. L. a fait précéder la reproduction des dix pages du manuscrit d'une série de notes (description et histoire du ms., rapports avec le *Roman de Fauvel* qui a inspiré l'œuvre de Raoul le Petit postérieure par suite à 1314, étude de la graphie du copiste et de la langue de l'auteur), puis de la description des dessins et d'une transcription critique du texte des légendes accompagnée de remarques explicatives et de l'indication des concordances avec *Fauvel*.— Il me paraît que le dessin VII fait partie du même groupe que V et VI (l'héritage accaparé par les exécuteurs testamentaires), ce que M. L. ne marque pas clairement : Fauvain refuse à de pauvres gens leur part légitime de l'héritage du riche homme, cf. les vv. 39-40 :

Kar je ne puis ores entendre
De riens doner *ne de riens rendre*,

et remarquer la ressemblance du personnage porteur d'une coupe précieuse qui est près de Fauvain et que celui-ci paraît défendre contre les demandes des pauvres dans le dessin VII avec l'un des exécuteurs testamentaires qui s'approprient le trésor et les objets précieux du riche défunt dans le dessin VI.— M. L. décrit ainsi le dessin XII : « Fauvain fait donner gain de cause à deux riches clercs, plaideurs de mauvaise foi. » Il ne me semble pas qu'il soit ici question de plaideurs et de jugement, mais seulement d'attribution de bénéfices ecclésiastiques : dans le dessin XI Fauvain refuse de s'intéresser aux clercs pauvres, dans le dessin XII au contraire Fauvain recommande deux clercs riches, qui ont payé, et dont le pape fera dans le dessin XIII les abbés de Saint-Vast et d'Autun (?). Ce n'est que dans les dessins suivants qu'il sera traité de dénis de justice et pour la justice laïque. Peut-être M. L. aurait-il pu indiquer avec plus de netteté les groupements logiques entre lesquels se répartissent ces 40 dessins qui ne sont que très rarement isolés. — Dans le glossaire, *croire* 110 est transitif et serait mieux traduit par « prêter » que par « faire crédit »; il aurait été bon d'expliquer *lettres d'eskevinage* 92; *tors fes* 29 est plutôt « injustice » que « méfait »[1]. — M. R.

Concise dictionary of proper names and notables matters in the works of Dante by Paget TOYNBEE; Oxford, Clarendon Press, 1914; pet. in-8°, VIII-568

1. Dans *Le Moyen Age* (XIX, 1915, pp. 73-7), A. Guesnon a rendu compte de la publication de M. L. et il a proposé de voir, dans l'abbaye d'Autun du dessin XIII, l'abbaye d'Ancin, c'est-à-dire d'Anchin-lez-Douai, proche de Saint-Vaast; il lirait de même au dessin XVII : bourgeois d'Arras au lieu de b. d'At, ce qui préciserait le sens des allusions de Raoul le Petit; il montre enfin que Fauvain était certainement populaire à Arras au XIVe siècle.

pagés. — Le *Dictionary of proper names*, etc., des œuvres de Dante publié par M. P. Toynbee en 1898 ne se trouvant plus en librairie, l'auteur a eu l'heureuse pensée de nous donner ce dictionnaire manuel abrégé qui a d'ailleurs quelques articles nouveaux et pour lequel les articles anciens n'ont pas été seulement résumés, mais revisés. Les références renvoient à l'édition d'Oxford (1904) des œuvres complètes de Dante.

Nunzio MACCARRONE, *I dialetti di Cassino e di Cervaro*; Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1915; in-8, 31 pages. — Cassino, au pied du mont, a un dialecte de type napolitain, tandis que Cervaro, à 8 km. au S.-S.-E., présente déjà des traits propres à la région de Campobasso et de la Capitanate. Description phonétique et morphologique de ces deux parlers d'après témoignages oraux recueillis directement.

Ovide DENSUSIANU, *Graiul din Tara Haţegului*; Bucarest, Socec, 1915; in-8, VIII-350 pages et une carte. - Ce volume inaugurait la série des publications de l'Institut de philologie et de folklore que M. Densuşianu s'est efforcé de constituer à l'Université de Bucarest. Il faut souhaiter que cet institut reçoive tous les encouragements officiels auxquels il a droit et qui lui permettront de donner une suite à ce premier volume. Le Haţeg est la région extrême du sud-ouest de la Transylvanie, aux confins du Banat; c'est un pays montagneux où la vie pastorale joue encore, mais surtout a joué un rôle considérable. MM. Weigand et J. Popovici avaient déjà donné sur cette région des indications intéressantes. M. D. en a repris en 1913 l'étude méthodique et son livre nous donne plus que le titre ne promet. A l'exposé des particularités linguistiques régionales très heureusement complété par des listes de noms propres ou de surnoms (noms de lieux, de personnes ou d'animaux), M. D. a en effet ajouté une série abondante de textes oraux recueillis par lui-même avec un glossaire étendu qui vient s'ajouter utilement au *Glosar de cuvinte dialectale* (de Transylvanie) de M. A. Viciu. Mais il a tout spécialement prêté attention dans les textes comme dans le glossaire aux faits de folklore, aux usages et aux objets spéciaux à la région : quelques bonnes photographies précisent les indications fournies sur le costume et sur quelques objets. Enfin M. D. a imprimé d'après les mss. conservés à la bibliothèque de l'Académie roumaine le matériel folklorique recueilli dans le Haţeg il y a un trentaine d'années par un écrivain provincial d'un réel mérite, I. Pop Reteganul. Il serait regrettable que la série commencée par M. D. ne fût pas continuée, comme cela a été malheureusement trop souvent le cas pour les publications linguistiques roumaines. — M. R.

The « Secrets of Salerno », an ancient french manuscript in the possession of the Royal Irish Academy; by M. ESPOSITO (Extrait des Proceedings of the

Royal Irish Academy, v. XXXV, sect. C, nº 3, mars 1919, pp. 208-213). — En attendant de pouvoir nous donner la suite de son *Inventaire des anciens manuscrits français des bibliothèques de Dublin* (cf. *Romania*, XLIV, 131), M. E. décrit le ms. 24. G. 8 de la Bibliothèque de l'Académie royale d'Irlande. C'est un très beau volume de 202 ff. contenant la version française (xve siècle) du *Circa instans* de Platearius que M. Jules Camus a publiée d'après un ms. de Modène (cf. *Romania*, XLIV, 175-6); le ms. de Dublin paraît sur quelques points plus correct et plus complet que celui de Modène.

La survivance de Diana dans les patois romands, par Ernest Tappolet ; Bâle, Société suisse des traditions populaires, 1918-1919 ; in-8, 7 pages (Extrait des *Archives suisses des Traditions populaires*, t. XXII, p. 225-231). — Le point de départ de cette note est la forme *djẹnatch* « sorcière » du Jura bernois, à côté de laquelle existe un *djẹna* « sorcier » moins usité. M. T. passe en revue les représentants romans de Diana : a. fr. *gene*. prov. *jana*, sarde *djana*, roum. *zină*, astur. *chana*, milan. *gian*, mac.-roum. *dzinu*, et les noms mythologiques romains conservés dans les langues romanes : Neptunus, Orcus, Silvanus. Pour la terminaison, *djẹnatch* représente *dianisca. — M. R.

— Errata au tome XLIV de la *Romania*. — Dans l'article de M. E. Muret sur des *Fragments de manuscrits français trouvés en Suisse*, corriger à la page 219, fragment 3, vers 12, « pièce a » au lieu de « pièce »; à la page 220, fragment 4, vers 17, lire « men⁊ent » au lieu de « men9ent ».

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

MÉLANGES

COMPTES RENDUS

PÉRIODIQUES

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

CHRONIQUE

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02326 3570